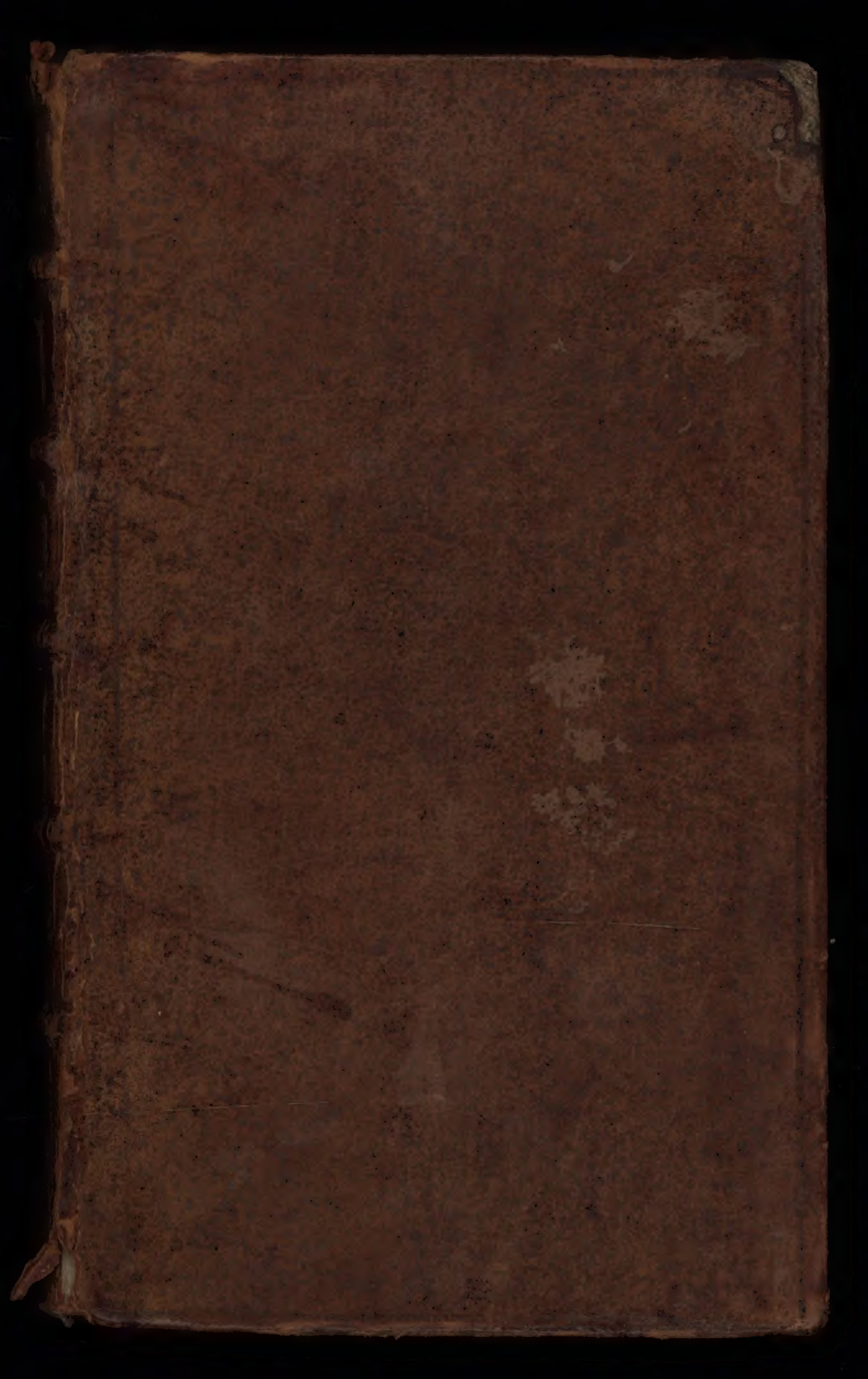
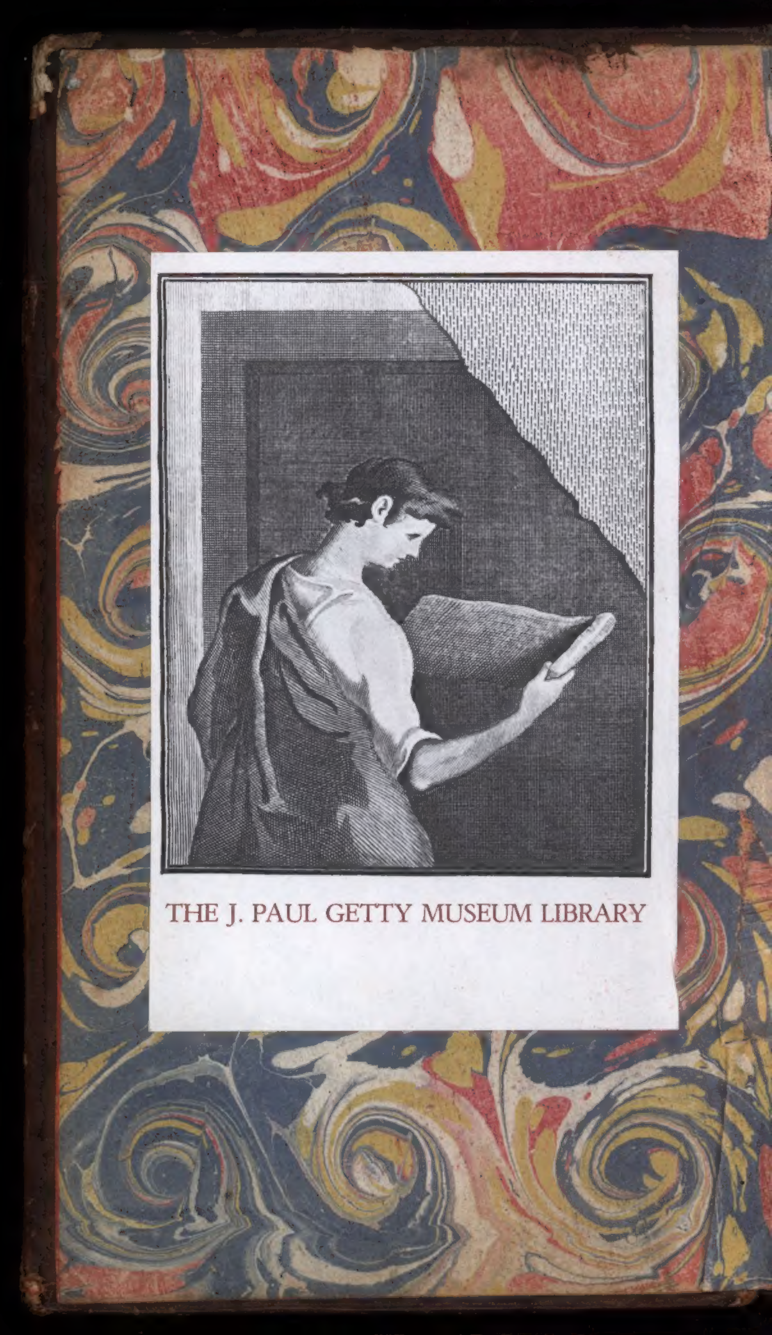



THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY



DESCRIPTION
DE PARIS,
DE VERSAILLES, DE MARLY, DE MEUDON, DE S. CLOUD, DE FONTAINEBLEAU,

Et de toutes les autres belles Maiſons & Châteaux des Environs de Paris.

Par M. PIGANIOL DE LA FORCE.

TOME QUATRIE'ME.

CONTENANT

LES QUARTIERS DE SAINT PAUL, de Sainte Avoye, du Temple, de Saint Antoine & de la Place Maubert.

Avec des Figures en Taille-douce.

Nouvelle Edition.



A PARIS,
Chez CHARLES-NICOLAS POIRION, ruë S. Jacques, vis-à-vis la ruë des Noyers, à l'Empereur.

M. DCC. XLII.
AVEC PRIVILEGE DU ROY.



DESCRIPTION DE PARIS ET DE SES ENVIRONS.

XII. *Le Quartier de S. Paul.*



E Quartier de S. PAUL, ou de LA MORTELLERIE, eſt borné à l'Orient par les Remparts incluſivement, depuis la Riviere juſqu'à la Porte ſaint Antoine; au Septentrion, par la rue ſaint Antoine excluſivement; à l'Occident, par la rue Geoffroi-Lânier incluſivement; & au Midi, par les Quais incluſivement, depuis le coin de la rue Geoffroi-Lânier, juſqu'à l'extrémité du Mail.

L'EGLISE PAROISSIALE DE S. PAUL.

Cette Egliſe a donné le nom à ce

Quartier. Elle n'étoit dans ſon origine qu'une Chapelle ſous le titre de *S. Paul*, que ſaint Eloy fit bâtir hors de la Ville dans un Cimetiere deſtiné aux Religieuſes du Monaſtere qu'il avoit fondé dans la maiſon que le Roi lui avoit donnée à Paris. C'eſt par rapport à ſa ſituation qu'on la nommoit *la Chapelle de S. Paul des Champs*, avant qu'elle fût enfermée dans la Ville, dont elle eſt devenue une des principales Paroiſſes. Ce ne fut cependant qu'après l'an 1107. qu'elle fut érigée en Egliſe Paroiſſiale; mais étant dans la ſuite devenue la Paroiſſe de nos Rois pendant qu'ils faiſoient leur ſéjour à l'Hôtel de S. Paul & au Palais des Tournelles, elle s'accrut conſidérablement en peu de tems par les Grands & par le Peuple qui vinrent s'établir ſur ſon territoire.

Le bâtiment de l'Egliſe qu'on voit aujourd'hui, fut élevé ſous le Regne de Charles VI. il eſt d'une maçonnerie maſſive & lourde. Les voûtes en ſont baſſes, & les jours mal entendus, ce qui la rend ſombre & triſte. La Dédicace en fut faite en 1431. par *Jacques du Châtelier*, Evêque de Paris. Le Portail de cette Egliſe eſt dans la rue

S. Paul. Le grand-Autel eſt décoré d'une menuiſerie dorée, & du deſſein de *Jules-Hardouin Manſard.* Le tableau repréſente l'Inſtitution du Sacrement de l'Euchariſtie, & a été peint par *Corneille* le jeune. Le chœur eſt paré ordinairement d'une belle tenture de tapiſſerie qui repréſente l'hiſtoire de ſaint Paul, & qui a été donnée à cette Egliſe par *Anne Phelypeaux de Ville-Savin*, veuve de *Leon Bouthillier*, Comte de Chavigni.

L'Arche que l'on porte avec beaucoup de pompe le jour de la Fête-Dieu, eſt une piéce ſinguliere.

Le Charnier eſt un des plus beaux & des plus grands de Paris. Les vitres en ont été peintes à l'envi par les meilleurs Peintres ſur verre qu'il y eut alors. *La Chapelle de la Communion* eſt grande & d'une aſſez belle ordonnance. Les peintures des quatre vitreaux qui ſont du côté du Charnier, ſont les meilleures de l'Egliſe, & ſont de *Deſangives*, qui étoit le plus habile Peintre ſur verre que nous ayons eu.

Parmi les perſonnes illuſtres qui ont été inhumées dans cette Egliſe, *Brice* met à la tête *Arnauld de Corbie*, Chancelier de France, mais c'eſt mal

à propos, car je n'ai trouvé aucun Historien qui le dise. Les uns assûrent qu'il fut inhumé dans l'Eglise de saint Jean en Gréve, & les autres que ce fut dans une Chapelle qu'il avoit fait bâtir dans un des faubourgs de Bauvais, laquelle fut démolie en 1433. Au reste ce Chancelier mourut le Samedi matin avant jour, 24. Mars 1413. & non pas en 1490. comme le dit *Brice*.

Dans la Chapelle qui est sous l'invocation de *saint Louis*, on voit l'Epitaphe de *Nicole Gilles*, Auteur des Annales & Chroniques de France.

CY GIST

Noble homme & sage
M. NICOLE GILLES, *en son vivant,*
Notaire & Secretaire du Roi
nôtre Sire,
& Controlleur de son Trésor,
lequel Gilles *fit de ses deniers faire,*
& édifier cette Chapelle de S. Louis,
& trépassa le 10. *jour de Juillet*
M. D. III.

Jacques Bourdin, Sieur de Vilette, Secretaire des Finances sous les Rois Charles VIII. & Louis XII. & mort le 6. d'Août 1534.

Il est constant que *François Rabelais* a été inhumé dans le Cimetiere de cette Paroisse, mais le tems de sa mort est incertain. Quelques-uns, comme Pierre de S. Romuald Religieux Feuillant, assûrent cependant qu'il mourut le 9. d'Avril de l'an 1553. Le Cardinal du Bellay lui conféra la Cure du vilage de Meudon, près de Paris. On dit qu'il lui donna aussi une Prébende en l'Eglise Collégiale de saint Maur des Fossés, mais il n'y a aucune preuve de ce dernier fait dans les archives du Chapitre de S. Maur. Cette tradition ne porte que sur ce que dans la maison du Chantre il y a une piéce qu'on nomme *la chambre de Rabelais*. Pour dire ici ce que je pense de ce sçavant & ingénieux rieur, je dirai qu'il joignoit à l'esprit du monde le plus bouffon, une grande connoissance des Langues & des Sciences. Son *Pantagruel* & son *Gargantua* sont des ouvrages informes, semés de plaisanteries souvent basses & insipides, mais quelquefois exquises. Les narrations & les descriptions sont des chefs-d'œuvres dans leur genre; & dans les digressions on remarque un grand sens & un sçavoir prodigieux.

Robert Ceneaux, *Senaux*, & *Senault*; qu'il latinise lui-même par celui de *Cenalis*, étoit Evêque d'Avranches, & auparavant l'avoit été de Riez & de Vence. Il étoit Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, & a fait plusieurs ouvrages, qui aujourd'hui ne sont guéres plus connus que lui. Il mourut à Paris en 1560. & fut inhumé dans le chœur de cette Eglise où il avoit un tombeau de marbre noir, sur lequel étoit une statue de cuivre qui le représentoit en Evêque.

ICI GIST

Reverend Pere en Dieu
M. ROBERT CENALIS *en son vivant*,
Evêque d'Avranches, *Doyen*
en la Faculté de Théologie,
& natif de Paris :
qui trépassa en expugnant les hérésies,
le 27. *jour d'Avril* 1560.

Les vers & l'Epitaphe qui suivent, étoient gravés sur une lame de cuivre.

Ego Jehova : hoc est nomen meum.
Uni trino numini ac nomini sacrum ;
Huc ades, quisquis es christianæ cultor
Pietatis, hoc monumentum vocat

Suadetque, ut te esse mortalem vel casibus
Discas nostris, tum quæ sequuntur legas.

EPITAPHIUM

ROBERTI CENALIS, Arboricensis Episcopi, Doctoris Theologi ordine & origine Parisiensis.

En moriturus ego vixi, quò vivere possim,
Jam moriens, mortem vita beata manet.
Vixi equidem fateor, sed quem vixisse pigeret,
Ni mihi spem faceret, gratia larga Dei.
Busta tui miseranda vides, qui forte Roberti
Dic tandem æterna pace fruatur. Amen.

Obiit 27. *Aprilis* 1560.

Auprès du maître-Autel furent inhumés trois favoris ou mignons du Roi Henry III. Louis *de Maugiron*, Jacques *de Levis*, Comte *de Quelus*, & Paul *de Stuert*, ou de *Stuart de Caussade*, Comte de *S. Megrin*. Les

deux premiers s'étant battus en duel contre d'autres Seigneurs au Marché aux Chevaux près de la Bastille, le 27. d'Avril de l'an 1578. y furent tués. Maugiron mourut sur le champ de bataille. On n'a peut-être jamais vû un cavalier aussi accompli, selon le monde, que l'étoit celui-ci. Il joignoit à la fleur de la jeunesse, une grande beauté, beaucoup d'esprit, une valeur & un courage extraordinaires. Il n'avoit que seize ans lorsqu'il monta le premier sur la brêche à l'assaut de la ville d'*Issoire*, & y perdit un œil. Cet accident diminua un peu ses charmes, & n'empêcha pas que le Roi Henry III. ne l'aimât plus qu'aucun de ses favoris. Il n'avoit que dix-huit ans quand il fut tué. Le Roi le baisa plusieurs fois, coupa lui-même de ses cheveux, & s'en fit faire des bracelets qu'il porta toujours depuis. *Quelus* ayant reçu à ce combat dix-neuf blessures, fut porté à l'Hôtel de *Boisi*, situé où est aujourd'hui le Monastere des Filles de sainte Marie de la rue S. Antoine, où il mourut après avoir langui trente-trois jours, & fut enterré à saint Paul le 31. du mois de May suivant. Le Roi ne le quitta

point pendant tout ce tems-là, & le blessé ne s'occupa que de ce Prince, dont il eut toujours le nom dans la bouche, sans avoir dit un seul mot de Dieu. *S. Mesgrin* fut assassiné dans la rue S. Honoré, vis-à-vis celle du Louvre, le 21. Juillet suivant, & mourut le lendemain 22. Le Roi fit aussi porter son corps à l'Hôtel de *Boisi*, & de-là à saint Paul, avec pareille pompe que les deux autres. Il leur fit ériger à chacun un tombeau de marbre, sur lequel on voyoit la figure à genoux de celui pour qui il étoit. Ces monumens étoient d'ailleurs chargés d'Epitaphes en prose & en vers, en latin & en françois. Ce qu'il y avoit de meilleur, étoit ce qu'on y disoit de Quelus.

Non injuriam, sed mortem patienter tulit.

Ces trois superbes mausolées furent démolis & ruinés entierement le 2. de Janvier de l'an 1588. par le Peuple en fureur, qui disoit hautement que les corps de ces trois favoris, étoient plus dignes du feu, que d'une telle sépulture.

Charles de Gontaut, Duc de *Biron*,

Pair & Marêchal de France, qui pour crime de leze-Majeſté au premier chef, eut le col coupé à la Baſtille le 31. Juillet 1602. fut inhumé dans la nef de cette Egliſe, vis-à-vis la chaire du Prédicateur, du moins c'eſt la tradition qui s'eſt conſervée dans ſa Maiſon. Il y a une circonſtance de la mort de ce Marêchal-Duc, qui n'a été remarquée que par M. *de Thou* dans ſon Hiſtoire : les autres Hiſtoriens n'en ont pas connu la ſingularité. Dès qu'une perſonne eſt juridiquement condamnée à mort, elle devient incapable de tous les effets civils, & perd ce que les Juriſconſultes appellent *teſtamenti factionem*, c'eſt-à-dire, la faculté de teſter, & de diſpoſer de ſon bien. D'ailleurs, l'Arrêt qui condamnoit le Marêchal Duc de Biron à avoir la tête tranchée, portoit que tous ſes biens ſeroient acquis & confiſqués au Roi. Cependant ce Marêchal après ſa condamnation, demanda au Chancelier qu'il lui fut permis de faire teſtament : *petiit*, dit M. de Thou, Livre 128. *ut ſibi teſtamentum condere liceret.* Cette grace lui fut accordée par le Chancelier de la part du Roi. Le même Hiſtorien ajoûte,

post recitatum decretum, monitus à Sacerdotibus qui aderant, ut ad mortem se compararet; primùm se testamenti condendi curâ exolvere voluit; ut eo facto de salute sua ab omni alia cura vacuus cogitaret. Il fit donc son testament, & légua la terre de *Saulniere* en Bourgogne, de laquelle il étoit engagiste à titre onereux, à Charles de Gontaut son fils naturel; & l'usufruit à *Gillette Sebillote*, mere dudit Charles de Gontaut. Cette maîtresse du Marêchal de Biron étoit fille du Procureur du Roi de Dijon, & avoit tant de pouvoir sur l'esprit de ce Seigneur, que dans l'inventaire des Livres de Maître Guillaume, il y en a un intitulé, *Histoire de la Reine Gillette, dédiée à M. de Biron.* Mais revenons au testament, & remarquons qu'il n'empêcha pas que le sieur de *Saint Blancard*, frere dudit Marêchal de Biron, n'obtint du Roi le 7. de Septembre suivant, la confiscation de ladite terre. Cependant, quoique ledit *Charles de Gontaut* eut été légitimé & annobli en 1615. le sieur de S. Blancard lui fit essuyer tous les détours de la chicane pendant vingt-quatre ans, car ce ne fut que le 8. de

Septembre 1626. qu'il lui fit donation de la terre de *Saulniere*, au moyen de quoi Charles de Gontaut se trouva revêtu non seulement du titre de légataire, mais encore de celui de donataire de cette partie de la confiscation, & en jouit paisiblement jusqu'à sa mort, arrivée au siége de Dole en 1636. Il ne laissa point de postérité.

Jean Nicot Seigneur de Villemain, & Maître des Requêtes de l'Hôtel du Roi étoit de Nismes en Languedoc. Il fut Ambassadeur en Portugal l'an 1559. 1560. & 1561. & en raporta la plante qu'on nomma d'abord de son nom *Nicotiane*, & *herbe à la Reine*, parce qu'il la présenta à la Reine Catherine de Médicis, & que nous avons appellée dans la suite *Tabac* qui est le nom que les Espagnols lui ont toujours donné parce qu'ils la connurent premierement à *Tabaco* Province du Royaume de Jucatan, ou nouvelle Espagne. Nicot a donné au Public un Dictionaire François-Latin, & mourut le 10. de Mai de l'an 1600. selon les uns, & 1603. selon d'autres. Il fut aussi inhumé dans cette Eglise.

L'Histoire & Antiquités de la vil-

Pierre Biard, Sculpteur, & Architecte. Je raporterai ici ce qu'on trou-

ve dans l'Hiſtoire & Antiquités de la Ville de Paris par *Sauval*, touchant cet Article, d'autant plus volontiers que nous avons peu de connoiſſance des Sculpteurs. Pluſieurs Ecrivains nous ont donné les vies des Peintres, il ſeroit à ſouhaiter que quelque habille homme voulut bien nous donner celles des Sculpteurs. le de Paris, par Sauval.

CY GIST

PIERRE BIARD *en ſon vivant Maître Sculpteur & Architecte,*
lequel âge de cinquante ans eſt trépaſſé le dix-ſeptiéme jour de Septembre 1609.
Priez Dieu pour ſon ame.

SONNET.

Sculpteur, Architecte en mon vivant je fus,
Digne, s'il en fut un, d'un ſecond Alexandre.
Paris fut mon berceau, ma Paroiſſe, ma cendre,
Et le Ciel mon eſprit qui me l'avoit infus.
Le démon de nature eut peur d'être confus,
Et voyant mon ouvrage à ſa gloire prétendre,

Il aborde la mort, il la force à mé prendre:
Volontiers, ce dit-elle, il n'eſt pas de refus.
Elle me tira donc des geolles charnelles,
Pour être citoyen des voûtes éternelles,
Où le ſang de Jeſus me fit avoir un lieu.
Je travaillerois las! ſelon mon ordinaire,
Si tout ce qui reſſent l'inconſtance lunaire,
Ne me déplaiſoit point autant que me plait Dieu.
Après avoir vû Rome, en France je revins,
Pour faire ma fortune avecque mon ouvrage;
Mais ſon ingratitude abaiſſa mon courage:
Tout vient aux ignorants, rien aux hommes divins.

Il ne faut pas être fort habile dans nôtre poëtique pour voir que ce n'eſt point un Sonnet, mais n'importe, ce ſont des vers hiſtoriques, & c'eſt aſſés pour les rendre utiles.

François Manſart a été un de nos

plus habiles Architectes, & on lui est redevable de la plûpart des beaux Edifices de Paris. Il nâquit dans cette ville en 1598. & perdit son pere avant que d'être en état d'apprendre de lui l'Architecture qu'il avoit pratiquée avec succès; mais il eut un beau-frere qui lui en donna les premiers élémens, & son génie fit le reste. Il fut premier Architecte du Roi, & mourut au mois de Septembre de l'an 1666. âgé de soixante huit ans.

Henriette de Coligni, Comtesse de *la Suze*, étoit fille de Gaspard de Coligni, Marêchal de France, & fut mariée encore très-jeune à *Thomas Hamilton*, Comte d'Hadington, Seigneur Ecossois qui mourut peu de tems après son mariage. Elle épousa en secondes nôces le Comte de Suze de la maison de Champagne, originaire du Maine, & une des plus illustres de France. C'est sous le nom de ce dernier mari que cette Dame est principalement connuë. La noblesse, la beauté, les graces, & l'esprit avoient concouru à l'envi à former cette rare personne. Elle mourut le 10. de Mars de l'an 1673. & fut inhumée dans cette Eglise.

Jean des Mareſts de S. Sorlin, Controleur Général de l'extraordinaire des guerres, Secretaire Général de la marine du levant, & un des quarante de l'Académie Françoiſe, étoit de Paris, où il mourut le 28. d'Octobre de l'an 1676. âgé de quatre-vingt & quelques années.

Anne Duc de Noailles, Pair de France, Chevalier de l'Ordre du S. Eſprit, Capitaine de la premiere Compagnie des Gardes du corps, &c. mourut à Paris le 15. de Février de l'an 1678. & fut inhumé dans la Chapelle de la Communion, où on lui a fait ériger un Tombeau de marbre qui a été inventé, & exécuté par *Anſelme Flamen*, Sculpteur, & de l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture.

Sur ce Tombeau le Duc de Noailles eſt repréſenté en marbre à demi couché, & ſoûtenu par une femme aſſiſe qui d'une main tient un Calice, & de l'autre une Croix, c'eſt la Religion. Au-deſſus eſt l'Eſperance qui lui montre la couronne de gloire qui l'attend. Aux pieds du Duc eſt un génie en pleurs. Sur le devant de ce Tombeau eſt l'Epitaphe ſuivante, gravée en lettres d'or.

D. O. M.

HIC JACET

Annæus Dux de NOAILLES,

insignibus & antiquissimis apud Lemovices ortus natalibus.

Primùm & adhuc puer pro Religione miles, deinde omnibus militiæ decursis gradibus, Generalis Franciæ exercituum Præfectus; Arverniæ superioris Legatus, Perpiniani, & Ruscinonensis comitatûs Gubernator, Prætorianæ cohortis Dux primus, Torquatus Regiorum Ordinum Commendator, Par Franciæ. Eximiâ in Deum pietate, in Regem fide; effusa in pauperes charitate, singulari in amicos constantia, in omnes liberalitate. Animo prudens, manu strenuus, in bello fortissimus, in pace æquissimus; in aula probus, ubique avitæ virtutis, integræ famæ, & veræ gloriæ cultor ac vindex. In sinu pietatis mortuus ubi vixit, pratiosa sanctorum morte sublatus in oculis Dei, & suorum animis æternum victurus.

Obiit XV. Kalend. Martii
Ann. 1678. *ætat.* 63.
Pia conjux, & mœrentes
filii poſuere.

Dans ce même Tombeau a été inhumée *Louiſe Boyer*, Ducheſſe de Noailles, & l'épouſe fidele d'Anne Duc de Noailles dont je viens de raporter l'Epitaphe. Son éloge funebre ſe lit au-deſſus d'une petite porte qui eſt à côté de ſon Tombeau, & eſt ainſi conçu :

SUB EODEM TUMULO
dormit,
Ludovica Boyer de NOAILLES
Annæ præfati Ducis uxor. Quam & divina gratia in benedictonibus dulcedinis prevenit, & miſericordia omnibus vitæ diebus ſubſecuta eſt.

Virgo pudica, fida conjux, mater optima, verè vidua, omni ex parte chriſtiana.

Cuncta vitæ publicæ privatæque officia.

Piè, juſtè, ſobriè, humiliter, dignè implevit, Deo, atque hominibus dilecta.

Obiit XXII. Maii anno reparatæ ſalutis M. D. C. XCVII.

Hoc amoris monumentum charissimæ matri piè mœrentes Anna Julius Dux de NOAILLES *Par & Marescallus Franciæ, æques torquatus.*

Ludovicus Antonius *Archiepiscopus Parisiensis, Dux Sancti Clodoaldi Par Franciæ.*

Jacobus *Regiarum Triremium Legatus Generalis, necnon Ordinis Sancti Joannis Jerosolimitani balivius.*

Gasto Joann. Bapt. Lud. *Episcopusc Comes Catalaunensis Par Franciæ, posuerunt.*

Godefroy Herman, Chanoine de Beauvais avoit l'esprit excellent, & avoit fait de très-bonnes études. Il étoit très-sçavant dans la Théologie positive, & dans les Langues. Quoiqu'il fut le plus jeune de ceux qui travaillerent à la Polyglote de M. le Jay, il ne fut pas celui qui eut la moindre part à ce grand ouvrage. Il s'appliqua depuis entierement à l'Histoire de l'Eglise, & nous a donné les vies de quelques Peres où l'on remarque une exactitude, & une critique admirables. On prétend que Mainbourg

avoit pris tout ce qu'il a dit de bon dans ſon Hiſtoire de l'Arianiſme, dans la vie de S. Athanaſe compoſée par M. Herman qui s'en plaignit modeſtement dans la Préface de la vie de S. Grégoire de Nazianze. M. Herman mourut à Paris de mort ſubite le mardi 11. Juillet de l'an 1690. Il étoit parti de Beauvais le lundi 10. Juillet, & mourut à Paris le lendemain. Son corps fut mis en dépôt dans cette Egliſe, & y repoſa tout le mercredi 12. & le jeudi 13. fut porté à Beauvais, le même jour qu'il s'étoit propoſé d y retourner s'il ne fut pas mort, & y fut enterré dans une des Chapelles de la Cathedrale.

V. Baile, Critiq. génér. du Calv. t. 1. Lettre 5. pag. 97.

Adrien Baillet, Bibliothéquaire de M. le Préſident de Lamoignon, & Sçavant critique à qui le Public eſt redevable de pluſieurs ouvrages qui ſont très-eſtimés, mourut le 21. de Janvier de l'an 1706. & voulut être inhumé dans le Cimetiere des pauvres, mais après ſa mort le Préſident de Lamoignon ſouhaita qu'il le fut ſous le Charnier de cette Egliſe où l'on lit cette Epitaphe.

HIC JACET
ADRIANUS BAILLET *Sacerdos*
Bellovacensis,
Qui post expressam moribus & scriptis
vitam Sanctorum,
obiit Parisiis, anno salutis 1706.
ætatis 56.*
Apud illustrissimum Senatûs
Præsidem de LAMOIGNON,
cujus Bibliothecam à 26.
annis curabat.

De cætero, scripta consule.
Posuit Testamenti curator,
A. FRION, *Professor Marchianus*,
annuentibus hujus Parochiæ pauperibus
heredibus scriptis.

* Il y a faute, il en avoit 57.

Pierre Silvain Regis nâquit en 1632. à la Salvetat de Blanquefort dans le Comté d'Agenois, & mourut à Paris dans l'Hôtel de Rohan le 11. de Janvier de l'an 1707. Il étoit de l'Académie Royale des sciences, & un des plus fameux Sectateurs de *Descartes*. Ses ouvrages imprimés, & l'éloge qu'a fait de lui M. de Fontenelle, dispensent d'en dire davantage sur ce Philosophe.

Jules-Hardouin Manſard étoit fils d'une ſœur de François Manſard, dont j'ai parlé dans cet Article, ce qui lui fit ajoûter le nom de Manſard au ſien. S'il ne fut pas auſſi habile que ſon oncle, il fut infiniment mieux recompenſé que lui, car il devint non ſeulement premier Architecte du Roi, ainſi que ſon oncle, mais encore Chevalier de S. Michel, *Surintendant, & ordonnateur général des Bâtimens, Arts, & Manufactures du Roi.* C'eſt lui qui a donné les deſſeins de preſque tous les Edifices que *Louis le Grand* a fait élever, & qui les a conduits. Au milieu de tant de proſperités la mort l'enleva, à Marly, le 11. du mois de May de l'an 1708. Son corps fut tranſporté à Paris où il fut inhumé dans l'Egliſe de S. Paul, ſa Paroiſſe.

Dans le bas côté qui eſt à droite en entrant, & près de la Chapelle de la Communion, on voit contre un pillier un monument de marbre érigé à la gloire de ce Surintendant des Bâtimens, & ſculpté par *Coyzevox*. L'Epitaphe qu'on y lit, eſt ainſi conçuë :

D. O. M.

HIC JACET
Julius HARDOUIN MANSARD
Comes Sagonensis,
Regii ordinis Eques,
Regiorum ædificiorum ſummus Præfectus.
Quibus titulis auctus
à Ludovico Magno quam merito
fuerit docebunt poſteros illuſtria toto
Regno tam publica quam privata
Architecturæ Monumenta.
Vixit annos LXIII.
obiit die XI. Maii,
anno ſalutis M. DCC. VIII.

Ce prétendu Comte de Sagonne avoit été annobli par Louis XIV. lorſque ce Prince le fit Chevalier de S. Michel.

Il y a encore dans cette Egliſe deux morceaux de Sculpture qui méritent d'être vus. L'un eſt un Medaillon en marbre de *François d'Argouges* Premier Préſident du Parlement de Bretagne, & Conſeiller d'Etat. Ce Magiſtrat avoit été nommé par la Reine Anne d'Autriche pour être un des exécuteurs de ſon Teſtament. Il mourut à Paris l'an 1691. & fut in-

humé au pied de ce monument qui a été inventé, & ſculpté par *Coyzevox*.

L'autre eſt au-deſſus du Tombeau de la famille de *Berbier du Metz*, originaire du vilage de *Roſnay*, en Champagne, & de laquelle étoit *Claude Berbier du Metz*, Lieutenant Général de l'Artillerie, & des Armées du Roi, ſujet d'un grand mérite, qui fut tué au combat de Fleurus donné le premier de Juillet de l'an 1690. Son corps fut porté, & inhumé dans l'Egliſe de la Citadelle de Gravelines dont il étoit Gouverneur, cependant la famille a fait mettre ici une inſcription pour conſerver ſa mémoire. Il étoit âgé lors de ſa mort, de cinquante-deux ans dont il en avoit paſſé trente-ſix au ſervice du Roi. La Sculpture eſt du fameux *Girardon*.

La Cure de S. Paul eſt à la nomination & collation de l'Archevêque de Paris, en qualité de Doyen de S. Maur, Prieur de S. Eloy.

Tout auprès de cette Egliſe eſt une priſon qu'on nomme du nom de S. Eloy. Dans la même rue de S. Paul, en allant vers la riviére, eſt *l'Hôtel de la Vieuville* qui n'eſt aujourd'hui ni bien grand, ni magnifique.

Aux

Aux environs de cette Eglise, il y a eu une Maison Royale qui a été fort fameuse sous trois de nos Rois, & qui portoit le nom d'*Hôtel de S. Paul.* Du Breul, & Brice trompés apparemment par la ressemblance de nom, l'ont confondu mal-à-propos avec l'Hôtel de *S. Paul* qui est à l'entrée de la rue du Roi de Sicile, mais ces deux maisons n'ont rien de semblable que le nom. Celui qui va faire le sujet de cet Article étoit du même côté que l'Eglise de S. Paul, & vis-à-vis du Palais des Tournelles, duquel il étoit séparé par la rue S. Antoine. Voici ce que *Sauval* en a ramassé, & à quelque chose près ce qu'il en dit.

L'HÔTEL DE S. PAUL.

Charles de France, Dauphin de Viennois, fils aîné du Roi Jean, & Régent du Royaume, acheta peu de tems avant le retour du Roi son pere à Paris, *l'Hôtel d'Estampes* qui étoit auprès de l'Eglise de S. Paul, pour le prix & somme de quatre mille Royaux d'or, qui furent payés par le Prevôt des Marchands, & les Echevins de

la ville de Paris. Le Dauphin fit aussitôt commencer le bâtiment de l'Hôtel de S. Paul sur cet emplacement, & le destina pour être l'*Hôtel solemnel des grands ébattemens*, ainsi qu'il le dit lui-même lorsqu'il fut devenu Roi, dans l'Edit qu'il donna au mois de Juillet 1364. pour l'union de cet Hôtel au Domaine de la Couronne. Il acheta peu de tems après l'Hôtel des Abbés, & Religieux de S. Maur; & en 1365. il acheta de *Guillaume de Melun* Archevêque de *Sens* l'Hôtel que les Archevêques de Sens avoient dans le voisinage, mais cette acquisition demanda plus de tems, & plus de formalités que celle des deux autres. Le Roi promit de donner à Guillaume de Melun la somme d'onze mille cinq cens livres dont on employa mille cinq cens à l'acquisition de la maison de *Jean de Hestomenil* située près des Béguines, & donnée par le Roi à l'Archevêque de Sens pour s'y loger; & le reste fut destiné tant à réparer & meubler cette maison, qu'aux autres dépenses utiles à l'Archevêque de Sens. Comme ce traité avoit besoin de l'agrément du Pape Urbain V. on eut re-

cours à lui, & par ses Lettres du 29. Juin de l'an 1365. il nomma Jean Evêque de Beauvais, Estienne Evêque de Paris, & Jean Evêque de Chartres, pour examiner si cet échange étoit avantageux à l'Eglise de Sens, ou non. En attendant leur décision, le Roi, au mois de Fevrier suivant unit pour toujours l'Hôtel de Sens au Domaine de la Couronne, comme faisant à l'avenir partie de celui de S. Paul. Les changemens qui arriverent dans la fortune des trois Commissaires & quelques autres embarras firent attendre long-tems leur décision. Ils firent d'abord apprecier l'Hôtel de Sens qu'on trouva valoir trois cens livres de rente, & ce fut pour remplacer cette rente que le Roi rendit à Guillaume de Melun les héritages qu'il avoit achetés de lui, & qui étoient de la même valeur, & par dessus il ajoûta encore l'Hôtel de *Hestomenil*. Ainsi fut consommée la commission des trois Evêques le 2. Décembre 1368. C'est sur l'emplacement de cet Hôtel de Hestomenil que Tristan de Salazar Archevêque de Sens fit bâtir depuis l'Hôtel de Sens qu'on voit encore aujourd'hui. Comme si cet

Hôtel n'eût pas été assez grand, Charles VI. en 1398. y joignit l'Hôtel du Petit-Musc qui lui coûta quatre mille livres, & qui tenoit au Couvent des Celestins & au champ au Plâtre que les fossés séparent maintenant de la Ville. En 1418. le même Prince y unit encore un Logis de la rue saint Paul, pour y loger deux Maîtres des Requêtes, afin qu'ils fussent à portée de remedier aux abus qui se glissoient dans la maison du Roi. Avec le tems, jusqu'au regne de Louis XI. tout ce qu'il y avoit de logis & de terrein entre la rue saint Antoine & le Quay des Celestins, entre la rue saint Paul & le champ au Plâtre, au Faubourg saint Antoine, tout cela fut acquis, & renfermé dans l'Hôtel saint Paul, qui devint si grand qu'on y comptoit plusieurs Hôtels, sçavoir, *l'Hôtel de la Reine*, *de Beautreillis*, *de Puteymuce* ou *Petit Musc*, *de la Pissotte*, *des Lions*, *l'Hôtel neuf du Pont-Perrin*, *le Château de la Bastille*, *& quelques autres*. Le grand corps de Logis de cet Hôtel qui en renfermoit tant d'autres & sa *principale entrée*, étoient du côté de la Riviere, & regnoient

le long du Quay des Celeſtins.

Dans cette vaſte étenduë, le Roi, la Reine, les Enfans de France, les Princes du ſang, le Connêtable, le Chancelier, & ceux qui étoient en faveur, y avoient de très-grands appartemens, la plûpart accompagnés de Chapelles, de Jardins, de Préaux & de Galeries. On apprend des Oeuvres Royaux de la Chambre des Comptes de Paris, qu'on y comptoit juſqu'à ſix Preaux, douze Galeries, huit grands Jardins, pluſieurs cours, entre autres une ſi grande & ſi ſpacieuſe qu'on y joûtoit, & laquelle à cauſe de cet exercice étoit nommée la cour des joûtes.

Les Appartemens du Roi Charles V. étoient compoſés d'une ou de deux ſales, d'une antichambre, d'une garderobe, d'une chambre de parade, d'une autre qu'on nommoit *la chambre où giſt le Roi*, avec une chambre des nappes. Il y avoit outre cela une ou deux Galeries, une Chapelle baſſe & une haute, & deux cabinets, l'un grand, & l'autre petit. Le premier ſe nommoit *la Grand-Chambre de retrait*, & le dernier *la Chambre de l'étude*, &c.

Les actions les plus remarquables de la vie de Charles V. de celle de Charles VI. & de celle de Charles VII. se sont passées dans ce Palais. La plûpart des enfans de ces Princes y naquirent : *Jeanne de Bourbon*, & *Isabeau de Baviere* y moururent : Le Parlement s'y tint plusieurs fois : les plus grands mariages y furent consommés : les homages des Pairies, & autres grandes Terres y furent rendus : les Fêtes les plus solemnelles y furent célébrées : mais il ne s'y passa rien de plus remarquable que l'attentat entrepris en 1413. par le Duc de Bourgogne, & par une foule de Bouchers & de séditieux qui arracherent d'entre les bras du Dauphin, & de la Reine, les Ducs de Bar, & de Baviére, & un grand nombre de Seigneurs & de Dames qu'ils menerent prisonniers au Louvre, & à l'Hôtel de Bourgogne. L'Auteur anonime de la Chronique de saint Denis, & plusieurs Historiens qui l'ont suivi, prétendent que ce fut dans une des sales de cet Hôtel que fut dansé en 1392. ce Balet ardent où Charles VI. pensa être brûlé vif de même que le furent quelques-uns de ses compagnons de

mascarade; mais *Juvenal des Ursins*, qui étoit pour lors à la Cour, dit que ce fut à l'Hôtel de la Reine Blanche au Faubourg saint Marceau, & cet Ecrivain est sans doute plus croyable que les autres.

Quoique Charles V. eut uni en 1364. & 1365. l'Hôtel de saint Paul au Domaine de la Couronne, & qu'il eut défendu de l'en démembrer sous quelque prétexte que ce fut, cependant Louis XI. donna en 1463. l'Hôtel de la Pissotte à Charles de Melun son Chambellan. Ce même Prince donna en 1480. aux Marguilliers de l'Eglise de saint Paul une Place pour agrandir leur Cimetiére. Charles VIII. en 1490. donna l'Hôtel de Beautreillis à Antoine de Chabannes Grand Maître de France. François I. en 1516. vendit deux mille écus d'or, qui valoient alors quatre mille livres, le principal corps de logis qui étoit sur le Quay des Celestins, avec trente ou trente-quatre toises de place. Enfin ce même Roi en 1543. ordonna que l'Hôtel de la Reine, & l'Hôtel neuf, appellé l'Hôtel d'Estampes, fussent vendus. *Diane de Valentinois* acheta l'Hôtel neuf en 1554. six mille cinq cens quarante livres.

C'eſt ſur les ruines de ces Hôtels que ſe ſont formées les rues qui ſont depuis la rue ſaint Paul, juſqu'aux foſſés de l'Arcenal, leſquelles conſervent encore les noms des Bâtimens qui y étoient du tems de l'Hôtel de ſaint Paul.

La rue Beautreillis a pris ſon nom de *l'Hôtel de Beautreillis*, qui faiſoit partie de l'Hôtel de ſaint Paul. On avoit ainſi nommé cet Hôtel à cauſe d'une belle Treille qui faiſoit une des principales beautés du Jardin de l'Hôtel Royal de ſaint Paul. On l'a auſſi appellée la rue *Gerard Bacquet*.

La rue des Lions faiſoit auſſi partie de l'Hôtel de ſaint Paul, & doit le nom qu'elle porte au Logis des *grands* & des *petits Lions* du Roi, qui y étoit bâti.

La rue du Petit-Muſcq, s'appelloit en 1358. la rue du *Petit-Muce*, la rue du *Pute-y-Muce*, & la rue du *Put-y-Muce*; peut-être, dit Sauval, à raiſon que c'étoit alors une voirie, & un lieu où chacun venoit faire ſon ordure. *Brice* donne au nom de cette rue une étymologie plus honnête, mais moins vraiſemblable. Il prétend que c'eſt parce que dans l'eſpace qu'elle

occupe à présent, se trouvoit autrefois l'Hôtel des quatre Maîtres des Requêtes, que l'on nommoit l'*Hôtel Petimus*, sur ce que les Requêtes que l'on présentoit alors en langue latine, ainsi que tous les Actes judiciaires, commençoient toujours par le mot *Petimus*. J'ai remarqué ci-dessus que l'Hôtel des Maîtres des Requêtes étoit dans la rue saint Paul, ainsi il faut chercher une autre origine au nom de Petit-Muscq.

La rue *de la Cerisaye* a pris son nom d'une Cerisaye qui tenoit à l'Hôtel d'Estampes en 1543. & qui auparavant étoit un des ornemens du Jardin de l'Hôtel Royal de saint Paul. D'autres disent que ce nom a été donné à cette rue à cause d'un Bourgeois nommé *Pierre Cerisay*, qui y demeuroit au commencement du Siécle dernier. On l'a quelquefois nommée la *rue de la Bastille*, parce qu'étant faite en équierre, & passant entre le petit Arsenal, & l'Hôtel de Lesdiguieres, elle venoit aboutir dans la rue saint Antoine, près la porte de la *Bastille*. Cette rue n'est à présent qu'un cul de Sac qui conduit à la porte du petit Arsenal, mais il est bordé d'Hôtels &

de maiſons bien bâties qui le rendent comparable à de belles rues.

C'eſt dans cette rue qu'eſt *l'Hôtel de Leſdiguieres*, un des plus vaſtes & des plus logeables de Paris. Il fut bâti par *Sebaſtien Zamet*, & Henry IV. y alloit ſouvent en partie de plaiſir avec ſes maitreſſes, ce qui le fit appeller le *Palais d'Amour* de ce grand Roi. Tout le monde ſçait que ce fut ici que la Ducheſſe de Beaufort gagna la maladie dont elle mourut. *Francois de Bonne*, Duc de Leſdiguieres, & Connêtable de France, acheta cet Hôtel des enfans de Sebaſtien Zamet, & quoique la poſtérité de ce Connêtable ſoit éteinte, & que cette maiſon ait paſſé dans la maiſon de Neuville Villeroy, elle retient cependant toujours le nom d'Hôtel de Leſdiguieres. Elle a appartenu de nos jours à *Paule Françoiſe Marguerite de Gondi de Retz*, veuve d'Emanuel de Bonne de Crequy, Duc de Leſdiguieres, Pair de France, &c. Cette Ducheſſe étant morte le 21. de Janvier de l'an 1716. Cet Hôtel a paſſé par ſucceſſion à *François de Neuville Duc de Villeroy*, dont la mere nommée Marie Marguerite de Coſſé Briſ-

ſac, étoit fille de Louis de Coſſé Duc de Briſſac, & de *Catherine de Gondy* Dame de Beaupreau. C'eſt dans cet Hôtel qu'a demeuré le *Czar Pierre Alexiovviſt*, grand Duc de Moſcovie, pendant le ſejour qu'il a fait à Paris en 1717.

L'on a vu juſqu'à préſent dans le Jardin de cet Hôtel, un monumemt bien ſingulier. C'eſt un tombeau d'architecture, & de fort bon goût, que Paule Françoiſe Marguerite de Gondi, veuve d'Emanuel de Crequy Duc de Leſdiguieres, a fait ériger à une chatte qu'elle avoit tendrement aimée. On y lit cette Epitaphe qui eſt d'une naïveté charmante :

Cy git une Chatte jolie :
Sa maîtreſſe qui n'aima rien,
L'aima juſques à la folie ;
Pourquoy le dire ? on le voit bien.

Cet Hôtel vient d'être vendu à des Entrepreneurs qui doivent y percer une rue qui ira de celle de la Ceriſaye, à la rue ſaint Antoine. Les filles de ſainte Marie qui ſont dans la rue ſaint Antoine, ont acheté une partie du jardin pour agrandir le leur.

LES CELESTINS.

Saint Louis revenant de la Terre Sainte en 1259. amena avec lui ſix Carmes qu'on nomma pour lors *les Barrez* à cauſe de leurs manteaux qui étoient blancs & noirs, & les logea dans l'endroit où ſont aujourd'hui *les Celeſtins*. Ce lieu étoit fort ſerré, & ne conſiſtoit qu'en une petite Egliſe, un cimetiere, quelques petits bâtimens, & un petit jardin. Ces Moines après avoir demeuré ici cinquante-huit ans, & avoir obtenu de Philippe le Bel, & de Philippe le Long quelques maiſons ſituées dans la rue de la Montagne ſainte Geneviéve, allerent s'y établir à demeure en 1318. & vendirent en 1319. le Monaſtere qu'ils avoient quitté *à Jaques Marcel* Bourgeois de Paris pour la ſomme de cinq cens livres pariſis, ſe reſervant neantmoins la démolition des bâtimens, les tombes, & les oſſemens de ceux qui y avoient été inhumés. Marcel, homme craignant Dieu fit bâtir ici deux Chapelles, & y mit deux Chapelains perpetuels pour les deſſervir, à chacun deſquels il aſſigna *vingt livres pariſis* de rente amortie, à pren-

dre ſur ſon Hôtel, preſſoir, vignes, cens, & rentes du *Larrez* en Brie, à une lieuë de Melun, s'en reſervant la Collation pour lui & ſes héritiers mâles juſqu'au quatriéme dégré, après lequel il la donnoit à l'Evêque de Paris. Ce Jaques Marcel mourut en 1320. & l'on voit encore ſa tombe dans la nef de l'Egliſe de ce Monaſtere, devant le Crucifix. *Garnier Marcel* ſon fils, Bourgeois & Echevin de Paris, jouit pendant trente-deux ans de ce lieu qu'il donna & tranſporta *aux Celeſtins*, à la ſollicitation de *Robert de Juſſi* Chanoine de ſaint Germain de l'Auſſerrois, & Secretaire du Roi. Ce don & tranſport fut confirmé par lettres de Jean de Meulant Evêque de Paris, & de Guillaume de Melun Archevêque de Sens, données l'an 1352. Les Celeſtins furent introduits dans cette maiſon, cette même année, par le Roi Charles V. qui n'étoit encore que Duc de Normandie, & Dauphin, à la priere dudit *Robert de Juſſi* qui à l'âge de vingt ans, avoit été novice de cet Ordre dans le Monaſtere de ſaint Pierre de Châtres dans la Foreſt de Cuiſe à deux lieues de Compiegne. Quoique ces Religieux

ne fussent qu'au nombre de six, le revenu que Garnier Marcel leur avoit donné étoit si modique qu'ils avoient bien de la peine à subsister. Charles V. qui pendant la prison du Roi Jean son pere, étoit Régent du Royaume, connut leur état, & ordonna par Lettres Patentes du mois d'Août de l'an 1358. qu'à chaque mois de l'année ils eussent une bourse en la Chancellerie de France, pareille à celle des autres Notaires, & Secretaires du Roi dont il avoit de nouveau érigé un Collége, & pour marque de l'affection singuliere qu'il portoit à ces Religieux, il leur apporta & distribua de ses propres mains la premiere bourse, en présence du Chancelier, de l'Audiencier, & du Collége desdits Secretaires. Cette donation fut confirmée par des Lettres Patentes du Roi Jean, après son retour d'Angleterre, données à Paris au mois d'Octobre 1360. Charles devenu Roi n'en fut pas moins attentif sur l'état de ce Monastere, & voyant que ces Religieux n'avoient que deux petites Chapelles pour célébrer l'Office Divin, il leur donna par Lettres du 24. de Mars de l'an 1367. dix mille

livres d'or, & douze arpens de bois de haute futaye à prendre en la Foreſt de Moret, pour faire bâtir leur Egliſe aux fondemens de laquelle il mit la premiére pierre. Au mois de Décembre de l'an 1368. & la cinquiéme année de ſon Regne, il confirma la donation qu'il avoit faite aux Celeſtins de Paris, d'une bourſe par mois en la Chancelerie de France. Au mois d'Octobre de l'année ſuivante il donna encore une autre Charte par laquelle il ſe dit Fondateur des Celeſtins de Paris, les prend en ſa protection & ſauvegarde, & commet toutes leurs cauſes aux Requêtes du Palais. L'Egliſe étant achevée, Charles V. la fit conſacrer, dédier ſous l'invocation de la Vierge mere de Dieu, le 15. de Septembre de l'an 1370. par Guillaume de Melun Archevêque de Sens, & l'enrichit de très-beaux ornemens, de Calices, de Miſſels, & principalement de deux Chapelles de drapt d'or, l'une ſemée de fleurs de lys, & l'autre d'étoiles. A l'Offertoire de la Meſſe, le Roi préſenta une Grande croix d'argent doré, la Reine une Statue de la Vierge auſſi d'argent doré, & le Dauphin, qui regna dans la ſuite

ſous le nom de Charles VI. un vaſe très-riche auſſi d'argent doré.

Charles V. fit mettre au Portail de cette Egliſe deux ſtatues de pierre, dont l'une le repréſente, & l'autre eſt celle de Jeanne de Bourbon ſa femme. Celle du Roi tient d'une de ſes mains le modele de l'Egliſe qu'il venoit de faire conſtruire. Ce même Prince voulant juſtement mériter le titre de Fondateur, ne ſe contenta pas d'avoir fait bâtir l'Egliſe, il employa encore la ſomme de cinq mille livres à faire bâtir le Dortoir, le Refectoir, le Cloître & le Chapitre, & dota la Maiſon de deux cens livres pariſis de rente amortie. Il manquoit encore quelque choſe aux pieuſes intentions du Roi, car ce Monaſtere étoit trop ſerré & trop petit; mais dans le tems qu'il penſoit aux moyens de l'agrandir, il arriva que *Robert Teſtart*, Commis à la recette des Aydes, étant reliquataire d'une ſomme très-conſidérable, ſes biens furent vendus par decret, & ſon Hôtel qui étoit contigu au Couvent des Celeſtins, ayant été adjugé à *Gobin Culdoë*, l'un des Notaires-Secretaires du Roi, ce Prince l'acheta de lui, & le

donna aux Celestins par Lettres du 16. Août 1378. Après tant de bienfaits, l'on voit que c'est à juste titre que Charles V. prenoit la qualité de Fondateur de cette Maison, & qu'elle a toujours été regardée depuis comme étant de fondation Royale. Charles VI. fils du Fondateur, & tous les Rois qui ont regné depuis, ont confirmé les privileges que Charles V. leur avoit accordés. Dans toutes les Lettres de confirmation, nos Rois qualifient toujours les Religieux Celestins de Paris, de *leurs bien amés Chapelains & Orateurs en Dieu.*

Louis Duc d'Orléans, fils puisné du Roi Charles V. fit aussi beaucoup de bien à ce Couvent, & y fit bâtir la magnifique Chapelle qui porte son nom, & sous l'Autel de laquelle il fut inhumé en 1407. en habit de Celestin, ainsi qu'il l'avoit ordonné par son testament qui est du 19. d'Octobre de l'an 1403. & dont l'original est gardé dans ce Monastere.

Ce Couvent est une des plus belles & une des plus riches Maisons Religieuses qu'il y ait à Paris, mais la grand-Porte est mal placée, est petite, sans ornemens, & ne répond en

aucune façon à la beauté & a la richeſſe de la Maiſon.

L'Egliſe a été bâtie, ainſi que je viens de le dire, des libéralités du Roi Charles V. & par ſes ordres. L'Architecture en eſt gothique & des plus groſſieres. Le maître-Autel eſt orné d'une figure de la Vierge, & de celle de l'Ange Gabriel, l'une & l'autre de grandeur naturelle, & de l'ouvrage de *Germain Pilon*, qui a fait auſſi la baluſtrade qui renferme cet Autel, & l'Aigle, ou Pupitre qui eſt au milieu du chœur. Les quatre Evangeliſtes de bronze qui ſont aux coins de cet Autel, ont été faits aux dépens du College des Secretaires du Roi, qui donna pour cela la ſomme de trois mille livres. Ces quatre ſtatues ſont poſées ſur autant de colonnes de dix pieds de hauteur, dont deux ſont de marbre noir, & les deux autres de porphyre. Elles ont été données à cette Egliſe par le Roi Henry le Grand.

Le grand chandelier de cuivre qu'on voit dans ce chœur, eſt un ouvrage très-eſtimé, qui fut fait à Abbeville en 1618. par *Bernard le Bel*, & qui coûta ſix cens livres, ſuivant un mémoire manuſcrit qui m'a été commu-

niqué par le feu P. *Bequet*, qui étoit Bibliothécaire de cette Maiſon.

Il n'y a point d'Egliſe en France, après celle de l'Abbaye de ſaint Denis, qui renferme un plus grand nombre de Tombeaux de perſonnes auguſtes, ou illuſtres, que celle-ci.

Devant le maître-Autel a été inhumé le cœur du Roi *Jean*, mort à Londres le 8. Avril 1364. comme auſſi celui de *Jeanne*, Comteſſe de Boulogne, ſeconde femme dudit Roi Jean, & morte en 1361. Le portrait du Roi Jean ſe voit dans une vitre qui eſt au fond du chœur vers la Sacriſtie, & dans une autre qui eſt à l'oppoſite de celle de Charles V.

Philippe de France, premier Duc d'Orléans, fils puiſné du Roi Philippe VI. dit de Valois, & de la Reine Jeanne de Bourgogne ſa premiere femme, mourut l'an 1391. & fut inhumé en cette Egliſe devant le ſanctuaire, la Chapelle d'Orléans n'étant pas encore bâtie.

Henry Duc de Bar, fils de Robert de Bar, & de Marie de France ſa femme, mort à Veniſe l'an 1398. après s'être trouvé à la bataille de Nicopolis, fut auſſi inhumé devant le

ſanctuaire de cette Egliſe, en habit de Celeſtin, ainſi qu'il l'avoit ordonné. Le Roi Charles VI. & le Duc d'Orléans ſon frere, accompagnés de toute la Cour, aſſiſterent à ſes funérailles. Il avoit épouſé *Marie de Coucy*, Comteſſe de Marle & de Soiſſons, de laquelle il eut Robert de Bar, qui de Jeanne de Bethune ſa femme, eut Jeanne de Bar, femme de Louis de Luxembourg, Comte de S. Paul, Connêtable de France, dont la petite-fille Marie de Luxembourg, épouſa François de Bourbon, Comte de Vendôme, & d'eux ſont deſcendus nos Rois depuis Henry IV.

Jean Budé, Audiencier de la Chancelerie de France, mort le dernier jour de Février de l'an 1501. & Catherine le Picard ſa femme, morte le premier jour d'Août de l'an 1506. ont été auſſi inhumés dans le ſanctuaire ſous une tombe de cuivre. C'étoient le pere & la mere du ſçavant *Guillaume Budé*, Maître des Requêtes ſous François I.

Dans le mur, proche du ſanctuaire, du côté de l'Evangile, eſt le Mauſolée de Leon de Luſignan, Roi d'Arménie, avec cette Epitaphe qui eſt du P. *Eſtienne Carneau* :

LEO LUSIGNANEUS *Armenorum Rex novissimus ab Othomannis solio deturbatus, à Carolo VI. Francorum Rege benignissimè exceptus ipsius sumptibus hoc in loco Regaliter sepultus fuit anno Domini* 1393.

Leon de Lusignan ayant été chassé de son Royaume par les Turcs qui avoient massacré sa femme & ses enfans, se retira à Paris l'an 1385. où le Roi Charles VI. le reçut avec de grandes démonstrations d'amitié, & lui donna la maison de saint Ouën, pour lors la plus belle qu'il y eut en France, six mille livres de rente pour soûtenir sa dignité, & cinq mille livres d'argent comptant pour s'équiper & pour se meubler. Si l'on en veut croire *Froissard*, Auteur contemporain, ce Prince avoit besoin de tous ces secours-là; car cet Historien assûre que le Roi Leon de Lusignan n'avoit apporté avec lui pour tout bien *qu'un grand cœur, beaucoup de mérite, & une haute réputation.* Juvenal des Ursins, autre Historien contemporain, parle bien differemment; car, selon lui, les débris de la fortune de ce Roi n'avoient pas été si malheureux qu'il n'eut

ſauvé *quantité de bijoux précieux*, & *même quelques tréſors*. Il mourut le 29. de Novembre de l'an 1393. à l'Hôtel des Tournelles qui appartenoit pour lors au Chancelier d'Orgemont. Il fut inhumé dans l'Egliſe des Celeſtins, & on obſerva à ſes funérailles les cérémonies que les Arméniens pratiquent aux funérailles de leurs Rois. Immédiatement après ſa mort, ſon corps fut expoſé ſur un lit de parade blanc. Il étoit vêtu d'habits Royaux de la même couleur, & ſa tête étoit ceinte d'une couronne d'or. Les amis & les domeſtiques de ce Prince étoient auſſi habillés de blanc, & portoient chacun un flambeau de cire blanche. Un grand nombre de Princes, de Seigneurs, & une Populace infinie, aſſiſterent à cette pompe funebre. Les grands biens qu'il laiſſa, me perſuadent que Juvenal des Urſins eſt plus croyable ſur les débris de ſa fortune, que ne l'eſt Froiſſard; car il n'eſt guéres poſſible qu'en huit ans, & ayant vêcu en Roi, il eut pû amaſſer de grands biens de ſes épargnes. Par ſon teſtament il partagea ſes biens en quatre parts, dont la premiere fut pour les Pauvres & les Religieux Men-

dians ; la seconde, pour un fils naturel qu'il avoit ; la troisiéme, pour ses amis ; & la quatriéme, pour les Officiers de sa Maison.

Plus bas & du même côté, est un autre Mausolée avec une Epitaphe latine & une françoise, l'une & l'autre du P. Carneau.

ANNA *Joannis Burgundiæ Ducis filia,*
& Joannis Bethfordiæ Ducis
Angli dilectissima consors,
incorruptæ mulier virtutis, quidquid
corruptibile habuit hîc tumulari voluit.
Anno Domini 1432.

Cy gist Noble Dame, Madame
JEANNE DE BOURGOGNE,
épouse de très-Noble Prince
Monseigneur Jean Duc de Bethfort,
& Régent de France,
& fille de très-Noble Prince
Monseigneur Jean Duc de Bourgogne,
laquelle trépassa à Paris le 14.
de Novembre, l'an de grace 1432.

Du même côté, auprès de la porte du Cloître, fut inhumé *Fabio Mirto Frangipani*, Nonce des Papes Pie V. Grégoire XIII. & Sixte V. auprès des Rois Charles IX. & Henry III. qui

mourut à Paris le 31. de Mars de l'an 1587. Son Epitaphe eſt gravée ſur une table de marbre, & eſt conçue ainſi :

FABIO MIRTO FRANGIPANIO,
Neapolitano, Archiepiſcopo Nazareno,
antiquæ virtutis, & ſapientiæ viro,
qui bis civitatem Bononiam,
bis Umbriam, Picenum, Provincias
bonis legibus rexit, qui dudum
à Pio V. deinde à Gregorio XIII.
ad Carolum IX. nuper à Sixto V.
ad Henricum III. bellorum civilium
componendorum, & Religionis Catholicæ
toto Regno retinendæ cauſa Legatus,
anno ætatis 73. vitam exercitam,
& laborioſam placida tandem & quieta
in Chriſto pace mutavit.

Du côté de l'Epître, eſt un tombeau de marbre noir ſur lequel eſt couchée une figure de marbre blanc, & dans lequel ont été miſes les entrailles de Jeanne de Bourbon, femme de Charles V. Roi de France, ainſi qu'on l'apprend des deux inſcriptions ſuivantes.

Antiquitate ac nobilitate perilluſtris
Borbonidum dynaſtarum ſtirpis
pretioſi ſurculi JOANNÆ *ſcilicet*
ſapien-

ſapientiſſimi Francorum Regis
Caroli Quinti hujus Cœnobii Fundatoris,
dilectiſſimæ ſponſæ præcordia hoc
ſarcophago condita ſunt.

Ici repoſent les entrailles de Madame
la Reine JEANNE *de Bourbon,*
épouſe de Charles le Quint,
& fille de très-Noble Prince
Monſeigneur Pierre de Bourbon,
qui regna avec ſondit époux
treize ans & dix mois,
& trépaſſa l'an 1377. *en Fevrier.*

Auprès des entrailles de cette Reine, furent inhumés les corps de deux fils de Louis Duc d'Orléans & de Valentine de Milan, leſquels moururent en bas âge.

Du même côté eſt le tombeau d'*André d'Eſpinay*, Cardinal, Archevêque de Bourdeaux & de Lyon, & petit neveu de Louis Duc d'Orléans. Ce Prélat eſt très-recommandable dans l'Hiſtoire de Charles VIII. Il ſe trouva à la bataille de Fornoue, & y tint toujours compagnie au Roi, avec ſa mître, ſon ſurplis & un morceau de la vraye Croix. Il mourut dans l'Hôtel des Tournelles, & fut inhumé

dans cette Eglise où l'on lit cette Epitaphe :

Cy gist Pere en Dieu Messire
ANDRE' D'ESPINAY, *Cardinal,*
Archevêque de Lyon & de Bourdeaux,
Primat de France & d'Aquitaine,
Zélateur & Bienfaicteur de l'Ordre
des Celestins, qui trépassa à Paris
aux Tournelles le 10. *jour*
de Novembre, l'an de grace 1500.
Priez Dieu pour lui.

La Chapelle d'Orléans a été bâtie des libéralités de *Louis de France Duc d'Orléans*, fils du Roi Charles V. & un des principaux bienfaicteurs des Celestins ausquels il donna, entr'autres choses, la terre de *Porche-Fontaine*, auprès de Versailles, deux mille livres pour la fondation d'une Messe qui se dit tous les jours à l'Autel privilégié de cette Chapelle, & pour un Obit solemnel que ces Religieux célebrent tous les ans le 23. de Novembre, jour du décès de ce Prince. Il n'y a pas de lieu dans le Royaume plus digne de la curiosité des amateurs des beaux arts, car les chéfs-d'œuvres de sculpture y sont, pour ainsi dire, entassés.

Le tableau qui eſt ſur l'Autel de cette Chapelle, repréſente une Deſcente de Croix, & eſt de *François Salviati*, Peintre Florentin, dont les ouvrages ſont aſſez eſtimés.

Au milieu de cette Chapelle s'éleve un tombeau de marbre blanc, orné dans ſon pourtour des ſtatues des douze Apôtres, & de celles de pluſieurs Saints. Sur ce tombeau ſont couchées quatre figures, qui ſont celles de Louis de France Duc d'Orléans, de Valentine de Milan ſa femme, de Charles Duc d'Orléans, leur fils aîné, & de Philippe d'Orléans, Comte de Vertus, leur fils puiſné.

Je ferai ici une remarque qui entre pour quelque choſe dans l'Hiſtoire des progrès de la vanité. Anne de Bourgogne Ducheſſe de Bethfort, du tombeau de laquelle j'ai parlé, n'a pour couronne qu'un chapeau de feuilles d'achante, orné de roſes, de fleurs & de pierreries. *Louis de France* Duc d'Orléans, *Valentine de Milan* ſa femme, & *Charles Duc d'Orléans* leur fils aîné, n'ont ici que des couronnes rehauſſées de petites perles. *Philippe Comte de Vertus* leur ſecond fils, n'a qu'une couronne toute unie ſans per-

les, ni autres ornemens. Il n'y a pas aujourd'hui de petit Agioteur, ou de petit Maltotier engraiſſé du ſang du Peuple, qui ne dédaigne ces couronnes, qui dans le quinziéme ſiécle, honoroient les têtes les plus illuſtres du monde.

Ce fut le Roi Louis XII. petit-fils de Louis de France Duc d'Orléans, & de Valentine de Milan, qui fit ériger ce monument peur eux & pour leur poſtérité. Ce fut auſſi lui qui fit mettre trois grandes tables de marbre noir, ſur leſquelles ſont quatre écuſſons des Armes de France & d'Orléans, & les inſcriptions qu'on va lire.

Sur la premiere de ces tables ſont les vers ſuivans:

Quis tumulum poſuit? Regum Rex maximus ille
Filius, & Regum Rex Ludovicus honor.
Quando? poſt ligurem, inſubrem, ſiculumque triumphum,
Poſt captos Reges, Sforciadaſque Duces.
Quis jacet hîc? magni Heroës, Ludovicus & uxor

Alma Valentina, Regia progenies.
Aureli proceres, Carolus cum fratre Philippo;
Ille avus, illa avia eſt, hic pater, hic patruus:
Qui genus? à Francis. Studium quod? Regna tueri,
Bellaque ſanguinea ſollicitare manu.
Quæ mulier? Ducis Inſubrii pulcherrima proles,
Jus Mediolani, ſceptraque dote dedit.
Vivere debuerant propter facta inclita ſemper;
Debuerant, ſed mors impia cuncta rapit.
Hos ergo rapuit proceres? non corpora tantum,
Semper erunt animæ, gloria ſemper erit.

La Seconde table de marbre eſt auprès de la porte de cette Chapelle, du côté du chœur, & l'on y lit ces autres vers.

Hoc tecum illuſtris pario, Ludovice, ſepulchro
Juncta Valentinæ conjugis oſſa cubant;
Et merito Inſubris tibi jura Ducalia ſceptri

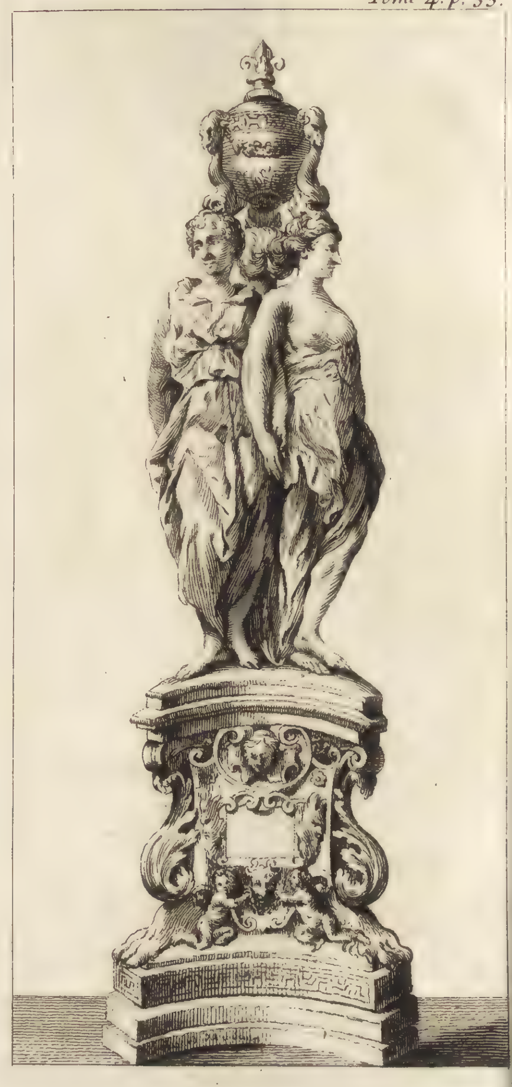
Tradita legitimæ præmia doctis era
Sub jacet & Carolo clausus cum fra
Philippus,
Inclita jam vestri pignora bina thori
Magnificus Carolo nascens Ludovic
ab alto,
Hac posuit larga busta superba man
Sforciadem indigna pepulit qui e ex se
tyrannum,
Et sua qui Siculas sub juga misit ope
Ut tantos decorata Duces Aurelia jacta
Gallica, sic illo sceptra tenente tu
ment.

La troisiéme table de marbre noi
eſt contre un pilier, proche la colon
ne d'Anne de Montmorency, & l'on
lit ſur celle-ci cette inſcription :

LUDOVICUS Rex XII.
quieti perpetuæ & memoriæ perenni
illustrissimorum Principum Ludovici avi
Valentinæ aviæ, Caroli patris,
piissimorum pientissimorumq. parentum,
ac Philippi patrui feliciter.

M. D. IIII.

Aſſez près de ce tombeau, & du
côté de l'Autel, l'on voit un piedeſtal
ſur lequel ſont les trois Graces ſcul-



ptées en albâtre, & hautes comme nature. Elles ſont debout, le dos tourné l'une à l'autre, ſe tiennent par les mains, ainſi que les Anciens nous les ont repréſentées, & ſoûtiennent ſur leurs têtes une urne de bronze doré, dans laquelle eſt le cœur du Roi Henry II. celui de la Reine Catherine de Medicis ſa femme, celui de Charles IX. Roi de France, & celui de François de France Duc d'Anjou, ſon frere, mort à Châteauthierry le 18. de Mars de l'an 1554. Ce monument eſt un des chefs-d'œuvres de *Germain Pilon*, & fut fait par ordre & aux dépens de la Reine Catherine de Medicis. Sur chacune des trois faces du piedeſtal ſont gravés deux vers latins.

Dans l'une on lit :

Cor junctum amborum longum teſtatur amorem,
Ante homines junctus, ſpiritus ante Deum.

Sur la ſeconde :

Cor quondam charitum ſedem, cor ſumma ſecutum,
Tres charites ſummo vertice jure ferunt.

Sur la troiſiéme :

Hic cor depoſuit Regis Catharina mariti ,
Id cupiens proprio condere poſſe ſinu.

Il eſt difficile de voir ailleurs un morceau de ſculpture plus parfait que celui-ci , ſoit qu'on conſidere la noble ſimplicité de la compoſition , ou la correction du deſſein , ou l'élégance des contours , ou la diſpoſition , la vérité & la légereté des draperies.

A l'autre extrémité du tombeau des Ducs d'Orléans, eſt un piedeſtal triangulaire & de porphyre , ſur lequel s'éléve une colonne de marbre blanc , ſemée de flammes , qui font alluſion à la colonne de feu qui conduiſit les Iſraëlites dans le déſert. Cette colonne ſupporte une urne de bronze doré, ſurmontée d'une couronne de même , & qui eſt portée par un Ange. Au pied de la colonne ſont trois enfans , ou génies , auſſi de marbre blanc , qui tiennent chacun un flambeau , avec leſquels ils ſemblent mettre le feu à cette colonne. Ils paſſent pour être de Maître *Ponce*. Aux trois faces du piedeſtal , ſont ces deviſes & ces explications.



Colonne où est le Cœur de François II.

COR REGIS IN MANU DEI.

Hoc oraculo dignum fuit cor FRANCISCI II. *Regis Christianissimi, in urna huic columnæ superposita conclusum; tanto veræ fidei assertori, generosam Christi martyrem Mariam Stuard conjugem habuisse, quædam fuit veræ immortalitatis assertio.*

LUMEN RECTIS.

Tale fuit emblema hyerogliphicum FRANCISCI II. *piissimi Francorum Regis, cujus cor hîc situm est; hîc instar igneæ columnæ Israeli noctu prælucentis, rectitudinem, & pro avita Religione flagrantem zelum, adversus perduelles hæreticos semper præ se tulit.*

D. O. M.

ET PERENNI MEMORIÆ FRANCISCI II. *Francorum Regis,* CAROLUS NONUS *ejus in Regno successor suadente Regina matre Catharina hanc columnam erigi curavit; anno salutis 1562.*

François II. Roi de France & d'E-

cosse, dont le cœur repose dans l'urne dont je viens de parler, avoit épousé *Marie Stuard* Reine d'Ecosse, & la femme, de son tems, la plus accomplie pour le corps & pour l'esprit. Il mourut le 5. Décembre 1560. âgé de près de dix-sept ans.

A l'entrée de cette Chapelle est une grande colonne torse de marbre blanc, ornée de feuillages & de moulures, & dont le chapiteau qui est d'ordre Composite, porte une urne de bronze, dans laquelle repose le cœur d'*Anne de Montmorency*, Connétable de France, mort le 12. de Novembre de l'an 1567. des blessures qu'il avoit reçues à la bataille de S. Denis. Cette colonne est nommée *Salomonique* par quelques Ecrivains, parce qu'ils prétendent qu'elle a été faite à l'imitation de celles du Temple de *Salomon*. Quelques-uns la trouvent un peu courte; mais d'autres en plus grand nombre la trouvent parfaite dans son ordonnance & dans ses proportions, & la regardent comme un des plus beaux morceaux de sculpture qu'il y ait à Paris. Cette espece de mausolée est de l'ouvrage de *Barthelemi Prieur*, Sculpteur Calviniste, qui a fait aussi



COLONNE OÙ EST LE CŒUR D'ANNE DE MONTMORENCY.



le tombeau de ce même Connétable qui est à Montmorency. La gloire & la reconnoissance travaillerent à l'envi à ces deux monumens; car outre que Prieur avoit de la réputation dans son art, il devoit beaucoup à la protection de la Maison de Montmorency. Cette colonne est élevée sur un piedestal de marbre, & est accompagnée de trois statues de bronze qui représentent trois Vertus. Sur une table de marbre noir qui est aux pieds de la premiere de ces figures, sont des vers françois qui ne sont guéres du goût d'aujourd'hui. Le Lecteur en va juger.

Ci-dessous gist un cœur plein de vaillance,
Un cœur d'honneur, un cœur qui tout sçavoit,
Cœur de vertu qui mille cœurs avoit,
Cœur de trois Rois, & de toute la France,
Cy gist ce cœur qui fut nôtre assûrance,
Cœur qui le cœur de justice vivoit,
Cœur qui de force & de conseil servoit,
Cœur que le Ciel honora dès l'enfance,
Cœur non jamais, ni trop haut, ni remis,
Le cœur des siens, l'effroi des Ennemis,
Cœur qui fut cœur du Roi Henry son Maître,

Roi qui voulut qu'un ſepulchre commun
Les enfermât après leur mort, pour être
Comme en vivant deux mêmes cœurs en un.

Sous les pieds d'une autre de ces ſtatues, eſt cette inſcription.

D. O. M. S.

SISTE PARUM,

ET AUDI VIATOR:

In Anna Duce Montmorantio tanta fuit rei militaris ſcientia, & in tractandis, & explicandis negotiis vigilantia, ut paulatim tanquam per ſcalarum gradus, virtutis ergo aſcenſum ſibi ad honoris altiſſimum gradum paraverit. Quem dum vixit, tenuit honorificentiſſimè cum Henrici ſecundi Regis potentiſſimi approbatione maxima, qui eam ipſam ampliſſimè quam à Rege Franciſco patre conſecutus erat: Anna dignitatem augere ſi potuiſſet cogitabat, ut incomparabilem & penè inauditum ſuum erga clariſſimum virum amorem declararet; & ſi plerique eique Principes viri imminuere quibus poterant artificiis conarentur, augebat tamen ob-

trectatio amorem, ut nihil penitus de jure publico aut privato ſtatueret, quod Annæ non probaretur. Ut jam unum animum in duobus corporibus facilè cerneres, quæ voluntatum & animorum ſumma conjunctio, ut poſteris monumento innoteſceret memorabili, voluit Henricus amborum corda in eadem jacere æde, igitur conſentientibus Carolo nono, & Catharina Regina, mater ejus, lectiſſima fœmina Magdalena conjux, & Franciſcus filius piiſſimus mœrentes P. P.

La troiſiéme ſtatue eſt hors l'enceinte de cette Chapelle, & ſur un marbre qui eſt à ſes pieds, on lit :

Aſta Viator, non levæ prætium moræ,
Hoc grande parvo cor duplex jacet loco
Regis, Duciſque, Regis Henrici, Ducis
Momorantii Annæ, per gradus qui ſingulos,
Ad militaris ordinis faſtigium
Pervenit, & res maximas ſub maximis
Domi foriſque Regibus geſſit tribus,
Franciſco & Henrico ultimoque Carolo.
Sed præcipua quo ſingularis & fides,
Inter Ducemque Regem, & Henricum foret
Teſtata, corda juſſit amborum ſimul

Rex ipse poni, pignus haud dubitabile
Quod juncta eorum vita perpetuo fuit,
Hîc juncta quorum mors habet vitalia.

Dans le mur de cette Chapelle est un tombeau de marbre noir, sur lequel est une statue à demi couchée de marbre blanc, qui représente *Philippe Chabot*, Amiral de France, qui mourut le premier jour de Juin de l'an 1543. Ce monument est de *Paul Ponce*, selon les uns, & de *Jean Cousin*, selon d'autres. Sur un marbre noir qui est auprès, sont l'Epitaphe, les Armes & les Devises du défunt. L'Epitaphe est latine & de la composition d'*Estienne Jodelle*, Poëte françois qui mourut en 1573. Comme elle parut dure & équivoque au P. *Estienne Carneau*, Religieux Celestin, il jugea à propos de la traduire en françois. Voici l'original & la traduction.

D. O. M. S.

At viventi certè heroi, assidua virtute invidiam, mortuo verò continua sospitis virtutis memoria mortem propemodum ipsam superare altius (hospes) & perennius decus siet. Sed quid hoc istic in-



TOMBEAU DE L'AMIRAL CHABOT.



quies? Utrumque tibi fortissimi Herois Philippi Chabotii, Galliarum Thalassiarchæ testatum esse, brevius forsan quam fas fuerit, voluerunt manes. Cum enim ille patrem habens Chabotiana, matrem Luxemburgea stirpe editam fœliciter natus, educatus, excultusque fœlicius, facondia præditus incredibili Francisco I. Galliæ Regi Augustissimo Domino suo supra modum dilectus triplici torquatorum equitum torque, à tribus insignitus Regibus, Dux quoque Gallicorum centum graviorum armatorum equitum, utrique in Francia mari occiduo ac Eoo Præfectus: in Burgundia, cujus etiam Pater dictus est, ac in transalpina aliquandiu Gallia quam Regalibus copiis solus imperans, Regio pene totam Imperio addixit: prorex præliis fortiter depugnatis, compositis magnanimiter fœderibus, tot rebus, denique, terra, marique, domi, ac foris bene gestis claruerit: huic potissima fuit, tùm gloria, tùm rediviva gloriæ celebritas, tantus ipsius virtutisque comitis de invidia triumphus, ut suæ instar anchoræ, vel more potius Herculeo contra fluctus fortunam sisteret, ex livore laudem ampliaret. Hoc vivus ille quod reliquum esse potest,

patris obſequiis ut præſtaret filius pientiſſimus Leonorius Chabotius, magnus Francorum Archippocomus, hoc indelebile forſitan monumentum poſuit, ſatiſne ſatis ſuperque eis, bene ergo precatus abi, ac virtutem amplexans, invidiam diſce, atque etiam mortem poſſe deſpicier. Vale.

Ceux qui ſe donneront la peine de lire cette Epitaphe, conviendront aiſément que le P. Carneau a eu raiſon de la traduire, afin de la rendre intelligible aux perſonnes qui ont du goût pour ces ſortes d'ouvrages. Voici donc comme il l'a renduë.

Avoüe paſſant, que ſi c'eſt en cette vie un haut degré de gloire pour un Heros de triompher de l'envie par une vertu plus forte qu'elle, & qui ne ſe relaſche point, c'en eſt après le trépas un bien plus ſublime, & plus durable de ſurmonter la mort par la mémoire, & la réputation continuelle de cette méme uertu toujours en vigueur, & à l'épreuve des ſciecles. Mais à quel propos ceci? Diras-tu; c'eſt que les manes, ou plûtôt le bon génie du vaillant Philippe Chabot Amiral de France te veut avertir,

(quoiqu'en très - peu de mots pour la grandeur du sujet), qu'il est en possession de ce double avantage. Etant né heureusement d'un pere de l'ancienne race de Chabot & d'une mere de celle de Luxembourg, il fut encore plus heureusement élevé, & instruit avec tant de soin, qu'il passa pour un miracle d'éloquence, qui ne lui servit pas peu, avec ses autres bonnes qualitez, pour gagner au-delà de tous les favoris, l'estime & les bonnes graces du très-Auguste Roi François I. son Maître.

Il eut l'honneur de recevoir par trois fois l'Ordre Royal des mains de trois Monarques, & fut Capitaine de cent Cuiraciers à cheval; chef & Surintendant de la marine sur les mers Océanne, & Mediterranée; Lieutenant Général pour le Roi, & Gouverneur de la Bourgoigne, dont il étoit appellé le pere, comme il le fut aussi quelque tems des pays conquis audelà des Alpes, qu'il soumit presque tous à la Couronne, y commandant seul les troupes de Sa Majesté.

Diverses occasions le rendirent signalé en plusieurs combats où il se porta toujours vaillament, & en des Traitez, & des alliances, où il agit avec autant de conduite que de grandeur de courage;

mais après tant de belles actions aussi avantageusement exécutées que genéreusement entreprises, & sur mer, & sur terre; au dedans du Royaume, & chez les Etrangers, le plus grand honneur qu'il merite, & la plus glorieuse réputation qui le puisse faire revivre après sa mort, est fondée sur le triomphe que sa force d'esprit accompagnée d'une vertu vrayement chrétienne a remporté sur l'envie de son temps, tenant toujours comme l'Anchre, qui étoit la marque de son Amirauté, ou plûtôt comme un Hercule inébranlable, sa fortune ferme contre les vagues furieuses des jalousies, & des persécutions de la Cour, jusques à trouver l'augmentation de ses louanges dans les envieuses & déraisonables Procédures de ses adversaires.

Voilà ce qu'il a fait en sa vie, & pour faire le reste, Léonor Chabot son fils, grand Escuyer de France porté de pieté & de tendresse pour sa mémoire, lui a fait dresser ce Monument, qu'il souhaite inéfaçable pour en informer la posterité.

Es-tu satisfait, passant? tu le dois être, & prier pour l'ame qui anima ses cendres ici encloses; après cela tu te peut retirer à la bonne heure avec le desir d'embrasser la vertu, comme il a





Herisset Sculp.

TOMBEAU DU DUC DE ROHAN.

fait, & avec la reflexion judicieuse, qu'en la possedant, l'envie, & même la mort se peuvent facilement mépriser & vaincre.

A côté de ce mausolée, l'on en voit un autre de marbre blanc sur lequel est la statue d'un homme mort & dont la tête est soûtenue par un amour pleurant. C'est le portrait de *Henry Chabot*, Duc de Rohan, Pair de France, Gouverneur d'Anjou. Il étoit second fils de *Charles Chabot*, Seigneur de saint Aulaye, & de *Henriette de Lur* sa femme; comme il avoit été destiné à l'Eglise, il n'avoit point servi, mais c'étoit d'ailleurs un Cavalier de beaucoup de mérite, & qui eut le bonheur de plaire à *Marguerite Duchesse de Rohan*, & de l'épouser en 1645. c'est le chef de la branche des *Chabots Rohan*. Ce mausolée est un des chefs-d'œuvres *d'Anguier*, l'aîné, & égale en beauté les monumens les plus estimez de cette Chapelle. Sur ce tombeau on lit cette Epitaphe.

SISTE VIATOR,

& sortis humanæ vices attende.

Sub Philippi Chabotii magni mauso-

leo, usque dum universæ carnis immutatio fiat, ossa reponi statuit tanti Herois agnatus illustrissimus Henricus antiquissimæ Chabotiorum apud Aquitanos stirpe per Jarnacences Regulos familiæ primogenitos ortus; & per Aviarum genus, Augusto Luxemburgensium, & Lusignanensium stemmate clarus: Dux Rohanni: Princeps Legionensis, & Par Franciæ, Andium Prorex, vir ad maxima quæque natus; erga Deum religiosus, in patriam pius, in armis strenuus; in aula sagax; in magnis solers; quibus præerat acceptissimus: & quod singulare est in aulico, probatissimæ fidei amicus. Licet suorum natu penè minimus, inter Regiæ proceres semper enituit; omnibus naturæ dotibus cumulatissimus: sicque virtutis potissimum viâ grassatus est ad gloriam; donec æquo cælo, connubium longè præcellentissimum, reluctante invidia promeritus est, assumptus in sponsum Serenissimæ Margaretæ Rohannensium dynastarum, Navarræ, Scotiæ, & Armoricæ Principium hæredis Magni Henrici Rohannæi Herois celeberrimi filiæ unicæ, & omnium Christianorum Regum affinis; quæ Henricum Chabotium propinquum suum plurimis Europæ magnatibus anteposuit; Fran-

eorum iter primates ille provectus, in arduis Imperii rebus ſic emicuit, ut communi aulicorum, etiam invidentium, voce digniſſimus omnium honorum titulis cenſeretur, ſed mors immatura proh dolor, poſt caſos in bello Hiſpanico Henrici fratres Carolum & Guidonem Duces fortiſſimos, ipſum Henricum virum excellentiſſimum, in ætatis flore Regi, patriæ, uxori, liberis, & amicis rapuit, Deo, & hominum memoriæ non præripuit. Sat hoc tibi, viator, & humanæ conditionis memor progredere. Vixit annos triginta novem, devixit anno gratiæ M. DC. LV. *Dulciſſima conjux non mœrens tantum ſed ferè moriens, & cariſſimi liberi poſuere.*

Quoique cette Epitaphe ſoit auſſi intelligible que celle de l'Amiral Chabot l'eſt peu, cependant *le P. Carneau* jugea à propos de la traduire en françois, & y ajoûta une Epigramme françoiſe à la louange de la Ducheſſe de Rohan.

ARRESTE UN PEU, PASSANT,

& conſidere l'inconſtance de la condition humaine.

Le très-Illuſtre Henry Chabot, de la

Noble famille des Chabots, l'une des plus anciennes du Poitou, dont il descendoit par les aînez Seigneurs de Jarnac, comme des tiges augustes de Luxembourg, & de Lusignan par les femmes; Duc de Rohan, Prince de Leon, Pair de France, & Gouverneur d'Anjou, a souhaité & ordonné qu'après son décès, dans l'attente de la resurrection générale, son corps fut ici enseveli sous le même mausolé qui enferme les cendres du Grand Amiral Philippes Chabot, son proche parent. Ce Duc parfaitement bien né, & capable de très-grandes choses, étoit zelé pour la gloire de Dieu, affectionné au bien de la patrie, courageux & vaillant en guerre, prudent à la Cour, adroit, & agissant dans les affaires d'importance, toujours agréable aux personnes à qui il commandoit; & ce qui est plus merveilleux en un courtisant, ce fut un véritable ami, & d'une fidelité très-éprouvée. Quoiqu'il fut presque le cadet de sa maison, il paroissoit eminemment entre les plus considérables & les mieux faits de la Cour, possedant tous les beaux avantages de la nature & de l'institution; & de la sorte il s'avança dans la gloire par le chemin de la vertu. Pour

récompenſer en quelque façon cette vertu, le Ciel lui fit mériter équitablement, & malgré l'envie, les bonnes graces & la ſocieté conjugale d'un rare parti, tel que la Sereniſſime Marguerite, Héritiere des puiſſants Seigneurs de Rohan, Princes de Navarre, d'Ecoſſe, & de Bretagne, & fille unique de ce fameux Héros Henry de Rohan, auſſi bien qu'alliée de tous les Souverains du monde Chrêtien, laquelle préfera Henry Chabot, ſon couſin, à pluſieurs Petentats de l'Europe. Ayant été élevé par ce mariage à la dignité d'un des premiers Ducs & Pairs de France, il ſe fit valoir avec tant d'éclat dans le Conſeil, lorſque le Royaume étoit embarraſſé d'affaires très-épineuſes, que tous les Courtiſans & même ſes envieux, diſoient d'une commune voix qu'il étoit digne des titres les plus relevez. Dans ce haut point de fortune & de mérite, la mort trop hâtée, après avoir terraſſé deux de ſes freres, Charles & Guy, très-vaillants Marêchaux de Camp, pendant nos guerres contre l'Eſpagne, le ravit en la fleur de ſon âge à ſon Roi, à ſa patrie, à ſa femme, à ſes enfans, & à ſes amis, mais non à la grace de Dieu, ni à la mémoire des hommes.

Qu'il te suffise passant ; & en quittant ce lieu, ne pers pas le souvenir des miseres humaines. Il vécut trente-neuf ans, & mourut en l'an de grace 1655. Sa femme très-aimée, non seulement affligée à l'excès, mais presque mourante de douleur, & ses chers enfans fondant en larmes lui ont fait ériger ce monument.

Par des impressions aussi fortes que tendres,
Le feu d'une Princesse, à qui rien n'est égal,
A suivi son époux, pour échauffer ses cendres,
Et sçut vaincre la mort par l'amour conjugal.

J'ai déja remarqué que cette Epitaphe étoit aussi intelligible que celle de l'Amiral Chabot l'étoit peu ; cependant je suis persuadé que beaucoup de Lecteurs ne comprendroient point pourquoi les Seigneurs de la maison de Rohan sont ici qualifiés *de Princes de Navarre, d'Ecosse, & de Bretagne*, si je ne remarquois que dans les Royaumes, & les Etats ausquels les filles succedent, tous ceux qui sont issus par femme des maisons Souveraines qui y ont regné, sont Princes

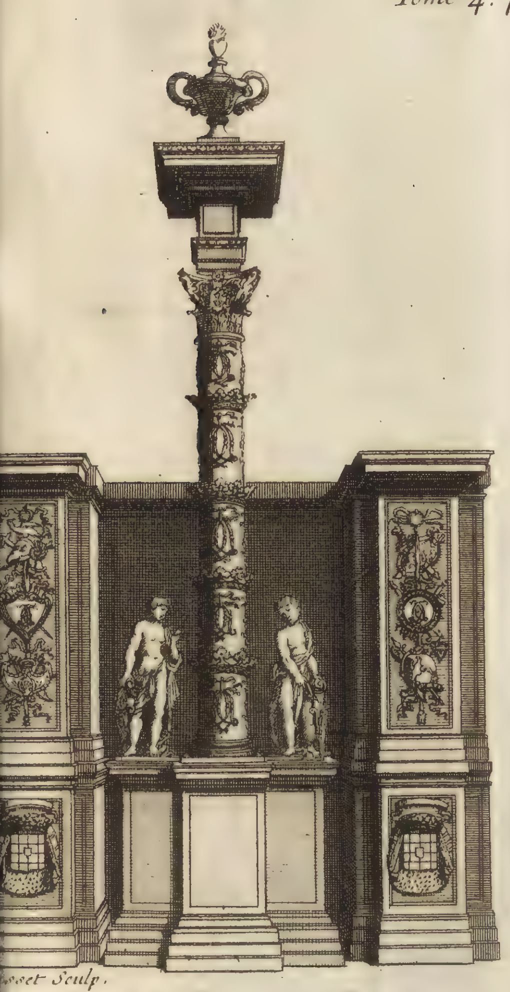
Princes du ſang de ces Royaumes, & Etats. Ainſi des filles des Rois de Navarre, d'Ecoſſe, & des Ducs de Bretagne, ayant été mariées dans la maiſon de Rohan, tous ceux qui en ſont deſcendus ſont Princes du ſang de Navarre, d'Ecoſſe & de Bretagne. La maiſon de Rohan prétend même être deſcenduë par mâles des anciens Comtes de Vannes puiſnés de la prémiere maiſon de Bretagne. La qualité de *Séreniſſime* eſt déplacée dans cette Epitaphe. A peine la donnoit-on aux Princes du ſang de France, dans le tems qu'on en gratifie ici la Ducheſſe de Rohan. A la vérité en fait de qualités & de rangs, on eſt peu attentif aux expreſſions du pays latin, mais ceux qui écrivent en nôtre langue doivent être plus circonſpects & ſe conformer au cerémonial reglé par le Roi qui eſt le Maître abſolu des rangs, des qualités & des honneurs dans ſon Royaume.

Vis-à-vis, & de l'autre côté de cette Chapelle, ſur un piédeſtal de marbre noir ſont deux génies appuyés chacun ſur un bouclier, & une Colonne de marbre blanc chargée de couronnes Ducales, & de chiffres.

Sur un corps d'entablement à quatre faces, est une Urne dorée, dans laquelle est le cœur de *Timoleon de Cossé*, Comte de Brissac, Colonel général de l'Infanterie, grand Panetier, & grand Fauconnier de France, qui fut tué au siége de Mucidan au mois de May de l'an 1569. & dont le corps fut inhumé dans cette Chapelle par Ordre du Roi Charles IX. qui lui fit faire des obseques magnifiques, ausquelles le Parlement, & le corps de Ville assisterent. Sur le dé du piédestal sont ces trois inscriptions.

TIMOLEONTI COSSÆO,
utriusque propatruo Comiti Brissaci,
Magistro peditûm, trium eadem ex
gente Marescallorum Franciæ, filio,
fratri, nepoti. Suorum deliciis, hostium
terrori, qui post multas victorias ad
Mucidanum occisus anno salutis
M. D. LXIX. *Ætatis suæ* XXVI.
Hîc situs est.

LUDOVICO COSSÆO,
Duci Brissaci, & belli pratuli,
Pari Franciæ cujus hic cor situm est.
Cor gratiarum omnium & virtutum
sedes, quas cum summi infimique
amarent, etiam inimici



...MBEAU DU DUC DE BRISSAC.

venerabantur; Sanctissime obiit XXVI. *Februarii anno salutis* M. DC. LXI. *Ætatis suæ* XXXV.

JOANNI ARMANDO COSSÆO, *Ludovici fratri, Equiti sancti Joannis Hierosolimitani, multis adversus Turcas præliis inclito. Qui summo Melitensium suorum luctu, terris ereptus* XIII. *Februarii anno Christi* M. DC. LVIII. *Ætatis suæ* XXIV. *Hîc conditus est.*

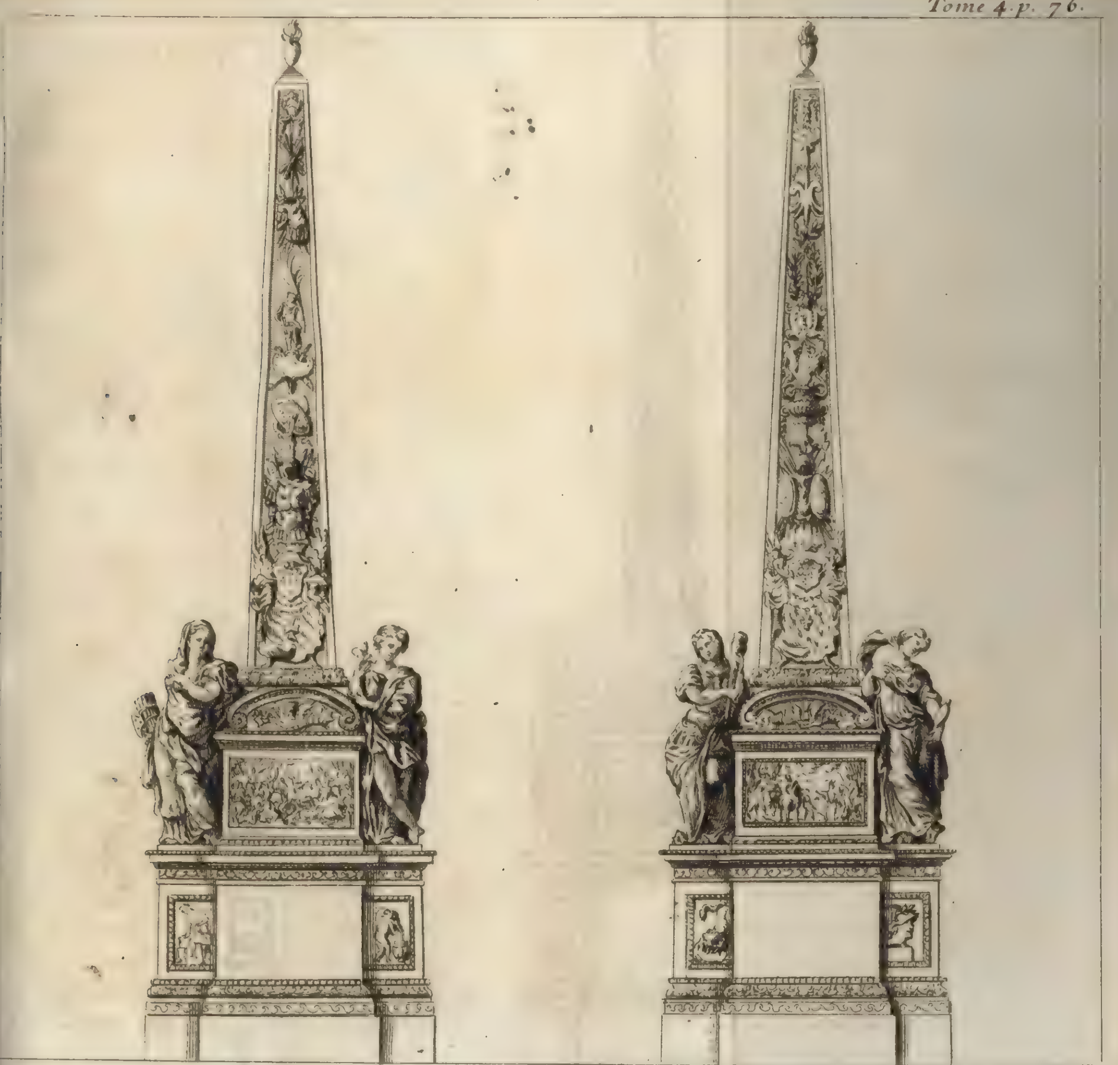
Auprès est un tableau où sont écrits les vers François qui suivent.

Sous ce tombeau gist ce preux Chevalier,
Timoleon, cet heureux Capitaine,
Dit de Brissac: ce ferme bouclier,
Et protecteur de l'Eglise Romaine,
Duquel l'ardeur, & constance hautaine,
Le cœur vaillant, & le noble courage,
En sa tendreur s'est montré martial,
Lorsqu'il poursuit l'ennemi plein de rage,
Et pour son Roi, pour le sceptre Royal,
Pour son pays, pour la foi Catholique,
s'est hazardé, tant que d'un coup fatal,
Est mort, tué par un lâche herétique.

L'OMBRE,

Suis-je mort ? oui, non je ſuis vif encore,
Puiſque mon nom court, & bruit en tous lieux,
Le Roi mon corps près ſes Princes décore,
Dieu mon eſprit a rendu glorieux.

La Piramide de la Maiſon d'Orléans Longueville, eſt encore un des beaux ornemens de cette Chapelle. Ce monument eſt de *François Anguierre*, & ne cede en rien à tout ce qu'il y a de plus parfait en ſculpture. C'eſt un magnifique Obeliſque chargé de trophées en bas relief, accompagné des quatre vertus Cardinales, & de deux bas reliefs de bronze doré d'or moulu, qui occupent les deux faces du piedeſtal, & repréſentent le ſecours *d'Arques*, & la bataille de *Senlis*. Ce Mauſolée, qui renferme les cœurs de pluſieurs Ducs de Longueville & d'Eſtouteville, Souverains de Neufchatel, &c, avoit été commencé pour celui de Henry I. & fut achevé par ordre de la Sereniſſime Princeſſe Anne Geneviéve de Bourbon Ducheſſe de Longueville qui y fit mettre auſſi celui de Henry II. Duc de Longueville ſon mari. Le



PIRAMIDE DE LA MAISON D'ORLEANS LONGUEVILLE.



premier mourut à Amiens le 29. d'Avril 1595. d'un coup de mousquet qu'il avoit reçu en la salve qu'on lui fit à son entrée dans la ville de *Doullens*. âgé de 27. ans. Et l'autre, fils du précédent, mourut à Rouen le 11. May 1663. âgé de 69. ans. Charles Pâris d'Orléans son fils, Duc de Longueville, &c, ayant été tué le 12. Juin 1672. dans l'Isle de Bethau, après avoir passé le Rhin, son corps fut apporté à Paris le 9. Août de la même année, & fut inhumé dans cette Chapelle. Celui-ci étoit frere cadet *de Jean Louis Charles d'Orléans*, Duc de Longueville, né le 12. de Janvier 1646. & qui en 1669. embrassa l'êtat Ecclesiastique, & céda son droit d'aînesse à Charles Pâris d'Orléans son frere. Ce jeune Louis Charles mourut dans l'Abbaye de *S. George* près de Rouen, le 4. de Fevrier 1694. âgé de 38. ans. Ainsi la Maison d'Orléans Longueville, qui avoit commencé par un Héros, a fini par un inbecille. Le Héros est *Jean d'Orléans*, Comte *de Dunois*, fils naturel de Louis de France, Duc d'Orléans, frere du Roi Charles VI. Quoique les bâtards des Princes du sang

ne ſoient que de ſimples Gentilshommes, cependant les grandes qualitez du Comte de Dunois, les importans ſervices qu'il avoit rendus à l'Etat, & les grandes alliances que ſes deſcendans avoient contractées, avoient élevé leur Maiſon au point de grandeur que non ſeulement ſes bâtards ſont au rang de la haute Nobleſſe, mais que même elle prétendoit devoir ſucceder à la Couronne au défaut de la Maiſon de Bourbon.

Voici les Inſcriptions qu'on lit au pied de cet Obeliſque.

Memoriæ Sereniſſimi Principis HENRICI AURELIANENSIS, *primi ejus nominis Longavillanorum Ducis, novi caſtri apud Helvetios Comitis ſupremi, ex patre Leonorio Regum proſapiæ oriundi, & matris Mariæ Burboniæ genere ſtirpi Regiæ etiam adnexi, qui Picardiæ præfectus, ante annos, animum virilem gerens, ambobus Henricis Francorum Regibus fidem ſuam pace belloque difficillimis temporibus approbavit, & alteri ſilvanectas, fuſo fugatoque Albæ-marlæ Duce ſervavit, alterum apud Deppam Circumceſſum perruptis conjuratorum copiis ingentibus audacter ex-*

pedivit. Cumque à Durlanensi Præsidio honorificè exciperetur, fortuita improvidi militis glande trajectus in flore juventutis ac rerum occubuit anno Domini 1595. *Ætatis* XXVII.

Ante biduum tamen quam expiraret, unicum filium nominis ac bonorum suorum hæredem futurum, ex Catharina Gonzaga-Nivernensi genitum vidit. Cor tanti Herois in hoc gentili Aurelianensium Ducum sacello positum est, corpus castrum duni delatum. Huic tu Principi pio atque Catholico, quicumque ista legis, sortem Justorum precare.

Cordi patris hic adjunctum est filii cor generosum, Serenissimi Principis HENRICI II. *eo nomine Longavillæ Ducis, summi Comitis Novi-castri, Picardiæ primum, deinde Normaniæ per annos quinquaginta proregis, qui majorum virtutis, ut ditionum hæres, regnantibus Ludovicis Justo, & à Deodato, multis per Germaniam, per Italiam, & Galliam expeditionibus, victoriisque claruit, ac post diuturna bella missus cum summa potestate Legatus de pace ad celebrem Conventum Monasteriensem, ibi inter Europæ proceres, regni jura magno animo ingenioque*

defendit : pacem relaturus domum ſi Deus placatus adfuiſſet : demum honorum ac vitæ ſatur, annum 69. ingreſſus Rothomagi in cinere & cilicio deceſſit morte ſanctorum ann. Salut. 1663. menſe Maio. Relicto optimatibus ſingulari pietatis exemplo : Corpus Caſtrum-duni deportatum lacrimantibus ſuis, dolentibus omnibus bonis.

Sereniſſima Anna Genovefa Burbonia Condæa mœrens cum pientiſſimis liberis conjugi meritiſſimo, hoc mauſolæum quod ipſe Patri deſtinatum vivus inchoaverat abſolvendum curavit.

A côté droit de l'Autel eſt un tombeau de marbre noir ſur lequel eſt couchée une ſtatuë de marbre blanc qui repréſente Renée d'Orléans Comteſſe de Dunois, ainſi que nous l'apprend l'Epitaphe qui eſt gravée ſur le tombeau, & qui eſt concuë en ces termes.

Cy giſt très-excellente, & Noble Damoiſelle RENE'E D'ORLE'ANS, *en ſon vivant Comteſſe de Dunois, de Tancarville, de Montgommery, Dame de Montreuil-Bellay, de Château-Regnault : fille unique delaiſſée de très-excellent, & puiſſant Prince & Prin-*

cesse, François en son vivant Duc de Longueville, Comte, & Seigneur desdits Comtez, & Seigneuries, Connêtable héredital de Normandie, & Lieutenant Général, & Gouverneur pour le Roi en ses pays de Guyenne, & de Madame Françoise d'Alençon son épouse, pere & mere de ladite Damoiselle : laquelle trépassa en l'âge de 7. ans, au lieu de Paris le 23. de May, l'an 1525.

Dans le fond de cette Chapelle est une petite arcade vitrée dans laquelle est une petite urne peinte & dorée, & aux deux côtez sont ces inscriptions.

Ici sont les entrailles de Monseigneur le Duc de Valois, fils unique de Monseigneur le Duc d'Orléans, & de Madame Marguerite de Lorraine son épouse, décedé le 10. jour d'Août 1656.

Cy-dessus est enfermé le cœur de Mademoiselle Marie-Anne de Chartres, derniere fille de Monseigneur le Duc d'Orléans, & de Madame Marguerite de Lorraine, qui a été élevée au Monastere de Charonne, depuis sa naissance, jusqu'au mois de

Juin de l'an 1656. & décedée à Blois le 17. Août de la même année.

L'Epitaphe de ce jeune Duc de Valois fait connoître combien il étoit cher au Prince son pere, & à la Princesse sa mere.

Blandulus eximius pulcher, dulcissimus infans;
Deliciæ matris, deliciæque patris.
Hîc situs est teneris raptus Valesius annis,
Ut rosa quæ subitis imbribus icta cadit.

Dans la même Chapelle ont été inhumez *Jean de Montauban*, *Bonne Visconti* de Milan, sœur de *Valentine Visconti* Duchesse d'Orléans, & *Arthus de Montauban*, Archevêque de Bourdeaux leur fils. Ce Jean de Montauban que le *P. Anselme* nomme mal-à-propos Guillaume, mourut à Paris l'an 1407. & Bonne Visconti sa femme en 1409. Pour Arthus de Montauban leur fils, il porta quelque tems les armes, & suivit le parti de Louis Duc d'Orléans son oncle. Dans la suite s'étant dégoûté du monde il se fit Celestin dans le Couvent que je décris, & non pas dans ce-

Histoire des grands Officiers. *Chap. des Amiraux.*

lui de Marcouſſy, comme le dit le P. Anſelme. Sa retraite ne put pas le ſouſtraire aux perſécutions des Anglois, qui ſur la fin du Regne de Charles VI. l'obligerent de s'aller cacher dans un hermitage qu'il fit bâtir dans l'enclos du Couvent des Celeſtins, lez-Mantes, & où il demeura pendant deux ans. Mais ſous le Regne de Charles VII. on l'arracha de ſa ſolitude pour le placer ſur la Chaire Archiepiſcopale de Bourdeaux. Il conſerva toujours une tendre affection pour l'Ordre des Celeſtins, fit du bien à preſque tous les Monaſteres de cet Ordre qui furent fondez de ſon tems, mais principalement à celui de Paris où il avoit fait Profeſſion, duquel il fit bâtir le clocher & les greniers, & donna la table de marbre du grand Autel, & les Colonnes de cuivre. Ses armes batuës en or paroiſſent encore autour dudit clocher & en pluſieurs endroits de cette maiſon. Il mourut l'an 1468. & laiſſa ſes vertus à imiter à ſon neveu Charles d'Eſpinay, Cardinal, & Archevêque de Bourdeaux. La maiſon de Montauban étoit une des plus illuſtres de Bretagne. La poſte-

rité masculine s'étant éteinte, ses grands biens passerent par des filles dans les maisons de *Rohan*, & de *Voluire*.

François d'Espinay, Seigneur de S. Luc, grand Maître de l'Artillerie de France, tué au siége d'Amiens le 7. Septembre de l'an 1597. & *Jeanne de Cossé* sa femme, morte le 20. May de l'an 1602. ont été inhumés dans cette Chapelle; comme aussi François de *Roncherole*, dit de Maineville tué au siége de Senlis le 17. May 1589. âgé de 38. ans.

Enfin me voici parvenu aux vîtres de cette magnifique Chapelle, dont les peintures sont très-curieuses parce qu'elles nous représentent au naturel onze Rois, ou Princes, & nous font connoître les modes de leur tems. Anciennement il n'y avoit que sept portraits, mais le feu du ciel ayant pris aux poudres qui étoient dans la tour de *Billy*, il la fit sauter & brisa les vîtres de plusieurs Eglises, & surtout celles des Celestins. François I. fit rétablir celles de la Chapelle d'Orléans, & non seulement y fit remettre les portraits qui y étoient auparavant, mais même y

ajoûta le ſien, & ceux de François Dauphin, & de Henry Duc d'Orléans, ſes deux fils aînés. Ces particularités ſont marquées dans cette Inſcription qui eſt au-deſſus de ces peintures :

Quas 1398. ſtruxit vitreas
LUDOVICUS *hîc*,
Turris Billia deſtruxit dum 19.
Julii 1538. fulgure ruit : 1540.
erexit novas Franciſcus hîc,
à quo nobilis hæc proles exurrexit.

Sous chaque portrait il y a des Inſcriptions latines qui font connoître ceux qu'ils repréſentent, & qui ſont ainſi conçues :

Carolus quintus Rex Fundator hujus Cœnobii.

Ludovicus Aureliorum Dux, ejus natus ſecundus, Fundator hujus Capellæ.

Ludovici ac Valentinæ Carolus Aureliorum Dux, & Mediolanorum, primogenitus.

Ludovicus XII. hujus filius, Francorum Rex.

Virtutum Comes Philippus, Ludovici, & Valentinæ Secundus.

Joannes Engoliſmenſis Dux, eorumdem tertius.

Joannis filius Carolus Engoliſmenſis Dux.

Rex Franciſcus primus Caroli proles.

Franciſcus Delphinus Viennenſis & Britannorum Dux, ejus primogenitus, obiit Turnon. Vicenarius.

Rex Henricus ſecundus Regis Franciſci filius.

A tous ces portraits *Charles de Valois*, Duc d'Angoulême, fils naturel du Roi Charles IX. fit ajoûter celui du Roi ſon Pere, & mettre cette Inſcription au-deſſous.

Veram hanc Caroli noni Galliarum
Regis, imaginem, & Religionis,
& obſequii cauſa poſuit paternæ pietatis
memor Carolus Valeſius
Engoliſmenſium Dux ejus filius.
an. Dom. 1633.

Derriere la Chapelle d'Orléans, il y en a une petite que Charles Marquis de *Roſtaing* fit faire en 1652. en l'honneur & mémoire de la famille de *Roſtaing*, venue du Lionnois, en Forèz, en Languedoc, en Guyenne, &c. Les Armes de cette famille,

& celles de ses alliances sont l'unique ornement de cette Chapelle.

Au côté méridional de cette Eglise, est une autre Eglise voûtée, & qui est séparée de la premiere par plusieurs pilliers. C'est ici qu'étoit la Chapelle des dix-mille Martyrs, & l'Inscription qui suit.

Reverend Pere en Dieu Monsieur de BOURBON,
Cardinal, Archevêque de Lyon, mit la premiere pierre de l'Eglise de céans, en l'honneur & reverence des dix mille Martyrs, la Fête est célebrée la surveille de S. Jean-Baptiste.

Ce côté d'Eglise fut dedié l'an 1482. par Monseigneur Louis de Beaumont Evêque de Paris, selon ces deux distiques gravés dedans la muraille qui se voit au bout dudit bâtiment.

Pontificis digni Ludovici Parisiensis,
Fabrica quam cernis ore dicata nitet.

M. CCCC. LXXXII.

Millibus hæc denis transfossis diva Capella
De populi donis ultro patrata fuit.

François Duc de Luxembourg & d'Espinay, ayant depuis fait élever une très-belle Chapelle au lieu où étoit celle des dix-mille Martyrs, elle fut dédiée le 19. Juin 1621. par *Pierre Scaron*, Evêque de Grenoble, sous l'invocation de la sainte Vierge, des dix-mille Martyrs, & de saint *Pierre de Luxembourg*. C'est dans cette Chapelle des dix-mille Martyrs que fut inhumé *Gerard Manchet* Evêque de Castres, & Confesseur de Charles VII. lequel mourut à Paris en 1446. Le cœur de *Jean Cœur* Archevêque de Bourges y fut aussi inhumé en 1483. Cette Chapelle, qui est celle des Ducs de Gesvres, a encore changé de nom au commencement de ce siécle, par le sacrifice que fit *à saint Leon*, son patron, feu *Leon Potier* Duc de Gesvres, d'un Saint de la Maison duquel il avoit l'honneur de descendre par Marguerite de Luxembourg sa mere. Ce Seigneur fit embellir & décorer l'Autel de plusieurs ornemens & dorures en 1702. & y fit mettre un tableau dans lequel *Paul Mattei* a représenté *S. Leon* qui étoit allé au-devant d'*Attila*, le desarme par ses prieres, & non seulement

le détourne de mettre le ſiége devant Rome, mais l'engage même à épargner le reſte de l'Italie. Jamais Ecrivain ne s'eſt aviſé d'annoncer un tableau d'Egliſe, comme le ſieur *Germain Brice* a annoncé celui-ci, en diſant ſimplement que le Peintre y a repréſenté *Attila*. On a beau chercher, on ne trouvera point ce Saint dans aucun Calendrier. Au reſte ce tableau eſt digne de *Paul Mattei*, Peintre Napolitain qui travailloit avec une vîteſſe incroyable, mais dont les ouvrages étoient d'ailleurs ſans correction, & peints d'une maniere ſéche & dure.

Cette Chapelle eſt remplie de magnifiques tombeaux de marbre dont je vais parler, ſelon l'ancienneté de ceux qui y ſont inhumés.

Du côté de l'Epître eſt un tombeau avec cette Epitaphe :

CY GIST

Très-haut & très-puiſſant Seigneur Meſſire RENE' POTIER, Duc de TRESMES, *Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, Capitaine des Gardes du Corps de Sa Majeſté, premier Gentilhomme de ſa Chambre, Lieu-*

tenant Général de ses Camps & Armées, Gouverneur des Provinces du Maine, Laval & du Perche, Lieutenant Général de la Province de Normandie, Gouverneur des Villes & Châteaux de Caën & de Châlons, Marquis de Gesvres, d'Annebaut & de Gandelus, &c.

Tant de biens & d'honneurs lui sont venus de la succession de ses peres, & de la récompense de ses services, mais le plus glorieux de tous les partages a été celui d'une prudence incomparable dans tous les changemens des Cours, d'un courage ferme & intrépide dans les périls, & d'une fidélité la plus inviolable & la plus délicate qui fut jamais, laquelle il conserva jusqu'à la mort, exempte de reproche dans les services qu'il a rendus à trois grands Rois.

Henry le Grand a été le premier dont il a suivi les Armées victorieuses, donnant par-tout des preuves d'un grand cœur, & d'une capacité extraordinaire pour la guerre, &c.

Louis le Juste venant à la Couronne, lui donna des marques illustres, tant de sa confiance en l'honorant de la Charge de Capitaine des Gardes du Corps,

que de son estime par deux Ambassades extraordinaires, l'une en Angleterre pour y conduire Henriette de France, épouse du Roi Charles I. l'autre en Espagne, quand il amena Anne d'Autriche pour être nôtre Reine, &c.

Sous Louis le Grand, s'étant mis à la tête de la Noblesse, suivi de sa Compagnie de Gendarmes & de ses Gardes, il eut tant de vigueur, quoique déja fort avancé en âge, qu'il empêcha l'Armée ennemie d'entrer dans les Provinces dont il étoit Gouverneur, & par ce moyen les conserva dans l'obéissance dûe au Roi, malgré les factions des Ennemis de l'Etat, qui faisoient soûlever tout le Royaume, &c.

Il eut pour unique épouse très-haute & très-puissante Princesse Madame Marguerite de Luxembourg dont il a eu trois fils, qui sous le nom de Marquis de Gesvres, se sont signalés par des actions heroïques; l'aîné fut tué au siége de Thionville âgé de 32. ans, ayant le Brevet de Maréchal de France; le second âgé de 24. ans, fut tué d'une mousquetade au siege de Lérida, faisant la fonction de Lieutenant Général de l'armée, &c.

Le troisiéme marchant sur les pas de

ces illuſtres défunts, a été conſervé à travers une infinité de périls, par une grace particuliere du Ciel, pour ſoûtenir la grandeur d'une ſi haute & ſi puiſſante Maiſon. C'eſt ce digne héritier de tous les honneurs & de toute la valeur de ſes freres, qui ſous le nom de Duc de Geſvres, a fait poſer ce marbre pour marque éternelle de ſa piété, &c. Il mourut le premier Février l'an 1670. *âgé de* 93. *ans.*

Contre le mur du chœur, & du côté de l'Evangile, eſt un tombeau de marbre noir & blanc, ſur lequel eſt une figure à genoux de marbre blanc, & l'Epitaphe qui ſuit :

A DIEU TRE'S-GRAND

ET TRE'S-BON.

Paſſant, ſi tu veux apprendre dès cette vie à penſer ſerieuſement à la mort, & à ne la craindre pas, tu ne peux te ſervir d'un plus bel exemple que de celui de ce tombeau. C'eſt la derniere maiſon que s'eſt fait conſtruire elle-même, avec une fermeté de cœur vrayment chrétienne, Marguerite de Luxembourg, *fille de Meſſire François de*

Luxembourg, Duc d'Espinay, & de Diane de Lorraine, & femme de Messire René Potier, Chevalier des Ordres du Roi, Duc de Tresmes, Capitaine de cent hommes de ses Ordonnances, & des Gardes du Corps de Sa Majesté, Bailli & Gouverneur du Valois, & des Ville & Château de Caën, Gouverneur & Lieutenant Général pour le Roi en ses Pays & Comtés du Maine, de Laval & du Perche. Cette illustre personne issue de plusieurs Empereurs, & d'un nombre infini d'autres têtes couronnées, a fait voir par une modestie fort rare, en celles de cette naissance qu'elle se soucioit peu des Couronnes de la terre, & qu'elle ne pensoit qu'à celles du Ciel. La tendresse naturelle lui a fait desirer que ses cendres fussent mêlées avec celles de ses chers enfans; un mâle qui est le Marquis de Gesvres, & quatre filles; & l'amitié respectueuse qu'elle a eue pour sa belle-mere Marguerite de Lorraine, l'a obligée de se faire inhumer ici auprès de son cœur. Elle décéda le 9. Août 1645. Imite & prie, c'est ce que tu dois comme mortel, & comme chrétien.

*

C'est à cause de cette alliance avec

Marguerite de Luxembourg, que les Ducs de Gesvres écartelent, au premier de Luxembourg, au second d'azur, à trois fleurs de lys d'or, au bâton racourci de gueules, péri en bande, qui est de Bourbon; au troisiéme de Lorraine; au quatriéme de Savoye.

L'Epitaphe de Louis Potier, Marquis de Gesvres, & fils de René Potier, & de Marguerite de Luxembourg, vient ensuite, & est conçue en ces termes :

AMOR REGIS

ET MILITUM.

A LA LOUANGE DU DIEU

DES ARME'ES,

ET A LA MEMOIRE

DU MARQUIS DE GESVRES.

Passant, tu as devant les yeux la figure d'un Gentilhomme, de qui la vie a été si exercée, qu'il étoit impossible que sa mort ne fut pas glorieuse; elle l'a conduit au lieu où vont tous les hommes, mais elle l'y a mené par des voyes qui ne lui sont communes

qu'avec les plus grands personnages. Ses premiers faits d'armes lui attirerent les éloges du plus grand Roi de la terre, au plus mémorable Siége de son tems. Louis le Juste le vit combattre devant la Rochelle en sa premiere jeunesse; & dès-lors il le jugea digne de la garde de sa Personne, après l'avoir vû exposer mille fois la sienne pour la querelle du Ciel offensé, & pour la vengeance de la Royauté méprisée. Ces beaux commencemens eurent leur suite. Tréves, Mastrick, Nancy, la Mothe, Heidelberg, la bataille de Lure, Fontarabie, Hesdin, Aire, Bapaume, la Bassée; bref, tous les Siéges de son tems, tous les combats, toutes les rencontres où il fut presque toujours avec commandement, purent à peine suffire à la noble ambition d'un si grand cœur. Les Ennemis qui l'ont plusieurs fois eu prisonnier, mais toujours hors de combat par le grand nombre de ses blessures, l'ont traité comme un Capitaine qu'ils connoissoient à leurs dépens : ils ont respecté sa valeur, encore plus que sa naissance, & ils ont moins considéré en lui le Sang Imperial de Luxembourg, que celui qu'ils lui avoient vû répandre, sur-tout à l'attaque de leurs re-

tranchemens au combat de Sally proche d'Arras. Là il fit des choses qui eurent peu de ses compagnons pour témoins, & que tu n'apprendras que des Annales de Flandres, afin que tu les puisse croire. Tu attens la fin de tant de belles actions. Elle est telle que tu la pus imaginer. Ce vaillant homme, mort les armes à la main, accablé de ses propres lauriers, chargé de louanges de sa Patrie, & couvert de la terre des Ennemis, donnant avec une valeur incroyable dans l'ouverture d'une mine où il vouloit faire son logement, & par laquelle il venoit de nous ouvrir la fameuse Thionville, une seconde mine venant à jouer, il trouva son tombeau dans la ruine d'un bastion, sous la chûte duquel il fut glorieusement enveloppé. Passant, un grand homme de guerre pouvoit-il avoir une plus honorable sépulture? Tu es François, donne des larmes à un Cavalier qui a donné tant de sang à la grandeur de cet Etat, & qui est mort à trente-deux ans, percé de trente-deux blessures. C'est ce qu'il demande de ta piété, puisque d'ailleurs il est content de sa destinée, & qu'il aima mieux se perdre en aidant à nous acquérir l'une des plus fortes Places de l'Europe,

l'Europe, que de se conserver pour la Charge de Marêchal de France, qui lui étoit promise au retour de cette glorieuse expédition qui finit ses travaux avec sa vie; elle a été assez longue, puisqu'elle a été fort illustre. Tu prieras pour son ame, si la tienne est sensible aux belles actions. C'est à quoi te convie Menardiere, *plein de douleur & de regret, comme tu le dois être toi-même.* 1643.

Vis-à-vis de ce tombeau, est celui de *Leon Potier*, Duc de Gesvres, premier Gentilhomme de la Chambre, Gouverneur de Paris, &c. avec une Epitaphe françoise très-peu digne de ce Seigneur, mais que je vais cependant rapporter ici, parce que tout ce qui est historique, est toujours instructif.

CY GIST

Très-haut & très-puissant Seigneur Messire LEON, Duc de GESVRES, *Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, premier Gentilhomme de sa Chambre, Gouverneur de Paris, Gouverneur & grand Bailli du Valois, Gouverneur & Capitaine de Montceaux,*

Lieutenant pour le Roi au Bailliage de Roüen & Pays de Caux, troisiéme fils de très-haut & de très-puissant Seigneur Messire René Potier, Duc de Tresmes, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, premier Gentilhomme de sa Chambre, Gouverneur des Pays du Maine, Perche & Laval; & de Madame Marguerite de Luxembourg, Princesse de Tingry, a commencé de servir le Roi en l'année 1644. en qualité de Capitaine dans le Régiment de Cavalerie de Mazarin, & s'est trouvé à la bataille de Fribourg.

En l'année 1645. il a eu deux chevaux tués sous lui à la bataille de Norlingue, & y ayant été fait prisonnier, il a trouvé le moyen de s'échaper des mains des Ennemis, rejoindre sa Compagnie, & de retourner à la charge.

En la même année il a eu un Régiment de Cavalerie, & a servi au siége de Philisbourg. En 1646. il eut un Régiment d'Infanterie, & a servi au siége de Courtray.

En 1647. François Potier son frere, ayant été tué au siége de Lérida, il fut reçu en son lieu Capitaine des Gardes du Corps, en survivance de Monsieur le Duc de Tresmes leur pere; il a depuis

ſervi dans toutes les occaſions juſqu'au ſiége d'Ypres où il a commandé la Cavalerie. Enſuite du ſiége d'Ypres, il a été fait Lieutenant Général, & a ſervi en cette qualité en Guyenne, Flandres, Champagne & Lorraine, aux ſiéges de Stenay, Marſal, Lille, Tournay, Douay & de pluſieurs autres Villes juſqu'en 1669. qu'il a été fait premier Gentilhomme de la Chambre. En 1687. le Roi voulant reconnoître la fidélité, l'aſſiduité avec laquelle il avoit toujours ſervi, lui a donné le Gouvernement de Paris.

En 1682. il a pour la gloire de Dieu, & pour honorer la mémoire de Monſieur ſon pere & celle de Madame ſa mere, payé aux Religieux de cette Maiſon le fonds de la fondation qu'ils y avoient faite dès le 28. Février 1620.

En 1702. il a fait démolir l'ancienne Chapelle de Luxembourg, l'a fait rebâtir, fermer & orner comme elle eſt préſentement; & après avoir fait faire la cave qui eſt deſſous, pour conſerver les précieuſes manes de Meſſieurs & Meſdames ſes ancêtres, & rendre ſes devoirs à des perſonnes ſi illuſtres, il a pour le repos de leurs ames fondé de nouvelles prieres, ſuivant l'acte qui en

a été passé avec les Religieux de cette Maison devant Lambon & le Jeune, Notaires au Châtelet de Paris, le onze Décembre de ladite année.

Leon Potier, Duc de Gesvres, dont je viens de rapporter l'Epitaphe, épousa en 1651. Marie-Françoise Angelique du Val de Fontenay-Mareuil, dont il eut le Duc de Tresmes, le Cardinal de Gesvres & plusieurs autres garçons, dont deux sont morts avant leur pere, qui leur a fait mettre ici des Epitaphes que je vais rapporter. En 1703. il épousa en secondes nôces *Marie-Renée de Romillé de la Chenelaye*, de laquelle il n'eut point d'enfans, & mourut le 9. Décembre 1704. âgé de 84. ans.

Voici les Epitaphes des deux de ses enfans morts avant lui.

A LA GLOIRE

DE JESUS-CHRIST,

ET A LA MEMOIRE

DE FRANÇOIS DE GESVRES,

Chevalier de Malte, fils de très-haut & très-puissant Seigneur Monseigneur le Duc de Gesvres, Pair de France, Che-

valier des Ordres du Roi, premier Gentilhomme de la Chambre de ſa Majeſté, & Gouverneur de Paris, s'étant dévoué dès ſa jeuneſſe à la défenſe de la Religion Chrétienne, ſe rendit à Malte à l'âge de dix-ſept ans pour y faire ſes caravanes. Il donna auſſi-tôt des marques de ſon courage contre les Infideles pendant pluſieurs courſes qu'il fit en mer; le grand Maître lui ayant permis d'aller avec d'autres Chevaliers aſſiſter les Vénitiens, & leur aider à chaſſer les Turcs de la Morée, ce fut dans cette expédition ſi périlleuſe que ce jeune Chevalier fit davantage paroître ſon intrépidité, ſon ardeur & ſon Zéle pour la Foi à la priſe de pluſieurs Places & combats contre les Ennemis du nom Chrétien, où il ſe trouvoit toujours dans les endroits où le danger étoit plus grand; de ſorte qu'après pluſieurs actions de valeur, il fut un de ceux qui monterent les premiers à l'aſſaut, lorſque les Chrétiens ſe rendirent maîtres de la ville de Coron, & ce fut ſur la bréche de cette importante Place qu'il rencontra une mort glorieuſe pour ſa mémoire, mais très-douloureuſe pour ceux qui ont connu ſes vertus. Son corps ſe trouva parmi les morts, ayant encore en la main ſon épée

qui étoit dans le corps d'un Officier Turc étendu auprès de lui. Il eut la récompense qu'il avoit toujours tant desirée, de mourir pour la défense de la Foi de Jesus-Christ, qui fut en l'année 1685. âgé de vingt-un ans.

A LA GLOIRE DE DIEU,

ET A LA MEMOIRE

DE LOUIS DE GESVRES,

MARQUIS DE GANDELUS,

Qui à l'exemple de ses illustres ancêtres, a passé le peu qu'il a eu de vie dans les Armées, & enfin s'est heureusement sacrifié pour le service de son Roi. A l'âge de dix-sept ans il fut Enseigne-Colonele dans le Régiment du Roi, ensuite Capitaine, & après avoir commandé le Régiment d'Albret, il fut Colonel du Régiment Royal des Vaisseaux. Pendant que la guerre a duré, il n'y a point eu d'occasions où il n'ait été des premiers à se signaler, soit au siége d'Aire, de Courtray, de Cambray, de Valenciennes & de Bouchain, soit en plusieurs autres rencontres où il a donné des marques d'une valeur héroïque &

d'une expérience consommée. Quand la Paix fut conclue, nôtre grand Monarque connoissant son mérite, l'honora en 1687. de la Commission d'Inspecteur Général en Franche-Comté ; l'année suivante il exerça la même Commission en Alsace, où Sa Majesté le fit Brigadier de ses Armées. Dans tous ces emplois il a fait paroître toujours beaucoup de capacité, & une vigilance extraordinaire. Enfin, lorsqu'il faisoit les fonctions de sa Charge en Allemagne, & qu'il donnoit des marques d'un courage intrépide dans l'attaque d'Oberkirk, il fut blessé de deux coups de mousquet, dont il mourut le 18. d'Avril 1689. âgé de 28. ans. Comme il s'étoit toujours conduit avec beaucoup de sagesse & de piété, il rendit l'ame dans les dispositions d'un véritable Chrétien, & dans une résignation entiere à la volonté de son Créateur, mais regretté généralement de tout le monde. Son cœur a été apporté en ce lieu pour reposer dans le tombeau de ses ancêtres. Très-haut & très-puissant Seigneur, Monseigneur Leon Potier, Duc de Gesvres, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, premier Gentilhomme de la Chambre de Sa Majesté, Gouverneur de

Paris, pere de ce jeune Seigneur, a fait poser ce marbre, qui servira à la postérité d'un monument éternel à la vertu d'un si digne fils, & à la douleur d'un pere si généreux.

Bernard-François de Gesvres, Duc de Trêmes, Pair de France, Brigadier des Armées du Roi, Chevalier de ses Ordres, premier Gentilhomme de sa Chambre, Gouverneur de la Ville, Prévôté & Vicomté de Paris, grand Bailli, & Gouverneur du Valois & de la Ville de Crespy, étant mort le 12. d'Avril 1739. dans la quatre-vingt-quatriéme année de son âge, son corps fut porté dans cette Eglise avec toute la cérémonie & toute la pompe qu'on observe aux Convois des Gouverneurs de Paris, & fut inhumé dans le caveau de ses ancêtres. Il étoit fils de *Leon Potier*, Duc de Gesvres, qui mourut en 1704.

Dans la nef de la Chapelle de *S. Leon*, ou de *Gesvres*, est un tombeau de marbre noir, adossé contre le mur du chœur, & sur ce monument la Passion de Jesus-Christ y est représentée en bosse & en marbre blanc. L'inscription que voici, nous apprend





TOMBEAU DE CHARLES MAIGNÉ

que c'eſt ici la ſépulture des deux Chanceliers de *Rochefort*, & de plusieurs de leurs deſcendans.

Guillelmi & Guidonis DE ROCHEFORT,
fratrum Franciæ Cancellariorum,
nec non multorum utriuſq. ſexûs
ex eadem familia mortales exuviæ
diverſis temporibus hîc depoſitæ
fuerunt ab anno 1478.
uſque ad annum 1630.

Ces deux Chanceliers avoient longtems porté les armes, & réuniſſoient en eux le mérite des deux profeſſions. Guillaume mourut le 12. Août de l'an 1492. & Guy au mois de Janvier 1527.

Auprès de ce tombeau, & du même côté, eſt la ſtatue en pierre de *Charles de Maigné*, ou *Maigni*, Capitaine des Gardes de la Porte, qui eſt ici repréſenté aſſis, en habit de guerre, la tête appuyée ſur le bras gauche. Cette figure fut beaucoup louée par le *Cavalier Bernin*, lorſqu'étant à Paris, il vint viſiter les tombeaux de cette Egliſe. On la croit de *Paul Ponce*. Brice n'ayant ſçû traduire *magnæus* en nôtre Langue, a laiſſé ce

nom tel qu'il l'a trouvé, & a parlé françois en latin. Au-dessous on lit cette inscription :

Carolum Magnaum Equitem auratum, excubiarum Porta Regia Præfectum, Regisque Cubicularium, Martiana Magnæa soror sua piissima in spe resurrecturi corporis, hoc tumulo posteritati commendavit 1556.

Dans la Chapelle de *la Magdeleine*, ou de *Noirmoustier*, ont été inhumés Claude de Beaune, femme de Claude Gouffier, Marquis de Boissi, Duc de Rouanez, morte en 1561. Louis de la Trimouille dont je vais rapporter ici l'Epitaphe ; Charlote de Beaune, fille de Jacques de Beaune, Vicomte de Tours, Baron de Samblençay, femme de François de la Trimouille, Marquis de Noirmoustier, & mere de Louis de la Trimouille, qui fait le sujet principal de cet article, laquelle mourut à Paris le 30. de Septembre de l'an 1617. âgée de 66. ans & demi.

Sur le devant du tombeau qu'on voit ici, est une table de marbre noir & blanc d'une espece rare, & sur laquelle on lit :

D. O. M.

Ici repose le corps de très-haut,
& très-puissant Seigneur,
Messire LOUIS DE LA TRIMOUILLE,
Marquis de Noirmoustier,
Vicomte de Tours, Baron de Châteauneuf
& de Semblançay,
Seigneur de la Carte, de la Rocherie,
de la Ferté-Milon,
Lieutenant Général pour le Roi
en Poitou, qui décéda le IV. Septembre
1613. âgé de 27. ans.
Priez Dieu pour son ame.

Les *de Beaune* qui se sont alliés aux Gouffiers, aux la Trimouilles & aux Montmorencis, descendoient de *Jean de Beaune*, qui prit le nom de la Ville de Bourgogne où il étoit né, & vint chercher fortune à Tours sous le Regne de Charles VII. y ayant servi assez longtems un Marchand fort riche, il en obtint la fille en mariage. Guillaume de Beaune un de leurs descendans, eut de *Jeanne Cottereau* Jacques & Claude *de Beaune*. Celle-ci fut mariée à Claude Gouffier, Duc de Rouanez, & mourut en 1561.

Jacques de Beaune fut Chevalier

des Ordres du Roi, Ambaſſadeur en Suiſſe, & pere de Jean, qui mourut Gentilhomme ordinaire de la Chambre de François Duc d'Alençon, ſans laiſſer de poſtérité, & de Charlote de Beaune qui épouſa Simon de Fizes, Baron de Sauve, Secretaire d'Etat; & en ſecondes nôces François de la Trimouille, à qui elle porta une partie des grands biens de ſa famille.

Dans la nef eſt le tombeau des *Zamets*, dans lequel ont été inhumés *Sebaſtien Zamet*, Madeleine le Clerc ſa femme, & leurs enfans, Jean & Sebaſtien Zamet. Sebaſtien Zamet le pere étoit originaire de Luques, & ſelon les uns, fils d'un Cordonnier, & ſelon d'autres, Cordonnier lui-même du Roi Henry III. Ce qu'il y a de conſtant, c'eſt qu'il étoit un de ces Italiens affamés, qui vinrent en France, ſous la protection de Catherine de Médicis, pour y introduire toutes ſortes d'impôts & de maltotes, & pour s'engraiſſer de la miſere du Peuple François. Zamet avoit naturellement de l'eſprit, & étoit d'ailleurs auſſi attentif & auſſi complaiſant que le peut être un homme de néant, qui veut faire fortune à quelque prix que

ce ſoit. Avec ces qualités il ne fut pas longtems à avancer ſes affaires, car dès l'an 1585. il étoit intéreſſé dans le ſeul parti du ſel pour la ſomme de ſoixante & dix mille écus, & en 1588. le Duc d'Epernon avoit à prendre ſur lui une ſomme de trois cens mille écus que le Roi Henry III. lui avoit donnée. Zamet ſervit ſi bien Henry IV. dans ſes affaires & dans ſes plaiſirs, que le Roi avoit pour lui une amitié ſi particuliere, qu'il alloit ſouvent ſouper familierement chez lui, & que même il ne l'appelloit plus autrement que *Baſtien*. La faveur & les bienfaits de ce Prince l'enrichirent tellement que, ſelon *Mezeray*, il ſe diſoit Seigneur de dix-ſept cens mille écus; & qu'après avoir acquis les Terres & Seigneuries de Murat, de Billy, de Beauvoir, de Cazabelle, &c. il fut Gouverneur du Château de Fontainebleau, & Surintendant de la Maiſon de la Reine *Marie de Medicis*. Il vêquit longtems en concubinage, ou en mariage ſecret avec *Madeleine le Clerc du Tremblay*, de laquelle il eut pluſieurs enfans qui furent depuis légitimés. Leur pere mourut le 14. de Juillet 1614. âgé de 67. ans, & leur mere le 12.

May 1615. Les plus connus de leurs enfans ſont *Jean Zamet* que les Calviniſtes nommoient *le grand Mahomet*, & qui étant Marêchal de Camp, fut tué d'un coup de canon au ſiége de Montpellier en 1622. Il avoit épouſé *Jeanne de Goſte de Rouillard*, de laquelle il eut un fils qui mourut l'an 1612. & fut inhumé dans cette Egliſe ; & *Sebaſtien Zamet*, Abbé de S. Arnoul de Metz, & Evêque & Duc de Langres, qui mourut le 2. de Février 1655. C'eſt ce dernier qui en 1634. fit ériger à ſon pere, à ſa mere, à ſon frere aîné & à ſon neveu, les tombeaux que l'on voit dans cette Egliſe, & qui y a fait mettre les Epitaphes qu'on va lire.

ICI REPOSE

Le corps de Meſſire SEBASTIEN ZAMET, *Chevalier, Baron de Murat & Billy, Seigneur de Beauvoir & de Cazabelle, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Capitaine du Château, & Surintendant des bâtimens de Fontainebleau, Surintendant de la Maiſon de la Reine, honoré durant ſa vie de la bienveillance de nos Rois pour ſes ſervices & fidélité : aimé des Princes & des Grands du*

Royaume pour ſon cœur franc & généreux; célebre dans les Provinces Etrangeres pour ſa magnificence : lequel âgé de ſoixante ſept ans décéda le Lundi XIV. Juillet 1614. à Paris dans ſon Hôtel, rue de la Ceriſaye, regretté des ſiens pour ſa bonté, pleuré des Pauvres pour ſa charité & ſes largeſſes. 1634.

Tout auprès on lit :

A LA MEMOIRE

de Meſſire JEAN ZAMET,

Chevalier, Baron de Murat & Billy, Seigneur de Beauvoir, & de Cazabelle, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Capitaine du Château, & Surintendant des bâtiments de Fontainebleau, lequel après avoir paſſé ſes jeunes ans à ſe rendre parfait en tous les exercices qui peuvent relever un grand courage, quitta le repos dont la France jouiſſoit alors pour aller chercher la guerre juſques dans l'Orient contre les Ennemis du nom Chrétien : d'où il raporta tant de gloire qu'elle ſervit de fondement à celle qu'il a depuis aquiſe ſervant le Roi en toutes les occaſions tant dans les premiers mouvements, qui traverſerent ſa minorité où

il eut l'honneur d'être employé avec Commandement, que dans ceux qui furent ſuſciteZ peu après par les Hérétiques rebelles contre leſquels il donna tant de preuves de ſon Zéle & de ſa valeur, étant Meſtre de Camp du Régiment de Picardie, qu'il mérita la charge de Maréchal de Camp dans l'armée du Roi, laquelle exerceant au ſiége de Montpellier il marchoit à grands pas aux premiers honneurs militaires lorſqu'un boulet lui briſant la cuiſſe, arrêta le cours de ſa vie, pour le faire jouir dans le ciel de la vraie gloire dont il n'eut pu recevoir que les ombres ſur la terre. Il fut bleſſé un Samedi, jour dedié à la ſainte Vierge le troiſiéme Septembre 1622. & mourut le Jeudi enſuivant, jour de la Nativité de la même Vierge. 1634

Très-illuſtre, & très-Révérend Pere en Dieu, Meſſire SEBASTIEN ZAMET *Evêque Duc de Langres, Pair de France, touché de l'affection que la charité divine donne aux vivants envers les morts, a fait dreſſer ces monuments à ſon pere, & à ſon frere, afin que les Chrétiens prennent ſujet de contempler dans ces marbres luiſants*

la glore ſolide & immortelle qu'auront les corps des Bienheureux le jour de la Reſurrection. 1634.

Le ſieur *Brice* a avancé dans la deſcription de Paris, *qu'Eſtienne Carneau*, Moine Celeſtin, avoit été inhumé dans le Chapitre de ce Monaſtere, mais le feu P. Bequet Celeſtin très-inſtruit de l'hiſtoire de ſa Congrégation, m'a pluſieurs fois aſſuré que ce ſçavant Moine avoit été enterré dans le caveau des Zamets. Cet *Eſtienne Carneau* étoit né à Chartres, & quoique *Moreri*, ſuivi par *Brice*, ait dit qu'il avoit été Avocat au Parlement de Paris, avant que d'entrer dans le Cloître, il y a beaucoup d'apparence que cette circonſtance n'eſt pas véritable, car outre que les Celeſtins de Paris n'en ont aucune connoiſſance, j'ai attentivement parcouru le Tableau des Avocats de ce Parlement depuis le commencement du ſiécle dernier, & je n'y ai point trouvé *Eſtienne Carneau*. Il entra chez les Celeſtins de Paris en 1630. & s'occupa le reſte de ſa vie à la pratique de ſa regle, & à cultiver les ſciences, & le talent qu'il avoit pour la Poëſie ſoit latine,

ſoit françoiſe, car il réuſſiſſoit parfaitement bien dans l'une & dans l'autre. Il poſſedoit auſſi les belles Lettres, & les langues Latine, Grecque, Italienne, & Eſpagnolle. Il compſa divers ouvrages dont les uns ont été imprimés pluſieurs fois, & les autres ſont manuſcrits dans la Bibliothéque de cette Maiſon. Parmi ſes ouvrages imprimés, il y en a un qui eſt intitulé *l'Œconomie du petit monde, ou les Merveilles de Dieu dans le corps humain.* Ce Poëme prouve que l'Auteur avoit une grande connoiſſance de l'Anatomie, & eſt un éloge continuel de la ſageſſe & de la bonté que Dieu a manifeſtées dans la conſtruction, & l'arrangement des parties du corps humain. Dans le tems que la Faculté des Medecins de Paris étoit partagée ſur l'uſage de *l'Emetique*, D. Carneau compoſa un Poëme hiſtorique ſur ce remede, & le fit imprimer en 1658. *in Octavo*, ſous le titre de *Stimmimachie.* Dès l'an 1654. il avoit compoſé un Poëme Theologique *de la Correction, & de la Grace*, où l'on dit qu'il a fidellement rendus les ſentimens de ſaint Auguſtin ſur cette matiére. Ce Poëme eſt de trois mille vers, & eſt

encore manuſcrit dans la Bibliothéque de ce Monaſtere. Il commence ainſi.

Honneur de ce climat, parfaite colonie,
Que l'honneur du vrai bien a ſaintement unie, &c.

Ce ſçavant & pieux Religieux mourut le 17. de Septembre de l'an 1671. & fut inhumé dans ce caveau, ſans Epitaphe quoiqu'il eut eu le ſoin de s'en compoſer une en vers latins, & en vers françois, la voici :

Qui Jacet hîc multùm ſcripſit, proſaque, metroque;
Atque latens ſparſit nomen in orbe ſuum.
Præclaras artes coluït, ſed firmius unam,
Illam præcipuè quæ benè obire docet.

Cy giſt qui s'occupant & de Vers & de Proſe
A pu quelque renom dans le monde acquerir :
Il aima les beaux Arts, mais ſur toute autre choſe
Il médita le plus ſur l'art de bien mourir.

Dans la Chapelle de *ſaint Martin*

fut inhumé *Simon de Fizes*, Baron de *Sauve*, mort Secretaire d'Etat en 1579. *Charles François Dormy*, Baron de *Vinzelles*, ſon ami, fit mettre ici une table de marbre noir, ſur laquelle eſt l'inſcription ſuivante gravée en lettres d'or :

Cy giſt Meſſire SIMON DE FIZES,
Baron de Sauve, Conſeiller
du Roi en ſon Conſeil d'Etat,
& Premier Secretaire de ſes
Commandemens,
lequel décéda le 27. jour de Novembre
l'an 1579.

Au milieu de la grande nef de cette Egliſe, ſous une tombe de marbre noir, devant le Crucifix, furent inhumés *Garnier Marcel*, Bourgeois & Echevin de Paris, & *Eudeline*, ſa femme, qui moururent en 1352. C'eſt ce *Garnier Marcel*, qui donna aux Peres Celeſtins tout le terrein que feu ſon pere *Jacques Marcel* avoit acquis des Carmes, après en avoir joüi trente-deux ans. Son pere *Jacques Marcel* eſt auſſi inhumé ici, y ayant été tranſporté d'une des Chapelles qu'il avoit fait bâtir en ce lieu.

Agnez Marcel sa fille sœur de Garnier morte l'an 1340. y est aussi inhumée. Elle avoit été mariée à *Jean Poislevilain* Eschevin de Paris.

Il y a encore dans cette Eglise plusieurs tombeaux de Prélats, de Présidens, de Conseillers au Parlement, ou à la Chambre des Comptes, & de plusieurs Secretaires du Roi, mais il faudroit un volume si on vouloit les décrire tous ; & je me contente d'avoir parlé de ceux des personnes les plus illustres.

Dans l'arriere Sacristie de cette Eglise, on remarque un retable de cuivre jaune, ou de laiton, sur lequel sont représentées plusieurs histoires saintes, & qui a été donné par le Roi Charles V. On y voit les armes de France avec les fleurs de lys réduites à trois, ce qui prouve que cette réduction avoit été faite avant le Regne de Charles VI.

Attenant cette arriere Sacristie, est une grande sale qu'on nomme *la Chapelle de Maizieres*, & c'est ici que fut inhumé un Celestin illustre par sa vertu & par son sçavoir, nommé *Denis le Fevre*. Il étoit né à Vendôme, & enseigna pendant dix ans les Humani-

tés dans l'Université de Paris avec tant de célébrité pour le sçavoir & pour l'esprit, que les Ambassadeurs de Venise, qui étoient pour lors à Paris, étant un jour entrés dans son auditoire pendant qu'il expliquoit un Auteur Grec, ils s'écriérent après l'avoir entendu : *Habeat Roma suum Ciceronem, suum Livium, suum Virgilium; docta græcia suum Homerum, suumque Demosthenem, habet oppidò suum Fabrum Parisiensis Universitas.* Il porta tous ses talens & sa réputation au pied de la Croix, & se fit Celestin au Monastere de Marcoussy. Il brilla dans la Religion comme il avoit brillé dans le monde; & après avoir gouverné plusieurs Monasteres, il fut fait Prieur de celui de Paris, & Vicaire général du Provincial l'an 1537. & mourut un an après, âgé de quarante ans. Il avoit composé beaucoup d'ouvrages qui sont presque tous manuscrits, n'y en ayant eu que deux qui ont été imprimés. Celui qui est le plus interessant pour les gens de Lettres, est un manuscrit en deux volumes *in folio*, intitulé, *Index Alphabeticus Scriptorum veterum Græcorum ac Latinorum, in omni genere Litteraturæ*, qu'on garde dans la

Bibliotheque de ce Monaſtere.

Le Cloître de ce Monaſtere eſt un des beaux de Paris, & dans ſon genre un des meilleurs morceaux d'Architecture qu'il y ait. Il eſt parfaitement bien orné, & eſt ſoûtenu par des colonnes Doriques & Corinthiennes, qui font une belle décoration. L'on voit dans un compte du Moine qui étoit Procureur de ce Monaſtere en ce tems-là, & qui m'a été communiqué par le feu P. *Becquet*, qu'il fut commencé le 8. d'Août de l'an 1539. & achevé en 1550. que l'Entrepreneur ſe nommoit *Pierre Hannon*, Tailleur de pierres & Maſſon, & que la dépenſe de ce bâtiment monta à la ſomme de dix mille ſept cens ſoixante-dix-huit livres neuf deniers, & qu'elle fut fournie par la Communauté. Je ne ſçais où *Brice* a trouvé *que cet ouvrage n'avoit monté dans ſon tems qu'à vingt-neuf mille livres de dépenſe.* Il n'a ſans doute pas ſenti combien cette ſomme étoit pour lors conſiderable, & il a cru qu'il pouvoit mettre ſur le papier tout ce qui lui eſt venu là-deſſus dans l'eſprit.

Vis-à-vis le Refectoir eſt un Lavemain de pierre de liais qui eſt fort.

proprement fait, & eſt poſé ſous une voûte ornée de ſculptures, & ſoûtenue par des colonnes auſſi de pierre de liais.

Dans ce même Cloître, auprès de la porte du Chapitre, eſt un marbre noir ſur lequel on a tiré une ligne horizontale, qui avec le ſecours d'une inſcription latine qui eſt du P. *Eſtienne Carneau*, nous fait connoître juſqu'où alla le débordement de la Seine, qui fit tomber une partie du Pont Marie.

Anno 1658. menſe Februario, exundantis Sequanæ fluctus hîc aliquandiu ſtagnantes mediam hujus quadri lineam attigere.

Auprès de la porte qui conduit au grand eſcalier, on voit l'Epitaphe d'*Antoine Perez*, l'un des principaux Miniſtres de Philippe II. Roi d'Eſpagne, qui ayant eu le malheur de tomber en la diſgrace de ſon maître, ſe réfugia en France où il mourut au mois de Novembre 1611.

Antoine Perez dont il eſt ici queſtion, fut accuſé d'avoir révelé les ſecrets de l'Etat; d'avoir ajoûté & retranché aux dépêches qu'il déchifroit, &

& d'avoir fait aſſaſſiner *Juan de Eſcobedo*, Secretaire de Dom *Juan d'Autriche*, ce qui étoit vrai, mais avoit été fait par ordre exprès du Roi. Le crime qui rendoit *Antoine Perez* coupable aux yeux de Philippe II. fut celui dont ce Prince n'oſa jamais l'accuſer. Ce Miniſtre jeune & aimable partageoit avec le Roi ſon maître les faveurs d'Anne de Mendoça & de la Cerda, Princeſſe d'*Eboli*, & ſa part étoit même la plus flateuſe, car il en avoit le cœur. Philippe s'en étant apperçu, chercha des prétextes pour ſacrifier ſon Miniſtre à ſa jalouſie. Voici ſon Epitaphe :

HIC JACET

Illuſtriſſimus D. ANTONIUS PEREZ,
olim Philippo II. Hiſpaniarum Regi
à Secretioribus Conſiliis,
cujus odium malè auſpicatum effugiens,
ad Henricum IV. Galliarum Regem,
invictiſſimum ſe contulit,
ejuſque beneficentiam expertus eſt.
Demùm Pariſiis diem clauſit extremum,
anno ſalutis M. DC. XI.

Cette inſcription ne nous apprend ni le ſujet de la diſgrace de Perez,

ni ſon âge, ni le jour de ſa mort. Le P. *Eſtienne Carneau*, qui ſçavoit parfaitement l'Eſpagnol, & qui avoit lû ce que les Hiſtoriens de cette Nation avoient écrit de la diſgrace de ce Miniſtre, compoſa une autre Epitaphe qui eſt parmi ſes manuſcrits dans la Bibliotheque de ce Monaſtere, & qui mérite d'être raportée ici.

DEO, ET POSTERIS.

Quiſquis hîc ſpectas, paululùm exſpecta. Non minus lugenda quam legenda tibi prodit inſtabilitatis humanæ argumenta Antonii Perezii *viri clariſſimi ſors, quam ad ſummum dignitatum apicem evectam ad extremam infelicitatem pertinaci ludo fortuna deturbavit. Is, cum Philippi II. Hiſpaniarum Regis abſtruſioris Conſilii non ſolùm particeps, ſed quaſi arbiter foret, improvidè apud eum male audiit, nequaquam, ut pleriſque perſuaſum, ob cædem* D. Joannis Eſcovedi, *cujus ne conſcius quidem fuerat, imò ſolus amor ipſi odium peperit, ſed amor Zelotypiâ Regiâ exaſperatus, cujus myſterium valdè intricatum explicare prolixioris hiſtoriæ munus eſt. Ca-*

tenis quibus in carcere diu constrictus emarcuerat, generoso fidæ conjugis Joannæ Coello *stratagemate ereptus, tandem Galliam, oppressorum azylum, tutumque naufragantium portum appulit, ubi ab Henrico IV. ter maximo perbenigne exceptus & in honore habitus, privati hominis vitam, fastus aulici pertæsus, aliquot annis duxit, & ad solam æternitatem aspirans exspiravit anno salut. M. DC XI. Mortalis ejus sarcina hîc deposita novissimam de pulvere suscitationem præstolatur.*

Dans le Chapitre se voit une tombe un peu élevée de terre, autour de laquelle on lit cette inscription en lettres gothiques :

CY GIST

Monseigneur PHILIPPE DE MAIZIERES *en Santerre, Chevalier, Chancelier de Chipre, Conseiller & Baneret de l'Hôtel du Roi de France, Charles le Quint de ce nom, qui de la gloire de l'Hôtel Royal passa à l'humilité des Celestins l'an de grace* 1380. *& rendit son esprit à Dieu le vingt-neuviéme jour de May, l'an de grace* 1405.

Et au milieu de ladite tombe eſt encore gravé :

*Ledit Chevalier fut fait Chancelier de Chypre, au temps de très-vaillant Roi Pierre de Luſignan, Quint Roi Latin de Hieruſalem après Godefroy de Bouillon Roi de Chypre : lequel par ſa grande prouëſſe & haute entrepriſe, print par bataille & à ſes fraits, les Cités d'*Alexandrie *en Egypte*, Tripoly *en Surie*, Laya *en Armenie*, Sathalie *en Turquie*, *& pluſieurs autres Cités & Châteaux, ſur les Ennemis de la foi de Jeſus-Chriſt : & après la piteuſe mort du très-excellent Roi, ledit ſon Chancelier fut appellé au ſervice du Pape Grégoire onziéme, & finalement au ſervice de ſon droit Seigneur naturel, lettré, ſage, debonaire, catholique, & bien fortuné Roi de France Charles le Quint de ſon nom : deſquels Pape & Roi les bonnes mémoires ſoient préſentées devant Dieu.*

Autour de ladite tombe, & dans ſon épaiſſeur, ſont gravés quatre vers latins compoſez par Philippe de Maizieres, lui-même, pour lui ſervir d'Epitaphe.

Qui bella ſecutus, plagas mundi perluſtrando,
Et vanis allectus, altas ædes frequentando,
Mollibus inductus, deliciis inhærendo,
Nunc pulvis effectus, ſub tumba tubam expecto.

Pendant les vingt-cinq dernieres années de ſa vie, Philippe de Maizieres obſerva la regle des Celeſtins avec autant de régularité qu'auroit pû faire le plus parfait Religieux, ce qui eſt d'autant plus louable qu'il n'y étoit point obligé, n'ayant point fait de vœux. Il compoſa pluſieurs ouvrages avant, & pendant ſa retraite, dont le plus curieux eſt *le Songe du vieil Pelerin*, Livre dont je parlerai à l'article de la Bibliotheque de ce Monaſtere.

Pierre Bard a été auſſi inhumé en ce lieu. Il étoit de Tournay, & avoit étudié en l'Univerſité de Louvain avec *Adrien Florent*, qui fut Pape ſous le nom d'Adrien VI. Il fit Profeſſion dans le Monaſtere des Celeſtins de Paris le 21. de Mars de l'an 1489. C'étoit un homme d'une grande vertu & d'un grand ſçavoir, & qui à des dons

aussi précieux, joignoit des qualités aimables, comme le charme de la voix, & une grande connoissance de la Musique. Le Roi Louis XII. le choisit pour son Confesseur, & avoit beaucoup de confiance en lui. Il eut aussi beaucoup de part en l'estime & en l'amitié d'Estienne Poncher, Evêque de Paris, de Louis Pinelle & de Guillaume Briçonnet, successivement Evêques de Meaux, & de George d'Amboise, Cardinal, Archevêque de Rouen, & principal Ministre de Louis XII. Sa piété étoit si sincere, & son dèsinteressement si grand, qu'il ne voulut jamais accepter un Archevêché qui lui fut offert par Louis XII. & qu'étant pressé par le Pape Adrien VI. de se rendre à Rome où il avoit résolu de l'élever aux premieres dignités de l'Eglise, il supplia Sa Sainteté de le laisser dans l'état où la Providence l'avoit mis. Enfin après avoir été quatre fois Provincial de la Congrégation des Celestins de France, il mourut dans ce Couvent en odeur de sainteté, l'an 1535. âgé de 82. ans. Dans la Bibliotheque de cette Maison il y a un Commentaire sur la Regle de S. Benoît en deux volumes *in fol.*

& cinq volumes de Sermons, les uns & les autres manuſcrits.

Dans ce Cloître on voit une porte, au-deſſus de laquelle eſt cette inſcription en lettres d'or & gothiques: *Camera Collegii Notariorum & Secretariorum Regis*, parce que c'eſt ici que cette Compagnie tient ſes aſſemblées, & où tous les ans, le jour de S. Jean Porte-Latine, elle nomme des Officiers. Outre cette ſale, elle en a encore une autre dans ce Couvent, le lambris de laquelle eſt parſemé de fleurs de lys. Dans le fond de celle-ci ſe voit un grand & riche tableau, où Jeſus-Chriſt eſt repréſenté en croix, & au pied de la croix ſont les quatre Evangeliſtes, & d'un côté le Roi S. Louis, & de l'autre Henry le Grand. Au-deſſus eſt cette inſcription, *Deo, Regi, poſteris, Collegium Conſiliariorum, Notariorum, & Secretariorum Regis, & Coronæ Franciæ, ornamentum hoc aulæ propriæ ſenio & carie antea labentis de ſuo poſuit, anm. ſal.* 1603. L'on ſort de ce Cloître pour entrer dans un veſtibule qui conduit à la baſſe-cour, au Jardin, & au pied du grand eſcalier.

La baſſe-cour regne le long de la

rue *du petit Musc*, de laquelle elle est séparée par un grand bâtiment fort solide que fit construire *Arthus de Montauban*, Archevêque de Bourdeaux, & dans lequel sont les caves & les greniers de ce Monastere. Sur la principale porte de ce bâtiment, est une pierre de liais, où sont deux vers gravés en creux, & en lettres gothiques.

Hanc fabricam nobis Arturus Burdigalensis
Condidit ultroneus, det sibi dona Deus.

1455.

Outre le mauvais goût qui regne dans ces vers, le Poëte a ici sacrifié la raison à la quantité, en mettant *sibi*, au lieu d'*illi*.

Le Jardin est spacieux & en bon air, & regne le long des cours de l'Arsenal.

Le grand escalier est commode & bien tourné. Le plafond a été peint par *Bon Boullongne*, qui y a représenté *S. Pierre Morron* enlevé par les Anges. *Jouvenet*, Peintre habile & ami de Boullongne, disoit qu'il étoit fâché que ce morceau de peinture fut de son ami. Cet escalier, de même que la

plûpart des édifices de ce Monaſtere, ont été bâtis l'an 1682. en la place des anciens qui menàçoient ruine, & ſont également magnifiques & commodes. En 1730. on a bâti un grand corps de logis où ſont les Infirmeries.

Le vaiſſeau de la Bibliotheque regne ſur un des Dortoirs, & n'eſt pas des plus grands, mais il eſt bien éclairé & décoré de pilaſtres Ioniques, qui portent une corniche fort proprement exécutée. Il eſt même agrandi par un grand cabinet & par un arriere-cabinet, qui ſont de plain pied & de ſuite. Cette Bibliotheque étoit peu conſidérable lorſqu'on en confia le ſoin au P. *Antoine Becquet*, & l'on n'y comptoit pour lors qu'environ ſix mille volumes, mais ce Religieux a travaillé avec tant de ſuccès à l'enrichir, qu'aujourd'hui elle eſt de ſeize ou de dix-ſept mille. Il a été beaucoup aidé par les bienfaits de *Marc-René de Voyer de Paulmy d'Argenſon*, Garde des Sceaux de France, & Préſident du Conſeil Royal des Finances, & par ceux de *Charles de Henaut*, Doyen des Conſeillers du grand Conſeil. Le premier, pendant qu'il étoit Lieutenant Général de Police de la

ville de Paris, donna plusieurs fois à ce Monastere des Livres hérétiques dont il ordonnoit la confiscation. Quant à M. Henaut, par son testament du mois de Février 1714. il légua sa Bibliotheque aux Religieux de cette Maison. Elle n'étoit pas fort nombreuse, puisqu'elle n'étoit que de quatre mille volumes, mais elle étoit considerable par le choix des Livres, & par la propreté de la relieure. La Bibliotheque de ce Monastere est surtout curieuse par les Livres d'anciennes éditions, & imprimés avant l'an 1500. Le plus ancien & le plus curieux de tous les Livres, est un petit *in folio* qui n'a que soixante-trois feuillets imprimés seulement d'un côté, & où les principaux mysteres de nôtre Religion sont représentés par cinquante-huit estampes, sous chacune desquelles sont deux colonnes de latin rimé, imprimées en gothique. Tout cela est fort grossier, & l'on n'y voit ni le nom de l'Auteur, ni celui de l'Imprimeur, ni celui de la Ville où il a été imprimé, ni la date de l'année. On trouve seulement à la tête une préface qui commence ainsi : *Prohemium cujusdam incipit nova compi-*

lationis, *cujus nomen & titulus est*, *Speculum humanæ ſalvationis.* On garde avec grand ſoin dans la maiſon de Ville de Harlem, un Livre pareil à celui-ci. Ceux qui prétendent que *Laurent Coſter* eſt l'inventeur de l'Imprimerie en Europe, diſent que ce Livre eſt le troiſiéme eſſay public qu'il en fit à Harlem vers l'an 1440. On voit par la deſcription que je viens de faire de ce Livre, que tout ce qu'on a dit des premieres planches d'Imprimerie, lui convient ; car l'inventeur grava d'abord les lettres ou caracteres ſur du bois, en taille d'épargne, comme on grave les planches des vignettes & des eſtampes, & comme on dit qu'on imprime à la Chine depuis l'an 930. Cette maniere d'imprimer n'étoit ni nouvelle, ni commode, mais à force d'épreuves & de réflexions, on inventa les caracteres gravés & mobiles, ainſi que je le dirai ailleurs. Pour revenir au Livre intitulé, *Speculum humanæ ſalvationis*, j'ajoûterai que les Celeſtins de Paris aſſûrent qu'il eſt de la même édition que celui de l'Hôtel de Ville de Harlem ; mais comme je n'ai point vû ce dernier, je ne puis rien aſſûrer là-deſ-

ſus ; & tout ce que je puis dire d'avance, c'eſt qu'il y a eu pluſieurs éditions de ce Livre, ainſi que je le prouverai en faiſant la deſcription de la Maiſon de Sorbonne.

L'on trouve encore dans la Bibliotheque que je décris, la Gloſe de *Nicolas de Lyra*, imprimée à Rome en 1472. en cinq volumes *in fol.* une Bible imprimée à Paris, l'an 1475. *in folio.*

Parmi les manuſcrits, eſt une Bible parfaitement bien écrite ſur du velin par ordre du Roi Charles V. Philippe de Maïzieres dit que le Roi la liſoit tous les ans nue tête & à genoux. Cette Bible paſſa après ſa mort à Louis de France, Duc d'Orléans, ſon fils, & ce Prince la donna à ce Couvent, comme il l'a écrit lui-même à la fin de ce Livre.

Louis de France, Duc d'Orléans, donna auſſi au même Monaſtere une autre Bible manuſcrite en cinq volumes *in folio*, qu'on a toujours lûe juſqu'à préſent au Refectoir.

Un ouvrage de Philippe de Maizieres, intitulé *le Songe du vieil Pelerin.* Ce manuſcrit eſt *in folio*, diviſé en trois Livres, & fut compoſé en 1388.

pour l'instruction de Charles VI. Il renferme des maximes excellentes pour le Gouvernement, & devroit être entre les mains de tous ceux qui sont préposés à l'éducation & à l'instruction de nos Rois. Le Cardinal *du Perron* en faisoit tant de cas, qu'il alloit souvent aux Celestins exprès pour le lire. Au reste il ne faut pas, à l'exemple de plusieurs Ecrivains, confondre cet ouvrage avec un autre qui est intitulé *le Songe du Vergier*, qui a été composé par *Charles de Louviers*, contemporain de Philippe de Maizieres, & dont *Raoul de Presle* a fait un abregé.

Outre le Poëme *de la Correction, & de la Grace*, & l'*Index alphabeticus Scriptorum veterum*, desquels j'ai parlé ci-dessus, il y a dans cette Bibliotheque plusieurs autres manuscrits dont le détail nous conduiroit trop loin.

Parmi les Religieux Celestins qui par leur pieté & par leur sçavoir ont illustré le Monastere de Paris, l'on compte non seulement *Pierre Bard*, *Denis le Fevre*, & *Estienne Carneau*, dont j'ai parlé dans le cours de la description de cette Maison, mais

encore *Pierre Pocquet*, qui étoit Bourguignon & Docteur en l'un & l'autre Droit. Il fit Profession dans le Couvent des Celestins de Paris l'an 1369. & six ans après fut fait premier Prieur du Monastere de Mantes que le Roi Charles V. venoit de fonder. Il étoit si judicieux & si sçavant dans la Jurisprudence, que le Parlement de Paris confirma souvent ses décisions; mais ce qu'il y avoit de plus estimable en lui, étoit le talent qu'il avoit pour conduire les ames dans la voie du salut. Il fut directeur du bienheureux *Pierre de Luxembourg*, Cardinal, & de *Philippe de Maizieres*. Ce fut lui aussi que Louis de France, Duc d'Orléans nomma pour être un des exécuteurs de son testament. Le fameux *Gerson* eut pour lui une estime & une amitié particulieres, & le mit au rang des grands hommes de son siécle dans une lettre qu'il écrivit au Duc de Berry. Le P. Pocquet mourut à Paris l'an 1408.

Jean Bassand étoit de Besançon, Docteur ès Droits, & Prieur de S. Paul de Besançon, de l'Ordre des Chanoines Reguliers de S. Augustin, & avoit environ trente ans lorsqu'il

fit Profeſſion dans le Monaſtere des Celeſtins de Paris le 5. de Janvier de l'an 1395. Il fut chargé dans la ſuite de pluſieurs commiſſions importantes touchant le gouvernement de ſon Ordre, & ce fut pendant qu'il tâchoit de s'acquitter de la derniere, qu'il mourut dans le Monaſtere de *Collemade* lez-Aquila, dans l'Abruſſe ultérieure, le 26. Août de l'an 1445. âgé de 85. ans, dont il en avoit paſſé 50. 7. mois & 22. jours dans l'Ordre des Celeſtins. L'Evêque d'Aquila lui fit faire des obſeques fort honorables, & ce fut *Jean de Capiſtran* Vicaire général de l'Ordre des Freres Mineurs, & qui a été mis depuis au nombre des Saints, qui fit ſon Oraiſon funebre, & qui prit pour texte ce que l'Evangile dit de S. Jean-Baptiſte : *Fuit homo miſſus à Deo cui nomen erat Joannes.* Il s'eſt fait pluſieurs miracles à ſon tombeau, parmi leſquels on doit compter celui qui s'y fit en 1703. car le 2. de Février de cette année, un tremblement de terre ayant renverſé la ville d'Aquila, & même la Chapelle où eſt le tombeau de Baſſand, ſon corps fut trouvé tout entier ſans avoir été aucunement endomagé ni par le trem-

blement de terre, ni par la corruption. Baſſand fut étroitement lié d'amitié avec le fameux Gerſon qui a parlé de lui en deux endroits de ſes ouvrages. Il fut auſſi le Directeur ſpirituel de *Nicole Boillet*, connue aujourd'hui ſous le nom de *ſainte Colete*, Réformatrice de l'Ordre de ſainte Clere.

Leur connoiſſance & leur liaiſon s'étoit faite à Amiens pendant que Baſſand y étoit Prieur. Il avoit composé pour elle un livre aſcétique que cette fille portoit toujours ſur elle, & ſur lequel elle regloit toutes ſes actions : mais cet ouvrage & quelques autres ſe ſont perdus, au grand regret des perſonnes pieuſes. Il y a dans la Bibliotheque de cette Maiſon une vie manuſcrite de Jean Baſſand, composée par un de ſes diſciples.

Guillaume Romain, Clerc de Paris, fit ſes vœux dans ce Monaſtere le 27. de Juillet de l'an 1435. Dans le Regiſtre des Profeſſions, il n'eſt pas fait la moindre mention qu'il eut été Chanoine Regulier, ce qu'on ne manque point ordinairement de marquer. Il fut envoyé en Italie pour les affaires de ſa Congrégation, & s'y fit

connoître du Pape Nicolas V. De retour en France, il fut trois fois Provincial, & y prêcha avec tant d'éloquence & d'onction, que le Roi Louis XI. alloit souvent à S. Paul pour l'entendre. Il fit même plus, car il prenoit ses avis non seulement pour diriger sa conscience, mais même pour les affaires d'Etat. Il l'envoya avec deux Seigneurs de sa Cour en Ambassade auprès de Charles le Hardi Duc de Bourgogne. De retour de cette négociation, Romain étoit également dégoûté des honneurs du monde, & de ceux de sa Congrégation, & ne pensoit plus qu'à vivre tranquillement en simple Religieux; mais quoiqu'il eut bien servi son Prince, on le rendit suspect au Roi, qui ajoûtant foi à la calomnie & à ses soupçons, ordonna à *Tristan l'Hermite*, le Ministre ordinaire d'iniquité de ce Prince, de s'en défaire, & celui-ci lui ayant donné un œuf empoisonné, Romain en mourut l'an 1475.

Le P. *Mathieu de Goussencourt* étoit né à Paris au mois d'Avril de l'an 1583. d'une ancienne & noble famille qui avoit donné plusieurs Conseillers au Parlement de cette Ville; il fit Pro-

feſſion dans ce Couvent le 28. de May de l'an 1606. & y mourut le 2. Décembre 1660. Il donna au Public en 1643. un ouvrage en deux volumes *in fol.* rempli de pénibles recherches, intitulé *le Martyrologe des Chevaliers de S. Jean de Jeruſalem, dits de Malthe.* Ce Livre fut très-bien reçu de cet Ordre, & le Grand-Maître *Jean-Paul de Laſcaris* lui fit écrire une lettre en 1646. qui eſt remplie de remerciemens & de reconnoiſſance. Le Pere de Gouſſencourt étoit fort laborieux, mais d'ailleurs d'un diſcernement & d'une exactitude médiocres. Il avoit beaucoup travaillé ſur les armoiries & ſur les familles nobles du Royaume, comme il paroît par pluſieurs manuſcrits qu'il a laiſſés, & qui ſont répandus en pluſieurs Bibliotheques de Paris, ſur-tout dans celles des Minimes de la Place Royale, & des P. P. de la Doctrine Chrétienne.

Le P. *Louis Beurrier* étoit né à Chartres, & fit Profeſſion dans le Monaſtere des Celeſtins de Paris le 28. d'Avril de l'an 1613. Il donna au Public en 1631. *une Introduction au traité des Sacremens*; en 1632. *les Analogies & Antitheſes de l'Incarna-*

tion du Fils de Dieu, & des actions les plus notables de ſa vie, &c. en 1634. deux ouvrages hiſtoriques, dont l'un eſt intitulé, *Sommaire des Vies des Fondateurs & des Réformateurs des Ordres Religieux*; & l'autre, *Hiſtoire du Monaſtere des Celeſtins de Paris.* Ce dernier eſt le ſeul que j'ai lû, & il m'a paru écrit avec aſſez d'exactitude & de diſcernement. Le P. Beurrier mourut le 8. d'Avril de l'an 1645. Il étoit frere du P. *Paul Beurrier*, Abbé Général des Chanoines Réguliers de ſainte Geneviéve.

Le P. *Antoine Becquet*, étoit né à Paris, & eſt mort le 20. Janvier 1730. Bibliothécaire de ce Monaſtere. Il étoit très-verſé dans les belles lettres, dans la connoiſſance des livres, & dans l'hiſtoire de ſon Ordre. Il donna au Public en 1719. un volume in 4°. intitulé : *Gallicæ Celeſtinorum Congregationis Monaſteriorum Fundationes, &c.* La vérité & la reconnoiſſance m'engagent à publier ici que j'ai appris de ce Pere beaucoup de particularitez hiſtoriques touchant ce Monaſtere.

Depuis l'an 1417. les Celeſtins de ce Royaume compoſent une Congré-

gation particuliere nommée *la Congrégation de France*, qui eſt aujourd'hui de 21. Monaſteres dans ce Royaume ; car par acte paſſé du premier de May de cette année, l'Abbé du Monaſtere du S. Eſprit de Sulmone, Général de tout l'Ordre, & le Chapitre général aſſemblé pour lors dans ledit Monaſtere, permirent aux Celeſtins de France d'aſſembler leur Chapitre tous les trois ans, & plus ſouvent même s'ils le jugent néceſſaire, & d'y élire un Provincial auquel l'Abbé général donne tout ſon pouvoir, tant pour le ſpirituel que pour le temporel, à condition néanmoins que le Provincial ſera tenu d'aller ou d'envoyer un Moine fondé de ſa Procuration & de celle de la Congrégation, au Chapitre général qui ſe tiendra tous les ſix ans, & qu'il ſera permis à l'Abbé général de viſiter en perſonne les Monaſteres de ladite Congrégation toutes les fois qu'il le jugera à propos. Cet acte fut confirmé par une Bulle du Pape Martin V. qui eſt datée du V. des Calendes d'Octobre, & de la ſixiéme année de ſon Pontificat.

Quoique le Monaſtere des Celeſtins

de Paris ne ſoit pas le plus ancien du Royaume, cependant par des Conſtitutions de l'an 1417. il fut arrêté qu'à l'avenir il ſeroit, non pas le *Chef-d'Ordre*, comme le dit *Brice*, mais le chef & le principal de la Congrégation des Celeſtins de France. Par les Conſtitutions qui furent faites en 1462. il fut auſſi ordonné que c'eſt dans ce Monaſtere que ſe tiendront à l'avenir les Chapitres de la Congrégation de France.

Les Celeſtins portent pour armes d'azur, à une longue croix entortillée d'une *S* d'argent, qui eſt le chifre de la ville de *Sulmone* où eſt le Monaſtere du S. Eſprit, chef de cet Ordre. En France la croix eſt acoſtée de *deux fleurs de lys d'or*, qui ſont une conceſſion de *Philippe le Bel.*

L'ARSENAL.

Nos Rois ont toujours eu des Arſenaux, cela n'eſt pas douteux; car une nation qui ne s'eſt établie que par les armes, ne peut pas abſolument ſe paſſer de magazins où elle renferme les machines & les munitions de guerre, mais on ignore en quel endroit de Paris étoient les Arſenaux de nos Rois

de la premiere, de la ſeconde, & même des deux premiers ſiécles de la troiſiéme race. La ville de Paris en avoit auſſi, mais nous ne ſçavons pas non plus en quel endroit ils étoient anciennement.

Le Louvre a eu dans ſon enceinte le premier Arſenal dont nous ayons des preuves, car dans les comptes des Baillis de France, rendus à la Chambre en 1295. il y eſt parlé des arbalêtes, des nerfs & des cuirs de bœufs, du bois, du charbon, & autres menues néceſſités de l'Artillerie du *Louvre*. Les comptes du Domaine du treiziéme, quatorziéme & quinziéme ſiécles, ſont remplis des noms & des penſions de ceux qui en avoient la direction, dont les principaux, & peut être les ſeuls, s'appelloient *Artilleur* ou *Canonier*, *Maître des petits engins*, *Garde & Maître de l'Artillerie*.

Lorſque les Pariſiens ſe ſaiſirent du Louvre en 1358. ils y trouverent, ſelon le Continuateur de Nangis, & le 89e. Regiſtre du Tréſor des Chartes, quantité de canons, d'arbalêtes à tour, & autres engins & artillerie de toutes façons.

Les Regiſtres des Œuvres Royaux

de la Chambre des Comptes font foi qu'en 1391. la troisiéme chambre de la Tour du Louvre étoit pleine d'armes, mais qu'on les en ôta pour y mettre des livres; & qu'en 1392. la basse-cour qui étoit du côté de S. Thomas du Louvre servoit d'Arsenal. Les Mémoriaux de la même Chambre des Comptes cottés *f.* & *h.* nous apprennent que *Jean de Soisi* fut créé Maître de l'Artillerie de ce Château par Lettres de Charles VI. datées du 22. Février 1397. De plus que *Colin de Matteville* fut fait en 1415. Grand-Maître, Garde & Visiteur de l'Artillerie du Roi au Louvre. Nos Rois ont eu aussi de l'Artillerie & des munitions de guerre au jardin de l'Hôtel Royal de S. Paul, à la Bastille, à la Tour de Billi, à la Tour du Temple & à la Tournelle. Le feu du Ciel étant tombé sur la Tour de Billi le 19. de Juillet de l'an 1538. mit le feu à une grande quantité de poudre qu'on y gardoit, & détruisit entierement cette Tour qui étoit derriere les Celestins, sur le bord de la Seine. *Sauval* raporte encore plusieurs autres preuves de ce que je viens de dire.

Sous Charles V. *Hugues Aubriot*,

Prevôt des Marchands, fit ſerrer dans l'Arſenal de l'Hôtel de Ville une infinité de *Maillets* de plomb pour armer au beſoin les Pariſiens contre les ennemis du Roi & ceux de l'Etat, mais peu s'en falut que cette précaution ne devint funeſte dans la ſuite au Roi & à l'Etat, car en 1382. une troupe de ſéditieux, après avoir enfoncé les portes de cet Arſenal, & avoir briſé les coffres qui étoient dedans, ſe ſaiſirent de ces Maillets, & autres Harnois, & les tournerent contre le Roi & contre leurs Concitoyens. C'eſt de ces Maillets que ces rebelles furent nommés *Maillotins.*

Charles IX. en 1563. obligea les Bourgeois de porter leurs armes à l'Hôtel de Ville, avec ordre à ceux qui les recevroient d'en rembourſer le prix aux porteurs.

La Ville a eu outre ſon Hôtel, pluſieurs endroits où elle avoit des armes & des munitions de guerre, mais ſous François I. ſon véritable Arſenal étoit derriere les Celeſtins, où elle avoit deux granges, un logis pour le Garde de l'Artillerie, & pluſieurs autres édifices néceſſaires. Cet endroit ſe nommoit *les Granges de l'Artillerie*

de

de la ville. Le Roi ayant résolu en 1533. de fondre du canon, jetta les yeux sur ces Granges, & chargea le Controlleur & un Commissaire d'Artillerie, d'emprunter de la Ville une de ces Granges : le Prevôt des Marchands qui se douta de ce qu'il en arriveroit, tâcha par des prétextes spécieux & polis à détourner le coup, mais il n'avança rien. Villeroy, Secretaire d'Etat, fut dépêché exprès avec des Lettres de Créance, pour assurer la Ville que dès que la fonte seroit achevée, la Grange seroit aussitôt rendue. On lui accorda sa demande, mais de très-mauvaise grace. Cependant le Roi ne laissa pas peu de tems après de prier la Ville de lui prêter encore l'autre Grange, afin, disoit-il, d'avancer sa fonte avec plus de commodité & moins de frais, & promit de rendre le tout ; & en attendant de faire transporter l'Artillerie & les munitions de la Ville en lieu de sûreté, il fit écrire la même chose par le Connêtable & par le Grand-Maître de l'Artillerie, mais toutes ces promesses ne calmerent point les allarmes du Corps de Ville, qui tint une assemblée extraordinaire, où il fut con-

clu qu'on remontreroit au Roi le besoin que la Ville avoit des lieux qu'il demandoit : que néanmoins si c'étoit une chose que le Roi eut absolument résolue, ils étoient prêts à y acquiescer; mais à condition que dès que la fonte seroit finie, Sa Majesté rendroit le tout à la Ville. Le Roi accepta volontiers cette condition. En 1547. le Prevôt des Marchands & les Echevins ayant été vers le Roi Henry II. pour plusieurs affaires, le Connêtable leur dit de la part du Roi, que Sa Majesté voulant faire travailler à de grands fournaux, avoit besoin de la Grange qui étoit au bout de l'Artillerie, & ainsi qu'ils avisassent à ce qu'ils vouloient pour leur dédommagement. Le Corps de Ville obéit, sans que depuis il ait été question dudit dédommagement. * On voit même que peu de tems après, la Ville acheta du Roi trois places de l'Hôtel de la Reine, qui faisoit partie de l'Hôtel Royal de S. Paul, & qu'elle en paya aussi l'amortissement.

* Sauval.

Henry II. s'étant donc emparé de ces Granges, ou Arsenal de l'Hôtel de Ville, y fit construire des logemens, tant pour les Officiers que

pour les Ouvriers de l'Artillerie, comme aussi des fournaux, des moulins à poudre, deux grandes Halles, l'une pour fondre & loger le canon, & l'autre pour les mettre à couvert; mais en 1562. le feu ayant pris par accident le 28. Janvier, à quinze ou vingt milliers de poudre, de sept moulins qu'il y avoit, quatre furent détruits, les autres endommagés, les Granges & les Halles minées. Trente-deux personnes y périrent, & trente y furent blessées.

Charles IX. éleva sur ces ruines de grands bâtimens; Henry III. y en ajoûta encore d'autres; Henry IV. y fit aussi construire plusieurs bâtimens, le Jardin & le Mail. Sous Louis XIII. & Louis XIV. on n'y a fait que quelques embellissemens. En 1715. on a détruit une partie des anciens bâtimens, & en 1718. *Germain Boffrand*, Architecte très-estimé, eut la conduite des bâtimens qu'on a construits en la place des anciens qu'on a détruits.

L'*Arsenal* consiste en grand & petit Arsenal. Le grand a cinq cours, & le petit deux, lesquelles donnent l'une dans l'autre. Dans le grand sont les

appartemens du Grand-Maître, du Lieutenant général & du Secretaire général. Dans le petit est le logement du Controlleur général, &c.

Il y a deux Fonderies qui furent construites par ordre d'Henry II. au mois de Juillet de l'an 1549. & dans lesquelles on a fondu autrefois quantité de piéces d'Artillerie, mais depuis longtems elles n'ont servi qu'à la fonte des statues qui décorent les Jardins de Versailles & de Marly, Louis le Grand ayant jugé plus convenable qu'on fondit l'Artillerie sur les frontieres des pays où il portoit la guerre.

La grand-porte est à côté de celle du Couvent des Celestins, & en face du Quay qui porte le nom de ces Religieux, & qui vient se terminer en cet endroit. Elle fut construite en 1584. & est décorée de quatre canons au lieu de colonnes. Sur une table de marbre noir on lit ces deux vers de *Jean Passerat*, que les partisans de Lucain trouvent d'une grande beauté.

Ætna hæc HENRICO *Vulcania tela ministrat,*

Tela gigantæos debellatura furores.

Philbert de la Guiche,
Grand-Maiſtre de l'Artillerie de France.

M. D. LXXXIV.

Moreri & *Brice*, après lui, diſent que ces deux vers ſont de *Nicolas Bourbon*, un des meilleurs Poëtes latins que la France ait eus, mais ils ne ſe ſont pas apperçus qu'en 1584. Nicolas Bourbon n'avoit que dix ans, & que quand la tradition ne les donneroit pas à Paſſerat, il n'y a guéres d'apparence qu'ils ſoient la production d'un enfant de dix ans.

La porte de la ſeconde cour eſt décorée d'une Architecture de ſi bon goût, que quelques-uns prétendent qu'elle eſt de *Jean Gougeon*. C'eſt dommage que la plus grande partie en ſoit cachée.

Il y a un *Bailly de l'Arſenal*, c'eſt-à-dire, un Juge qui connoît des différends qui ſurviennent entre les Officiers & Ouvriers employés à l'entretien & conduite de l'Artillerie, & choſes qui y appartiennent, hormis des fautes des Salpêtres, dont la connoiſſance eſt réſervée aux Juges Royaux par l'article 74. de l'Ordonnance d'Orléans. Il prétend auſſi con-

noître des crimes commis dans l'enceinte de l'Arſenal ; mais cela lui eſt diſputé par les Officiers du Châtelet de Paris.

En remontant le long du Quay des Celeſtins & du Quay S. Paul, on trouve à main droite la *rue des Barrés* ainſi nommée, parce qu'elle conduiſoit aux Carmes dans le tems que ces Religieux demeuroient dans l'endroit où ſont aujourd'hui les Celeſtins, & qu'on donnoit à ces Religieux le nom de *Barrés* à cauſe de la bigarrure de leurs habits, ou ſelon d'autres, parce qu'ils ne parloient & ne ſe laiſſoient voir qu'à travers des grilles & des barreaux. Cette même rue portoit auparavant le nom de la rue *des Beguines*, d'un Couvent de Filles, qui étoit dans l'endroit même où eſt celui dont je vais parler.

LE COUVENT DES BEGUINES *ou de* L'AVE-MARIA.

La diverſité des ſentimens ſur l'origine, ou inſtitution des *Béguines*, porte à croire qu'il y a eu divers inſtituts à qui on a donné ce nom-là, ou que le même a été ſouvent renouvel-

lé. Les uns ont fait remonter leur origine jusqu'à *sainte Beggue*, fille de Pepin de Landen, Maire du Palais sous Sigebert. Borel & plusieurs autres qui l'ont suivi, l'attribuent à Louis le Bégue, Roi de France, vers l'an 878. D'autres à *Laurent Beggh*, Prêtre, qui en 1173. forma une Communauté de Filles & de Veuves à Liége. Thomas de Chantpré, Religieux de l'Ordre de S. Dominique, qui étoit Flamand, & qui écrivoit, selon le P. Echard, en 1260. dit dans son second Livre des Abeilles, chapitre 29. que les Béguines établies à Paris par S. Louis, venoient originairement d'une premiere société de Dévotes, formée à Nivelle, ville de Flandres, & qu'il y avoit alors des gens pleins de vie, qui se ressouvenoient qu'elles avoient pris naissance dans cette Ville en 1226. On doit remarquer qu'il ne dit pas qu'une Communauté de Béguines vint s'établir à Nivelle, mais que celle de Nivelle commença par une société de Filles dévotes qu'on appella *Béguines*, peut-être à cause de leurs fonctions, ou de leur coëffure, conformes à celle des anciennes Béguines.

Les Auteurs du Dictionaire de Tre-

voux ſont du même ſentiment touchant le lieu & le tems de l'origine des Béguines. Les ſociétes des Béguines, diſent-ils, commencerent dans Nivelle en Flandres en 1226. & en peu de tems ſe répandirent dans toute la Flandres, & même en France, car S. Louis en fit venir à Paris, où il les établit dans l'endroit qu'occupent aujourd'hui les Filles de l'*Ave-Maria.* Geoffroy de Beaulieu, Dominicain & Confeſſeur de S. Louis, parle de cet établiſſement dans la Vie qu'il a compoſée de ce Prince. Saint Louis, dit-il, acheta à Paris une maiſon pour les Béguines, & les y plaça. Il ajoûte qu'au tems qu'il écrivoit, il y avoit environ quatre cens perſonnes de Communauté : *Domum Pariſiis honeſtarum mulierum quæ vocantur Beguinæ de ſuo acquiſivit; & eiſdem aſſignavit, in qua honeſtè, & religiosè converſantur circiter quadringenta.* Il en parloit ſçavamment, puiſqu'il y prêchoit en 1273. trois ans après la mort de ſaint Louis, ſelon le P. *Echard*, Tom. 1. pag. 265. des Ecrivains de l'Ordre de S. Dominique. On ne convient pas poſitivement du tems où les Béguines vinrent s'établir à Paris, mais on croit

communément que ce fut vers l'an 1230. Elles formerent encore un second établissement à Paris en 1283. par les bienfaits de *Jean Suivant*, Chefcier de S. Merry, & d'une Veuve nommée *Constance de S. Jacques*, qui firent bâtir & fonderent une maison & une Chapelle sous le vocable de *sainte Avoye*, pour quarante pauvres Veuves. Cette Communauté commença plus tard que celle de la grande maison, mais aussi elle a fini plus tard, puisque *du Breul* dit qu'en 1480. il restoit encore trois Veuves dans la Maison de sainte Avoye qu'on appelloit *Béguines*, & qu'il dit avoir vûes.

Nous ne sçavons point ce qui occasiona la diminution & la chûte des Béguines qui occupoient la principale maison qu'elles avoient à Paris, ni comment une Communauté composée de quatre cens Religieuses en 1273. étoit réduite à trois Béguines en 1480. lorsque Louis XI. donna ce Couvent aux Religieuses *de la Tierce Ordre Pénitence & Observance de Monsieur S. François*, & ordonna que l'Hôtel des Béguines s'appellât désormais l'*Ave-Maria*. Les Lettres furent

enregiſtrées au Parlement le premier Mars de la même année, malgré l'oppoſition que l'Univerſité fit à l'établiſſement des Filles du Tiers-Ordre dans la Maiſon des Béguines. Louis XI. voulut que ce Couvent fut appellé à l'avenir l'*Ave-Maria*, par la dévotion particuliere qu'il avoit à la Vierge. Dès le premier de May de l'an 1472. il avoit fait une Ordonnance qui établit les trois coups de cloche que l'on donne le matin, à midi & le ſoir, pour faire réciter trois fois l'*Ave Maria*. Pour conſerver à la poſtérité la mémoire de ſa dévotion envers cette Reine du Ciel, il fit frapper une eſpece de monoye, ou jetton de cuivre, où d'un côté étoient les Armes de France, entourées de ces mots, *Ave Maria, gratia p.* & de l'autre étoit une croix fleurdeliſée par les bours, & ces quatre premieres lettres *A. V. E. M.*

Il n'y avoit pas encore deux ans que les Religieuſes du Tiers-Ordre étoient établies dans le Monaſtere de l'*Ave-Maria*, qu'on parla d'établir des Religieuſes de *ſainte Claire* dans cette Maiſon. *Jean Berenger*, Docteur en Théologie, portant la parole pour

le Recteur de l'Université, déclara au Parlement le 8. Février 1482. que l'Université continuoit dans l'opposition qu'elle avoit formée à l'établissement des Religieuses du Tiers-Ordre dans la Maison des Béguines, & consentoit que les Filles de sainte Claire y fussent reçues. Anne de France, fille du Roi Louis XI. & Comtesse de Beaujeu, pensoit sur ce point comme l'Université, & obtint du Roi son pere des Lettres Patentes en faveur des Filles de sainte Claire, contraires à celles qu'il avoit accordées aux Filles du Tiers-Ordre. Les quatre Ordres Mendians, le Curé de S. Paul, l'Hôtel-Dieu de Paris, le Ministre & Provincial des Cordeliers de Paris, & le Visiteur de la Réforme de sainte Claire, intervinrent dans ce procès, & se joignirent à l'Université & à la Comtesse de Beaujeu; mais toutes ces oppositions furent inutiles, par Arrêt du 2. Septembre 1482. le Parlement enregistra de nouveau les Lettres Patentes obtenues par les Religieuses du Tiers-Ordre, & débouta la Dame de Beaujeu & les Religieuses de sainte Claire, de l'effet de leurs Lettres Patentes.

Les Religieuses du Tiers-Ordre qui

s'étoient si fortement opposées à l'introduction des Filles de sainte Claire dans leur Couvent, furent si édifiées de ce qu'elles entendoient dire de la vie sainte & pénitente des Damienistes de sainte Claire, qu'elles furent les premieres à les inviter de venir s'établir dans leur Monastere. La Reine, veuve de Louis XI. se prêta à ce saint œuvre, & avec le consentement du Pape Innocent VIII. fit venir de Metz quatre Damienistes de sainte Claire, pour les mettre au Couvent de l'*Ave Maria*, qui en peu de tems se trouva rempli de cinquante-huit filles; & quoique leur Institut paroisse au-dessus des forces humaines, elles sont aujourd'hui le même nombre, au moins.

Pour épargner au Lecteur la peine d'aller chercher ailleurs l'origine & les différentes branches de la Regle de sainte Claire, je remarquerai ici que cette sainte fille reçut de la main de S. François, son Directeur spirituel, la Regle qu'elle pratiqua, & qu'elle fit pratiquer à celles qui voulurent vivre sous son Institut. Elle se retira à *saint Damien* d'Assise, où elle se renferma avec celles qui voulurent suivre son exemple, & c'est de ce lieu qu'on

les nomma d'abord les Filles de *ſaint Damien*. Cette premiere Regle fut confirmée par les Papes Alexandre IV. & Innocent IV. mais ayant paru trop auſtere à la plûpart du monde, le Pape Urbain IV. la tempéra & l'adoucit en quelques articles qui lui parurent d'une trop grande auſterité pour des Filles, ſans cependant abolir cette premiere qu'il mitigea ſeulement. Dès-lors l'Ordre de ſainte Claire ſe partagea en deux branches ou familles. La premiere garda & obſerva la premiere Regle dans toute ſa rigueur, & les Filles qui l'obſervoient, furent nommées *Damieniſtes*, telles ſont les Filles de l'*Ave-Maria*, les *Colettes* & les *Capucines*. La ſeconde branche fut nommée, avec le tems, les *Urbaniſtes* de ſainte Claire, & ce ſont toutes celles que nous nommons aujourd'hui Cordelieres.

Les Damieniſtes & par conſequent les Filles de l'*Ave-Maria*, n'ont aucunes rentes, & ne vivent que d'aumônes. Elles marchent pieds nuds à platte terre, en tout tems; ne font jamais gras ni en ſanté, ni en maladie. Elles jeûnent toute l'année, excepté les Dimanches & le jour de

Noël. Elles n'ont point de cellules, ni de Sœurs Converſes, & font elles-mêmes tous les travaux de la maiſon. Elles couchent ſur la dure, & ſe levent à minuit pour aller au chœur où elles ſont toujours debout, & demeurent juſqu'à trois heures.

Comme les Religieuſes de ſainte Claire de Metz étoient conduites par des Religieux de l'Obſervance de S. François de la Province de France Pariſienne réformée, celles de l'*Ave Maria* demanderent au Roi Charles VIII. la même grace, & il la leur accorda par ſes Lettres Patentes de l'an 1485. & pour loger douze de ces Peres auprès d'elles, il leur donna deux tours de la Ville, & le mur qui les joignoit. Ce fut-là où la Reine mere Charlote de Savoye fit bâtir un Couvent pour les Religieux qui les dirigent, & c'eſt-là qu'on voit encore une de ces deux anciennes tours de la Ville.

La Reine mere, Charlote de Savoye, fit auſſi bâtir le Monaſtere des Filles de l'Ave-Maria, tel qu'il ſubſiſte à préſent, hormis la grand-porte qui a été reſtaurée en 1660.

La grand-porte de ce Couvent eſt

dans la rue des Barrés, & est décorée de ce côté-ci de deux statues, dont l'une représente *S. Louis*, & l'autre *sainte Claire*. Elles sont de pierre, & de l'ouvrage de *Thomas Renaudin*. Au-dessus de la Baye de la porte est la date de l'année où cette restauration a été faite :

1660.

Dans l'attique est un bas-relief qui représente l'Annonciation ; & dans le timpan est le Pere Eternel qui du haut de la gloire regarde ce Mystere.

La décoration interieure de cette même porte, consiste en trois statues de pierre, & assez belles. L'une est celle de la Vierge tenant le petit Jesus sur son bras. Sur le plinte est écrit *Ave Maria*. Au-dessous est cette inscription :

LOUIS XI. ET CHARLOTE DE SAVOYE,
Fondateurs de ce Monastere,
l'an 1471.

Aux côtés, mais plus bas, sont les statues de Louis XI. & de Charlote de Savoye. Cette derniere porte sur une de ses mains la figure d'une Eglise qu'elle présente à la Vierge. Ces

trois figures sont de l'ouvrage de *François-Benoît Masson*.

L'Eglise n'a de remarquable que les tombeaux des personnes illustres qui y ont été inhumées.

Dans la muraille, à côté gauche du Maître-Autel, a été mis le cœur de *Dom Antoine*, Roi de Portugal, chassé de son Royaume, & mort à Paris l'an 1595. En attendant que j'en parle dans la description de l'Eglise des Cordeliers, je raporterai ici deux inscriptions qu'on a mises au-dessous de l'endroit où est son cœur: l'une est en vers & l'autre est en prose.

Intra Cancellos magni præcordia Regis
Invenies, quibus hæc Urbs decorata fuit.
Expulsus Regno, sed non è cordibus unquam,
Condidit in tenero plurima corda suo.

Hoc augusto loco, conditur augustissimum cor Serenissimi Regis Portugalliæ, D. ANTONII *hujus nominis primi, qui paterno jure, ac populi electione regno succedens, ab eo per vim expulsus est; quare in densissimis, ac nemorosis sylvis diu latens, tandem ab hostibus, animam ejus sollicitè quærentibus mirabiliter eva-*

ſit, & in Galliam, & Angliam ad ſuppetias petendas tranſmeavit, in qua peregrinatione incredibiles ſupra modum paſſus eſt calamitates; in quibus adeo conſtantem & invincibilem animum ſemper exhibuit, ut nec laboribus fatigari, nec periculis deterreri, nec rationibus ſuaderi, nec opulentis pollicitationibus, nec longa expectatione faſtidiri, nec denique deficientibus præſenio viribus deficere unquam potuerit, ut juri ſuo cederet; ſed omnibus ſpretis, libertatem Regni ſui ac ſuorum cunctis & bonis fruendis & malis perferendis, validiſſime antepoſuit; illud quoque non parvum Regiæ magnanimitatis argumentum eſt, quod jacto poſt mortem corpore, omnia ejus viſcera tabida ac corrupta inventa ſunt, præter cor, quod quia in manu Dei erat, ab eo incorruptum, & illæſum ſemper ſervatum fuit; obiit Pariſiis plenus pietate, & in ſumma paupertate; anno ætatis ſuæ 64. Dominicæ vero Incarnationis 1595. die 26. Auguſti.

L'Auteur de ces deux Epitaphes eſt un Cordelier Portugais nommé *Frey Diego Carlos*, couſin germain d'Antoine, étant fils de deux ſœurs. *Marville* remarque que ce que ce faiſeur

d'éloge attribue presque à miracle, est fort naturel. *Rioland* nous apprend dans son livre de l'Anatomie du corps humain, qu'au bout de trois jours, le visage d'un homme mort se défigure entierement ; qu'au bout de neuf jours toute la masse du corps se corrompt ; mais que le cœur ne commence à se corrompre qu'après quarante jours.

Dans le chœur, au-dessus d'une chapelle qui est auprès de la Sacristie, est un mausolée de marbre où est représentée une Dame à genoux, & quoique ce soit une des plus belles statues qu'il y ait dans Paris, personne n'a pu me dire le nom du Sculpteur qui l'a faite. Elle représente la fameuse *Charlote-Catherine de la Tremouille*, femme de Henry de Bourbon Prince de Condé, de laquelle sont descendus les Princes de Bourbon Condé & de Bourbon Conti. Elle mourut le 29. d'Août 1629. âgée de 61. ans. Voici l'Inscription ou l'Epitaphe qui accompagne son tombeau:

ÆTERNÆ MEMORIÆ

Illustrissimæ Carlotæ Catharinæ TRIMOLLIÆ, *Henrici Borbonii Condæi Principis conjugi, Henrici primarii è Regio stem-*

mate Principis matri, quæ fortunæ amplitudinem vicit animi magnitudine, varietatem constantia peræquavit, ea denique post ætatem pie ac laudabiliter exactam, apud Lutetiam Parisiorum vivere desiit ann. 1629. Augusti die 29. Imo cujus nullum deinceps exitum timeret vivendi initium habuit. Vixit an. 61. menses 3. dies 10.

De l'autre côté du chœur est une tombe plate où ont été inhumés *Jacques de Harlay*, Marquis de Breval & de Chanvalon, grand Ecuyer de François de France Duc d'Alençon qui le fit Mestre de Camp du Regiment de ses Gardes & de sa Cavalerie Legere. Il fut aussi Gouverneur de Sens, & nommé à l'Ordre du S. Esprit en 1602. Il mourut le 3. d'Avril 1630. *Odette de Vaudetar*, femme d'Achilles de Harlay, Marquis de Breval & de Chanvalon, morte à Breval le 7. Décembre 1637. Le cœur de *Louis de Harlay*, Marquis de Chanvalon, Cornette des Chevaux Legers de la garde du Roi, mort le 10. Août de l'an 1674. des blessures qu'il avoit reçues la veille à la bataille de Senef, âgé de 26. ans, 2. mois & 2. jours.

Son corps fut enterré dans l'Eglise Paroissiale de Charleroy, & son cœur fut apporté dans celle des Filles de l'*Ave-Maria* de Paris, par les soins de François Bonaventure de Harlay, Lieutenant Général des Armées du Roi, & de Geneviéve de Fortia ses pere & mere, le 10. Août 1675.

Dans une des chapelles de la nef sont les tombeaux d'une mere & d'une fille qui étoient d'une naissance illustre, dont le mérite avoit néanmoins illustré la naissance. La mere se nommoit *Jeanne de Vivonne*, fille d'André de Vivonne, Seigneur de la Chastaignerée & Senêchal de Poitou, & l'un des Gouverneurs de François Dauphin, fils de François I. & femme de Claude de Clermont, Seigneur de Dampierre, après la mort duquel elle fut nommeé par le Roi Henry III. pour être Dame d'honneur de la Reine Louise de Lorraine sa femme.

Cette Dame est ici représentée à genoux sur un tombeau de marbre blanc au bas duquel est écrit :

D. O. M.

PIIS MANIBUS

ET ÆTERNÆ MEMORIÆ

Generosissimæ & illustrissimæ D. JANÆ VIVONEÆ *quæ Regia armoricæ Britanniæ Regulorum propagine & stemmate puro insignita ut tanto natalium splendore clarissima ita summis pietatis, caritatis, continentiæ, castitatis & munificentiæ virtutibus conspicua fortissimi & illustrissimi Equitis Claudii Claromontii Dampetræ conjugis dilectissimi jugali nexu Libitina soluto præcoci totos* 38. *orbitatis annos verè vidua lugens, mœrens clarissimum jugalis tædæ pignus, fulgentissimum ævi jubar, gnatam Claudiam Catharinam Reziorum Ducissam matri orbique unicam nostro aluit, coluit, educavit, omnibusque ingenii, corporis & fortunæ dotibus cumulavit, cumque tot pudoris, castitatis irruptæ fidei copulæ specimina edidisset hanc famæ & virtutis ergo* Henricus III. *Francorum, & Poloniæ Rex Christianissimus inter illustrissimas castissimæ Reginæ Lodoicæ conjugis assidentes Heroinas primariam ascivit, &*

Regii thalami tutelam ſummum fœminei muneris apicem demandavit, quo integro & fideliter geſto anniſque 68. tranſactis 7. Idus Aprilis 1583. tota Chriſtum ſpirans diem clauſit, inter oſcula, & amplexus mœſtiſſimæ, & luctuoſiſſimæ unicæ ſuæ Claromontiæ quæ pientiſſimæ gnata pientiſſima matri æternùm hærere hæres ſatagens hocce utrique non par monumentum.

P. P. S. S. D. D.

Dans la même Chapelle eſt un autre monument de jaſpe & de bronze, ſur lequel eſt une ſtatue de femme à genoux ſur une grande table de marbre noir, ſoûtenue par quatre colonnes auſſi de marbre. Au-deſſous on lit les inſcriptions ſuivantes :

Quod mortale fuit terreſtri conditur urna
Spiritus æthereas felicior incolit arces
Duxerit egregium licet alto à ſanguine nomen
Virtus rara genus meritis illuſtribus auxit.

Ces quatre vers latins qui ne valent pas grand-choſe, ſont rendus par autant de vers françois qui ne valent

pas mieux, & qui ſont gravés ſur un petit marbre qui eſt au-dedans de la Chapelle :

Tout ce qu'eut de mortel cette illuſtre Du-
cheſſe
Giſt deſſous ce tombeau, ſon ame eſt ſur
les Cieux,
Qui de tant de vertus décora ſa nobleſſe,
Que ſa gloire enrichit l'honneur de ſes
Ayeux.

Au-deſſous des vers latins on lit :

CLAUDIA CATHARINA
CLAROMONTIA

Retiorum Dux Heroïna cum quavis priſci ævi comparanda, pietate, pudicitia, ingenii elegantia, in litteratos eximio favore, in tenuiores benignitate, ac munificentia, erga omnes comitate inſignis; vetuſtiſſimæ gentis ſplendori etiam aliquid addi poſſe judicavit, ſi animum liberaliori doctrina ſupra ſexum excoleret eoque nomine Regibus ac Principibus, quorum plures arcta neceſſitudine contingebat, acceptiſſima fuit, ut qui eam ſæpius de rebus graviſſimis ac omnibus diſciplinis admirabili facundia diſſerentem libentiſſimè audirent; iis præſtantis

ingenii dotibus enituit præsertim cum Polonorum Legati Carolum IX. Henricum *novum Poloniæ Regem*, Catharinam *Reginam parentem latino sermone alloquerentur. Ipsi enim Principes usi sunt interprete Claromontia Legatis apposité respondente. Joanni Annebaldo Claudii illius famosi maris Præfecti filio primùm nupsit; quo pro patria, & Rege in prælio Druidensi fortiter dimicante occiso, cum Alberto Gondio Retiorum Duce Franciæ Pari, Equitum Tribunorum Principe, triremiumque Gallicarum generali ob prudentiam & animi magnitudinem de Gallia bene merito; 36. annos unanimi connubio vixit. Obiit Lutetiæ Paris. mense Februar. an. S. 1603. ætatis 60.*

HENRICUS GONDIUS *Retiorum Dux, ex Carolo Bellæ Insulæ Marchione filio Nepos aviæ pientissimæ*; Henricus *Parisiensis Episcopus*; Philippus Emanuel *Juniaci Comes, triremium Gallicarum Præfectus generalis*; Joannes *Divi Albini Abbas, filii matri suavissimæ mœrentes posuerunt.*

Cette Claude Catherine de Clermont, Ducheſſe de Retz, dont on vient

vient de lire l'Epitaphe, étoit une Dame de beaucoup d'esprit, & qui possedoit en perfection les Langues sçavantes. Ce fut elle qui répondit en latin pour la Reine Catherine de Medicis aux Ambassadeurs de Pologne qui apporterent au Duc d'Anjou le Decret d'élection à cette Couronne. Quoique cette Dame n'eut eu qu'un jour pour se préparer à répondre à ces Ambassadeurs, son discours remporta le prix, d'une commune voix, sur ceux du Chancelier de Birague & du Comte de Chiverni qui avoient aussi répondu, le premier pour le Roi Charles IX. & l'autre pour le Duc d'Anjou.

Sur l'un des piliers de la nef de cette Eglise, est l'Epitaphe de *Robert Tiercelin, Chevalier, de l'illustre Maison de S. Bernard, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi; Lieutenant de Monsieur le Grand-Maître de l'Artillerie en l'Arsenal de Paris & Isle de France, après avoir fidelement servi quatre Rois, décedé au 73. an de son âge, a voulu être inhumé en cette chapelle, & honoré le Monastere de ses bienfaits; il finit ses jours en l'Arsenal le 28. Octobre 1616.*

En face du chœur, & attenant la grand-Grille, eſt une tribune de pierre de liais, au-deſſus de laquelle eſt un cartouche, avec cette inſcription en lettres d'or :

Le Corps entier de S. LEONCE, *Martyr, donné par Madame de Guenegaud en* 1709.

Dans le Chapitre des Religieuſes furent enterrés par permiſſion du Pape, *Mathieu Molé*, Garde des Sceaux de France, & *Renée Nicolaï*, ſa femme. Mathieu Molé s'étoit trouvé Premier Préſident du Parlement de Paris dans des tems très-difficiles, où il montra beaucoup de fermeté & de conduite ; auſſi a-t'on dit de lui qu'il joignoit aux qualités eſſentielles à un grand Magiſtrat, le courage du grand Guſtave, ou celui du grand Condé.

L'HÔTEL DE SENS.

Cette maiſon eſt ſituée dans la rue des Barrés, de même que celle que je viens de décrire, & a pris ſon nom des Archevêques de Sens, auſquels elle a appartenu & appartient encore aujourd'hui. J'ai dit ci-deſſus que

Charles V. avoit pris l'Hôtel de Sens pour agrandir l'Hôtel Royal de S. Paul, & qu'il avoit donné en échange l'*Hôtel d'Heſtomenil*. Les Archevêques de Sens ſe contenterent pendant aſſez longtems de cet Hôtel; mais *Triſtan de Salazar*, un de leurs ſucceſſeurs, forma le deſſein d'en bâtir un plus magnifique ſur les ruines de l'ancien, & cela eſt exprimé par ces vers gravés en un endroit de cet Hôtel :

Diſruptas ſenio vili preſſaſque ruinâ,
In nova Triſtandus *condidit arte domos,*
Quem ſi fata diu linquant deducere vitam
Poſteritas celebrem dicet ubique virum.

Ce Prélat étoit fils d'un Capitaine Eſpagnol, qui avoit amené un ſecours conſidérable de troupes au Roi Charles VII. contre les Anglois. On dit que cet Archevêque avoit l'ame ſi guerriere, qu'il accompagnoit le Roi dans ſes expéditions militaires, armé de toutes piéces comme un Général d'armée. Il mourut le 11. Février 1518. & eut pour ſucceſſeur le Cardinal *du*

Prat, qui fit achever l'Hôtel que Salazar avoit commencé, & presque fini. Ce bâtiment occupe un assez grand terrein, mais l'Architecture & les ornemens en sont gothiques, & même d'un gothique lourd & vilain. Les Archevêques de Sens l'ont occupé pendant qu'ils ont été Métropolitains de Paris, mais à présent ils le louent, & depuis un assez longtems il sert à loger la Diligence de Lyon, & les Carosses d'Auvergne.

La rue des *Nonains-d'hierre*, que le Peuple nomme des *Nonandieres*, a pris son nom des Religieuses de l'Abbaye d'Hierre qui y avoient un grand logis, qu'on nommoit la maison des Nonains-d'hierre, & qu'on a nommé depuis la maison de la Pie.

La rue de Joui a été ainsi nommée, à cause de l'Hôtel que l'Abbé de Joui y a eu pendant longtems, & qui n'a été aliéné qu'en 1658. par *Pierre de Bellievre*, Abbé Commendataire de cette Abbaye.

On remarque dans cette rue l'*Hôtel d'Aumont* qui est beau, & du dessein de *François Mansard*. La façade qui regne sur le Jardin, est sur-tout d'une belle ordonnance. Sur un des

plafonds des appartemens, *le Brun* a peint l'Apothéose de Romulus, & ce tableau est un des meilleurs de cet habile Peintre. Dans le Jardin on voit une figure antique, & une *Venus* à demi couchée, qui est d'*Anguiere*.

L'*Hôtel de Fourci* est dans la même rue, & attenant celui d'Aumont. L'Architecture en est un peu gothique, mais il a été réparé de façon que les dedans en sont bien pratiqués, & très-commodes.

XIII. *Le Quartier de Ste Avoye.*

Le Quartier de Sainte-Avoye, ou de la Verrerie est borné à l'Orient par la vieille rue du Temple exclusivement; au Septentrion par les rues des quatre-Fils & des vieilles Audriettes aussi exclusivement; à l'Occident, par les rues de Sainte-Avoye & Bar-du-Bec inclusivement, depuis le coin de la rue des vieilles Audriettes, jusqu'à la rue de la Verrerie; & au Midi par les rues de la Verrerie, & de la Croix-blanche inclusivement, depuis le coin de la rue Bar-du-Bec, jusqu'à la vieille rue du Temple.

LE COUVENT ET L'EGLISE DE SAINTE CROIX DE LA BRETONNERIE.

Ces Religieux que S. Louis, dans les Lettres de fondation de leur Maison de Paris, appelle *Fratres de ſanctæ Cruce*, ont été inſtitués au commencement du treiziéme ſiécle par *Theodore de Celles*, Chanoine de Liege, qui ſe retira avec quelques-uns de ſes Compagnons à *Clair-lieu*, près d'Huy, entre Liege & Namur. Comme Hugues de Pierrepont Evêque de Liege en leur donnant l'Egliſe de S. Thibaud de Clair-lieu, ne les avoit dottés d'aucuns revenus, & qu'ils avoient renoncé à tout ce qu'ils poſſedoient, ils n'y vécurent d'abord que des aumônes des fideles, mais *Jean d'Appia*, qui ſucceda à Hugues de Pierrepont en l'Evêché de Liege, & pluſieurs perſonnes de piété firent de grands biens à ce Monaſtere qui eſt le chef lieu de cette Congrégation. Leur principale occupation étoit alors de méditer ſur la Paſſion & ſur la Croix de Jeſus-Chriſt, & c'eſt de là qu'ils furent appellés *Cruciferi*, *Cruce ſignati*, *Croiſiers*. Ils ſe conformerent pour

l'Office Divin & leurs Constitutions aux Religieux de S. Dominique, & cette conformité porta le Pape Innocent IV. au Concile de Lyon, à confirmer cette nouvelle Congrégation que le Pape Honoré III. avoit déja approuvé. S. Louis ayant été informé du zéle de ces Chanoines Réguliers, & du succès des prédications de *Jean de Sainte-Fontaine*, leur troisiéme Général, en fit venir à Paris, & leur donna le lieu qu'ils occupent aujourd'hui rue de la Bretonnerie, où étoit l'ancienne Monoye du Roi. Il ajoûta même quelques maisons contigues qu'il leur fit céder par Robert Sorbon à qui il en donna d'autres en échange, comme on le voit dans une de ses Lettres qui est du mois de Février de l'an 1258.

En 1518. on prétendit que les Chanoines Réguliers de Sainte Croix de la Bretonnerie s'étoient relâchés de leurs premieres observances, & le Général de cette Congrégation délégua le Curé de S. Jean en Gréve & celui de S. Nicolas des Champs pour faire la Visite au Couvent de Sainte Croix de la Bretonnerie, le réformer, & pacifier les diférends qui

étoient entre les Religieux. Sur la Requête présentée au Parlement pour cet effet, il permit aux Délégués le 9. d'Août de procéder à leur commission, & leur enjoignit d'appeller avec eux les Prieurs des Celestins, des Chartreux, de S. Martin des Champs, & si besoin étoit, Jean le Clerc, Chancelier & Chanoine de l'Eglise d'Amiens, & Vice-Gérent du Conservateur de sainte Geneviéve. Ces Réformateurs donnerent une Sentence le 18. Septembre suivant, mais le Général de l'Ordre n'en fut pas content. Le Parlement la fit examiner, & sur le raport qui lui en fut fait, ordonna qu'elle seroit exécutée ponctuellement nonobstant toutes les oppositions & appellations; sauf au Général de pouvoir donner le Vicariat Perpetuel au Prieur des Jacobins, en le joignant aux deux Délégués ci-dessus nommés. En 1520. il y eut trois autres Vicaires nommés pour procéder à la même Réforme, l'Abbé de S. Victor, le Prieur de S. Martin des Champs & le Prieur des Celestins, ausquels le Parlement donna pour les assister, Nicole Brachet Conseiller. Quelques années après, les Religieux

de cette Maiſon obtinrent un autre Arrêt du Parlement, qui ordonna que le Général n'y pourroit faire la viſite que de trois en trois ans, qu'il termineroit chaque viſite en trois jours, & qu'il auroit deux aſſiſtans, pris d'entre les Prieurs de S. Germain des Prez, de S. Victor, de S. Martin des Champs, de S. Sauveur de Melun, des Celeſtins & des Jacobins de Paris, au choix des Religieux de la Maiſon Sous le Regne de Louis XIII. le Cardinal de la Rochefoucaud ſaiſit l'occaſion de quelques dèſordres qui y étoient arrivés, & y introduiſit des Chanoines Réguliers de ſainte Geneviéve, mais les Religieux de Sainte Croix eurent le crédit de faire ſortir de leur Monaſtere ces Réformateurs, & de les renvoyer à ſainte Geneviéve par ordre du Roi, le 13. d'Octobre de l'an 1641. Les Religieux de Sainte Croix de la Bretonnerie ſe réformerent alors d'eux-mêmes, & réſolurent de vivre régulierement ſelon la Regle de ſaint Auguſtin.

Leur Egliſe a été dédiée ſous le titre de l'Exaltation de la Sainte Croix.

Sur la principale Porte de l'Egliſe, eſt cette inſcription :

HÆC EST DOMUS DOMINI.
1689.

Cette date ſignifie apparemment que cette Porte a été rebâtie en 1689. mais elle eſt preſque d'auſſi mauvais goût que ſi elle étoit gothique.

L'Egliſe eſt gothique, mais aſſez grande, bien éclairée, & proprement tenue.

Le fameux *Barnabé Briſſon*, ſecond Préſident au Parlement de Paris, & un des plus ſçavans hommes de ſon ſiécle, ayant été ſoupçonné par les ſeize de favoriſer le parti du Roi, ils ſe ſaiſirent de lui, de *Claude Larcher*, Conſeiller au Parlement, & de *Jean Tardif*, Conſeiller au Châtelet, & les firent pendre ſans autre forme de procès à une poutre de la Chambre du Conſeil du Châtelet. Cette abominable exécution fut faite le 15. de Novembre de l'an 1591. & le corps de Briſſon fut inhumé dans cette Egliſe. Quoiqu'on ſoit ſçavant, ce n'eſt pas dire qu'on ſoit ſans défauts. Un Hiſtorien Catholique * a accuſé Briſſon d'avarice & de cruauté, & ajoûte qu'on le ſoupçonna de n'avoir pas peu

* *Jean-Baptiſte le Grain.*

contribué à l'emprisonnement du Premier Président de Harlay pour avoir sa place. Il raporte même une Epitaphe qu'on fit à Brisson, & dont voici le commencement :

BARNABÆ BRISSONII
Præsidis maximi exangue cadaver
hic repostum est,
qui, dum vixit, pecuniam
Cruce *signatam adamavit,*
Crucem *adoravit*, Cruci *affixus est*,
& à Cruce * *cæterisque*
cruenta pietate ferventibus,
in æde Crucis *sepultus.*

* Procureur en Cour d'Eglise, & l'un des seize.

Cette cruauté ne fut pas longtems impunie, car le Duc de Mayenne étant accouru à Paris, fit arrêter *Louchard*, *Anroux*, *Emonot* & *Ameline*, quatre des seize, & *Barthelemy*, qui n'en étoit pas, & les fit pendre publiquement dans la sale basse du Louvre, le 4. de Décembre suivant.

Il y a au-dessous de l'Eglise seize cavaux qui servent de sépulture à plusieurs familles de la Ville.

La Maison est dans le goût moderne, & nouvellement bâtie. Dans le vestibule qui conduit au Refectoir, est un lavoir, ou fontaine d'Archi-

recture, en forme de demi coupole, dont les colonnes & tous les autres ornemens ſont de différens marbres, & de métail doré. Ce morceau eſt plus beau qu'il ne convient, & ſeroit mieux placé dans quelques Boſquets des Jardins de Verſailles, que dans une Maiſon Religieuſe. Le Refectoir eſt grand & propre, & n'a rien qui ſente le Monachiſme. Le Jardin n'eſt pas grand, mais il eſt propre, bien tourné, & bien fleuri. M. *de Gamaches*, Chanoine Régulier de cette Maiſon, eſt de l'Académie Royale des Sciences, & a ſçû allier les fleurs du bel eſprit avec la ſechereſſe de la Philoſophie & des Mathématiques.

La rue *des Billettes* finit, d'un côté dans celle de Sainte Croix de la Bretonnerie, & de l'autre dans celle de la Verrerie. On la nommoit en 1290. & longtems après, la rue des Jardins, *vicus Hortorum.* Quant au nom des Billettes qu'elle porte depuis longtems, il n'eſt pas aiſé d'en donner une étymologie un peu ſatisfaiſante. Le P. *du Breul* ſe mocque du Public, quand il dit que le nom de *Billettes* vient de la bile noire, *bilis atra*, d'un Juif qui demeuroit dans cette rue, &

qui fit mille outrages à une Hostie consacrée. *Sauval* est porté à croire que ce nom tire son origine d'une espece de péage qu'on appelloit *Billette*, à cause d'un billot de bois qui étoit à la porte de la maison où il se payoit ; mais il ne compte pas absolument sur cette origine, & il a raison.

LE COUVENT DES BILLETTES.

Le Couvent des Carmes qui est dans cette rue, & qui en a pris le nom, est situé à l'endroit où étoit autrefois la maison d'un Juif nommé *Jonathas*, ou *le bon Juif*. Une pauvre femme lui ayant donné en gage le meilleur de ses habits pour trente sols parisis qu'il lui avoit prêtés, & ne se trouvant pas en état de les lui payer, elle le pria instamment de vouloir bien lui prêter ledit habit pendant les Fêtes de Pâques, mais le Juif fut inflexible, à moins qu'elle ne voulut lui promettre de lui apporter l'Hostie qu'elle recevroit à la Communion, auquel cas il lui promit non seulement de lui rendre son habit, mais encore de la tenir quitte de l'argent qu'il lui avoit prêté. Cette malheureuse s'en alla à S. Merry, où s'étant appro-

chée de la ſainte Table, & y ayant reçu la Communion, elle ſe retira auſſitôt, & ayant mis la ſainte Hoſtie dans un mouchoir, l'alla livrer au Juif. Ce perfide n'eut pas plûtôt l'Hoſtie en ſa diſpoſition, qu'il la mit ſur un coffre, & ayant pris un Ganif, la perça de pluſieurs coups, & l'on dit qu'auſſitôt il en découla du ſang en abondance. Il fut étonné de ce miracle ſans en être converti, & appella ſa femme, nommée *Belatine*, un fils & une fille qu'ils avoient, pour les en rendre témoins. Cet endurci continua encore ſes impies expériences, & après avoir pris un cloud & un marteau, il perça de pluſieurs coups la ſainte Hoſtie, & dans l'inſtant le ſang recommença à couler; puis il l'attacha, & lui déchargea des coups de fouet, comme avoient fait autrefois les Juifs ſur le Corps paſſible de Jeſus-Chriſt. *Belatine* fut ſi frappée de ce qu'elle voyoit, qu'elle ne put s'empêcher de lui reprocher ſon incrédulité & ſon impiété; mais non, il reprit encore cette Hoſtie miraculeuſe, & la jetta dans un grand feu; mais la voyant voltiger au-deſſus des flâmes ſans qu'elle en fut endommagée, il

prit un couteau, & fit des efforts inutiles pour la mettre en piéces. Pour n'oublier aucun des tourmens que Jesus-Christ avoit soufferts en sa premiere Passion, il attacha cette Hostie, & la perça d'un coup de lance qui fit encore ruisseler le sang. Enfin pour dernier trait de rage, il la jetta dans une chaudiere remplie d'eau bouillante qui changea de couleur, & devint rouge comme du sang, pendant que l'Hostie s'élevant au-dessus de la chaudiere, parut visiblement être le Corps de Jesus-Christ crucifié. Son fils étant sorti dans le tems que les cloches appelloient le Peuple à la grand-Messe, ayant rencontré des enfans de sa connoissance qui alloient à l'Eglise, il leur dit que c'étoit en vain qu'ils y alloient, puisque son pere avoit ce matin si maltraité leur Dieu, qu'il l'avoit fait mourir. Une bonne femme entendant ce discours, prit une jatte de bois, & courut à la maison du Juif sous prétexte d'y aller querir du feu, & s'étant approchée de l'atre, vit voltiger la sainte Hostie qui vint se reposer dans le petit vaisseau qu'elle tenoit. Elle la reçut avec tout le respect possible, & la porta au Curé de saint

Jean en Gréve, où elle est encore actuellement. Au premier bruit de ce miracle, tout Paris accourut à la maison du Juif & à l'Eglise de S. Jean en Gréve. On se saisit de ce Juif, on le mena en prison, comme aussi sa femme & ses enfans, & son procès ayant été instruit, il fut brûlé vif. Sa femme qui n'avoit point eu de part à ses impiétés, & qui même avoit été touchée des miracles réitérés que Dieu avoit opérés en sa présence, fut baptisée avec ses deux enfans.

La maison & les autres biens de cet abominable Juif, furent confisqués au profit du Roi Philippe le Bel, & ce Prince donna une partie de cette maison à *Reignier Flaminge*, Bourgeois de Paris, qui y fit bâtir une Chapelle qui fut nommée *la Chapelle des Miracles*. Le même Prince voulant contribuer à l'agrandissement de cette Chapelle, & que le Service Divin s'y fit avec plus de régularité & de solemnité, donna l'an 1299. l'autre partie de la maison du Juif aux *Freres de la Charité de Nôtre-Dame*, qui en 1286. avoient été institués par *Guy de Joinville*, pour desservir l'Hôpital qu'il avoit fondé à *Boucheromont* dans le

Diocese de Châlons sur Marne. Ce Seigneur engagea en même tems *Reignier Flaminge* à céder à ces Religieux la Chapelle des Miracles, & par ce moyen ils furent mis en possession de toute la maison du Juif & de ses dépendances. Les Lettres Patentes par lesquelles Philippe le Bel donna cette maison aux Freres de la Charité de Nôtre-Dame, sont en original dans les archives du Couvent des Billettes, & sont rapportées par *du Breul* dans son Théatre des Antiquités de Paris. Comme cette maison étoit dans la censive & seigneurie de *la Bretonnerie* de Paris, que l'on nommoit aussi *la Terre*, ou *le Fief aux Flamans*, les Freres de la Charité de Nôtre-Dame obtinrent de *Jean Arrode*, Seigneur de ce Fief, des Lettres d'amortissement, qui sont datées de l'an 1302. & du Mercredi jour de la Fête de *S. Jehan Décolace.* Elles sont aussi rapportées dans les Antiquités de *du Breul.* Le Fief aux Flamans dont plusieurs Hôtels & grandes maisons dépendent, subsiste encore, & appartient aujourd'hui au Couvent des Billettes.

Les Freres de la Charité de Nôtre-Dame s'étoient érigés en corps de

Communauté du chef de Guy de Joinville, & du leur, ſans l'approbation du Saint Siége, ce qui eſt défendu par les Canons, mais le Pape Clément VI. par ſa Bulle datée d'Avignon, & du 27. Août de l'an 1346. leur donna l'abſolution de toutes les cenſures qu'ils avoient encourues; & par une autre Bulle datée du même lieu & de l'an 1347. leur ordonna de quitter leur ancien habit & leurs anciens ſtatuts pour prendre la Regle de S. Auguſtin, & l'habit qu'elle preſcrit. Le Couvent des Billettes devint pour lors un Prieuré Conventuel de l'Ordre de S. Auguſtin, ſous l'autorité d'un Général qui réſidoit originairement à Boucheromont. La régularité des mœurs, & la piété de ces Freres de la Charité, leur acquirent l'eſtime du Public.

L'an 1408. la rue des Jardins avoit tellement changé de face, que le Couvent & l'Egliſe des Billettes étoient comme enterrés, & que les Religieux qui l'occupoient furent obligés de bâtir non ſeulement de nouveaux Cloîtres, mais auſſi une nouvelle Egliſe. L'ancienne devint pour lors ſouterraine, & ſert de Cimetie-

re aux Religieux & aux Bienfaicteurs du Couvent. Malgré tous les changemens, la Chapelle *du Miracle* a toujours été conſervée, & l'on voit auprès, des reſtes des anciens Cloîtres. Les armes de France qu'on remarque aux voûtes du Cloître, ſont des preuves de la protection que nos Rois ont accordé à cette Maiſon. L'Univerſité de Paris lui donna auſſi des marques de ſon eſtime, car elle lui accorda droit de Collége, & par là ſes Religieux en devinrent membres & ſuppôts. Dans la ſuite des tems les Freres de la Charité de Nôtre-Dame déchurent tellement de l'eſtime & de la réputation qu'ils s'étoient acquiſe, qu'au commencement du dix-ſeptiéme ſiécle on entreprit de le réformer, mais le petit nombre des Religieux, qui n'étoit pour lors que de quarante dans tous les Couvents de l'Ordre, leur indocilité, leur diviſion, & la ruine du temporel de leurs Maiſons, rendirent inutile ce pieux deſſein, & firent qu'on prit le ſeul parti qu'il y eut à prendre, qui étoit de laiſſer éteindre cet Ordre, & de permettre à ſes membres infortunés de traiter

avec differens Ordres Religieux pour s'aſſurer du pain & le néceſſaire à la vie. En cet état ceux des Billettes traiterent de leur Couvent avec les Peres Feuillans qui avoient deſſein d'y établir leur Noviciat, mais ſur ce qu'on donna à ces derniers deux jardins ou emplacemens dans la rue d'Enfer, au Faubourg S. Michel, ils trouverent cette ſituation plus convenable, & renoncerent aux droits qu'ils venoient d'acquerir ſur le Couvent des Billettes. Les Carmes Réformés de l'Obſervance de Rennes en la Province de Tours, qui cherchoient depuis longtems à s'établir à Paris ſaiſirent cette occaſion, & le 24. de Juillet de l'an 1631. il fut paſſé un contrat entre le P. *Leon de S. Jean*, ſtipulant pour toute la Congrégation deſdits Carmes Réformés, & les Religieux de l'Ordre de la Charité dits des Billettes, par lequel ces derniers cederent aux Religieux Carmes de ladite Congrégation, *l'Egliſe, Prieuré*, & *Monaſtere appellé des Billettes*, enſemble *tous les biens meubles & immeubles appartenans audit Prieuré*; & comme ces Religieux Billettes reconnurent avoir auparavant traité

avec les Peres Feuillans pour leurdite Maiſon, ils s'obligerent de raporter & bailler auſdits Peres Carmes le déſiſtement des Peres Feuillans en bonne & due forme. Les Peres Carmes de leur côté s'obligerent de faire & célébrer le Divin Service en ladite Egliſe; d'acquitter & faire les charges & fondations dont leſdits Religieux Billettes étoient tenus & obligés; de payer & acquitter toutes les dettes faites & créées par ledit Couvent & Religieux Billettes. Demeurans leſdits Billettes, ſi bon leur ſembloit, en leurdit Couvent où ils devoient être logés, nourris, traités, chauffés, blanchis & ſoignés audit Couvent tant en ſanté qu'en maladie, aux dépens deſdits Peres Carmes, qui outre leſdites choſes, s'obligerent de payer annuellement à chacun deſdits Religieux Billettes la ſomme de cent livres pour leur veſtiaire, & au Prieur celle de deux cens livres. Ce contrat fut confirmé par une Bulle du Pape Urbain VIII. par des Lettres Patentes du Roi Louis XIII. & par Jean-François de Gondy, Archevêque de Paris, dont l'Official mit leſdits Peres Carmes en poſſeſſion le 27. Juillet 1633.

après toutes les formalités requiſes, & après pluſieurs Arrêts du Parlement.

Sur la grand-porte de l'Egliſe, en dehors, eſt peinte en lettres gothiques noires ſur un fond blanc cette inſcription :

Ici eſt l'Egliſe & Monaſtere aux Freres de l'Ordre de la Charité de Nôtre-Dame, fondée en l'honneur & reverence du Saint-Sacrement de l'Autel, où le précieux ſang miraculeux de la ſainte Hoſtie a été répandu.

Sur l'entrée de la Chapelle du Miracle, qu'on a toujours conſervée, & dans laquelle on deſcend par un eſcalier entouré d'une baluſtrade, on liſoit encore en 1685. une inſcription dont voici les termes :

Ci-deſſous le Juif fit bouillir
la SAINTE HOSTIE.

Mais comme depuis quelque tems on a couvert une partie de cette Chapelle ſouterraine par une eſpece de tambour de bois, on a mis en la place de cette ancienne inſcription celle qui ſuit :

Cette Chapelle eſt le lieu où un Juif outragea la SAINTE HOSTIE.

L'on voit encore dans cette Egliſe le Ganif dont le Juif ſe ſervit pour percer la ſainte Hoſtie, comme auſſi l'Ecuelle ou Jatte de bois ſur laquelle la ſainte Hoſtie vint ſe repoſer. L'un & l'autre ſont enchaſſés dans des Reliquaires d'argent qui ſont des ſtatues de Saints qui tiennent dans leurs mains les figures des inſtrumens qui y ſont enchaſſés & qu'on expoſe aſſez ſouvent ſur le Maître-Autel.

Papire Maſſon, Ecrivain eſtimé, & qui a beaucoup écrit ſur nôtre Hiſtoire, étoit ſi perſuadé du Miracle que Dieu avoit operé en cet endroit, à l'occaſion de la ſainte Hoſtie, que par dévotion au Saint Sacrement de l'Autel, il voulut être inhumé dans cette Egliſe. Voici ſon Epitaphe ainſi qu'elle eſt écrite ſur une tombe plate :

PAPIRIUS MASSONUS
Forenſis,
in Senatu Pariſienſi Advocatus,
in hoc loco jacet,
quem ſibi longe ante obitum elegerat.
Requieſcat in pace.

Sur un marbre noir attaché au pilier qui eſt vis-à-vis cette tombe on lit :

MALLEOLO ET CELTE INCISUM

MARMOR AIT,

Si Sepulchra ſunt domus mortuorum,
PAPIRIUS MASSONUS
Annalium Scriptor in hac domo quieſcit;
de quo alii fortaſſe aliquid,
ipſe de ſe nihil,
niſi quod olim qui hæc legerit illum
vidiſſe cupiet.

Hoc Epitaphium JOANNES MASSONUS
Eccleſiæ Bajocenſis in Lugdunenſi
ſecunda Archidiaconus,
ex autographo fratris, poni curavit.
Beata requie fruatur.

Papire Maſſon étoit de S. Germain-Laval en Forès, & avoit changé ſon nom de *Jean*, en celui de Papire. Il fut Jeſuite, & puis Avocat au Parlement de Paris. Il mourut au mois de Janvier de l'an 1611. âgé d'environ ſoixante-ſept ans.

Ce fut auſſi par dévotion au Sacrement de l'Euchariſtie, que *François Eudes de Mezeray*, un de nos plus fideles

fideles Hiſtoriens, ordonna que ſon cœur fut inhumé dans une des Chapelles de cette Egliſe où l'on lit cette inſcription :

D. O. M.

Cy-devant repoſe le cœur de François Eudes de MEZERAY, *Hiſtoriographe de France, Secretaire perpetuel de l'Académie Françoiſe.*

Ce cœur après ſa foy vive en Jeſus-Chriſt, n'eut rien de plus cher que l'amour de ſa patrie. Il fut conſtant ami des bons, & ennemi irreconciliable des méchans. Ses écrits rendront témoignage à la poſtérité de l'excellence & de la liberté de ſon eſprit, amateur de la vérité, incapable de flaterie, qui ſans aucune affection de plaire, s'étoit uniquement propoſé de ſervir à l'utilité publique. Il ceſſa de reſpirer le 10. *Juillet* 1683.

Avant de quitter les Carmes des Billettes, je dois remarquer que le Prieuré de S. Nicolas des Baſſes Loges près de Fontainebleau leur fut auſſi cédé par les Religieux de la Charité de Nôtre-Dame, comme une dépendance du Couvent des Billettes.

LES BLANCS MANTEAUX.

Ce Monaſtere fut établi en 1258. par des Religieux Mendians venus de Marſeille où leur Ordre avoit commencé, ſous le titre de *Serfs de la Vierge Marie*, & ſous la Regle de S. Auguſtin ; mais parce qu'ils portoient des manteaux blancs, le Peuple les nomma *Blancs Manteaux*, & ce nom eſt reſté à leur Monaſtere de Paris, & à la rue dans laquelle il eſt ſitué. Ils étoient différens de ceux qu'on nomme *Servites*, dont les manteaux ſont noirs. Amauri de la Roche, Maître du Temple, permit à ces Religieux d'avoir en ce lieu un Cimetiere, une Chapelle & un Couvent, ſi l'Evêque de Paris le trouvoit bon, & du conſentement du Curé de S. Jean en Gréve dans la Paroiſſe duquel ils s'établirent. Ces bâtimens furent élevés des aumônes de pluſieurs Particuliers qui donnerent de quoi acheter l'emplacement, & de quoi bâtir ; cependant S. Louis en eſt regardé comme le principal Fondateur, parce qu'il donna quarante ſols de rente à la Maiſon des Chevaliers du Temple de Paris, en dédommagement des droits de cen-

ſive qu'elle avoit ſur le lieu où fut bâti ce nouveau Monaſtere. Cet Ordre de Serfs de la Vierge Marie dura fort peu de tems; car dans le ſecond Concile de Lyon en 1274. le Pape Grégoire X. ſupprima tous les Ordres Mendians établis depuis le Concile de Latran tenu ſous Innocent II. à l'exception des quatre Ordres célébres des Freres Prêcheurs, des Mineurs, des Carmes & des Auguſtins. Pour lors le Roi Philippe le Bel donna le Monaſtere des Blancs Manteaux aux Guillemites qui avoient été inſtitués par un *ſaint Guillaume*, Solitaire, qui après avoir pratiqué la retraite dans pluſieurs ſolitudes de Toſcane, ſe fixa dans un lieu nommé *Malavalle*, dans le territoire de Sienne, d'où ſes diſciples ſe répandirent en Italie, en Allemagne, en France, &c. Il y en avoit déja d'établis aux Macabées de Montrouge près de Paris, & ce fut à ceux-là que Philippe le Bel donna le Monaſtere des Blancs Manteaux. Le Pape Boniface VIII. par ſa Bulle du 18. Juillet 1297. datée de Civita-Vecchia, permit aux Hermites de S. Guillaume de Montrouge d'aller s'établir dans le Monaſtere des Blancs Manteaux.

Le Monastere des Guillemites se trouvant trop serré par les murs de la Ville, ils supplierent le Roi Philippe de Valois de leur permettre de percer le mur, & d'y faire une porte, tant pour la commodité du peuple qui viendroit plus aisément entendre le Service Divin dans leur Eglise, que pour jouir plus librement des maisons qu'ils avoient au-delà du mur. Le Roi leur accorda leur demande, & leur permit de percer le mur, & d'y mettre une porte ou *Huisserie*, par ses Lettres Patentes du mois d'Août de l'an 1334. Ces Religieux demanderent encore au Roi en 1336. une tour, & une quantité des anciens murs de la Ville, montant à trente-neuf toises deux pieds, ce que le Roi leur accorda aussi, à condition de payer chaque année quatre livres dix sols huit deniers parisis de rente, avec huit sols six deniers parisis de fonds de terre; mais les principaux Fondateurs de ce Monastere ont été *Antoine Robert*, l'un des quatre Notaires-Secretaires du Roi, & Greffier Criminel, & *Marguerite d'Orsay*, sa femme, qui en 1521. donnerent aux Blancs Manteaux leur terre & seigneurie du *Ples-*

sis-Gassot, à quatre lieues de Paris, afin de mettre ces Religieux à couvert de la nécessité de mendier. Malgré ce secours, leur Communauté étoit peu nombreuse & languissante, lorsque le 3. de Septembre 1618. elle prit la résolution d'embrasser la Réforme qui avoit commencé à *S. Vanne* en Lorraine, & qui se répandit avec beaucoup de rapidité dans les Provinces de France. Elle députa *Jean Goyer*, son Prieur, & *Maurice de Vaubicour*, un de leurs confreres, pour aller au College de Cluni trouver Dom *Martin Tesnier*, Prieur de S. Faron de Meaux, pour le prier d'accepter leur Maison, & de l'unir pour toujours à la Congrégation Françoise des Benedictins Réformés, selon la Réforme des Benedictins de S. Vanne de Verdun. D. Martin Tesnier accepta la proposition, & se transporta le même jour au Monastere des Blancs Manteaux, où le Prieur rendit compte à sa Communauté de ce dont il étoit convenu avec Martin Tesnier, & pria ses Religieux de dire publiquement s'ils approuvoient ce qu'il avoit fait, & de le signer. Tous approuverent le Traité, & le signerent, ce que firent aussi les

deux Prieurs. La Communauté des Blancs Manteaux n'étoit pour lors composée que du Prieur, de six Profès, & de deux Novices. *Henry de Gondy*, Cardinal de Retz, & Evêque de Paris, introduisit lui-même les Benedictins Réformés dans ce Monastere, deux jours après le Traité. Le Général des Guillemites qui demeuroit à Liége, réclama contre cette Réforme qui s'étoit faite dans un de ses Monasteres sans son consentement, mais on n'eut aucun égard à ses plaintes, ni à ses protestations. Le Roi Louis XIII. approuva cette union par ses Lettres Patentes du 29. Novembre de la même année, lesquelles n'ayant pas été enregistrées au Parlement dans le tems prescrit, ce même Prince accorda des Lettres de surannation, adressées au Parlement & en date du 22. Février 1622. pour y faire enregistrer les précédentes. C'est dans ces Lettres de surannation qu'on donna pour la premiere fois le nom de *Congrégation de S. Maur* aux Benedictins Réformés de France, dénomination qui leur est toujours demeurée depuis.

Le Monastere des Blancs Manteaux

a changé de face, ayant été rebâti en 1685. le Chancelier le Tellier, & Elisabeth Turpin sa femme, poserent la premiere pierre le 26. d'Avril, & firent présent de mille écus.

L'Eglise est belle, & a été bâtie à côté de l'ancienne, sur l'emplacement de laquelle on a fait le Jardin. *Jerôme de Hacqueville*, Premier Président du Parlement de Paris, décédé le 4. Novembre 1628. fut enterré dans l'ancienne Eglise de ce Couvent, comme l'avoient été les entrailles de *Catherine de Bourbon*, fille de Charles de Bourbon, premier Duc de Vendôme, & de Françoise d'Alençon, Abbesse de Nôtre-Dame de Soissons, laquelle mourut à Paris en l'Hôtel de Guise l'an 1594.

La famille *des Mallons* a sa sepulture dans un caveau de cette Eglise, comme descendans de la fille unique d'Antoine Robert, & de Marguerite d'Orsay, desquels j'ai parlé ci-dessus comme des principaux Bienfaicteurs de cette Maison. Il y a aussi un caveau pour la famille des Brularts.

La nouvelle Eglise est ornée d'un beau monument de marbre blanc, qui a été sculpté par *Simon Maziere*

en 1719. & érigé à la mémoire de *Jean le Camus*, Lieutenant Civil, mort le 28. de Juillet, & inhumé ici le 30. du même mois de l'an 1710.

Sur un des panaux de ce mausolée est gravée en lettres d'or l'Epitaphe suivante.

D. O. M.

IN EXPECTATIONE JUDICII,

HIC JACET

Integerrimus dum viveret Judex

JOANNES LE CAMUS

primùm in sanctiore Regis Consilio
Libellorum suplicum Magister,
mox Regius Arvernorum Provinciæ
Præfectus
demum Prætor Urbanus Parisiensis
quo nomine jus dixit civibus
annis ad quadraginta
duos habuit fratres clarissimos
alterum Episcop. & Principem
Gratianop. S. R. E. Cardinalem,
alterum suprem. Paris. subsidiorum
curiæ Principem.
Clarissimus ipse, & neutri impar
maximum sui desiderium reliquit
V. Kal. Augusti M. DCCX. *ætatis* LXXIV.

In hac æde sacra ubi corpus suum condi
voluit monumentum
conjugi carissimo, & sibi
MARIA CATHARINA DU JARDIN
P. C.

La rue des Blancs Manteaux a pris son nom, de même que le Couvent, de la couleur du manteau des Serviteurs de la Vierge Marie, car, selon *Sauval*, en 1268. elle se nommoit la rue de *la petite Parcheminerie*, depuis, la rue de *la vieille Parcheminerie*, la rue de *la Parcheminerie*, & la rue des *Parcheminiers*. Tous ces noms différens sont rappellés dans des Chartes du Trésor du Temple, des années 1440. 1480. & 1492.

La rue Sainte-Avoye a pris son nom d'un Couvent de Filles, dont la Chapelle est sous l'invocation de la Bienheureuse Avoye, *Hadvigis*, qui vivoit vers l'an 1198. & qui étoit Prieure de *Méére*, de l'Ordre des Prémontrés dans le Diocèse de Cologne.

Le Couvent de *Sainte-Avoye* est donc dans la rue à laquelle il a donné le nom. On voit par un acte de l'Official de Paris de l'an 1283. que *Jean Suivant*, Chevecier de S. Merri,

& une Veuve nommée *Constance de S. Jacques*, y avoient fait bâtir à frais communs une maison en faveur de quarante Veuves, sous la direction du Chevecier de S. Merri. Dans la suite on y mit aussi des Béguines, & il y en avoit encore quelques-unes lorsqu'on y mit des Ursulines, suivant un Concordat passé entre les Béguines de la Maison de sainte Avoye, les Ursulines, & le Curé ou Chevecier de S. Merri, Patron & Fondateur de cette Maison. Le 31. Janvier de l'an 1622. ce Concordat fut approuvé par *Henry de Gondy*, Cardinal de Retz, Evêque de Paris, & confirmé par Lettres Patentes du Roi du mois de Février de l'an 1623. vérifiées au Parlement le même mois.

On voit dans cette rue une fontaine sur laquelle est cette inscription de Santeul :

Civis aquam petat his de fontibus, illa benigno
De patrum patriæ munere, jussa venit.
1687.

Imitation.

Qu'on ne trouve jamais cette source tarie,

Obeissez, Nymphe, exactement :
Votre gloire par-là ne sera point flétrie,
Ceux qui vous font un tel commandement,
Sont les Peres de la Patrie.

Bosquillon.

' L'*Hôtel de Mesmes* est dans la rue Sainte-Avoye, & occupe un grand emplacement, puisqu'il s'étend jusqu'à la rue du Chaume & à celle de Braque. C'étoit autrefois l'Hôtel de *Montmorency* que le Connêtable Anne, & Magdeleine de Savoye, sa femme, donnerent à François de Montmorency, Maréchal de France, leur fils aîné. Le Roi Henry II. y a demeuré quelquefois, des Princes & des Ambassadeurs y ont aussi logé quelques jours. Le Connêtable Anne de Montmorency dont je viens de parler, ayant été blessé à mort dans la bataille de S. Denys d'un coup de pistolet dans les reins, le 9. de Novembre 1567. fut apporté dans cet Hôtel où il mourut le troisiéme jour d'après la Bataille âgé de 74. ans. C'est encore dans cet Hôtel que fut faite la nôce de Jean-Louis de Nogaret, Duc

d'Espernon, avec Marguerite de Foix, Comtesse de Candale & d'Astarac, à laquelle Henry III. assista & y témoigna tant de joye qu'il y dansa, ayant son gros chapelet à la ceinture. Cet Hôtel passa ensuite à Messieurs de Mesmes, & *Jean-Antoine de Mesmes*, mort Premier Président du Parlement de Paris, l'a occupé jusqu'en 1712. que de Président à Mortier, ayant été nommé Premier Président du Parlement, il le quitta pour aller demeurer au Palais. Ce Magistrat y avoit fait faire de grandes réparations sur les desseins de *Bullet*, & ensuite sur ceux de *Boffrand*. De nos jours nous l'avons vû servir a un usage que ses anciens maîtres auroient très-certainement dèsaprouvé; car c'est ici que *Jean Lavv* établit d'abord les Bureaux de *la Banque générale*, qui a causé la ruine de tant de familles.

L'*Hôtel de Beauvillier* est de l'autre côté de la rue, & fut bâti pour Claude de Mesmes, *Comte d'Avaux*, célébre par ses Négociations & par ses Ambassades, mort le 29. Novembre 1650. Cet Hôtel fut dans la suite vendu à *Paul de Beauvillier*, Duc de S. Aignan, Pair de France, Premier

Gentilhomme de la Chambre du Roi, Chevalier des Ordres de Sa Majesté, Chef du Conseil Royal des Finances, Grand d'Espagne, &c. mort dans sa maison de Vaucresson, près de Versailles, le 31. d'Août 1714. âgé de soixante-six ans. Cette maison qui est d'une grande & magnifique apparence, a été bâtie sur les desseins de *Pierre le Muet.* Les quatre faces du bâtiment sont décorées de grands pilastres, qui s'élevent depuis le rez de chaussée, jusqu'au comble. La cour a douze toises de largeur sur seize de profondeur, & l'escalier est d'une coupe hardie. Les Connoisseurs trouvent que la décoration est trop grande pour la petitesse du bâtiment. D'ailleurs la corniche du corps de logis & des pavillons a été brisée, & n'est point unie comme celle des aîles : défaut considerable dans lequel l'Architecte n'est tombé que par économie, & nullement par ignorance. Cet Hôtel a été occupé par la Duchesse de Beauvillier, veuve du Seigneur dont je viens de parler.

La rue de Bracque va de la rue Sainte-Avoye à la rue du Chaume. On la nommoit autrefois la rue *des Bouchers*,

la rue *aux Bouchers*, & la rue *aux Bouchers du Temple*, à cauſe d'une Boucherie que les Templiers avoient établie en cet endroit, comme faiſant partie de leur territoire. Elle a pris le nom de *Bracque* qu'elle porte encore aujourd'hui, d'un Hôpital & d'une Chapelle qu'*Arnoul Bracque*, Bourgeois de Paris, fonda, & d'un Hôtel que *Nicolas Bracque*, ſon fils, & Maître d'Hôtel du Roi Charles V. fit bâtir dans la rue du Chaume. La fortune enrichit & éleva tellement ce *Nicolas Bracque*, qu'il donna ſon nom à une partie de ce Quartier, car il y avoit l'*Hôpital de Bracque*, l'*Hôtel de Bracque*, *la Fontaine de Bracque*, *la Porte de Bracque*, *le jeu de Paulme de Bracque* qui étoit dans la rue du Temple, &c. De tous ces lieux, il n'y a que la rue qui ait retenu le nom de *Bracque*. *

* Sauval.

La rue du Chaume, la rue du *grand Chantier*, & celle des *Enfans Rouges*, ne compoſoient autrefois qu'une ſeule rue, qu'on appelloit la rue *du Chantier du Temple*, à cauſe que les Templiers y avoient un chantier, au coin de la rue du Chaume, & de celle des quatre Fils. Dans la ſuite on la par-

tagea en trois rues, & dès l'an 1291. on la nommoit la *rue du Chaume*, depuis la rue des quatre Fils, jusqu'à celle des Blancs Manteaux. Après que Philippe le Bel eut permis au Maître du Temple d'y faire une porte de Ville, on l'appella tantôt la rue de la Porte neuve, & tantôt la rue de la Porte du Chaume. Dès qu'on eut abbatu cette porte, elle reprit son nom de la rue du Chaume, & quelquefois même on la nommoit la rue du *Viel-Bracque*, parce qu'elle passoit devant la Chapelle de Bracque dont je vais parler.

L'EGLISE ET COUVENT DE LA MERCI.

Cette Eglise & ce Couvent sont situés dans la rue du Chaume, & ont été bâtis sur l'emplacement qu'occupoient un Hôpital & une Chapelle fondés en 1348. par *Arnoul Bracque*, & desservis par quatre Chapelains. La Reine Marie de Medicis fit demander cet Hôpital & cette Chapelle en 1613. à *François Bracque*, Seigneur du Lüat, pour y établir des Religieux de la Merci ou de Nôtre-Dame de la Rédemption des Captifs.

François Bracque y consentit, & céda à la Reine le droit de patronage qu'il avoit sur ces lieux, se réservant seulement pour lui & pour les siens le droit de sépulture dans ladite Chapelle. Les Religieux de la Merci furent aussitôt mis en possession de cette maison, à la charge que le Commandeur ou Superieur de ce Couvent présentera un cierge à la Reine regnante, tous les ans le jour de la Chandeleur. L'Eglise & le Couvent ont été bâtis tout à neuf sur les desseins de *Cottard.* L'Eglise est assez propre, & le Maître-Autel est décoré des statues de S. *Pierre Nolasque* & de S. *Raymond*, lesquelles sont des chefs-d'œuvres de *Michel Anguiere*, Sculpteur habile.

Brice dit qu'on voit dans cette Eglise le tombeau de la famille de Bracque, & cela est vrai, mais quand il ajoûte qu'on y voit celui du Marêchal de *Thémines*, il se trompe assurément. Ce tombeau se réduit à un cartouche de marbre attaché à un des piliers de la nef, du côté de l'Epitre, sur lequel est gravée une inscription qui nous apprend que le cœur de Charles de Themines, Sei-

gneur de Lauzieres, & celui de Pons-Charles, Marquis de Themines son fils, ont été inhumés ici par les soins d'*Anne Habert de Montmor*, veuve de Charles qui étoit fils du Marêchal de Themines, & qui fut tué du vivant de son pere devant Monheur le 11. Décembre 1621. & mere de Pons-Charles qui fut tué au siége de Mardick l'an 1646. âgé de vingt-six ans. Voici l'inscription qu'on lit ici :

A. † Ω.

Heic condita sunt corda Caroli, & Pontii Caroli ejus filii Marchionum & Dom. de Thémines, de Lausieres, de Gourdon & Cadurc. Provin. & Reg. copiis per Gallias Præfectorum quorum ille Pontii Marchi. de Thémines, & Franciæ Marescalli, Armoricæque Provinciæ Rectoris, parentis sui virtutis bellicæ, fideïque erga Regem heres, dum Monhurium Aquitaniæ expugnat pro religione majorum cæsus. Occubuit XII. *Kal. Jan. Ann.* M. DC XXI. *Ætat.* XXVII. *Hic ab utroque non degener in obsidione Mardiccii Morinorum pro patria dimicans cecidit eid. Aug. Ann.* M. DC XLVI. *Ætat.* XXVI.

Vivent corda eorum in ſæculum ſæculi.
Pſal. 21. verſ. 27.

Triſtes reliquiæ Heroum! victricia quondam
Heic patris & nati condita corda jacent
O Patria! o pietas! utrique optate quietem
Quam peperit vobis ſanguine uterque.
Anna Haberta MOMMORIA
Carolo *conjugi optimo*,
& Pontio Carolo *fil. cariſſimo*
pientiſſ. mœrens poſuit.

La grand-porte de la Maiſon eſt à côté de celle de l'Egliſe, & a été nouvellement bâtie ſur un deſſein d'aſſez bon goût. Dans l'attique eſt un cartouche de marbre noir ſur lequel eſt écrit en lettres d'or:

Les Religieux de la Merci, ou de Nôtre-Dame de la Redemption des Captifs, établis à Paris par la Reine Marie de Medicis en 1613.

Ces Religieux furent inſtitués par *Pierre Nolaſque*, Gentilhomme de Languedoc, qui s'aſſocia pluſieurs compagnons qui comme lui conſacrerent leur vie au rachapt des Chrétiens

esclaves chez les Barbares & les Turcs. Ils reçurent l'habit de leur institut dans l'Eglise Cathédrale de Barcelone, des mains de *Berenger* qui en étoit Evêque, en présence de *Jacques* I. Roi d'Aragon & Comte de Barcelone le 10. Août de l'an 1223. Cet habit tout blanc consistoit en une tunique, un scapulaire & une chape. Sur le scapulaire il y avoit l'écu des armes d'Aragon avec une croix en chef, comme les portent encore tous ceux de cet Ordre, à cause que Jacques Roi d'Aragon fut leur principal Fondateur. Leurs constitutions particulieres furent dressées par *Raimond de Pegnafort*, Dominiquain fameux, qui étoit le Confesseur de Pierre Nolasque. Il tira ces constitutions de celles de son Ordre, mais il les accomoda à l'exercice de la Rédemption des Captifs, & elles furent approuvées par le Pape Grégoire IX. en 1230. Quoique le rachapt des Esclaves Chrétiens soit la fin principale de cet Ordre, de même que celui des Trinitaires ou Mathurins, ce qui les distingue, est que ceux de la Merci font un quatriéme vœu qui est non-seulement d'aller racheter les Escla-

ves, ce qui leur eſt commun avec les Trinitaires, mais même de demeurer en ôtage pour eux, vœu que ces derniers ne font point.

La rue *de Paradis* va de celle du Chaume à la vieille rue du Temple. Elle a pris ſon nom d'une enſeigne & d'une maiſon bâtie dès l'an 1291. & nommée la maiſon de Paradis. C'eſt dans cette rue qu'eſt la grand-porte de l'Hôtel de Soubiſe que je vais décrire.

L'HÔTEL DE SOUBISE.

Cet Hôtel occupe tout le terrein qui eſt depuis la rue de Paradis juſqu'à celle des quatre Fils, & regne le long de la rue du Chaume. Il a appartenu autrefois à *Olivier de Cliſſon*, Connêtable de France, & c'eſt lui qui y fit élever les anciens édifices que nous y voyons encore. Auparavant c'étoit une grande maiſon nommée *le grand Chantier du Temple*, dont les Pariſiens firent préſent a ce Seigneur, ſelon Paſquier, lorſqu'ils ſe virent réduits par ſon moyen à venir crier miſericorde au Roi dans la Cour du Palais ; & en effet les *M* d'or

couronnées qu'on a vues longtems ſur les murailles & ſur les combles de cet Hôtel, faiſoient connoître qu'on les avoit ainſi peintes pour inſulter aux Pariſiens, & leur reprocher leur faute. Elles indiquent auſſi la raiſon pour laquelle ſous Charles VI. & même après, on nommoit cet Hôtel *l'Hôtel de la Miſéricorde.* La maniére dont *Froiſſard* & les autres Hiſtoriens nous parlent de l'aſſaſſinat d'Olivier de Cliſſon entrepris en 1393. fait croire que ce Connêtable logeoit pour lors dans cette maiſon, & qu'il étoit en chemin pour s'y rendre lorſqu'il fut attaqué.

Cet Hôtel de Cliſſon fut vendu ſeize mille livres à *François Duc de Guiſe*, par *Philibert Babou*, Evêque d'Angoulême. Charles de Lorraine, Cardinal & Archevêque de Reims, acheta en 1556. l'*Hôtel de Laval.* Brinon, Conſeiller au Parlement, qui le lui vendit, l'avoit acheté huit mille livres de Guy de Laval en 1545. Cet Hôtel étoit ſitué au coin de la rue de Paradis, & de celle du Chaume, & étoit ſéparé de celui de Cliſſon par un cul de ſac qui aboutiſſoit à l'Hôtel de la Roche-Guyon dans la vieille rue du

Temple. *Louis de Rohan*, Comte de Montbazon, vendit en 1560. *cet Hôtel de la Roche-Guyon* à François Duc de Guise. De ces trois Hôtels, & de quelques maisons de Particuliers que les Ducs de Guise avoient acquises en différens tems, & qu'ils joignirent ensemble, ils en composerent ce vaste Hôtel de Guise qui a porté leur nom jusqu'en 1697. que *François de Rohan, Prince de Soubise*, l'acheta des héritiers de *Marie de Lorraine*, Duchesse de Guise & de Joyeuse, morte à Paris le 3. de Mars 1688. âgée de 73. ans, & étant la derniere de la branche de Lorraine-Guise.

Dès que ce Prince eut acquis cet Hôtel, il forma le dessein de lui faire changer presque entierement de face, mais il falut pour cela du tems, & de grands travaux. On commença à y travailler en 1706. sous la conduite de *le Maire*. La principale porte de cet Hôtel étoit anciennement dans la rue du Chaume; mais après l'avoir fermée, & en avoir ouvert une autre à côté, vis-à-vis la rue de Bracque, pour laisser le passage libre à une rue qui va de la rue de Bracque, à travers la cour de cet Hôtel, à la vieille rue

du Temple, l'on ouvrit la principale porte dans la rue de Paradis, vis-à-vis de la principale face de cet Hôtel. Comme la rue de Paradis eſt étroite, on a pratiqué cette grand-porte dans un enfoncement circulaire qui en rend l'accès plus majeſtueux & plus facile. Elle eſt décorée de chaque côté de deux groupes de colonnes Corinthiennes, avec leurs couronnemens en reſſault, ſur leſquels on a poſé une ſtatue d'*Hercule*, & une de *Pallas*, qui ont été ſculptées par *Couſtou* le jeune, & par *Bourdy.* Au milieu de l'Attique ſont les armes de Rohan-Soubiſe. Pluſieurs Trophées d'armes dont on a orné les côtés, ſervent d'accompagnemens, & terminent cette décoration.

La cour eſt ſi ſpacieuſe & ſi bien décorée, qu'il n'y en a point dans Paris qui lui ſoit comparable pour l'étendue & pour la décoration. Un peryſtile ſoûtenu par des colonnes couplées, d'Ordre Compoſite, regne au pourtour, & forme un coridor, à la faveur duquel on peut aller à couvert des injures du tems. Sur l'entablement continu, regne une baluſtrade, avec des piedeſtaux ſur les colonnes.

Cette cour eſt terminée par une grande façade d'Architecture qu'on a plaquée contre l'ancien édifice pour en cacher la difformité. Deux différens Ordres d'Architecture ont ſervi à cette décoration. Au rez de chauſſée ſont huit colonnes couplées d'Ordre Compoſite, entre leſquelles ſont trois grandes portes ceintrées, qui conduiſent dans un veſtibule où eſt le grand eſcalier. Le même nombre de colonnes, mais d'Ordre Corinthien, forme un ſecond Ordre ſur le premier, & l'un & l'autre ſont terminés par un fronton triangulaire, dans le tympan duquel ſont les armes de Rohan-Soubiſe, ſculptées par *Lorrain.* Sur ce fronton ſont deux figures à demi couchées; & dans les encoigneures ſont des groupes de génies. Pour racorder ce grand corps d'Architecture avec le peryſtile qui regne au pourtour de la cour, on a mis de chaque côté des groupes de colonnes, ſur l'entablement deſquelles on a placé les figures des quatre Saiſons, qui ont chacune l'attribut qui lui convient.

On l'a dit, & je le répete encore, que la diſpoſition des Ordres de cette façade eſt contre l'uſage des anciens Archi-

Architectes, & contre les préceptes ordinaires de l'Architecture, qui veulent qu'on mette l'Ordre Composite sur le Corinthien, au lieu qu'ici le Corinthien est sur le Composite. Les Anciens mettoient l'Ordre Dorique sur le Toscan : l'Ionique sur le Dorique : le Corinthien sur l'Ionique, & le Composite sur le Corinthien. C'est ce que nous voyons qu'on a observé dans les édifices des Temples, Basiliques, Curies, Cirques, Théatres, Amphitéatres, & autres grands & magnifiques bâtimens de l'Antiquité.

Armand-Gaston de Rohan, Evêque de Strasbourg, Grand-Aumônier de France, & Cardinal de l'Eglise Romaine, a fait bâtir un grand Hôtel sur une portion du terrein de l'Hôtel de Soubise. Cet Hôtel qu'on nomme l'*Hôtel de Strasbourg*, a sa principale entrée dans la vieille rue du Temple. Cet édifice est assez simplement décoré du côté de la cour, & a par là quelque beauté, mais les faces des bâtimens qui sont à droite & à gauche, ont peu de convenance avec le principal corps d'Architecture. Le principal escalier est d'un dessein bizare, mal imaginé, & d'ailleurs peu éclairé.

La façade qui regne sur le Jardin, est décoree d'un Ordre Dorique au rez de chaussée, avec un avant-corps au milieu, orné de quatre colonnes. L'Ordre Ionique est au-dessus du Dorique, & l'Attique est surmonté d'un fronton, dans le tympan duquel sont les armes de son Eminence.

Comme *le Cardinal de Rohan* est un des plus riches Princes de l'Eglise, il est aisé de juger que les meubles de cette maison sont d'une grande magnificence; mais celui qui durera plus longtems, & qui fait le plus d'honneur au Maître, est la Bibliotheque, une des plus riches qu'un Particulier puisse avoir. Son Eminence acheta en 1706. de M. de *Menars*, Président à Mortier au Parlement de Paris, la fameuse Bibliotheque de Messieurs de *Thou.* Elle étoit composée d'environ quinze mille volumes, du tems du Président de Thou, & excelloit en relieures, en impressions & en beau papier. Dès que ce Président étoit averti qu'on imprimoit quelque bon ouvrage dans les Pays étrangers, aussitôt il y envoyoit du grand papier, afin d'en avoir quelques exemplaires plus beaux, & mieux conditionés que

ceux des autres. Depuis que cette Bibliotheque appartient au Cardinal de Rohan, il l'a si fort augmentée, que celle de Messieurs de Thou fait aujourd'hui la moindre partie de celle de cette Eminence.

XIV. *Le Quartier du Temple.*

LE Quartier du TEMPLE ou du Marais est borné à l'Orient par les Remparts & la rue du Mesnil-montant inclusivement ; au Septentrion, par les extrémitez des Faubourgs du Temple & de la Courtille inclusivement ; à l'Occident, par la grande rue des mêmes Faubourgs & la rue du Temple inclusivement, jusqu'au coin de la rue des vieilles Audriettes ; & au Midi, par les rues des vieilles Audriettes, des quatre Fils, de la Perle, du Parc Royal & neuve Saint-Gilles inclusivement.

Le TEMPLE a pris son nom des Religieux Templiers qui avoient été nommez ainsi, parce qu'ils firent leur premier établissement auprès *du Temple* de Jerusalem. Cet Ordre qui est le plus ancien de tous les Ordres Militaires,

commença en 1118. à Jérusalem. *Hugues des Payens* & *Geoffroy de S. Omer*, en furent les Instituteurs, se dévouerent avec sept autres de leurs amis au service de Dieu, & firent les trois vœux de Religion entre les mains du Patriarche de cette Ville. Le motif principal de leur institution étoit d'escorter les Chrétiens qui voyageoient en la Terre Sainte, de les défendre des voleurs & des infideles, & même de les loger. Leur nombre ne s'étoit pas encore accru lorsque six d'entr'eux, ayant leur Maître à leur tête, vinrent en France, & se présenterent au Concile de Troyes qui se tint en 1128. & où étoit S. Bernard. Ce Concile, sur la demande de *Hugues*, premier Maître du Temple, donna commission à S. Bernard de leur dresser une regle. S. Bernard eut bientôt rempli la commission que le Concile lui avoit donnée, & il fut si édifié du zele & de la régularité de ces six Religieux, qu'il finit leur éloge en disant *qu'ils joignoient la douceur des Moines à la valeur des Gens de Guerre.* Le Pape Honoré II. en leur imposant cette regle, leur ordonna de porter un habit particulier, qui étoit une

longue robe de couleur blanche. Le Pape Eugene III. y ajoûta une croix rouge par dessus, afin de les faire souvenir de ne pas craindre de répandre leur sang pour la défense de la Religion Chrétienne. Ils songerent ensuite à s'établir à Paris ; quelques-uns veulent que ce fut en 1148. & faute de connoître les titres de cette Maison, il est difficile de dire quelque chose de certain. Le plus ancien titre qui nous soit connu, est de l'an 1211. du mois de Novembre, & est raporté par *du Breul*, Antiquités de Paris de l'édition de 1612. pag. 873. Par ce titre *Holdoin* Prieur ou Précepteur du Temple & les Freres, accordent à l'Hôpital de sainte Opportune une maison située dans la rue Neuve joignant la maison de *Simon Franque*, moyenant six sols *parisis* de sur-cens. Dans la suite les Templiers agrandirent considérablement la maison qu'ils avoient à Paris, afin d'y recevoir leurs Confreres qui venoient de toutes parts en cette Ville pour y tenir leur Chapitre général. Cette Maison devint si magnifique, que lorsque S. Louis accorda le passage par son Royaume à Henry III. Roi d'Angle-

terre pour retourner de Gascogne en ses Etats, le Roi lui donna le choix du Palais ou du Temple pour son logement, mais Henry préféra le Temple, à cause du grand nombre d'appartemens qu'il y avoit. Ce fut là aussi que ce Roi d'Angleterre donna un grand festin au Roi, à toute la Cour, & même à tout Paris. Ce repas fut si magnifique, qu'un Historien contemporain le met au-dessus des fêtes les plus célébres de l'Histoire.

Philippe III. surnommé le Hardi, par ses Lettres datées de Vincennes au mois d'Août de l'an 1279. conserva aux Chevaliers du Temple leur Justice basse, moyenne & haute sur toutes les terres & maisons qu'ils avoient au-delà des murs de la nouvelle enceinte de Paris, depuis la porte du Temple jusqu'à la porte Barbette; mais à l'égard des terres qui avoient été enfermées dans la ville, il ne leur y conserva que la Justice fonciere ou basse.

Les Templiers déchûrent peu à peu de l'état de régularité où ils vivoient. Le relâchement & le dèsordre s'introduisirent dans leurs mœurs, & en-

fin ils tomberent, ſelon quelques-uns, dans des crimes ſi énormes, que le Pape Clément V. & le Roi Philippe le Bel réſolurent l'abolition de cet Ordre. On tint enſuite le Concile Général de Vienne, & dans la deuxiéme Seſſion où le Pape & Philippe le Bel étoient préſens, le 22. de May de l'an 1312. on publia la Bulle de condamnation & d'extinction de l'Ordre des Templiers, avec défenſe à qui que ce fut d'en prendre l'habit ſous peine d'excommunication, & on diſpoſa en même tems des biens & des Particuliers de cet Ordre. Clément V. par une Bulle adreſſée aux Adminiſtrateurs des biens des Templiers, leur ordonna de les remettre entre les mains du Grand-Maître des Freres de l'Ordre de S. Jean de Jeruſalem, aujourd'hui nommés Chevaliers de Malte. Il eſt conſtant que le tréſor du Roi avoit été longtems en dépôt au Temple, mais je n'ai point vû de preuve que Philippe le Bel ſoit venu faire ſon ſéjour dans cette maiſon, dès qu'on en eut chaſſé les Templiers. Les Chevaliers de S. Jean de Jeruſalem entrerent donc en poſſeſſion du Temple, & de tous les biens des Templiers, à Pa-

ris & ailleurs. Ces Religieux ont fait du Temple la Maiſon Provinciale du grand-Prieuré de France. Elle occupe un grand terrein enfermé de hautes murailles à crenaux, fortifiées d'eſpace en eſpace par des tours. La grand-porte eſt décorée d'un Ordre Dorique à colonnes Iſolées. La cour eſt ornée d'une eſpece de periſtyle à colonnes couplées, dont les piedeſtaux choquent par leur hauteur la vûe de ceux qui s'y connoiſſent, & même de ceux qui ne s'y connoiſſent pas. Le corps de logis qui eſt au fond de cette cour, a été bâti par *Jacques de Souvré*, Grand-Prieur de France; mais en 1720. & 1721. le Chevalier d'Orléans qui eſt revêtu de ce grand-Prieuré, a fait faire de grands changemens dans cet édifice ſur les deſſeins & ſous la conduite de *Gilles-Marie Oppenord*, premier Architecte du Duc d'Orléans, Régent du Royaume. Ce bâtiment qui ſert de demeure au Grand-Prieur de France, eſt accompagné d'un beau Jardin.

Le reſte du terrein de ce grand enclos eſt rempli par l'Egliſe, par la groſſe tour, & par un grand nombre de maiſons, dont quelques-unes ſont

accompagnées de Jardins, & ſont habitées par des perſonnes de diſtinction. Les autres ſont petites & de peu d'apparence, & ſont louées à des Marchands & à des Artiſans qui y jouiſſent de la franchiſe du lieu, & y travaillent & y trafiquent ſans être inquiétés, quoiqu'ils ne ſoient pas reçus Maîtres.

La groſſe tour eſt flanquée de quatre tourelles, & fut bâtie par frere *Hubert*, Tréſorier de l'Ordre des Templiers, qui mourut en 1222. Cette tour eſt regardée comme un des plus ſolides bâtimens qu'il y ait dans le Royaume.

L'Egliſe eſt gothique, & a été, dit-on, bâtie ſur le modele de celle de S. Jean de Jeruſalem. Elle a devant ſa principale porte, un petit porche ou veſtibule qui eſt ſingulier.

On voit dans le chœur un mauſolée de marbre noir & blanc, ſur lequel eſt la ſtatue à genoux d'*Amador de la Porte*, Grand-Prieur de France, mort en 1640 Ce monument a été fait par *Michel Bourdin*, l'un des plus habiles Sculpteurs de ſon tems.

Au haut de ce tombeau eſt cette inſcription :

D. O. M. S.

Non moriar, ſed vivam.
Et narrabo opera Domini. Pſal. 117.

Et au bas eſt écrit :

PIIS MANIBUS.

Portæum pietas generoſis ſuſtulit alis;
Qui ſic evehitur tartara nulla timet.

Plus bas encore, ſur la face du monument, eſt l'inſcription qu'on va lire.

ÆTERNA DIGNUM

MEMORIA

D. AMADORUM DE LA PORTE,

Cujus cineres hîc ſepulti futuram præſtolantur anaſtaſim, poſteritati multa commendant decora. Ejus origo gens vetuſtæ nobilitatis apud Pictones heroum ferax, præcipuis hocce noſtro ſæculo præfulſit honoribus; quippe quæ Eminentiſſimum Cardinalem Richelium, liliati Cœli noſtri velut Atlantem, virum primæ notæ, & omnibus majorem titulis; nec non illuſtriſſimum Polemarchum Melleræum, invictum Poliorcetem, Pro-

vinciæ Armoricæ Proregem, utrinque nepotes quaſi ad miraculum protulit; ille tamen ante hæc gentilitia ſidera proprius jam ſplenduerat radiis, & à puero in Melitenſis ordinis ſacram adſcriptus militiam, in ea fortiter ſeſe geſſerat, gemina expeditione navali; tum illa, qua fame periclitanti Religionis Inſulæ, expugnatis, captis, & adductis quinque navibus Turcicis, frumento onuſtis, opportunè ſuccurrit; tum ea, qua eorumdem Infidelium claſſe in ſecundo regreſſu à lepanto diſperſa, & direpta, ſingulari ejus adminiculo opima ſpolia, captivi, & tormenta bellica in ordinis commodum ceſſere: deinde ſummus illi Franciæ Prioratus, (apud Equites poſt ſupremam ſpectatiſſima dignitas) non aulæ favoniis, quibus bis reſtitit, blandè afflato, ſed exacta ſecundum ætatem ſucceſſione promoto, cum applauſu obtigit; quo in gradu oppreſſiorum protectorem, egenorum proviſorem, diſſidentium conciliatorem, ſe ſemper exhibuit; ſub Eminentiſſimo Cardinali nepote, Regni adminiſtro, Architalaſſi vice functus eſt; illi ſolum ſecundus; qui in omnibus Galliæ negotiis primas tenuit; ea vitæ innocentia & morum gravitate fuit, ut converſatione ſua vanas Aulicorum

mentes ſapientiæ ſale condiret; eo animi vigore, ut ſive in Deum, ſive in Regem peccantibus vel ſola præſentia metum incuteret; tandem & annis & meritis plenus, octogeſimum ætatis annum excedente luſtro, morte Juſtorum obdormivit in Domino. Ann. ſal. 1640.

R. I. P.

Hanc grati animi, & piæ memoriæ durabilem teſſeram, Carolus Melleræus, *idem qui ſuprà nepos amantiſſimus poſuit.*

Amador de la Porte, Grand-Prieur de France, dont on vient de lire l'Epitaphe, étoit fils de François de la Porte, Seigneur de la Lunardiere, & de Magdeleine Charles. Ce fut réellement un Gentilhomme de beaucoup de mérite, & qui étoit digne de tous les éloges qu'on vient de lire dans ſon Epitaphe, à un ſeul mot près. Le crédit du Cardinal de Richelieu, ni celui de Charles de la Porte, Duc de la Melleraye, Marêchal de France, ſes neveux, n'eurent que peu, ou point de part à toutes les dignités dont il fut revêtu. Il fut Grand-Prieur de France, Bailli de la Morée, Com-

mandeur de Bracque, Ambassadeur de son Ordre en France, Gouverneur de la Ville & Château d'Angers en 1619. du Havre en 1626. Lieutenant de Roi au Pays d'Aunis, & Isles de Ré & d'Oleron en 1633. & mourut à Paris d'apoplexie le 31. d'Octobre 1640.

En entrant dans la Chapelle du nom de *Jesus*, on voit un tombeau, sur lequel est la statue d'un homme à genoux & armé, & dont on lit l'Epitaphe attachée à un pilier qui est tout auprès :

Habet interior Gallia antiquissimam familiam DE VILLIERS L'ISLE-ADAM, *multis magnisque rebus gestis clarissimam, Regum amicitiis celeberrimam; unde suis, totique Reip. christianæ prodiit tantis dignus natalibus* Philippus, *cujus modo, Viator, monumentum cernis, honoris virtutisque ergo positum. Hunc eò sua per gradus evexerunt merita, ut concordibus omnium, votis in universum suum ordinem obtinens imperium, ejus militiæ magister fuerit, quæ Deo Opt. Max. est, & Joanni Zachariæ sacra; cellam hanc vivens ineffabili tetragrammato nomini, extra quod nulli salus, vir pius ac religiosus dicatam voluit.*

Quand on sçaura que c'est de Philippes de Villiers de l'Isle-Adam, Grand-Maître de l'Ordre de S. Jean de Jerusalem, qui mourut à Malte le 21. Août 1534. qu'il est parlé dans cette inscription, on comprendra aisément que le monument qu'on voit ici, n'est qu'un *Cenotaphe*, ou tombeau vuide. Au reste ce Grand-Maître avoit donné des marques signalées de sa valeur & de sa conduite en la défense de la ville de Rhodes assiégée par Soliman II. du nom, Sultan des Turcs. La Maison de *Villiers* étoit une des plus anciennes & des plus illustres de l'Isle de France. *Oudri Vital* parle d'Aymeri, Seigneur de Villiers qui vivoit en 1073. Charles de Villiers, Evêque & Comte de Beauvais, Pair de France, ayant hérité, comme aîné de sa Maison, des terres de l'Isle-Adam, de Nogent sur Oyse, &c. il en fit don à Anne de Montmorency, fils de sa cousine germaine, depuis Connêtable de France, par acte du 10. Septembre 1527. De la Maison de Montmorency, cette Terre a passé dans la Maison de Bourbon-Condé, & puis dans la branche de Bourbon-Conti. La petite ville de l'*Isle* sur la

riviere d'Oyse, prit son surnom d'*Adam*, qui en étoit Seigneur avant l'an 1200. & depuis ce tems-là, ces deux noms n'en ont plus fait qu'un, qu'on a donné à la petite ville de l'Isle, & à la branche aînée des descendans de cet Adam.

Dans le fond de cette même Chapelle du nom de *Jesus*, est un tableau où sont les armes de la Maison de Lorraine, & au-dessous est une inscription en prose, & une Epitaphe en vers françois, que je ne transcris ici que pour prévenir certains Lecteurs sans goût, ou sans équité, qui se plaignent souvent que ce qu'on a passé sous silence, étoit ce qu'il y avoit de meilleur; il faut donc les satisfaire.

TOMBEAU
DE TRE'S-ILLUSTRE ET TRE'S-MAGNIFIQUE PRINCE,
FRANÇOIS DE LORRAINE,
GRAND-PRIEUR DE FRANCE.

Passant, qui sans penser au destin rigoureux,

Vivant au prix des morts t'estime bien-heureux,
Arrête un peu le pas, & tu pourra connoistre,
Lequel est plus heureux, ou celui qui vient naistre,
Ou celui qui mourant, laisse avec son nom
Les fideles témoins d'un immortel renom.

Sous ce marbre engourdi demeure l'ombre vaine,
Et le corps enfermé de François de Lorraine,
Non de ce grand François, qui par ses braves faits
Deffendit les Lorrains, & recouvra Calais;
Mais d'un qui descendu du même pere & mere,
Suivoit assez de près la grandeur de son frere,
Qui deffendant la foy ne voulut s'épargner,
Comme de sa vertu Malthe peut témoigner,
Qui deffendit son Roi, voire toute la France,
Comme confesse assez la coste de Provence;

Les nourrissons du Rhin, le Pays Boulenois,
Les ramparts emmurez des frontieres d'Artois.
C'est, passant, ce qui fait qu'encore que la vie
Lui fut avant ses jours subitement ravie,
Si est ce qu'il vivra, & son renom toûjours
Vivant compagnera l'infinité des jours;
Renom qui fleurira plûtost par sa vaillance
Que par heureusement avoir pris sa naissance
D'un Prince successeur à ce grand Godefroy,
Qui laissant son Pays par armes se fit Roy,
Ayant divinement conduite son armée,
Jusqu'au lieu capital de la terre Idumée;
Sa vertu toutesfois, ni l'heur de ses Ayeux,
Bien qu'il fut à chacun courtois & gracieux,
Ne peurent empêcher qu'en la fleur de son âge,
Il n'ait passé trop tost par le commun passage,
Où l'on ne voit jamais que la trace des pas,

Ne voiſent regarder toûjours en contre bas.

Vous doncques qui n'avés pour Ayeux ni pour peres,
Les Princes & les Rois, ne pleurez vos miſeres ;
Mais plûtoſt ſous la terre allez patiemment,
Puiſque la mort aux Grands ne pardonne autrement.

OBIIT 6. MARTII 1562.

A côté de cette même Chapelle, on voit ſur une table de marbre noir, élevée, cette Epitaphe :

CY GIST

F. FRANÇOIS DE FAUCON, *Chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jeruſalem, Commandeur de Villedieu en Dreugeſin ; lequel pendant vingt années de réſidence à Malthe, a ſervi ſa Religion avec honneur en pluſieurs occaſions contre les Infidelles, même étant Capitaine de Galere, & auſſi Capitaine de la Capitane de ſon Ordre, & revenu en France, ſe trouva en la bataille gagnée par M. l'Amiral de Montmorency ſur*

les Rochelois, commendant une Roberge : depuis étant Général des vaisseaux de Normandie, est décédé à Paris en Avril 1626. *âgé de* 42. *ans, au grand regret de Messires* Alexandre, & Charles de Faucon, *subsecutivement Premiers Présidens de Normandie, & de Messire* Claude de Faucon Sieur de Messy, *ses freres, qui lui ont fait faire cette Epitaphe.*

François de Faucon dont on vient de lire l'Epitaphe, étoit connu dans le monde sous le nom de *Chevalier de Ris*, & étoit fils de Claude Faucon, reçu Conseiller au Parlement de Paris le 11. Janvier 1567. puis Président des Enquêtes en 1579. & enfin Premier Président du Parlement de Rennes. Cette famille se dit originaire de Florence, & alliée à celle de Medicis. Ils se nommoient en Italien *Falconi*, & ils ont même porté ce nom-là en France pendant assez longtems, mais à la fin ils le franciserent, & s'appellerent *Faulcon*, puis *Faucon*. Un de cette famille étant allé de Florence en Aragon, ayant amassé des biens considerables dans le commerce, vint s'établir à Montpellier, d'où

Alexandre Faucon, un de ses descendans, vint faire sa demeure à Paris, fut pere de Claude Faucon, & ayeul du Chevalier de Ris qui a donné lieu à cet article. M. *de Charleval* qui écrivoit si poliment & avec tant de délicatesse en vers & en prose, se nommoit *Faucon*, & étoit de cette famille. Le recueil de ses Lettres & de ses Poësies étant tombé après sa mort entre les mains de M. de Ris son neveu, & Premier Président du Parlement de Rouen, ce Magistrat ne voulut jamais les donner au Public, ayant la sotte vanité de croire que la qualité d'Auteur, jointe au nom de *Faucon Charleval*, seroit une tache dans sa famille.

Dans la Chapelle de *S. Pantaleon*, on remarque sous une arcade pratiquée dans la muraille, le tombeau de F. *Bertrand de Cluys*, Grand-Prieur de France, & de *Pierre de Cluys* son neveu, aussi Grand-Prieur de France. Ces deux statues sont à genoux, & l'une à la file de l'autre. Au bas de cette arcade est écrit :

Ici est le monument de nobles & religieuses personnes, FRERES BERTRAND

DE CLUYS, *jadis Prieur de l'Aquitaine, & depuis Grand-Prieur de France, & de* R. F. PIERRE DE CLUYS *ſon neveu, auſſi Grand-Prieur de France, lequel a fait conſtruire cette Chapelle de fond en comble, dédiée en l'honneur de S. Pantaleon, en commemoration de la victoire obtenue par la grace divine contre le Grand-Turc, l'an* 1480. *le jour dudit Sainct. La Chapelle fut faite l'an* 1519. *benite l'an* 1532. *& depuis réparée l'an* 1547.

Le Temple a donné ſon nom à la rue ſur laquelle il eſt ſitué. Elle ſe nommoit en 1252. la rue *de la Chevalerie du Temple*; en 1283. la rue *de la Maiſon du Temple*, & s'étendoit depuis la rue *Barre du Bec* juſqu'au Temple. Philippe Auguſte ayant fait faire une porte de Ville, auprès de l'Hôpital de ſainte Avoye, on lui donna le nom de rue *de la porte du Temple*; mais vers l'an 1485. on la coupa preſque par la moitié, & on commença à ne la plus appeller la rue *du Temple*, *&c.* que depuis le Temple juſqu'aux coins des rues Michel le Comte & des vieilles Audriettes: & pour la partie qui étoit depuis

les coins des deux dites rues, jusqu'à la rue Barre du Bec, on la nomma comme on fait encore aujourd'hui, la rue *sainte Avoye*.

Parcourons cette rue & ce qu'il y a de plus remarquable.

Au coin de la rue du Temple, & de celle des *vieilles Andrietes* ou *Haudrietes*, ainsi nommée de quelques maisons de cette rue qui appartenoient aux *Audrietes*, il y a une Echelle très-connue sous le nom d'*Echelle du Temple*. Bien des gens la voyent & en parlent qui ne sçavent pas ce qu'elle signifie : c'est donc pour eux que je dis que cette Echelle & plusieurs autres qu'on voyoit autrefois en différens quartiers de Paris, étoient des marques de haute Justice. Celle du Temple est aujourd'hui la seule qui subsiste dans cette Ville.

Contre les murs du Temple, à l'entrée de la rue de la Corderie, est une Boucherie composée de trois Etaux. Les Templiers l'avoient établie dans la rue *de Bracque* qui pour cette raison fut nommée pour lors & longtems après, tantôt la rue des Boucheries, tantôt la rue aux Bouchers du Temple, & tantôt la rue *aux*

Boucheries de Bracque. Dans la ſuite on la tranſporta dans la rue du Temple. Dès ſon établiſſement, les Bouchers de la grande Boucherie voulurent l'empêcher, & prétendirent que perſonne n'en pouvoit tenir ſans leur conſentement. Il y eut procès là-deſſus qui fut terminé en 1182. en faveur des Templiers, à la charge que cette Boucherie n'auroit que deux étaux, larges chacun de douze pieds. Cela ſe voit dans des Lettres Patentes qui ſont dans les Cartulaires du Temple & des Bouchers. *Sauval* ajoûte qu'on apprend par une Sentence du Châtelet de l'an 1422. qu'à la rue du Temple étoient l'Hôtel & la Boucherie de *Jean Teſtart*, mais on ne ſçait ſi cette Boucherie faiſoit partie de celle des Templiers, ou ſi elle en étoit différente. Nous ne ſçavons pas même en quel tems on a ajoûté un troiſiéme étail à celle du Temple.

LE COUVENT DES FILLES DE SAINTE ELISABETH.

Ce Couvent eſt ſitué dans la rue du Temple, & vis-à-vis du Temple même. Il eſt occupé par des Religieuſes

du Tiers-Ordre de S. François, qui ſuivent la Réforme de *Piquepuces.* Elles ont eu le même Inſtituteur que la Réforme qu'elles font profeſſion de ſuivre, c'eſt-à-dire, le P. *Vincent Muſſart*, Pariſien. Pluſieurs Particuliers entrerent dans les vûes de ce zélé Religieux pour l'établiſſement de ces Filles, & leur donnerent des maiſons, ou des rentes. Le dernier Octobre 1613. *Gabrielle Beſſon*, & *Marie Muſſart* ſa fille, l'une belle-mere, & l'autre ſœur du P. Vincent Muſſart, donnerent une rente de ſix cens livres qu'elles échangerent pour la moitié d'une maiſon ſituée en la rue neuve S. Laurent, qui leur fut cédée le même jour par Jeanne de la Grange, qui en même tems leut fit don de l'autre moitié. Le 27. Novembre ſuivant, Jeanne Gaudion leur donna une rente de deux cens livres, & Marthe Lallemant une autre de deux cens ſoixante & deux. Catherine du Bois leur donna deux jours après, une rente de deux cens quatre-vingt-dix livres. Agnès Mazier, Marie Bréan, Antoinette Claineau, Marie Mauclerc, Françoiſe Moinée, Jacques Boucher, & Marie Deſprez ſa femme,
&

& François Hainault, leur donnerent à l'envi plusieurs autres rentes par contrats des 1. 10. 16. 27. & 31. Décembre de la même année 1613. Tous ces bienfaits déterminerent le Roi à leur accorder des Lettres Patentes au mois de Janvier 1614. par lesquelles il est permis à ces Filles d'établir dans Paris, ou dans les fauxbourgs, *un Monastere de douze Sœurs de la Pénitence de l'étroite observance du Tiers-Ordre de S. François.* Ces Lettres furent registrées au Parlement le premier d'Août de l'an 1615. & l'Evêque de Paris leur permit de bâtir un Monastere dans la rue neuve S. Laurent. Les choses étant dans cette situation, le P. *Vincent Mussart*, accompagné d'*Antoine Mussart* son frere, alla à *Salins* dans le Comté de Bourgogne, où il y avoit un Couvent de Filles du Tiers-Ordre, nouvellement agrégé à la Réforme dont ce Pere étoit l'Instituteur, & il en amena deux Religieuses pour instruire & diriger les douze, tant Filles que Veuves, qui les attendoient à Paris pour embrasser le même Institut. On comptoit parmi ces douze Postulantes la belle-mere & une sœur du P. Mussart. Il y en eut trois qui

ſortirent pendant l'année du Noviciat, mais les neuf autres firent leurs vœux le 30. May de l'an 1617. La belle-mere & la ſœur du P. Muſſart furent du nombre des neuf qui firent Profeſſion. La premiere prit le nom de *Sœur Gabrielle de ſainte Anne*, & l'autre, celui de *Sœur Marie de ſaint Joſeph.* La premiere Superieure de ce Monaſtere fut la Mere Claire-Françoiſe de Beſançon que le Pere Muſſart avoit amenée exprès de Salins. Elles demeurerent d'abord dans un hoſpice que les Religieux de Piquepuces avoient dans la rue du Temple, & qu'ils leur prêterent en attendant qu'on eût bâti le Couvent qui fait le ſujet de cet article. La Reine Marie de Medicis les prit ſous ſa protection, & ſe déclara leur Fondatrice, conjointement avec le Roi Louis XIII. ſon fils. Ce fut elle qui mit la premiere pierre des nouveaux bâtimens, tant de l'Egliſe que du Monaſtere, en 1628. Ils furent achevés en 1630. & dès-lors ces Religieuſes allerent s'y renfermer, & rendirent aux Piquepuces l'hoſpice qu'ils leur avoient prêté.

Le Portail de l'Egliſe de ces Religieuſes eſt décoré de deux Ordres

d'Architecture en pilaſtres, le Dorique & l'Ionique; mais le dedans de l'Egliſe n'eſt orné que de l'Ordre Dorique. Toute cette Architecture eſt exécutée avec aſſez de goût. Quoique ces Religieuſes faſſent Profeſſion du Tiers-Ordre de S. François, elles ne laiſſent pas de poſſeder des biens fonds, & d'en recevoir les revenus, comme il paroît par les donations qu'on leur a faites, & par les acquiſitions qu'elles ont faites de pluſieurs maiſons aux environs de leur Monaſtere.

LE COUVENT DES PENITENS DE NAZARET.

Ce Couvent eſt dans la même rue, & du même côté que celui des Filles de ſainte Eliſabeth. Après que ces Filles eurent rendu aux P.P. du Tiers-Ordre de S. François, établis à Piquepuces, l'hoſpice qu'ils leur avoient prêté, ils formerent le deſſein d'y faire bâtir un Couvent dans les formes. Le Chancelier *Seguier* favoriſa leur entrepriſe en leur donnant une ſomme conſiderable en 1630. Leur Egliſe eſt grande & belle, cependant elle

n'auroit de longtems été achevée, si en 1732. une personne inconnue n'eut mis dans le tronc de cette Eglise la somme de cinq mille livres en louis d'or. C'est avec cette somme que ces Religieux ont fait orner de Sculptures les chapitaux des Pilastres qui décorent cette Eglise, & qu'ils ont fait détruire des tribunes qui étoient au-dessus des Chapelles qui regnent au pourtour, & ont donné par-là plus d'exhaussement & plus de grace ausdites Chapelles. Il n'y a rien de remarquable dans cette Eglise que le tableau du maître-Autel, lequel représente l'Annonciation, & est de *le Brun*. La Chapelle la moins ornée, & même la plus nue de toutes, est celle des descendans du Chancelier Seguier, principal Fondateur de ce Couvent. Le cœur de ce Chancelier fut inhumé dans le caveau de ladite Chapelle. On a inhumé depuis dans le même caveau le cœur d'Armand du Cambout Duc de Coislin, mort le 16. de Septembre 1702. âgé de 67. ans, quinze jours; celui de Madeleine du Halgoët, sa femme, morte le 9. Septembre 1705. celui de Pierre du Cambout de Coislin, Evêque d'Orléans, Cardinal de

l'Eglise de Rome, & grand-Aumônier de France, mort le 5. Février 1706. âgé de soixante-neuf ans; le corps de Madeleine Armande du Cambout de Coislin, Duchesse de Sulli, & le corps de Henry-Charles du Cambout, Duc de Coislin, Pair de France, Evêque de Metz, premier Aumônier du Roi, Commandeur de l'Ordre du saint Esprit, & mort à Paris le 28. de Novembre 1732. & inhumé dans ce caveau le 30. du même mois. Il n'y a dans cette Chapelle, ni même dans toute cette Eglise, aucune Epitaphe.

Au reste l'Eglise & le Couvent sont sous le titre de *Nôtre-Dame de Nazaret*, & de la Province de Normandie; au lieu que celui de Piquepuce qui est si proche de celui-ci, est de la Province de France.

Au bout des murailles de l'enceinte du Temple, du côté du Rempart ou Cours, est une fontaine publique qu'on nomme *la fontaine de Vendôme*, parce qu'elle fut construite du tems que le Chevalier de Vendôme étoit Grand-Prieur de France. Les deux vers qui suivent, servent d'inscription à cette fontaine:

Quem cernis fontem, Maltea debetur & Urbi,
Præbet hîc undas, præbuit illa locum.

La rue du Temple étoit enfin terminée du côté du Rempart, par une Porte qu'on nommoit *la Porte du Temple.* Elle demeura fermée, à cause des troubles de la Ligue, depuis l'an 1564. jusqu'en 1606. qu'elle fut rouverte à la faveur de la Paix générale, & en même tems on la rebâtit, mais en 1684. elle fut démolie par ordre des Prevôt des Marchands & des Echevins.

Le faubourg du Temple n'a rien de remarquable que *la Courtille* qui est à l'extrémité de ce faubourg, & qui consiste en plusieurs Cabarets où le Peuple va se divertir les Fêtes & les Dimanches. Quelquefois même on y rencontre des gens de condition. Cela n'est pas ordinaire, mais aussi n'est pas sans exemple. *Courtille* est un vieux mot usité autrefois à Paris, & qui signifioit un Jardin champêtre où les Bourgeois alloient se divertir, & qui apparemment, dit *Sauval*, venoit de *Courti*, dont se servent les Picards pour signifier la même chose.

C'eſt de là que furent formés les mots de *Courtillia*, *Cortilia*, *Curtillia* & *Curtillerii*, qu'on trouve dans de vieux titres pour ſignifier des *Jardins* & des *Jardiniers*. Il y avoit dans ces quartiers-ci la Courtille du Temple, la Courtille S. Martin, Barbette, & au Boucelais. De toutes ces Courtilles, il n'y a plus que celle du Temple qui ait conſervé ſon nom, mais d'ailleurs elle a bien changé de face, car autrefois il n'y avoit que des Jardins, & aujourd'hui il y a plus de Cabarets que de Jardins.

Entre l'endroit où étoit la Porte du Temple & la Porte S. Antoine, & ſur les foſſés de la Ville, on a bâti un Pont qu'on nomme *le Pont aux Choux*, à cauſe qu'il eſt dans un faubourg où il y a beaucoup de Jardins potagers, qui fourniſſent à Paris quantité de légumes, & particulierement des choux. On bâtit en 1674. une Porte Ruſtique qu'on nomma *la Porte S. Louis*, apparemment à cauſe de cette inſcription qu'on y lit :

LUDOVICUS MAGNUS
AVO
DIVO LUDOVICO.
ANNO R. S. H. M. DC. LXXIV.

J'ai dit dans la Description du Quartier précédent, que la rue du Grand Chantier changeoit trois fois de nom. Depuis la rue de Paradis jusqu'au coin de la rue des quatre Fils, on la nomme la rue *du Chaume*; depuis le coin de la rue des quatre Fils, jusqu'à celui de la rue d'Anjou, elle porte le nom de la rue du *Grand Chantier*; & depuis la rue d'Anjou jusqu'au coin de la rue Porte-Fin ou Porte-Foin, on la nomme la rue des *Enfans Rouges*. Quoiqu'en 1598. le Prevôt de Paris à la requête du grand Prieur de France ordonnat que l'enchere d'une maison de cette rue seroit réformée, portant qu'elle étoit bâtie à la rue des Enfans Rouges, appellée anciennement la rue du Grand Chantier, & qu'à la place, on mettroit assise dans la rue du Grand Chantier, tout devant les Enfans Rouges, malgré le grand Prieur & le Prevôt de Paris, le Public s'est obstiné à continuer de l'appeller la rue des Enfans Rouges.

Dans la rue du Grand Chantier, au coin de celle des quatre Fils, est une grande maison qui a beaucoup d'apparence, & qui a appartenu à

des gens de Finances qui ont fait beaucoup de dépenſe pour l'embellir. Elle a été bâtie ſur les deſſeins de Jules Hardouin Manſard, & a appartenu aux ſieurs *Reick* de Penautier, Tréſorier des Etats de Languedoc & du Clergé de France; & à *Jean Romanet* Fermier général, & Receveur général des Finances de la Généralité d'Auvergne, & qui, à la Chambre de Juſtice de 1716. fut taxé à quatre milions. Ces riches titres doivent faire penſer qu'on a beaucoup dépenſé pour rendre cette maiſon commode & magnifique.

Un peu plus avant on en remarque une autre que feu *le Juge*, auſſi Fermier général, a fait bâtir, & dans laquelle ſont pluſieurs bas-reliefs de Coyzevox, deux grands plafonds peints par la Foſſe, & dans le Jardin eſt une ſtatue d'Anſelme Flamen. Cette maiſon a appartenu en dernier lieu à feu *Jean Marie de Voigny*, Receveur des Finances de la Généralité de Rouen.

A l'entrée de la rue des Enfans Rouges, au coin de celle d'Anjou, eſt *l'Hôtel du Duc de Tallard.* Cette maiſon qui eſt grande & belle, fut

bâtie ſur les deſſeins de *Bulet* pour M. Amelot de Chaillou, ancien Maître des Requêtes, & pere de M. Amelot de Chaillou, Miniſtre & Sécretaire d'Etat. Comme le terrein ſur lequel cette maiſon eſt bâtie, n'étoit point avantageux, l'Architecte en a tiré parti fort habilement. L'eſcalier eſt un des beaux de Paris. Cette maiſon eſt accompagnée d'un Jardin & d'une baſſe-cour.

LES ENFANS-DIEU, *autrement dits* LES ENFANS ROUGES.

Cet Hôpital qui eſt au bout de la rue à laquelle il donne ſon nom, & au coin de la rue Porte-Foin, a été fondé par le Roi François I. à la ſollicitation de Marguerite, ſa ſœur unique, femme de Henry d'Albret, Roi de Navarre. François I. donna pour cet établiſſement la ſomme de trois mille ſix cens livres tournois, provenue de la taxe qu'on avoit impoſée ſur les Uſuriers. Cet argent fut remis entre les mains de *Jehan Briçonnet*, Préſident de la Chambre des Comptes, qui chargea Robert de Beauvais d'acheter une maiſon avec cour &

jardin, auprès du Temple, laquelle couta douze cens livres. Le contrat d'acquisition est du 24. Juillet 1534. Le Roi ne donna cependant ses Lettres Patentes qu'au mois de Janvier 1536. vieux stile. Il dit dans ces Lettres qu'on a oublié, mal-à-propos, de dire dans le contrat d'acquisition, que l'acquêt avoit été fait des deniers du Roi, & il déclare qu'il est Fondateur de cette Maison, où il veut qu'on reçoive tous les pauvres petits Enfans qui seront trouvés à l'Hôtel-Dieu, orphelins de pere & de mere, pourvû qu'ils ne soient pas nés & baptisés dans la ville & fauxbourgs de Paris; car ceux qui sont dans ce cas-là, doivent être reçus à l'Hôpital du S. Esprit; ni bâtards, car le Doyen & le Chapitre de Nôtre-Dame ont accoûtumé de les faire nourrir pour l'amour de Dieu. Ce même Prince ordonna par ces mêmes Lettres Patentes que ces Enfans fussent perpétuellement appellés *Enfans-Dieu*, & qu'ils fussent vêtus d'étoffes rouges pour marquer que c'étoit la charité qui les faisoit subsister.

Dans les Antiquités de Paris par *Sauval*, on lui fait faire sur la fon-

dation de cet Hôpital, deux anachronismes qui très-certainement ne viennent pas de lui : mais il n'en est pas de même des remarques sur les vitres de l'Eglise de cet Hôpital. Il dit que dans une des vitres du chœur on voit le Roi François I. Marguerite sa sœur, Reine de Navarre, & Jean Briçonnet, tous trois peints au naturel : là le Prince & la Princesse caressent des Enfans Rouges, les uns & les autres sont dans des attitudes très-convenables. Dans une autre vitre *Jesus-Christ* y est représenté caressant des Enfans que des femmes lui présentent. Les têtes & les attitudes des personnes peintes dans cette vitre, sont admirables, & les Connoisseurs la trouvent une des mieux entendues, & des mieux peintes qu'il y ait à Paris.

Dans la nef de cette Eglise, à main droite, on lit l'Epitaphe d'*Antoine Briçonnet*, qui apparemment étoit fils de Jean Briçonnet, qui par ses soins avoit contribué à la fondation de cet Hôpital.

D. O. S.

ANTONIO BRISONETIO, *Equiti*,
Portali Domino, *Senatori Regio*,

& in Regiâ libellorum magistro.

Claris dignus avis, domo vetusta,
& dignus patre, fratribus, propinquis
Brisonetius *hac quiescit æde,*
Portali Dominus, prius probusque,
portis æthereæ receptus aulæ,
aulæ qui modo præfuit libellis,
& quem calculus omnium probavit,
illum calculus ad polos revexit.
Obiit die 6. Septemb. 1605.

La rue *Porte-foin* va de la rue des Enfans Rouges à la rue du Temple. En 1282. elle se nommoit la rue *des Poulies*, & la rue *Richard des Poulies*, à cause de Richard des Poulies, qui pour lors y acheta une place des Templiers, où on fit bâtir vers l'an 1333. Depuis *Jean Porte-fin* y ayant fait bâtir une grande maison appellée l'*Hôtel Porte-fin*, cette rue quitta le nom de Richard des Poulies, pour prendre celui de *Porte-fin*; mais le Peuple ayant insensiblement oublié le nom de Jean Porte-fin & de son Hôtel, il corrompit leur nom, en donnant à la rue le nom de *Porte-foin*, & cet usage à prévalu, car la rue se nomme depuis longtems la rue *Porte-foin*.

La rue de Vendôme eſt entre le Temple & le Cours du Rempart. Elle aboutit d'un côté à la rue du Temple, & de l'autre aux rues d'Angoumois & de Boucherat. Le nom qu'elle porte, lui a été donné, parce que Philippe de Vendôme étoit Grand-Prieur de France lorſqu'elle fut commencée.

C'eſt dans cette rue qu'eſt

LA MAISON DES FILLES DU SAUVEUR.

Cette Comunauté a été inſtituée pour y recevoir des filles & des femmes qui s'étant proſtituées, ſe repentent du dèſordre de leur vie paſſée, & ont réſolu d'en faire pénitence. Elles y ſont reçues comme à la Communauté du Bon Paſteur. Leur premier établiſſement ſe fit vers l'an 1701. dans la rue du Temple, auprès de la rue Porte-foin, par les ſoins charitables de *Madame Deſbordes*, & de quelques autres Dames de piété. Comme elles étoient logées fort à l'étroit dans cette rue, elles acheterent une place dans la rue de Vendôme, où elles firent bâtir des lieux réguliers, & une Chapelle dédiée *au Sauveur*. Le 6. Août on y ſolemniſe la Fête de la Transfiguration de *Nôtre-Seigneur Jeſus-Chriſt*

comme titulaire. On y ſolemniſe auſſi le 29. d'Octobre la Fête de *ſainte Marie la Pénitente*, que quelques-uns nomment *la Née*, c'eſt à-dire, la Nouvelle ; & d'autres, *ſainte Marie l'Helleſpontine.* Elle fut convertie par *S. Abraham*, ſon oncle, ſurnommé le Solitaire.

En rentrant dans l'intérieur de ce Quartier, je dois remarquer par l'intelligence de quelques noms de rues, qui ſont ceux de quelques Villes & Provinces du Royaume, que le Roi Henry le Grand ayant formé le deſſein d'embellir Paris en 1608. il réſolut de faire dans ce Quartier une Place la plus magnifique qu'il y eut eu juſqu'alors, & laquelle auroit été nommée *la Place de France*, à cauſe que chaque rue qui y auroit abouti, auroit porté le nom d'une des principales Provinces du Royaume. Ce grand Prince pour en arrêter le deſſein, ſe tranſporta ſur les lieux, & en fit tracer le plan & l'élevation en ſa préſence, par *Alaume* & *Châtillon* ſes Ingénieurs. Le marché en fut donné à *Carel* & autres Entrepreneurs, à la charge d'y travailler inceſſamment, avec ordre au Duc de Sully d'y tenir

la main. On seroit entré dans cette Place par huit rues larges de six toises, & bordées de maisons uniformes. Ces rues auroient été nommées *Picardie*, *Dauphiné*, *Provence*, *Languedoc*, *Guyenne*, *Poitou*, *Bretagne*, *Bourgogne*. Les Curieux peuvent voir le plan & l'élevation de cette Place qui furent gravés par *Poinsart*. La mort funeste de Henry IV. dérangea entierement ce projet & les alignemens, cependant on donna aux rues qu'on fit faire en 1626. les noms d'Angoumois, de Beauce, de Beaujolois, de Forez, de Bourgogne, de Berry, de Limoges, de Périgueux, de la Marche, d'Orléans, de Poitou, d'Anjou, du Perche, de Touraine, de Saintonge, & de Normandie.

La rue d'Angoumois se nomme aussi la rue *Charlot*, parce que cette rue, & la plûpart de celles des environs, ont été bordées de maisons par *Claude Charlot*, pauvre Paysan de Languedoc, dit *Sauval*, que de nos jours la fortune a nourri, engraissé & étouffé entre ses bras, puisque d'Adjudicataire des Gabelles & des cinq grosses Fermes, & de Propriétaire d'une Terre érigée en Duché, il est retom-

bé mort dans la boue d'où la fortune l'avoit tiré.

Dans la rue *de Beauce* eſt un Marché, & une Boucherie établie en 1615. & appartenante à trois Particuliers.

LES CAPUCINS DU MARAIS.

Dans la rue d'*Orléans* eſt un des trois Couvens que les Capucins ont à Paris. Celui-ci fut fondé en 1623. & ce fut le P. *Athanaſe Molé*, Capucin, frere de Mathieu Molé, Procureur Général, puis Premier Préſident du Parlement, & Garde des Sceaux de France, qui par ſes mouvemens & par ſes reſſources, contribua le plus à cet établiſſement. Ce Couvent n'a rien qui le diſtingue des autres de cet Ordre. L'Egliſe n'a été achevée que par la protection de feu M. d'*Argenſon*, Lieutenant Général de Police, puis Préſident du Conſeil des Finances, & Garde des Sceaux de France.

Les tableaux qu'on voit dans la nef, & qui repréſentent des ſujets de *la Vie de la Vierge*, ont été peints par un nommé *Robert*, Peintre de Son Eminence le Cardinal de Rohan. Ce Peintre étoit aſſez habile, mais il au-

roit été le premier Peintre du monde, ſi ſes talens avoient répondu à la bonne opinion qu'il avoit de lui-même.

Dans la rue *de Torigni* on voit une grande maiſon, nommée l'*Hôtel Salé*, parce que ce fut un nommé *Aubert* qui s'étoit enrichi dans les Gabelles, qui le fit bâtir. Le Maréchal Duc de Villeroy, qui a été Gouverneur du Roi Louis XV. a demeuré longtems dans cet Hôtel.

La rue Françoiſe, ou *du Roi doré*, aboutit d'un côté à la rue S. Gervais & de Torigni, & de l'autre à la rue S. Louis. Son premier nom lui a été donné pour avoir été bâtie ſous François I. & l'autre, à cauſe d'un buſte doré de Louis XIII. élevé à un de ſes coins.

La rue *S. Anaſtaſe* a pris ſon nom du terrein où elle eſt ſituée, qui appartient à des Religieuſes, nommées ordinairement les Religieuſes de l'*Hôpital S. Gervais*, mais leur vrai nom eſt celui de Religieuſes Hoſpitalieres de *S. Anaſtaſe*.

La vieille rue du Temple eſt de deux Quartiers, une partie eſt du Quartier S. Antoine, & l'autre, depuis la rue des quatre Fils, & celle

de la Perle, jusqu'à la rue S. Louis, est du Quartier du Temple. Elle s'appelloit en 1505. la rue de *la Clôture du Temple*, la rue de *la Couture de la Chevalerie du Temple*, & la rue *des Egouts du Temple*. Auparavant, dit *Sauval*, depuis la Coulture du Temple où sont maintenant les Fossés & les Remparts, jusqu'à une fausse Porte, nommée *la Porte Barbette*, dressée dans cette rue là même au bout du Monastere des Blancs Manteaux, on l'appelloit la rue *Barbette*, la rue de la *Porte Barbette*, la *vieille rue Barbette*. En 1596. & 1608. les Grands-Prieurs de France firent réformer les encheres de deux maisons de cette rue, où l'on avoit mis qu'elles étoient assises dans la vieille rue du Temple, comme nous l'appellons encore à présent, & par deux Sentences du Châtelet, ils firent ordonner qu'à la place il seroit écrit qu'elles étoient situées *dans la vieille rue Barbette*.

La rue *des quatre Fils* se nommoit en 1437. & 1440. la rue *des deux Portes*, auparavant, & depuis, on l'a nommée la rue de l'*Echelle du Temple*, parce qu'elle semble la continuer. Le nom qu'elle porte aujourd'hui, lui a

été donné d'une enſeigne où étoient *les quatre Fils-Aymon.*

La rue de *la Perle* n'avoit pas encore de nom en 1579. Celui qu'elle porte à préſent, lui vient d'un jeu de Paulme qui a paſſé pour le mieux entendu de Paris, & pour *la perle* des Tripots.

La rue *neuve S. Louis* s'eſt nommée quelquefois la rue de l'*Egout couvert*, à cauſe qu'elle couvre les Egouts qui y viennent de la rue S. Antoine, de la Place Royale, & le nom de ſaint Louis lui a été donné, parce qu'elle a été commencée ſous le Regne de Louis XIII. On la nomme à préſent *la rue S. Louis*, ou *la rue S. Louis au Marais.* C'eſt une des plus larges & des plus belles rues de Paris.

On y remarque l'*Hôtel du Chancelier Boucherat* qui avoit un grand Jardin, & occupoit un grand emplacement, qui depuis ſa mort, a été partagé, & appartient à préſent à différens Particuliers.

LE COUVENT DES FILLES DU SAINT SACREMENT.

Du même côté eſt le Monaſtere des

Filles *du S. Sacrement.* Ce Monaſtere qui eſt le ſecond que les filles du Saint Sacrement ayent à Paris, doit ſon établiſſement à quelques Religieuſes que la Supérieure du Monaſtere de Toul envoya à Paris à cauſe des guerres, l'an 1674. Ces Religieuſes demeurerent pendant quatre ou cinq mois au Monaſtere du même inſtitut, rue *Caſſette.* L'Archevêque de Paris leur permit enſuite de ſe mettre en hoſpice dans une maiſon de la rue des jeux-neufs, proche la porte Montmartre, que les Religieuſes de la Congrégation de Nôtre-Dame quittoient pour aller s'établir dans un autre quartier, & qu'elles leur loüerent. Les filles du Saint Sacrement y entrerent le 22. d'Octobre de la même année. Cette maiſon ayant été vendue en 1680. les Religieuſes du Saint Sacrement furent obligées d'en ſortir, & d'aller loger dans une maiſon au-delà de la porte de Richelieu, qu'elles loüerent pour quatre années, dans l'eſperance de s'y établir, car le Roi leur avoit accordé des Lettres Patentes, au mois de Juin de cet même année 1680. N'ayant point trouvé aſſés de comodités dans cette maiſon, el-

les chercherent à en acheter une autre dans la Ville. On lit dans *Brice*, & dans quelques autres qui ont écrit sur la ville de Paris, que ces Religieuses acquirent *l'Hôtel de Turenne*, situé dans la rue saint Louis au Marais, par contrat passé avec le Cardinal de Bouillon le 30. d'Avril de l'an 1684. Cela n'est point juste, & ne rend pas à la Bienfaictrice l'honneur qui lui est du. Voici ce qui en est : *Marie-Madeleine Thérése de Vignerod*, *Duchesse d'Aiguillon*, ayant par contrat du 30. d'Avril 1684. cédé au Cardinal de Bouillon, la terre, Seigneurie, & Châtellenie de Pontoise, cette Eminence lui donna en échange *l'Hôtel de Turenne*, situé à Paris dans la rue neuve *saint Louis* au Marais, dont cette Duchesse fit présent aux Religieuses du Saint Sacrement, qui en prirent possession le 16. Septembre de la même année. Ainsi l'on adore jour & nuit le Très-Saint Sacrement de l'Autel, dans la même maison où le Calvinisme faisoit autrefois tous ses efforts pour combatre ce divin Mystere. On admiroit dans cet Hôtel un morceau d'architecture de l'invention de *Desargues*, mais à cause de la clô-

ture, il n'eſt plus acceſſible aux Curieux.

Ce Couvent eſt ſéparé par la rue ſaint Claude, d'un Hôtel où a demeuré *Claude Charles Voyſin*, du Pleſſis de la Noraye, Secretaire d'Etat, & Chancelier-Garde des Sceaux de France, qui y mourut la nuit du premier au deux de Février de l'an 1717. *Claude de Guenegaud* Tréſorier de l'épargne, demeuroit autrefois dans cette même maiſon, & donna ſon nom à la rue ſaint Claude.

LE COUVENT DU CALVAIRE DU MARAIS.

Ce Couvent eſt ſitué à l'extrémité de cette rue. Le P. *Joſeph*, Capucin, qui eut tant de part au miniſtere du Cardinal de Richelieu, penſant qu'il n'y avoit point encore d'Ordre, qui ſe fit un devoir ſpécial d'honorer par une méditation perpetuelle la Vierge qui pleuroit ſon fils mourant ſur la croix, en inſtitua un ſous le titre de *Nôtre-Dame du Calvaire*. Il fut aidé dans cette inſtitution par Antoinette d'Orléans Longueville, qui après la mort de Char-

les de Gondy Marquis de Belle-Isle, son mari, se rendit Feuillentine à Toulouse en 1599. Elle eut ensuite l'administration de l'Abbaye de Fontevraud, & étoit dans le Monastere de l'Encloistre lorsque le P. Joseph l'en fit sortir pour venir être Superieure du Monastere qu'elle avoit fondé à Poitiers. Elle en prit possession le 25. d'Octobre de l'an 1617. après avoir reçu un Bref du Pape qui lui permetoit de sortir de la maison de l'Encloistre, d'entrer dans celle qu'elle avoit fait bâtir à Poitiers, de quitter l'habit de Fontevraud, de prendre celui qu'elle avoit imaginé pour les Religieuses du Calvaire, d'y mener tel nombre de filles qu'il lui plairoit, & d'établir des Monasteres de cette nouvelle Congrégation dans toutes les Villes qui en demanderoient. Me. d'Orléans mourut le 25. d'Avril 1618. mais sa nouvelle Congrégation n'en fit pas moins de progrès. Le P. Joseph en établit un Couvent à Angers dont la Reine mere, qui y étoit, voulut être la Fondatrice. Cette Princesse ne s'en tint pas là, car elle donna dans Paris un Monastere à ces filles, & c'est celui qui fut bâti

bâti dans l'enceinte du Palais d'Orléans ou de Luxembourg. Ce fut peu de tems après, que le P. Joseph obtint des Bulles du Pape Grégoire XV. dattées du 21. Mars 1621. qui érigeoient les Monasteres de Paris, d'Angers, de Poitiers, & tous les autres fondés, & à fonder en Congrégation de saint Benoît sous le titre de *Nôtre-Dame du Calvaire*. Cette Bulle fut confirmée par une autre du 28. Juillet 1622.

Le P. Joseph établit ce second Couvent à Paris, dans le Marais du Temple, pour être le chef de la Congrégation, le lieu de la résidence ordinaire de la Directrice générale, le centre & le rendés-vous de tous les autres Couvents de cette Congrégation. L'emplacement fut acheté trente sept mille livres, des deniers communs de la Congrégation, & le bâtiment fut élevé par les liberalités du Roi, du Cardinal de Richelieu, & de Madame de Combalet, depuis Duchesse d'Aiguillon. Le P. Joseph voulut que ce Couvent-ci, portat le nom de *Crucifixion*, pour le distinguer de celui qui tient au Palais de Luxembourg, qui est établi pour honorer,

& imiter le Mystere de la *Compassion* de la Vierge aux douleurs de son adorable fils; qu'à cet effet il y eut un assés grand nombre de filles pour faire à leur tour, & sans aucune intermission, une priere continuelle, jour & nuit au pied de la Croix.

On posa les fondemens de ce Couvent en 1635. Le P. Joseph pria le Cardinal de Richelieu de vouloir bien y poser la premiere pierre, ce qu'il ne put faire, mais il en donna la commission à la Duchesse d'Aiguillon sa niéce qui la fit poser avec beaucoup de cérémonie au fondement de l'Eglise. Ce Couvent ayant été achevé, & beni, douze Religieuses, & leur Superieure qui avoient été tirées du Monastere de Luxembourg, & qui attendoient dans un hospice près de ce lieu, que ce Monastere fut logeable, y furent introduites le 10. d'Avril de l'an 1637. par Madame la Duchesse d'Aiguillon, & autres Dames de piété, & de distinction.

Le P. Joseph étant mort à Ruel le samedi 18. Décembre de l'an 1638. son corps fut porté aux Capucins de la rue saint Honoré où l'on l'ouvrit pour en tirer le cœur. Le 20. son corps

fut inhumé dans l'Eglise de ces Peres. Quant au cœur, le Général des Capucins l'ayant accordé aux instantes prieres des Religieuses du Calvaire, le P. Ange, qui avoit été compagnon du P. Joseph, le porta dans un des carosses du Cardinal de Richelieu au Couvent du Calvaire du Marais. Ces Religieuses gardent aussi très-précieusement le manteau du P. Joseph, & le regardent avec autant de respect & de vénération que si c'étoit celui qu'Elie laissa à Elisée.

Dans cette rue il y a une fontaine bâtie en maniére de piedestal, sur le devant de laquelle sont deux Tritons de sculpture. Les vers qui lui servent d'Inscription sont de *Santeul.*

Felix sorte tuâ Naïas amabilis,
Dignum, quo flueres, nacta situm loci:
Cui tot splendida tecta
Fluctu lambere contigit.
Te Triton geminus personat æmulâ,
Conchâ, te celebrat nomine Regiam,
Læto non sine cantu
Portat vasta per æquora.
Cedent, credo equidem, dotibus his tibi,
Post hac nobilium numina fontium:
Hac tu sorte beata

Labi non eris immemor.

Imitation.

O Nayade charmante,
que votre ſort eſt doux !
Vous avés ſçu trouver des lieux dignes de vous,
Des lieux où tout enchante,
Où cent Palais pompeux
reçoivent de vos flots les baiſers amoureux.
Celebre par le nom d'un Prince qu'on révere,
Vous voyés deux Tritons rivaux
S'accorder entre eux pour vous plaire,
Sans ceſſe par des chants nouveaux
Annoncer à l'envi votre gloire éclatante,
Et dans le ſein des mers vous porter triomphante.
Tant d'avantages précieux,
Vous feront déferer le beau titre de Reine:
Mais d'un pareil deſtin ne devenés pas vaine;
Au milieu des grandeurs ſoyés humble fontaine,
Et n'oubliés jamais de couler dans ces lieux.

Boſquillon.

Au bout de cette même rue, mais du côté du Temple, on a conſtruit depuis quelques années une fontaine dont voici l'Inſcription :

Fauſta Pariſiacam, Lodoico
Rege per urbem,
pax ut fundet opes, fons
ita fundit aquas.

XV. *Le Quartier de S. Antoine.*

LE Quartier de S. ANTOINE eſt borné à l'Orient par les extrémitez des Fauxbourgs incluſivement ; au Septentrion, par l'extrémité des mêmes Fauxbourgs, & par les rues du Meſnil-montant, neuve ſaint Gilles, du Parc-Royal & de la Perle, excluſivement ; à l'Occident, par la vieille rue du Temple incluſivement, depuis les coins des rues des quatre Fils & de la Perle, juſqu'à la rue de ſaint Antoine, & au Midi, par la rue ſaint Antoine incluſivement, depuis le coin de la vieille rue du Temple, juſqu'à l'extrémité du Faubourg.

Quoiqu'il ſemble naturel de commencer la deſcription de ce Quartier, par la rue ſaint Antoine de laquelle

il a pris le nom, ce ſera cependant par la deſcription de cette rue, & de ſon Faubourg que je finiray cet article.

La vieille rue du Temple a porté differens noms en differens tems, ainſi que je l'ai déja remarqué dans la deſcription du Quartier du Temple.

A l'entrée de cette rue, on rencontre à main droite, la rue *du Roi de Sicile* qui d'un côté aboutit dans cette rue, ce qui me donne lieu d'en parler en cet endroit, & de l'autre dans la rue des Ballets. Cette rue a pris ſon nom du Palais que les Rois de Sicile de la Maiſon d'Anjou, eurent à Paris à l'endroit même où l'on voit aujourd'hui *l'Hôtel de ſaint Paul*, au bout de cette rue laquelle conſerve toujours le Nom du Roi *de Sicile*. Ce fut *Charles* Comte d'Anjou, & frere de ſaint Louis, qui en 1266. ayant été couronné à Rome *Roi de Sicile*, donna enſuite le nom de *Sicile* au Palais qu'il eut à Paris, & à la rue dans laquelle il étoit ſitué. Charles le boiteux, ſon fils, Roi de Jéruſalem, & ſon ſucceſſeur au Royaume de Sicile, y demeura après lui, mais en 1292. il le donna au Comte de Valois ſon gendre, à la charge que Marguerite de Bourgogne, ſe-

conde femme de ſon pere, y conſerveroit ſa vie durant l'apartement qu'elle y avoit toujours eu. Les Comtes d'Alençon deſcendus de Charles de France fils de Philippe le Hardy, Comte de Valois, & d'Alençon, ont occupé longtems l'Hôtel de Sicile, mais comme il tenoit aux murs de la Ville, & que ces murs en ſeparoient la Place de la Coulture ſainte Catherine où ſe faiſoient les duels publics, les combats à outrance, les joûtes, & les tournois, Charles VI. qui aimoit beaucoup ces Fêtes, n'ayant pas de maiſon plus proche de là que l'Hôtel de ſaint Paul, qu'il trouvoit trop éloigné pour y pouvoir changer d'habit lorſqu'il lui prenoit envie d'entrer en lice, fit demander l'Hôtel de Sicile à Pierre Comte d'Alençon qui le lui céda auſſitôt par Acte du 30. Mars 1389. puis par autre Acte du 26. May 1390. dès que Charles VI. en fut en poſſeſſion, il fit percer les murailles de la Ville pour y avoir une porte, & être plus près de la Place de la Coulture ſainte Catherine. Je n'ai point découvert à quel titre cet Hôtel appartint enſuite aux Rois de Navarre, mais il eſt ſeur qu'il leur a

appartenu, & qu'il en a porté le nom. Il y a apparence qu'en 1572. il ne leur appartenoit plus, car *Jeanne d'Albret* Reine de Navarre, étant venue à Paris pour le mariage du Roi ſon fils avec Marguerite de France, elle logea dans la rue de Grenelle, à la maiſon de l'Evêque de Chartres où elle mourut d'une inflammation de Poulmon, & d'une fiévre continue. Cette Reine auroit ſans doute logé dans ſon Hôtel de la rue de Sicile, s'il lui avoit encore appartenu, mais il avoit été déja vendu à *Antoine de Roquelaure* qui le revendit depuis à *François d'Orléans-Longueville, Comte de ſaint Paul*, Duc de Fronſac & qui mourut à Chateauneuf ſur Loire le 7. d'Octobre 1631. & c'eſt de ce Comte de ſaint Paul, que cet Hôtel fut appellé *l'Hôtel de ſaint Paul*, & non pas pour avoir appartenu au Connêtable de ſaint Paul, ainſi que le dit *Brice*, qui pour preuve de ce fait cite l'Hiſtoire de France du P. Daniel, tome 2. page 1238. qui a parlé de Louis de Luxembourg, Comte de ſaint Pol, & Connêtable de France ſous Louis XI. mais qui ne dit point que l'Hôtel des Rois de Sicile, &

de Navarre, lui ait appartenu, ni qu'il ait quitté les noms de ses anciens Maîtres pour prendre le sien. L'Hôtel de saint Paul fut acquis par *Leon Bouthillier*, Comte de Chavigni, Secretaire, & Ministre d'Etat, Chevalier de l'Ordre du S. Esprit, mort à Paris le 11. d'Octobre 1652. âgé de quarante-quatre ans, & laissant d'Anne Phelypeaux son épouse six garçons, & huit filles. *Renée Bouthillier*, une de ses huit filles, fut mariée à *Jean Beuzelin*, Seigneur de *Bosmelet*, Président à Mortier au Parlement de Rouen, morte le 20. Mars 1711. laissant pour fille unique *Anne Marie Beuzelin*, qui épousa le 18. Juin 1698. *Henry Jacques de Caumont*, Duc de la Force, Pair de France. Ce fut du chef de sa femme que le Duc de la Force vendit une partie de l'Hôtel de saint Paul à *Jacques Poultier*, mort Intendant des Finances en 1711. qui s'étoit servi de *Bulet*, & de *Gabriel*, deux Architectes de reputation, pour donner à cette portion d'Hôtel tous les embellissemens que les Financiers sçavent donner à leurs édifices. L'autre moitié fut vendue en 1715. aux freres *Paris* nez à

Moirans en Dauphiné, qui ont fait une fortune immenſe dans les vivres des Armées, & dans les Finances du Roi. Cet Hôtel retient toujours le nom d'*Hôtel de ſaint Paul*, & ce doit être une idée bien flateuſe pour ſes Maîtres nouveaux, de penſer qu'un Hôtel qui a ſervi de demeure à tant de Rois, & à tant de Grands Seigneurs, eſt aujourd'hui à peine aſſez grand pour les loger.

Les Seigneurs de *Pequigni* avoient auſſi leur Hôtel dans la rue du Roi de Sicile, qu'ils vendirent en 1399. au Seigneur de la Roche-Guyon, Chambellan du Roi, & grand Pannetier de France.

Philippe Chabot, Amiral de France, avoit auſſi la ſienne dans cette rue. C'étoit une grande Maiſon nommée *la Maiſon des Savaris*, & qui tenoit à l'Hôtel de Lorraine. Elle avoit appartenu au Général Morlet, qui en 1536. y fit conduire la groſſeur d'un pois d'eau que le Prevôt des Marchands lui accorda. L'Amiral Chabot mourut dans cette Maiſon l'an 1543.

Revenons dans la vieille rue du Temple. On rencontre à main droite,

une Ruelle ou Cul de ſac qui conduit à une maiſon qui n'eſt ni belle ni grande, mais qui cependant a été habitée par un grand homme, c'eſt-à-dire par *Marc René de Voyer de Paulmy*, Marquis d'Argenſon, Lieutenant Général de Police, Conſeiller d'Etat, Préſident du Conſeil Royal des Finances, & Garde des Sceaux de France.

L'Hôtel le Pelletier, vient enſuite. Il a été élevé pour *Antoine Coiffier Ruzé*, dit le Marêchal d'*Effiat*, qui fut fait Surintendant des Finances en 1626. Général d'Armée en Piedmont en 1630. & Marêchal de France le premier de Janvier de l'an 1631. Cet Hôtel fut aquis des héritiers de ce Marêchal par *Claude le Pelletier*, qui avoit été Prevôt des Marchands, puis Controlleur général des Finances, & enfin Miniſtre d'Etat. Après ſa mort, ſon Hôtel appartint à *Louis le Pelletier*, ſon fils, qui fut fait Premier Préſident du Parlement de Paris en 1707. & qui donna la demiſſion de cette Charge en 1712. Cette maiſon eſt aujourd'hui occupée par Madame le Pelletier, veuve du Premier Préſident dont je viens de parler.

La rue des *Rosiers* vient aussi aboutir à la vieille rue du Temple. A ce coin de rue, il y avoit, comme il y a encore aujourd'hui, une statue de la Vierge tenant le petit Jesus entre ses bras. Quelques Lutheriens par une impieté exécrable, couperent les têtes de ces deux figures, la nuit du trente-un de May de l'an 1528. Le Roi François I. promit mil écus d'or à celui qui découvriroit les Auteurs de ce crime. On fit une Procession générale, où fut portée une statue de la Vierge que le Roi fit faire d'argent doré. Sa Majesté y assista ayant un cierge à la main, & étant accompagnée des plus Grands Seigneurs du Royaume, & des Cours Souveraines. La Procession étant arrivée au coin de cette rue, on chanta l'Antienne *Ave Regina Cœlorum*. Le Roi après avoir prié quelque tems à genoux, posa lui-même la statue dans la même place où étoit celle que les Hérétiques avoient défigurée, & laissa son cierge allumé qui brûla le reste du jour & toute la nuit, devant cette image. Cette action du Roi lui mérita de grands éloges, & un Bref du Pape Clément VII. du 5. Juillet

de la même année, dans lequel il dit à ce Prince, *eſt ut tibi nobiſque de tam orthodoxo Rege gratulemur.* Pour empêcher qu'on ne dérobat cette ſtatue d'argent doré, on ſcela un gros treillis de fer dans le jambage contre lequel elle étoit placée, mais malgré cette précaution, on trouva moyen de l'enlever, au commencement du mois d'Avril de l'an 1545.

L'Hôtel de Rieux étoit auſſi dans la vieille rue du Temple, mais de l'autre côté, aboutiſſant à la rue des Singes. Jean & Pierre de Rieux pere & fils, & ſucceſſivement Marêchaux de France en 1397. & en 1417. y demeuroient. Ce fut devant cet Hôtel que Louis de France, *Duc d'Orléans*, fut inhumainement aſſaſſiné le 23 Novembre de l'an 1407. On le porta mort, tout couvert de bleſſures, de ſang, & de boue dans l'Hôtel de Rieux.

L'Hôpital de ſainte Anaſtaſe. C'étoit autrefois l'Hôtel de *Louis Dajacette*, Comte de Château-Villain, & la maiſon la plus ornée, & la plus richement meublée qu'aucun particulier eut alors à Paris. Tout le monde y alloit admirer les meubles ma-

gnifiques, les ſtatues antiques, & les Tableaux des grands Maîtres qu'on y voyoit. Il y avoit ſur tout une Galerie ornée de peintures ſi laſcives que Brantôme raporte qu'une grande Dame, entre pluſieurs autres qui les étoient allées voir, ne pût qu'à peine attendre d'être ſortie de là pour s'abandonner à l'action qu'elle y avoit vuë ſi naïvement dépeinte. En un mot c'étoit le Palais de la moleſſe & de la volupté. Après la mort du Comte de Château-Villain, cet Hôtel fut vendu à *François d'O*, favori du Roi Henry III. qui l'avoit accablé de Charges, & de bienfaits ſans avoir pu l'enrichir, car il étoit Maître de la Garderobe, premier Gentilhomme de la Chambre, Chevalier de l'Ordre du S. Eſprit, Surintendant des Finances, & Gouverneur de Paris, & de l'Iſle de France, & cependant il mourut au mois d'Octobre de l'an 1594. noyé de dettes. Ses créanciers vendirent ſon Hôtel en 1655. aux Religieuſes de l'Hôpital de ſainte Anaſtaſe, autrement dit, de *ſaint Gervais*, pour la ſomme de cent trente-cinq mille livres. Ces Religieuſes y furent transférées en vertu de Lettres

Patentes du mois d'Août de l'an 1656. registrées au Parlement le 7. de Septembre de la même année.

La rue des Francs-Bourgeoix est aussi une de celles qui aboutissent à la vieille rue du Temple. Elle doit son nom à la gueuserie de ses anciens habitans qui étoient si pauvres qu'ils étoient francs de tous impots, par la raison que là où il n'y a rien, le Roi y perd ses droits. Il y a long-tems qu'elle a changé de face, & qu'elle est habitée par des gens riches, & même par des gens de grande distinction. On y remarque :

L'Hôtel le Tellier, qui a servi de demeure à *Michel le Tellier*, Chancelier de France, & auparavant Secretaire, & Ministre d'Etat, qui consacra le cours d'une longue vie au service des Rois Louis XIII. & Louis XIV. & mourut en 1685. dans une grande réputation d'habileté, de sagesse, & d'intégrité.

La Maison *de Michault de Montaran*, Conseiller au Grand-Conseil, & ci-devant Trésorier des Etats de Bretagne, se nommoit auparavant *l'Hôtel de Livri*. M. de Montaran entreprit en 1709. de lui faire changer

de face, & y a fait élever une belle maiſon ſur les deſſeins de *Germain de Boffrand*.

L'Hôtel d'Albret a pris ſon nom de *Ceſar-Phœbus d'Albret*, Comte de Mioſſans, qui fut fait Marêchal de France le 15. de Fevrier 1653. Chevalier des Ordres du Roi le 31. Décembre 1661. & Gouverneur de Guyenne au mois de Novembre 1670. Il a longtems demeuré dans cet Hôtel qui en porte le nom, & qui lui a appartenu, mais il mourut à Bourdeaux le 3. de Septembre 1676. âgé de ſoixante-deux ans. Il deſcendoit *d'Eſtienne*, bâtard *d'Albret* ſon triſayeul, & de Françoiſe de Bearn, Dame de Mioſſans, ſa femme.

La rue *Barbette* a pris ſon nom de l'Hôtel d'*Eſtienne Barbette*, qui étoit ſitué ſur l'emplacement qu'elle occupe. Ce Barbette étoit Prevôt de Paris, & un des principaux confidens de Philippe le Bel, ce qui fut cauſe que ſon Hôtel fut pillé par le peuple, qui l'accuſoit d'avoir conſeillé au Roi de rehauſſer la monoye. Cet Hôtel devint encore plus connu ſous Charles VI. qu'il appartenoit à la Reine *Iſabelle de Baviere*, ſa femme, qui l'acheta

en 1403. de Jean de Montagu Souverain Maître de France, & Vidame de Laonois. Ce fut au ſortir de cet Hôtel que le *Duc d'Orléans* fut aſſaſſiné à la porte Barbette l'an 1407. Quoique l'Hôtel Barbette ait pluſieurs fois changé de Maîtres, & qu'il ait même appartenu depuis à la Ducheſſe de Valentinois, Maîtreſſe de Henry II. il n'a cependant jamais changé de nom, comme ont fait beaucoup d'autres. La Ducheſſe d'Aumale, & celle de Bouillon, filles de la Ducheſſe de Valentinois, le vendirent en 1561. à des particuliers qui le couvrirent de maiſons, & y pratiquerent la rue neuve Barbette, aujourd'hui nommée ſimplement la rue *Barbette*; & la rue des *trois Pavillons*, qu'on nomma d'abord la rue *Diane*, du nom de la Ducheſſe de Valentinois, & que dans la ſuite on a nommée des trois Pavillons, ſans qu'on en ſache la raiſon.

François Annibal d'Eſtrées, Maréchal de France, avoit ſon Hôtel dans la rue Barbette, & il retient encore le nom d'*Hôtel d'Eſtrées.*

La rue Pavée aboutit d'un côté à la rue du Roi de Sicile, & de l'au-

tre à la rue des Francs - Bourgeoix. On la nommoit en 1406. la rue du *petit Marais*, depuis, la rue de *Marivas*, la rue de *Marivaux*, & la rue du *petit Marivaux*.

En entrant par la rue du Roi de Sicile, dans la rue *Marivaux*, aujourd'hui la rue Pavée, à l'endroit même où est *l'Hôtel de Lorraine*, étoit l'Hôtel de *Charles de Savoisi*, Chambellan du Roi Charles VI. & un de ses favoris. Cet Hôtel de *Savoisi* est fameux dans l'Histoire de l'Univesité de Paris, & mérite que j'en parle ici un peu au long. Voici le fait :

L'an 1408. le 14. de Juillet, comme la Procession des Ecoliers passoit le long de la rue du Roi de Sicile, allant à l'Eglise de sainte Catherine du Val des Ecoliers, un des valets de Charles de Savoisi revenant d'abreuver un Cheval, & le faisant galoper par la rue au travers des Ecoliers, fit rejaillir de la boue sur un d'eux. Cet Ecolier donna un coup de poing au valet qui appella à son secours les autres domestiques de son Maître avec armes, qui poursuivirent les Ecoliers jusqu'à la porte de l'Eglise de sainte Catherine, & un des valets tirant

plusieurs fleches, il y en eut une qui vola de la porte de l'Eglise jusqu'au Maître-Autel où la Messe se célébroit. L'Université poursuivit si vivement cette insulte contre *Savoisi* qui avoit avoué ses domestiques, que par Arrêt du Conseil d'Etat, le Roi y séant avec tous les Princes de son sang, il fut ordonné que la maison de Savoisi seroit démolie, & il fut condamné à quinze cens livres d'amende envers les blessés, & à mille livres envers l'Université; de plus à fonder une Chapelle de cent livres de rente à la nomination de l'Université. Trois de ses gens furent condamnés à faire amende honorable, nuds en chemise, la torche en main, devant les Eglises de sainte Géneviéve, de sainte Catherine & de saint Severin, après quoi ils furent fouettés aux Carrefours de la Ville, & bannis pour trois ans. En 1406. Savoisi obtint du Roi la permission de faire rebâtir son Hôtel, mais l'Université s'y opposa avec tant de force, que ce ne fut qu'après cent douze ans qu'elle permit qu'on le rebâtit, encore fut-ce à condition qu'on mettroit au-dessus de la porte du nouvel Hôtel une pierre sur la-

quelle ſeroit gravée une inſcription qui feroit mention de l'Arrêt donné en 1404. contre Savoiſi, & de la permiſſion accordée par l'Univerſité de rebâtir cet Hôtel. Cette pierre qui a deux pieds en quarré, fut ôtée quand on bâtit ici l'Hôtel de Lorraine, & a été trouvée depuis dans quelques démolitions, & donnée à feu M. Foucauld, Conſeiller d'Etat, qui la fit encaſtrer dans un mur de ſon jardin de Paris. Quoique cette inſcription ſe trouve dans la plûpart des livres de ceux qui ont écrit l'Hiſtoire de la Ville de Paris, elle fait tant d'honneur à l'Univerſité, qu'on ne peut la trouver en trop d'endroits, la voici :

Cette maiſon de Savoiſi, en 1404. *fut démolie & abatue par Arrêt, pour certains forfaits & excès commis par Meſſire Charles de Savoiſi, Chevalier, pour lors Seigneur & Propriétaire d'icelle maiſon, & ſes ſerviteurs, à aucuns Eſcoliers & Suppots de l'Univerſité de Paris, en faiſant la Proceſſion de ladite Univerſité à ſainte Catherine du Val des Eſcoliers, près dudit lieu; avec autres réparations, fondations de Chapelles, & charges déclarées audit Arrêt. Et a*

demeurée démolie, & abattue l'espace de cent douze ans, & jusqu'à ce que ladite Université, de grace espéciale & pour certaines causes, a permis la reédification d'icelle, aux charges contenues & déclarées ez Lettres sur ce faites & passées à ladite Université en l'an 1517.

Pierre Bonfons dans ses Antiquités de Paris, Edition de 1608. pag. 377. remarque que de son tems les fenêtres de l'Hôtel de Savoisi qui avoient vûe sur la rue où l'excès fut commis, & la porte qui y avoit son issue, étoient encore murées, ce qui prouvoit que cet Hôtel avoit été démoli, & non razé, comme plusieurs l'ont *estimé.*

J'ai cherché inutilement le nom de celui, qui après avoir obtenu la permission de l'Université en 1517. fit rebâtir l'Hôtel de Savoisi, comme aussi le nom qu'on donna à ce nouvel Hôtel. Tout ce que j'ai appris de *Sauval*, c'est que la même année que l'Amiral Chabot mourut, François I. donna à Françoise de Longui sa veuve, l'Hôtel de Savoisi; si bien que l'année d'après, elle vendit la maison où son

mari étoit mort, à Belle-Affiſe, Tréſorier de l'Extraordinaire des Guerres, pour cinq cens livres de rente ſur l'Hôtel de Ville. Avant que de mourir, elle vendit auſſi l'Hôtel de Savoiſi à Charles Duc de Lorraine, & pour lors cet Hôtel fut nommé l'*Hôtel de Lorraine.* Nicole, Ducheſſe de Lorraine, étant venue à Paris en 1634. elle fit rebâtir cet Hôtel, & le fit mettre en l'état que nous le voyons. Elle y fixa ſa demeure, & y mourut l'an 1657. après avoir été abandonnée de Charles III. Duc de Lorraine, ſon mari, & avoir été dépouillée du Duché de Lorraine qu'elle lui avoit apporté en mariage.

L'Hôtel d'Angouleſme eſt auſſi dans la rue Pavée. Il fut commencé par *Diane*, légitimée de France, fille naturelle du Roi Henry II. & de *Philippe des Ducs*, Damoiſelle de Cony en Piedmont. Elle fut mariée deux fois, & mourut à Paris le 11. Janvier 1619. ſans laiſſer de poſtérité. Elle inſtitua ſon légataire univerſel *François de Valois*, ſon petit neveu, & lui ſubſtitua *Louis de Valois*, ſon frere puiſné; l'un & l'autre étoient fils de *Charles de Valois*, Comte d'Au-

vergne, Duc d'Angoulême, & fils naturel du Roi Charles IX. & de Marie Touchet. Ce fut le Duc d'Angoulême qui fit presque achever l'Hôtel d'Angoulême que Diane avoit commencé. Cet Hôtel a passé depuis dans la famille de Messieurs de Lamoignon, une des plus anciennes & des plus nobles du Nivernois, qui ayant pris le parti de la Robe, a donné un Premier Président au Parlement de Paris, plusieurs Présidens à Mortier au même Parlement, & plusieurs Conseillers d'Etat aux Conseils de nos Rois. En 1718. on fit plusieurs embellissemens dans cet Hôtel, entr'autres on y fit construire une nouvelle porte. On voit dans cet Hôtel une Bibliotheque nombreuse, & d'un bon choix. Le Premier Président de Lamoignon en doit être regardé comme le Fondateur, & comme un de ceux qui l'ont le plus enrichie. M. de Lamoignon son fils, Président à Mortier, l'augmenta considérablement par les soins du fameux *Adrien Baillet*, à qui il en avoit donné la garde.

La rue de *la Coulture*, ou *Culture sainte Catherine*, a pris son nom du mot *Cultura*, qui signifie un lieu cham-

pêtre qu'on a cultivé, ou qu'on cultive, & du Monastere de *sainte Catherine* d'abord établi pour des Religieux du Val des Ecoliers, & aujourd'hui occupé par des Chanoines Réguliers de la Congrégation de France, ou de sainte Geneviéve. Cette rue conduit de la rue S. Antoine à celle du Parc-Royal. Elle a été fameuse dans l'histoire de Charles VI. par l'assassinat du Connêtable de *Clisson*, & par la maison du Boulanger qui lui sauva la vie, & où le Roi & toute sa Cour l'allerent voir. On remarque dans cette rue :

L'EGLISE ET PRIEURE' DE Ste CATHERINE DE LA COULTURE *ou* CULTURE.

Cette Eglise & ce Couvent portoient autrefois le nom de *sainte Catherine du Val des Ecoliers*, parce que les Chanoines Réguliers qui en 1201. avoient formé une Congrégation particuliere sous le nom *du Val des Ecoliers*, ayant résolu d'avoir un établissement à Paris pour y pouvoir vaquer à l'étude, ils y envoyerent un de leurs Religieux nommé *Manassès*, Prieur

Prieur de Nôtre Dame dans l'Isle à Troyes. *Nicolas Giboin*, bourgeois de Paris, fut le premier qui mit la main à ce saint œuvre, en donnant trois arpens de terre qu'il avoit hors des murs de la Ville, ou de la porte *Baudeer* ou *Baudez*. Pierre de Braine donna en même tems un champ voisin, & comme ce champ & les trois arpens que Giboin avoit donnés étoient cultivés, on donna le nom de coulture à tout le terrein des environs. Les *Sergens d'Armes* ou Archers de la garde du Roi saisirent cette occasion pour s'acquitter d'un vœu qu'ils avoient fait en 1214. à la bataille de Bouvines, lorsque gardant un pont, & voyant Philippe-Auguste en danger, ils promirent de faire bâtir une Eglise sous l'invocation de sainte Catherine, si Dieu délivroit le Roi du péril où il étoit. Guillaume, Evêque de Paris, donna son consentement à l'établissement de cette Eglise, qui étoit, dit-il, de la Paroisse de S. Paul: *in Parochia sancti Pauli salvo jure Parochiali prædictæ Ecclesiæ sancti Pauli.* Ce fut en 1229. qu'on bâtit cette Eglise. La Reine Blanche, mere de S. Louis, donna pour ce bâtiment trois

cens livres, & *Groſlay*, Archidiacre de Reims, deux cens. *Hebert*, Aumônier du Roi, & *Chreſtien*, tous deux Chevaliers du Temple, y contribuerent auſſi par leurs libéralités. S. Louis dota cette nouvelle Egliſe de trente deniers par jour, puis de vingt livres pariſis de rente, d'un muid de bled à prendre tous les ans dans ſes greniers de Goneſſe, de deux milliers de harangs, le jour des Cendres, à la Foire des Brandons, & de deux piéces d'étoffe de vingt-cinq aulnes chacune, l'une blanche & l'autre noire. Philippe le Hardi, Philippe le Bel, Louis X. Philippe VI. Charles V. & Louis XI. firent auſſi des biens conſidérables à l'Egliſe & au Monaſtere de ſainte Catherine du Val des Ecoliers. Les Sergens d'Armes de leur côté convinrent entr'eux de faire à cette Egliſe une redevance qui alloit pour chacun à dix ſols quatre deniers par an. Dans le ſiécle ſuivant, c'eſt-à-dire, vers l'an 1365. ils s'érigerent en Confrerie, dans laquelle ils ne pouvoient être admis qu'en donnant *deux francs d'or* lors de la reception, & un tous les ans. Tous les Mardis de la Pentecôte les Confreres

dînoient dans l'Eglise. Ils avoient aussi droit de sépulture dans le Cloître, ou le Chapitre. Après les funerailles de chaque Sergent d'Armes, son écu & sa masse étoient appendus dans l'Eglise. On voyoit encore du tems d'Henry III. plusieurs tombes de ces Sergens d'Armes du Roi dans le Cloître de ce Couvent; mais ayant été rebâti de neuf, il n'y reste plus aucune marque de ces tombes.

Cette Maison devint dans la suite le College de toute la Congrégation du Val des Ecoliers, & les Religieux qui y étoient envoyés pour étudier, furent admis aux degrés dans l'Université. L'an 1607. le Général de cette Congrégation mit la Réforme dans toutes les Maisons qui en dépendoient, & sur-tout dans ce Prieuré dont les Religieux s'étoient relâchés de la régularité primitive. En 1629. le 25. d'Avril, le P. *Faure*, premier Supérieur général, & Instituteur d'une nouvelle Congrégation de Chanoines Réguliers en France, dont l'Abbaye de sainte Geneviéve est le chef, passa un Concordat avec les Religieux de sainte Catherine, & prit possession de leur Couvent, accompagné de six de ses Religieux.

Hist. Univ. tom. 3. p. 255.

Cette Maison avoit été gouvernée par dix-sept Prieurs Réguliers, depuis *Manassès* inclusivement, jusqu'à *Philippe Hurault*, exclusivement, qui en fut le premier Prieur Commendataire, & qui mourut en 1539. Ce Prieuré a toujours été en Commende depuis ce tems-là, & raporte au Prieur quatorze ou quinze mille livres de rente.

La fondation de cette Eglise est écrite sur deux pierres du Portail; sur l'une desquelles sont gravées en creux les effigies de *S. Louis* entre deux Archers de sa Garde; sur l'autre sont aussi gravées en creux les effigies d'un Chanoine Régulier du Val des Ecoliers, revêtu de sa chappe, & ayant à ses côtés deux autres Archers de la Garde, armés de pied en cap.

Sur la premiere de ces pierres on lit cette inscription:

A la priere des Sergens d'Armes,
Monsieur SAINT LOUIS *fonda cette*
Eglise, & y mit la premiere pierre:
& fut pour la joye de la victoire
qui fut au Pont de Bouvines,
l'an 1214.

Sur l'autre pierre, on lit :

Les Sergens d'Armes pour le temps gardoient ledict Pont & voüerent que si Dieu leur donnoit victoire, ils fonderoient une Eglise de sainte Catherine. Et ainsi soit-il.

Depuis que la Réforme de la Congrégation de sainte Geneviéve a été introduite dans cette Maison, le Cloître a été rebâti de neuf, comme aussi le Portail de l'Eglise, dont l'entrée est décorée de pilastres disposés en demi cercle, entre lesquels il y a des stastues & des bas-reliefs au-dessus. Le portique du milieu est soûtenu par deux colonnes de la même ordonnance. Cette Architecture est du dessein du P. *de Creil*, Chanoine Régulier de cette Congrégation. Il a mis ici des triglyphes avec des colonnes Corinthiennes, ce qui ne se pratique (dit-on) que dans des Temples qui sont sous l'invocation de quelque Vierge qui a répandu son sang pour Jesus-Christ, comme a fait sainte Catherine dont cette Eglise porte le nom. Dans les entrepilastres on voit la statue de sainte Catherine en pied, qui s'appuye

ſur une roue. Elle a à ſes côtés ſix figures de jeunes enfans qui portent les inſtrumens de ſon martyre. L'un tient l'épée, l'autre la roue, l'autre la couronne, le quatriéme l'anneau, le cinquiéme un livre ouvert, & le dernier un faiſſeau ſur lequel il eſt appuyé. Toutes ces figures, comme auſſi les quatre bas-reliefs qui ſont au-deſſous, ſont de l'ouvrage de *Martin Vanden Bogaert*, connu ſous le nom de *Deſjardins*, Sculpteur fameux, & de l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture.

Les perſonnes les plus diſtinguées qui ont été inhumées dans cette Egliſe, ſont Pierre d'Orgemont, Chancelier de France, & quelques autres Seigneurs du même nom; Jacques des Ligneris, Préſident au Parlement de Paris; Antoine Sanguin, Cardinal; Valence Balbienne, femme du Chanchelier de Birague; René de Birague, Chancelier de France, puis Cardinal.

Pierre d'Orgemont étoit fils d'un habitant de Lagny, petite Ville à ſix lieues de Paris. Il commença par être Avocat au Parlement, puis il fut fait Conſeiller, enſuite Premier Préſident, & enfin élu Chancelier de Fran-

ce, à la pluralité des voix, en présence du Roi Charles V. le 20. Novembre 1373. Sa vertu & sa capacité lui mériterent la confiance du Roi Charles V. qui étoit un de ces Princes rares qui aiment le mérite, & qui le récompensent. Le Regne de Charles VI. fut si tumultueux, & d'Orgemont étoit si avancé en âge, qu'il remit les Sceaux entre les mains du Roi Charles VI. le 1. d'Octobre de l'an 1380. Il mourut dans son Hôtel des Tournelles le 3. de Juin 1389. & fut inhumé dans une Chapelle qu'il avoit fondée en cette Eglise, où il est représenté l'épée au côté, le casque à ses pieds, & une jacque de mailles.

Jacques des Ligneris, Seigneur de Crosnes, Président au Parlement de Paris, l'un des trois Ambassadeurs que François I. envoya au Concile de Trente en 1546. & qui fut ensuite Président à Mortier, mourut le 11. Août 1556. & fut aussi inhumé dans cette Eglise de sainte Catherine de la Coulture. Je parlerai bientôt de lui à l'occasion de l'Hôtel qu'il avoit fait bâtir dans la rue de la Coulture de sainte Catherine, & où il mourut.

Antoine Sanguin, connu ſous le nom de *Cardinal de Meudon*, étoit ſecond fils d'Antoine Sanguin, Seigneur de Meudon, & Maître des Eaux-Forêts de l'Iſle de France, Champagne & de Brie, & de *Marie Simon*. Anne Sanguin ſœur d'Antoine, ayant été mariée à Guillaume de Piſſeleu, & en ayant eu Anne de Piſſeleu qui fut Maîtreſſe de François I. & Ducheſſe d'Eſtampes, Antoine Sanguin ſe ſervit du crédit de ſa niéce pour parvenir aux dignités les plus éminentes. Il fut Abbé de Fleury ſur Loire, Maître de la Chapelle du Roi, Evêque d'Orléans, puis Archevêque de Toulouſe, nommé Cardinal le 19. Décembre 1538. & Grand-Aumônier de France en 1543. le 7. Août. Après la mort de François I. il ſe démit de cette Charge en 1547. mourut le 22. Décembre 1559. & fut enterré dans l'Egliſe de ſainte Catherine du Val des Ecoliers, à Paris.

Dans la Chapelle de Birague qui eſt à main droite en entrant, eſt le Mauſolée de *Valence Balbienne*, femme de René de Birague, Chancelier de France, laquelle mourut en 1572. âgée de 54. ans, ſix mois & vingt

jours. Elle eſt ici couchée ſur un tombeau de marbre, ayant la tête appuyée ſur ſa main droite; deux génies qui ſont en pleurs, & qui tiennent des flambeaux allumés, mais renverſés, accompagnent la figure de la Chanceliere, dont l'Epitaphe eſt au-deſſous de la repréſentation, & conçûe en ces termes :

D. O. M. S.

VALENTIÆ BALBIANÆ

Matron. clariſſ. atque ornatiſſ. Cujus anima ſalute & quiete fruitur ſempiter. Corpus Renatus Biragus *Franc. Cancellar. conjux pientiſſ. uxoris benemer. memor hîc condi cur.*

Obiit anno chriſtian. ſalut. M. DLXXII. XIII. *Calend. Januar.*
Vixit annos LIIII. *menſes ſex, dies* XX.

Cette Dame étant morte, le Chancelier *de Birague* ſe fit d'Egliſe, & fut fait Cardinal. Il étoit Gentilhomme Milanois, d'une famille dévouée à la France. Il fut Conſeiller au Parlement de Paris ſous le Regne de François I. Préſident au Sénat de Tu-

rin ſous Henry II. Garde des Sceaux de France en 1570. & Chancelier trois ans après. Il remit les Sceaux en 1578. mais volontairement, car il eut le crédit de les faire donner à Philippe Huraut de Chiverni, ſon ami. Il étoit honnête, civil, obligeant, moins vindicatif, & plus franc que ne le ſont ordinairement les Italiens. L'Auteur du Journal d'Henry III. acheve ſon portrait, en diſant *qu'il étoit bien entendu aux affaires d'Etat, fort peu en la Juſtice : de ſçavoir n'en avoit point; au reſte, libéral, voluptueux, homme du tems, ſerviteur abſolu des volontés du Roi, ayant dit ſouvent qu'il n'étoit pas* Chancelier de France, mais Chancelier du Roi de France. *Il mourut pauvre pour un homme qui avoit longtems ſervi les Rois de France, n'étoit aucunement ambitieux, & meilleur pour des amis & ſerviteurs, que pour ſoi : il diſoit peu auparavant ſon décès*, qu'il mouroit Cardinal ſans titre, Prêtre ſans Bénéfices, & Chancelier ſans Sceaux. Ce Cardinal mourut dans la Maiſon Prieurale de ſainte Catherine du Val des Ecoliers, ou de la Coulture, le 24. Novembre 1583. & fut inhumé dans la Chapelle qu'il

avoit dans l'Eglise de ce Couvent. Les Princes de la Maison de Bourbon & de Guise menoient le deuil, suivi des Cours de Parlement, des Aydes, de la Chambre des Comptes, du Corps de Ville, & de l'Université. Ce fut le premier de la Confrerie Royale des Pénitens, qui mourut, qui fut porté & enterré par eux. Ils assisterent tous à son Convoi en leurs habits blancs, marchant deux à deux. Le Roi même y assista aussi en habit de Pénitent, côtoyé du Duc d'Espernon. *Regnauld de Beaune*, Archevêque de Bourges, prononça l'Oraison funébre. Le Chancelier de Chiverni lui fit élever un superbe mausolée par *Germain Pilon*; mais depuis quelques années on en a enlevé la plûpart des ornemens de bronze, pour en orner le Tabernacle du Maître-Autel de cette Eglise. Ce monument est vis-à-vis de celui de *Valence Balbienne*, femme du Chancelier de Birague. Ce Chancelier Cardinal est ici représenté en habits pontificaux, & à genoux devant un prié-Dieu. Au-dessus de cette représentation, on lit ces deux vers :

Quid tibi opus statua? satis est statuisse

Virtutis passim tot monumenta tuæ.

I. Moreus. R. S.

Au-dessous :

RENATO BIRAGO

Patritio Mediolan. multis & summ. dignitat. functo, tum Franc. Cancellario ac demum S. R. Eccl. Cardin. Francisca F. unica, & Cæsar. Birag. agnat. mœstiss. non memoriæ, sed desiderii perpet. monum.

H. P. C.

Vixit annos LXXVII. *menses* IX.
dies XXVI.
Obiit VIII. *Cal. Decemb.*
CIↃ. IↃ. LXXXIII.

A droite de l'Autel, est l'inscription qui suit :

Hunc RENATI BIRAGUII *S. R. E. Cardin. Galliæ Cancell. tumulum* Philippus Huraltus Chevernius *Galliæ Cancellar. ob consortium summi Magistratûs, & amicitiam affinitate sancitam auxit hoc titulo ultimo in defunctum munere, & decessori successorem sanctiss. Seni hoc quidquid est in-*

feriarum dare pietati adjunctum existimavit. Adeo quos non fors sed judicium magni Regis & Respub. conjunxit nulla vis fati separare potis est.

A côté de cette inscription, il y en a une autre qui nous apprend que dans ce même monument est le cœur de *Jean de Laval*, Marquis de Nesle, Comte de Lagni & de Maillezais, Seigneur de Loré au Maine, Baron de Bressuïre, de la Roche-Chabot, de la Motte-Sainte-Heraye, &c. l'un des maris de *Françoise de Birague*, fille unique du Chancelier de ce nom, laquelle fut mariée en premieres nôces à *Imbert de la Platiere*, Seigneur de Bourdillon, Marêchal de France; en secondes nôces à *Jean de Laval*, Marquis de Nesle; & en troisiémes à *Jacques d'Amboise*, Seigneur d'Ambijoux, tué à la bataille de Coutras en 1587. Voici l'éloge que *Françoise de Birague* a consacré à son second mari.

HIC SITUM EST COR

Illustrissimi viri D. JOANNIS DE LAVAL, *Nigellæ Marchionis, Laniacensis & Malleacensis Comitis, Domini de Loré apud Cœnomanos, Baronis Bersuriæ,*

Rupis-Chaboti, Mottæ Sancterei, & Insulæ ſubtermontem Regalem, Regiæ Divi Michaelis ſodalitate inſignis, quinquaginta Equitum Cataphractorum, centumque nobilium Regiæ domûs turmæ Præfecti.

Verus amor qualis caſtos eſt inter amantes
Qui ſubiere duo conjugiale jugum,
Non unquam moritur prius hoc moriente, vel illa,
Simplice ſub tumulo cor ſtat utrumque duplex
Namque; ego quæ Dux Franciſca Biraga *maritum*
Valleum Joannem *fida ſuperſtes amans*
Ejus in hoc loculo poſui cor, donec eodem
Cor quoque ponatur poſt mea fata meum,
Filia & amborum jacet hîc ſita Margaris ut ſit
Amborum fidi fœderis ipſa fides.

OBIIT XII. CAL. OCTOBRIS

M. D. LXXVIII.

Cette Epitaphe redreſſe pluſieurs de nos Hiſtoriens ſur l'âge qu'avoit le Cardinal de Birague lorſqu'il mourut.

Dans cette même rue de la Coulture ſainte Catherine, mais de l'au-

tre côté du Monaſtere dont je viens de parler, eſt un Hôtel qui eſt un des plus beaux morceaux d'Architecture qu'il y ait en France. Cet Hôtel ſe nomme, *l'Hôtel de Carnavalet.* Le Préſident des Ligneris dont j'ai déja parlé, ayant pris à rente fonciere cinq places en la Coulture ſainte Catherine, il y fit bâtir un très-bel Hôtel, qui porta ſon nom juſqu'en 1578. que Théodore des Ligneris ſon fils l'ayant vendu à Françoiſe de la Baune, Dame *de Carnavalet*, il prit le nom de *Carnavalet* qu'il porte encore aujourd'hui. Cette maiſon eſt l'ouvrage de trois des plus fameux Architectes qu'il y ait eus ; ſçavoir de Jean Gougeon, de Jacques Androuet du Cerceau, & de François Manſard. (1) La porte eſt de *Jean Gougeon*, & eſt ornée de refans vermiculés, de deux bas-reliefs, & d'un écuſſon en cartouche découpé, au milieu duquel il y a des Armoiries. Ce morceau eſt ſi fort admiré des Connoiſſeurs, que *François Manſard*, ayant entrepris d'achever la façade de cet Hôtel, ne voulut point toucher à ce que Gougeon avoit fait, & racorda parfaitement

(1) né en 1598. m. 1666. C'étoit l'oncle de Jules-Hardouin-Mansard ou Mansart, lequel mourut en 1708. —

bien la façade neuve, qui est des plus excellens ouvrages d'architecture, avec le reste de cette ancienne maison, qu'on dit être de Jean *Bulan*, Architecte. Les grandes figures qui sont sur les trumeaux du côté de la cour, de même que les masques qui sont sur les clavaux des croisées, sont aussi de Gougeon, & admirables. Il y a un des côtes dont les figures, quoique belles, ne peuvent soûtenir le voisinage des autres. Cette maison est grande, & a été achetée de nos jours par *Paul Estienne Brunet de Ranci*, ancien Fermier général des Fermes du Roi, lequel l'a fort embellie & ornée en dedans.

LE COUVENT DES FILLES BLEUES, *ou* ANONCIADES CELESTES.

Ce Couvent est du même côté de rue que l'Hôtel de Carnavalet. Cet Ordre fut institué à Génes vers l'an 1602. par une sainte veuve nommée *Victoire Fornari*; & il fut approuvé par les Papes Clément VIII. Paul V. & Grégoire XV. Il s'est étendu en Italie, en Allemagne, en France, &c. La Marquise de Verneuil fit venir de

Nare neuf de ces Religieuſes, & les logea dans une maiſon particuliere juſqu'à ce que leur établiſſement à Paris eut été autoriſé par les Lettres Patentes du Roi, données au mois de Septembre de l'an 1622. verifiées au Palement le dernier Août de l'année ſuivante. Ces Lettres ont été confirmées par d'autres de l'an 1627. & de l'an 1656. Elles acheterent la maiſon où elles ſont, partie de *Charles Tiercelin*, Marquis de Saveuſe, & de *Marie de Vienne* ſa femme, & partie de François de Montmorenci-Bouteville, & d'*Eliſabeth de Vienne* ſa femme, le 9. d'Avril de l'an 1626. pour la ſomme de quatre-vingt-ſeize mille livres. Ces deux Dames étoient ſœurs, & filles de *Jean de Vienne*, Controleur Général des Finances, & Préſident de la Chambre des Comptes, de la ſucceſſion duquel cette maiſon faiſoit partie. Le Roi Louis XIII. leur accorda de nouvelles Lettres Patentes au mois de Janvier 1629. qui deffendent à tous les autres Monaſteres de cet Ordre de faire aucun établiſſement en France ſans le conſentement de cette maiſon de Paris. Après

la Marquiſe de Verneuil Fondatrice de ce Couvent, Madame la Comteſſe de *Hameaux* eſt ſa principale bienfaictrice. Le bâtiment, & la décoration de l'Egliſe eſt un monument de la liberalité de cette Dame, dont le corps repoſe avec le cœur de ſon mari dans la Chapelle interieure. *Eliſabeth-Hedvvige de Rantzau*, femme de *Joſias de Rantzau*, Marêchal de France, ayant abjuré le Lutherianiſme pour embraſſer la Religion Catholique, & ayant perdu ſon mari, entra dans ce Monaſtere, & y édifia toute la Communauté par ſes vertus. Elle en ſortit en 1666. pour aller fonder une maiſon du même Ordre à *Hildeshein* en Allemagne où elle eſt morte en odeur de ſainteté, âgée de 80. ans.

La Maiſon de *M. le Pelletier des Forts*, ci-devant Controleur Général des Finances, eſt auſſi dans cette rue. Elle fut bâtie pour M. le Pelletier de Souzi, ſon pere, Conſeiller d'Etat, & au Conſeil Royal des finances, & Directeur Général des fortifications de France. Elle eſt grande, & d'une architecture ſimple & noble. Ce fut *Pierre Bullet* qui en fut l'Architecte.

En paſſant par la rue neuve ſainte Catherine, traverſant un bout de la rue ſaint Louis, & parcourant la petite rue de l'écharpe, on ſe trouve à *la Place Royale*, mais avant que d'en faire la deſcription, il faut parler d'une maiſon Royale nommé *l'Hôtel des Tournelles* qui occupoit non ſeulement le terrein de la Place Royale, mais encore celui où ſont les Minimes, & pluſieurs rues de ce Quartier, telles que les rues des Minimes, du Foin, ſaint Gilles, des *Tournelles* qui en a retenu le nom, & quelques autres.

L'HÔTEL DES TOURNELLES.

Cet Hôtel avoit pris ſon nom de la quantité de tours dont il étoit environné. C'étoit la maiſon de Pierre d'Orgemont, Chancelier de France, qui y mourut. Comme il étoit ſitué vis-à-vis l'Hôtel de ſaint Paul, duquel cependant il étoit ſéparé par la rue S. Antoine, le P. *du Breul* les a confondus, & a cru que les deux n'en faiſoient qu'un, & cette erreur l'a fait tomber dans une autre, quand il a dit, que c'étoit Charles V. qui avoit fait bâtir l'Hôtel des Tournel-

les. Cette faute a été fidellement copiée par le sieur *Brice.* Pierre d'Orgemont fils du Chancelier de ce nom & Evêque de Paris, le vendit en 1404. à Jean de France, Duc de Berry. Celui-ci le donna au Duc d'Orléans, en échange de l'Hôtel de Giac, en 1422. Paris étant tombé au pouvoir des Anglois, le Duc de *Bethfort* Régent du Royaume en l'absence de Henry V. & pendant la Minorité de Henry VI. Rois d'Agleterre, & usurpateurs du Royaume de France, s'empara de cet Hôtel où il établit son séjour. Personne ne s'est plus attaché à l'agrandir, & à l'embellir que ce Seigneur. En 1425. il y joignit huit arpens & demi de terre qu'il fit acheter par la Ville, des Religieux de la Culture sainte Catherine. Les Anglois ayant été chassés du Royaume, Charles VII. demeura presque toujours à l'Hôtel des Tournelles. Ses successeurs y ont aussi demeuré jusqu'à Charles IX. qui ordonna qu'il fut démoli parce que Henry II. son pere, y étoit mort d'un coup de lance qu'il avoit reçu en joûtant contre Montgommeri, tout devant cette maison Royale. On comptoit dans ce Palais

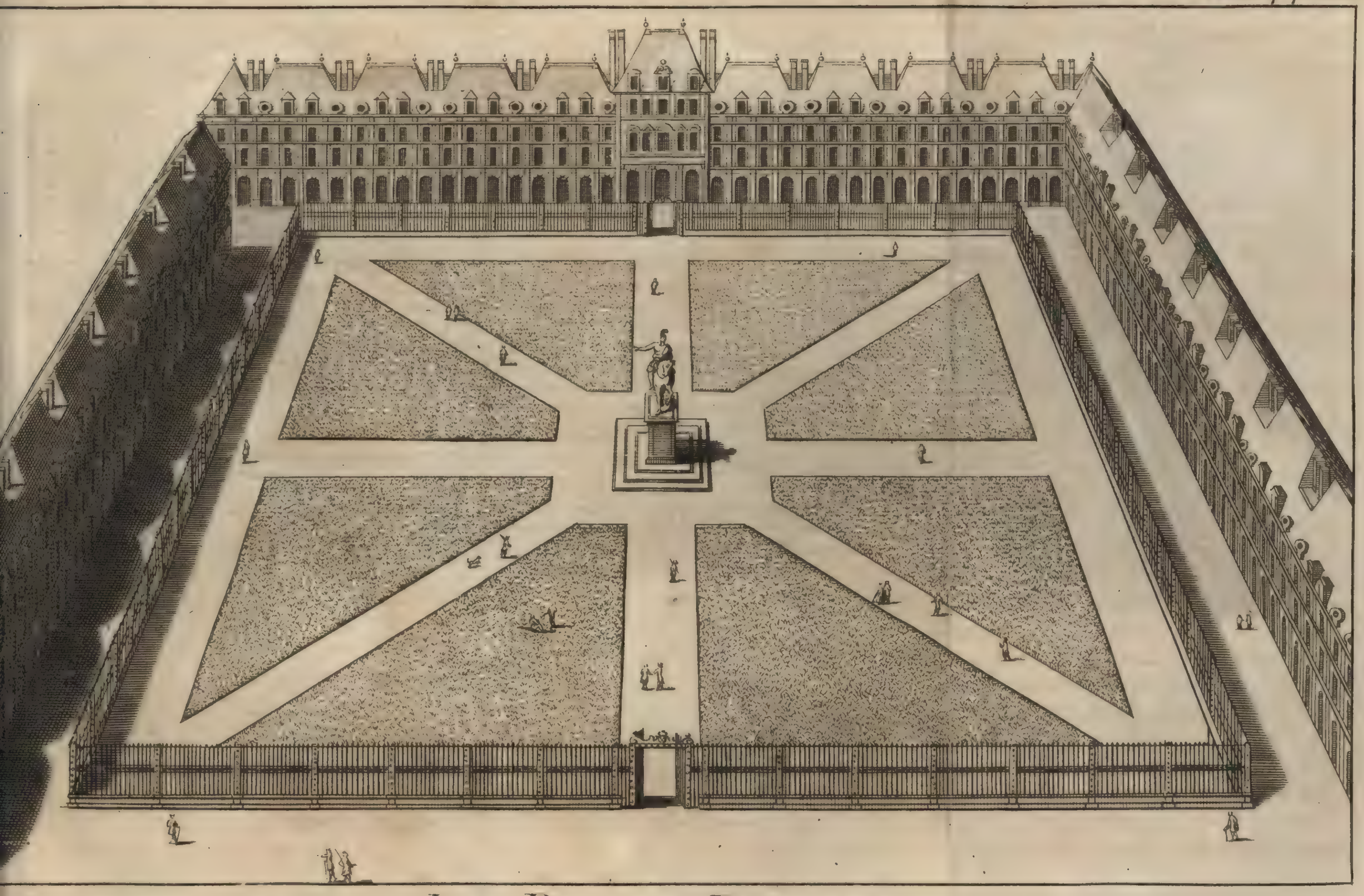
plusieurs Preaux, plusieurs Chapelles, douze Galeries, deux Parcs, six grands Jardins sans compter un Labyrinthe, qu'on nommoit *Dédale*, non plus qu'un autre Jardin ou Parc de neuf arpens, que le Duc de Bethfort faisoit labourer à la charrue par son Jardinier.

Sauval ajoûte à tout ce qu'on vient de lire, que tant que l'Hôtel des Tournelles a subsisté, & dans le tems même que nos Rois y demeuroient, il devoit au Prieur, & aux Religieux de sainte Catherine, lots & ventes, cens & rentes. En ce tems là nos Rois ne croyoient pas qu'à leur égard ce fut une chose indigne de payer à leurs sujets les droits Seigneuriaux. François I. qui le premier a prétendu que le Roi ne relevoit de personne, & que tout le monde relevoit du Roi, n'a pas laissé de les payer lui-même, à l'exemple de ses predecesseurs. Pour Henry IV. au lieu de les payer lorsqu'il entreprit la Place Royale, il ne fit vendre les places vuides, & les maisons qu'il fit faire là, qu'à la charge d'en payer les droits Seigneuriaux tant à lui qu'à ses successeurs. A la vérité il promit aux

Religieux de ſainte Catherine, de leur ceder pour les indemniſer, la Seigneurie de vingt-ſix maiſons qui faiſoient partie du Fief *de Bezée*, & leſquelles étoient ſituées dans les rues *Pavée*, *Françoiſe*, *de Montorgueil*, *&* *de Mauconſeil*, & étoient de pareille valeur. Ce qui fut fait par Louis XIII. en 1615.

LA PLACE ROYALE.

LE Roi Charles IX. ayant ordonné en 1565. & 1569. au Parlement de faire démolir l'Hôtel des Tournelles, & de le vendre après l'avoir partagé en pluſieurs Places, & rues, il fut procedé ſi lentement à l'exécution de cet Ordre, que la démolition n'étoit pas encore entierement achevée lorſque Henry IV. parvint à la Couronne. Ce Grand Prince ayant réſolu d'établir en France une manufacture d'étoffes de ſoye, d'or & d'argent, y fit venir environ deux cens ouvriers, & les logea dans ce qui reſtoit de l'Hôtel des Tournelles. Les Entrepreneurs de ces Manufactures ne s'y trouvant pas apparemment aſſés commodément logés,



LA PLACE ROYALE.

firent élever en 1605. un grand & magnifique logis faisant face à une grande place qui restoit du Palais, & du Parc de l'Hôtel des Tournelles. La situation, & l'effet de ce Pavillon fit naître au Roi l'idée de faire en ce lieu une Place publique, qui seroit nommée *la Place Royale*, & qui auroit soixante-douze toises en quarré, c'est-à-dire 5184. toises de superficie. Le Roi fit bâtir à ses dépens l'un des quatre côtés qu'il vendit ensuite à des particuliers. Il donna les places des trois autres côtés, chacune pour un écu d'or de cens, à la charge que les preneurs y feroient bâtir des Pavillons conformes aux desseins qui leur seroient donnés de sa part. Le Pavillon qui fait face à la rue Royale, & à la rue saint Antoine, fut nommé le *Pavillon du Roi*; & celui qui est vis-à-vis, c'est-à-dire en face de la rue de la Chaussée des Minimes, *Le Pavillon de la Reine*. Ce même Prince pour empêcher que la symetrie de cette Place ne fut alterée à l'avenir, ordonna qu'aucun des Pavillons ne pourroit être partagé entre cohéritiers, mais qu'il seroit mis dans un lot, ou leur appartiendroit par

indivis, ou qu'ils s'en accommoderoient entre eux, de sorte qu'il demeureroit en son entier. Il fit en même tems percer quatre rues qui conduisent à cette Place, & qui en donnent l'entrée. Celle qui va de la rue saint Antoine à ladite Place, se nomme *la rue Royale*; celle qui commence aux Minimes, la rue de la Chaussée des Minimes; celle qui vient de la rue des Tournelles, la *rue du pas de la Mule*; & celle qui vient de la rue saint Louis, & de la rue neuve sainte Catherine, s'appelle la rue de *l'Echarpe*.

Cette Place qui est regulierement quarrée, & qui a neuf Pavillons à chacune des trois faces, n'en a que huit à la quatriéme, parce que le bout de la rue de l'Echarpe est à ciel ouvert, au lieu que celui de la rue du Pas de la Mule, qui lui est opposé, est couvert d'un Pavillon sur une arcade par laquelle on passe. Il y a donc trente-cinq Pavillons bâtis de pierre, & de brique, & couverts d'ardoise. Ils sont portés, sur le devant, par une suite d'arcades larges de huit pieds & demi, hautes de douze, ou environ, & ornées de Pilastres Doriques qui regnent au pourtour de

de la Place, & forment autant de coridors couverts d'une voûte surbaissée de pierre & de brique.

Cette Place est pavée le long de ces coridors, de la largeur d'une rue. Le reste est fermé d'une grille de fer avec des ornemens dorés, qui renferme de grands tapis de gazon vert. Pour entrer dans cette espece de parterre, il y a quatre principales portes qu'on n'ouvre que dans des occasions extraordinaires, & deux petites qui sont toujours ouvertes. Comme cette grille a été faite sous le Regne de Louis XIV. on voit le portrait en médaillon de ce Prince, sur deux de ces portes. Elle fut faite aux dépens des Proprietaires des pavillons, qui donnerent chacun mille livres, ainsi cette grille, qui est dans le fond fort inutile, à coûté trente-cinq mille livres. Au milieu de ce parterre de gazon est une Statue Equestre du Roi Louis XIII. qui y fut posée sur un grand piedestal de marbre blanc, le 13. de Septembre de l'an 1639. Le Cheval fut fait par *Daniel Ricciarelli*, de Volterre, & disciple de Michel-Ange. Ses jambes sont si séches, sa croupe est si ronde, son encolure si fine, ses

crins ſi hardiment tournés, ſa tête ſi belle & ſi fiere, l'œil ſi ardent, que peut-être la nature n'a jamais produit un Cheval auſſi parfait dans toutes ſes parties que l'eſt celui-ci. *Ricciarelli* avoit fait cette figure pour le Roi Henry II. mais cet habile Sculpteur étant mort en 1556. il ne pût point faire la figure du Roi pour lequel il étoit deſtiné. Celle du Roi Louis XIII. qu'on a placée ſur ce Cheval, eſt de *Biard* le fils, & médiocre. Sur les faces du piedeſtal on a gravé des Inſcriptions à la louange de Louis XIII. & du Cardinal de Richelieu, ſon premier Miniſtre.

Sur la face qui eſt du côté de la rue S. Antoine, on lit :

POUR LA GLORIEUSE

ET IMMORTELLE MEMOIRE

DU

TRES-GRAND ET TRES-INVINCIBLE

LOUIS LE JUSTE

XIII. DU NOM, ROI DE FRANCE

ET DE NAVARRE.

ARMAND CARDINAL

DE RICHELIEU,
SON PRINCIPAL MINISTRE
DANS TOUS SES ILLUSTRES
ET GENEREUX DESSEINS:
COMBLE' D'HONNEURS ET DE BIENFAITS
PAR UN SI BON MAITRE
ET UN SI GENEREUX MONARQUE,
LUI A FAIT ELEVER CETTE STATUE:
POUR UNE MARQUE ETERNELLE
DE SON ZELE, DE SA FIDELITE',
ET DE SA RECONNOISSANCE.
1639.

Sur la face du côté des Minimes.

LUDOVICO XIII.
CHRISTIANISSIMO GALLIÆ
ET NAVARRÆ REGI,
JUSTO, PIO, FOELICI,
VICTORI, TRIOMPHATORI,
SEMPER AUGUSTO,
ARMANDUS CARDINALIS
DUX RICHELIUS

PRÆCIPUORUM REGNI ONERUM
ADJUTOR ET ADMINISTER,
DOMINO OPTIME MERITO,
PRINCIPIQUE MUNIFICENTISSIMO,
FIDEI SUÆ DEVOTIONIS,
ET OB INNUMERA BENEFICIA,
IMMENSOSQUE HONORES
SIBI COLLATOS,
PERENNE GRATI ANIMI MONIMENTUM,
HANC STATUAM EQUESTREM
PONENDAM CURAVIT.
ANNO DOM. 1639.

Sur la face qui est à main droite.

POUR LOUIS LE JUSTE.

SONNET.

Que ne peut la Vertu, que ne peut le courage?
J'ai dompté pour jamais l'heresie en son fort,
Du Tage imperieux j'ai fait trembler le bord,
Et du Rhin jusqu'à l'Ebre accrû mon heritage.

J'ai ſauvé par mon bras l'Europe d'eſclavage
Et ſi tant de travaux n'euſſent hâté mon ſort,
J'euſſe attaqué l'Aſie, & d'un pieux effort,
J'euſſe du ſaint tombeau vangé le long ſervage.

ARMAND, le grand Armand, l'ame de mes exploits,
Porta de toutes parts mes armes & mes loix,
Et donna tout l'éclat aux rayons de ma gloire.

Enfin, il m'éleva ce pompeux monument,
Où pour rendre à ſon nom, memoire pour memoire;
Je veux qu'avec le mien, il vive inceſſamment.

La gloire du Cardinal de Richelieu feroit ternie, ſi on ne remarquoit que ce Sonnet qui eſt de *Jean Deſmarets de S. Sorlin*, de l'Académie Françoiſe, ne fut gravé ſur cette face que longtems après la mort de ce grand Cardinal.

Sur la face qui eſt à main gauche.

Quod bellator hydros pacem ſpirare, rebelles,
Deplumes trepidare aquilas, miteſcere pardos,
Et depreſſa jugo ſubmittere colla leones,
Deſpectat LODOICUS, equo ſublimis aheno,
Non digiti, non artifices fecere camini,
Sed virtus & plena Deo fortuna peregit.

ARMANDUS vindex fidei paciſque ſequeſter,
Auguſtum curavit opus; populiſque verendam
Regali voluit ſtatuam conſurgere Circo,
Ut poſt civilis depulſa pericula belli,
Et circum domitos armis felicibus hoſtes,
Æternum domina LODOICUS in urbe triumphet.

Il y a environ ſoixante ans que les pavillons qui forment la Place Royale, étoient regardés comme les plus grandes & les plus ſuperbes maiſons de Paris, mais à préſent il y a bien à en rabattre, car deux de ces pavillons joints enſemble, ſont quelquefois trop petits pour loger certains Particuliers. Au reſte, preſque toutes ces maiſons ſont encore occupées par des perſon-

nes d'une qualité distinguée, & l'on peut dire que Louis XIII. se trouve ici au milieu de sa noblesse.

La rue qui conduit de la Place Royale aux Minimes, se nommoit, il n'y a pas long-tems, la rue *du Parc Royal*, mais aujourd'hui on la nomme la rue de *la Chaussée des Minimes.*

En entrant dans cette rue, on remarque une maison, nommée l'*Hôtel de S. Geran*, parce qu'il a appartenu à Jean-François de la Guiche, Comte du *S. Geran*, & Marêchal de France sous Louis XIII. mort en 1632.

LES HOSPITALIERES DE LA PLACE ROYALE, *ou* L'HÔPITAL DE NÔTRE-DAME.

Cet Hôpital est situé dans le cul de sac de la rue du Foin, entre la Place Royale & les Minimes. Il fût institué & fondé en 1624. par la Mere *Françoise de la Croix*, sous la protection de la Reine Anne d'Autriche, pour le service & le soulagement des pauvres filles & femmes malades. Les Lettres Patentes en furent expédiées au mois de Janvier 1625. en faveur de ladite Mere Françoise de la Croix, & autres Reli-

gieuses Hospitalieres à qui il fut permis de s'établir à Paris pour y vivre selon les Statuts qui avoient été donnés par l'Archevêque de cette Ville le 25. de Novembre de l'année précédente. Les Religieux de la Charité n'eurent pas plûtôt connoissance de ces Lettres Patentes, qu'ils formerent opposition à leur enregistrement à cause de la dénomination d'*Hôpital de la Charité-Nôtre-Dame* ; mais le Parlement par son Arrêt du 14. Avril de l'an 1625. mit les Parties hors de cour & de procès, & permit à ces filles de poursuivre la vérification de ces Lettres, & de celles qu'elles pourroient obtenir, à condition qu'elles prendroient seulement le nom d'*Hospitalieres de Nôtre-Dame*. Les Administrateurs de l'Hôtel-Dieu intenterent un nouveau procès à ces Hospitalieres, demandant que des aumônes qu'on leur avoit faites, on en bâtit une maison près de l'Hôtel-Dieu, laquelle seroit administrée par eux ; que les nouvelles Religieuses prendroient l'habit & la maniere de vivre de celles de l'Hôtel-Dieu, ou qu'on prendroit des Religieuses de l'Hôtel-Dieu pour former & instruire ces nouvelles Hos-

pitalieres. Le 16. Mars 1626. le Parlement rendit un Arrêt, par lequel il adjugeoit aux Adminiſtrateurs de l'Hôtel-Dieu toutes leurs demandes. Les Hoſpitalieres ne furent point contentes de cet Arrêt, & obtinrent du Roi des Lettres de Juſſion du 23. Mars de la même année pour faire enregiſtrer purement & ſimplement celles du mois de Janvier 1625. Ces filles firent enfin leurs vœux le 24. de Juin de l'an 1629. après que *Madelaine Brûlart*, veuve du Sieur Faure Maître d'Hôtel du Roi, ſe fut déclarée leur Fondatrice, par la donation qu'elle leur fit d'une maiſon, contigue à celle que la Mere Françoiſe de la Croix avoit achetée. Ces Hoſpitalieres ſont de l'Ordre de S. Auguſtin ; & outre les trois vœux ordinaires, en font un quatriéme de ſervir les Pauvres malades. *Jean-François de Gondi* Archevêque de Paris, leur donna des Statuts en 1624. & approuva leurs Conſtitutions par acte du 20. Juillet 1628. & par un autre de l'an 1634. Le Pape Urbain VIII. les avoit approuvées dès le 20. Décembre 1633. par un Bref daté de ces jour & an.

Cet Hôpital conſiſte en pluſieurs

corps de logis, une Chapelle, & une sale où il y a vingt-huit lits pour les pauvres filles, ou femmes malades.

Cette Maison se fait honneur d'avoir servi de retraite à *Françoise d'Aubigné*, Marquise de Maintenon, avant qu'elle allât à la Cour de Louis XIV. où elle a vêcu avec tant de crédit & de distinction, jusqu'à la mort de ce Prince.

Avant que de quitter ces Hospitalieres, je dois remarquer que sept ou huit ans après leur établissement en cet endroit, elles acheterent une maison située au faubourg S. Antoine, au Quartier nommé *la Roquette*, où par Lettres Patentes du mois d'Octobre 1639. il fut établi un second Hôpital de ces Religieuses, duquel je parlerai dans la description du faubourg saint Antoine.

La rue des *Minimes* aboutit d'un côté à la rue *S. Louis*, & de l'autre à la rue *des Tournelles*. Outre le Couvent des Minimes qui lui a donné le nom, & que je vais décrire, on y remarque l'*Hôtel de Vitri* que *Nicolas de l'Hôpital de Vitri*, Marêchal de France, fit bâtir sur un terrein qui avoit fait partie du Parc des Tour-

nelles, & que ce Marêchal avoit acquis du Roi.

LES MINIMES.

Ce fut le Roi Louis XI. qui fit venir de Calabre *S. François de Paule*, Instituteur de l'Ordre des Minimes, & ce saint Hermite salua ce Prince au Château du Plessis-lès-Tours le 28. d'Avril de l'an 1482. L'an 1493. la Reine Anne de Bretagne, femme du Roi Louis XII. donna aux Disciples de ce saint homme, qui par humilité avoient pris le nom de *Minimes*, son Hôtel de Nigeon dans la Paroisse de Chaillot, pour en faire un Monastere. Henry III. en fonda un autre dans le Bois de Vincennes le 27. d'Octobre 1585. en mettant les Minimes en la place des Religieux de Grandmont qui y étoient, & qu'il transfera dans Paris au College Mignon. Ces deux établissemens ne ralentirent point l'envie que les Minimes avoient de s'établir dans Paris; mais ne trouvant point encore l'occasion d'y réussir, ils s'en approcherent, & s'établirent dans la Chapelle de Ste Suzanne, ou des cinq Playes, située à l'endroit où est aujourd'hui l'Eglise Paroissiale de S. Roch; ce n'étoit pas encore ce

qu'ils souhaitoient, car ils vouloient avoir un établissement dans la Ville.

En 1611. un Chanoine de l'Eglise de Paris, nommé *Olivier Chaillou*, fils de Pierre Chaillou, Secretaire de la Chambre du Roi, & de *Madeleine d'Alesso*, arriere-petite-fille d'une sœur de S. François de Paule, résolut d'entrer dans l'Ordre des Minimes; & avant que de faire ses vœux, leur donna les biens qui lui appartenoient. C'en fut assez pour donner à ces Peres les moyens d'acheter une partie des jardins, non pas de l'*Hôtel de Vitri*, comme le dit le sieur *Brice*, mais bien de l'ancien Palais des Tournelles. La Reine Marie de Medicis voulant se porter pour Fondatrice de cette Maison, fit rendre aux Minimes le prix qu'ils avoient donné pour l'achat de l'emplacement. Plusieurs personnes puissantes, telles que les Marquis de la Vieville & de Sourdis, M. le Fevre d'Eaubonne Président en la Chambre des Comptes, M. le Fevre d'Ormesson Conseiller d'Etat, firent aussi des dons considérables à cette Maison, & en furent déclarés principaux Bienfaicteurs. Il n'est pas hors de propos de remarquer ici, que Messieurs d'Eau-

bonne & d'Ormesson, étant descendus d'*Olivier le Fevre*, Seigneur d'Ormesson, d'Eaubonne, &c. & d'*Anne d'Alesso*, sa femme, ils avoient aussi l'honneur d'être issus de la sœur de S. François de Paule. Tant de bienfaits mirent bientôt les Minimes en état de bâtir l'Eglise & la Maison qu'ils ont derriere la Place Royale.

La premiere pierre de leur Eglise fut posée le 18. de Septembre de l'an 1611. au nom de la Reine, par l'Evêque de Grenoble. Sur cette pierre étoit gravée cette inscription :

MARIA MEDICÆA,

pientissima & Serenissima Francorum Regina, Henrici IV. *olim conjux, nunc vidua, &* Ludovici XIII. *Francorum Regis mater : extruendi hujus Templi ergò, quod honori B. Dei genitricis Mariæ votum & dicatum est, ejusdem Virginis natali die, & 6. Idus Septemb.* 1611. *primarium lapidem pro fundamento posuit, christianè prorsus & feliciter.*

Cette Eglise qui ne fut achevée que plusieurs années après, ne fut consacrée solemnellement que le 29. Août

1679. sous l'invocation de S. François de Paule, par *François Bouthilier de Chavigni*, Evêque de Troyes. Elle est propre & son Portail qui est de *François Mansard*, a de l'apparence; mais on remarque dans l'accouplement des colonnes du premier Ordre, qui sont Doriques, qu'en voulant conserver le quarré des Metopes, on a tellement embarassé & confondu les bases, qu'il semble qu'il n'y ait qu'un seul tore pour les deux.

Dans le tympan du fronton qui termine ce Portail, est un grand bas-relief qui représente le Pape *Sixte IV.* qui accompagné de Prélats & de Cardinaux, enjoint à *S. François de Paule* d'aller en France pour répondre à l'empressement que le Roi Louis XI. avoit de le voir.

Le Maître-Autel est décoré de six colonnes Corinthiennes, de marbre noir, canelées, & dont les bases & les chapitaux sont dorés. Au milieu est une Descente de Croix qui est une copie d'un excellent tableau de *Daniel de Voltere*, qu'on voit à Rome dans l'Eglise des Minimes de la Trinité du Mont. Aux côtés de cet Autel sont deux niches remplies par deux

ſtatues de marbre, dont l'une repréſente la Ste Vierge & l'autre S. François de Paule. Elles ſont de *Gilles Guerin*, Sculpteur eſtimé dans ſon tems.

La Nef eſt accompagnée de chaque côté de pluſieurs Chapelles qui ſont richement décorées.

Au milieu de celle de S. François de Paule, laquelle eſt la premiere à droite, auprès du Maître Autel, ont été inhumées les entrailles d'*Henry de Bourbon*, Prince de Condé, qui de ſon vivant, l'a fait orner de pluſieurs tableaux qui repréſentent la vie de S. François de Paule, en actions de graces de ce que Dieu avoit accordé des enfans à ce Prince par l'interceſſion de ce Saint. Le tableau de l'Autel paſſe pour un des chefs-d'œuvres de *Voüet*.

La Chapelle de *ſaint Michel* & de *ſaint Saturnin* renferme le corps de *S. Saturnin*, qui fut donné par le Cardinal Mazarin à M. d'*Emery* Surintendant des Finances, qui après l'avoir fait mettre dans une châſſe d'ébéne, ornée de bronze doré, la donna à ce Monaſtere.

Cette Chapelle ayant été venduë dans la ſuite à *Edouard Colbert de Villacerf*, premier Maître d'Hôtel de la

Reine Marie-Therése d'Autriche, & Surintendant des bâtimens, jardins, arts & manufactures du Roi, on la nomma la *Chapelle de Villacerf*, & elle appartient encore aujourd'hui à ses descendans.

L'Autel est décoré d'un bel Attique, soûtenu par deux colonnes de chaque côté, ornées de festons de pampres de vigne, chargés de grapes de raisins. Au couronnement de cet Attique est un Cherubin entouré d'ornemens qui sont dans le même goût; le tableau qui occupe le milieu, représente *saint Michel*, & a été copié d'après celui de *Raphaël*, qui est au Château de Versailles.

La Chapelle est toute lambrissée d'une menuiserie assez bien poussée, & ornée d'ovales par compartimens, & de festons de pampres de vigne. Ce lambris fut fait du tems que cette Chapelle appartenoit à M. M. d'*Emery*, M. M. Colbert de Villacerf n'ont fait que la faire reblanchir & dorer.

Comme c'est ici le Tombeau des Colbert Villacerf, on y voit un médaillon qui représente *Edouard Colbert de Villacerf*, & qui est un des plus beaux morceaux de Sculpture que

Couſtou l'aîné eſt jamais fait. Il eſt travaillé avec un art infini, & eſt comparable à ce que l'antique a de plus parfait. Il eſt enveloppé d'une draperie très-heureuſement jettée. Au-deſſous ſont les armes de M. de Villacerf, & deux Licornes pour ſupports. Ces armes & ſupports ſont de feu *Spingola*, Sculpteur eſtimé. Le médaillon & les ornemens de Sculpture qui l'accompagnent, ſont de métail doré.

Au-deſſous, dans un cartouche, eſt l'Epitaphe qu'on va lire :

ICI REPOSE

Haut & puiſſant Seigneur, Meſſire EDOUARD COLBERT, *Chevalier, Marquis* de Villacerf *&* de Payens, *Seigneur* de S. Mêmin *& autres lieux, Conſeiller du Roi en ſon Conſeil d'Etat, premier Maître d'Hôtel de la Reine; Surintendant & Ordonnateur général des bâtimens & jardins, arts & manufactures de Sa Majeſté. Il entra fort jeune à la Cour, & commença de s'y former ſur les exemples, & ſur les ordres de Monſieur le* Chancelier le Tellier *ſon oncle, pour lors Miniſtre & Secre-*

taire d'Etat. Il fut pourvû de la Charge de premier Maître d'Hôtel de la Reine, qu'il a exercée pendant la vie de cette Princesse. Le Roi l'honora ensuite de la Surintendance de ses Bâtiments, où il donna toutes les marques d'une fidélité parfaite envers Sa Majesté, & d'une équitable charité pour les ouvriers; enfin accablé de maladies, Dieu lui inspira de quitter la Cour, où il avoit vécu plus de cinquante ans: il suivit les mouvements de cette grace, & profitant de cet intervalle, il s'appliqua uniquement à l'affaire de son salut; & pour obtenir de la misericorde de Dieu le pardon de ses péchés, il fonda en cette Chapelle, conjointement avec Geneviéve l'Archer *son épouse, une Messe pour tous les jours & à perpetuité. Il mourut le 18. d'Octobre 1699. après avoir reçu en bon chrétien les Sacrements de l'Eglise. Il a vécu soixante & onze ans.*

Geneviéve l'Archer *sa veuve lui a fait faire ce monument sur son Tombeau où elle veut aussi être inhumée. Elle est décédée le 17. d'Avril 1712.*

Edouard Colbert de Villacerf dont je viens de rapporter l'Epitaphe, étoit frere aîné de Gilbert Colbert, Marquis de S. Poüange, qui a été inhumé dans l'Eglise des Capucines où il a un Tombeau magnifique ; & de *Jean-Baptiste-Michel Colbert*, Conseiller-Clerc au Parlement de Paris, puis Evêque de Montauban, & enfin Archevêque de Toulouse. Ce dernier étant mort à Paris en 1710. fut inhumé dans la Chapelle que je décris ici, & l'on y lit cette Epitaphe :

D. O. M.

HIC JACET

Illustrissimus, & Reverendissimus Pater in Deo D. D. JOANNES-BAPTISTA-MICHAEL COLBERT *Tolosanus Archiepiscopus, Regi ab omnibus Consiliis, in Occitaniæ Conventibus à præside primus; qui ingenii sagacitate, in explicandis intricatissimis hujus Provinciæ rebus, consiliorum æquitate & gravitate, in generalibus Cleri Gallicani Comitiis, prudenti severitate in administranda Diœcesi, & servando inter Sacerdotes Pastoresque disciplinæ Ecclesiasti-*

ea tenore, in pauperes beneficentiâ & paternâ charitate emicuit. Tandem Parisiis Comitiorum Cleri Gallicani Legatus, morte Justorum obiit die undecima Julii, anno 1710. ætatis annum agens septuagesimum primum.

REQUIESCAT IN PACE.

Pierre-Gilbert Colbert, Marquis de Villacerf, & premier Maître d'Hôtel de la Reine, mort à Paris le 3. de Mars 1733. a été aussi inhumé dans cette Chapelle. Il étoit fils d'Edouard Colbert dont je viens de rapporter l'Epitaphe, & de Geneviéve l'Archer: il avoit servi dans la Marine, & avoit été fait Capitaine de Vaisseau en 1692. ensuite il fut premier Maître d'Hôtel de *Marie-Adelaide de Savoye*, Duchesse de Bourgogne, puis Dauphine, morte à Versailles le 12. de Février de l'an 1712. Lorsqu'on fit la Maison de la Reine épouse du Roi Louis XV. on lui donna la même Charge qu'il a remplie jusqu'à sa mort.

La troisiéme Chapelle est sous l'invocation de *S. François de Sales*, & a appartenu au feu Duc de la Vieville, qui

de ſon vivant la fit embellir & enrichir. Les quatre vertus cardinales qui ſont aux quatre coins, ont été ſculptées par Gilles Guerin; mais ce qui frappe le plus, eſt un magnifique Tombeau de marbre ſur lequel ſont deux ſtatues de marbre blanc. L'un repréſente un homme à genoux, revêtu d'un manteau Ducal ſur lequel eſt le collier de l'Ordre du S. Eſprit. L'autre eſt celle d'une Dame auſſi à genoux.

Sur le panau de ce Tombeau eſt écrit en lettres d'or :

CY GISENT

CHARLES DUC DE LA VIEVILLE,

Miniſtre d'Etat,

& Surintendant des Finances de France, ſous les Regnes des Rois Louis XIII. & Louis XIV. décédé l'11. de Janvier.

Et Dame MARIE BOUHIER *ſon épouſe, décédée le 7. Juin 1663.*

La Chapelle de *Nôtre-Dame de Bon Secours*, qu'on nomme auſſi la Chapelle d'*Engoulême*, vient enſuite, & n'eſt pas moins ornée, & moins bril-

lante que celle dont je viens de parler. Le tabernacle eſt d'ébéne, & enrichi de dorures, diſtribuées avec goût. On remarque auſſi une figure de la Vierge qu'on dit être d'un bois miraculeux; mais ce qui attire les premiers regards, ſont deux ſuperbes Tombeaux. Sur l'un eſt la ſtatue en marbre blanc, d'une Dame à genoux. Sur une table de marbre noir qui eſt vis-à-vis, on lit:

PIIS MANIBUS

MEMORIÆQUE SACRUM

DIANÆ FRANCIÆ,

DUCISSÆ ENGOLISMENSIS;

Chriſtianiſſimi Regis HENRICI II. naturâ filiæ, & in jura legitimorum natalium aſcriptæ, quæ primùm Horatii Farneſii, Ducis Caſtrenſis, in obſidione Hedina cæſi paucis diebus uxor; poſtmodùm Franciſco Memorancio, illuſtriſſimæ familiæ Principi elocata, ſuſceptoque ex eo unius diei, & longi mœroris filio, vidua relicta, diu ſuperſtes fuit, cum aliarum virtutum concurſu, tum integra pudicitiæ fama inſignis, cultuque in

Deum , Regemque incomparabili , cujus vel maximum documentum dedit , cum ſub initia Civilis Belli, depoſito apud illam fidei pignore, inter duos potentiſſimos Reges , Henricum III. Francorum , & ejus mox ſucceſſorem Henricum Navarrorum Regem , mutua concordia atque amicitia ſtabilita eſt ; tandem ut , quod acerbo prolis occaſu perdiderat , adoptione reſarciret, moriens Franciſcum Valeſium ex Regia ſtirpe pronepotem, ſibi hæredem ex aſſe inſtituit , eique incertæ mortalium vitæ memor, Ludovicum fratrem , non minus virtutis quam ſanguinis conjunctione germanum ſubſtituit. Obiit octogenaria major , anno ſalutis ſupra mille ſexcenteſimo unde vigeſimo tertio Nonas Januarii.

Sur le cercueil de cette Princeſſe , mais ſur une lame de cuivre , eſt cette Inſcription :

DIANE DE FRANCE,
fille , & ſœur légitimée des Rois ,
Ducheſſe d'Engoulême ,
Douairiere de Montmorenci ,
décédée à Paris, l'onziéme Janvier 1619.
âgée de 80. ans.

Cette Princesse étoit fille naturelle du Roi Henry II. & de Philippe *des Ducs*, Damoiselle de Cony en Piedmond. Elle avoit épousé en premieres nôces, par contrat du 13. Février 1552. *Horace Farnese*, Duc de Castro, Chevalier de l'Ordre du Roi, jeune Prince de grande espérance, qui fut tué au siege d'Hesdin en 1553. Diane étant sans enfans, le Roi son pere la remaria, par contrat passé à Villers-Coterets, le 3. May 1557. à François Duc de Montmorenci, Pair & Marêchal de France, duquel il ne lui resta point d'enfans. En mourant elle donna tous ses biens à *François de Valois*, & lui substitua *Louis de Valois* son frere, ses petits neveux, & l'un & l'autre enfans de *Charles de Valois*, fils naturel du Roi Charles IX. & de Marie Touchet.

Sur un autre Tombeau également magnifique que celui dont je viens de parler, est la statue de marbre blanc, d'un homme à demi-couché sur un manteau Ducal, & au-dessous est cette Epitaphe :

SISTE VIATOR,

& disce

sub

ſub hoc marmore recondi cineres
invicti quondam Principis,

CAROLI VALESII,

Engoliſmenſium Ducis, Comitis
Arvernenſis.
Natura Carolum IX. patrem dedit;
bona indoles Henricum III.
educatorem promeruit;
Henricus IV. virtutem ejus exercuit;
Ludovicus XIII. & Ludovicus XIV.
beneficiis, benevolentia
& honore illum proſecuti ſunt.
Res proſperæ, res adverſæ,
animum ejus
nec fregere nec corrupere.
Super armatos ſtrenuus, contra rebelles
fortis, inter proceres pacificus vixit.
Longam ſenectutem Litteris,
conſilio, virtute, illuſtrem fecit.
Obiit in Chriſto ætatis ſuæ 78.
die 23. Septembris an. 1650.

FRANCISCA NARGONIA

ſecundis poſt Carolam Mommorantiam
votis exoptata,
Principi conjugi bene de ſe merito,
Æternum hoc pietatis, gratitudinis,
& amoris Monumentum poſuit.
Abi, precare.

C'eſt le Tombeau & l'Epitaphe de *Charles de Valois*, Duc d'Engoulême, Pair de France, Comte d'Auvergne, de Ponthieu, de Lauragais & d'Aletz, Chevalier des Ordres du Roi, Colonel général de la Cavalerie Légere de France, fils naturel de Charles IX. du nom, Roi de France, & de *Marie Touchet*, Dame de Belleville, & fille de *Jean Touchet*, Lieutenant Particulier au Préſidial d'Orléans. *Charles de Valois* nâquit au Château de Fayet en Dauphiné, près Montmelian, le 28. d'Avril 1573. Dès ſa jeuneſſe il donna de grandes marques d'eſprit & de courage, & fut deſtiné à la Religion de Malte. Il fut fait même Grand-Prieur de France, mais il quitta cette dignité & l'Ordre de Malte, par diſpenſe du Pape, & ſe maria à Charlote de Montmorenci, par contrat paſſé à Pezenas le 6. May 1591. Il eut beaucoup de part aux bonnes graces du Roi Henry III. & fut l'un des premiers Seigneurs de la Cour qui reconnut à S. Cloud le Roi Henry IV. ſon ſucceſſeur. Il ſe diſtingua aux batailles d'Arques, d'Ivri & de Fontaine-Françoiſe. Depuis il ſe laiſſa entraîner dans les ſentimens de

jalousie & de vengeance d'Henriette de Balsac d'Entragues, sa sœur uterine, contre Henry IV. & signa un Traité secret fait avec Philippe III. Roi d'Espagne, par lequel le Roi Catholique promettoit de l'assister d'argent & de troupes, pour mettre sur le Trône *Henry de Bourbon*, fils naturel de cette Dame & du Roi Henry IV. Ce fut sur le soupçon de ce Traité, qu'il fut mis à la Bastille le 9. de Novembre 1604. & condamné à avoir la tête tranchée en 1605. mais le Roi changea la peine de mort en une prison perpétuelle, parce qu'Henry III. ne lui avoit recommandé en mourant que le Comte d'Auvergne & M. le Grand, & qu'il ne vouloit pas qu'il fût dit, qu'il eut fait mourir un homme que lui avoit si affectueusement recommandé celui qui lui avoit laissé le Royaume. Il ne sortit de prison qu'en 1616. & l'année suivante il eut le commandement de l'armée qui alla assiéger Soissons. Après la mort de Diane légitimée de France, le Roi lui donna le Duché d'Engoulême & le Comté de Ponthieu, par Lettres de l'an 1619. Il fut le chef d'une fameuse Ambassade que Louis XIII. envoya

vers l'Empereur Ferdinand en 1620. Il mourut à Paris dans ſon Hôtel, le 24. de Septembre de l'an 1650. âgé de 77. ans & demi, & ſon corps fut inhumé dans la Chapelle que je décris, où *Françoiſe de Nargonne*, ſa ſeconde femme, lui fit ériger le Tombeau dont il vient d'être parlé. Il avoit contracté ce ſecond mariage le 29. Janvier 1644. & cette Ducheſſe d'Engoulême n'eſt morte que le 10. Août 1713. c'eſt-à-dire, cent trente-huit ans après la mort de Charles IX. ſon beau-pere.

Sous cette Chapelle eſt un caveau où ſont les cercueils de preſque tous ceux, ou celles qui ont appartenu au Duc d'Engoulême. Ces cercueils ſont de plomb, & ont chacun une table de cuivre ſur laquelle eſt une inſcription, qui fait connoître la perſonne dont le cercueil renferme la cendre. Je vais parler de ces cercueils ſelon l'ordre des tems.

PREMIER CERCUEIL.

Cœur de FRANÇOIS DE VALOIS, *Comte d'Alés, décédé durant le ſiége de Montpellier en* 1622.

Son corps fut enterré en la grande Egliſe d'Agde.

2. C.

CY GIST

haute & puissante Princesse,
Madame
CHARLOTE DE MONTMORENCI,
Duchesse d'Engoulême,
& épouse de très-haut & puissant
Prince, Monseigneur
CHARLES DE VALOIS,
Duc d'Engoulême, Pair de France.
Elle est décédée le 12. *d'Août*
de l'an 1636.
Dieu mette son ame en Paradis.

3. C.

LOUIS DE VALOIS *Comte d'Auvergne,*
décédé au Château d'Escouen
en l'année 1637.

4. C.

CY GIST

le corps de haute & puissante Dame,
Madame MARIE TOUCHET
de Belleville, au jour de son décès,
veuve de feu haut & puissant Seigneur,
Messire FRANÇOIS DE BALZAC,
Sieur d'Entragues,

Chevalier des Ordres du Roi,
& Gouverneur d'Orléans,
laquelle décéda le 28. *Mars* 1638.
âgée de 89. *ans.*

Le fameux *Bayle* a fait un article de *Marie Touchet* dans ſon Dictionaire, & dit *qu'on ne doit pas trouver étrange qu'il faſſe des articles de femmes comme celle-ci.* Le Lecteur curieux n'a garde de le trouver étrange; mais il eſt ſurpris de n'y point trouver les dates de la naiſſance & de la mort de Marie Touchet. Il y a apparence que Bayle ne les ſçavoit pas, car exact comme il l'étoit, il les auroit ſans doute rapportées. L'Epitaphe que je viens de rapporter ici, ſervira de ſupplément à cet article de ſon Dictionaire.

5. C.

ARMAND DE VALOIS
Comte d'Auvergne,
décédé en Novembre 1639.

Dans la Chapelle qui vient enſuite, & qui eſt la cinquiéme de celles qui ſont de ce côté de la Nef, ſont trois oſſemens du Bienheureux *Jean de*

Dieu, Instituteur des Religieux de la Charité. Ces Reliques furent données à ce Couvent l'an 1678. par le P. *Quinquet* Général des Minimes, qui les avoit obtenues des Minimes de Grenade qui en conservent le Corps. Cette Chapelle a aussi servi de sépulture à plusieurs personnes de la famille de *le Camus*.

La Chapelle de sainte Marguerite est la sixiéme & derniere de ce côté-ci. *Octave de Perigni*, Président en la troisiéme Chambre des Enquêtes du Parlement de Paris, & Précepteur de Louis de France, Dauphin de Viennois, fils unique du Roi Louis XIV. a été inhumé dans cette Chapelle. Il mourut à S. Germain en Laye le premier de Septembre de l'an 1670. d'une fiévre continue, selon quelques Ecrivains, ou d'apoplexie selon Gui Patin. Il n'étoit que dans sa quarante-cinquiéme année, & par la beauté de son esprit, la sagesse de ses mœurs, & l'étendue de ses connoissances, étoit très-digne de l'employ qui lui étoit confié. Il s'en falloit tout que sa naissance ne répondit à son mérite. Son grand-pere étoit Tailleur, & se nommoit *Peau-de-Loup*. Son pere s'enrichit dans la

maltote, & prit le ſurnom de *Perigni*, qui eſt un de ceux d'une ancienne & bonne famille de Paris, nommée *Picard-Perigni*. Le Magiſtrat qui donne lieu à cet article, épouſa la fille d'un Partiſan nommé *Margonnes*, & ſe trouva ſi riche, qu'il acheta la Charge de ſecond Préſident en la troiſiéme Chambre des Enquêtes, & en donna quatre cens douze mille livres. On remarque que dans le dernier ſiécle, & dans celui-ci, il s'eſt trouvé pluſieurs Avanturiers qui ont tellement affectionné le ſurnom de *Perigni*, qu'ils ont quitté le leur pour uſurper celui-ci.

La Chapelle de ſaint Nicolas eſt la premiere de l'autre côté. L'on y remarque un Mauſolée de marbre noir, ſur lequel eſt la ſtatue de marbre blanc, d'un homme à genoux, revêtu d'un grand manteau fourré d'hermine, retrouſſé ſur l'épaule, & ayant le Collier de l'Ordre du S. Eſprit pardeſſus. Au bas eſt écrit en lettres d'or :

Titulus & depoſitum viri perilluſtris,
NICOLAI LE JAY,
in Senatu Pariſienſi Principis,
Commendatoris,

Regiorumque Ordinum Cancellarii.
Sta Viator, dum tibi modico
marmore clausum,
sistimus magni nominis virum:
hunc per omnem
vitæ cursum perpetua illustravit gloria, meruit primùm in suprema Regni curia Senator, mox hujus Urbis Prætor; perterritam, jacentemque parricidio Henrici Magni excitavit Civitatem; Senatûs Parisiensis, Præses; deinde Princeps, amorem consecutus, ubi vitare odium arduum fuit; ideo felix extat ejus memoria, tot honoribus, accessit torquatæ utriusque Regis militiæ sigilli custodia, ut ornamentis equestribus, & insignibus regiis illuminata purpura augustius claresceret. In quem vivum cum CAROLUS LE JAY, *Regi à sanctioribus Consiliis, & Libellorum supplicum magister, Baro* de la Maison Rouge, & HENRICUS LE JAY, *Marquio* de Buci, *ex fratre nepotes, omnia sanguinis & necessitudinis monumenta contulissent, etiam mortuo perenne hoc monumentum mœstissimi consecraverunt. Vixit annos 67. Decessit an sal.* 1640. *pridie Calendas Januarii.*

Sur ce même Tombeau, est la statue de *Madeleine Marchand*, femme du Premier Président le Jay, & fille de *Charles Marchand*, Capitaine des trois Corps d'Archers de la Ville, & le même qui fit construire à ses frais le *Pont Marchand*, en la place du Pont aux Meuniers, qui fondit tout d'un coup le 22. Décembre 1594. Nicolas le Jay, dont je viens de rapporter l'Epitaphe, fut fait Garde des Sceaux des Ordres du Roi par Lettres du 27. Février 1636. & mourut le 30. Décembre de l'an 1640. sans posterité légitime. Madeleine Marchand sa femme, étoit morte dès l'an 1625.

Dans cette même Chapelle sont deux bustes de marbre blanc. Sous le premier est cette Inscription :

D. O. M.

ET ÆTERNÆ MEMORIÆ

Viri perillustris GUILLELMI DE LESRAT, *Domini* de Lancrau ; *hic inter Armoricos ex antiqua nobilitate oriundus, in Senatu ejusdem Provinciæ, in quo patrem habuit præsidem infulatum, summæ integritatis & eruditionis virum, primùm meruit ;*

deinde relictis penatibus , & ſolo àvito , Pariſienſis Senator ; mox Regius Urbis cognitor ; dein reſumpta purpurâ Parlamenti Præſes ; in quo munere cum per decem annos continuos ſanctè & caſtè unicuique , quod ſuum erat , reddidiſſet , ideo Principi acceptus , in ſacrum ejus Conſiſtorium aſſumptus fuit : cui dignitati haud impar , cum per totidem annos carus omnibus pari integritate ſuffeciſſet ; vitam Cœlo acceptam Cœlo reddidit 15. *Cal. Octob. an.* 1644. *Relicta uxore* CATHARINA FEYDEAU , *egregia pietatis & fidei muliere , quæ ſuaviſſimo marito è vivis ſublato , rebus humanis ſemet eripuit ; & quod illi tumulus , hoc ſibi Viſitationis ſanctæ Mariæ Cœnobium eſſe voluit. Parenti optimæ mœrens filia unica , & chariſſima , Gabrielis de Leſrat, viri perilluſtris,* CAROLI LE JAY , *Baronis* de la Maiſon Rouge , *& Libellorum ſupplicum magiſtri conjux , hoc monumentum in ſacello* NICOLAI LE JAY , *quondam Senatûs Principis , conſecravit , tanquam æternum inter utramque gentem amicitiæ pignus , & neceſſitudinis.*

Sur l'autre buſte, & ſur une table de marbre noir, on lit :

D. O. M.

ET PIIS MANIBUS

Viri perilluſtris, CAROLI LE JAY,
Baronis de la Maiſon Rouge;
qui clara ex ſtirpe oriundus,
Auſpiciis, & munificentia optimi patrui, ſummæ curiæ Principis,
ſenatoriam dignitatem in ſummo conſilio adeptus;
Libellorum deinde ſupplicum magiſter creatus;
quatuor Provinciarum præfecturas perpetua ſerie præclarè geſſit.
Tandemque morbo correptus,
Religionis Chriſtianæ
ritè ſumptis præſidiis, mortem obiit.
Anno ſal. 1671.
25. *Novemb. Ætat.* 58.

Vir fuit corporis, & animi dotibus ſpectandus;
qui in rebus forenſibus integritate & fortitudine;
in civilibus prudentia & comitate;
omnium benevolentiam ſibi devinxit.
GABRIEL DE LESRAT,

conjux mœstissima,
hoc fidei & amoris monumentum,
desideratissimo conjugi
consecravit.

La Chapelle qui suit, est sous l'invocation de *saint Charles Borromée.* Le tableau de ce Saint qui est sur l'Autel, est un présent du Marêchal de Vitri qui l'avoit apporté de Rome. Comme c'étoit ici la Chapelle de Messieurs de l'*Hôpital-Vitri*, il y a plusieurs Seigneurs & Dames de cette maison qui y ont été inhumés.

La Chapelle de *saint Joseph* est la troisiéme de ce côté-ci. On y voit le corps de *sainte Laurence*, Vierge & Martyre, qui est ici dans une châsse de filigrane d'argent.

Dans la quatriéme Chapelle on remarque le tableau de l'Autel qui a été peint par *Sarrasin*, & tous les autres ornemens qui sont d'après ses desseins.

La cinquiéme Chapelle est celle de la famille de *Castille*, & est une des plus ornées qu'il y ait. Les tableaux qui sont au pourtour, représentent les principales actions de S. Pierre. A la face qui regarde la porte, est un magnifique tombeau de

marbre noir, au bas duquel est écrite en lettres d'or l'Epitaphe que voici :

D. O. M.

SISTE HOSPES,

LAPIS TE ROGAT.

Hic PETRI CASTELLÆ, & PETRI *filii mortales exuviæ conduntur : at uterque qui fuerint adverte. Pater magni Consilii Senator, dein à libellis supplicibus fuit : defunctus apud Helvetios altera legatione, atque ita per legitimos honorum gradus solidam ad res gerendas virtutem adeptus, tandem intimo Regio consessu largitionum comitivæ præfuit, quod probitatem fidemque testatur magis, earumdem examini præficitur. Turbidissimis exinde temporibus, dum Legatus tertium Helvetiæ extra ordinem destinatur. Avinioni vivere desit* 17. *Cal. quintiles. Ætatis suæ, anno* 43. *Christi* 1629. *Quem paternæ virtutis æmulus, filius præcox prudentiâ, & ante annos juris claritudine, in Senatu Parisiensi allectus, parentis desideratissimi fato justam fati seriem antever-*

tit, luctuque immodico & doloris ægritudine mortem obiit 15. Cal. easdem anni sequentis. CAROLINA JANNINA *uxor, conjugi amantissimo, mater filio pientissimo, insolabiles lachrimas marmori sculpi jussit. Hospes abi, & mortalium vicem luge.*

La sixiéme Chapelle appartient à la famille *de Verthamon*, dont on voit ici les représentations en bustes de plusieurs de ce nom, & leurs Epitaphes, entr'autres celle-ci:

D. O. M.

ÆTERNÆ MEMORIÆ

FRANCISCI DE VERTHAMON, *Senatoris Parisiensis; qui antiqua & nobili apud Lemovices familia natus, amplissimi Ordinis dignitatem, per annos 37. ea integritate constantiaque gessit, privatam vitam singulari morum sanctimonia sic instituit, ut domi forisque par sui desiderium moriens, & æmulandæ virtutis exemplum insigne reliquerit. Idem in sacello hoc structura, dotisque nomine, ut in eo sibi, suisque per-*

petuum jus esset, statoque in dies singulos pro se suisque salutari sacrificio, argenti libras contulit 1600. Vixit annos undesexaginta. Excessit Cal. Aug. an. 1625. uxor, liberique, marito dulcissimo, patri optimo, mœrentes posuerunt.

MARIA VERSORIS, *uxor domo Parisiis orta, non dispari piæ devotæque mentis, studiis viro simillima, quocum annos septem & triginta summa concordiæ vixerat, post etiam communi monumento in spem vitæ communem conjuncta est.*

Les *Verthamon* sont originaires de Limousin, & d'une ancienne noblesse. Ils ont pris leur nom d'un fief situé sur la riviere de *Vienne*, & communément nommé *le Gué de Verthamon*. La branche de Breau, laquelle vient de finir en la personne du Premier Président du grand Conseil, étoit l'aînée des autres branches.

Dans cette Eglise, à côté de la Chapelle de la Vierge, fut inhumé, le 11. Mars 1678. le corps de *Jean de Launoy*, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, & de la Societé de

Navarre. Ce ſçavant homme nâquit à *Val-de-Sie*, Paroiſſe, du Diocèſe de Coutances, à dix ou onze lieues de cette Ville, & à quatre de *Valogne*, ce qui a fait croire à M. du Pin qu'il y étoit né. Son pere ſe nommoit *Pierre de Launoy*, & ſa mere *Michelle Jean*. On met la date de ſa naiſſance au 21. de Décembre 1603. mais elle eſt contredite par ſon Epitaphe, où il eſt dit qu'à ſa mort, arrivée en 1678. il avoit ſoixante-dix-ſept ans. Il fit ſes premieres études à Coutances, où il fut entretenu par Guillaume de Launoy Promoteur de l'Officialité. Il vint enſuite à Paris où il prit le degré de Licentié en Théologie en 1629. & le Bonnet de Docteur au mois de Juin 1634. Comme l'étude étoit ſon unique occupation, & qu'il étoit extrêmement laborieux, il fit en peu de tems de grands Recueils de paſſages des Peres, des Théologiens & des Hiſtoriens, qui le mirent en état de donner au Public une grande quantité d'Ouvrages ſur des matieres d'Hiſtoire, de Critique & de Diſcipline Eccléſiaſtique. Perſonne n'a défendu avec plus de force que lui, les droits des Rois, l'autorité des Conciles, ni dé-

couvert avec plus de ſagacité la fauſſeté de quelques hiſtoires des Saints, & la ſuppoſition de quelques Privileges. Il tomba malade au commencement du mois de Mars de l'an 1678. dans l'Hôtel d'Etrées, où le Cardinal de ce nom l'avoit attiré dès l'an 1644. & où il mourut le 10. du même mois, après avoir reçu les Sacremens. Il fut inhumé dans l'Egliſe des Minimes comme il l'avoit ordonné, & avoit legué à ces Peres par ſon teſtament deux cens écus d'or, tous les Rituels qu'il avoit amaſſés avec beaucoup de ſoin, & la moitié de ſes Livres; donnant l'autre moitié au Seminaire de Laon. Il donna ſes biens de patrimoine à ſes parens, fit une fondation au College de Navarre, & quelques legs aux Pauvres. Peu de jours après l'inhumation, M. *le Camus* Premier Préſident de la Cour des Aydes, qui aimoit & eſtimoit infiniment le défunt, ſe tranſporta aux Minimes pour convenir avec eux de l'endroit où l'on mettroit l'Epitaphe qu'il avoit fait faire par M. *Clément* Conſeiller en la même Cour. Les Minimes parurent pour lors ſe prêter d'aſſez bonne grace à ce que M. le Camus ſouhaitoit, &

le prierent ſeulement de vouloir bien leur laiſſer une copie de cette Epitaphe; mais quelques jours après, ils apporterent à ce Magiſtrat des Lettres de leur Général, qui leur défendoit de laiſſer mettre aucune inſcription à la louange de M. de Launoy, & publierent même que cela leur étoit auſſi défendu par des ordres encore plus reſpectables que ceux de leur Général. Ainſi le Tombeau de Launoy eſt ſans Epitaphe; mais malgré l'ingratitude & la politique monacale, on la trouve dans pluſieurs Livres imprimés, entr'autres dans la Deſcription de Paris, par *Germain Brice*. Je ſuis trop bon françois, & trop pénétré des ſervices que ce ſçavant Docteur a rendus à l'Egliſe & à l'Etat, pour ne pas la rapporter ici, comme ont fait les autres.

D. O. M.

HIC JACET

JOANNES LAUNOIUS,
Conſtantienſis,
Pariſienſis Theologus;
qui veritatis aſſertor perpetuus,
Jurium Eccleſiæ & Regis
acerrimus vindex,

vitam innoxiam exegit.
Opes neglexit, & quantulumcunque, ut relicturus satis habuit.
Multa scripsit nulla spe, nullo timore; optimam famam maximamque venerationem apud probos adeptus.
Annum septimum, & septuagesimum agens decessit.
Animam Christo consignavit die 10. *Martii anno* M. DC. LXXVIII.

Hoc Monumentum amico jucundissimo poni curavit
Nicolaus le Camus
in suprema Subsidiorum curiâ Princeps.

Dans cette même Eglise a été inhumé *Abel de Sainte Marthe*, Doyen de la Cour des Aydes, Garde de la Bibliotheque Royale de Fontainebleau, mort le 30. d'Octobre de l'an 1606. âgé de quatre-vingt-un ans.

Cette Eglise possede une grande quantité de reliques, entre autres deux morceaux de la vraie Croix, qui sont enchassés dans une croix d'argent; & une Vertebre de S. François de Paule enfermée dans un globe

de criſtal ſoûtenu par un pied de vermeil ; trois oſſemens du même ſaint qui ont été donnés à cette Egliſe par celle de Nôtre-Dame de la Riche à Tours qui poſſedoit les reſtes du corps de ce ſaint, qui fut jetté au feu par les Calviniſtes avec celui de S. Martin le 14. d'Avril de l'an 1562. Ce fut la Reine Marie Thereſe d'Autriche qui obtint ces précieux reſtes, & qui en fit préſent aux Religieux de ce Couvent. Une partie du manteau de S. François de Paule.

Les Regiſtres de la Sacriſtie de cette Egliſe nous apprennent qu'*Anne d'Autriche*, femme du Roi Louis XIII. ayant paſſé pluſieurs années de mariage ſans avoir d'enfans, elle implora l'interceſſion de S. François de Paule, & venoit preſque tous les vendredis en ce Couvent : enfin après vingt-trois ans de ſterilité, elle conçut & accoucha de Louis XIV.

Marie Victoire de Baviere, épouſe de Louis de France Dauphin de Viennois, implora auſſi l'interceſſion de S. François de Paule, & fit offrir à ce ſaint le jour de ſa fête l'an 1681. un ſuperbe Parement & une Chaſuble que cette Princeſſe avoit travaillés de

ſes propres mains. Ce fut M. Boſſuet Evêque de Meaux, ſon premier Aumônier, qui célébra la Meſſe dans cette Egliſe ce jour-là, & y expoſa les vœux de cette pieuſe Princeſſe.

Dans la premiere des ſales qui ſervent de Sacriſtie, on voit trois tableaux qui ont chacun douze pieds de largeur, ſur huit de hauteur, & dont les ſujets ſont pris de la vie de S. *François de Paule.* Le premier repréſente ce ſaint qui marche ſur les eaux & traverſe le fare de Meſſine, comme il auroit pû faire ſur une chaloupe. Ce tableau a été peint par *Noel Coypel.* Le ſecond eſt le même ſaint qui guérit des Peſtiferés. Il eſt d'un Peintre nommé *le Pape.* Le troiſiéme eſt de *Dumont*, & nous fait voir S. François de Paule préſenté par le Dauphin au Roi Louis XI. ſon pere, qui reçoit ce ſaint homme au milieu de ſa Cour, & qui à genoux & à ſes pieds, lui demande ſa bénédiction, mais le ſaint ſemble lui répondre que c'eſt à Dieu à qui il faut la demander. Ce tableau, au jugement des connoiſſeurs, eſt le plus beau des trois, quoique les deux autres ayent des beautés.

Le Cloître ne fut achevé qu'en

1683. Au-deſſus ſont deux grandes galeries qui regnent ſur toute ſa longueur. Le P. *Niceron*, Minime, & l'un des plus ſçavans Mathématiciens de ſon tems, y a repréſenté *S. Jean* l'Evangeliſte aſſis ſur un Aigle, & écrivant ſon Apocalypſe; & *la Madeleine* dans la ſainte Baume en contemplation. Ce pere a mis en œuvre dans ces deux morceaux tous les preſtiges de la perſpective & de l'optique.

Du Cloître on va au Chapitre qui eſt orné d'une belle menuiſerie, & de pluſieurs tableaux qui ont été peints par un nommé *Prevoſt*.

Le Refectoir a dans œuvre quatre-vingt quatre pieds de longueur, & trente de largeur. Il eſt orné de tableaux qui repréſentent les Inſtituteurs des Ordres Religieux, & qui ont été peints par *Laurent la Hire*.

La Bibliotheque eſt d'environ vingt mille volumes tant imprimés que manuſcrits. Parmi les premiers on eſtime principalement un recueil de Rituels qui avoient été amaſſés par M. de Launoy qui les donna à ce Monaſtere. Ce recueil eſt regardé comme unique. On voit auſſi dans cette Bibliotheque beaucoup d'ouvrages de

Rabins, & un livre intitulé *Ruthenica.* Entre les manuſcrits, ſont les originaux des lettres qu'on écrivoit de toutes parts au P. *Merſenne*, le correſpondant & l'ami intime de Deſcartes. S'il étoit poſſible de ramaſſer les réponſes que le P. Merſenne fit à toutes ces lettres, il ne faut pas douter que ce recueil ne fit plaiſir au public, & même qu'il ne fut utile. On voit auſſi dans cette Bibliotheque, avec ſurpriſe & avec admiration, un manuſcrit intitulé *Herbarium vivum* qui contient une deſcription de toutes les plantes rares que le P. *Charles Plumier*, Religieux Minime qui avoit un goût déterminé pour la Botanique, avoit vues en differentes parties du monde, ſurtout en Amerique. Rien de plus exact que les deſcriptions que ce pere en donne, ni rien de plus proprement deſſiné que les figures, qui ſont toutes de ſa main. Ce manuſcrit composeroit quinze ou ſeize volumes *in folio.* On a encore du P. Plumier un livre imprimé en latin & en françois intitulé *l'Art de tourner* ou de faire toutes ſortes de figures au Tour. Ce Livre qui eſt *in folio*, eſt très-eſtimé des Sçavans en mécanique.

Les

Les Minimes ont donné plusieurs sujets distingués dans l'Eglise & dans les Sciences.

Le P. *Gaspard Dinet* après avoir été Général de cet Ordre, & Prédicateur du Roi Henry le Grand, fut fait Evêque de Mâcon en 1600. Le P. *René le Clerc* fut fait Evêque de Glandève, & après avoir gouverné ce Diocèse pendant vingt-quatre ans, mourut en 1651. Le Pere *Louis Dony d'Attichi*, neveu du Marêchal de Marillac, & du Garde des Sceaux son frere, fut successivement Evêque de Riez & d'Autun.

Le Pere *Jean-François Niceron* a été regardé comme l'homme de son tems le plus habile dans l'Optique. Il mourut en 1646.

Le P. *Marin Mersenne* étoit né au Bourg d'*Oise* dans le Maine, le 8. Septembre de l'an 1588. & mourut dans le Couvent dont je fais ici la description, le premier de Septembre de l'an 1648. âgé de 60. ans. Il fit ses premieres études au College de la Fleche, & vint ensuite à Paris où il étudia en Théologie sous Messieurs du Val, Isambert & Gamache. Après cette éducation, le peu de goût qu'il avoit

pour le monde, le détermina à entrer dans l'Ordre des Minimes, où il fit profeſſion dans le Couvent de la Place Royale à Paris en 1612. Il s'appliqua avec ſuccès à l'étude de la Théologie, comme il paroît par ſes Commentaires ſur la Geneſe, & par deux autres ouvrages de ſa façon, dont l'un eſt intitulé, *Analyſe de la Vie ſpirituelle*, & l'autre de l'*Uſage de la raiſon*. Ce dernier eſt contre les Déïſtes & les Athées. On peut dire cependant que ſon goût dominant étoit pour les Mathématiques. Il en fit ſa principale étude. Son Traité de l'*Harmonie*, ou de *la Muſique*, en douze Livres qu'il écrivit en latin, & qu'il traduiſit enſuite en françois, prouve l'admirable génie qu'il avoit pour cette ſcience. Il a encore compoſé des ouvrages qui traitent des meſures, des poids & des monoyes des Juifs, des Grecs & des Romains, qu'il a réduites ſur le pied de la monoye de France. On a auſſi de lui un Traité de l'Elément de l'air; un autre des moyens de naviger & de marcher deſſus & deſſous les eaux; un autre de l'Aimant, &c. Il fut ami de Deſcartes, de Gaſſendi, de Leon Allatius,

de Colletet, de la Mothe le Vayer, de Peyresc & de plusieurs autres Sçavans, mais on peut dire que Descartes tint le premier rang dans son cœur.

Le P. *Hilarion de Coste* s'est distingué par sa piété & par quelques ouvrages qu'il a donnés au Public, tels que l'Histoire Catholique du XVI. siécle, l'Histoire des Dauphins, les Eloges des Dames Illustres, la Vie du Docteur Picart, & celle du P. *Mersenne*. Il mourut dans ce Couvent l'an 1662.

Le P. *François Giry* étoit fils unique de Louis de Giry Avocat au Parlement & au Conseil, & l'un des Quarante de l'Académie Françoise. Sa qualité de fils unique ne l'empêcha pas d'entrer dans l'Ordre des Minimes, où il s'est distingué jusqu'à sa mort par une grande piété & par son sçavoir. Il a donné au Public *les Vies des Saints*, ouvrage plus estimé dans son tems, qu'il ne l'est aujourd'hui.

Le P. *Jean-Baptiste Avrillon* connu par ses talens pour la prédication & par plusieurs ouvrages de piété qu'il a donnés au Public, est mort dans cette Maison le 16. May de l'an 1729. âgé

de 77. ans, dont il en avoit passé 58. dans l'Ordre des Minimes.

J'ai déja parlé du P. *Charles Plumier*, un des plus sçavans Botanistes de ces deux derniers siécles.

La rue *des Tournelles* a retenu le nom de l'ancien *Hôtel des Tournelles*, & n'a rien qui mérite la curiosité des personnes de goût, que la maison de *Jules-Hardouin Mansart*, mort Surintendant des Bâtimens du Roi. Il n'étoit que premier Architecte du Roi lorsqu'il la fit bâtir, aussi n'est-elle remarquable que par la distribution & les ornemens des dedans, au lieu que s'il avoit été pour lors Surintendant, il n'auroit pas moins falu qu'un vaste Palais pour loger ce Seigneur.

La rue *Saint Antoine* a donné le nom à ce Quartier, comme je l'ai déja dit. Elle est destinée pour les Entrées & pour les Cérémonies extraordinaires. Elle est longue, mais elle n'est pas bien droite en certains endroits, & on prétend qu'elle a été ainsi construite, afin d'empêcher qu'elle ne fût enfilée par le canon de la Bastille.

L'*Hôtel de Beauvais* est ce qui se présente d'abord de plus remarquable.

Il fut bâti pour Pierre de Beauvais & Catherine-Henriette Bellier ſa femme, premiere femme de Chambre de la Reine Anne d'Autriche. Lorſqu'il y avoit quelque grand ſpectacle à voir dans la rue S. Antoine, cette maiſon a pluſieurs fois ſervi à placer les perſonnes Royales. La Reine mere étoit dans un des balcons de cet Hôtel le 26. d'Août de l'an 1660. lors de l'Entrée triomphante du Roi & de la Reine ſa femme. La façade de cet Hôtel eſt fort ornée, & depuis l'an 1706. que feu M. *Jean Orry* Préſident à Mortier au Parlement de Metz, en devint proprietaire, on a rendu les dedans infiniment plus commodes & plus agréables qu'ils n'étoient. Aujourd'hui cet Hôtel eſt occupé par M. *Orry*, Directeur général des Bâtimens, Jardins, Arts & Manufactures de France, Controlleur général des Finances & Miniſtre d'Etat. Il eſt fils du Préſident à Mortier du Parlement de Metz dont je viens de parler.

LE PETIT S. ANTOINE.

Cette Maiſon Religieuſe a commencé par un petit hoſpice que des Hoſpitaliers de l'Ordre de ſaint Au-

gustin, dont la principale Maison ou Chef d'Ordre est à Vienne en Dauphiné, avoient à Paris. Charles V. n'étant encore que Régent du Royaume, augmenta cet établissement par le don qu'il y fit d'un manoir nommé *la Saussaye*, avec toutes ses appartenances, & ayant sa sortie sur la rue du Roi de Sicile. Ce manoir avoit été confisqué sur *Drocon* & sur *Jean de Vaux* qui avoient pris le parti du Roi de Navarre, contre le Roi leur légitime Souverain. *Pierre de Lobet*, Abbé & Général de l'Ordre de saint Antoine, érigea conjointement avec le Chapitre général de son Ordre, cette nouvelle Maison de Paris en Commanderie, & envoya pour la gouverner *Aymar Fulcevelli* Religieux de l'Ordre, dont les provisions sont du 3. Septembre 1361. Celui-ci amena avec lui un nombre suffisant de Religieux pour y faire l'Office Divin, & y exercer l'hospitalité pour les Pauvres attaqués de la maladie appellée *Feu sacré*, ou de *saint Antoine*. Ils n'eurent d'abord qu'une Chapelle; mais Charles V. étant parvenu à la Couronne, leur fit bâtir une Eglise qui fut achevée en 1368. & qui est

celle qu'on voit encore aujourd'hui. Les nouveaux établissemens souffrent toujours des difficultés, & celui-ci eut les siennes. Le Curé de S. Paul dans la Paroisse duquel est situé le Monastere du petit S. Antoine, forma une contestation qui fut terminée par une transaction passée le 26. Fevrier 1365. par laquelle *Hugues d'Optéve* Commandeur de cette Maison, s'oblige pour lui & ses successeurs en ladite Commanderie, à payer tous les ans dix livres au Curé de S. Paul, & à partager avec lui l'honoraire de ceux qui seroient inhumés dans la nouvelle Eglise. Cette transaction fut confirmée par *Estienne* Evêque de Paris, & par *Pierre de Lobet* Général de l'Ordre. Peu de tems après il s'éleva un autre différend entre *Hugues de Châteauneuf* successeur de Hugues d'Optéve & le Prieur de S. Eloy, à l'occasion du *manoir de la Saussaye* qui relevoit de son Prieuré. Cette contestation fut terminée moyenant une rente annuelle de quarante livres que le Commandeur s'obligeá pour lui & pour ses successeurs, de payer au Prieuré de S. Eloy. En 1373. le 4. de Juin, *Ponce* Abbé de S. Antoine, unit

la Commanderie de Paris à celle de Bailleul ou de Flandre, & cette union dura jusqu'au tems de Charles Quint, qui en 1523. démembra celle de Bailleul ou de Flandre, qui étoit sous sa domination, & voulut qu'elle ne fut donnée qu'à des Religieux nés dans ses Etats. En 1416. Guillaume de Neuville, Notaire & Secretaire du Roi, donna à cette Commanderie la terre de *Boussy*, & une rente annuelle de cinquante livres. Cette Commanderie a eu dix-huit Commandeurs Réguliers, & trois Commandataires. Entre les Réguliers, il y en a eu huit qui ont été Abbés Généraux de l'Ordre, dont plusieurs garderent cette Commanderie avec le Généralat. Celui des Commandeurs Réguliers qui a fait le plus d'honneur à cette Maison, est le fameux *Cardinal de Tournon*, Profès de l'Abbaye de saint Antoine.

En 1615. le titre de la Commanderie de Paris fut supprimé, & on convertit cette Maison en un Seminaire ou College, pour l'instruction des jeunes Religieux de l'Ordre. La Bulle est de Paul V. & les Lettres Patentes sont du Roi Louis XIII. On nomme ce Monastere le *petit S. An-*

toine, pour le diſtinguer de l'*Abbaye de S. Antoine* qui eſt dans le faubourg de ſon nom, & qui eſt beaucoup plus ancienne.

LA MAISON PROFESSE DES JESUITES.

Cette Maiſon a été bâtie ſur le terrein qu'occupoit l'*Hôtel de la Rochepot*, où François de Montmorency de *la Rochepot*, Chevalier de l'Ordre, Gouverneur de Paris & de l'Iſle de France, demeuroit en 1538. Après la mort de ce Seigneur, arrivée le 21. Août 1551. cet Hôtel paſſa à Anne de Montmorency, Pair, Grand Maître & Connétable de France, ſon frere aîné, qui en 1562. le donna à Henry de Montmorency, ſon ſecond fils, Baron de *Damville*. Après la mort d'Anne de Montmorency, Madeleine de Savoye ſa veuve, vendit cet Hôtel ſeize mille livres à Charles Cardinal de Bourbon, qui par acte du 12. Janvier de l'an 1580. le donna aux Jéſuites pour y faire leur Maiſon Profeſſe. L'année ſuivante, ce même Prince leur fit bâtir une Chapelle ſous l'invocation de *S. Louis* Roi de France; & quoiqu'elle fut fort petite, les Jéſuites furent obligés de

s'en contenter jusqu'en l'an 1627. que le Roi Louis XIII. qui en 1619. leur avoit donné les anciens murs & fossés de la Ville, fit bâtir sur une partie de ce nouveau terrein, & auprès de cette premiere Chapelle, la grande & magnifique Eglise que l'on voit aujourd'hui, & y posa la premiere pierre sur laquelle étoit cette Inscription :

D. O. M.

S. LUDOVICO
QUI TOTUM ORBEM
IN TEMPLUM DEI,
ARMIS, ANIMISQUE DESTINAVIT.
LUDOVICUS XIII.
HOC TEMPLUM EREXIT;
UT QUEM GALLIA COLUIT
UT REGEM, AMAVIT UT PATREM,
HIC VENERETUR UT COELITEM.
ANNO M. DC. XXVII.

Aux angles de cette pierre l'on mit quatre médailles d'argent. Sur la premiere étoit l'image de *S. Louis*, & au-dessous étoit écrit :

Pro sceptris aras dat tellus,
& Deus astra.

Sur la deuxiéme étoit le Portail de cette Eglise, avec cette Inscription :

LUDOVICUS XIII.
Dei gratia Francorum,
& Navarræ Rex fundavit
an. 1627.

Sur la troisiéme étoit le portrait du Roi Louis XIII. avec cette devise :

Vicit ut David, ædificat ut Salomon.

Sur la quatriéme enfin il n'y avoit aucune figure gravée, mais on y lisoit :

D. O. M.

S. LUDOVICO.

LUDOVICUS XIII. *extruxit an.* 1627.
ut quem auctorem habet generis,
nominis, ac Regni;
eundem habeat æternæ salutis adjutorem.

Le Pere *François Derrand* & le Frere *Martel Ange* Jésuites, avoient travaillé à l'envi au dessein général de cette Eglise. Le dernier qui étoit très-

habile Architecte, s'étoit proposé dans son dessein d'imiter l'Eglise du *Jesus* de Rome, qui a été bâtie par le fameux *Vignole*, & qui est une des plus belles qu'il y ait en Italie. Le P. *Derrand* au contraire n'avoit copié que lui-même, & malheureusement les Jésuites préférerent son dessein à celui de *Martel Ange*.

Le Portail est dans un beau point de vûe dans la rue S. Antoine, vis-à-vis celle de sainte Catherine de la Coulture. Il est décoré de trois Ordres l'un sur l'autre, de deux Corinthiens & d'un Composite. Ce grand morceau d'Architecture a beaucoup d'apparence, & même il y a du beau, mais il est trop chargé d'ornemens, & la Sculpture en est pitoyable. Si on vouloit cependant, on pourroit remedier à ces inconvéniens, mais il en coûteroit beaucoup, & l'on ne trouve pas tous les jours des Ministres aussi magnifiques que le Cardinal de Richelieu ; car nous apprenons d'une Inscription gravée en lettres d'or sur la frise du premier des trois Ordres, dont ce Portail est composé, que ce fut cette Eminence qui en fit la dépense. Voici ses termes :

Portail de l'Eglise des Grands Jesuites.





S. LUDOVICO REGI.
LUDOVICUS XIII. REX
BASILICAM:
ARMAND. CARD. DUX
DE RICHELIEU,
BASILICÆ FRONTEM P.
M. DC. XXXIV.

L'Eglise est bâtie en forme de croix, & a un grand dôme à pans au milieu de la croisée. Au pourtour sont plusieurs Chapelles au-dessus desquelles regne une galerie voûtée, & une balustrade de fer sur la grande corniche.

Elle fut achevée de bâtir l'an 1641. & le 9. de May de cette année-là, le Cardinal de Richelieu y célébra la premiere Messe en présence du Roi, de la Reine, & de Gaston Jean-Baptiste de France Duc d'Orléans, & frere du Roi, qui y reçurent la communion des mains de cette Eminence.

En entrant dans cette Eglise on est d'abord frappé de deux défauts qui auroient été bien aisés à éviter. Le premier est que les jours n'en sont

pas bien ménagés, & quoiqu'elle soit fort élevée au-dessus du rez de chaussée, elle n'est cependant point aussi claire qu'elle pourroit l'être. Un autre défaut qui n'est pas moins sensible, est que le grand Autel est si bas, qu'à peine distingue-t'on le Célébrant en entrant dans l'Eglise. Mais d'ailleurs on n'a rien oublié pour décorer & enrichir cet Autel. Sa décoration est disposée sur un plan courbe, & consiste en trois corps en saillie dont celui du milieu est le plus grand & le plus avancé. Ils sont ornés de colonnes Corinthiennes de marbre de Dinan, & dont les chapitaux & les soubassemens sont de bronze doré. L'attique qui est sur le corps du milieu est orné de quatre colonnes aussi Corinthiennes, & surmonté par un amortissement au haut duquel est un Crucifix, la sainte Vierge & S. Jean qui sont aux côtés, & la Madeleine qui est aux pieds. Dans les entre-colonnes des corps qui sont aux extrémités, on a placé les figures de S. Charlemagne & de S. Louis; & dans les niches qui sont au-dessus des portes de la Sacristie, celles de S. Ignace & de S. François Xavier. Le tableau

qui est sur l'Autel représente *S. Louis*, mais *Sauval* remarque avec raison que quelques-uns l'ont pris pour une Assomption de la Vierge, tant l'attitude de ce saint est féminine. Ce n'est pas assez, continue le même Auteur, dans une figure d'y remarquer une tête & un habit d'homme, il faut que le reste soit d'homme aussi ; le défaut de ceci vient de l'habitude qu'avoit *Vouët* de travestir à son avantage les pensées d'autrui, & en cet endroit il s'est servi malheureusement d'une Assomption du *Carache* qui est chez un Particulier à Rome.

Il y a peu d'Eglises dans le monde chrétien qui soient aussi riches en argenterie & en ornemens que celle-ci. Le Tabernacle est d'argent & enrichi d'ornemens de vermeil doré. De plus, elle possede une quantité prodigieuse de chandeliers, de candelabres, de girandoles, de vases, de lampes, & de reliquaires d'argent ou de vermeil doré. Il y a même quelques pieces qui sont d'or, & parmi celles-ci, on distingue un grand soleil qui est enrichi de grosses perles & de quantité de diamans d'un prix très-considérable. On n'est pas moins surpris de la quan-

tité & de la magnificence des ornemens ſur leſquels les perles, l'argent & l'or ſont mis en œuvre avec un goût qui donne encore du prix à la richeſſe de la matiere.

Toutes les Chapelles ſont décorées de corps d'architecture dont les colonnes ſont de marbre, & d'ordre Corinthien, mais le tout eſt d'un goût fort médiocre.

Auprès du Maître-Autel, du côté de l'Evangile, eſt une Chapelle ſous un des arcs de laquelle eſt le cœur du Roi Louis XIII. ſoûtenu en l'air par deux Anges d'argent dont la draperie eſt de vermeil doré, de même que le cœur, la couronne, les armes de France, & les autres accompagnemens. Sur les deux jambages de l'arc, on remarque quatre bas-reliefs de marbre qui repréſentent les vertus cardinales, & qui ſont dans des ovales de marbre, entre leſquels on lit les inſcriptions ſuivantes qui ſont gravées ſur des eſpeces de voiles auſſi de marbre, & tenus par deux génies en pleurs.

AUGUSTISSIMUM
LUDOVICI XIII.

JUSTI REGIS,
BASILICÆ HUJUS
FUNDATORIS
MAGNIFICI
COR,
ANGELORUM HIC
IN MANIBUS,
IN COELO
IN MANU DEI.

L'inſcription qui eſt vis-à-vis nous apprend que c'eſt la Reine *Anne d'Autriche* qui a fait ériger ce monument au cœur du Roi ſon mari.

SERENISSIMA
ANNA AUSTRIACA
LUDOVICI XIV.
REGIS MATER
ET REGINA REGENS
PRÆDILECTI
CONJUGIS SUI AMORIS
HOC MONUMENTUM P.
ANNO SALUTIS
M. DC. XLIII.

Ce magnifique monument eſt de

l'invention & de l'exécution de *Jacques Sarrazin*, excellent Sculpteur de ce tems-là, & de celui-ci, quoique la Sculpture ait été portée à un haut point de perfection sous le Regne de Louis XIV. surnommé *le Grand*.

On a décoré de la même maniere la Chapelle qui est vis-à-vis, c'est-à-dire, du côté de l'Epître, & sous un des arcs, on a mis le cœur de Louis XIV. soûtenu aussi en l'air par deux Anges d'argent, dont la draperie est de vermeil doré, ainsi que le cœur, la couronne, les armes de France, & les autres ornemens.

Sur un des jambages de cet arc, on lit cette Inscription :

REGI SÆCULORUM IMMORTALI.
LUDOVICUS XIV.
FRANCIÆ, ET NAVARRÆ REX
REBUS BELLO ET PACE
PER ANNOS TRES ET SEPTUAGINTA
FORTITER ET RELIGIOSE GESTIS
ORBIS SUFFRAGIO MAGNUS
COR SUUM
PATERNO EXEMPLO
HAS PIANDUM AD ARAS
DEPONI MORIENS JUSSIT

DIE I^a. SEPTEMBRIS
ANNO CHRISTI M. DCC. XV.
ÆTATIS LXXVII.

L'Inſcription qui eſt ſur l'autre jambage, & vis-à-vis celle que je viens de rapporter, nous apprend que c'eſt Philippe Duc d'Orléans, petit-fils de France, & Régent du Royaume pour le Roi Louis XV. qui a fait ériger ce Trophée aux vertus de Louis XIV. pour en tranſmettre le ſouvenir & l'exemple à la poſtérité.

LUDOVICO MAGNO
JUSTI FILIO
PHILIPPUS
AURELIANENSIUM DUX
JUSTI NEPOS
IMPERIUM GALLICUM
PRO LUDOVICO XV. REGENS
HOC
REGIARUM VIRTUTUM
TROPHÆUM
AD POSTERITATIS MEMORIAM
ET EXEMPLUM DIGNA
UTROQUE MUNIFICENTIA
CONSECRAVIT
ANNO CHRISTI M. DCCXX.

Ce monument a été modelé, & jetté en fonte par *Coustou* le jeune, un des grands Sculpteurs que nous ayons eus. On dit qu'il est entré dans sa composition quatre cens soixante & quinze marcs d'argent, & que cet ouvrage, y compris le cuivre, le bronze & le marbre, revient à six cens mille livres. C'est le Roi Louis XV. qui en a fait la dépense, & cet ouvrage n'a été achevé qu'au mois de Fevrier de l'an 1730.

La Chapelle de saint Ignace est de l'autre côté & sous le dôme. On voit sur l'Autel, au lieu de tableau, un grand Crucifix de bronze, & *S. Ignace* à genoux. Ces figures sont à demi-relief, & ont été fondues par *Duval*, de même que les deux Anges de bronze qui sont sur le fronton, & qui tiennent le nom de *Jesus* enfermé dans un soleil, & les deux vases qui sont sur les acroteres des côtés. Cette Chapelle renferme dans son enceinte un monument des plus magnifiques qu'il y ait, & que M. *Perrault* Président à la Chambre des Comptes, fit ériger à la mémoire de *Henry Duc de Bourbon*, Prince de Condé, dont il avoit été Secretaire des Commande-

mens, & non pas Intendant, comme le dit *Brice*, malgré ce qu'on lit ici dans une Inſcription qui eſt comme la dédicace de ce monument. Cette faute, jointe à celles qui ſe ſont gliſſées dans pluſieurs Epitaphes que *Brice* a rapportées dans ſa Deſcription de Paris, me font croire que cet Ecrivain n'entendoit pas le latin, ou que s'il l'entendoit, il inſeroit ces pieces dans ſon Livre, ſans ſe donner la peine de les lire. Malgré toutes ſes fautes, il trouve des Copiſtes qui les adoptent, & il eſt venu, même d'Italie, un Auteur qui veut nous perſuader, d'après lui, qu'*à Secretis*, ſignifie un *Intendant*, & non pas un *Secretaire*. Mais revenons au monument que le Préſident Perrault fit ériger à *Henry de Bourbon*, Prince de Condé, & premier Prince du Sang, dont le Cœur eſt inhumé en cet endroit. Ce monument conſiſte en quatre Vertus de bronze, de grandeur naturelle, aſſiſes ſur des piedeſtaux de marbre noir, & environnées de ſymboles qui les caractériſent. Pluſieurs bas-reliefs qui repréſentent des hiſtoires de l'Ancien Teſtament, allégoriques aux principales actions de Henry de Bourbon,

& qui ſont attachés à un appuy de marbre noir qui ſert de baluſtrade à cette Chapelle, concourent à enrichir ce Mauſolée. A chaque côté de l'entrée on a placé un Génie. L'un tient un bouclier où ſont les armes de la Maiſon de Bourbon; & l'autre, une table de marbre ſur laquelle eſt cette Inſcription :

HENRICO BORBONIO
CONDÆO
PRIMO REGII SANGUINIS
PRINCIPI,
CUJUS COR HIC CONDITUM,
JOANNES PERRAULT
IN SUPREMA
REGIARUM RATIONUM CURIA
PRÆSES,
PRINCIPI
OLIM A SECRETIS,
QUÆRENS DE PUBLICA PRIVATAQUE
JACTURA PARCIUS DOLERE
POSUIT
ANNO M. DC. LXIII.

Toutes ces figures ont été deſſinées

& modelées par *Sarrazin*, & ont été jettées en fonte par *Perlan.* On dit que ce Monument a coûté à M. Perrault plus de deux cens mille livres, & que le Cavalier *Bernin* le regarda comme l'une des plus belles choses qui fussent pour lors en France.

Outre le cœur de Henry de Bourbon Prince de Condé, on a depuis inhumé dans la même Chapelle celui de Louis de Bourbon son fils, surnommé *le Grand Condé*, mort à Fontainebleau le 11. de Décembre 1686. celui de *Henry Jule* de Bourbon Prince de Condé & premier Prince du Sang, mort le premier d'Avril 1709. & celui de *Louis Duc de Bourbon* Prince du Sang, chef de la branche de Bourbon-Condé, mort le 3. de Mars 1710. dans sa 42e. année.

En 1711. *Louis Henry Duc de Bourbon*, fils de Louis, mort le 3. de Mars 1710. fit incruster de differens marbres l'arc qui perce sous le gros jambage du dôme pour communiquer à une Chapelle voisine, & fit mettre une figure d'Ange au milieu de l'arc de face, accompagnée d'une urne, de plusieurs ornemens, le tout de bronze doré. Toute cette sculpture

est de *Vancléve* de l'Académie Royale de Peinture & Sculpture.

Dans un grand cartouche de figure ovale, sur un marbre noir, est cette inscription :

ÆTERNÆ MEMORIÆ

PRINCIPUM CONDÆORUM,

LUDOVICI ET HENRICI JULII

primorum è regia stirpe Principum,
& LUDOVICI *Ducis* BORBONII
eorum Corda hîc sita sunt.

LUDOVICUS HENRICUS

Ducis BORBONII *filius,*
Patri, avo, proavo,
juxta Cor HENRICI *atavi*
Monumentum hoc posuit,
sibique ac posteris
paravit.
Avitæ in P P. *Societatis Jesu*
benevolentiæ hæres,
ANNO DOMINI MDCCX.

VIVANT CORDA EORUM

IN SÆCULUM SÆCULI.

P. XX.

Le Président Perrault ne borna point

point ſa reconnoiſſance à faire ériger ce monument à la mémoire du Prince ſon bienfaicteur, il fit en même tems une fondation pour que tous les ans on célébrat dans cette Egliſe un Service pour le repos de l'ame de ce Prince, & qu'on prononçat ſon Oraiſon Funebre. Cette fondation fut exécutée pour la premiere fois le 10. Décembre 1683. Ce fut l'Evêque de Senlis qui célébra la Meſſe, & le P. *Bourdaloue* qui prononça l'Oraiſon Funebre.

De l'autre côté de la Nef eſt une Chapelle où l'on remarque quelques monumens qui regardent la Maiſon de la Tour Bouillon. Dans les encognures qui ſont aux côtés de l'Autel, ſont des urnes de marbre blanc d'un aſſez vilain profil.

Celle qui eſt du côté de l'Epître, renferme les cœurs de la mere & du fils, c'eſt-à-dire de *Marie-Anne de Mancini* Ducheſſe de *Bouillon* & de *Louis de la Tour* Prince de *Turenne*, grand Chambellan de France en ſurvivance, mort le 5. Août de l'an 1692. des bleſſures qu'il avoit reçues le 3. du même mois à la bataille de Steinkerque. C'étoit un Seigneur de

grande eſperance, & dont les qualités perſonnelles faiſoient croire qu'un jour on verroit revivre en lui un des heros que ſa Maiſon a produits. L'Inſcription qu'on lit ſur cette urne, fera connoître au lecteur le mérite du fils, & la tendreſſe que ſa mere avoit pour lui.

STA VIATOR
& ingemiſce
ad æternum materni amoris
Monumentum.
MARIA ANNA DE MANCINI
Duciſſa DE BOUILLON
ingenii præſtantiâ, animi dotibus
ſæculi ſui decus,
corde ſuo jungi
& eadem urnâ recondi juſſit
Cor amantiſſimi filii
quem flere tum deſiit
cum deſiit ipſa vivere
ann. M. DCCXIV. *ætatis* LXIV.

Fuit ille Sereniſſimus Princeps
LUDOVICUS A TURRE ARVERNIÆ
magnus Franciæ Camerarius deſignatus
MAGNI TURENNII
ex fratris filio pronepos
(ſineret Deus)

ALTER TURENNIUS.

Multis jam & in Hungaria, & in Græcia
præliis inclitus
ad ſupremam exercitûs Præfecturam
à Venetis invitatus
Regis & Patriæ memor
dum mavult apud ſuos obſequi
quam apud exteros imperare
Stenkerkæo prælio
immatura morte occubuit
anno M. DC. LXXXXII.
ætatis XXIX.

Sur l'urne qui eſt de l'autre côté de l'Autel, & laquelle fait ſymetrie avec celle dont je viens de rapporter l'Inſcription, on lit :

Sereniſſimis Principibus
GODEF. FRIDE.
MAURITIO, EMMANUELI-THEODOSIO
A TURRE ARVERNORUM,
Dei gratiâ Ducibus Boullonii,
magnis Franciæ Cambellanis,
hoc pietatis & obſervantiæ
perenne Monumentum
Avo & Parenti
Caro-Godef. *Duc Boullionius*

omnium titulorum hæres
poni curavit
anno salutis M. DCCXXXI.

Au milieu de cette même Chapelle est une pierre quarrée sur laquelle est cette Epitaphe :

CY GIST
ELISABETH DE LA TOUR D'AUVERGNE
Princesse de Bouillon,
décédée le 21. *Septembre de l'an* 1725.
âgée de cinquante-neuf ans.

Sous le milieu de cette Eglise il y a une cave voûtée où l'on inhume les Religieux de la Maison, & quelques Bienfaicteurs qui le demandent. *Louis de Bourgogne*, Seigneur de Mautour en Brie, & qui avoit été Mestre de Camp du Régiment d'Armand de Bourbon, Prince de Conti, y fut enterré en 1656. Le sçavant *Daniel Huet*, ci-devant Evêque d'Avranches, qui a passé les vingt dernieres années de sa vie dans cette Maison Professe où il mourut le 26. Janvier 1721. âgé de quatre-vingt-onze ans, moins quelques jours, a été aussi inhumé dans cette cave.

Les quatre tableaux qui ſont dans les bras de la croiſée, & dans des bordures de marbre noir, ſont de *Simon Vouët.*

La Chaire du Prédicateur eſt de fer & à claire-voye, mais on la trouve un peu trop petite pour le dais qui eſt au-deſſus. Elle fut travaillée avec bien du ſoin & de la patience par *François le Lorrain*, aux dépens de *Gaſton-Jean-Baptiſte de France*, Duc d'Orléans, & frere de Louis XIII.

Dans la Sacriſtie on voit un petit tableau ſur cuivre qui repréſente le Raviſſement de ſaint Paul. L'Auteur des Curioſités de Paris l'a pris pour un original, mais ce n'eſt qu'une copie faite par *le Brum*, d'après un tableau du Dominiquain que les Jéſuites donnerent au Roi.

La Maiſon de ces Peres étoit fort ſerrée, car le bâtiment de l'Egliſe occupoit la meilleure partie du terrein de l'Hôtel de Damville; mais Louis XIII. & Louis XIV. leur ont donné ſucceſſivement dequoi s'étendre autant que leur ſituation le peut permettre, & dequoi ſe procurer les aiſances néceſſaires. Quelques gratifications que Louis XIV. fît à cette Mai-

ſon en faveur du Pere *de la Chaiſe* ſon Confeſſeur, lui donnerent les moyens de faire élever quelques appartemens nouveaux.

La ſale de la Congrégation eſt ſans contredit la plus belle piece de la Maiſon.

Une autre ſale eſt ſuperbement ornée par pluſieurs tableaux des grands Peintres. Il y en a trois d'*André del Sarto*, dont l'un nous repréſente la rencontre d'*Eſaü* & de *Jacob*; un autre, *la Manne* qui tombe dans le déſert; & le troiſiéme, *Moïſe* qui frappe la roche avec ſa verge, & en fait ſourdir une fontaine. Ces trois tableaux furent faits pour *Jacques de Beaune Semblançay*, pour faire l'ornement de la Chapelle qu'il avoit dans ſa maiſon de Tours. Il y a environ quarante-cinq ans qu'ils furent apportés à Paris dans la vûe de les vendre au Roi Louis XIV. mais ce Prince les ayant trouvés trop grands pour ſa petite galerie, le P. *de la Chaiſe* les acheta, & en orna cette ſale.

Un Adieu de *ſaint Pierre* & de *ſaint Paul* allant au ſupplice, par *Dominique Paſſignano.* Ce tableau eſt d'autant plus à eſtimer qu'on en voit peu de ce

Peintre. Il fut donné au P. de la Chaiſe par le Cardinal de Janſon.

Un grand tableau de forme irréguliere ſur fond de bois, qui repréſente une deſcente de Croix. Le *Chriſt* mort, eſt d'une carnation ſi livide & ſi mortifiée, que ſi c'étoit un ſujet moins reſpectable & moins intereſſant pour nous, il feroit horreur. La Vierge eſt ſans mouvement & ſans vie. Les femmes qui l'accompagnent ſont dans la déſolation. Ceux qui ont aidé à le deſcendre de la Croix, ne ſçavent ce qu'ils font. Enfin tous ces perſonnages ſont dans la derniere conſternation. Ce tableau eſt un des chefs-d'œuvres de *Quintin Meſius* ou *Meſſis*, d'Anvers, & Marêchal de ſa premiere profeſſion, mais que l'amour fit Peintre, & même un grand Peintre.

Une Nativité, par *Anibal Carache.* Ce tableau dont le fond ſuppoſe une nuit, eſt cependant très-éclairé par la clarté imprimée ſur le corps de l'Enfant Jeſus, dont le reflect ſe répand ſur toutes les ſurfaces de ce merveilleux ouvrage, & dont chacune des figures reçoit la reverberation & la teinte, avec la proportion qui con-

vient aux diſtances qui les ſéparent.

Une Réſurrection du Lazare, tableau de grandeur moyenne, par *Sebaſtien del Piombo*. C'eſt proprement l'idée des deux qu'il a faits en grand, & deſquels j'ai parlé dans la deſcription du Palais Royal.

Une Priere au Jardin des Oliviers, par *Albert Durer*.

Dans la ſale haute on voit les tableaux ſuivans.

Une tête du Chriſt couronné d'Epines. C'eſt un des plus beaux tableaux du *Titien*.

Saint Jean-Baptiſte qui prêche dans le déſert. Ce tableau qui a ſix pieds, ou environ, de largeur, ſur quatre ou cinq de hauteur, eſt un des plus gracieux que l'*Albane* ait faits, & fut donné au P. de la Chaiſe par le Prince *Vaïni*, Seigneur Romain, & Chevalier des Ordres du Roi.

Sainte Praxede qui avec des éponges recueille le ſang des Martyrs. Ce tableau a de grandes beautés, & paroît être de l'école des *Caraches*.

Treize Têtes qui repréſentent le Chriſt & les douze Apôtres. Elles ſont d'un Peintre Flamand dont on ignore le nom.

Un grand tableau de *le Brun*, qui repréſente *Tomiris* faiſant plonger la tête de Cirus dans le ſang même de ce Prince. Quoique le Brun ne fut, lorſqu'il peignit ce tableau, que dans ſa dix-huitiéme année, on peut dire que des Peintres de grand nom ſe ſeroient fait honneur de l'avoir fait.

Le Roi Louis XIV. à cheval, tableau de cinq pieds de hauteur, peint par *Vander-Meulen*. C'eſt ici la plus grande figure que ce Peintre ait faite. Le Roi eſt noblement placé ſur un cheval Aleſan, beau, vif & brillant. Ce tableau fut donné au P. de la Chaiſe par Vander-Meulen même.

Une Vierge de marbre, figure à demi-corps, aſſiſe, tenant l'Enfant Jeſus. C'eſt un bas-relief en forme de médaille ronde, faite par *Albert Durer*.

Une ſainte Face de Jeſus-Chriſt couronné d'Epines. Ce morceau eſt de *le Brun*.

La Bibliotheque de cette Maiſon eſt bien placée. C'eſt un Peintre Italien, nommé *Guerardini*, qui en a peint le plafond à freſque.

Les Livres ſont d'un choix exquis, & en grand nombre. Le premier fonds a été donné par le Cardinal de Bour-

bon, Fondateur de cette Maiſon. Les Jéſuites en ont acheté auſſi en différens tems. Enfin *Gilles Ménage*, un des plus ſçavans hommes du dernier ſiecle, donna ſa Bibliotheque à cette Maiſon en l'année 1692. qui fut celle de ſa mort. M. *Huet* ci-devant Evêque d'Avranches, & ſous-Précepteur du Dauphin, fils de Louis XIV. donna auſſi la ſienne en 1691. par acte paſſé pardevant Notaires, & qu'il a renouvellé tous les ans juſqu'à ſa mort. La différence qu'il y a entre ces deux Bibliotheques, c'eſt que celle de Ménage a été mêlée & confondue avec celle de cette Maiſon, & que celle de M. Huet a été donnée & acceptée, à condition qu'elle ſera conſervée telle qu'elle étoit, & au même lieu où elle étoit placée du vivant du donateur.

Le Cabinet des Médailles renferme de très-belles ſuites dans les trois genres. Il a été fort enrichi par le P. *de la Chaiſe*, qui tenoit une place diſtinguée parmi les Antiquaires de ſon tems. Le P. *Chamillart* très-verſé dans la connoiſſance des Médailles, en a acquis depuis un grand nombre, & toutes ſes acquiſitions n'ont eu d'autre but que d'augmenter & d'enrichir ce Cabinet.

Cette Maiſon & toutes les autres Maiſons Profeſſes des Jéſuites, ſont différentes des Colleges & Noviciats de cette même Société, en ce que les premieres ne peuvent avoir aucuns revenus fixes, au lieu que les dernieres ont des fonds aſſûrés pour l'entretien des Regens, des Etudians & des Novices.

Comme c'eſt dans la Société des Jéſuites que nos Rois, depuis Henry III. juſqu'à Louis XV. incluſivement, ont pris preſque tous leurs Confeſſeurs, c'eſt dans cette Maiſon que ces Confeſſeurs Royaux ont fait leur réſidence ordinaire toutes les fois qu'ils n'ont point été à la ſuite de la Cour. On compte dix-huit Confeſſeurs Jéſuites de nos Rois, depuis le Pere *Claude Mathïeu* qui fut le premier, juſqu'au Pere *de Linieres* qui l'eſt actuellement.

Voici une liſte hiſtorique de ces Reverends Peres Confeſſeurs qui, je crois, fera plaiſir au Lecteur.

1. Le P. *Claude Mathieu.* Le dernier Hiſtorien de la Chapelle de nos Rois, nous dit que le Roi Henry III. fit une confeſſion générale à ce Pere qui étoit natif de Lorraine, mais que

ce Religieux étant entré aveuglement dans les sentimens des Princes Lorrains qui étoient chefs de la Ligue, il se rendit indigne de la confiance que le Roi avoit eue en lui. *

* Archon. tom. 2. pag. 627.

2. Le P. *Edmond Auger* n'étoit ni de *Treys* en Provence, comme l'ont écrit quelques-uns, ni de *Troyes* en Champagne, ainsi que le dit la Croix du Maine dans sa Bibliotheque, mais de *Sézanne* en Brie. Il entra à Rome dans la Société des Jésuites dans le tems qu'elle ne faisoit pour ainsi dire que de naître, & il en fut un des plus grands ornemens. Sa réputation étoit déja parvenue jusqu'à Henry III. lorsque ce Roi étant allé à Lyon, il le retint pour être son Confesseur. Auger fut toujours inviolablement attaché à ce Prince qui l'envoya à Rome, mais le crédit des Ligueurs le fit éxiler à Come où il mourut peu de tems après la mort de son auguste Pénitent, à la foi & à la pieté duquel il rendit toujours témoignage. Ce Pere fut un des grands Prédicateurs de son siecle, & on dit qu'il faisoit honneur de son éloquence au Prophéte Isaïe, à S. Paul & à S. Chrysostôme qu'il lisoit assidument. On rapporte aussi que le

Roi Henry III. qui faisoit lire pendant ses repas & dans ses heures de loisir, demandoit *pourquoi les livres étoient plus beaux quand Maître Edmond Auger lisoit ?* On prétend que la raison de cette difference venoit du Lecteur qui supléoit en lisant aux imperfections de l'Auteur.

Après une assez longue interruption, la place de Confesseur du Roi revint aux Jésuites en la personne du P. *Coton*. M. de Lesdiguieres, quoique Calviniste, estimoit beaucoup ce Jésuite, & en avoit dit des biens infinis au Roi, ce qui détermina ce Prince à le faire venir à sa Cour, & même à lui confier la direction de sa conscience.

3. Le P. *Cotton* étoit né à Neronde en Forês, le 7. Mars 1564. Son pere se nommoit *Guichard Coton*, & sa mere *Gilberte Champraud*, l'un & l'autre d'une extraction noble & distinguée dans leur Province. Ils destinerent leur fils aîné à la profession des Armes, & Pierre Coton qui étoit puisné, à être Conseiller au Parlement de Paris, & lui donnerent une éducation convenable aux desseins qu'ils avoient sur lui, mais Dieu en

diſpoſa autrement, car au mois de Septembre de l'année 1583. il ſe fit Jéſuite dans un tems où cette Société paroiſſoit être flétrie par un baniſſement hors du Royaume; le P. Coton eut dans la ſuite la conſolation d'en voir la gloire rétablie, & même le bonheur d'y avoir beaucoup contribué. En 1604. *René Benoiſt*, Curé de S. Euſtache, & qui juſqu'alors avoit été le Confeſſeur du Roi, ſe trouva ſi accablé du poids de ſon grand âge & de ſes infirmités, qu'il demanda au Roi la permiſſion de ſe retirer & l'obtint. Ce fut pour lors que Sa Majeſté choiſit le P. Coton pour ſon Confeſſeur; & c'eſt auſſi à cette année là que M. *de Perefixe*, dans la vie de Henry IV. rapporte la date de ce choix. Cependant *Dupeyrat* & le Docteur *Launoy* ont écrit que le P. Coton ne fut fait Confeſſeur du Roi qu'après la mort de René Benoiſt en 1608. Cette faute eſt d'autant plus lourde, qu'ils conviennent l'un & l'autre que Regnaud de Beaune étoit en vie lors de ce changement de Confeſſeur, & qu'il eſt conſtant que Regnaud de Beaune mourut en 1606.

Juſqu'ici la ſuperiorité & direction

du College de Navarre étoit attachée à la Charge de Confesseur du Roi, mais lorsque Henry IV. fit choix du P. Coton, ce Prince donna cette superiorité à Regnaud de Beaune, Archevêque de Sens, & grand Aumônier de France. On dit que le Roi fit cette dèsunion à la priere du P. Coton même qui craignit que cette Superiorité donnée à un Jésuite ne fit de la peine aux Docteurs & aux Professeurs de ce College, & même à toute l'Université.

Henry le Grand n'eut point d'autre Confesseur que le P. Coton pendant le reste de ses jours; ce Pere confessa aussi le Roi Louis XIII. jusqu'en 1617. Il y avoit, dit-on, longtems que le P. Coton soupiroit après la retraite & souhaitoit passionnément de sortir de la Cour. Que cela soit vrai, ou qu'il ait été supplanté par un de ses Confreres, ainsi que le prétendent quelques politiques, il est constant que cette année-là le P. Arnoux fut nommé Confesseur du Roi.

4. Le P. *Jean Arnoux* étoit de Riom en Auvergne, & d'une des meilleures familles de cette ville. Il étoit sçavant, intrépide, & peu propre à

se maintenir dans une Cour orageuse & partagée par des cabales & des factions differentes. Quoiqu'il fut Confesseur du Roi, & en même tems celui du Duc de Luynes son favori, le P. Arnoux eut la fermeté de détourner le Roi de donner l'Archevêché de Sens à l'Abbé *Rucellay* qui au lieu des qualités nécessaires à un Evêque, n'avoit qu'un esprit d'intrigue & de cabale. Le Duc de Luynes animé par le dépit & par la jalousie, ordonna de la part du Roi au P. Arnoux de se retirer de la Cour.

5. Le P. *Gaspard Seguiran* remplaça le P. Arnoux. Il étoit d'une famille ancienne & noble de Provence, & distinguée dans l'Epée & dans la Robe. On a cru que le P. Seguiran ayant porté parole à la Reine mere, Marie de Medicis, durant son séjour à Blois, de se faire Religieuse, cette Princesse fut si outrée de cette proposition, que dès qu'elle fut rentrée dans les bonnes graces du Roi son fils, ne pouvant se venger sur le coupable, elle s'en prit au Jésuite innocent, & le fit disgracier.

6. Le Roi Louis XIII. choisit de son propre mouvement le P. *Jean Su-*

fren pour être ſon Confeſſeur. Celui-ci étoit d'une famille originaire de Salon en Provence, laquelle a donné pluſieurs ſujets diſtingués dans le Parlement d'Aix & dans l'Epée. Il ſe rencontra un inconvenient dans le choix que fit le Roi Louis XIII. du P. Sufren pour ſon Confeſſeur, c'eſt que ce Pere l'étoit déja de la Reine Marie de Medicis ſa mere. Le Prince réſolu de paſſer par-deſſus toutes les difficultés, envoya le Cardinal de la Rochefoucaud déclarer ſa volonté à la Reine ſa mere. Cette Princeſſe n'y auroit peut-être pas conſenti, ſi elle n'avoit déja appris de la bouche du Cardinal de Richelieu, que c'étoit choſe faite. Ce fut le P. Coton qui porta l'ordre du Roi au P. Sufren. Dans un miniſtere auſſi délicat par lui-même, & plus encore par les circonſtances particulieres, le P. Sufren s'en acquitta à la ſatisfaction de la mere & du fils. Un ſeul trait fera connoître la fidelité & le dèſintereſſement de ce Jéſuite. La Reine mere s'étant retirée hors du Royaume, le P. Sufren demanda au Roi la permiſſion de la ſuivre. Le Roi qui étoit toujours ſous ſa direction, & qui étoit

très-content de lui, la lui refusa longtems, mais à la fin il se rendit à ses raisons : *Sire*, lui dit ce saint homme, *vous ne manquerés pas de Confesseurs dans votre Royaume, mais la Reine dans son éxil a besoin de consolateur.* Le P. Sufren mourut à Flessingue le 17. Septembre 1641. à son retour d'un voyage qu'il avoit fait en Angleterre. La Reine sa Maîtresse, dont il avoit été Confesseur pendant près de trente ans, le pleura amerement.

7. Le P. *Alexamdre Jari* eut la direction de la conscience du Roi, après que le P. Sufren fut parti pour aller joindre la Reine mere. Ce Pere étoit de Poitiers, & ne fut Confesseur du Roi que pendant quelques mois.

8. Le P. *Charles Maillant* étoit de Bellay en Bugey, & avoit été Recteur du College de Lyon, de celui d'Avignon, & Provincial de sa Province. Le Cardinal de Richelieu qui l'avoit connu à Avignon, & qui estimoit son mérite, porta le Roi à le choisir pour son Confesseur. Ce Pere occupa ce poste jusqu'à sa mort arrivée à Bourbon-Lancy où il étoit allé pour chercher du soulagement à des coliques violentes ausquelles il étoit su-

jet. Il étoit âgé de soixante-huit ans.

9. Le P. *Jacques Gourdon* Ecossois, remplaça le P. Maillant auprès du Roi, & avoit pour lors quatre-vingt deux ans. Il ne fut que deux ans Confesseur du Roi, au bout desquels il quitta cet emploi, & se retira dans la Maison Professe de Paris, où il mourut le 17. Novembre 1641. quatre ans après avoir quitté la direction de la conscience du Roi, étant âgé de quatre-vingt-huit ans.

10. Le P. *Nicolas Caussin* succéda au P. Gourdon. Il étoit de Troyes en Champagne, & joignoit à beaucoup d'esprit & de sçavoir une grande simplicité de mœurs. Comme il étoit plus attaché à ses devoirs qu'au Cardinal de Richelieu, il fut disgracié, & quitta sans regret un poste qu'il avoit possedé sans ambition & sans attache. Il fut exilé au fond de la Bretagne en 1637. d'où il ne revint qu'après la mort du Cardinal de Richelieu.

11. Le P. *Jacques Sirmond* étoit de Riom en Auvergne, & un des plus sçavans hommes qu'il y ait eu. Il fut nommé Confesseur du Roi sur la fin du mois de Décembre 1637. & occupa ce poste jusqu'en 1642. qu'une surdité

qui lui ſurvint, lui fit demander & obtenir la permiſſion de ſe retirer.

12. Le P. *Jacques Dinet* fut mis à la place du P. Sirmond. Il étoit né à Moulins d'une famille où l'éloquence étoit, pour ainſi dire, héréditaire. Gaſpard Dinet ſon oncle, après avoir été Général des Minimes, & Prédicateur du Roi Henry le Grand, fut fait Evêque de Mâcon. Louis Dinet, frere du Confeſſeur, habile Prédicateur, ſuccéda à ſon oncle dans l'Evêché de Mâcon. Le P. Jacques Dinet fut Confeſſeur du Roi Louis XIII. juſqu'à la mort de ce Prince dont il reçut les derniers ſoûpirs.

13. Le P. *Charles Paulin* étoit d'Orléans, & fut Confeſſeur du Roi Louis XIV. Il mourut en 1653.

14. Le P. *François Annat* étoit de la Province de Rouergue où il étoit né en 1590. Après avoir paſſé par tous les emplois les plus conſidérables de ſa Société, il fut choiſi pour être Confeſſeur du Roi après la mort du P. Paulin. Il remplit ce poſte pendant ſeize ans, & le quitta volontairement au commencement de l'année 1670. Il mourut le 14. Juin de la même année, quatre mois après avoir quitté la direction de la conſcience du Roi.

15. Le P. *Jean Ferrier* étoit aussi de Rouergue, & succéda au P. Annat son compatriote. Il mourut en 1674.

16. Le P. *François de la Chaise* étoit petit-neveu du P. Coton, & d'une famille noble de Forês. Il fut nommé Confesseur du Roi en 1675. & après avoir dirigé la conscience de ce Prince pendant trente-quatre ans, il mourut le 20. de Janvier 1709. âgé de 85. ans.

17. Le P. *Michel le Tellier* étoit de Vire en Normandie, fut nommé Confesseur du Roi au mois de Mars 1709. & remplit cet employ jusqu'au mois de Septembre 1715. c'est-à-dire, jusqu'à la mort de ce Prince. Ce Pere mourut au College de la Flêche le 2. de Septembre de l'an 1719.

18. Le P. *Claude Bertrand de Lignieres* d'une famille distinguée dans la Robe à Tours, fut nommé Confesseur du Roi Louis XV. au mois de Mars de l'an 1722. & fut présenté au Roi en cette qualité le 31. du même mois par le Duc de Bourbon & par le Marêchal de Villeroy. Il confessa le Roi pour la premiere fois à S. Cyr, le 29. de Juin de la même année.

Plusieurs autres sujets de grand mérite ont encore illustré cette Maison

par le séjour qu'ils y ont fait. Tels ont été les P P. Bourdalouë, de la Ruë, Gaillard, de la Ferté, Daniel & plusieurs autres.

Le P. *Louis Bourdalouë* étoit né à Bourges le 20. Août 1632. & est mort à Paris le 13. de May 1704. Il a été regardé de toute la France comme un des grands Prédicateurs qu'il y ait jamais eus. Il prêcha pendant plusieurs Avents & plusieurs Carêmes devant le Roi Louis le Grand, & mérita toujours de nouveaux applaudissemens. Il étoit également goûté des Grands & du Peuple, des Sçavans & des Simples. On remarquoit dans ses Sermons un tour noble & insinuant, une grandeur naturelle qui rendoit la Religion respectable : *Magnificè etenim sapientiam tractabat.*

Le P. *de la Ruë* étoit né à Paris, & réunissoit en lui plusieurs talens qu'on trouve rarement ensemble, Grammairien, Rhéteur, Poëte, Orateur, &c. La Cour & la Ville l'ont regardé comme un des plus grands Prédicateurs de son tems. Son sçavoir & sa piété le firent choisir pour être Confesseur de *Marie-Adelaïde de Savoye*, Duchesse de Bourgogne, puis Dauphine, la-

quelle mourut à Verſailles le 12. Fevrier de l'an 1712.

Le P. *Honoré Gaillard* étoit né à Aix en Provence, mais a paſſé la meilleure partie de ſa vie à Paris, où il a prêché pluſieurs Avents & pluſieurs Carêmes avec beaucoup d'applaudiſſemens. Il n'en reçut pas moins à la Cour de Louis XIV. devant lequel il prêcha auſſi pluſieurs Avents & pluſieurs Carêmes avec un grand ſuccès. Il mourut dans cette Maiſon le 11. Juin 1727. dans la quatre-vingt-ſixiéme année de ſon âge.

Le P. *Gabriel Daniel* étoit né à Rouën, & a été un des meilleurs Ecrivains de nôtre tems. Il a donné au Public pluſieurs ouvrages Polémiques qui ſont écrits avec beaucoup d'eſprit & d'agrément. Nous lui ſommes auſſi redevables d'une Hiſtoire de France dont il y a eu pluſieurs éditions. Son Hiſtoire de la Milice Françoiſe n'a pas eu le même ſuccès. Ce Pere eſt mort dans cette Maiſon le 23. de Juin 1728. dans la 80e. année de ſon âge, & la 62e. depuis ſon entrée dans la Société.

Le P. *Louis de la Ferté* étoit le ſecond fils du Maréchal de ce nom. Il avoit de grands talens pour la Chaire,

& les a exercés à la Cour du Roi Louis le Grand, & dans les meilleures Chaires de Paris. Il eſt mort a la Flêche le 7. May 1732. dans la ſoixante-quatorziéme année de ſon âge.

Le Roi Louis XIII. pour rendre l'entrée de l'Egliſe de la Maiſon Profeſſe plus libre & plus ſpacieuſe, donna en 1629. la place qui eſt vis-à-vis, & qu'on nommoit auparavant le *Cimetiere des Anglois*, où eſt *la fontaine de Birague* ainſi nommée, parce qu'en 1579. *René de Birague*, Cardinal de l'Egliſe Romaine & Chancelier de France, la fit achever, & fit graver les Inſcriptions ſuivantes ſur une table de marbre qu'on encaſtra au haut de cette fontaine.

HENRICO III.

Franciæ & Poloniæ Rege Chriſtianiſſimo.

RENAT. BIRAG.

Sanctæ Romanæ Eccleſiæ Preſbit. Cardin. & Franc. Cancellar. illuſtriſſ.

beneficio Claudii d'Aubray, *Præfecto Mercator*; Johann. le Comte; Renat. Baudart; Johann. Gedoyn; Petr. Laiſné, *Tribunis Plebis curantibus.*

Anno Redemptionis M. D. LXXIX.

Hunc

Hunc deduxit aquam duplicem Biragus *in usum*,
Serviat ut Domino; serviat ut Populo.
Publica, sed quanta privatis commoda tanto
Præstat amore domus, publicus Urbis amor.

Renat. Birag. *Franc. Cancell. pub. Comm.*
M. D. LXXVII.

Cette fontaine fut refaite sous la Prevôté des Marchands de *Nicolas de Bailleul*, Lieutenant Civil, & on y grava cette Inscription :

Siccatos latices, & ademptum fontis honorem
Officio Ædiles restituere suo.
Ob reditum aquarum.
1627.

Elle fut encore rebâtie l'an 1707. en maniere de tour à pans; & son eau vient d'une pompe qu'on a construite, la même année, auprès du Pont Nôtre-Dame, & est ensuite distribuée dans plusieurs Quartiers, sur-tout dans le faubourg S. Antoine. La tour est ornée dans ses faces de plusieurs Sculptures & d'Inscriptions en vers latins.

Premiere face.

Prætor & Ædiles fontem hunc posuere, Beati
Sceptrum si Lodoix, dum fluet unda, regat.

2.

Ante habuit raros, habet Urbs nunc mille canales
Ditior, hos sumptus oppida longa bibant.

3.

Ebibe quem fundit purum Catharina liquorem,
Fontem at virgineum, non nisi purus, adi.

4.

Nayas exesis male tuta recesserat antris,
Sed notam sequitur, vix reparata viam.

5.

Civibus hinc ut volvat opes, nova munera largas
Nympha, superne fons desinit in fluvium.

Ces Inscriptions sont, dit-on, d'un Religieux qui faisoit des vers très-facilement, & qui avoit beaucoup d'esprit, mais qui d'ailleurs étoit sans élévation & sans goût. Quelle infâme

peinture a-t'il faite dans le troisiéme de ces distiques!

L'HÔTEL DE SULLI.

Cette maison est située dans la rue S. Antoine, au-dela de la rue des Egouts, & du même côté. Elle fut bâtie par *du Cerceau* pour *Maximilien de Bethune* Duc de Sulli, sur une partie de l'emplacement de l'Hôtel des Tournelles. D'autres disent qu'elle a appartenu à *Gallet*, qui d'Elu à Chinon, étoit parvenu à être Controlleur général des Finances, & qui l'ayant jouée, la perdit d'un coup de dez; ces personnes confondent deux maisons, à la vérité du même nom, mais d'ailleurs très-différentes. *Gallet* étoit proprietaire d'une maison dans laquelle il y avoit un Cabaret, & qui étant auprès de l'Hôtel de Sulli, l'avoit pris pour enseigne. Gallet fut obligé de la vendre pour payer ses créanciers, & la conformité de nom a fait croire & dire que l'Hôtel des Ducs de Sulli lui avoit appartenu, & qu'il l'avoit perdu au jeu.

Ce bâtiment est de forme quarrée, & flanqué de quatre pavillons couverts d'ardoises. Au-dessus de la grand-

porte est une espece de plate-forme, avec des balustrades de fer. Le grand nombre d'Inscriptions qu'on voit gravées sur les aîles de cet Hôtel, sont plus propres à amuser les Curieux, qu'à décorer le bâtiment.

De ce même côté, & dans le cul-de-sac de l'Hôtel de Guémené, est la premiere Maison que les Filles de la Société de la Croix ayent eue à Paris. Ces Filles ont été instituées par M. *Guerin*, un des Curés de la ville d'Amiens, qui assembla dans la ville de Roye plusieurs Filles & Veuves vertueuses, & les destina à l'insttuction des jeunes filles. Les guerres les obligerent en 1636. de quitter la ville de Roye, & de venir à Paris où elles furent reçûes par Madame *Luillier de Villeneuve*, qui les mit d'abord dans une maison située à Brie-Comte-Robert où elle alla aussi demeurer. Cette pieuse Dame voyant augmenter le nombre de ces Filles, obtint l'an 1640. de *Jean-François de Gondi*, Archevêque de Paris, qu'elles fussent érigées en Congrégation sous le titre *des Filles de la Société de la Croix*; ce qui fut autorisé par Lettres Patentes du mois de Juillet 1642. confirmées

par d'autres de ſurannation du 16. Juillet 1644. Pour lors Madame de Villeneuve vint avec quelques-unes de ſes Filles demeurer à Vaugirard; puis en 1643. elles acheterent une dépendance de l'Hôtel des Tournelles, & c'eſt la maiſon qui donne lieu à cet article. Une fille de cette Maiſon alla former un autre établiſſement à Ruel en 1649. où elle & quelques-unes de ſes compagnes furent inſtallées par la Ducheſſe d'Aiguillon, niéce du Cardinal de Richelieu. Les Filles de la Croix qui étoient reſtées à Brie-Comte-Robert, firent en 1664. un autre établiſſement de leur Inſtitut à Paris dans la Paroiſſe de S. Gervais, qui fut confirmé par Lettres Patentes du mois d'Août 1686. De leur côté les Filles de l'Hôtel des Tournelles en firent auſſi un autre dans une maiſon de la rue d'Orléans au faubourg ſaint Marcel, & cette Maiſon eſt ſous le titre de *Sainte Jeanne.*

L'HÔTEL DE MAYENNE.

Cet Hôtel qui eſt auſſi dans la rue S. Antoine, mais de l'autre côté de la rue, fut bâti par *du Cerceau* pour *Charles de Lorraine*, Duc de Mayen-

ne, Pair de France, & Lieutenant Général du Royaume pour la Ligue. *Henry de Lorraine*, Duc de Mayenne, ſon fils, y demeura juſqu'en 1621. qu'il fut tué au ſiége de Montauban. *Henry de Lorraine*, Comte d'Harcourt, Général des Armées du Roi, Grand-Ecuyer de France, &c. y demeura fort longtems avec toute ſa famille. De nos jours nous l'avons vû habité par *Charles-Henry de Lorraine*, Prince de Vaudemont, ci-devant Gouverneur général du Milanois pour le Roi d'Eſpagne. Ce fut pour loger ce Seigneur qu'on fit dans cet Hôtel de grandes réparations en 1709. ſur les deſſeins de *Germain Boffrand*.

LES FILLES DE LA VISITATION DE SAINTE MARIE.

Ces Filles ont été inſtituées par *S. François de Sales*, Evêque & Prince de Geneve, en 1610. Dès leur premier établiſſement elles furent appellées *Filles de la Viſitation*, parce qu'elles s'occupoient à viſiter les malades & les pauvres, en l'honneur du myſtere de la Viſite que la ſainte Vierge fit à ſainte Eliſabeth. Elles ne firent d'a-

bord que des vœux ſimples, mais à la perſuaſion de M. Denis Simon de Marquemont Archevêque de Lyon, cette Congrégation fut érigée en Religion, & fut confirmée par le Pape Paul V. ſous la Regle de ſaint Auguſtin. La réputation de cet Inſtitut étant parvenue juſqu'à Paris, pluſieurs perſonnes de piété ſolliciterent ſaint François de Sales de lui procurer un établiſſement dans cette Ville, & d'y faire venir *Jeanne-Françoiſe Fremiot, Dame de Chantal*, Fondatrice & premiere Supérieure, & quelques Religieuſes, pour travailler à ce ſaint œuvre. M. de Sales écrivit à la Mere de Chantal de le venir trouver, & d'amener le plus de Religieuſes qu'elle pourroit. Elle étoit pour lors à Bourges, occupée à y fonder une Maiſon de ſon Ordre, cependant elle partit auſſi-tôt, & arriva à Paris avec trois Religieuſes le 6. d'Avril 1619. Elles logerent pendant trois ſemaines en maiſon particuliere, mais le premier de May elles entrerent dans une autre qu'on leur avoit louée dans le faubourg S. Michel, avec la permiſſion de Henry de Gondi Evêque de Paris, Cardinal de Retz, donnée le 25.

d'Avril, autorisée par Lettres Patentes du Roi, vérifiées au Parlement. *François de Sales* leur Instituteur y célébra la premiere Messe, exposa le Saint Sacrement, & l'après-midi y prêcha en présence d'un grand nombre de personnes qualifiées. Leur séjour en cet endroit ne fut pas bien long, car en 1620. elles acheterent une maison dans la rue de la Cerisaye, où elles furent logées plus commodément. Enfin l'an 1628. la Mere *Helene-Angelique l'Huillier*, pour lors Supérieure & Bienfaictrice de cette Maison, acheta l'*Hôtel de Cossé*, appellé auparavant l'Hôtel *de Boisi*, ou de *Boissi*, pour la somme de vingt-quatre mille livres. Cet Hôtel étoit situé dans la rue S. Antoine, & son jardin étoit contigu à celui du Monastere de la rue de la Cerisaye; ainsi, dès que l'Hôtel de Cossé eut été approprié pour une Communauté de Religieuses, toute la Communauté s'y transporta sans passer par les rues. Le *Commandeur de Sillery* qui étoit ami intime de Madame de Chantal, donna une somme considérable pour bâtir l'Eglise, dont il posa la premiere pierre le 31. d'Octobre de l'an 1632. Cette

Eglise qui est du dessein de *François Mansart*, fut dédiée le 14. Septembre de l'an 1634. par *André Fremiot*, Archevêque de Bourges, sous le titre de *Nôtre-Dame des Anges*. Elle est petite, mais d'un goût d'Architecture singulier. C'est un Dôme soûtenu en dedans par quatre arcs, entre lesquels il y a des pilastres Corinthiens qui soûtiennent une grande corniche qui regne au pourtour. La porte est sous un de ces arcs, élevée sur un perron de quinze degrez, & ornée de deux colonnes Corinthiennes fuselées. Le Maître-Autel est vis-à-vis la porte.

André Fremiot, Archevêque de Bourges, & frere de Madame de Chantal, Fondatrice & premiere Supérieure des Filles de la Visitation, étant mort à Paris le 13. de May 1641. fut inhumé dans cette Eglise.

Dans une Chapelle qui est à gauche en entrant, & sous les marches, a été inhumé *François Foucquet*, dont voici l'Epitaphe:

A L'HEUREUSE MEMOIRE

de Messire FRANÇOIS FOUCQUET, *Chevalier, Conseiller du Roi ordinaire dans tous ses Conseils, fils de Messire*

François Foucquet, *Conseiller au Parlement de Paris, lequel après avoir passé par les Charges de Conseiller audit Parlement, & de Maître des Requêtes ordinaire de son Hôtel, fut nommé pour Ambassadeur de Sa Majesté vers les Suisses, & puis retenu pour être employé aux plus secretes & plus importantes affaires de l'Etat, dans le maniment desquelles il a vécu avec tant d'intégrité & de modération, qu'il peut être proposé pour exemple à tous ceux qui sont admis aux Conseils des Princes. Sa naissance, sa vertu, sa capacité, son Zéle au service du Roi, lui ont acquis un nom honorable en cette vie, d'où il passa en une meilleure, trop tôt pour les siens & pour le Public, laissant douze enfans de Dame* Marie de Maupeou *sa femme, fille de Messire* Gilles de Maupeou, *Seigneur d'Ableiges, Conseiller d'Etat, Intendant, & Controlleur général des Finances. Il mourut le . . . . . 1640. âgé de 53. ans.*

Dans ce même endroit a été aussi inhumé *Nicolas Foucquet*, si connu par sa faveur & par sa disgrace. Il

mourut à Pignerol le 23. de Mars 1680. âgé de 65. ans. Il étoit fils de François Foucquet dont je viens de rapporter l'Epitaphe, que quelques ignorans prennent pour la sienne, sans se souvenir que M. Foucquet le Surintendant des Finances, se nommoit *Nicolas*.

Madame de Chantal, premiere Supérieure de l'Ordre de la Visitation, avoit tant de prédilection pour ce Couvent, qu'elle lui avoit promis son cœur, & avoit même donné par écrit cette promesse; mais étant morte à Moulins le 13. de Décembre 1641. Madame de Montmorency refusa de le donner aux Filles de la Visitation de la rue S. Antoine, & le retint dans le Couvent de Moulins.

LA BASTILLE.

Ce Château, selon quelques-uns, fut bâti sous le Regne de Charles V. l'an 1371. & ce fut *Hugues Aubriot* qui en posa la premiere pierre le 22. d'Avril de cette même année. Mais comment accorder ce trait d'histoire avec ce qu'assûrent plusieurs Historiens dignes de foi, que sous le Regne du Roi *Jean*, pere de Charles V.

Etienne Marcel Prevôt des Marchands de Paris, s'étant ſauvé à *la Baſtille* où il croyoit être en ſûreté, il y fut tué. On ne peut concilier cette contradiction, qu'en diſant que le Roi Charles V. ne fit que la rebâtir. Ce fut donc *Hugues Aubriot* Prevôt de Paris, qui fut chargé du ſoin de cet édifice. Cet homme étoit Bourguignon, & de médiocre naiſſance. Il aimoit tant les Juifs qu'il ſe fit de leur Religion; mais l'Univerſité dont ce Prevôt avoit ſouvent réprimé la licence, obligea l'Evêque de Paris en 1381. à faire le procès à ce Renégat; & malgré ſon crédit & l'oppoſition de tous les Grands, le réduiſit au point d'être condamné à faire amende-honorable dans le Parvis de Nôtre-Dame, & à paſſer le reſte de ſes jours au pain & à l'eau dans une baſſe foſſe.

La Baſtille eſt une maniere de fortereſſe antique, compoſée de huit groſſes tours rondes, jointes l'une à l'autre par des maſſifs qui ont les mêmes dimenſions. Les fortifications qu'on y voit furent commencées le 11. d'Août de l'an 1553. & ne furent achevées qu'en 1559. Elles conſiſtent en une courtine flanquée de baſtions,

& bordée de larges fossés à fond de cuve. Les Proprietaires des maisons de Paris furent taxez pour cette dépense, depuis quatre livres, jusqu'à vingt-quatre livres tournois.

La Bastille a toujours été la prison des Criminels d'Etat, mais cela n'empêchoit pas que le Roi Henry IV. n'y fit garder aussi le Trésor Royal. *Regnier*, Poëte contemporain, nous l'assûre, quand il fait dire à *Macette* dans les conseils pernicieux qu'elle donne à celle qu'il aimoit :

Prenez-moi ces Abbés, ces fils de Financiers,
Dont, depuis cinquante ans, les Peres usuriers,
Volans à toutes mains, ont mis dans leur famille,
Plus d'argent que le Roi n'en a dans la Bastille.

Deux autres Auteurs aussi contemporains, & infiniment plus graves que *Regnier*, nous le confirment de maniere à ne laisser aucun doute là-dessus. L'un est *Miraumont* dans ses Mémoires sur les Cours & Justices qui sont dans l'enclos du Palais, au Chapitre du Trésor de France ; & l'autre

est M. de *Sulli* Surintendant des Finances de ce Prince, & grand-Maître de l'Artillerie de France. Celui-ci dit positivement qu'en 1604. le Roi avoit sept millions d'or dans la Bastille; & sur l'an 1610. il ajoûte que le Roi avoit pour lors *quinze millions huit cens soixante & dix mille livres d'argent comptant, dans les chambres voûtées, coffres & caques, étant en la Bastille; outre dix millions qu'on en avoit tirés pour bailler au Trésorier de l'Epargne.*

Memoires de Sulli.

Sur la premiere porte de la Bastille, c'est-à dire, sur celle qui donne dans une petite place qui est en cet endroit de la rue S. Antoine, est un *magazin d'armes* où l'on en trouve de toutes les especes, & en grande quantité. Les Curieux y remarqueront d'anciennes armures de Chevalerie, & ils trouveront toutes ces choses d'une propreté, & dans un arrangement qui les surprendront agréablement.

LA PORTE S. ANTOINE.

ON prétend que cette Porte fut bâtie sous le Regne d'Henry II. pour servir d'arc de triomphe à la mémoire de ce Prince. D'autres assûrent qu'elle fut élevée pour l'entrée du



LA PORTE S.T ANTOINE.



Roi Henry III. revenant de Pologne, mais je n'ai vû nulle part la preuve ni de l'un, ni de l'autre de ces deux ſentimens. Ce qu'il y a de conſtant, c'eſt qu'il y avoit ici une Porte l'an 1671. lorſque *François Blondel* fut chargé de la reſtaurer. Cet Ingénieur qui n'étoit pas moins habile dans l'Architecture, que dans les autres parties des Mathématiques, conſerva l'ancien ouvrage de cette Porte, & continua de chaque côté l'Ordre Dorique dont on l'avoit décorée. Ce monument a neuf toiſes de largeur, ſur ſept ou huit de hauteur. A la porte ou ouverture qui étoit au milieu, Blondel en ajoûta deux autres, une de chaque côté, qui ont preſque la même hauteur & la même largeur, & qui rendent l'entrée de la Ville plus facile aux voitures.

La face qui regarde la Ville, a des arrieres-vouſſures ſur les portes, d'un trait d'autant plus hardi, que les coupes des joints ſont très-juſtes & très-nettes. Dans le tympan du fronton qui eſt ſur la porte du milieu, ſont en bas-relief les Armes de France & de Navarre. Dans ceux qui ſont au-deſſus des portes latérales, eſt auſſi en bas-relief une copie de la médaille que

la Ville fit frapper à la gloire de Louis XIV. D'un côté on a mis la tête de ce Prince, avec cette légende :

LUDOVICUS MAGNUS

FRANCORUM ET NAVARRÆ REX.

P. P. 1671.

De l'autre côté, c'est-à-dire, sur le tympan du fronton de l'autre porte latérale, est en bas-relief le revers de la médaille, lequel représente une Vertu assise, & appuyée sur un bouclier où sont les Armes de la Ville, avec cette autre légende :

FÆLICITAS PUBLICA.

Au-dessous on lit :

LUTETIA.

Dans l'attique est un Globe entre deux trophées d'armes, & surmonté d'un soleil qui l'éclaire, & qui étoit la devise du Roi Louis XIV.

La face qui est du côté du faubourg, est encore plus richement décorée que celle que je viens de décrire. Elle est ornée de refands, & d'un grand entablement Dorique qui regne sur tou-

te la largeur, & lequel eſt ſurmonté d'un attique en maniere de piedeſtal continu aux extrémités duquel ſont deux obeliſques.

Dans les niches pratiquées entre les pilaſtres, ſont deux ſtatues qui repréſentent les ſuites heureuſes de la Paix faite entre la France & l'Eſpagne en 1660. Celle qui eſt à main droite, tient un anchre au bas de laquelle il y a un Dauphin. Cette figure eſt allégorique à l'*Eſperance* que la France avoit conçue de cette Paix, qui avoit été cimentée par le Mariage du Roi Louis XIV. avec Marie Thereſe d'Autriche, Infante d'Eſpagne. L'autre ſtatue eſt la *Sûreté* publique, qui eſt déſignée par cette figure qui s'appuye ſur une colonne avec une attitude & un viſage ſi tranquilles, qu'elle fait connoître qu'elle n'a plus rien à craindre. Ces deux ſtatues ſont de *François Anguiere*, & des chefs-d'œuvres.

Au-deſſus de ces niches ſont deux vaiſſeaux qui ſont allégoriques à celui que la ville de Paris porte dans l'écuſſon de ſes Armes.

Sur une eſpece de conſole formée par la ſaillie de la clef de la voûte du grand portique, eſt un buſte du Roi

Louis XIV. fait d'après le naturel, par *Girard Vanopſtal*, Sculpteur, & qui a été peint en bronze pour le détacher du corps de la maçonnerie.

Deux figures qui repréſentent la Seine & la Marne, ſont à demi-couchées ſur les impoſtes, & ſont regardées comme des chefs-d'œuvres de Sculpture. Les uns diſent qu'elles ſont de Maître *Ponce*, & les autres de *Jean Gougeon.* Ce qu'il y a de conſtant, c'eſt que leur excellence fit qu'on les conſerva, lorſqu'en 1660. on rebâtit cette Porte.

L'attique eſt formé par une grande table de marbre noir au-deſſus de laquelle ſont les Armes de France & de Navarre, en deux écuſſons joints enſemble, entourés des coliers des Ordres de S. Michel & du S. Eſprit, & ſurmontées d'une couronne fermée. Deux trophées d'armes achevent de remplir le vuide de ce fronton, au-deſſus duquel ſont deux ſtatues à demi-couchées, vétues de long, & ayant des tours ſur leurs têtes. Celle qui tient ſur ſes genoux une couronne fermée & fleurdeliſée, repréſente la *France.* L'autre tient un petit bouclier & quelques dards, & déſigne l'*Eſpa-*

gne. Elles ſe donnent la main en ſigne d'amitié & d'alliance. L'himen qui eſt plus haut, au milieu d'un attique en maniere de piedeſtal continu, ſemble approuver & confirmer cette union qu'il a fait naître. D'une main il tient ſon flambeau allumé, & de l'autre un mouchoir. Les extrémités de ce piedeſtal continu, ſont terminées par deux pyramides, aux pointes deſquelles ſont des fleurs de lys doubles & dorées de même que les boules qui portent ces pyramides. Toutes ces figures ſont de *Vanopſtal*, & de quatre pieds plus grandes que le naturel. L'Inſcription qui eſt gravée en lettres d'or ſur la grande table de marbre noir dont j'ai parlé, explique toute cette compoſition, en nous diſant que la Paix des Pyrenées a été faite & cimentée par les armes victorieuſes de Louis XIV. par les heureux conſeils de la Reine Anne d'Autriche ſa mere, par l'auguſte Mariage de Marie-Thereſe d'Autriche, & par les ſoins aſſidus du Cardinal Mazarin. Voici les termes dans leſquels cette Inſcription eſt conçue :

PACI
VICTRICIBUS
LUDOVICI XIV.
ARMIS.
FELICIBUS ANNÆ CONSILIIS
AUGUSTIS.
M. THERESIÆ NUPTIIS,
ASSIDUIS JULII CARDINALIS MAZARINI
CURIS
PARTÆ FUNDATÆ ÆTERNUM
FIRMATÆ
PRÆFECTUS URBIS ÆDILESQUE
SACRAVERE
ANNO M. DC. LX.

Les deux portes qui ſont aux côtés de celle du milieu qui eſt la plus grande, n'ont été percées qu'en 1672. comme il paroît par les Inſcriptions qui ſont dans deux tables de l'attique, ſur l'une deſquelles on lit :

LUDOVICO MAGNO
PRÆFECTUS ET ÆDILES
ANNO R. S. H.
1672.

Sur l'autre de ces deux portes eſt écrit :

QUOD URBEM AUXIT,
ORNAVIT, LOCUPLETAVIT.
P. C.

Avant de quitter cette Porte, je dois remarquer qu'elle eſt bâtie ſur une des culées du *Pont Dormant*, ainſi nommé, à cauſe que l'eau qui eſt deſſous ne coule point, & eſt une eau dormante.

En 1670. on commença à travailler au Cours planté d'arbres, qui regne depuis la Porte S. Antoine juſqu'à la Porte S. Martin, & qui eſt revêtu de murs dans toute ſa longueur. Ce Cours eſt compoſé de trois allées formées par quatre rangées d'ormes. Celle du milieu a ſoixante pieds de largeur, & les deux autres dix-huit à vingt pieds chacune. Pour faciliter l'accès de ce rempart aux caroſſes, on a fait, à côté de la Porte S. Antoine, une rampe douce de quarante-huit pieds de largeur; à l'entrée de cette rampe, & à côté de la porte d'un petit jardin qu'on a pratiqué en cet endroit, on a mis deux Inſcriptions, l'une du côté

de la Ville, & l'autre vers le faubourg.

La premiere est conçue en ces termes, qui marquent que cet embellissement fut fait dans le tems que le Roi fit un voyage en Flandres, pour y faire fortifier les Places nouvellement conquises.

LUDOVICUS MAGNUS
ET VINDICATAS CONJUGIS
AUGUSTÆ
DOTALES URBES
VALIDA MUNITIONE CINXIT
ET HOC VALLUM CIVIUM DELICIIS
DESTINARI JUSSIT.
ANN. R. S. H. M. DC. LXXI.

La seconde est ainsi :

LUDOVICUS MAGNUS
PROMOTIS IMPERII FINIBUS
ULTRA RHENUM, ALPES
ET PYRENÆOS,
POMOERIUM HOC MORE PRISCO
PROPAGAVIT.
ANN. R. S. H. M. DC. LXXI.

Entre cette Porte & l'Esplanade qui est à la tête du faubourg S. Antoine, est une demi-lune aux extrémités de laquelle sont deux statues de pierre, plus grandes que le naturel, assises sur des trophées d'armes, & sculptées par *Thomas Renaudin.* Elles furent faites pour servir d'ornement à cette Porte lors de l'Entrée de la Reine l'an 1660. Celle qui est à main gauche en allant vers le faubourg, représente *Hercule* coëffé de la dépouille du Lion de Nemée, & appuyé sur sa massue, comme s'il vouloit se délasser de ses travaux. Elle est allégorique à l'Hercule Gaulois, c'est-à-dire, à *Louis le Grand* qui vient se délasser de ses travaux guerriers dans la Capitale de son Empire. La figure qui est de l'autre côté, est celle de *Pallas.* Sa tête est chargée d'un armet orné de plumes, & son corps est couvert d'une cuirasse légere & d'un petit jupon. On a voulu nous représenter par cette figure la Reine *Anne d'Autriche*, mere de Louis XIV. laquelle par ses conseils avoit contribué à la gloire des armes du Roi son fils, ainsi que Minerve avoit contribué à celle d'Hercule.

On rencontre d'abord, après la

Porte S. Antoine, un Jardin qu'on nomme *le Jeu des Arquebusiers*. Il y avoit anciennement à Paris une compagnie de gens qui s'exerçoient à tirer de l'*arc*, & qui furent nommés *Archers*; d'autres qui tiroient de l'arbalêtre, & qu'on nommoit *Arbalêtriers*. Tant de personnes s'occupoient de ces exercices, & la plûpart s'y étoient rendues si habiles que les Archers d'Angleterre leur cédoient le Prix, & que toute la Noblesse ne leur auroit pas tenu tête, ce qui détermina le Roi Charles VI. en 1394. de limiter le nombre de ces Archers & Arbalêtriers, & de casser le reste. Il établit dans chaque Ville une certaine quantité d'Archers & d'Arbalêtriers; & en 1410. & 1411. il créa soixante Arbalêtriers, & cent vingt Archers pour la garde de la ville de Paris, ce qui subsista en cet état jusqu'à François I. Ce Prince trouvant le nombre des Archers & des Arbalêtriers trop petit pour la défense & sûreté de la ville de Paris, il créa en 1523. *cent Arquebusiers* avec les mêmes privileges, & enjoignit à la Ville de leur donner une place propre pour s'exercer les Fêtes, & une fois la semaine,

avec

avec permiſſion de choiſir entr'eux un Chef qui ſeroit changé tous les trois ans. Charles IX. en 1566. ordonna que ces trois Compagnies porteroient à l'avenir des Arquebuſes au lieu d'arcs & d'arbalêtres comme n'étant plus en uſage. Ces trois Compagnies ont eu chacune leur Chef ou Capitaine juſqu'en 1594. que le Roi les réunit toutes trois, & n'en fit qu'une dont il donna le commandement à *Marchand* Capitaine des Arquebuſiers, & le même qui fit bâtir le *Pont-Marchand.* Ses ſucceſſeurs ont pris le nom de *Colonels*, & les Arquebuſiers portent aujourd'hui celui d'*Archers de Ville.* Quant aux lieux où ces trois Compagnies ont fait leurs exercices, ils ont toujours été ſitués hors de la Ville, mais ſont aujourd'hui, pour la plûpart, couverts de maiſons. Lorſqu'en 1634. on fit une nouvelle clôture depuis la Porte S. Denis juſqu'à la Porte de la Conférence, le Parlement ne vérifia les Lettres Patentes du Roi, qu'à condition que l'Entrepreneur laiſſeroit prendre aux Arquebuſiers ſur les nouveaux remparts une place longue de quarante-deux toiſes ſur cinq de large, au lieu de la maiſon

qu'ils avoient, qui étoit de la même grandeur. Quelques-uns croyent qu'on leur donna pour lors le terrein qui est situé à la Porte S. Antoine sur le bord du fossé, & cela peut être; cependant aujourd'hui les Arquebusiers, ni les Arbalêtriers, ni les Archers, n'ont plus de lieu affecté à leurs exercices, car le Jardin qui est à la Porte S. Antoine, & qu'on nomme *le jeu des Arquebusiers*, n'est point à eux, mais appartient à quelques Bourgeois qui se plaisent à cet exercice, & y proposent même quelquefois des Prix.

La Boucherie neuve est dans l'Esplanade qui est à la tête du faubourg, & a été ainsi nommée pour la distinguer de celle qui est dans la grand-rue qui est la plus ancienne. Celle qu'on voit ici, est composée de dix Etaux, & appartient, ainsi que l'ancienne, à l'Abbaye de saint Antoine.

Le faubourg *S. Antoine* que je vais décrire, a plus de neuf cens toises de long, & trois grandes rues dans sa longueur, qui sont croisées & traversées par plusieurs autres. Ces trois rues principales forment une espece de pate d'oye, & sont presque paralleles & de la même longueur. Celle du


Plan et Description
du Faubourg de
S.t Antoine
avec
ses Limites et ses
Rües dependant
du Quartier de
S.t Antoine.
R. de Pincourt
R. de la muette
R. de Basfroid
Rue de la Roquette
Rue de Charonne
Rue de Charenton
Faubourg
R. de Naples
Jeu des Arquebusiers
Boucherie
R. de Reuilly
Petite Rue de Reuilly
R. de la Planchette
R. de la Vallée
la Rapée
Bercy
Port au Platre
Port de la Rapée
Petite Patache
Chantier
I.B. Scotin Sculp.

milieu se nomme la grand-rue du fauxbourg S. *Antoine*; celle qui est à droite, la rue de *Charenton*; & celle qui est à gauche, la rue de *Charonne*.

Dans la grand-rue *du faubourg S. Antoine* l'on y rencontre d'abord:

L'HÔPITAL DES ENFANS TROUVE'S.

On a observé pendant longtems à Paris les anciennes Coutumes du Royaume à l'égard des Enfans exposés, c'est-à-dire, que les Seigneurs hauts-Justiciers de la Ville & des fauxbourgs contribuoient chacun d'une certaine somme pour l'entretien, subsistance & éducation de ces Enfans exposés dans l'étendue de leur haute-Justice. Ces Seigneurs hauts-Justiciers donnoient fort peu de chose, & le nombre des Enfans exposés augmentoit tous les jours, ce qui porta Louis XIII. à leur donner la somme de trois mille livres, & celle de mille livres aux Sœurs de la Charité qui les servoient, à prendre tous les ans par forme de fief & d'aumône sur le Domaine de Gonesse. Le Roi Louis XIV. par ses Lettres Patentes du mois de Juin 1644. leur donna encore huit

mille livres à prendre tous les ans ſur les cinq groſſes Fermes. Malgré ces grands ſecours, le nombre des Enfans expoſés étoit ſi fort augmenté, que la dépenſe que l'on étoit obligé de faire pour leur entretien, montoit à plus de quarante mille livres par chacun an, ſans qu'il y eut preſque d'autres fonds pour y ſubvenir, que les aumônes de pluſieurs Dames pieuſes, dont la charité excitée par feu M. Vincent Inſtituteur de la Miſſion, & des Filles de la Charité, avoit fourni des ſommes conſiderables pour l'entretien de ces Enfans. Dans cette ſituation le Parlement de Paris eſtima qu'il étoit néceſſaire de convertir l'entretenement & ſubſiſtance que les hauts-Juſticiers étoient obligés de donner aux Enfans expoſés dans l'étendue de leur haute-Juſtice, en une ſomme de quinze mille livres annuellement, & donna un Arrêt à cet effet du trois de May de l'an 1667. qui fut confirmé par Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, rendu le 20. Novembre 1668. Le Roi donna enſuite une Déclaration qui fut vérifiée & regiſtrée au Parlement le 18. d'Août de l'an 1670. par laquelle Sa Majeſté fait la repartition

de cette taxe ſur les Seigneurs hauts-Juſticiers de la ville de Paris, de la maniere qui s'enſuit. Trois mille livres par chacun an pour toutes les Juſtices dépendantes de l'Archevêché, deux mille livres pour celle de l'Egliſe du Chapitre de Paris, trois mille livres pour celle de l'Abbaye S. Germain des Prez, douze cens livres pour celle de l'Abbaye de ſaint Victor, quinze cens livres pour celle de l'Abbaye ſainte Geneviéve, quinze cens livres pour celle du Grand-Prieuré de France, deux mille cinq cens livres pour celle du Prieuré ſaint Martin, ſix cens livres pour celle du Prieuré ſaint Denis de la Chartre, cent livres pour celle que l'Abbaye de Tiron a dans Paris, cinquante livres pour celle de l'Abbaye de Montmartre, cent livres pour celle du Prieuré de ſaint Marcel, cent cinquante livres pour celle du Chapitre de ſaint Mederic, cent livres pour celle du Chapitre de ſaint Benoît, cent livres pour celle de l'Abbaye ſaint Denis.

La même Déclaration ordonne que toutes ces ſommes ſeront payées de quartier en quartier, ès mains du Receveur deſdits Enfans Trouvés, ſans

qu'elles puiſſent être augmentées à l'avenir pour quelque cauſe & ſous quelque prétexte que ce ſoit. Elle unit auſſi l'Hôpital des Enfans Trouvés à l'Hôpital Général, & veut que la direction en ſoit faite par les Directeurs du dit Hôpital Général.

Le Roi ayant ſupprimé par ſon Edit du mois de Décembre 1676. la Confrerie de la Paſſion, unit ſes revenus à l'Hôpital Général pour être employés à la nourriture & à l'entretien des Enfans Trouvés, ainſi que je l'ai dit ci-deſſus.

Le Parlement ayant ordonné par ſon Arrêt du 11. Août 1552. que les Enfans Trouvés ſeroient portés à l'Hôpital de la Trinité, où ils ſeroient mis ſous la conduite d'une femme qui en prendroit ſoin, ils y furent ſoignés & entretenus juſques vers l'an 1570. que le Chapitre de Paris fit offre de deux maiſons contigues qu'il avoit au port S. Landri, & ces offres furent acceptées, car le 12. de Juillet de cette même année, le Parlement donna un Arrêt qui ordonna qu'on y logeroit les pauvres Enfans Trouvés, qui y ſeroient nourris & élevés par *Thibaud Choiſi*, déja chargé de cet em-

ploi, & ſous la direction de *Marie de la Croix*, veuve de Philippe le Jay ; d'*Anne Guyon*, veuve de Pierre d'Eſtampes Docteur en Médecine ; & de *Catherine de Mouſſi*, veuve de Denis Guillebon. Il fut auſſi ordonné en même tems que le Chapitre de Paris ſeroit récompenſé de la valeur de ſes deux maiſons. Le nombre de ces pauvres Enfans augmenta tellement, que ces deux maiſons ne ſuffiſant point pour les loger, il fallut penſer à les tranſporter ailleurs, & la Reine Anne d'Autriche donna le Château de Biceſtre pour cet effet, mais l'air s'y trouvant trop ſubtil pour eux, on fut obligé de les ramener à Paris dans le faubourg S. Denis où les Filles de la Charité en prirent ſoin. Il fallut eſſuyer tous ces différens changemens avant que de parvenir à un établiſſement ſtable. Enfin on leur acheta une maiſon & un grand emplacement au faubourg S. Antoine, & l'on y bâtit une Egliſe dont la Reine Marie-Thereſe d'Autriche mit la premiere pierre. *Eſtienne d'Aligre* Chancelier de France, *Eliſabeth Luillier* ſa troiſiéme femme, & le Préſident *de Bercy*, donnerent des ſommes très-conſiderables

pour cet établiſſement. Dans le même tems on acheta pour les Enfans Trouvés une autre maiſon devant l'Hôtel-Dieu, de laquelle j'ai parlé ailleurs. Mais revenons à celle du faubourg S. Antoine, qui donne lieu à cet article. La Chanceliere d'Aligre continuant ſes bienfaits à cette Maiſon, vint s'y retirer après la mort du Chancelier ſon mari, & fit conſtruire un caveau dans l'Egliſe de cet Hôpital, où elle ordonna qu'on l'enterrât après ſa mort.

Cette Maiſon eſt deſſervie par des Sœurs Griſes, ou Sœurs de la Charité de S. Vincent de Paul.

L'ABBAYE DE S. ANTOINE DES CHAMPS.

Cette Abbaye a pris ſon nom d'une ancienne Egliſe qu'on voit attenant l'Abbaye, laquelle étoit autrefois ſous l'invocation de *S. Antoine*, puis, dit-on, ſous celle de ſaint Hubert, & aujourd'hui ſous celle de *S. Pierre*. L'Abbaye a toujours conſervé le nom de *ſaint Antoine*, & l'a donné non ſeulement au faubourg, mais même à la rue S. Antoine qui eſt dans la

Ville. J'ai remarqué ci-dessus que cette Abbaye fut fondée en 1198. & qu'en 1208. elle fut incorporée à l'Ordre de Cîteaux. La Dédicace de son Eglise se fit le 2. de Juin de l'an 1233. par Guillaume Evêque de Paris, en présence du Roi S. Louis & de la Reine Blanche sa mere. Cette Eglise n'a rien de curieux que le Tombeau de *Jeanne* & de *Bonne* de France, filles du Roi Charles V. Il est de marbre noir, & leurs statues sont de marbre blanc. Voici les Epitaphes qu'on y lit :

CY GIST

Madame JEANNE, *aisnée fille de Monsieur Charles aisné, fils du Roy de France, Régent du Royaume, Duc de Normandie, Dauphin de Viennois, & depuis Roy de France; & de Madame Jeanne de Bourbon Duchesse de Normandie, Dauphine de Viennois, & depuis Royne de France : qui trépassa en l'Abbaye sainct Anthoine lez Paris, le 21. jour d'Octobre 1360.*

CY GIST

Madame BONNE, *seconde fille de*

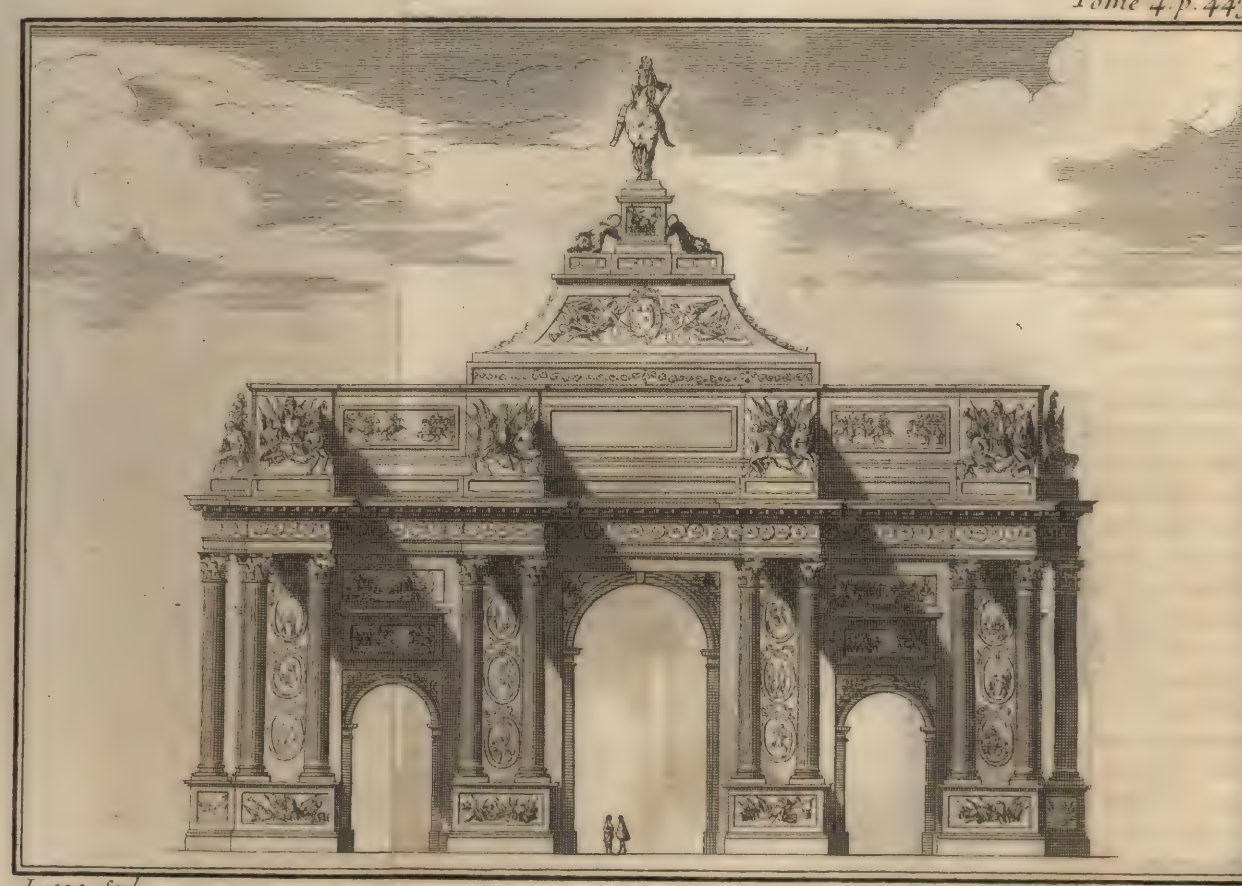
Monsieur Charles dessusdit, & de Madame Jeanne de Bourbon dessusnommée : qui trépassa au Palais, le septiéme jour de Novembre 1360.

L'Abbesse de S. Antoine est Dame de ce faubourg, & a de beaux droits.

Pour revenir à l'Eglise de *S. Pierre*, je dois observer qu'elle est l'Eglise Paroissiale de l'enclos de l'Abbaye, mais que le Curé qui doit être un Prêtre séculier, ne peut baptiser, ni marier, mais seulement administrer les Sacremens aux malades, & enterrer les morts. Comme on prétend que cette Eglise a été aussi sous l'invocation de saint Hubert, on y a donné pendant longtems le *répit* à ceux qui avoient été mordus par des bêtes enragées, & on y a fait flâtrer les chiens soupçonnés d'avoir été mordus, & d'être enragés, mais cet usage a été aboli il y a déja du tems.

Auprès, mais de l'autre côté de la rue, est une *Boucherie* composée de dix Etaux, qui fut établie le 2. de Mars de l'an 1643. & qui appartient à cette Abbaye. Elle jouit d'environ trente mille livres de rente.

C'est à peu près aussi en cet endroit



Lucas Sculp.

L'ARC DE TRIOMPHE.

que cinquante-neuf Templiers furent brûlés dans une campagne, aujourd'hui couverte de maisons & de rues. Ils moururent tous avec beaucoup de constance, & en protestant qu'ils étoient innocens des crimes qu'on leur imputoit.

Au bout de cette grande rue & au Levant de Paris, étoit le modele d'un magnifique *Arc de Triomphe.* La ville de Paris reconnoissant que le bon ordre, la sûreté, la netteté, l'ornement, la perfection des beaux Arts, & quantité d'autres avantages dont elle jouissoit, étoient dûs à l'attention & aux bontés de Louis XIV. surnommé *le Grand*; admirant d'ailleurs avec toute la terre le nombre & la rapidité des Conquêtes de ce grand Prince, crut lui devoir marquer sa reconnoissance, son estime & son zéle, en lui élevant un Arc de Triomphe. Tous les Architectes qu'il y avoit alors à Paris, furent occupés à chercher un dessein qui surpassât en grandeur & en magnificence ceux qui nous sont restés de l'antiquité. Le dessein que donna *Charles Perrault*, fut trouvé le plus riche, & fut préferé avec raison à tous les autres. La premiere pierre en fut

posée le 6. d'Août de l'an 1670. mais cet Arc ne fut élevé effectivement qu'à la hauteur des piedestaux des colonnes ; & tout ce qui étoit au-dessus n'étoit que du plâtre, & pour servir de modele.

Cet Arc avoit trois portes comme ceux de *Severe* & de *Constantin*, une grande au milieu de deux autres qui l'étoient moins. La grande avoit dans le modele vingt-quatre pieds de large, mais dans le bâtiment effectif qu'on avoit élevé quinze pieds hors de terre, on lui avoit donné trois pieds & demi de plus. Les deux petites portes avoient chacune quinze pieds trois pouces de large aussi dans le bâtiment effectif. Les quatre piles avoient chacune vingt-quatre pieds & demi, de l'ouverture d'une des portes à l'autre. Ainsi la largeur totale étoit de cent soixante pieds, c'est-à-dire, de vingt-six toises quatre pieds, sans les aîles qui étoient au côté de l'Arc, & qui avoient encore chacune huit pieds neuf pouces au droit des piedestaux, lesquels sortoient aussi du corps de l'Arc, dans ses deux principales faces, de huit pieds neuf pouces. Par conséquent la largeur de chaque face,

avec ſes aîles, étoit de cent quatre-vingt-quatre pieds & demi, c'eſt-à-dire, de trente toiſes, quatre pieds & demi.

Cet ouvrage parut aux Connoiſſeurs n'être pas aſſez élevé, & ils trouvoient que la porte principale étoit étroite & comme cachée par la grande avance des piedeſtaux. L'attique leur en paroiſſoit auſſi trop bas. Ces défauts venoient du trop de largeur de l'Arc, en comparaiſon de ſa hauteur qui ne paſſoit pas cent pieds de haut. Ce trop de largeur ne pouvoit ſe corriger qu'en diminuant celle des piles. D'autres blâmoient la duplicité des colonnes dont chaque pile étoit ornée, & diſoient qu'il étoit d'ailleurs bien difficile de mettre à propos des ſtatues ſur l'entablement de ces colonnes qui étoient ainſi deux à deux, étant néceſſaire, ſelon les regles de l'art, que leur poids ſoit à l'aplomb des colonnes. Mais tous ces défauts étoient, pour ainſi dire, effacés par la magnificence du deſſein, qui prévenoit tellement le goût des ſpectateurs, que les Arcs de Severe & de Conſtantin paroiſſoient communs & pauvres en comparaiſon de celui-ci, bien que

d'ailleurs ils le ſurpaſſaſſent dans la beauté de leur tout.

Louis le Grand parut ſi peu ſenſible à la perfection de ce Monument, que la Ville en diſcontinua la conſtruction. Ce Prince étant mort, le Duc d'Orléans qui fut Régent du Royaume, y prit encore moins d'interêt que n'avoit fait le Roi ſon oncle, ainſi on commença à le démolir l'an 1716. & on ne diſcontinua point d'y travailler, que quand on l'eut abſolument razé. C'eſt pour conſerver l'idée de ce magnifique monument, que j'en ai fait mettre ici une eſtempe que j'ai accompagnée de la deſcription qu'on vient de lire.

C'eſt en cet endroit qu'on dreſſa un Trône magnifique pour le Roi Louis XIV. & pour la Reine Marie-Thereſe d'Autriche ſa femme, lorſqu'ils firent leur Entrée Triomphante dans Paris, le 26. d'Août de l'an 1660.

La rue de *Picpuce* venant ſe terminer en cet endroit par un de ſes bouts, & le village dont elle porte le nom, étant aujourd'hui compris dans le faubourg S. Antoine, je vais parcourir tout de ſuite ce qu'il y a de plus remarquable.

LE COUVENT DES CHANOINESSES RE'GULIERES DE L'ORDRE DE S. AUGUSTIN.

Ce Monaſtere eſt le premier objet digne d'attention qui ſe préſente. *Jean-François de Gondi* premier Archevêque de Paris, ayant formé le deſſein de faire un établiſſement de Filles de l'Ordre de S. Auguſtin à Paris, écrivit le 27. Janvier 1640. à Madame de *Villiers S. Paul*, Abbeſſe des Chanoineſſes Régulieres de ſaint Eſtienne de Reims, pour la prier de venir à Paris, afin qu'après avoir conferé enſemble, il pût mettre ce projet à exécution. Madame de Villiers S. Paul vint dans le courant de cette année à Paris, & y mena ſix Religieuſes de ſon Abbaye pour commencer l'établiſſement des Chanoineſſes de S. Auguſtin, ſous le titre de *Nôtre Dame de la Victoire de Lépante*, dont elles font la Fête le 7. d'Octobre. Elle fit choix de la Mere *Suſanne Tubeuf*, du nombre de celles qu'elle avoit amenées, pour être Prieure de cette Communauté naiſſante. M. Tubeuf ſon frere, qui étoit pour lors Intendant des Finances

de la Reine Anne d'Autriche, Régente du Royaume, leur acheta à Pïcpuce une maiſon qui avoit ſept arpens d'enclos, où ſont actuellement établies leſdites Religieuſes Chanoineſſes, ſans néanmoins fonder, ni dotter cette Maiſon. Il fit venir enſuite une autre ſœur qu'il avoit, qui étoit Religieuſe Benedictine à S. Pierre de Reims, & qui eut permiſſion du Pape pour changer d'Habit & d'Ordre. Tant que M. *Tubeuf* vêquit, il eut ſoin de cette Communauté, & donnoit manuellement des ſommes pour la mettre en état de recevoir des filles, & de s'établir elle-même, comme on le voit. M. *de Gondi* confirma cet établiſſement, & accorda à ces Religieuſes le droit d'élire une Prieure Triennale. En 1647. le même M. Tubeuf obtint des Lettres Patentes confirmatives de l'établiſſement de cette Maiſon, avec les Arrêts d'enregiſtrement des Cours de Parlement & Chambre des Comptes. Cette Maiſon eſt aujourd'hui compoſée d'environ quarante Religieuſes de Chœur, & de dix Converſes. Elles ſuivent la Regle commune de S. Auguſtin, & ne ſont point Hoſpitalieres.

Le corps de *Marguerite-Louiſe d'Orléans*, Grand-Ducheſſe de Toſcane, & fille de *Jean-Gaſton de France*, Duc d'Orléans, & de *Marguerite de Lorraine*, a été inhumé dans l'Egliſe de ce Couvent où il y a deux Epitaphes, l'une françoiſe, & l'autre latine : Voici l'une & l'autre.

ICI REPOSE LE CORPS
de très-haute, très-puiſſante
& très vertueuſe Princeſſe,
M. ALOYSE D'ORLEANS,
Epouſe de Magnanime
Coſme III. de Medicis,
Grand-Duc de Toſcane,
décédée le 17. *Septembre* 1721.
Priez Dieu pour le repos de ſon ame.

D. O. M.

MARGARITÆ ALOYSIÆ
Joannis Gaſtonis *Ducis Aureliani filiæ,*
Ludovici XIV.
nuptiarum auſpicis patrueli,
Henrici IV. *nepti,*
Magnæ Duci Etruriæ,
Regiis corporis, animique dotibus
inſigni chriſtianæ pietatis exemplo
Conjugi cariſſimæ

carissimorum pignorum matri
Cosmus III.
Magnus Dux Etruriæ,
mœrens
Monumentum posuit.
A. S. M. DCC. XXIII.

LES RELIGIEUX PICPUCES.

Ces Religieux ont leur Couvent dans la même rue, & du même côté que celui des Chanoinesses de S. Augustin dont je viens de parler. Le Peuple leur a donné le nom de ce Village où ils ont fait l'établissement le plus considerable de leur Congrégation, mais leur nom véritable est celui de *Pénitens Réformés du Tiers-Ordre de saint François.* Il est à propos d'observer ici, que saint François d'Assise ayant institué un O dre pour les *Freres Mineurs* que nous appellons *Cordeliers*; & un autre pour les Religieuses de sainte Claire; une infinité de gens mariés étoient si touchés de sa sainteté, & du desir de l'imiter, qu'ils vouloient rompre leurs premiers engagemens pour s'enfermer dans les Cloîtres qu'il avoit institués. Ce fut pour satisfaire à ce saint empresse-

ment, que *ſaint François* inſtitua en 1221. un troiſiéme Ordre pour les perſonnes du ſiécle. Cet Ordre ſe partagea enſuite en deux branches ; l'une qui demeura toujours ſur le pied d'Ordre Séculier, & l'autre qui ſéparée du monde, forma le deſſein de vivre en Communauté & ſous l'habit monaſtique, & de faire les trois vœux eſſentiels de Religion. Il ne falut pour y parvenir qu'ajoûter les trois vœux à une Regle que le Saint Siége avoit déja approuvée, & ce fut en conſéquence que le Saint Siége leur permit de s'aſſembler, & d'avoir des Couvens pour y vivre en vrais & parfaits Religieux. Dans la ſuite cet Ordre s'étant preſque éteint & anéanti en France, l'on commença l'an 1593. aux environs de Paris la Réforme des Réguliers, & enſuite celle des Séculiers du Tiers-Ordre de ſaint François.

Le premier Auteur de cette Réforme fut *Vincent Muſſart*, natif de Paris, aſſiſté de François Muſſart ſon frere, & de quelques autres qui prirent l'habit du Tiers-Ordre l'an 1594. & firent leur Profeſſion ſolemnelle l'année d'après. Dès l'an 1508. le Pape *Jules II.* avoit ordonné que

pour mettre de la différence entre les Religieux du Tiers-Ordre, & les Freres Mineurs qu'on appelle *Cordeliers*, l'habit des premiers seroit uniforme par-tout, de couleur grise, tirant plus sur le noir que sur le gris; que leur capuce ou capuchon fut plus large de quatre doigts que les épaules, & que les extrémités en fussent si longues devant & derriere, que la ceinture puisse ceindre pardessus; qu'ils marcheroient nuds-pieds, avec des *soques de bois*, & qu'ils psalmodieroient sans notes.

Le premier Couvent de cette Réforme est celui de *Franconville*, entre S. Denis & Pontoise; & le second celui de Picpuce. Celui-ci est le chef de cette Réforme, qui a dans le Royaume soixante Couvens, distribués sous quatre Provinces.

Ce fut vers l'an 1600. ou 1601. que les Religieux Pénitens s'établirent à Picpuce, au même endroit où les Capucins, & après eux les Jésuites de la Maison Professe, avoient fait leur premiere demeure, mais que le trop grand éloignement de la Ville les avoit obligés d'abandonner. Il n'y avoit pour lors ici qu'une petite Chapelle nommée *Nôtre-Dame de Grace*,

& que l'Evêque de Sisteron avoit fait bâtir pour les Capucins. Quelques années après que les Religieux Pénitens y furent établis, cette Chapelle se trouvant trop petite à cause du concours de Peuple qui y alloit, ils résolurent d'en bâtir une plus grande. Louis XIII. en posa la premiere pierre le 13. Mars 1611. Cette Eglise ayant été achevée, fut benite sous la même invocation que la Chapelle, par M. *du Laurens* Archevêque d'Embrun, qui officia à cette cérémonie, & y prêcha.

Le tableau du maître-Autel est une Adoration des Rois, & est assez bon, mais il n'est point de *le Brun* comme l'a dit *Brice*, & il s'en faut même beaucoup qu'il soit digne de ce Peintre. A côté de cet Autel sont deux Anges de grandeur naturelle, & qu'on croit être de *Germain Pilon.*

Dans la Nef, sur un Confessional, est un *Christ prêchant*, figure plus grande que le naturel, qui a été sculptée par *Germain Pilon*, & a été donnée à cette Eglise par *Henry de Bonne*, Baron de Contenant.

Sur un autre Confessional est un *Ecce Homo* qui est aussi un peu plus

grand que nature, & eſt de *Germain Pilon.* Cette figure a été donnée par *Charles Duc de Crequi*, Pair de France.

Sur un troiſiéme Confeſſional, eſt une ſtatue de *la Vierge*, qui eſt aſſez eſtimée des Connoiſſeurs, mais qui n'eſt certainement point de *Pilon.* On croit qu'elle eſt d'un Frere Convers de cette Maiſon, nommé Frere *Blaiſe*, Sculpteur habile dont j'aurai encore occaſion de parler.

La Chapelle de *la Vierge* eſt peu ornée. On y voit une ſtatue de plâtre, qui repréſente la Vierge tenant l'Enfant Jeſus entre ſes bras. On croit que cette figure eſt auſſi du Frere *Blaiſe.*

Dans cette Chapelle ont été inhumées pluſieurs perſonnes illuſtres.

Antoine le Clerc de la Foreſt, & un des deſcendans de Jean le Clerc Chancelier de France, quoique le P. Anſelme, ni du Fourni, ni le P. Simplicien n'en faſſent pas mention dans la Généalogie de ce Chancelier, fut inhumé dans cette Chapelle ſous une Tombe de marbre noir, ſur laquelle il y avoit une Epitaphe qui eſt rapportée par *le Maire* dans ſon Paris ancien & nouveau, & qui mérite d'au-

tant mieux de trouver place dans la Description de Paris, qu'actuellement elle est presque entierement effacée sur la Tombe.

HIC JACET

ANTONIUS LE CLERC DE LA FOREST *Altissiodorensis*, Joannis le Clerc, *Franciæ Cancellarii nepos; vir summæ eruditionis ac pietatis; qui virtutibus addictus, Dei præsentiâ, ardentis ejus amore, charitate in pauperes, sui abnegatione, vera humilitate, & altissima rerum cœlestium contemplatione adeo præfulsit, ut frequenter divina passus, dono consilii præditus fuerit, & futurorum notitiâ conspicuus, multa miranda prædixerit. Obiit Parisiis, habitu Fratrum Pœnitentium sancti Francisci Assisiatis moriens donatus anno ætatis 55. Christi 1628.*

Gui-Aldonce, dit le Chevalier *Chabot*, frere de *Henry Chabot*, Duc de Rohan, mort à Paris des blessures qu'il avoit reçûes au siége de Dunkerque au mois d'Octobre 1646. fut inhumé dans cette Chapelle le 6. Novembre suivant, mais sans Tombe, ni Epitaphe.

Judith de Mesmes, Marquise de Soyecour, y fut aussi enterrée le 5. May de l'an 1659. mais sans Tombe, ni Epitaphe.

Le Marêchal *de Choiseul* mort le 15. Mars 1711. voulut être inhumé dans cette Chapelle, où il a une Tombe de marbre noir sur laquelle on lit :

D. O. M.

Cy-gist très-haut & puissant Seigneur, Messire CLAUDE DE CHOISEUL, *premier Maréchal de France, Chevalier des Ordres de Sa Majesté, Général de ses Armées, cy-devant Feld-Marêchal ou Général de l'Armée de feu Son Altesse Electorale de Cologne, Gouverneur des Ville & Citadelle de Valenciennes, & Gouverneur & grand-Bailly de la ville de Langres; lequel après avoir dignement rempli tous les grands emplois dont il a été honoré par Sa Majesté, pendant soixante & deux ans de services continuels, sans faste ni vanité, honoré généralement de tout le monde pour ses grandes vertus militaires, & pour son extrême probité & charité, ayant particulierement affectionné cette Maison des Religieux*

gieux appellés Picpusses, *a desiré d'être inhumé sous cette Tombe, après avoir vécu* 78. *ans, deux mois & quinze jours, est décédé en son Hôtel a Paris le quinziéme jour de Mars l'an de grace* 1711.

Priez Dieu pour le repos de son ame.

La Chapelle de *saint Joseph* fut acquise par Messieurs de Villeroy, par contrat du 6. Septembre de l'an 1614. passé lesdits jour & an, pardevant *Cothereau* & le *Moine*, Notaires au Châtelet de Paris. Ceux de ce nom l'ont possédée jusqu'en 1635. que le 23. d'Août ils se désisterent du droit qu'ils y avoient, en faveur des Religieux de cette Maison ausquels ils en firent cession. Madame *Louise Isabelle d'Angennes*, veuve de Messire *Antoine d'Aumont*, ayant souvent témoigné vouloir être inhumée dans cette Eglise, fit l'acquisition de ladite Chapelle de saint Joseph, par contrat du 15. Février 1636. pour y déposer dans le caveau ledit Sieur d'Aumont son mari, & ceux de sa Maison qui le requereroient, & pour ladite Chapelle demeurer affectée, & appartenir à ladite Maison d'Aumont.

Dès que Madame d'Aumont eut acquis cette Chapelle, elle la fit orner & décorer comme nous la voyons ; & fit mettre au-dessus de la porte une table de marbre, sur laquelle est gravée en lettres d'or l'Inscription qui suit :

ANTONIO D'AUMONT,

Joannis illius Franciæ Marescalli, digno (testis es Gallia) filio, Regiorum Ordinum lectissimo Equiti, sacri Consistorii Comiti eximio, Navalis Gessoriaci oppidi arcis Præfecto, Proregi Morinorum. illustri, justitiâ, bonitate, fide, viro, in quo patrios spiritus, heroicam fortitudinem, generosi pectoris veritatem, tantæ prosapiæ cui pignus Imperii Auri-flamma feliciter credita esset, ingenium memor, altitudinem animi, magnitudinem mentis atque consilii summis rebus parem, rectam in Deum pietatem, effusam in egenos benignitatem, lenitatem in suos, comitatem in omnes suspexit ætas. Qui statim adolescens Henrici Regis Maximi, unici Imperatoris omnium præliorum Comes, oppugnationum particeps, periculorum so-

cius, nobilem ad Caudebecum victoriam vulneribus ſuis aperuit, alias inſignivit, iiſque & quot virtutis munia ſunt, tot nominibus, optimo Principûm in paucis charus Ludovico decimo tertio *perennem illibatamque devotiſſimi ſtudii, perfecti officii conſtantiam præſtitit, donec pio, placido, verè chriſtiano exitu ad beatam immortalitatem migravit anno* LXXIII. *ſuo, inſtauratæ ſalutis hominum* M. DC XXXV. III. *Idib? April.* Ludovica-Eliſabeth d'Angennes de Rambouillet, *uxor ad ſempiternum mœrorem ſuperſtes.*

D. O. M.

Perpetua non unas ad aras ſacra marito incomparabili, nec non ſibi commune ſepulchrum fecit.

Le caveau qui eſt ſous cette Chapelle, a ſept pieds de hauteur, autant de largeur, & quinze pieds de longueur. C'eſt ici que repoſent, dans des cercueils de plomb, les corps de huit Seigneurs, ou Dames de la Maiſon d'Aumont. Les deux premiers ſont ſans Inſcriptions, mais les ſix au-

tres ont chacun la leur, gravée sur une plaque de cuivre où l'on lit le jour & l'année de leur décès, & leurs qualités.

Les corps de ces huit Seigneurs ou Dames sont ceux :

1. De Dame Catherine Hurault, fille de Messire *Philippe Hurault*, Chancelier de France, premiere femme d'Antoine d'Aumont, Chevalier des Ordres du Roi, &c. morte en 1615. à la Roquette proche Picpuce, & mise en dépôt dans cette Chapelle, & ensuite dans le caveau, lorsque la Chapelle fut achetée en 1636.

2. De Messire Antoine d'Aumont, Chevalier des Ordres du Roi, &c. décédé au mois de May de l'an 1635. & mis dans ce caveau en 1636.

3. De Messire Charles d'Aumont. Sur le cercueil de celui-ci on lit :

HIC JACET

CAROLUS D'AUMONT, *Ducatuum Aurelianensis, Blesensis, & Carnutensis Reg. Præfec. Ludovici XIV. Exercituum in Germania subpræfectus, qui meruit bonus miles, imperavit melior Dux, & in flore ætatis, Cœlo maturus, mortuus optimus Christianus 5. Septemb. 1644.*

Il fut tué au siege de *Landeau*, & son corps fut mis dans ce caveau le 4. d'Octobre 1644.

4. De Messire Roger d'Aumont, avec cette Inscription :

CY GIST

Le corps de deffunt Illustrissime & Reverendissime Messire ROGER D'AUMONT, *Conseiller du Roy en ses Conseils d'Etat, & ancien Evêque d'Avranches, Abbé des Abbaïes d'Userches, de Lonvillier, de Bardelle, de S. George sur Loire, de Beaulieu & de S. Aubin, qui déceda à Paris en son Hôtel le 25. jour de Mars 1653. âgé de 48. ans.*

5. Jean-Jacques d'Aumont, mort âgé de 22. ans. L'Inscription qui est sur le cercueil, va nous apprendre le reste :

Dans ce cercueil repose le corps de deffunt Messire JEAN-JACQUES D'AUMONT, *fils de haut & puissant Seigneur, Messire* César d'Aumont, *Chevalier, Marquis de Clervaux, Vicomte de la Guerche, Baron d'Evry-le-Château, Seigneur d'Avennes, Strabonne, & autres lieux;*

Gouverneur & Lieutenant Général pour le Roy en la Province de Touraine, decédé en son Hôtel à Paris, le Mardi 10. *Avril* 1657.

6. César d'Aumont.

CY GIST

Le corps de haut & puissant Seigneur, Messire CE'SAR, *Marquis d'Aumont & de Clervaux, Vicomte de la Guerche, Baron d'Evry-le-Château, Conseiller du Roy en tous ses Conseils, Gentilhomme ordinaire de la Chambre, Chevalier de ses Ordres, Gouverneur & Lieutenant Général de la Touraine, lequel est décédé le* 20. *Avril* 1661. *âgé de* 65. *ans, ou environ.*

7. Dame Louise-Elisabeth d'Angennes de Rambouillet.

CY GIST

Haute & puissante Dame LOUISE ELISABETH D'ANGENNES DE RAMBOUILLET, *épouse de deffunt haut & puissant Seigneur, Messire* Antoine d'Aumont, *Chevalier des Ordres du Roy, Conseiller en ses Conseils d'Etat & Privé, Gouverneur pour*

Sa Majeſté de la Ville & Château de Boulogne ſur mer, & Païs Boulonois, laquelle décéda en ſon Hôtel à Paris, Place Royale, le 25. Novembre 1666. âgée de 79. ans.

8. Damoiſelle Eliſabeth d'Aumont.

ICI EST LE CORPS

De deffuncte Damoiſelle ELISABETH D'AUMONT, *fille de deffunct haut & puiſſant Seigneur, Meſſire* Céſar d'Aumont *vivant, Chevalier nommé des Ordres du Roi, &c. & de haute & puiſſante Dame* Marie Amelot, *décédée au Couvent des Feuillantines du faubourg S. Jaques à Paris, le 28. Novembre 1668. âgée de 24. ans 11. mois.*

Dans le Chœur intérieur de cette Egliſe, ont été inhumées pluſieurs perſonnes de grande diſtinction par leur naiſſance & par leurs dignités.

Le Cardinal *du Perron* étant mort à Bagnolet le 5. de Septembre 1618. ſes entrailles furent inhumées en cet endroit, mais ſans Tombe, ni Epitaphe.

Dame *Louiſe de Maure*, Mar-

quiſe de Mortemart, étant morte le 23. Juillet 1643. fut inhumée ici ſous une Tombe de marbre noir ſur laquelle on lit :

ICY GIST

Très-haute & puiſſante Dame, LOUISE *Comteſſe de* MAURE, *unique héritiere du nom & des biens de cette Maiſon très-illuſtre par ſon ancienneté, & même par ſes alliances, entre leſquelles elle compte celle de nos Rois par* Anne de Bretagne, *& celle de Bourbon par ſa biſayeule* Hélene, *& par ſa mere* Diane d'Eſcars, *petite fille d'Iſabelle de Bourbon, héritiere des Princes de* Carency. *Elle fut mariée en premieres nôces au Comte de Torigni, qui mourut Amiral de France, dont elle n'eut point d'enfans. Durant ſon veuvage ayant été recherchée par les plus grands Seigneurs de la Cour, elle épouſa Meſſire* Gaſpard de Rochechouard, *Marquis de Mortemart, deſcendu en droite ligne des anciens Vicomtes de Limoges, dont elle eut Meſſire* Gabriel de Rochechouard, *premier Gentilhomme de la Chambre du Roy, &* Louis

de Rochechouard Comte de Maure. *Elle mourut à Paris le 23. de Juillet 1643. âgée de 68. ans, après avoir été durant toute ſa vie un modele parfait de vertu & de piété parmi les Dames de condition de ſon ſiécle, & fut enterrée dans le Chœur de l'Egliſe de ce Couvent, qui avoit été fondé par les Ancêtres des Seigneurs de Mortemart.*

N... *de Damas*, fils de M. le Marquis de Thianges, & de Dame Gabrielle de Mortemart, âgé de ſix mois, fut mis ſous la Tombe de Madame la Marquiſe de Mortemart, le premier d'Août de l'an 1659.

Meſſire *Gabriel de Rochechouard* Duc de Mortemart, Gouverneur de Paris, &c. fils de Madame Louiſe Comteſſe de Maure, âgé de 68. ans, fut enterré au milieu de ce Chœur, mais ſans Tombe, ni Epitaphe.

Le 13. Septembre 1693. Dame *Gabrielle de Mortemart*, Marquiſe de Thianges, fut enterrée au même endroit, proche M. le Duc de Mortemart ſon pere, auſſi ſans Tombe & ſans Epitaphe.

Le ſixiéme May 1718. Dame *Ma-*

rie-Elisabeth de Rochechouard-Mortemart, Dame d'atours de Son Altesse Royale Madame la Duchesse d'Orléans, épouse de Messire Joseph-François de la Croix, Marquis de Castries, Gouverneur de Montpellier, Maréchal des Camps & Armées du Roi, & Chevalier d'honneur de Sadite Altesse Royale, âgée d'environ 57. ans, fut enterrée dans le même endroit sans Tombe, ni Epitaphe.

Le 26. Juin 1728. le cœur dudit Seigneur, Messire *Joseph-François de la Croix*, Marquis de Castries, époux de ladite Dame, fut inhumé proche le corps de son épouse.

Adelaïde-Louise de Damas-Thianges, veuve de Louis Conti-Sforce, Duc de Segni, Chevalier des Ordres du Roi, mort le 7. Mars 1685. Dame d'honneur de S. A. R. Madame la Duchesse d'Orléans, fut enterrée dans le même endroit, sans Tombe & sans Epitaphe. Elle étoit morte la nuit du deux au trois de Fevrier 1730.

Le 17. Décembre 1713. Messire Claude-François Comte de *Bussi-Lamet*, Chevalier, Vicomte de Laon, d'Anisy-le-Château, Seigneur de Pinon, Quinci, Bouchavanes & autres lieux.

Sur une Tombe de marbre noir, on lit :

CY GIST

Haut & puissant Seigneur, Messire LOUIS *Marquis de* LA CHASTRE, *Comte de Nancay, Baron de Varennes-Lenfant, Seigneur de Malicorne, Bonne-Fontaine, le Plessi-Tassé, la Roche-Simon, Chamfres & Varennes en Anjou, & autres lieux, Lieutenant Général des Armées du Roy, & Gouverneur pour Sa Majesté des Forts & Citadelle de Peccais & Tour-l'Abbé; qui s'étoit retiré dans cette maison, où il a vécu pendant plus de cinq ans dans une piété très-exemplaire, & y est mort le 13. Septembre 1730. dans la soixante-neuviéme année de son âge.*

Priez Dieu pour le repos de son ame.

Le Réfectoir de cette Maison est grand, bien éclairé, & fort orné.

La face du fond est remplie par un grand tableau de *le Brun*, qui représente le *Serpent d'airain*. Ce fut un des premiers que ce Peintre fit à son retour d'Italie. Ce tableau est admirable pour la magnificence de la composi-

tion, & pour la correction du dessein, mais il péche par le coloris; & malgré le soin qu'on a pris de le faire retoucher, il s'efface tous les jours.

Les trois autres faces de ce Refectoir sont ornées par les statues des Instituteurs des Ordres Religieux, lesquelles sont posées sur des consoles. Ces statues sont de terre cuite, & de l'ouvrage de deux Freres Convers de cette Maison qui étoient Sculpteurs. Les têtes de toutes ces figures sont très-variées, & convenablement animées. Celle de saint François Instituteur des trois Ordres qui portent son nom, est à la face par laquelle on entre dans ce Réfectoir, & vis-à-vis du Serpent d'airain. Saint François est ici entre saint Louis & sainte Elisabeth qui sont à genoux aux pieds de ce Saint. L'un étoit Roi de France, l'autre Reine de Portugal, & tous deux du Tiers-Ordre de S. François.

La Bibliotheque de ce Couvent est considérable, & mériteroit d'être plus connue qu'elle n'est. Le Cardinal *du Perron* ayant ordonné qu'après sa mort ses entrailles fussent inhumées dans l'Eglise de ce Couvent, il légua à cette Maison une partie de la Bibliotheque

qu'il avoit à sa maison de Bagnolet. Le P. *Heliot* étoit Chanoine du Sepulcre avant que d'entrer dans l'Ordre de saint François, & donna ses livres au Couvent de Picpuce où il prit l'habit, & où il véquit d'une maniere fort édifiante. Il étoit oncle du feu P. *Heliot*, Auteur de l'histoire des Ordres Religieux.

L'enclos, & le jardin qui en fait partie, sont spacieux. On y remarque plusieurs grotes ornées de rocailles & de coquillages. Dans une de ces grotes il y a une *Nôtre-Dame de Pitié*, qui est de feu Frere *Blaise*, Sculpteur & Religieux de cette Maison, & laquelle est très-estimée des Connoisseurs.

Tous les Ambassadeurs font leur Entrée publique par la Porte S. Antoine, & partent de ce faubourg où leur marche commence, mais avec cette différence que ceux des Etats Protestans partent de Rambouillet, ou de quelqu'autre maison particuliere ; au lieu que ceux des Puissances Catholiques partent tous du Couvent de Picpuce, dans l'intérieur duquel il y a un appartement où ces Ministres reçoivent les complimens de la part

des Princes & des Princesses du Sang, des Princes légitimés, & des Princesses leurs épouses; & où un des Princes de la Maison de Lorraine, ou un Marêchal de France vient les prendre pour les conduire, dans un des Carrosses du Roi, à leur Hôtel. *Brice* ne sçait ce qu'il dit, quand il assûre que les Ambassadeurs Extraordinaires commencent leur Marche à une maison assez proche du Couvent de Picpuce. Il n'y a pas là un mot qui tienne, cette maison n'est qu'un appartement du Couvent même, & il est destiné, aussi-bien aux Ambassadeurs Ordinaires, qu'aux Extraordinaires, pourvû que leurs Maîtres soient Catholiques.

Revenons à la Porte S. Antoine pour parcourir delà tout ce qu'il y a de remarquable dans les rues qui sont situées à la droite de la grand-rue que je viens de décrire.

La premiere est la rue *des Fossés S. Antoine* qui commence à la Porte S. Antoine, & finit au bord de la riviere vers le petit bateau du passage du port au Plâtre. On ne trouve ici que des chantiers, *le port au Plâtre, S. Bonnet, la Rapée, &c.*

Le port au Plâtre eſt ſur le bord de la riviere, & a donné ſon nom à un Quartier de ce faubourg, composé de pluſieurs maiſons, & qui s'étend depuis la pointe de l'Arſenal & le paſſage du foſſé du Mail, juſqu'à la Barriere de la Rapée. Ce Port a pris le nom qu'il porte, de ce que c'eſt-là que l'on amene de Charonne & de Montreuil des pierres brutes de plâtre pour les charger ſur des bateaux, & de-là les tranſporter par la Seine dans les Pays qui en ont beſoin. C'eſt auſſi en ce Port que ſe déchargent tous les trains, ſoit de bois à brûler, ſoit de charpente, qui ſont enſuite tranſportés par voitures dans les chantiers des Marchands de Bois de ce faubourg.

Les rues de *la Rapée* & de *Bercy* viennent enſuite.

La premiere a pris ſon nom d'une maiſon nommée *la Rapée*, qui eſt peu de choſe, mais dont le jardin eſt grand & bien ſitué. La maiſon a été ainſi nommée du Sieur de *la Rapée*, Commiſſaire général des Troupes, qui la fit bâtir.

Le Château de *Bercy* eſt un bâtiment d'une forme réguliere, bâti ſur les

desseins & sous la conduite de *François Mansart*. Les vûes s'étendent fort loin de côté & d'autre, & font un effet très-agréable. Il est orné de peintures singulieres & estimées. Celles qui ornent le salon, sont particulierement remarquables par la singularité des sujets qu'elles représentent. On y voit l'Audience que le Grand-Visir donna au *Marquis de Nointel* Ambassadeur de France; son Entrée dans la ville de Jérusalem, & plusieurs autres cérémonies des Grecs, qui se font au saint Sépulchre le Jeudi Saint. Les jardins sont spacieux, & embellis depuis 1706. de quantité d'allées, de statues, & d'une longue terrasse qui regne le long de la riviere. Ce magnifique Château appartient à M. de *Bercy*, ci-devant Intendant des Finances, & est depuis quelque tems de la Paroisse de Conflans.

Les freres *Paris* si connus par leur fortune, & desquels j'ai parlé à l'occasion de l'Hôtel S. Paul, ont fait bâtir un grand pavillon sur une partie des jardins de Bercy. Cette maison seroit digne de la fortune qu'ils ont faite dans les vivres & dans la finance, si elle étoit achevée, mais apparemment

qu'ils ont eu des raiſons pour la laiſſer en l'état qu'elle eſt.

La maiſon de *Louis - Leon Pajot d'Ons en Bray*, Intendant général des Poſtes, ſe nommoit autrefois *la Vigne de Chaulnes*, parce qu'elle fut bâtie par *Charles d'Albert* Duc de Chaulnes, principalement connu par ſes Ambaſſades de Rome. Cette maiſon eſt agréablement ſituée ſur le bord de la riviere, & eſt bâtie avec beaucoup de goût. C'eſt faire un grand éloge du jardin que de dire qu'il eſt du deſſein du fameux *André le Noſtre*. Celui qui eſt actuellement le maître de cette maiſon, l'a enrichie d'un cabinet dans lequel il a ramaſſé un nombre prodigieux de curioſités naturelles & artificielles. C'eſt une eſpece de conſolation pour le Public de trouver du goût pour les belles choſes dans des perſonnes qui égalent les Princes en magnificence, & les ſurpaſſent en richeſſes.

Au bout de cette rue de Bercy, eſt *la Grange aux Merciers*. Cette maiſon eſt célébre dans nôtre Hiſtoire par les aſſemblées qui s'y tinrent ſous Charles VI. pour tâcher de rendre le calme à l'Etat; & par celles qui s'y fi-

rent ſous Louis XI. pendant la guerre du bien public. Cet Hôtel fut adjugé par decret en 1385. à *Pierre de Giac*, Chancelier de France, & enſuite appartint à Jean Duc de Berri.

Nôtre-Dame de la Doctrine Chrétienne eſt une maiſon de Clercs Réguliers de la Doctrine Chrétienne, qui eſt ſituée dans l'ancienne vallée de Fécam, au haut de la rue de Bercy, proche la Grange aux Merciers. Cette maiſon tire ſon origine d'une autre qui avoit été établie au Bourg-la-Reine en 1665. par *Jerôme du Four* Conſeiller au Parlement. Les Peres de la Doctrine Chrétienne n'ayant pû s'accommoder dans ce lieu, ils ſe tranſporterent vers l'an 1675. avec le conſentement du Fondateur, au faubourg S. Antoine, où *Jacques Champion* Avocat au Parlement, & *Marie du Port* ſa femme, leur donnerent la place qu'ils occupent.

Dans la rue de Charenton on remarque l'Hôtel des Mouſquetaires, & le Couvent des Filles de la Conception.

L'Hôtel des Mouſquetaires du Roi de la ſeconde Compagnie, a été bâti en 1701. aux dépens de la Ville. C'eſt un

des grands bâtimens de Paris, & l'on y pourroit loger mille, ou douze cens personnes, avec toutes les commodités nécessaires.

LE COUVENT DES FILLES DE LA CONCEPTION.

Des Religieuses Angloises obtinrent en 1633. des Lettres Patentes du Roi, par lesquelles il leur fut permis d'acquérir des places à Paris pour y bâtir un Monastere de l'Ordre de saint Augustin, pour des Filles nées en Angleterre, ou ailleurs, pourvû que le pere fut Anglois, ou que la mere fut Angloise. Ces Lettres furent vérifiées au Parlement le dernier d'Août de l'an 1635. Ces Filles acquirent en conséquence des héritages dans la rue de Charenton, le 22. Décembre de l'an 1635. le 5. Fevrier 1637. & le 9. Juin 1653. Il leur fut fait une donation de deux mille livres de pension le 25. d'Avril de l'an 1647. *Marie Tresdunay* leur Abbesse, obtint de nouvelles Lettres Patentes au mois de Mars de l'an 1655. par lesquelles le Roi lui permit & à ses Religieuses, de recevoir des Filles, tant

de leur nation, que de ſon Royaume, & des autres Etats de l'alliance de la France, pour vivre dans ce Monaſtere dans l'obſervance des Conſtitutions réformées de l'Ordre de ſaint Auguſtin, & leur accorda tous les droits dont jouiſſent les Monaſteres de Filles Françoiſes. Par l'enregiſtrement de ces Lettres Patentes, fait au Parlement le 7. de Septembre de la même année, il eſt dit que dans ce Monaſtere il n'y pourra jamais avoir en même tems plus de dix Religieuſes Françoiſes. Ces Religieuſes ſont connues ſous le nom de *Filles de la Conception.*

Dans la rue de *la Planchette* eſt une maiſon fort connue, nommée *Rambouillet*, parce qu'elle a été bâtie par un homme d'affaires qui portoit ce nom-là. Il n'étoit autrefois parlé que de la maiſon & des jardins de Rambouillet, mais l'une & les autres ont changé de face, car ayant été acquis en 1720. par un Particulier, il n'y a laiſſé ſur pied qu'un pavillon pour loger le Jardinier, & a converti le jardin en marais. C'étoit ici que les Ambaſſadeurs des Puiſſances qui ne ſont pas Catholiques, ſe rendoient ordi-

nairement pour faire leurs Entrées publiques.

Il y a ici la petite & la grande rue de *Reuilli*. Elles ont pris leur nom d'une maiſon qui eſt ſituée dans la petite rue de Reuilli, où l'on prétend qu'il y avoit une Maiſon Royale ſous la premiere race de nos Rois. On ajoûte que ce fut dans ce Palais que *Dagobert* répudia *Gomatrude* ſa premiere femme, & qu'il épouſa en ſa place *Nantilde*, une des ſuivantes de cette Reine. *Fredegaire* dit cependant que ce fut à *Clichi*, village ſitué derriere la montagne de Montmartre ; & d'autres Hiſtoriens veulent que cela ſe ſoit paſſé à *Romainville*, village de Brie aſſez près de Paris. Quoiqu'il en ſoit, on voit qu'en 1352. la maiſon de *Reuilli* appartenoit au Roi, car le Roi Jean promit à *Humbert* Patriarche d'Alexandrie, ancien Dauphin de Viennois, de lui vendre avant la Fête de l'Aſſomption de cette année-là, ou *Reuilli*, ou l'*Hôtel de la Gréve*.

La maiſon de Reuilli eſt aujourd'hui une des plus petites & des moins remarquables de ce faubourg, auſſi ne faut-il pas croire que ce ſoit la même que celle dont je viens de parler, elle

n'en a ni l'ancienneté, ni le moindre reste de magnificence.

A l'entrée de la grande rue de Reuilli, est la Manufacture où l'on polit les glaces, dont la fonte se fait à *Tourlaville*, près de *Cherbourg*, en basse Normandie, & à *S. Gobin*, ancien Château près de la Fére. La maniere dont on les polit, a été inventée par le Sieur *Riviere Dufresni*, qui pour récompense de l'invention, obtint un privilege exclusif qu'il vendit ensuite à la Compagnie des Glaces.

Dans la petite rue de *Reuilli* est un Couvent de Filles de l'Ordre de la Trinité, & qu'on nomme *Mathurines*. Elles avoient d'abord été établies en 1613. dans la grand-rue du faubourg; mais en 1618. elles changerent de demeure, & vinrent se fixer dans cette petite rue.

Je reviens enfin pour la troisiéme fois à la Porte S. Antoine, pour décrire la partie de ce faubourg qui est à la gauche de la grande rue.

La rue Pincour est ainsi nommée par syncope, car elle se devroit nommer *la rue de Popincour*, qui est son ancien & véritable nom qu'elle avoit pris de *Jean de Popincour* Premier Président

du Parlement de Paris, ſous Charles VI. qui avoit ici une maiſon de plaiſance. Peu à peu quelques Payſans bâtirent des chaumieres tout au tour, & enfin y formerent un hameau qui a été compris de nos jours dans le faubourg S. Antoine. La maiſon qui avoit appartenu au Premier Préſident de Popincour, & le hameau, ſe rendirent remarquables ſous le regne de Charles IX. car les Calviniſtes y faiſoient leur Céne & leur Prêche; mais le Connêtable de Montmorency s'y étant tranſporté, fit brûler en ſa préſence & les bancs & la chaire du Prédicant, ce qui fut cauſe que les Calviniſtes le nommerent depuis, *le Capitaine brûle-banc.*

A l'endroit même où étoit la maiſon du Préſident de Popincour, & où les Calviniſtes s'aſſembloient, eſt aujourd'hui un Couvent de *Religieuſes de l'Annonciade*, dont l'Ordre fut inſtitué à Bourges par la Bienheureuſe *Jeanne de France*, fille de Louis XI. & répudiée par Louis XII. Ce fut par les ſoins de Madame *de Rhodes* qu'en 1639. on fit venir à Paris quelques Religieuſes du Couvent de Bourges, & on les établit dans la rue de Séve

au Quartier de S. Germain des Prez. Ces Filles ne s'étant pas trouvées assez au large en cet endroit, le céderent en 1654. aux Religieuses de l'Abbaye au Bois, & vinrent s'établir à Pincour. La Communauté de ces Filles est fort nombreuse. On prétend que dans un coin de l'emplacement qu'elles occupent, il y avoit anciennement une Chapelle, nommée du *S. Esprit*, laquelle avoit servi à des Hospitalieres; & que c'est de-là que ces Religieuses sont surnommées *les Annonciades du S. Esprit*.

La rue *des Amandiers* commence à la rue de Popincour, & a pris son nom d'une maison qui étoit nommée *la maison des Amandiers*, parce qu'anciennement le jardin de cette maison, qui est fort grand, étoit rempli d'Amandiers.

Mont-Louis est plus haut, & situé à mi-côte. C'est une fort jolie maison de campagne que le Roi *Louis le Grand* donna au P. de *la Chaise* son Confesseur. C'est ici que ce Pere venoit se recueillir & se délasser dans les momens de loisir que lui laissoient la direction de la conscience du Roi, & les affaires Ecclesiastiques dont il étoit chargé.

chargé. Après sa mort, cette maison est demeurée aux Jésuites de la Maison Professe, ausquels elle sert de maison de campagne. Un Ecrivain dont les réflexions sont pitoyables toutes les fois qu'elles sont de lui, dit qu'on appelle vulgairement cette maison *la Folie-la-Chaise*. Il faudroit avoir la vûe bien perçante pour appercevoir de la folie dans la maniere dont le P. de la Chaise acquit cette maison, & dans l'usage que lui & ses confreres en ont fait depuis. Mont-Louis est de la Paroisse de Charonne; il n'y a que le jardin potager & la maison du Jardinier qui soient du faubourg S. Antoine, & de la Paroisse de sainte Marguerite.

La rue de *la Roquette* que le Peuple appelle la rue de *la Raquette*, aboutit d'un côté à la rue de Naples, près la Porte S. Antoine, & de l'autre aux Hospitalieres de la Roquette. On remarque dans cette rue:

La maison qui a appartenu à *Dunoyer*, qui est bâtie entre cour & jardin, & avec assez de goût, & qui a servi au Marêchal Duc de Noailles, qui s'y retiroit souvent pendant qu'il étoit Président du Conseil des Finances, pour y

travailler avec moins de diſtraction. C'eſt auſſi de cette maiſon que Milord *Staïr* , Ambaſſadeur du Roi de la Grande-Bretagne , commença la marche de ſon Entrée publique le 5. de Fevrier de l'an 1719.

LE COUVENT DES HOSPITALIERES DE LA ROQUETTE.

Sept ou huit ans après que les Religieuſes Hoſpitalieres de la Place Royale furent établies dans l'endroit où elles ſont, elles acheterent une autre maiſon ſituée dans la rue de la Roquette au faubourg S. Antoine, & y établirent un autre Hôpital dont la Chapelle eſt ſous l'invocation de *ſaint Joſeph*. Les Lettres Patentes pour ce ſecond Hôpital furent expédiées au mois d'Octobre de l'an 1639. Les deux Maiſons de la Place Royale & de la Roquette n'en faiſoient qu'une. Les Religieuſes de la Place Royale alloient tour à tour à la Roquette ſervir les Malades, & y prendre l'air. Mais en 1690. les Religieuſes ſe trouvant plus de quatre-vingt, elles réſolurent de ſe ſéparer, & obtinrent pour cet effet des Lettres Patentes du mois de

Novembre de la même année, qui furent registrées au Parlement le 12. Juin de l'an 1691. Pour lors les biens des deux Maisons furent partagés, & les Religieuses eurent le choix de l'une, ou de l'autre. Depuis ce tems-là ces deux Hôpitaux n'ont plus eu rien de commun que les vœux sous la Regle de saint Augustin, & la soûmission à la Jurisdiction de l'Archevêque de Paris. L'Hôpital de la Roquette a même des Constitutions différentes, qui n'ont pas été encore approuvées par le saint Siége.

La rue *de Charonne* a été ainsi nommée, parce qu'elle conduit au village de ce nom.

LE MONASTERE DES FILLES DE LA CROIX.

Ce Couvent est situé dans la rue de Charonne, & est le plus ancien des trois qui sont, pour ainsi dire, entassés dans cette rue. *Marie de Senaux*, connue dans la Religion sous le nom de la Mere *Marguerite de Jesus*, après avoir établi dans Paris le Monastere des Filles de S. Thomas, en sortit le 13. de Novembre 1632. avec six au-

tres Religieuſes pour établir un autre Couvent du même Ordre de S. Dominique, ſous le nom de *Filles de la Croix.* Elles allerent d'abord demeurer auprès de ſaint Euſtache; puis en 1635. dans la rue de Matignon auprès du Louvre; enfin le 21. Juin de l'an 1639. elles acheterent de *Robert Thierri* une maiſon avec ſes dépendances, ſituée dans la rue de Charonne au faubourg S. Antoine. Tout auſſi-tôt on commença à bâtir le Couvent qu'on y voit. La premiere pierre en fut poſée par très-haute Dame *Marguerite de Montmorency Princeſſe de Condé*; très-illuſtre Dame *Marie de Vignerot* Ducheſſe d'Aiguillon; & Dame *Marie de Fourcy* Marêchalle d'Effiat, l'an de Jeſus-Chriſt 1639. le 16. du Pontificat du Pape Urbain VIII. le 30. du Regne de Louis XIII. Roi de France & de Navarre; le 18. de l'Epiſcopat de Jean-François de Gondi, premier Archevêque de Paris, qui célébra la dédicace de cette Maiſon.

Dès que ce Couvent fut en état de loger cette Colonie, les Filles qui la composoient, y furent conduites avec la Mere Marguerite de Jeſus le 16. de Janvier de l'an 1641. par la Princeſſe

de Condé & par la Marêchalle d'Effiat, accompagnées de plusieurs autres Dames de piété & de distinction. A leur arrivée dans ce Monastere, on exposa le Saint Sacrement, on chanta le *Te Deum* en actions de graces, ensuite M. de *Lingendes* Evêque de Sarlat prêcha sur la cérémonie de cette installation. Plusieurs personnes concoururent à la construction & dotation de ce Monastere; mais *Charlote-Marie Coiffier-Ruzé-d'Effiat*, fille du Marêchal de France de ce nom, fut celle qui se distingua le plus, aussi en est-elle regardée comme la Fondatrice. Cette vertueuse fille non seulement donna tous ses biens à cette Maison, mais se donna elle-même en se faisant Religieuse de l'Ordre de saint Dominique en 1637.

Ce Monastere est bien situé, bien bâti, & accompagné d'un jardin spacieux & très-agréable. Le Portail de la cour de dehors, est estimé de ceux qui se connoissent en Architecture, & a été construit aux dépens de Messire *Jean Coiffier-Ruzé-d'Effiat*, Abbé de saint Sernin de Toulouse, de Trois-Fontaines, Prieur de saint Eloy de Lonjumeau, & frere de la Fondatrice.

Cet Abbé mourut à Paris la nuit du 18. au 19. d'Octobre de l'an 1698. âgé de 78. ans, & par son testament laissa une somme à ce Couvent, pour être employée à la construction de ce Portail.

L'Eglise est petite, mais jolie, & très-ornée. Le tableau du maître-Autel est un excellent morceau, copié par *Jouvenet* en 1706. d'après un petit tableau original, & peint sur cuivre, qui est dans l'intérieur du Monastere, & d'un grand prix à ce qu'on dit. Au reste le sujet de ce tableau est une élévation de Croix, & non pas une descente, comme l'a dit *Brice* dans sa Description de Paris.

Cyrano de Bergerac, Gentilhomme Gascon, d'un courage invincible & d'une imagination prodigieuse, mais plus brillante que reglée, fut inhumé dans cette Eglise en 1655. âgé de 35. ans. Il étoit fort connu de la Mere *Marguerite de Jesus*, qui par ses conseils & par ses pieuses remontrances, le ramena du libertinage dans lequel il avoit vêcu. On peut voir l'éloge de ce Gentilhomme dans la Préface qu'un de ses amis a mise à la tête *des Etats & Empires de la Lune*.

Blaiſe-François Comte de Pagan, a été auſſi inhumé dans cette Egliſe le 19. Novembre 1665. âgé de 61. ans & huit mois. Ce Gentilhomme tiroit ſon origine d'une famille noble & ancienne du Royaume de Naples, mais dont une branche vint s'établir en Provence en 1552. C'eſt de cette branche & dans cette Province du Royaume de France, que nâquit le 3. Mars 1604. le Comte de Pagan qui donne lieu à cet article. Dès l'âge de douze ans il embraſſa la profeſſion des armes pour laquelle il fut élevé avec un ſoin extraordinaire. Il ſe trouva en 1620. au ſiége de Caën, au combat du Pont de Cé, & à la réduction des Navarreins, & du reſte du Bearn. En 1621. il étoit aux ſiéges de S. Jean d'Angely, de Clerac & de Montauban, où il perdit l'œil gauche d'un coup de mouſquet. Il fit à ce ſiége une autre perte plus conſiderable pour ſa fortune, qui fut celle du Connêtable de *Luynes* qui y mourut de maladie. Ce Connêtable étoit ſon parent fort proche, & ſon protecteur à la Cour où il l'avoit attiré, & où il avoit fait connoître ſon mérite. Depuis ce tems-là il n'y eut aucun ſiége, aucun combat,

ni aucune occaſion où il ne ſe ſignalât par quelqu'action d'éclat. Au paſſage des Alpes, & aux barricades de Suze, il ſe mit à la tête des Enfans perdus, des Gardes & de la plus brave jeuneſſe, & arriva le premier à l'attaque par un chemin particulier, & extrêmement dangereux. Le Roi lui donna des louanges extraordinaires en préſence d'une Cour très-nombreuſe. Le Roi ayant aſſiégé Nancy en 1633. il eut l'honneur de tracer, avec ſa Majeſté, les lignes & les forts de circonvallation. En 1642. le Roi le choiſit pour aller ſervir en Portugal en qualité de Maréchal de Camp, & ce fut dans cette même année qu'il acheva de perdre la vûe par une maladie.

Se voyant hors d'état de ſervir ſon Prince & ſa patrie par ſon bras & par ſon courage, il s'appliqua plus qu'auparavant à l'étude des Mathématiques & des Fortifications. En 1645. il donna *ſon Traité des Fortifications*, & les Connoiſſeurs aſſûrent que juſques-là on n'avoit rien vû de plus beau, ni de meilleur ſur cette matiere, & que ſi l'on y a fait depuis de nouvelles découvertes, elles en ſont ſorties en quelque façon comme les

conclusions sortent de leurs principes. Un homme du mêtier, & qui a fort connu le *Maréchal de Vauban*, m'a assûré lui avoir oüi dire plusieurs fois qu'il s'étoit utilement servi des écrits du Comte de Pagan. Il donna en 1651. *ses Théorémes Géometriques*, qui marquent une grande connoissance de la Géometrie & de toutes les parties des Mathématiques. En l'année 1655. il fit imprimer une Paraphrase en françois de la Relation Espagnole de la riviere des Amazones du P. *Christophle de Rennes*, Jésuite. On assûre que tout aveugle qu'il étoit, il disposa lui-même la Carte de cette Riviere qu'on voit à la tête de cet ouvrage. En 1657. il donna *la Théorie des Planetes*, & cet ouvrage ne lui fit pas moins d'honneur parmi les Astronomes, que celui des Fortifications parmi les Ingénieurs. En 1658. il fit imprimer *ses Tables Astronomiques*, qui sont très-succintes & très-claires. Il mourut à Paris le 18. Novembre 1665. sans enfans, & même sans avoir été marié, & en lui finit la branche de sa famille qui étoit établie en Provence. Comme ce Heros n'a point d'Epitaphe sur son Tombeau, j'ai rap-

porté ici cet extrait de sa vie pour lui en tenir lieu, & pour servir de modele & d'aiguillon aux jeunes gens qui embrassent la profession des armes.

Constance de Bretagne, Demoiselle de Clisson, morte à Paris le 19. Décembre 1695. âgée de 78. ans, fut inhumée dans cette Eglise le 21. du même mois. Elle étoit fille de Claude de Bretagne, Comte de Vertus, & de Goëllo, Vicomte de S. Nazaire, Baron d'Avaugour, &c. & de Catherine Fouquet de la Varenne.

Dans le Chœur, sont les Tombes de la Mere Marie-Marguerite de Jesus, premiere Supérieure de cette Maison; & de Charlote-Marie Coiffier-Ruzé-d'Effiat qui en est la Fondatrice. Elles ont chacune leur Epitaphe. Pour entendre celle de la Mere M. Marguerite de Jesus, il faut lire ce que j'ai dit de cette sainte femme, en parlant du Couvent des Filles de saint Thomas, qui est au bout de la rue Vivienne.

Voici l'Epitaphe qui est sur sa Tombe.

D. O. M.

M. MARGARITA A JESU.

Ex illustri , & Senatoria Senaviorum
stirpe fœliciter nata.
Apud Tolosates
in seculo vixit & virgo , & sponsa ,
supra communem seculi morem.
Tanquam mox nuptura Christo quem
semper ambierat.
Itaque divino jubente spiritu , ruptisque
tandem fortissimis nexibus ,
sponsum mortalem quidem ,
sed immortalitate dignum plurimâ ,
grandi ac prope inaudito facinore ,
pro Christo viriliter dereliquit.
Et ne quid tam sacro carnis ,
sanguinisque martyrio deesset
in ipsis durissimæ , ac spinosissimæ
crucis penetralibus
sponsum sanguinum , virumque dolorum
sibi despondit.
Divæ Catharinæ Senensis Monasterium
ingressa , ejusque arctioris
disciplinæ non æmula solum ,
sed magistra ,
meruit ipsa mortalis diva vocari.
In patria celebris caraque plus solito ;
carior etiam , magisque celebris
Regia in Urbe apud magnates fuit

ubi
suum Ordinem duobus Monasteriis auxit,
ac per triginta circiter annos
sub umbrâ crucis sedens
spinis, & floribus vicissim coronata
& agere & pati
& mori & vivere desiit,
ætatis LXVIII.
die VII. *Junii anni* M. DCLVII.
P. L. A.

Sur la Tombe de la Fondatrice, on lit :

CY GIST

CHARLOTE RUZÉ D'EFFIAT, *fille de très-haut & puissant Seigneur, Messire* Antoine Ruzé, *Marquis d'Effiat, Chilli & Longjumeau, Chevalier des Ordres du Roy, Maréchal de France, Grand-Maître de l'Artillerie, Surintendant des Finances, Général de l'Armée de Sa Majesté en Allemagne, Gouverneur des Provinces de Bourbonnois, haute & basse Auvergne; & de Dame* Marie de Fourci, *laquelle sacrifia tous les avantages de sa naissance & de sa fortune, pour se donner toute à Dieu, en embras-*

ſant la vie Religieuſe de l'Ordre de ſaint Dominique dans le Couvent de ſaint Thomas, ſous le nom de Sœur du Verbe Incarné, *fut Fondatrice du Couvent de la Croix du même Ordre, & y fit ſa Profeſſion le premier jour de Juin de l'année* 1637.

Elle fut depuis nommée à l'Abbaye des Religieuſes Chanoineſſes de S. Sernin *de Toulouſe, Ordre de ſaint Auguſtin, dans laquelle après avoir demeuré pluſieurs années, & vécu avec l'édification & l'exemple qu'elle devoit à ſa ſainte* Communauté, *elle fut inſpirée de revenir dans ſon Couvent de la* Croix, *où elle a paſſé le reſte de ſes jours dans la paix & la conſolation qu'elle s'étoit propoſée de trouver avec les fidelles Sœurs & compagnes de ſa premiere vocation, & a donné durant le cours d'une longue & doulouteuſe maladie toutes les marques d'une entiere reſignation aux volontés de Dieu, telles qu'on les devoit attendre d'une fille qui avoit été élevée & nourrie dans la vertu & la piété de la vie Religieuſe qu'elle avoit embraſſée dès la plus tendre jeuneſſe. Elle y mourut le* 14. *jour d'Août* 1692. *Saintes Filles,*

priez Dieu pour le repos de l'ame de votre Sœur & Fondatrice.

REQUIESCAT IN PACE.

Comme on donne quelquefois le nom de *Madame* aux Religieuſes, & même toujours aux Abbeſſes, cette dénomination a été cauſe que quelques Deſcripteurs de Paris ont pris la mere pour la fille, & ont dit que la Marêchalle d'Effiat avoit fondé le Monaſtere de la Croix.

Il y a dans le Chœur une troiſiéme Tombe ſur laquelle eſt cette Epitaphe:

CY GIST

La Reverende Mere MARIE DE PAGAN *dite* DE LA CROIX DE JESUS, *Religieuſe Profeſſe & Bienfaictrice de ce Monaſtere de la Croix, dans lequel elle eſt morte en la Charge de Preure le 30. Novembre 1671.*

C'étot la ſœur du Comte de Pagan qui eſt inhumé dans l'Egliſe de ce Couvent, & duquel j'ai parlé ci-deſſus, à l'occaſion de ſa Tombe.

Dans l'enceinte de la Chapelle de Communion du dedans, ont été auſſi inhumés quelques perſonnes de diſtinction

La premiere, selon l'ordre du tems, est ûn Enfant que l'Inscription suivante fait connoître :

CY GIST

JEAN, *fils de très-haut & très-puissant Seigneur, Messire* Louis Duc d'Arpajon, *Pair de France, Chevalier des Ordres du Roy; & de* Madame Catherine d'Harcourt de Beuvron, *qui ne vit le jour qu'autant de tems qu'il lui fut donné de la main de Dieu pour recevoir la grace du Baptême, car il nâquit, & mourut le 26. Mars* 1660.

Louis Duc d'Arpajon n'eut de Catherine d'Harcourt sa troisiéme femme, que ce fils qui ne fit que paroître un instant au monde ; & *Catherine d'Arpajon* née en 1661. mariée le 8. Février 1689. à François de la Rochefoucaud de Roye, Comte de Rouci, & morte le 8. Décembre 1716. C'étoit la *Comtesse de Rouci* que nous avons vûe Dame du Palais de *Marie-Adelaïde de Savoye*, Dauphine.

Sur une autre Tombe, est cette Inscription :

D. O. M.

Cy Gist très haute & puissante Dame, D. MARIE DE BALSAC D'ENTRAGUES, *Marquise de Clermont, Baronne de Dunes, Dame de Mesieres, & veuve de très-haut & puissant Seigneur,* Messire Jean-Ferdinand de Marchin, *Comte du S. Empire, Chevalier de l'Ordre de la Jarretiere, Baron de Modave, &c. qui mourut âgée de 73. ans, le 9. de Novembre 169 . en ce Monastere qu'elle avoit édifié par ses exemples pendant les dix-huit années qu'elle y a passées de son veuvage, & où elle s'étoit retirée pour ne penser qu'à son salut.*

REQUIESCAT IN PACE.

Ferdinand Comte de Marchin & du S. Empire, Chevalier des Ordres du Roi, Marêchal de France, & mort le 6. de Septembre 1706. des blessures qu'il venoit de recevoir au combat donné près de Turin, étoit fils de la Dame dont je viens de rapporter l'Epitaphe.

Catherine-Henriette d'Harcourt de Beuvron, Duchesse d'Arpajon, morte

le 11. May 1701. a été auſſi inhumée dans l'enceinte de cette Chapelle. Cette Dame étoit veuve de Louis Duc d'Arpajon, mort au mois d'Avril 1679. & mere de la feue Comteſſe de Rouci dont j'ai parlé ci-deſſus.

La Communauté *des Filles de ſainte Marthe* a été fondée en 1713. par *Iſabelle Jourdan*, veuve du Sieur Théodon, Sculpteur du Roi, pour l'inſtruction des pauvres filles. Elles s'établirent d'abord dans la grande rue du faubourg; mais en 1719. elles furent transferées dans la rue de *la Muette* où elles ſont actuellement.

Dans la rue de *la Lappe*, qui d'un côté aboutit dans la rue de Charonne, & de l'autre au coin de la rue de la Roquette, est une Communauté d'hommes, composée de *ſix Freres*, & d'un *Supérieur Eccléſiaſtique*, qui a été fondée par l'Abbé Gaillard. Ces Freres ſont maîtres *des Ecoles de Charité* pour les pauvres Garçons de ce faubourg, auſquels ils enſeignent à lire & à écrire.

LE COUVENT DE LA MADELEINE DE TRAISNEL.

Ce Monaſtere eſt un Prieuré per-

petuel de Benedictines Réformées, & un des cinq qui furent fondés par la Comtesse *Mathilde*, femme de Thibaud Comte de Champagne, soûmis à l'Abbaye du Paraclet, & mentionnés dans la Bulle d'Adrien IV. de l'an 1157. adressée à *Heloïse*. C'est à *Traisnel* en Champagne, & dans le Diocèse de Sens que ce Prieuré fut d'abord établi; mais en 1622. les Religieuses quitterent cette ancienne demeure pour venir s'établir à Melun; cependant il est toujours resté à Traisnel une Chapelle sous l'invocaion de sainte Marie-Madelene, & qui est desservie comme étant le chef-leu de la fondation. En 1644. ces Relgieuses établies à Melun, ayant oltenu de l'Archevêque de Sens la permision de venir s'établir à Paris, elles acheterent une maison située dans la ue de Charonne, à côté du Couvent des Religieuses de la Croix. Cet étabissement se fit avec le consentement & la permission de l'Archevêque de Paris, & fut confirmé par des Lettres Patentes du Roi. La Reine *Anne d'Autriche* fit des libéralités considérable à ces Religieuses, & posa la premiere pierre de ce Monastere.

Elles avoient alors pour Prieure *Claude-Philippe de Veyni d'Arbouze*, qui à l'âge de 18. ans avoit ſuccedé à ſa tante dans ce Prieuré, par réſignation. Cette ſainte fille n'avoit que 22. ans quand elle établit la grande Réforme dans cette Maiſon, aidée des conſeils de *Marguerite de Veyni d'Arbouze* ſa tante, Abbeſſe du Val-de-Grace. Cette Prieure mourut en 1667. après avoir réſigné ſon Prieuré à *Charlote de Veyni d'Arbouze*, ſa niéce. Celle-ci ſe démit de ſa Supériorité en 1714. en faveur de *Gilberte-Françoiſe de Veyni d'Arbouze de Villemont*, qu'elle avoit fait ſa Coadjutrice dès l'an 1700. Madame *de Villemont* eſt morte le 24. Décembre 1724. ſans avoir réſigné ſon Prieuré, quoiqu'elle eût une niéce Profeſſe de cette Maiſon. *Luce de Monteſquiou d'Artagnan*, Religieuſe du Val-de-Grace, fut nommée à ce Prieuré par l'Abbeſſe du Paraclet, le 3. Janvier 1725. & en prit poſſeſſion le 8. du même mois. La nomination à ce Prieuré eſt la ſeule marque de ſupériorité générale qui ſoit reſtée à l'Abbeſſe du Paraclet, qui a perdu le droit de *viſite* & de *correction* par le non uſage. Cette Abbeſſe ayant voulu

en 1710. faire revivre ſon droit de viſite, envoya un Viſiteur au Couvent de la Madeleine, mais les Religieuſes ayant refuſé de le recevoir, l'affaire fut portée au Parlement, qui rendit un Arrêt contradictoire l'an 1713. par lequel l'Abbeſſe du Paraclet fut déboutée de ſa prétention, & les Religieuſes de la Madeleine furent conſervées ſous la Juriſdiction de l'Archevêque de Paris.

Le temporel de cette Maiſon a été conſiderablement augmenté par les libéralités de haut & puiſſant Seigneur, Meſſire *Marc-René de Voyer de Paulmy d'Argenſon*, Miniſtre d'Etat, Garde les Sceaux de France, mort le 8. May 1721. Ce Miniſtre ayant une eſtime & une confiance particulieres pour Madame de Villemont, fit élever au dehors de fort beaux bâtimens, & contribua au rétabliſſement & à la décoration de l'Egliſe, à côté de laquelle il fit bâtir une Chapelle ſous l'invocation de *ſaint René*, où il ordonna par ſon teſtament que ſon cœur fut mis.

Cette Chapele eſt du côté de l'Evangile, & toute revêtue de marbre. L'Architecture eſt de *Cartault*, & la Sculpture de *Boiſſeau*.

En entrant, en face, & dans le milieu de l'arcade eſt un piedeſtal de marbre de couleur, ſur lequel il y a un Ange en marbre, à genoux ſur des nuées, & tenant un cœur, le tout en façon de bas-relief ſur un fond de marbre bleu Turquin. Au couronnement de cette arcade ſont les armes de feu M. d'Argenſon, ſoûtenues par un génie, & ornées de feſtons de Cyprès. Le génie, les armes & les ornemens, ſont de bronze.

NÔTRE-DAME DE BON SECOURS.

Ce Couvent eſt un Prieuré perpétuel de Benedictines mitigées, ſitué auſſi dans la rue de Charonne, mais de l'autre côté de ladite rue. Il a été fondé par Dame *Claude de Bouchavane*, veuve de M. de Vignier, Directeur des Finances, laquelle pour cet établiſſement fit venir de l'Abbaye Royale de Nôtre-Dame de Soiſſons *Madeleine-Emmanuelle de Bouchavane*, ſa ſœur, qui y étoit Religieuſe, & qui amena avec elle deux autres Religieuſes de la même Abbaye. Elles entrerent dans cette Maiſon le premier de Septembre de l'an 1648. & le 8. du même mois la clôture y

fut miſe. Madame de Vignier s'étant réſervée par l'acte de fondation, le droit de nommer, ſa vie durant, audit Prieuré, elle y nomma pour premiere Prieure Madame de Bouchavane ſa ſœur. Après la mort de celle-ci, arrivée le 28. Août de l'an 1668. Madame de Vignier nomma pour ſeconde Prieure Madame Laurence de Saint-Simon Sandricourt, qui étoit la premiere Profeſſe de ce Couvent, y ayant pris l'habit le 27. Décembre 1648. & fait Profeſſion le premier Février 1650. Après la mort de la Fondatrice de ce Prieuré, le droit d'y nommer a paſſé à l'Archevêque de Paris. Les Lettres Patentes du Roi qui confirment l'établiſſement de ce Prieuré, ſont de l'année 1667.

SAINTE MARGUERITE.

Cette Egliſe qui eſt la Paroiſſe de tout ce grand faubourg, n'eſt point ancienne, cependant ſon origine n'eſt pas clairement connue, ce qui a donné lieu à pluſieurs procès.

Comme les hameaux de Reuilly & Picpuce, & les Quartiers de la Croix-Faubin, de la Folie-Renaut, de la Roquette, de Popincour & au-

tres endroits du faubourg S. Antoine, étoient très-éloignés de l'Eglise de S. Paul leur Paroisse, *Antoine Fayet* Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, Conseiller au Parlement de Paris, & Curé de saint Paul, prit la résolution de faire bâtir dans ledit faubourg une Chapelle Succursale pour la commodité des Habitans dudit faubourg. Pour cet effet il présenta au Roi le 28. Novembre 1623. une Requête, par laquelle il demanda à Sa Majesté la concession d'une place vague & inutile, située entre la rue de Charonne & la grande rue de S. Antoine. Le Roi au mois de May de l'an 1624. donna des Lettres Patentes portant concession de ladite place, suivant la destination marquée dans la Requête, du consentement néanmoins de l'Archevêque de Paris. Ces Lettres Patentes furent régistrées au Parlement le 22. Juin de la même année; & François de Gondi Archevêque de Paris, donna un Decret en date du 12. du même mois de Juin, portant permission aux Habitans du faubourg de bâtir une Chapelle Succursale sur ladite place accordée par Sa Majesté, à condition que lesdits

Habitans entretiendroient ladite Chapelle, & la fourniroient d'ornemens. Cette place ne ſe trouvant pas aſſez commode pour exécuter le deſſein qu'on avoit formé, on fut obligé pour lors de n'aller pas plus loin, & d'attendre que quelqu'un donnât un emplacement plus convenable. Un Particulier dudit faubourg, nommé *Jean de Vitry*, Seigneur de Reuilly, donna au Sieur Fayet Curé de S. Paul, & à ſes ſucceſſeurs Curés, par acte paſſé devant Dubois & ſon confrere, Notaires à Paris, le 29. d'Octobre de la ſuſdite année 1624. un arpent de terre à prendre dans une piéce de ſept quartiers ſept perches, appartenante audit Sieur de Vitry, ſiſe proche le moulin de S. Antoine des Champs, à la charge par ledit Sieur Curé de bâtir une Chapelle ſur ledit arpent donné, qu'il déchargea de tous droits Seigneuriaux, cens, rentes & redevances envers ſa cenſive de Reuilly. En conſéquence de cette donation, ledit Sieur Fayet obtint une nouvelle permiſſion de M. l'Archevêque de Paris pour la conſtruction d'une Chapelle ſur ledit arpent de terre, laquelle fut en effet bâtie en forme de

croix

croix de ſeize toiſes de longueur ſur neuf toiſes ou environ de largeur à la croiſée, & quatre toiſes dans œuvre au-deſſus & au-deſſous de ladite croiſée. Elle fut benite ſous l'invocation de *ſainte Marguerite Vierge & Martyre.* Mais on ne ſçait pas préciſément aux dépens de qui cette Chapelle fut bâtie, ſi ce fut à ceux dudit Sieur Fayet, ou à ceux des Habitans, & c'eſt ce qui a donné lieu aux différends qu'il y a eu entre les héritiers dudit Fayet, les Habitans & l'Archevêque de Paris. Ladite Chapelle ayant été conſtruite, ledit Sieur Jean de Vitry par autre acte paſſé devant Dubois & ſon confrere, Notaires à Paris, le 7. de Février de l'an 1626. abandonna audit Sieur Fayet Curé de S. Paul & à ſes ſucceſſeurs Curés, les trois quartiers ſept perches de terre, reſtans de la piéce dont il avoit déja donné un arpent par l'acte ci-deſſus énoncé, & déchargea pareillement leſdits trois quartiers ſept perches de tous droits Seigneuriaux envers ſa cenſive de Reuilly. Le deſſein du Sieur Fayet, des Habitans du fauxbourg, & de l'Archevêque de Paris, étoit que cette Chapelle fut Succur-

ſale ; mais ayant été traverſés par les Marguilliers de S. Paul, qui conteſterent audit Sieur Fayet la qualité de Fondateur, ce dernier pour leur impoſer ſilence, fut obligé de conſentir que cette Chapelle, qui aux termes de tous les actes, devoit être Succurſale, devint particuliere & domeſtique. Il intervint en conſéquence un Arrêt du 26. Juillet de l'an 1629. rendu du conſentement des Parties, qui évoquant le principal, donne acte au Sieur Fayet de ſa déclaration, ordonne que la Chapelle demeurera ſimple, ſans qu'elle puiſſe être dite, ni nommée Succurſale, ni qu'il puiſſe y être fait aucune fonction Curiale. Le même Arrêt en accorde le Patronage au Sieur Fayet. Celui-ci ayant voulu pour lors doter cette Chapelle, & la faire ériger en titre de Bénéfice, il ne pût obtenir le conſentement de l'Archevêque de Paris, & l'ayant fait aſſigner, il intervint Arrêt le 9. d'Août 1631. dans lequel il eſt dit que celui du 26. Juillet 1629. ſera exécuté, & du conſentement dudit Sieur Fayet Fondateur de la Chapelle, qu'elle demeurera Succurſale après ſa mort. Le 8. Février 1634. le Sieur Fayet qui

n'étoit plus Curé de ſaint Paul, mais Chanoine de l'Egliſe de Paris, étant malade, fit ſon teſtament pardevant *Vigeon* & *Ducheſne*, Notaires à Paris, & par ce teſtament il fonda dans ladite Chapelle de ſainte Marguerite un Chapelain en titre de Bénéfice Eccléſiaſtique dont il ſe réſerva & à ſa famille la nomination. Ledit Sieur Fayet nomma par ſondit teſtament pour premier Chapelain celui qui deſſervoit pour lors ladite Chapelle, & étant mort le lendemain qu'il eut fait ce teſtament, il fut inhumé dans le caveau de ladite Chapelle, qui par la fondation ſuſdite a titre de Bénéfice Eccléſiaſtique, comme il a été dit; & ſur la préſentation qu'en fait le Collateur de la famille Fayet, l'Archevêque de Paris en donne les proviſions.

Cette Chapelle devint Succurſale après la mort d'Antoine Fayet, aux termes de l'Arrêt de l'an 1631. & dès l'an 1634. il commença d'y avoir *un Marguillier* chaque année pour adminiſtrer les deniers de la Fabrique, & cela continua juſqu'en 1652. qu'on mit *deux Marguilliers* chaque année, ce qui a toujours été continué depuis. Comme il n'y avoit point encore de

Sacriſtie, ni de bâtiment pour loger les Eccléſiaſtiques qui deſſervoient ladite Chapelle Succurſale, les Marguilliers firent bâtir en 1637. une Sacriſtie attenant ladite Chapelle à gauche, & firent commencer à droite à quelque diſtance au-deſſous de ladite Chapelle, une maiſon preſbyterale de deux étages, avec trois chambres à chaque étage, qui ne fut achevée que l'année ſuivante. *Nicolas Mazure* Curé de S. Paul, ayant accordé la permiſſion d'enterrer les morts à ſainte Marguerite, on commença à faire uſage de cette permiſſion le premier de Janvier de ladite année 1637. mais pour le Bâtême, il falloit porter les enfans du faubourg à S. Paul, ce qui continua juſqu'à l'année 1663. qu'on érigea dans la Chapelle de ſainte Marguerite des Fonts Baptiſmaux, ſur leſquels on commença à baptiſer le 12. May de ladite année. En l'année 1669. ladite Chapelle fut augmentée par les ſoins des Marguilliers pour lors en Charge, de deux bas-côtés de ſept toiſes de long depuis la croiſée juſqu'au bas de la Nef qui avoit été conſtruite en 1625. & en 1678. on augmenta encore de ſept toiſes de long

tout le corps de l'Eglise, tant de la Nef que des bas côtés, tels qu'on les voit à présent, & dans la même année les Marguilliers firent bâtir deux chambres l'une sur l'autre au-dessus de la Sacristie ; & l'année suivante le grand-Autel, le Chœur, & le Jubé au bas de l'Eglise où sont les Orgues. Dès l'an 1668. les Marguilliers avoient aussi fait bâtir une grande sale pour tenir leurs assemblées, attenant l'ancien bâtiment, & au-dessus de cette sale un logement pour le Vicaire de cette Eglise. En 1703. ils firent bâtir à la suite de la croisée qui est à gauche en entrant par le Portail de l'Eglise, une grande Chapelle de *la Communion* de quatre toises de large sur sept toises de long, le tout dans œuvre. Ce fut *Gilles le Sourt*, pour lors Curé de S. Paul, qui posa la premiere pierre de cette Chapelle, & qui après qu'elle fut achevée, en fit la bénédiction sous le titre de saint Pierre & de saint Paul, & qui en même tems benit le Cimetiere qui est joignant ladite Chapelle. Feu M. Goy, premier Curé de sainte Marguerite, a embelli cette Chapelle d'un Retable & d'un Tabernacle, qui, quoique peints &

figurés en bleu, attirent les regards, étant d'une très-belle exécution : aussi sont-ils de l'ouvrage de *Louis Boullongne*, mort premier Peintre du Roi.

En même tems que la Chapelle de sainte Marguerite eut été bâtie par le Sieur Fayet Curé de S. Paul, l'Autel de la sainte Vierge fut érigé dans la croisée à main droite, comme aussi la Confrerie de son nom, & l'Autel de S. Honoré dans l'autre croisée ; de sorte qu'il y eut dès ce tems-là trois Chapelles, sçavoir celle de sainte Marguerite dans le fond, & celle de la sainte Vierge & de saint Honoré dans les deux croisées. Présentement il y a dans cette Eglise cinq Autels, sçavoir le grand-Autel du Chœur, l'Autel de la Chapelle de sainte Marguerite derriere le Chœur, à laquelle est attaché le titre bénéficial de Chapelain à la nomination de la famille Fayet. On voit dans cette Chapelle un tableau excellent qui représente sainte Marguerite dans la prison, & qui fut peint en 1656. par *Alphonse du Fresnoy*. Les autres Autels sont dans la Chapelle de la Communion sous l'invocation de saint Pierre & de saint Paul ; la Chapelle de la Vierge que

M. Goy fit bâtir en 1724. entierement à ses dépens, & celui de saint Honoré.

Les augmentations faites par les Marguilliers & par M. Goy, premier Curé de cette Eglise, sont si considérables, que ce qui reste de l'ancienne Chapelle de sainte Marguerite, ne compose pas, à raisonner arithmetiquement, la dixiéme partie de cette Eglise en l'état qu'elle est aujourd'hui.

Le faubourg S. Antoine s'étant prodigieusement augmenté par un grand nombre de maisons qu'on y a bâties, tant à cause du bon air, qu'à cause des Lettres Patentes du Roi, de l'an 1657. qui exemptent de la Maîtrise tous les Artisans & gens de métier qui y demeurent, à l'exception des six Corps des Marchands, porterent les Marguilliers de sainte Marguerite à faire plusieurs tentatives auprès de l'Archevêque de Paris pour faire ériger leur Eglise en titre de Cure & Paroisse entierement séparée de S. Paul, mais elles furent toutes inutiles jusqu'en 1712. que le premier Décembre de cette année le Cardinal de Noailles Archevêque de Paris donna un Decret par lequel il sépara tout

le faubourg S. Antoine de la Paroiſſe de ſaint Paul, & érigea l'Egliſe de ſainte Marguerite, ci-devant Annexe & Succurſale de ſaint Paul, en titre de Bénéfice-Cure & d'Egliſe Paroiſſiale en chef, ſous les mêmes nom & invocation de ſainte Marguerite, à laquelle il aſſigna pour territoire tout ledit faubourg S. Antoine, depuis la Porte de ce nom, juſques & par-delà le Couvent des Religieux de Picpuces d'un côté, & depuis le petit Bercy juſqu'à Mont-Louis d'autre part, y compris les moulins du Meſnil-Montant, & ceux qui ſont au-delà, & qui étoient ci-devant de la Paroiſſe de S. Paul. Son Eminence confera & donna de plein droit cette nouvelle Cure & Egliſe Paroiſſiale de ſainte Marguerite au Sieur *Jean-Baptiſte Goy* Prêtre, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, ſon Promoteur général, qui en prit poſſeſſion le 12. Janvier de l'an 1713. Par le même Decret Son Eminence ordonna que vacance arrivant ci-après de ladite Cure de ſainte Marguerite, la collation & proviſion, & toute autre diſpoſition d'icelle, demeurera & appartiendra de plein droit à Sadite Eminence & à ſes Succeſſeurs Archevê-

ques de Paris. Il ordonna en outre que les Marguilliers de ſainte Marguerite fourniront aux dépens de la Fabrique un logement convenable aux vingt Prêtres qui deſſerviront ladite nouvelle Cure, du nombre deſquels ſeront le Vicaire & le ſous-Vicaire, & qu'ils rendront tous les ans le Dimanche dans l'octave de S. Paul, aux dépens de ladite Fabrique de ſainte Marguerite, & comme la repréſentant, le Pain-Beni en l'Egliſe Paroiſſiale de S. Paul, & y donneront par forme de reconnoiſſance dix livres au Curé de S. Paul, & dix livres à la Fabrique dudit S. Paul. Et pour conſerver encore à l'avenir à ladite Egliſe de S. Paul quelque marque de la ſupériorité qu'elle avoit ci-devant ſur celle de Ste. Marguerite, le Curé de S. Paul pourra faire en perſonne, & non autrement, l'Office en ladite Egliſe de ſainte Marguerite le jour de la Fête de la ſainte Patrone de ladite Egliſe, en y venant proceſſionellement avec ſon Clergé, & y exercer ce jour-là perſonnellement toutes les fonctions Curiales, auquel jour, lorſqu'il exercera leſdites fonctions, il pourra partager également avec ledit Curé de ſainte Mar-

guerite les offrandes & honoraires. Enfin par ledit Decret, Son Eminence reserve au Sieur Fayet & à ses successeurs Patrons le droit de nommer à la Chapelle fondée & desservie en ladite Eglise de sainte Marguerite.

Ledit Decret d'érection fut confirmé par Lettres Patentes du Roi Louis XIV. données au mois de Février de l'an 1713.

Dès que *la famille Fayet* eut connoissance que par le Decret d'érection de ladite Eglise de sainte Marguerite en titre de Bénéfice-Cure & Eglise Paroissiale en chef, le Cardinal de Noailles ne lui reservoit que le droit de nommer à la Chapelle de sainte Marguerite, & que la nomination & collation de la Cure devoit appartenir aux Archevêques de Paris, *Louis Fayet*, Comte de Serris, Seigneur de Piscop & de Groslay, Conseiller honoraire de la Grand-Chambre du Parlement de Paris, lequel étoit le chef de la famille de ce nom, interjetta appel comme d'abus dudit Decret d'érection, fondé sur ce qu'il y étoit dit, *qu'il n'auroit que la nomination de la Chapelle dotée en ladite Eglise par le testament d'Antoine Fayet, & que la collation de la Cure appartiendroit à l'Ar-*

chevêque de Paris, & à ses successeurs audit Archevéché. Cette Instance fut portée en la Grand-Chambre, où après avoir été pendante pendant plus d'un an, il intervint Arrêt en datte du 3. May 1714. par lequel ledit Sieur Fayet, & ses successeurs & ayans cause, furent déclarés Patrons & Collateurs de la Cure de sainte Marguerite, & que cependant ledit Sieur Fayet n'ayant présenté personne à ladite Cure dans le tems prescrit par les Ordonnances, ledit Sieur Jean-Baptiste Goy, nommé par l'Archevêque de Paris, en demeureroit paisible possesseur. Le Cardinal de Noailles revint contre cet Arrêt par Requête Civile, & produisit un titre qui lui avoit été inconnu jusqu'alors, & qui est encore aujourd'hui en la possession du Sieur *Paillot* ancien Marguillier de l'Eglise de sainte Marguerite. Par ce titre, il est justifié que le fonds sur lequel est bâtie la Chapelle de sainte Marguerite, n'a jamais appartenu aux Fayets, & que cette Chapelle n'a jamais été bâtie pour être la sépulture de cette famille. Ce titre, & la revision du Procès qu'il occasionna, furent cause que le Cardinal de Noail-

les obtint en 1715. un nouvel Arrêt qui remit les Parties au même état où elles étoient lors de l'Arrêt du 26. Juillet 1629. Le Cardinal de Noailles obtint le 10. Juillet 1723. commiſſion en Chancellerie, en vertu de laquelle il fit aſſigner le 28. du même mois Dame Catherine Fayet, veuve de Joſeph de Monchy Camp-Neuf-Ville, au nom & qualité d'aînée de la famille de feu Louis Fayet, à l'effet de reprendre l'Inſtance d'appel comme d'abus par lui interjetté du Decret de S. E. le Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris, du premier Décembre 1712. qui porte érection à perpétuité de l'Egliſe de ſainte Marguerite en Cure, &c. Sur cette commiſſion le Cardinal de Noailles après avoir levé ſon défaut à faute de comparoître, le 23. Novembre 1723. obtint le 19. Janvier 1724. un Arrêt, qui déclare le défaut bien & dûment obtenu, & pour le profit a tenu l'Inſtance d'appellation comme d'abus des Decret & Ordonnance du Demandeur du premier Décembre 1712. pour repriſe par la défaillante, au lieu & place du Sieur Louis Fayet; ce faiſant, ordonne que les Parties procederont en la Cour ſur ledit appel

comme d'abus ; & sur les demandes du Demandeur, mentionnées esdites commission & exploit des 10. & 28. Juillet 1723. suivant les derniers erremens, en la maniere ordinaire & accoutumée, a condamné & condamne la défaillante aux dépens de l'Instance du défaut, & de tout ce qui s'en est ensuivi. Cet Arrêt fut signifié à la Dame Catherine Fayet, ès noms & qualités ci-dessus, le 3. Juillet de la même année ; & depuis cet Arrêt & sa signification, l'Instance n'a point été reprise par ladite Catherine Fayet, & cette affaire est restée sans poursuite jusqu'au décès du Sieur Goy, Curé de ladite Eglise, arrivé le 12. Janvier de l'an 1738. Comme M. Goy est mort dans un mois de Gradué, & mois de Rigueur, le Sieur *Caffarel*, Professeur de Troisiéme au College de Montaigu, & Gradué Septenaire, a pris possession de cette Cure. D'un autre côté S. A. S. Madame de Bourbon, Abbesse de S. Antoine des Champs, a nommé à cette Cure M. l'Abbé *Malbroche*, Docteur en Théologie, qui en a aussi pris possession. On ne sçait sur quel fondement porte le droit que cette Princesse pré-

tend avoir de nomme à cette Cure ; si c'est comme Dame du faubourg, elle n'y doit rien pétendre, parce que le fonds sur leqel est bâtie l'Eglise de sainte Margierite, est dans la Seigneurie de Reuily qui releve du Temple. Cela étant ansi, on est porté à croire que Madane *Charlet*, veuve de M. Charlet Coneiller au Parlement, & la derniere des *Fayets*, a cédé les droits qu'ellecroyoit avoir, à Madame l'Abbesse le S. Antoine. Enfin l'Archevêque deParis en qualité de Doyen de S. Mar, & de Prieur de saint Eloy, nomm à la Cure de saint Paul, dont le fabourg S. Antoine & l'Eglise de sainte Marguerite faisoient une partie onsidérable, & par une conséquence naturelle prétend être en droit de iommer à cette derniere, & a mis M. *Legaré*, Docteur en Théologie de l: Faculté de Paris, & sous-Pénitencierde Paris, pour desservir ladite Eglise le sainte Marguerite ; *& adhuc sub Iudice lis est.*

On a vû longtems dans cette Eglise le Tombeau de feu *Antoine Fayet*, Curé de saint Paul. Il étoit de marbre noir, élevé de terre, & soûtenu par quatre Anges de marbe blanc, dont

la nudité a été cauſe que les figures & le Tombeau ont été enterrés de plus de deux pieds ſous terre dans le Chœur de la nouvelle Egliſe que M. Goy commença de faire bâtir en 1737. ſur les deſſeins & ſous la conduite du ſieur *l'Epée* Architecte, & de laquelle *Monſeigneur de Vintimille*, Archevêque de Paris, mit la premiere pierre. Le zéle de M. Goy pour tout ce qui regardoit la gloire de Dieu, ne lui auroit pas permis de laiſſer longtems en ſuſpens ce nouvel édifice qu'il auroit achevé en peu de tems, s'il n'avoit été prévenu par la mort.

Ce Paſteur aima ſon Egliſe & ſon Troupeau juſqu'au dernier moment de ſa vie. Par ſon teſtament qui eſt du 26. Novembre 1737. il légua à la Fabrique de ſon Egliſe deux Bibliotheques, l'une nombreuſe & choiſie, pour ſervir *tous les jours* aux Eccléſiaſtiques de la Paroiſſe, & tous les *Lundis*, *Mercredis* & *Vendredis* pour les perſonnes ſtudieuſes, auſquelles on prêtera les Livres qu'elles demanderont, ſans déplacer : & l'autre compoſée uniquement de Livres de piété en langue vulgaire, qui ſeront prêtés aux pauvres Paroiſſiens qui en demande-

ront. A cette condition il en a ajoûté encore une autre, qui est que ces deux Bibliotheques resteront dans les appartemens où elles sont, & que les deux Bibliothéquaires seront logés dans les appartemens attenans lesdites Bibliotheques, comme les ayant acquis l'un & l'autre en contr'échange d'une maison qu'il a donnée à ladite Fabrique.

Il a laissé 450. liv. de rente; sçavoir 400. liv. pour être employées tous les ans à acheter des Livres pour l'augmentation de la grande Bibliotheque, & 50. livres aussi tous les ans, pour l'augmentation de la petite.

Il a laissé 800. liv. par an pour deux Ecclésiastiques qui feront fonctions de Bibliothéquares, chacun leur semaine, à condtion que la semaine qu'ils ne seron point en fonction, ils confesseront, l'un les garçons, & l'autre les filles; à la charge encore ausdits Confesseurs de dire leurs Messes Fêts & Dimanches sous les Charniers à l'heure que les enfans des Ecoles de Charité pourront l'entendre, & qu'il feront une Exhortation à ces enfan. Il a laissé un fonds pour payer l'honoraire de ces Messes, qu'ils recevront à la Sacristie.

Il a laiſſé auſſi 300. liv. par an pour deux Enfans de la Paroiſſe qui auront de la diſpoſition pour l'étude, & veut que les Enfans de chœur ſoient préferés aux autres, & a légué 150. liv. par an à l'Eccléſiaſtique qui prendra le ſoin d'enſeigner le Rudiment à ces derniers. Il a encore laiſſé 600. liv. par an, pour l'entretien de deux Maîtres d'Ecoles des pauvres Garçons de la Paroiſſe. Enfin il a laiſſé 300. liv. chaque année pour ſervir de titre à deux pauvres Garçons de la Paroiſſe qui auront de la vocation à l'état Eccléſiaſtique, & cette ſomme paſſera à d'autres pauvres enfans de la Paroiſſe, dès que ceux à qui elle aura ſervi de titre, ſeront pourvûs de Bénéfices qui leur en ſerviront.

Tous ces legs doivent être délivrés & acquités par les Ecoles de Charité de cette Paroiſſe, que M. Goy a fait ſes Légataires univerſels, à condition de payer leſdites ſommes tous les ans, ainſi qu'il eſt ordonné par ſon teſtament.

Les Sœurs de la Charité, dites *Sœurs Griſes*, pour le ſecours des Pauvres malades de ce faubourg, furent d'abord établies dans la rue *S. Bernard*;

mais depuis que l'Eglise de ſainte Marguerite a été érigée en Paroiſſe, elles ont été transferées devant le Cimetiere de cette Egliſe, dans une maiſon propre & commode que le Sieur *Breot*, Miroitier du Roi Louis XIV. leur a fait bâtir, & leur a donnée à condition qu'elles ne tiendroient point d'Ecoles, & qu'elles ne s'occuperoient qu'à ſecourir les Pauvres malades de ce faubourg.

Dans la rue *S. Bernard*, qui aboutit d'un côté dans la grand-rue de ce faubourg, vis-à-vis l'Abbaye S. Antoine, & de l'autre à la Paroiſſe ſainte Marguerite, eſt une Communauté de Filles, connue ſous le nom de *Nôtre-Dame des Vertus*. Elle a été établie pour faire l'Ecole aux pauvres Filles de ce faubourg, & ce fut M. *Mazure*, Curé de ſaint Paul, qui lui donna en 1681. la maiſon qu'elle occupe. Cet établiſſement fut confirmé par Lettres Patentes de l'an 1683. & les Filles qui la compoſoient, prirent le titre de Communauté en 1685. Malgré tous ces titres, leur état étoit encore très-mal affermi, car après la mort de M. Mazure, ſes héritiers & ſes créanciers firent caſſer la donation qu'il avoit fai-

te de cette maiſon qui fut vendue par decret. Heureuſement elle fut adjugée à M. de Bragelonne, Conſeiller à la Cour des Aydes, qui conjointement avec Madame ſa femme en fit donation auſdites Filles, & donna en même tems une rente pour l'entretien de *ſept Sœurs* de ladite Communauté, pour inſtruire les pauvres Filles du faubourg.

Le faubourg S. Antoine a trouvé place dans l'Hiſtoire générale de nôtre Monarchie, à cauſe de l'horrible Bataille qui s'y donna le 2. de Juillet de l'an 1652. entre l'armée du Roi commandée par les Marêchaux de *Turenne* & de *la Ferté*, & celle des Princes commandée par le *Prince de Condé.* La premiere étoit compoſée de plus de douze mille hommes, & celle des Princes n'étoit que de cinq mille. Cette derniere ayant été attaquée proche le faubourg S. Denis, le Prince y envoya de la cavalerie pour amuſer l'armée du Roi, pendant qu'il marcha en diligence au faubourg S. Antoine, où il fut ſuivi & attaqué par toute l'armée de M. de Turenne. Le Prince de Condé réſiſta à l'armée du Roi, pendant ſept ou huit heures

que l'on ſe battit. Le Prince de Condé y fit des actions de valeur & de prudence qui ſurpaſſent l'imagination, & qui mériteroient des louanges infinies ſi elles avoient été produites par une meilleure cauſe. Sur la fin du combat, M. de Turenne partagea ſa cavalerie pour venir couper l'armée des Princes entre le faubourg & les foſſés de la Ville. Une partie fut envoyée du côté de Pincour, & l'autre le long de la Riviere. Si le Marêchal de Turenne avoit pris plûtôt ce parti, l'armée des Princes étoit perdue ſans reſſource. Non ſeulement Mademoiſelle de Montpenſier fit ouvrir la Porte S. Antoine à l'armée des Princes, mais même fit tirer de la Baſtille deux ou trois volées de canon, qui emporterent tout un rang de cavalerie, ſans quoi l'arriere-garde de l'armée des Princes auroit été défaite.

XVI. *Le Quartier de la Place Maubert.*

LE Quartier de la PLACE MAUBERT eſt borné à l'Orient par les extrémités des Fauxbourgs incluſivement;


Plan
et Description
du Quartier
de la Place Maubert
avec
ses Ruës et ses Limites
Chateau de la Tournelle
Porte St. Bernard
Quay de St. Bernard
Chantiers de Bois
Patache
Bernardins
Rue des Boulangers
Rue Neuve
Jardin du Roy
Marché aux Chevaux et aux Porcs
Quartier de St. Benoist
Boucherie
Gobelins
Les Cordelieres
Filles Angloises
Tour et Moulin de St. Marcel
Chemin de Villejuisue
Seminaire des 33 Escolliers
Fontaine
Rue du Fer a Moulin
Rue de la Muette
St. Medard
St. Victor
Rue des Fossez St. Bernard
Rue de Poliveau
Cimetiere
Seine
J.B. Scotin Sculp.

au Septentrion, par les Quais de la Tournelle & de ſaint Bernard incluſivement; à l'Occident, par la rue du Pavé de la Place Maubert, le Marché de la Place Maubert, la Montagne de ſainte Geneviéve, & par les rues Bordet, Mouffetart & de Lourcine incluſivement; & au Midi, par l'extrémité du faubourg ſaint Marcel incluſivement.

La *Place Maubert* eſt un des grands Marchés de Paris. Il tient le Mercredi & le Samedi. Elle a, dit-on, pris le nom qu'elle porte, d'*Albert le Grand*, dont la réputation étoit ſi grande, que ne trouvant pas de ſalle aſſez vaſte pour contenir les Ecoliers qui venoient étudier ſous lui, il fut obligé de faire ſes Leçons au milieu de cette Place, qui depuis fut nommée la Place *Maubert*, c'eſt-à-dire, *la Place de Maître Albert.*

Dans cette Place eſt une fontaine qui y fut bâtie en 1674. & où l'on conduiſit l'eau de celle qui étoit auprès des Carmes, & qui fut détruite la même année. Les quatre vers latins qui lui ſervent d'inſcription, ſont de *Santeul*, de même que ceux de preſque toutes les autres fontaines de Paris.

Qui tot venales populo locus exhibet escas,
Sufficit & faciles, ne sitis urat, aquas.

Imitation.

Pour vous sauver de la faim dévorante,
Si dans ces lieux on vous vend des secours,
Peuples, chez moi, contre la soif brûlante,
Sans interét, vous en trouvez toujours.

Bosquillon.

LE GRAND COUVENT DES CARMES.

Ce Monastere est situé au bas de la rue de la Montagne sainte Geneviéve. Les Carmes ont pris leur nom du *Mont-Carmel* en Syrie; & parceque ç'avoit été la demeure d'*Elie* & d'*Elisée*, ces Religieux se sont imaginés qu'*Elie* a été l'Instituteur de leur Ordre; qu'*Elisée* en a été le premier Supérieur général; & que par la génération spirituelle ils descendent en droite ligne de ces deux Prophétes. Mais rapportons leur origine à des commencemens plus simples, & disons que cet Ordre a commencé par quelques Solitaires, qui pour n'être point

expoſés aux incurſions des Sarrazins, ſe refugierent ſur le Mont-Carmel. Là ils vivoient du travail de leurs mains, ne mangeoient point de viande, jeûnoient depuis l'Exaltation de la ſainte Croix juſqu'à Pâques, & gardoient le ſilence. *Albert* Patriarche Latin de Jéruſalem, leur donna une Regle vers l'an 1112. laquelle fut approuvée par le Pape Honoré III. en 1171. Ils portoient pardeſſus leur robe de couleur brune, un manteau blanc, en mémoire de celui qu'Elie montant au Ciel, jetta à ſon diſciple Eliſée; mais les Sarrazins les obligerent de changer ce manteau blanc, d'autant que cette couleur étoit affectée à leurs Satrapes ſeuls, & leur fit prendre des manteaux bigarrés de bandes blanches & de bandes noires. *Saint Louis* étant en Terre Sainte, eut la pieuſe curioſité d'aller voir le Mont-Carmel, & il y fut ſi édifié de la vie de ces ſaints Solitaires, qu'il en amena ſix en France, & les établit à Paris dans l'endroit où ſont les Céleſtins. On les nomma *les Barrés*, à cauſe de la bigarure de leur manteau, & on donna même ce nom à la rue d'auprès qu'on ſurnomme encore *des Barrés.*

Les Papes leur permirent dans la ſuite de reprendre leurs manteaux blancs comme ils les portent encore aujourd'hui.

Ces Religieux ſe trouvoient fort mal dans cette habitation. Le voiſinage de la riviere de Seine les expoſoit à ſes débordemens, & à en être ſouvent inondés; ils étoient d'ailleurs trop éloignés de l'Univerſité dans laquelle pluſieurs de leurs Religieux s'étoient diſtingués; & ce qui étoit encore plus fâcheux, c'eſt que leur bâtiment menaçoit ruine. Toutes ces raiſons les firent penſer à s'établir ailleurs. Philippe le Bel, en conſideration de leur ſainte vie, leur donna la maiſon *du Lion*, ſituée en la rue ſainte Geneviéve pour y bâtir un nouveau Monaſtere de leur Ordre, & y prier Dieu, tant pour lui & ſes prédéceſſeurs, que pour la feue Reine Jeanne ſa femme, Comteſſe de Champagne, & Reine de Navarre. Cette donation eſt datée du mois d'Avril 1309. Huit ans après, c'eſt-à-dire, au mois de Novembre 1317. Philippe le Long donna à ces mêmes Religieux la maiſon qu'il avoit achetée de *Gui de Linriac*, dit *Cointet*, l'un de ſes Secretaires,

taires, & laquelle étoit auſſi ſituée dans la rue de ſainte Geneviéve. La même année ils vendirent leur ancienne maiſon à *Jacques Marcel*, Bourgeois de Paris, à condition que depuis le Jeudi d'après l'Aſcenſion de l'an 1319. juſqu'à la ſaint Jean de l'année 1320. les Carmes pourroient faire enlever de cet ancien Monaſtere les pierres taillées, ou non taillées, les tombes, les corps enterrés, &c. & que s'ils ne vuidoient pas les lieux dans le terme aſſigné, il ne leur ſeroit plus permis d'en rien enlever. Par ce que je viens de dire, on voit la fauſſeté de ce qui a été avancé par *Corrozet* & par quelques autres Hiſtoriens, qui prétendent qu'il ſe fit un échange de Couvens entre les Carmes & les Celeſtins, qui avoient, diſent-ils, leur maiſon dans la rue de la Montagne ſainte Geneviéve; car, outre les raiſons qu'on vient de lire, & qui détruiſent ce prétendu échange, il eſt conſtant que les Celeſtins n'avoient pas encore d'établiſſement à Paris.

Il y avoit dans l'endroit où les Carmes vinrent s'établir, une ancienne Chapelle de la Vierge qui fait encore partie de l'Egliſe de ces Religieux, &

qui dépendoit de l'Eglise Cathédrale de Paris.

* Un Sçavant qui rêvoit souvent les yeux ouverts, mais dont les rêveries sont toujours beaucoup de plaisir par le tour ingénieux qu'il leur donne, & par l'érudition dont il tâche de les appuyer, a prétendu que c'est de cette Chapelle, & non pas du Mont-Carmel, montagne de la Palestine, que les Carmes ont pris leur nom. Ces Religieux, dit-il, s'établirent d'abord à l'endroit où sont aujourd'hui les Celestins, & on les appella *les Freres Barrés.* Dans la suite on leur donna auprès de la Place Maubert, la Chapelle de Nôtre-Dame *du Carme*, ou *Charme*, ainsi nommée à cause de quelques arbres de cette espece qui étoient plantés auprès, de même qu'on a donné le surnom de *Chardonnet* à une Eglise qui est sous l'invocation de *S. Nicolas*, pour avoir été bâtie dans un endroit jusqu'alors couvert de chardons. Les Parisiens donnerent donc, dit-il, à ces Carmes ou Charmes, le surnom de *Carmes du Mont*, à cause de la Montagne de sainte Genevieve au pied de laquelle ces arbres étoient plantés. Les Freres Barrés,

* *V.* J. H. S. J. *Opera varia cum Indicibus & Tabulis æneis. in fol.* imprimé en Hollande en 1733.

continue nôtre ingénieux Rêveur, voulant enſuite illuſtrer leur origine, ils ſe dirent venus d'Orient où il n'y a jamais eu de Mendians, défigurerent leur nom, & au lieu de ſe dire les Freres de Nôtre-Dame des Carmes du Mont, ils ſe firent appeller les Freres de Nôtre-Dame *du Mont-Carmel*.

Le ſçavant Ecrivain dont je viens de rapporter ici le ſentiment, inventoit à plaiſir; ne voyoit dans les Livres & dans les Titres que ce qu'il vouloit y voir; & quand enfin il étoit preſſé par les objections qu'on lui faiſoit, il coupoit le nœud gordien au lieu de le dénouer. Il ſuppoſe ici que du tems que les Carmes demeuroient là où ſont aujourd'hui les Celeſtins, ils n'avoient point d'autre nom que celui de *Freres Barrés*, ce qui eſt abſolument faux. Ce nom n'étoit qu'un eſpece de ſobriquet que le Peuple leur donnoit à cauſe de la bigarrure de leurs manteaux, mais leur nom véritable étoit celui de *Freres de Nôtre-Dame du Mont-Carmel*, tel qu'on le trouve dans les actes de ce tems-là, & nommément dans un de l'an 1259. par lequel l'Abbé de ſaint Maur des

Fossés approuve l'établissement des Carmes à Paris, dans la censive du Prieuré de saint Eloy dépendant de l'Abbaye de saint Maur. *Concedimus*, dit cet Abbé, *quod Fratres de Ordine* Beatæ Mariæ de Monte-Carmeli *habeant & possideant in perpetuum, pacificè & quietè, in manu mortua, quandam domum sitam Parisius in terra nostra, in Parrochia S. Pauli; quam domum emerunt à Philippo Buketyn, &c.* Ces Religieux sont encore nommés de même dans un accensement qui est de l'an 1270. d'une piéce de terre sise au lieu appellé *la Folie-Morel*, fait aux Carmes par Jean Flameng, & amorti par l'Abbé de saint Maur; & dans le don d'une piéce de terre qui leur fut fait en 1276. par les héritiers du même Jean Flameng. Tous ces titres qui sont anterieurs à l'établissement des Carmes au bas de la Montagne de sainte Geneviéve, prouvent que ce n'est pas de la Chapelle de Nôtre-Dame du Carme & du Charme du Mont, que ces Religieux ont pris leur nom; cependant je suis convaincu que si on les avoit objectés à nôtre hardi Champion, il n'en auroit point été embarrassé, & auroit crû les avoir

ſolidement refutés en diſant qu'ils ſont ſuppoſés. Réponſe courte & commode, mais qui lorſqu'elle eſt deſtituée de preuves ſolides, n'en impoſe qu'à celui qui la fait.

La remarque qu'il fait ſur la mendicité, eſt juſte, mais elle ne prouve pas que les Carmes ne ſoient pas venus du Mont-Carmel. C'eſt un changement fait dans leur Regle, de même que celui de prendre des Grades dans les Univerſités.

Les Carmes ne furent pas plûtôt établis au bas de la Montagne ſainte Geneviéve, qu'ils formerent le deſſein de bâtir une Egliſe plus grande, & furent puiſſamment aidés par les libéralités de *Jeanne d'Evreux*, Reine de France & troiſiéme femme de Charles le Bel. Cette Princeſſe, après la mort du Roi ſon mari, donna à ces Religieux quinze cens florins d'or à l'écu, & trois joyaux d'un grand prix, qui étoient *ſa couronne d'or* composée de cinq grands fleurons, & cinq petits, & enrichie de ſoixante balais, ſoixante & dix émeraudes, trente diamans, & cent quinze perles, & peſoit cinq marcs quinze *eſtelins*, or & pierreries ; *la ceinture* dont elle s'étoit ſer-

vie à son Sacre, & qui étoit toute couverte de balais, d'émeraudes & de perles; & la *Fleur de Lys d'or* qui lui avoit servi à ses nôces & à son Couronnement, & qui étoit ornée de seize balais, quatorze émeraudes, & vingt-cinq perles. Cette donation fut faite par Lettres de la Reine *Jeanne*, dattées de *Becoisel* le Dimanche devant la saint Jean-Baptiste de l'an 1349. Elle ordonna que ces joyaux fussent vendus, & que l'argent qui en proviendroit fut employé à l'édifice de cette Eglise qu'elle eut la satisfaction de voir achevée, & d'assister à la Dédicace qui en fut faite le Dimanche 16. Mars 1353. par *Guy de Boulogne*, Cardinal & Archevêque de Lyon.

Les Carmes trouvant encore leur Monastere trop resserré, pensoient toujours à l'agrandir, & y réussirent quoique cela fut très-difficile. Un Docteur qui étoit Danois, avoit donné en 1275. aux Ecoliers de sa nation une maison située à Paris, & qu'ils échangerent dans la suite pour une autre qui étoit contigue au Couvent des Carmes, & qu'on nomma *le College de Dace*. Comme cette maison étoit en très-mauvais état, *Jean Basse* Eco-

lier Danois, laissa entrevoir aux Carmes qu'il ne seroit pas éloigné de la leur vendre ; mais il y avoit un grand empêchement, car elle n'avoit été accordée aux Ecoliers Danois par les Abbé & Religieux de sainte Geneviéve qu'à condition d'en payer le cens à leur Abbaye, & de ne la pouvoir jamais aliener à personnes Ecclésiastiques, ou Régulieres. Le Pape Clément VII. par sa Bulle du 7. May 1383. leva toutes ces difficultés, car les Commissaires qu'il nomma pour l'examen de cette affaire, ayant trouvé que tout ce que les Carmes avoient exposé à ce Pape étoit véritable, permirent aux Ecoliers Danois de vendre leur College, & aux Carmes de l'acheter. Ainsi *Jean Basse* le vendit aux Carmes l'an 1384. L'Université forma opposition à cette vente, & l'affaire ayant été portée au Parlement, il y eut Arrêt le 7. & le 8. Août de l'an 1386. par lequel la Cour ordonna que le College de Dace seroit donné aux Carmes moyennant vingt-quatre livres parisis de rente amortie dont ils feroient assiéte aux Ecoliers de Danemarck à Paris, en lieu convenable. Il y eut encore dans la suite plusieurs

contestations & plusieurs Arrêts du Parlement à l'occasion de cette vente, mais la possession du *Collège de Dace* est demeurée aux Carmes.

La Reine Blanche, veuve de Philippe VI. donna par son testament aux Carmes de ce Couvent, un reliquaire d'or enrichi de pierreries, dans lequel étoit enchâssée une partie d'un des Cloux de Nôtre-Seigneur. Cette partie du S. Clou venoit du Roi Charles le Bel, qui l'ayant donné à la Reine Jeanne d'Evreux sa troisiéme femme, elle l'avoit fait enrichir d'or, de cinq rubis-balais, de quatre saphirs, de six diamans, de douze perles, & de la figure de Jesus-Christ en or, qui tenoit en ses mains cette partie du Clou. La Reine Jeanne d'Evreux donna ensuite ce reliquaire à Blanche de France, sa fille, Duchesse d'Orléans, qui à son tour le donna à la Reine Blanche qui le légua aux Carmes, ainsi que je viens de le dire.

Il y a eu donc ici deux Eglises qui n'en font plus qu'une. La premiere, c'est-à-dire, la plus ancienne, est la *Chapelle de la Vierge* qui existoit avant que les Carmes vinssent s'établir ici, & qui existe encore sous le nom de *Nôtre Da-*

me du Mont-Carmel. Une des principales portes de cette Eglise est du côté de la rue de la Montagne, & c'est la plus ancienne, car le benitier est au dehors de la porte de l'Eglise, & c'étoit autrefois la véritable place des benitiers. Cette porte est apparemment aussi ancienne que la Chapelle de la Vierge. Le grand Portail donne dans la rue de S. Hilaire, qu'on nomme à présent la rue des Carmes, & il a été bâti par ces Religieux en même tems que l'Eglise. Ces deux bâtimens composent un tout assez vaste, mais qui n'a rien de régulier, ni d'agréable.

La Chapelle de Nôtre-Dame de Mont-Carmel est décorée d'une menuiserie à colonnes Corinthiennes, & d'un assez bon goût. Le Scapulaire y attire un grand concours de Peuple. La dévotion à la Vierge est sans doute très-louable & très-salutaire, mais *Simon Stock* n'avoit que faire d'y venir mêler ses visions. On dit que la sainte Vierge lui apparut, & lui donna *le Scapulaire* comme une marque de sa protection speciale en faveur de ceux qui porteront ce petit habit, qui garderont la virginité, la continence, ou la chasteté conjugale, selon leur état, & qui

réciteront le petit Office de la Vierge. Cette histoire est rapportée dans plusieurs Bulles des Papes, & sur-tout dans une du Pape Jean XXII. où ce Pontife assûre que la Vierge lui avoit déclaré dans cette apparition, qu'elle délivreroit les Religieux du Mont-Carmel & les Confreres du Scapulaire, des flammes du Purgatoire s'ils y étoient détenus, le *Samedi* d'après leur mort, pourvû qu'ils eussent rempli les devoirs de cette Confrerie. Cette Bulle est appellée *la Sabbatine*, & le Docteur *Launoy* a fait un Livre pour faire voir que la vision de Simon Stock est une fable, & que la Bulle nommée *Sabbatine*, est supposée. En effet le Pape Paul V. fit un Decret en 1613. par lequel il défendit de représenter la sainte Vierge comme descendant dans le Purgatoire, pour en retirer les ames des Fidéles; mais il permet de croire pieusement que la Vierge assiste les Confreres du Scapulaire d'une intercession spéciale le jour du Samedi, que l'Eglise a particulierement consacré à son culte.

On voit dans cette Chapelle de la Vierge un Tombeau élevé, sur lequel est une plaque de cuivre où l'on lit cette Epitaphe :

CY GIST

Très-haute & très-puissante Princesse, Madame MARGUERITE DE BOURGONGNE, *jadis femme de feu Monsieur le Duc de Guyenne, aisné fils du Roy de France, & après femme de très-haut & très-puissant Prince Monsieur* Artus, *fils du Duc de Bretaigne, Comte de Richemont, Seigneur de Partenay, Connestable de France, laquelle trépassa à Paris le deuxiéme jour de Février, l'an mil quatre cens quarante & un.*

Marguerite de Bourgogne dont on vient de lire l'Epitaphe, étoit fille de Jean Duc de Bourgogne, surnommé *Sans peur*, & de Marguerite de Baviere. Elle fut accordée par traité du 5. May 1403. avec Louis de France, *Duc de Guyenne*, & Dauphin de Viennois, & mariée avec ce Prince le 30. Août 1404. *Jean Juvenel des Ursins* dit que ce mariage fut consommé au mois de Juin 1409. Ce Prince mourut sans enfans le 18. Décembre 1415. Sa veuve se remaria le 10. d'Octobre 1423. avec Artus de Bretagne, Comte de Richemont, Connêtable de

France, qui dans la ſuite devint Duc de Bretagne. La Princeſſe Marguerite mourut ſans enfans, le 2. Février 1441.

Le grand-Autel de cette Egliſe fut rebâti en 1683. ſur les deſſeins de *Jacquin*, Sculpteur. Il a été encore rebâti depuis quelques années, & enrichi de quarante pieds de marbre que le Roi Louis XIV. avoit donnés au *P. Sebaſtien*, & que ce Religieux fit travailler & employer au moyen d'une partie de la penſion dont ce Prince le gratifioit tous les ans. Malgré ces nouveaux ſoins & la richeſſe des marbres, cet Autel ne plaît point aux Connoiſſeurs.

Oronce Finé, célebre Mathématicien, mort le 6. d'Octobre de l'an 1555. fut inhumé dans cette Egliſe. Il étoit fils de *François Finé*, ſçavant Médecin de Briençon en Dauphiné. Oronce ayant perdu ſon pere dans ſon bas âge, quitta ſa maiſon & ſa patrie, & vint faire ſes études à Paris où il fit de grands progrès dans les Humanités, dans la Philoſophie, & dans les Mathématiques qui étoient fort négligées dans ce tems-là. Il enſeigna les Mathématiques en particulier & en public dans le College de Maître-Ger-

vais, & fut enſuite honoré de l'employ de Profeſſeur Royal en cette ſcience. Les plus Grands du Royaume & les Ambaſſadeurs mêmes des Princes Etrangers ne dédaignoient point de l'aller viſiter & conſulter ; cependant au milieu de tant de gloire, il ne laiſſa aucun bien à ſa femme qui ſe trouva chargée de pluſieurs dettes, de cinq fils & d'une fille. Il fit imprimer un grand nombre d'ouvrages qui ſont aujourd'hui peu lûs, & même peu connus.

L'on voit auſſi auprès de la Chapelle de Nôtre-Dame de Mont-Carmel, l'Epitaphe d'un des plus grands Sujets qui ait paru dans la Magiſtrature, & qui mourut à la fleur de ſon âge. Elle eſt ſimple, mais très-intereſſante par le mérite des perſonnes auſquelles on l'a conſacrée :

ICI REPOSENT LES CORPS

De Meſſire LOUIS CHAUVELIN, *Chevalier, Seigneur de Criſenoy, Chandevil, Genovilly, Perigny & autres lieux, Conſeiller du Roy en tous ſes Conſeils, Maître des Requêtes honoraire de ſon Hôtel, Avocat Général de Sa Majeſté au Par-*

lement, Commandeur & Grand-Prevôt de ses Ordres, décédé le 2. Août 1715. dans la trente-troisiéme année de son âge.

Et de Dame MADELEINE DE GROUCHI *son épouse, décédée le 4. d'Octobre de la même année, âgée de vingt-neuf ans.*

Priez Dieu pour le repos de leurs ames.

C'étoient le pere & la mere de M. Chauvelin qui étoit Avocat Général au Parlement en 1733. & le frere & la belle-sœur de Monsieur Chauvelin qui a été Garde des Sceaux, Ministre & Secretaire d'Etat au Département des affaires étrangeres jusqu'au 20. Février 1737. auquel jour les Sceaux furent rendus à Monsieur Daguesseau.

Le Cloître de ce Couvent est remarquable par ses peintures, & par deux Epitaphes qu'on y lit.

Les peintures sont les plus anciennes qu'il y ait aujourd'hui dans aucun des Cloîtres de Paris, celles qui sont dans les autres Couvens étant plus recentes, ou ayant été renouvellées. Lorsque ces Religieux se furent établis ici, & qu'ils eurent fait construire

les Lieux Réguliers, ils firent peindre à fresque sur les quatre faces de leur Cloître, la vie des Prophétes *Elie* & *Elisée*, & l'histoire de leur Ordre, avec des vers françois en vieilles rimes au-dessous.

Sur la face de ce Cloître qui est du côté du Chœur, on y voit trois représentations ; la premiere est l'arrivée du Roi *S. Louis* au Mont-Carmel où il est reçû par les Religieux Carmes ; la seconde représente le vaisseau de ce Monarque revenant de la Terre Sainte, vêtu de ses habits Royaux, accompagné de plusieurs Princes & grands Seigneurs, & des six Religieux Carmes qu'il amena ; & la troisiéme est l'arrivée de ce Prince à Marseille. Dans toutes ces représentations, on remarque auprès du Roi S. Louis, *Jean Chassebras*, Sire de Breau, Capitaine des Archers de sa Garde, vêtu à l'antique, & ayant auprès de lui les Archers de sa Compagnie. Les armes de tous les Seigneurs qui accompagnoient ce saint Roi, y étoient aussi représentées, mais les injures du tems les ont presque entierement effacées.

Gilles Corrozet, Libraire de profession & Auteur, a composé divers ou-

vrages en prose, ou en vers, tels que *la Fleur des Antiquités de Paris; le Catalogue des Villes des Gaules; le Parnasse des Poëtes François, &c.* Les Descripteurs de la Ville de Paris doivent le regarder comme un Auteur original, car je ne connois point de Description imprimée de cette Ville qui soit plus ancienne que celle qui porte son nom. Il fut inhumé dans ce Cloître où l'on voit son Epitaphe en lettres gothiques, & conçue en ces termes :

L'an mil cinq cens soixante huit,
A six heures avant minuit,
Le quatriéme de Juillet,
Décéda GILLES CORROZET,
Agé de cinquante huit ans,
Qui Libraire fut en son temps;
Son corps repose en ce lieu-cy,
A l'ame DIEU *fasse mercy.*

L'autre Epitaphe qu'on remarque dans ce Cloître, est singuliere par le badinage déplacé qui y regne, & par la fadeur des pointes d'esprit dont elle est remplie. Le Lecteur en va juger.

Hîc jacet R. Pater VINCENTIUS LA RUELIE *Carmelita Attrebatensis, qui obiit 28. Aprilis ann.* 1634. *ætatis suæ* 64.

Vincitur & vincit, ſuperat ſuperatur & ipſe
Orci victor abit, dum nece victus obit.
Dum capitur tumulo, cœlum capit, & nece raptus
Hoc rapit, & rapitur, dum capit, hic capitur.

Requieſcat in pace.

La Bibliotheque de ce Couvent eſt aujourd'hui très-peu de choſe. Il y avoit autrefois d'anciens manuſcrits, entr'autres un *des Oeuvres de S. Auguſtin*, qui, dit-on, avoit huit cens ans d'antiquité. Tous ces manuſcrits ſont à préſent dans la Bibliotheque du Roi, qui leur donna en échange ſix minots de ſel par an, à perpetuité. Ce fut M. *Colbert* qui eut leur Bible de Mayence de l'an 1462.

Ce qu'il y a aujourd'hui de plus curieux dans cette Maiſon, eſt le Cabinet, ou plûtôt la Galerie du feu P. *Sebaſtien Truchet.* Cet ingenieux & ſçavant Religieux employa une gratification de trois mille livres qui lui fut donnée par Philippe de France, *Duc d'Orléans*, & frere du Roi Louis XIV. à faire conſtruire & approprier un lieu convenable où il pût arranger le nom-

bre infini de machines de toute eſpece, & les autres curioſités de la nature & de l'art qu'il avoit ou inventées, ou ramaſſées avec beaucoup de choix, dans le cours d'une aſſez longue vie. Ce Cabinet eſt dans ſon genre un des plus curieux qu'il y ait au monde, mais il eſt à craindre que faute de quelque Religieux qui cultive avec ſuccès la Mécanique & la Phyſique, ces curioſités ne ſe dérangent, ou ne ſe diſſipent.

On a vû de nôtre tems dans ce Couvent, deux Religieux dont le mérite a fait beaucoup de bruit dans le monde. Ils étoient l'un & l'autre de Lyon, & ſe nommoient *Felix Buy*, & *Sebaſtien Truchet*.

Felix Buy étoit fils d'un riche Marchand de Lyon, & entra fort jeune dans l'Ordre des Carmes. Il étoit Docteur en Théologie de la Faculté de Valence lorſqu'il vint à Paris. Il n'y fut pas plûtôt, qu'il eut l'ambition d'être reçû Docteur dans la Faculté de cette Ville, qui eſt la plus fameuſe qu'il y ait au monde. Il ſe diſtingua infiniment dans ſa Licence, & ſoûtint une Théſe publique le 4. de Décembre de l'an 1681. où il prouva avec

autant de force que de doctrine, qu'il y a des Loix Ecclésiastiques ausquelles le Pape est soûmis; qu'il ne peut pas toujours dispenser des Canons; qu'il ne peut ni déposer les Rois, ni imposer des tributs sur le Clergé de leur Royaume; que le Pape n'est ni infaillible, ni au-dessus du Concile; & que le droit de Régale n'est ni une chimere, ni une usurpation. Cette action publique fut grande & applaudie. Ce fut M. *Gerbais*, ce Gerson moderne, qui présida à cette Thése, & on n'en pouvoit pas choisir un dont les sentimens fussent plus conformes à ceux du Répondant. Le Pape fut piqué au vif, & interdit Felix Buy; mais le lendemain qu'on eut reçû cette nouvelle, c'est-à-dire, le 25. Janvier 1682. le Prieur de ce Couvent reçût une défense du Roi d'exécuter l'ordre du Pape contre ce Religieux, qui malgré l'interdit, alla prêcher à Lyon. Le Lundi d'après le Dimanche de la Passion, le Prieur & le conseil de ce Couvent reçurent de nouvelles dépêches de Rome, qui déclaroient le P. Buy déchu des privileges accordés aux Réguliers par les Papes, incapable de toutes fonctions Ecclésiastiques, & privé de

voix active & passive dans les élections, à peine d'excommunication & de déposition pour les Supérieurs des Monasteres qui lui permetroient de contrevenir à ce jugement. Ce Decret étant venu à la connoissance de M. *de Harlay* pour lors Procureur Général, il présenta Requête au Parlement, qui en conséquence rendit un Arrêt le 9. d'Avril 1682. & un autre le 14. du même mois & an. Par ce dernier, la Cour ordonna que le Prieur seroit admonesté pour sa désobéissance aux ordres du Roi, avec défenses de récidiver à peine de punition exemplaire. Elle ordonna aussi en même tems que le P. Buy qui avoit été nommé par ses confreres Lecteur en Théologie, continueroit ses fonctions en cette qualité dans ce Couvent, & qu'il seroit présenté avec les autres Religieux de la Maison à l'Archevêque de Paris pour lui donner dans son Diocèse les emplois dont il le jugeroit capable, le tout à peine de saisie du temporel dudit Couvent, & de perdre les privileges que le Roi lui avoit accordés. Le Prieur & le conseil de ce Monastere se trouverent fort embarassés entre l'obéissance qu'ils devoient au Pape, & celle

qu'ils devoient au Roi, mais le temporel l'emporta ſur le ſpirituel, & ils obéïrent au Roi. Le P. Buy mourut de pleureſie en 1687. âgé d'environ 50. ans, & fut inhumé dans le Cloître de ce Monaſtere. Ce Religieux joignoit à beaucoup d'eſprit & de ſçavoir un caractere doux, civil & obligeant même envers ſes ennemis. C'étoit ſur toutes ces qualités naturelles qu'il avoit enté les vertus chrétiennes, & celles de ſon état.

Le P. *Sebaſtien Truchet* nâquit à Lyon l'an 1655. & fit Profeſſion dans l'Ordre des Carmes à l'âge de ſeize ans. Il fut envoyé peu de tems après à Paris pour y faire ſes études, mais ſon goût pour les Mathématiques, & ſur-tout pour les Machines, ſe déclara preſque auſſi-tôt. Il n'avoit que dix-neuf ans qu'il étoit déja connu & eſtimé de M. *Colbert*, qui lui fit donner une penſion du Roi de ſix cens livres, de laquelle ce Pere a toujours joui depuis. Il fut dans la ſuite Académicien honoraire de l'Académie Royale des Sciences, & mourut le 5. Février 1729. âgé de 74. ans. On peut voir l'éloge qu'en a fait M. de Fontenelle.

LE COLLEGE DE LAON.

Ce College eſt attenant le grand Couvent des Carmes, mais il n'a pas toujours été en cet endroit. Il fut fondé en 1313. par *Gui de Laon*, Chanoine de Laon & Tréſorier de la Sainte Chapelle de Paris, & par *Raoul de Preſles*, Clerc du Roi, pour des Écoliers du Diocèſe de *Laon* & de *Soiſſons*. Gui de Laon donna pour ſa part cent livres de rente amortie, vingt ſur la Prevôté de Laon, & quatre-vingt ſur Creſpy en Laonois, avec toutes les maiſons & places qu'il poſſedoit à Paris, ſoit dans la rue de *S. Hilaire*, qu'on nomme aujourd'hui la rue *des Carmes*, ſoit entre cette rue & le clos Bruneau où eſt à préſent la rue de *S. Jean de Beauvais*. Raoul de Preſles de ſon côté, aſſûra deux cens livres de rente aſſignées ſur les bois de Liſi, ſur un moulin & ſur d'autres fonds. Ils ſe réſerverent l'un & l'autre la diſpoſition & la regie de leur College pendant leur vie. Ainſi il n'y avoit point de communauté de biens, il n'y en eut que de demeure & d'habitation. La dèſunion s'étant miſe entre ces Bourſiers de deux différens Diocèſes,

on fut obligé en 1323. d'en venir à une ſéparation, & de faire deux Colleges, l'un nommé *le College de Laon*, & l'autre *le College de Preſles* ou de *Soiſſons.* Celui de Laon occupoit les logemens qui donnoient ſur la rue du Clos-Bruneau, & où eſt aujourd hui le College de Beauvais, moyennant quatorze livres pariſis de rente qu'il en fait au College de Laon. Celui de *Preſles* ou de *Soiſſons* eut le terrein qui eſt du côté de la rue S. Hilaire, à la charge de vingt-quatre livres de rente envers le College de Laon. Gui de Laon y établit en 1327. un Principal, un Chapelain & ſeize Bourſiers ou Etudians aux Arts; & peu avant ſa mort arrivée au mois de May 1328. il dreſſa des Statuts qui furent confirmés en 1329. par Albert de Roye Evêque de Laon, lorſqu'il accepta la ſupériorité de ce College. Tout ce que je viens de dire du College de Laon, eſt de ſuite, & ne ſouffre point de difficulté, mais il n'en eſt pas de même de ce que je vais ajoûter.

Le Maire & les deux ſçavans Benedictins qui ont donné l'Hiſtoire de la Ville de Paris *, rapportent qu'en 1339. *Gerard de Montaigu*, Avocat

* Hiſt de la Ville de Paris, *tom.* I. *p.* 525.

Général au Parlement de Paris, légua par ſon teſtament aux Bourſiers du College de Laon ſa maiſon appellée l'*Hôtel du Lion d'or.* Il eſt aſſez extraordinaire que dans un auſſi petit eſpace de terrein que celui qu'occupent le Couvent des Carmes & le College de Laon, il y eut deux maiſons differentes qui ſe nommaſſent la maiſon du Lion & l'Hôtel du Lion. Cela, dis-je, eſt ſingulier, ſans être abſolument impoſſible; mais il eſt encore plus mal aiſé d'entendre ce que les deux Hiſtoriens Benedictins ajoûtent, ſçavoir que le College de Laon paya en 1508. pour ſa part de l'acquiſition du College de Dace huit cens quatorze livres. Il n'eſt parlé nulle part de cette acquiſition faite par le College de Laon, & les deux Hiſtoriens que je viens de citer, nous ont aſſûré que la poſſeſſion du College de Dace demeura aux Carmes. * Le Couvent de ces Religieux étoit d'ailleurs ſi *anguſtié*, qu'on ne doit pas ſuppoſer qu'ils en ayent vendu une partie au College de Laon. Voilà donc deux faits de l'hiſtoire du College de Laon que nous ignorons, & que, ſelon les apparences, nous ignorerons longtems.

* Hiſt. de la Ville de Paris, *tom.* 1. *p.* 357.

Les

Les Bourſiers du College de Laon quitterent leur ancien College en 1340. & vinrent s'établir dans l'Hôtel du Lion d'or, ſitué entre la rue S. Hilaire ou des Carmes, & celle de la Montagne ſainte Geneviéve. Ils s'y ſont logés commodément, & ont fait bâtir dans la ſuite un grand corps de logis qui donne dans la rue des Carmes, & dont ils retirent de bons loyers. C'eſt là que l'Abbé d'*Eſtrées*, mort Archevêque de Cambray, & l'Abbé Bidal d'*Asfeld* ont demeuré pendant le cours de leurs Etudes Théologiques.

Le Fondateur avoit établi dans ce College un Principal, un Chapelain & ſeize Bourſiers, mais pluſieurs Particuliers ont fondé depuis de nouvelles Bourſes en faveur des pauvres Etudians en Philoſophie, en Théologie, en Droit & en Médecine, & cet établiſſement a produit des Sujets excellens qui ont brillé dans ces quatre Facultés.

M. *Couſin*, Préſident en la Cour des Monnoyes de Paris, mort le 26. Février 1707. fit par ſon teſtament une fondation à perpétuité au College de Beauvais, pour ſix Bourſiers deſtinés

à l'état Ecclésiastique, qui doivent être nourris, entretenus, & défrayez de tout, depuis la Philosophie jusqu'à la prise du Bonnet de Docteur en Théologie. Cette fondation n'ayant point été acceptée au College de Beauvais, elle fut transportée au College de Laon où elle s'exécute actuellement.

LE SEMINAIRE DES TRENTE-TROIS ECOLIERS.

Ce Seminaire est situé dans cette rue, du même côté que le College de Laon, & vis-à-vis celui de Navarre. Il a pris son nom de trente-trois Bourses, ou places qui y sont fondées, pour procurer à autant de pauvres Ecoliers l'avantage de faire dans l'Université de Paris leurs études de Philosophie & de Théologie. Ce Seminaire fut institué en 1633. par *Claude Bernard*, Prêtre dont la charité a si fort éclaté dans Paris. Touché de compassion pour de pauvres Ecoliers qu'il visitoit souvent, il résolut d'en ramasser un certain nombre, & de leur procurer une vie moins dure, & des instructions plus solides & plus sa-

lutaires. Il fit enſuite connoître cette inſtitution à Anne d'Autriche Reine de France, qui étant devenue Regente du Royaume, ordonna que tous les jours on donnât trente-trois livres de pain à ces pauvres Ecoliers, & cette charité leur fut continuée ſur le même pied pendant pluſieurs années, après leſquelles cette aumône fut commuée en une penſion de neuf cens livres ſur le Tréſor Royal. Le Clergé de France leur a fait long-tems, à chaque Aſſemblée, un don de mille cinq cens livres.

Cette petite Communauté ne fut d'abord que de cinq Ecoliers pour honorer les Cinq Playes de Jeſus-Chriſt, puis de douze en l'honneur des douze Apôtres, & enfin de trente-trois pour honorer les trente-trois années que Jeſus-Chriſt a paſſées ſur la terre. Leur premiere habitation fut une ſale baſſe du College des Dix-Huit, où, comme dans une étable, ils ne couchoient que ſur de la paille. On loua ſix chambres dans le College de Montaigu, enſuite on loua une maiſon vis-à-vis ce même College, appellée l'*Hôtel de Marly*, où ils demeurerent juſqu'en l'année 1657. que le 7. de

May on acheta pour eux l'*Hôtel d'Albiac*, ſitué dans la rue de la Montagne, vis-à-vis le College de Navarre. Les Directeurs préſenterent pour lors Requête aux Vicaires Généraux du Cardinal de Retz, Archevêque de Paris, qui étoit abſent, pour faire approuver ce Seminaire, leſquels conſentirent à ſon inſtitution & établiſſement, ſous le titre de *Seminaire Eccléſiaſtique des Trente-Trois Ecoliers*, ſous l'autorité, juriſdiction, ſupériorité, viſite & dépendance de l'Archevêque de Paris, & de ſes ſucceſſeurs en cet Archevêché. Dès le mois d'Avril de cette même année, les Directeurs avoient obtenu du Roi des Lettres Patentes à même fin, par leſquelles ce Seminaire eſt rendu capable de recevoir tous legs & donations qu'on lui voudra faire. Ces Lettres furent vérifiées & regiſtrées au Parlement le 7. de Septembre 1658. & à la Chambre des Comptes le 30. Décembre 1659. Il y eſt expreſſément porté que ce Seminaire ſera adminiſtré par ſix perſonnes, ſçavoir trois Eccléſiaſtiques pour le ſpirituel, & trois Laïques pour le temporel. Ces ſix Directeurs enſemble nomment un Supérieur pour la con-

duite du dedans, & choisissent un successeur à celui d'entr'eux qui vient à mourir, ou à se retirer.

La fin de ce Seminaire est le soulagement des pauvres Ecoliers, non seument de Paris, mais de toutes les Provinces du Royaume, & même dehors, comme des Cantons Suisses, & de les rendre capables d'être promus au Sacerdoce, & de servir l'Eglise & le prochain. Pour y être admis, il faut être né de légitime mariage, être Clerc Tonsuré, ou au moins en état de l'être aux premiers Quatre-Tems prochains, avoir le corps & l'esprit bien faits, être au moins capable d'étudier en Logique, & être tellement pauvre, qu'on ne puisse pas subsister d'ailleurs.

LE COLLEGE DE LA MARCHE.

Ce College est dans la même rue, mais de l'autre côté. Il porte le nom de son premier Fondateur qui se nommoit *Guillaume de la Marche*, du lieu de sa naissance dans le Duché de Bar. Dès l'an 1362. *Jean de la Marche*, oncle de Guillaume, avoit loué l'ancien College de Constantinople, fondé autrefois par Pierre Patriarche de Con-

ſtantinople, & pour lors n'ayant qu'un ſeul Bourſier nommé *Yvan de Novare*, à condition que le prix du loyer qui étoit de dix livres pariſis par an, ſeroit employé aux réparations de cette maiſon qui étoit preſque entierement ruinée. *Guillaume de la Marche* prit le bail de ſon oncle, qui étoit de neuf ans; & quand le bail fut expiré, comme il n'y avoit plus aucun Bourſier dans le College de Conſtantinople, l'Univerſité le donna à bail emphitéotique au même *Guillaume de la Marche*, Maître ès Arts & Bachelier en Droit, qui s'obligea d'en rendre tous les ans vingt livres *pariſis*, ſomme qui devoit être diſtribuée à de pauvres Ecoliers, conformément à l'intention du Fondateur. Ce College étoit ſitué au bas de la Place Maubert dans la rue nommée *Sans bout*, ou d'*Amboiſe*, parce que les Seigneurs de ce nom y avoient leur Hôtel, laquelle aboutit d'un côté à la Place Maubert, & de l'autre à la riviere. Guillaume de la Marche par ſon teſtament donna la meilleure partie de ſes biens pour la fondation d'un Principal, d'un Procureur élu tous les ans, & de ſix pauvres Ecoliers, dont quatre doivent

être du lieu de *la Marche*, & les deux autres de *Rosiers*, près de Salins, d'où il avoit été Curé. *Beuve* natif de *Vinville* en Lorraine, & exécuteur testamentaire de Guillaume de la Marche, alla au-delà de ses intentions, car vers l'an 1420. il acheta des Abbé & Religieux de S. Vincent de Senlis, les maisons qu'ils avoient dans la rue de la Montagne sainte Geneviéve, dont il se servit pour bâtir le College de la Marche où il fonda six autres Boursiers & un Chapelain. Ainsi du College de la petite Marche, qui étoit au bas de la Place Maubert & de celui-ci, Beuve de Vinville n'en fit qu'un, qu'il nomma *le College de la Marche*. Ce College reconnoît donc deux Fondateurs, Guillaume de la Marche, & Beuve de Vinville. *Jean de Roche-Taillée* Patriarche de Constantinople, pour lors Administrateur de l'Evêché de Paris, ratifia la fondation du nouveau College qu'il nomma *le College de la Marche-Vinville*. L'acte est de l'an 1422. *Nicolas Varin* Principal de ce College, fonda deux autres Bourses en 1501. Ainsi ce College est aujourd'hui composé d'un Principal & de quatorze Boursiers, dont les Bourses

ſont toutes à la collation de l'Archevêque de Paris qui eſt Proviſeur de ce College où il y a exercice public.

LE COLLEGE DE NAVARRE.

Ce College eſt dans la même rue, & du même côté que celui de la Marche. Il a été fondé par *Jeanne*, Reine de *Navarre* & Comteſſe de *Champagne*, de ſon chef; & Reine de France par le Roi Philippe le Bel ſon mari. Son Comté de Champagne a été cauſe que ce College a été auſſi nommé le *College de Champagne*, mais dans la ſuite le nom de Navarre a fait oublier l'autre. Cette Reine légua par ſon teſtament du 25. Mars 1304. vieux ſtile, l'Hôtel de Navarre ſitué dans la rue S. André des Arcs, auprès de la Porte de Bucy, pour y établir un College. Gilles de Pontoiſe, Abbé de S. Denis, & Simon Feſtu, depuis Evêque de Meaux, qui étoient du nombre des huit exécuteurs teſtamentaires que cette Reine avoit nommés, & qui furent chargés par les ſix autres de ce qui concernoit la fondation du College, vendirent l'Hôtel de Navarre, & des deniers qu'ils en reçûrent, ils acheterent un grand empla-

cement sur le penchant de la Montagne de sainte Geneviéve, & bâtirent le College dans le même lieu où il est encore aujourd'hui.

La Reine Fondatrice voulut qu'on élevât dans ce College soixante-dix pauvres Ecoliers, sçavoir vingt Etudians en Grammaire, trente en Philosophie, & vingt en Théologie, & soûmit chacune de ces trois Classes à un Professeur qui fut capable de les former, soit pour la science, soit pour les mœurs. Le Professeur des Théologiens devoit avoir la direction générale de tout le College, tant des maîtres que des disciples. Elle ordonna aussi qu'il y eut une Chapelle desservie par deux Chapelains, & que toutes les Fêtes & Dimanches, les Maîtres & les Ecoliers y assistassent à toutes les Heures de l'Office Canonial, & y célébrassent tous les ans un Service solemnel pour le repos de son ame. Pour satisfaire à toutes les charges de cette fondation, elle légua *deux mille livres tournois* de rente, somme pour lors très-considérable.

Cocquille Ecrivain judicieux & exact, dit * que le Roi est premier Boursier de ce College, & que le revenu de sa

* Hist. du Nivernois.

Bourse est affecté à l'achat des verges pour la discipline scolastique. Je ne sçai pas si cette Bourse ne seroit pas celle dont le Roi Louis XI. donna en 1474. la nomination au Doyen & au Chapitre de l'Eglise de Paris, en faveur de ses Enfans de Chœur, & dont ceux qui sont pourvûs, sont appellés *les Ecoliers de Nôtre-Dame.* Le Roi François I. en affecta deux autres aux Enfans de Chœur de la Sainte Chapelle.

En 1635. *Antoine Fayet*, Curé de S. Paul, y fonda six nouvelles Bourses pour les Enfans de Chœur qu'il avoit fondés dans l'Eglise dont il étoit Curé, & en donna le patronage à l'ancien Président de la Premiere Chambre des Enquêtes du Parlement de Paris.

Pendant les cent premieres années de la fondation de ce College, on n'y reçût que les Boursiers, & les Pensionnaires externes n'y étoient point admis; mais vers l'an 1404. on commença à y en recevoir pour y étudier la Grammaire, ensuite des Philosophes, & enfin des Théologiens, ce qui a continué toujours depuis, avec cette différence que ces derniers

payent penſion, au lieu que les Bourſiers ſont logés & nourris aux dépens du College. On y reçoit auſſi tous les Ecoliers externes qui ſe préſentent pour y faire leurs Etudes, quoiqu'ils ne ſoient ni Bourſiers, ni Penſionnaires.

Il n'y a point de College qui ait reçû de plus grands honneurs, ni de plus grandes marques de diſtinction de la part de nos Rois, que celui-ci. En 1491. le Roi Charles VIII. lui fit l'honneur d'y venir deux fois, & d'honorer de ſa préſence les Actes de Veſperies de *Louis Pinelle*, le Lundi d'après *Lætare*, & de *Jean Charron*, la veille du Dimanche des Rameaux. Ces Actes ſe firent dans l'Egliſe. Le Roi & ſa Cour étoient au Jubé, & la Faculté, les Prélats & le Parlement étoient dans la Nef.

Louis de Bourbon, fils de François de Bourbon Comte de Vendôme, & de Marie de Luxembourg, Comteſſe de S. Paul, fut mis au commencement du ſeiziéme ſiécle au College de Navarre, & il fit des progrès dans les Belles Lettres & dans la Philoſophie, qui égaloient l'éclat de ſa naiſſance. Il fut élu en 1510. Evêque de Laon, &

ſacré à Paris le 3. May 1517. Le Pape Leon X. le créa Cardinal le premier de Juillet ſuivant. Il fut pourvû de l'Evêché du Mans en 1519. & nommé à l'Archevêché de Rheims en 1536.

Mais l'honneur le plus ſingulier qu'ait reçû ce College, c'eſt que deux Princes qui ont enſuite été Rois de France, y ont été Penſionnaires en même tems ; l'un étoit le Duc d'Anjou, qui regna depuis ſous le nom d'*Henry III.* & l'autre le Roi de Navarre, qui fut Henry IV. Voici comme l'Hiſtorien *Mathieu* en parle, à l'occaſion d'Henry IV.

A l'iſſue de ſon enfance, il fut amené à la Cour. Le Bois de Vincennes fut ſa premiere Academie : de là il fut mis au College de Navarre pour y être inſtitué aux bonnes Lettres. Il y eut pour compagnon le Duc d'Anjou *qui fut ſon Roi, &* le Duc de Guiſe *qui le voulut être.* Ce fut pour voir ces deux Princes que le Roi Charles IX. vint au College de Navarre en 1568.

Ce College eſt le ſeul de Paris où il y ait exercice complet, c'eſt-à-dire, où l'on enſeigne la Théologie, la Philoſophie & les Humanités.

Il y a quatre Profeſſeurs en Théolo-

gie, dont deux font leçon le matin, & deux l'après-midi. Il faut que deux des Chaires de Théologie ayent été unies à d'autres, car dans l'histoire de ce College on trouve qu'on y en a fondé six. La Reine Jeanne par sa fondation en fonda une; *Pierre d'Ailly* en fonda une que le plus ancien des Bacheliers devoit occuper; on en trouve une autre fondée sous Henry III. un Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, nommé *Yon*, après avoir professé longtems la Théologie dans le College de Montaigu, fonda une Chaire dont la Maison de Sorbonne n'ayant pas voulu, elle fut transportée au College de Navarre; le Cardinal *de Richelieu* qui avoit fait ses Etudes dans ce College, & qui avoit conservé de l'affection pour cette Maison, y fonda en 1638. une Chaire pour enseigner la Controverse, & laissa pour cet effet mille livres de rente au Professeur. Enfin Louis XIV. par ses Lettres Patentes du mois d'Octobre 1659. registrées au Parlement le 16. d'Avril de l'an 1650. fonda une Chaire de Théologie Morale & de Cas de Conscience, à neuf cens livres de gages par an. Le même Prince par au-

tres Lettres Patentes du 6. Octobre 1683. registrées au Parlement le 26. Novembre suivant, voulut que la Chaire de fondation particuliere, devint de fondation Royale, & y attacha mille livres tournois de revenu annuel. De toutes ces différentes Chaires, il n'en subsiste actuellement que quatre. A la vérité le grand-Maître de ce College dont une de ces Chaires est nécessairement attachée à son Office, en possede deux; mais j'ignore à laquelle des autres a été unie la sixiéme.

Louis XIII. par ses Lettres Patentes du mois de Mars de l'an 1638. incorpora les Colleges de Boncour & de Tournay à celui de Navarre, afin qu'on y établît une Communauté de Docteurs en Théologie à l'*instar* de celle du College de Sorbonne. Au mois d'Avril de l'an 1639. ce Prince donna encore d'autres Lettres Patentes, par lesquelles il permit au College de Navarre de faire clore la rue *Clopin* à la longueur de soixante-quatre toises, & de fermer aussi la rue de *Bon-Païs*, ou *Bon-Puits*, le tout en dédommageant les Particuliers qui s'y trouveroient interessés.

Les principaux Officiers de ce College ſont *le grand-Maître*, *le Proviſeur* ou *Procureur*, *le Principal des Artiens*, *& le Principal des Grammairiens*.

Il n'y a point de College dans Paris dont l'emplacement ſoit auſſi grand que celui-ci, mais d'ailleurs il eſt bâti, pour ainſi dire, ſans deſſein & ſans goût. Les bâtimens furent en état de loger les Maîtres & les Bourſiers en 1315.

La grand-Porte eſt ſur la rue de la Montagne de ſainte Geneviéve, & eſt décorée des ſtatues du Roi *Philippe le Bel*, & de la Reine *Jeanne de Navarre* ſa femme, avec des Inſcriptions qui marquent que ce ſont eux qui ont fondé cette Maiſon.

Sous la ſtatue du Roi, on lit :

Philippus Pulcher, Francorum Rex
Chriſtianiſſimus,
hujus Domûs Fundator.

Sous celle de la Reine :

Joanna Franciæ & Navarræ Regina,
Campaniæ, Briæque Comes
Palatina;
has Ædes fundavit.
1304.

Au milieu de ces deux ſtatues ſont auſſi gravés les vers ſuivans :

Dextera potens , lex æqua , fides , tria lilia Regem
Francorum , Chriſto Principe , ad aſtra ferent.

La premiere pierre de la Chapelle fut poſée le 12. d'Avril de l'an 1309. par *Simon Feſtu* , pour lors Evêque de Meaux , mais elle ne fut dédiée par Pierre de Villiers , Evêque de Nevers , qu'en 1373. & c'eſt la premiere Egliſe de Paris qui ait été dédiée ſous l'invocation de S. Louis.

Les exécuteurs teſtamentaires de la Reine Jeanne en fondant cette Maiſon , la fournirent de tout ce qui étoit néceſſaire à un College , & n'avoient eu garde d'oublier la Bibliotheque qu'ils compoſerent des meilleurs manuſcrits qu'ils purent trouver , car l'Imprimerie n'étoit pas encore inventée.

Pendant les troubles qui arriverent ſous le Regne de Charles VI. le College de Navarre fut preſque ruiné , & la Bibliotheque preſque diſſipée. Charles VII. ordonna en 1459. de les réta-

blir, mais ce projet ne fut exécuté qu'en 1464. ſous Louis XI.

Le rétabliſſement de la Bibliotheque & de l'Ecole de Théologie, fut commencé par *Jean Raulin*, grand-Maître de ce College, qui dans la ſuite ſe fit Moine à Cluni. Charles VIII. en 1496. donna deux mille quatre cens liv. pour achever les édifices. *Raimond Perault*, Cardinal de l'Egliſe Romaine, & Légat du Saint Siége en Allemagne, qui avoit été autrefois Bourſier de ce College, lui fit préſent en 1502. de pluſieurs Reliques qui ſont réverées dans cette Chapelle. En 1511. *Louis de Bourbon*, Evêque de Laon, & depuis Cardinal, donna cent livres pour lambriſſer le Cloître, & cent autres livres en reconnoiſſance des ſoins qu'on avoit pris de ſon éducation pendant les quatre ans qu'il avoit demeuré dans ce College. Après la mort de M. *de Peireſc*, arrivée le 24. Juin de l'an 1637. ſa Bibliotheque ayant été apportée à Paris, le College de Navarre l'acheta pour augmenter la ſienne, & c'eſt ce qu'il y a de meilleur.

Dans la Chapelle on doit remarquer les Tombes & les Epitaphes de

Nicolas de Clémengis, & de *Jean Teiffier.*

Le premier étoit natif de *Clamange*, près de Vertus dans le Diocèse de Chaalons. Il fut Recteur de l'Univerſité de Paris, Docteur en Théologie de cette Faculté, Tréſorier de l'Egliſe de Langres, & Secretaire du Pape Benoît XIII. Il a été inhumé ici au milieu du Chœur, ſous la lampe. Sur ſa Tombe on lit :

Qui lampas fuit Eccleſiæ ſub lampade jacet.

Et tout à l'entour eſt écrite cette Epitaphe :

Belga fui, Catalaunus eram, Clamingius ortu,
Hæc Domus oſſa tenet, ſpiritus aſtra petit.

Jean Teiſſier, connu ſous le nom de *Raviſius Textor*, étoit de Nevers, & un Grammairien fameux en ſon tems, mais qui a été effacé depuis par le Deſpotére, & par les nouvelles Méthodes qu'on a données pour apprendre la Langue Latine. Il a été enterré dans la Nef avec cette Epitaphe :

Vitæ immortalis TEXTOR *ſibi texere telam*
Orſus erat, cretus Palladis arte ſacræ.
Atropos id ſenſit, ſed non, ait, abſque ſororum
Illa trium texi, ſtamine tela poteſt.
TEXTOREM *ante diem extinxit mors invida, at illi*
Tela vel extincto eſt accelerata magis.

Obiit anno Domini 1542.
die 3. *Decemb.*

La fontaine qu'on voit auprès de la porte de cette Chapelle, eſt un monument de l'eſtime que le Corps de Ville fait de ce College, car elle a été bâtie à ſes dépens, & ce furent les Prevôt des Marchands & Echevins qui en poſerent la premiere pierre le 27. May 1625.

Par tout ce que je viens de dire, & par ce que je vais ajoûter, on peut voir que le College de Navarre a été le berceau d'un grand nombre de Sujets illuſtres dans les Sciences & dans l'Egliſe.

Il faudroit un volume, & même un gros volume, pour les rapporter tous. Je ne ferai ici mention que de ceux

qui ſe préſentent à ma mémoire.

Nicolas Oreſme étoit natif de Caën, ou des environs, & ſe rendit recommandable par ſon eſprit & par ſa ſcience. Il fut reçu Docteur en Théologie de la Faculté de Paris en 1356. & puis fut fait grand-Maître du College de Navarre. Il eſt vrai qu'il ne jouit de cette place que pendant ſix mois, car Simon le Feron ayant prouvé qu'Oreſme étoit pourvû du Doyenné de l'Egliſe Métropolitaine de Rouen, qui valoit plus de ſoixante livres de rente monnoye de Paris, & que ſelon la fondation du College de Navarre, la Charge de grand-Maître étoit incompatible avec un Bénéfice de cette valeur, il intervint un Arrêt du Parlement le 4. Décembre 1351. qui le condamna à quitter ſa grand-Maîtriſe. Il fut Précepteur du Roi Charles V. & ce fut par l'ordre de cet auguſte Diſciple qu'il traduiſit en françois quelques Livres d'Ariſtote, & le Livre de Petrarque des remedes de l'une & de l'autre fortune. Quelques-uns lui attribuent même une traduction françoiſe de la Bible que l'on garde en manuſcrit dans la Bibliotheque du Roi, mais le fameux Richard Simon

croyoit que cette traduction avoit été faite par *Guiars des Moulins*, par ordre du Roi Charles VIII. Il est Auteur de plusieurs autres ouvrages dont la plûpart sont manuscrits, & dont on peut voir le Catalogue dans l'histoire du College de Navarre par Launoy. Tant de travaux furent recompensés par sa promotion à l'Evêché de Bayeux en 1377. Il en remplit parfaitement les devoirs, & mourut en 1382.

Pierre d'Ailly, Evêque de Cambray, & Cardinal de l'Eglise Romaine.

Gilles des Champs, Evêque de Coutances, & Cardinal.

Jean Gerson natif d'un village de l'Election de Rethel, dont il prit le nom, car son véritable nom étoit *Charlier*. Il fut disciple de pierre d'Ailly, Docteur en Théologie, Chancelier de l'Université de Paris, & grand-Maître de ce College.

Louis Lasseré étoit de Tours, & fut attiré jeune au College de Navarre par *André Perier* son oncle, qui étoit Proviseur de ce College. Il y fit ses Humanités & sa Philosophie, & étudioit en Théologie lorsque l'opinion qu'on avoit conçue de sa probité & de sa prudence, le fit choisir en 1508. pour

ſuccéder à ſon oncle dans l'employ de Proviſeur. Ses contemporains lui donnerent des éloges où la vérité avoit plus de part que l'amitié & la flaterie. Il ſuffira de rapporter ici ce qu'en dit *Jacques Merlin* dans l'Apologie qu'il a miſe à la tête des œuvres d'Origene, où il appelle Louis Laſſeré, *virum in orbe toto cum virtutibus, tum ſcientia celebratiſſimum.* Mais ce qui lui fit le plus d'honneur, c'eſt que François I. étant priſonnier en Eſpagne, Laſſeré fut choiſi par l'Univerſité de Paris pour aſſiſter avec les Grands de l'Etat aux Conſeils qu'on tenoit pour aviſer au bien du Roi & du Royaume. Tant de mérite & tant de travaux ne furent cependant récompenſés que de la Cure de S. Benoît, car il n'étoit redevable de la place de Proviſeur du College de Navarre, & du Canonicat de S. Martin de Tours, qu'à ſon oncle André Perier. En 1528. il fit imprimer quelques-uns de ſes ouvrages, entr'autres les Vies de S. Jerôme, de ſainte Paule & de S. Louis. La Lettre qu'on voit à la tête des Sermons de Joſſe Clictou, eſt auſſi de ſa façon.

Son portrait ſe voit aux vitres d'une Chapelle qui eſt à côté du Chœur,

Louis Lasseré y est représenté à genoux, & auprès de lui sont ses armoiries qui sont *trois faces d'argent, en champs de gueules.*

Il est encore représenté à genoux, aux pieds de S. Louis, à la vitre d'une chambre qui dépend de la maison affectée au Proviseur du College de Navarre, laquelle il avoit fait bâtir de ses deniers.

En la salle des Théologiens de ce même College, sont les portraits des Hommes Illustres de la Maison, parmi lesquels est celui de Louis Lasseré, & au-dessous est écrit, *Ludovicus Lassereüs Baccalaureus Theologus, sancti Martini Turonensis, Canonicus & Granicarius, Pastor sancti Benedicti Parisiensis, & Provisor Regiæ Navarræ; is interfuit Comitiis Regni Francisco Primo in Hispania captivo.*

Jean de Launoy, sçavant Théologien & grand Critique, qui parmi un grand nombre d'Ouvrages qu'il a donnés au Public, n'a pas oublié l'histoire de ce College.

César Egasse du Boulay étoit né à *S. Ellier*, bourg situé à l'extrémité de la Province du Maine, du côté de la Bretagne. Il professa plusieurs années

la Rhétorique dans le College de Navarre, & donna plusieurs Ouvrages au Public, parmi lesquels est l'*Histoire de l'Université de Paris* en six volumes *in folio.* Cet ouvrage qui est immense a bien des défauts, mais d'ailleurs il renferme des trésors pour l'histoire, & des pieces importantes qu'il seroit aujourd'hui difficile de trouver ailleurs. La jalousie fit d'abord naître bien des Critiques, mais le sentiment des personnes équitables a fait taire cette passion honteuse, & l'on convient, généralement parlant, que cette histoire est un bon Livre. Du Boulay étoit Greffier de l'Université de Paris, & mourut le 16. d'Octobre 1678. Il fonda une Messe annuelle, & le Panegyrique de Charlemagne, qui se célebrent tous les ans au College de Navarre par la Faculté des Arts qui s'y assemble ce jour-là, & chante un *Libera*, à la fin de la Messe, sur la sépulture dudit César Egasse du Boulay.

Jacques-Benigne Bossuet, Evêque de Meaux, & une des grandes lumieres de l'Eglise Gallicane. On remarque encore une particularité qui fait honneur à cette Maison, c'est que de douze Docteurs de l'Université de Paris que

que le Roi Charles IX. envoya au Concile de Trente, il y en avoit ſept de la Maiſon de Navarre.

M. de Launoy a prétendu que *Joſſe Clictou* étoit Docteur de la Maiſon de Navarre, mais d'autres parmi leſquels étoit M. *Chevillier* Docteur & Bibliothéquaire de la Maiſon & Société de Sorbonne, le revendiquent en faveur de cette derniere; & j'avoue qu'après avoir lû leurs raiſons, je ſuis auſſi, ou même plus incertain qu'auparavant, car il y a des preuves aſſez fortes pour l'une & pour l'autre de ces Maiſons. Ce Clictou fut un des premiers qui écrivirent contre *Luther*, & ce fut lui qui excita la Faculté à cenſurer les erreurs de cet héréſiarque.

La Reine Fondatrice du College de Navarre, avoit crû qu'il ſeroit mieux gouverné par huit Supérieurs, que par un plus petit nombre. Le Roi Louis Hutin ſon fils, fut dans ce même ſentiment, & cet ordre ſubſiſta juſqu'à ce que Philippe le Long, frere de Louis Hutin, fut parvenu à la Couronne. Celui-ci ayant une prédilection particuliere pour ce College, & croyant que la pluralité des Supérieurs étoit plus propre à y introduire le re-

lâchement, qu'à y maintenir le bon ordre, cassa ces huit Supérieurs, & ordonna qu'à l'avenir il n'y en auroit plus qu'un, qui seroit le Confesseur du Roi. Quoique l'Ordonnance qu'il fit à ce sujet ne se trouve plus, il ne faut pas douter qu'il n'y en ait eu une. *Launoy* dit avoir lû dans de vieilles feuilles de parchemin, qu'en 1342. c'est-à-dire, sous Philippe de Valois, celui qui étoit Confesseur du Roi, avoit fait la visite dans ce College, & qu'il y avoit fait quelques reglemens. Les Confesseurs de nos Rois ont continué d'avoir la supériorité du College de Navarre jusqu'en 1604. que René Benoît Confesseur du Roi Henry le Grand ayant demandé à se retirer, ce Prince nomma le P. Cotton pour être son Confesseur, & donna la supériorité du College de Navarre à Regnaud de Beaune, Archevêque de Sens & grand-Aumônier de France. *Launoy* *, ce Critique si hardi & souvent si heureux, s'est trompé lorsqu'il a dit que ce ne fut qu'après la mort de René Benoît, en 1608. que la supériorité du College de Navarre fut donnée à Regnaud de Beaune, Archevêque de Sens & grand-Aumonier

* Hist. du College de Nav. pag. 381.

de France. Launoy n'ignoroit pas ſans doute que Regnaud de Beaune étoit mort en 1606. mais les grands génies donnent toute leur attention aux choſes difficiles, & négligent les faciles à un point qui ſouvent fait tort à leur réputation. Le Cardinal du Perron fut fait grand-Aumônier de France & Supérieur du College de Navarre, après la mort de Regnaud de Beaune. Au Cardinal du Perron ſuccéda le Cardinal de la Rochefoucaud ; mais comme la ſupériorité du College de Navarre n'étoit point unie à la grande Aumônerie, quoique trois grands-Aumôniers de France en euſſent été ſucceſſivement pourvûs par des Brevets particuliers, il arriva lorſque le Cardinal de la Rochefoucaud céda ſa Charge de grand-Aumônier de France à Alphonſe du Pleſſis de Richelieu, Archevêque de Lyon, & Cardinal de l'Egliſe de Rome, qu'il retint la ſupériorité du College de Navarre, à quoi le Cardinal de Lyon ne s'étoit pas attendu. Le Cardinal Mazarin eut cette ſupériorité en 1645. après la mort du Cardinal de la Rochefoucaud. Au Cardinal Mazarin ſuccéda *Henry de la Mothe Houdancourt*, pour lors Evê-

que de Rennes, & depuis Archevêque d'Auch. Celui-ci étant mort en 1684. *François de Harlay*, Archevêque de Paris, lui fuccéda dans la direction du College de Navarre. Après la mort de M. de Harlay, elle fut donnée à *Jacques-Benigne Boffuet*, Evêque de Meaux, qui étant mort, fut remplie par *Louis-Antoine Cardinal de Noailles*, Archevêque de Paris, dont le Brevet eft du 16. Avril 1704. Au Cardinal de Noailles fuccéda *André-Hercules Cardinal de Fleury* par Brevet du 3. de Juin 1729. Ce Cardinal étant Principal Miniftre, & par conféquent chargé des affaires les plus importantes de l'Etat, fe déchargea des foins de la direction de ce College fur *Jean Jofeph Languet*, Archevêque de Sens, & lui en fit obtenir un Brevet de furvivance datté du 14. Juin 1736.

François-Paul *de Neuville de Villeroy*, Archevêque de Lyon, Abbé de Fefcamp, &c. étant mort le 6. de Février de l'an 1731. le Roi fit expédier un Brevet qui autorifa l'Archevêque de Rouen, Directeur des Œconomats, à retirer pendant fix ans les revenus de la Manfe Abbatiale de l'Abbaye de Fefcamp, pour être employés aux

réparations du College de Navarre, & des maiſons qui en dépendent.

La rue de *la Montagne* finit à la fontaine ſainte Geneviéve, & ici commence la rue *Bordelle*, qui va ſe terminer à l'endroit où étoit la Porte S. Marceau, ou Bordelle, qui fut démolie en 1683. Cette rue doit ſon nom à *Pierre Bordelle*, *Bordelles*, ou de *Bordeille*, qui y demeuroit il y a environ cinq cens ans, & qui dans des titres eſt nommé, à ce que dit *Sauval*, *Petrus de Bordellis.* C'eſt une erreur populaire de croire qu'à cauſe de la reſſemblance de nom, cette rue ait été autrefois affectée à la débauche & à la proſtitution.

LE COLLEGE DE BONCOURT.

Ce College eſt dans la rue Bordelle, & fut fondé en 1353. par Pierre *de Boncourt*, ou *Becoud*, Gentilhomme de Terouenne. Il fut preſque rebâti par Pierre Galand, Profeſſeur Royal & Principal de ce College. On y enſeignoit autrefois, & il étoit, comme on dit, un College de plein exercice. Il a eu même des Profeſſeurs dont le nom eſt venu juſqu'à nous. Un des plus fameux eſt ſans doute *Boſſulus*,

qui étoit fils naturel d'un Moine de S. Denis, & qui après avoir enſeigné dans ce College avec grande réputation, alla en Eſpagne où il fut Précepteur de l'infortuné *Dom Carlos*, fils aîné du Roi Philippe II. *Pierre Marcaſſus*, Auteur plus connu par le nombre, que par le mérite de ſes ouvrages, profeſſoit en 1617. la Troiſiéme dans ce College. Il fut enſuite Précepteur de François de Vignerod, Marquis du Pont de Courlay, frere de Marie-Madeleine de Vignerod, Ducheſſe d'Aiguillon, & l'un & l'autre neveu & niéce du Cardinal de Richelieu. Ce *Marcaſſus* au reſte étoit non pas du Montdemarſan, comme le dit Gui Patin dans ſes Lettres, mais de *Gimont*, petite Ville du Comté de Gaure dans le pays d'Armagnac. Il l'inſinue lui-même à la tête de la traduction qu'il a faite de l'Argenis de Barclay, où il a mis une *M.* & un *G.* qui ſont les premieres lettres de ſon nom, & de celui de ſon pays, car elles ſignifient *Marcaſſus*, *Gimontois*, c'eſt-à-dire, de Gimont. Il a auſſi traduit du grec de *Longus* les amours de Daphnis & Chloée. Cette traduction n'eſt pas, à beaucoup près, auſſi eſti-

mée que celle d'Amiot, & auroit été ensevelie dans un éternel oubli, si ce n'étoit qu'elle est entiere, & que celle d'Amiot ne l'est point, ce Prélat n'ayant osé par bienséance traduire certains endroits trop libres.

Marcassus avoit aussi composé une Histoire Grecque en trois volumes, mais il n'y a eu que le premier volume d'imprimé, & il a suffi pour ennuyer ceux qui l'ont lû, & pour faire mépriser les deux autres qui sont restés manuscrits, sans que personne se soit inquiété de ce qu'ils sont devenus.

Ce même Auteur a fait des Commentaires sur Ronsard, & a composé plusieurs Romans.

M. *d'Avaux*, Ministre d'Etat, & Plénipotentiaire à Munster pour la Paix de l'Europe, & le fameux *Voiture*, avoient été Pensionnaires dans le College de Boncourt, & le poids des grandes affaires dont le premier étoit chargé, ne l'empêchoit point de s'entretenir par Lettres avec Voiture, & d'y rappeller le bon tems qu'ils avoient autrefois passé ensemble dans ce College.

Le College de Boncourt & celui de

Tournay ont été unis au College de Navarre par Lettres Patentes de l'an 1638. mais celui de Boncourt retient toujours ſon nom malgré l'union. On va d'ici au College de Navarre par une eſpece de pont qui traverſe la petite rue *Clopin.*

Le College de Tournay étoit contigu à celui de Boncourt, & comme il n'y avoit pas d'exercice dans le premier, il y avoit une porte de communication par laquelle les Bourſiers du College de Tournay alloient aux Claſſes de celui de Boncourt ſans paſſer par la rue. Ce College avoit auparavant ſervi d'Hôtel aux Evêques de Tournay qui le donnerent enſuite pour en faire un College, mais on ignore le tems de cette fondation. Il ne reſte plus aujourd'hui le moindre veſtige du College de Tournay.

Les Ducs de Baviere ont eu une grande maiſon dans la rue Bordelle, près la porte S. Marceau. Quoique ce ne ſoit aujourd'hui qu'une eſpece de mazure, remplie d'Artiſans, elle conſerve toujours le nom de ſes anciens Maîtres, car on la nomme *la Cour de Baviere*. Cette maiſon appartient au College d'Harcourt, & eſt dans la cenſive de l'Abbaye de ſainte Geneviéve.

LES FILLES DE LA CONGREGATION DE NÔTRE-DAME.

Ce Couvent eſt dans la rue neuve S. Etienne, mais du côté qui aboutit au faubourg S. Victor. Ces Filles qui ſuivent la Regle de S. Auguſtin, reconnoiſſent le P. *Pierre Fourrier*, Curé de Mathaincourt, pour leur Inſtituteur. Cette Congrégation fut approuvée par deux Bulles du Pape Paul V. l'une donnée le premier de Février de l'an 1615. & l'autre du 6. d'Octobre de l'an 1616. leur Inſtitution eſt d'inſtruire gratuitement les jeunes filles à lire & à écrire, & de vivre ſous l'autorité des Evêques des lieux où elles s'établiſſent. Dès l'an 1611. elles s'étoient établies à Nancy, d'où il en vint quelques-unes pour former un établiſſement à Paris, en vertu de Lettres Patentes du Roi, & de la permiſſion de l'Abbé de S. Germain des Prés. En 1634. elles acheterent une maiſon & un terrein dans la rue de Vaugirard, mais vers l'an 1643. elles allerent ſe loger au Quartier S. Paul. Bientôt après elles le quitterent pour aller s'établir près la

Porte Montmartre. Elles quitterent encore ce nouvel établiſſement, & le céderent à des Religieuſes du S. Sacrement en 1674. pour venir fixer leur demeure dans la rue neuve ſaint Etienne, faubourg S. Marcel, Quartier de la Place Maubert. Ces Religieuſes reçoivent dans leur Monaſtere des Penſionnaires, tant filles que femmes, & veuves.

La rue des Foſſés S. Victor étoit ſi eſcarpée, & d'un ſi difficile accès aux voitures, qu'en 1685. M. *de Fourci*, pour lors Prevôt des Marchands, entreprit de la rendre plus aiſée & plus pratiquable en coupant les terres, & comblant les foſſés. Pour juger de la grandeur du travail, il n'y a qu'à jetter la vûe ſur les anciennes portes de la Maiſon des P.P. de la Doctrine Chrétienne, du College des Ecoſſois, & des autres maiſons de cette rue, leſquelles ſervent aujourd'hui de fenêtres par les repriſes qu'on a été obligé de faire au-deſſous, pour répondre au niveau de la rue.

LA MAISON DES PERES DE LA DOCTRINE CHRE'TIENNE.

La Congrégation de ces Clercs Ré-

guliers fut instituée à Avignon par *César de Bus* en 1562. & approuvée par le Pape Clément VIII. l'an 1598. Paul V. l'unit en 1616. à celle des Somasques en Italie, mais en 1647. le Pape Innocent X. l'en détacha, & en fit une Congrégation particuliere sous un Général François. Ces Peres avoient obtenu dès l'an 1610. des Lettres Patentes du Roi Louis XIII. par lesquelles ce Prince approuvoit les établissemens qu'ils avoient faits dans plusieurs Villes de France; & en 1617. ils en obtinrent d'autres qui leur permettoient de s'établir par tout le Royaume. Ce fut en conséquence de ces dernieres que le 16. Décembre de l'an 1627. le P. *Antoine Vigier*, l'un des premiers disciples de César de Bus, acheta de *Julien Joly*, Ecclésiastique du Diocèse du Mans, une grande & vieille maison appellée l'*Hôtel de Verberie*, située en la rue des fossés S. Victor. C'est sur les ruines de cet Hôtel que les P. P. de la Doctrine Chrétienne commencerent en 1633. la Maison qu'ils occupent à présent. Comme leur Chapelle est sous l'invocation de S. Charles Borromée, on nomme cette maison, *la Maison de*

S. Charles. On remarque ici une des plus charmantes vûes qu'il y ait à Paris ; & la belle Bibliotheque que feu M. *Miron* Docteur en Théologie de la Maison de Navarre, a léguée à cette Maison Religieuse, à condition qu'elle seroit ouverte au Public certains jours de la semaine. L'ouverture de cette Bibliotheque se fit le 24. de Novembre de l'an 1718. par un discours sur ce sujet, qui fut prononcé par le P. *Baizé* Bibliothéquaire, en présence du Cardinal de Noailles, & de plusieurs personnes de distinction.

On remarque enfin comme une chose singuliere, que dans l'Eglise de cette Maison il y a tous les ans, le Dimanche de la Passion, exposition du Saint Sacrement, Sermon & Salut en l'honneur du *Bon Larron* pénitent, pour demander à Dieu, par son intercession, la grace d'une bonne mort. Il n'y a certainement point de Saint dans le Paradis dont la sainteté soit plus certaine que celle du Bon Larron, puisqu'il a été canonisé par *Jesus-Christ* même, qui sur le point d'expirer, lui dit : *Hodiè mecum eris in Paradiso* ; cependant de tous les Saints, c'est le moins fêté & le moins

S. Luc, chap. 23. ℣. 43.

invoqué, pendant qu'un grand nombre de Saints équivoques le sont beaucoup.

C'eſt dans cette Maiſon que le Général de cette Congrégation fait ordinairement ſa réſidence.

LE COLLEGE DES ECOSSOIS.

Ce College fut fondé l'an 1325. par David Evêque de Murray en Ecoſſe. *Jacques Beatoun*, ou *Bethun*, dernier Archevêque de Glaſcow, voyant les progrès que l'héréſie faiſoit dans ſon pays, & fuyant la perſécution, ramaſſa toutes les Chartes de ſon Egliſe, & ſe retira en France, où il fut pendant quarante ans Ambaſſadeur de la Reine *Marie Stuart*, ou du Roi *Jacques* ſon fils. Ce Prélat fit en faveur des pauvres Etudians de ſa Nation, une fondation plus conſiderable que celle de l'Evêque de Murray, & laiſſa le ſoin & la direction de ce College au Pere Prieur de la Chartreuſe de Paris. Ce ſecond Fondateur mourut l'an 1603. âgé de plus de quatre-vingt ans. Le Parlement de Paris unit quelque tems après ces deux fondations, qui depuis n'ont fait qu'un même College. Parmi les Chartes que *Jacques Beatoun*

apporta d'Ecosse, il y en a une qui est d'autant plus importante, qu'elle intereſſe la Royale & infortunée Maiſon de *Stuart*, & qu'elle détruit abſolument la calomnie que *Buchanam* avoit impudemment avancée contre elle. Par cette Charte, qui eſt datée du 12. de Janvier de l'an 1364. Robert le Sénéchal ſecond du nom, fonde à perpétuité une Chapelle dans l'Egliſe de Glaſcow pour ſatisfaire à l'obligation que le Pape lui avoit impoſée lorſque Sa Sainteté lui avoit accordé la diſpenſe d'épouſer *Eliſabeth More*, nonobſtant la parenté qui étoit entre lui & elle. Il eſt dit dans cet acte de fondation qu'il y avoit quelque tems qu'Eliſabeth More étoit morte, & il eſt ſigné par Jean le Sénéchal Seigneur de Kile, fils aîné & héritier de Robert, & d'Eliſabeth More, lequel regna lui-même ſous le nom de Robert III. L'on voit par ce que je viens de dire, l'impudence de *Buchanam*, qui ſans la moindre preuve, & par conſéquent ſans raiſon, a écrit dans ſon Hiſtoire d'Ecoſſe, que Robert II. avoit épouſé en premieres nôces *Euphemie Roſſe*, de laquelle il avoit eu *Walter*, *David*, & quelques

autres enfans ; & qu'après la mort de ladite Euphemie, il avoit épousé l'an 1374. *Elisabeth More*, qui avoit été auparavant sa Concubine, & de laquelle il avoit eu plusieurs enfans avant qu'elle fût sa femme, entr'autres *Jean* & *Robert*, dont le premier monta sur le Trône après la mort de son pere, sous le nom de Robert III. Comment Robert II. pouvoit-il épouser en 1374. Elisabeth More, puisque, selon la Charte de fondation, elle étoit morte avant l'an 1364? Ce fut *Euphemie Rosse* que Robert II. épousa en 1374. & par conséquent le droit d'aînesse ne pouvoit être disputé à Jean Seigneur de Kile, puisque dès l'an 1364. il avoit signé l'acte de cette fondation.

Cette Charte fut apportée en l'Abbaye de saint Germain des Prés de Paris par *Louis Innese*, Principal du College des Ecossois de Paris, l'an 1694. le 26. de May, & là ayant été examinée par Messieurs Hilaire Rouillé du Coudray, Camille le Tellier connu sous le nom d'Abbé de Louvois, Eusebe Renaudot, Etienne Baluze, Honoré Caille, Sieur du Fourny, Nicolas Clement, Garde de la Bibliothe-

que du Roi, Jean Mabillon, & Thierry Ruynard Moines Benedictins; elle fut déclarée veritable, c'est-à-dire, être de celui dont elle portoit le nom, & du tems dont elle étoit datée. Après cet examen & cette décision, on fit faire cinq copies authentiques de cette Charte, qui furent signées par les Sçavans que je viens de nommer. L'une fut donnée à Jacques II. Roi de la grande Bretagne, une autre à l'Eglise Métropolitaine, & à l'Université de Glascow, la troisiéme à l'Abbaye de saint Germain des Prés, la quatriéme au College des Ecossois de Douay, & la cinquiéme au College des Ecossois de Paris, pour être jointe à la Charte originale qui fait le sujet de cet article.

Dans la Chapelle de ce College on remarque un Monument enrichi de marbres de diverses couleurs, & d'une urne de bronze doré, dans laquelle on conserve la cervelle de Jacques II. Roi d'Angleterre, mort à S. Germain en Laye le 16. de Septembre de l'an 1701. C'est le Duc de *Perth*, Gouverneur de Jacques III. qui fit ériger ce Monument à la mémoire de Jacques II. son Roi, & pour lequel il

avoit quitté ſes biens & ſa patrie. Cet ouvrage de Sculpture a été inventé & exécuté par *Louis Garnier*, Sculpteur de l'Académie de Peinture & de Sculpture de S. Luc de Paris, mort le 21. de Septembre 1728. âgé de 89. ans.

Au bas de ce Tombeau eſt gravée l'Epitaphe qu'on va lire :

D. O. M.

JACOBI II.

Magnæ Britanniæ, &c. Regis. Ille partis terrâ ac mari triumphis clarus, ſed conſtanti in Deum fide clarior, huic Regna, opes, & omnia vitæ florentis commoda poſtpoſuit. Per ſummum ſcelus à ſua ſede pulſus, Abſalonis impietatem, Achitophelis perfidiam, & acerba ſemei convitia, invicta lenitate & patientia, ipſis etiam inimicis amicus ſuperavit. Rebus humanis major, adverſis ſuperior, & Cœleſtis gloriæ ſtudio inflammatus, quod Regno caruerit, ſibi viſus beatior, miſeram hanc vitam felici, Regnum terreſtre Cœleſti commutavit.

Hæc Domus quam pius Princeps labentem ſuſtinuit, & patriè fovit,

cui etiam ingenii ſui Monimenta omnia, ſcilicet ſua manu ſcripta cuſtodienda commiſit, eam corporis ipſius partem qua maximè animus viget, religiosè ſervandam ſuſcepit.

VIXIT ANNOS
LXVIII.
OBIIT KAL. OCT. ANNO
SALUTIS HUMANÆ
M. D. CCI.
JACOBUS DUX DE PERTH
PRÆFECTUS INSTITUTIONI
JACOBI III.
MAGNÆ BRITANNIÆ REGIS.

Hujus Domûs Benefactor mœrens poſuit.

NÔTRE-DAME DE SION.

C'eſt un Monaſtere de Chanoineſſes Regulieres de l'Ordre de ſaint Auguſtin, qui ſont Angloiſes. Ce Couvent a été fondé en 1634.

La *maiſon de le Brun*, neveu du grand Peintre de ce nom, eſt dans la même rue, & bâtie avec beaucoup d'art & de goût.

La rue Mouftard eſt une continuation de la rue *Bordelle*, mais ſous un nom différent. *Sauval* dit qu'en 1552. elle s'appelloit la rue *S. Marcel*, & qu'elle a pris le nom qu'elle porte maintenant du terrein où elle regne, qui ſe nommoit *Montfetard*, *Moffetart*, *Mouſtard*, *Moufetard* & *Mouftard*, & cela en 1386. 1420. & 1426. Il ajoûte qu'il eſt parlé de cette rue dès l'an 1239.

Dès qu'on eſt entré dans cette rue, on rencontre:

L'HÔPITAL DE LA MISERICORDE.

Cet Hôpital eſt occupé par des *Religieuſes Hoſpitalieres de la Miſéricorde de Jeſus*, dont l'Inſtitut eſt de ſervir, panſer, & ſoulager les pauvres filles & les pauvres femmes malades, comme il ſe pratiquoit par celles de Dieppe. Ces Hoſpitalieres s'établirent d'abord à *Gentilli* dans une maiſon qui leur avoit été donnée. *Jacques le Prevoſt* Sieur d'Herbelay, Maître des Requêtes, leur donna le 18. de Juin 1652. une ſomme de vingt-ſept mille livres, portant interêt de quinze cens livres par an. Cette rente, avec quelques autres bienfaits

que la Providence leur procura d'ailleurs, leur firent former le dessein de venir s'établir dans l'un des fauxbourgs de Paris, soit de S. Victor, de S. Marcel, de S. Jacques, ou de S. Michel ; ce qui leur fut accordé par Lettres Patentes du mois de Juillet 1655. registrées au Parlement le 29. Février 1656. à condition d'accomplir par elles le contenu du contrat passé avec le Sieur d'Herbelay, & que leur revenu ne seroit employé qu'à la nourriture & entretien des Pauvres. Elles vinrent donc fixer leur établissement dans cette rue à l'entrée du faubourg S. Marcel, où elles pratiquent leur Institut avec beaucoup de régularité.

Entre les rues de l'Epée de bois & d'Orléans, mais dans la rue Mouftard, est une Boucherie composée de six Etaux, laquelle fut établie au mois de Mars de l'an 1644. On trouve aussi dans cet espace de terrein une maison nommée l'*Hôtel du Patriarche*, pour avoir appartenu à *Bertrand de Chanac*, Cardinal & Patriarche de Jérusalem, qui la donna au College de Chanac, ou de *S. Michel*, qui le vendit dans la suite à un Particulier. Comme cet Hôtel avoit appartenu

auparavant à *Simon de Cramault*, Cardinal, Archevêque de Rheims & Patriarche d'Alexandrie, on le nomme aussi quelquefois l'*Hôtel des Patriarches*. Cette maison est très-connue dans l'histoire de Charles IX. car en 1561. le 27. Décembre, *Malo*, ci-devant Prêtre habitué de S. André des Arcs, mais pour lors Ministre du Calvinisme, faisant le prêche dans cet Hôtel, & étant interrompu par le son des cloches de l'Eglise de S. Médard qui sonnoient les Vêpres, les Auditeurs sortirent en furie du prêche, entrerent dans l'Eglise de S. Médard, tuerent plusieurs Catholiques, briserent les Images, renverserent les Autels, pillerent la Sacristie, & même, dit-on, foulerent aux pieds les Hosties. Quelques-uns des plus coupables furent pris, & pendus devant cette Eglise. Leurs biens furent confisqués, & servirent en partie à rétablir l'Eglise. Le 24. d'Avril de l'année suivante, *le Connêtable de Montmorency* fit démolir une partie de cet Hôtel des Patriarches, & le 14. du mois de Juin suivant, on fit une Procession solemnelle à S. Médard, à laquelle tout le Clergé de Paris, tant Séculier que Régu-

lier, le Parlement & toutes les Cours supérieures assisterent.

La rue d'Orléans sépare la maison des Patriarchs de l'Eglise de S. Médard. Cette rue se nommoit anciennement la rue *des Bouliers*, & la rue *du Bouloir.* On ne lui donna le nom d'*Orléans* que lorsque Louis de France, Duc d'Oléans, fils du Roi Charles V. y eut une maison de plaisance qui en occupoit une partie. Cette maison avoit été donnée au Duc d'Orléans par Isabelle de Baviere Reine de France, sa belle-sœur ; & étoit accompagnée de *sulsayes*, & d'un jardin rempli de *ceriers, de lavande, de romarin, de pois féves, treilles, hayes, choux, porée pour les lapins, & de chenevis pour les oiseaux.* Voilà quelle étoit la simplicité de ce tems-là. Aujourd'hui un pareil jardin seroit digne, à peine, d'un Commis à la barriere.

C'est dans cette rue que les Filles de la Croix de l'Hôtel des Tournelles ont établi un hospice sous le titre de *sainte Jeanne.* Elles exercent ici comme ailleurs, leurs soins charitables pour l'instruction des Pauvres de la Paroisse de S. Médard, & des Pensionnai-

res à qui elles apprennent la Religion, à lire & à écrire, & à travailler à toutes sortes d'ouvrages convenables à leur sexe & à leur âge.

Vis-à-vis de cette maison du Duc d'Orléans, il y en avoit une autre qui appartenoit au même Prince, & qu'on nommoit *le Petit Séjour d'Orléans*. Je parlerai de ce petit Séjour, après avoir parlé de l'Eglise de S. Médard.

L'EGLISE DE S. MEDARD.

Nous ignorons le tems qu'on a bâti ici une Eglise. Nous sçavons seulement qu'elle est située sur un terrein, & dans un canton où il n'y avoit anciennement que des terres labourables, des clos & des jardins, mais peu à peu il s'y forma un bourg qu'on nomma *le Bourg de S. Médard*. Comme tout ce Quartier étoit dans la censive de l'Abbaye de S. Pierre & de S. Paul, aujourd'hui de sainte Geneviéve, il n'y a point de doute qu'on n'ait bâti ici une Eglise en faveur des manans & des vassaux que cette Abbaye avoit en cet endroit. *Sauval* assûre que lorsque les Rois Robert, Henry I. & Philippe I. confirmerent les biens, les privileges & les franchises de l'Abbaye

de ſainte Geneviéve, provenans de la libéralité de Clovis premier Roi Chrétien, & des Rois ſes ſucceſſeurs, ils ſpécifierent *le Bourg de S. Médard*. Les Papes Innocent III. Alexandre III. & Luce III. en confirmant les droits, terres & ſeigneuries de cette même Abbaye, firent une mention expreſſe de *l'Egliſe de S. Médard* & de ſon bourg.

Cette Egliſe étoit autrefois fort petite, puiſque le grand-Autel étoit où eſt à préſent le Crucifix qui eſt ſur la principale porte du Chœur, mais en 1586. on l'agrandit conſidérablement en bâtiſſant un nouveau Chœur, & les Chapelles qui ſont aux deux côtés. Tous ces Autels furent benits le 18. de Septembre de la même année par *Baptiſte de Tierſelin*, Evêque de Luçon. L'on a encore depuis agrandi & embelli le Chœur, & conſtruit un grand-Autel d'une forme plus belle; mais malgré ces réparations & quelques autres, cette Egliſe n'a rien de remarquable par elle-même.

Olivier Patru, Avocat au Parlement, & l'un des Quarante de l'Académie Françoiſe, a été inhumé dans cette Egliſe derriere la Chapelle de la Vierge.

Vierge. Il fut regardé pendant sa vie comme l'homme du Royaume qui sçavoit le mieux nôtre Langue. Ses Plaidoyers dont il y a eu plusieurs éditions, sont poliment & correctement écrits, mais ne brillent point par de grands mouvemens d'éloquence. Aussi ai-je oui dire à des gens qui l'avoient particulierement connu, qu'il étoit *Orator parùm vehemens*. Il mourut très-pauvre le 16. de Janvier de l'an 1681. dans la soixante-dix-septiéme année de son âge. Voici l'Epitaphe que M. *des Reaux*, un de ses amis, a consacrée à sa mémoire, mais qui n'a point été mise sur sa Tombe pour des raisons que sa pauvreté ne permet pas d'ignorer.

Le Celebre PATRU *sous ce marbre repose*
Toûjours comme un oracle il s'est vû consulter
Soit sur les vers, soit sur la prose.
Il sçut jeunes, & vieux au travail exciter:
C'est à luy qu'ils devront la gloire
De voir leurs noms gravés au Temple de Mémoire,
Tel esprit qui brille aujourd'huy

N'eut eu ſans ſes avis que lumieres confuſes ;
Et l'on n'auroit beſoin d'Apollon, ni de Muſes,
Si l'on avoit toûjours des hommes comme luy.

Pierre Nicole a été auſſi inhumé dans cette Egliſe. Il mourut le 16. de Novembre 1695. âgé de 70. ans d'une apoplexie dont il fut frappé le jour de la ſaint Martin. Sa Tombe eſt ſans Epitaphe, mais les excellens ouvrages dont il a enrichi le Public, en ſont une bien plus magnifique & plus durable que celle qui ſeroit gravée ſur le marbre, ou ſur le bronze. On peut voir ce que j'ai dit de lui dans la Deſcription de la France, à l'article de la ville de Chartres.

Jacques-Joſeph du Guet, Prêtre, natif de Montbriſon en Forêts, connu par un grand nombre d'ouvrages de piété qu'il a donnés au Public, mourut ſubitement le 25. d'Octobre de l'an 1733. âgé de 84. ans, & fut inhumé le 27. ſuivant, dans cette Egliſe ſa Paroiſſe, auprès de feu M. Nicole ſon ancien ami.

Dans le petit Cimetiere qui eſt à

droite en entrant, & à côté de cette Egliſe, on voit une table de marbre noir, élevée de terre d'environ un pied, & ſoûtenue par quatre ſocles de pierre blanche. Sur cette table eſt gravée en lettres d'or l'Epitaphe qui ſuit :

SATIS VIXIT,
QUI QUOD VIXIT RELIGIONI
DEOQUE VIXIT.

HIC JACET

FRANCISCUS DE PARIS
Diaconus Pariſinus
qui domeſticis exemplis erectus
ad Cœleſtia
Deo vacavit à teneris,
INFANS PLENUS NUMINE,
avitos faſces, paternam purpuram
gentilitia decora,
primogenitus licet, refugit
TITULIS MAJOR ADOLESCENS.
Spiritu vere pauper, ſplendidæ
ſupellectilis pretium,
reditus omnes largitus pauperibus,
à quibus vel ſepultura ſejungi noluit.
Suis ipſe ſibi manibus victum parabat,
heu qualem!
PAULI ÆMULATOR.

Levita factus, uberrimâ, quam è sacris
fontibus hauserat
doctrinæ copiâ Clericos à Rectoribus
fidei suæ commissos
ad bonam militiam informavit,
FORMA CLERI.

Gliscentem virtutis famam reformidans,
tutas in hac Parœchia quæsiit latebras,
soli Deo notus satagens
BLANDIENTIS MUNDI VICTOR.
Pœnitentiæ deliciis animum saginans,
pane viliori & aquâ,
adjunctis interdum oleribus,
sumpto semel in die cibo,
per complures annos vitam sustentavit,
LEONIS DOMITOR RUGIENTIS.
Humi cubans, non orationibus somnum,
sed vigilias, perennesque orationes
brevi somno interpellabat
VIR DESIDERIORUM.

In ipso demum Crucis, cui semper hæserat
amplexu fide ad Deum anhelans,
spe hilaris,
CHARITATIS IGNE MAGIS QUAM
ÆSTU FEBRILI CONSUMPTUS.

Placidè obdormivit die prima Maii.
Anno Domini M. DCCXXVII°.
ætâtis XXXVII.
insons pœnitentiæ victima.

HIERONIMUS-NICOLAUS DE PARIS
in ſuprema Pariſienſi curia Senator
dilectiſſimo fratri,
memorem hunc lapidem luctûs
fide temperati qualecumque
lenimentum poſuit.

La Cure de S. Médard eſt à la nomination de l'Abbé de ſainte Geneviéve.

Dans la vieille rue *S. Jacques*, eſt une des plus magnifiques fondations qu'un Particulier puiſſe faire, & qu'on nomme

L'HÔPITAL DE LA MISERICORDE.

Cet Hôpital fut fondé en 1624. par *Antoine Séguier*, Préſident à Mortier au Parlement de Paris, pour Cent pauvres Filles orphelines de pere & de mere, natives de la ville, ou fauxbourgs de Paris, de loyal mariage, deſtituées de moyens ; & âgées de ſix ou ſept ans à leur entrée. Le Préſident Séguier donna pour cette fondation le fonds de ſeize mille livres de rente annuelle, & établit ces Filles dans une maiſon appellée *le petit Séjour d'Orléans*, qu'il avoit achetée à

cet effet. Le Fondateur étant mort avant que d'avoir fait les Reglemens nécessaires pour la conduite de cette Maison, il laissa par son codicile à *François de Montholon* son cousin, le soin d'en faire, conjointement avec *Mathias Marêchal*, Avocat au Parlement, son neveu. Ces Reglemens furent faits, mais n'ayant pas été confirmés par Lettres Patentes, ni présentés au Parlement, & y ayant d'ailleurs des changemens à faire, le Chancelier Séguier pria le Parlement de donner ses soins à leur revision. Il nomma pour cet effet les Sieurs Porcher, Montholon & Charles, Administrateurs de cet Hôpital; Antoine Guerapin de Vaureal, Maître des Comptes; Jacques Mallet & Nicolas Tardif. Ces six personnes réformerent les Reglemens, & les mirent en état d'être présentés au Roi, qui les approuva par ses Lettres Patentes du mois d'Avril 1672. registrées au Parlement le 17. May de la même année.

Par ce Reglement il doit y avoir *trois Chefs* de cet Hôpital, qui sont toujours le Premier Président du Parlement, le Procureur Général, & le Chef-mâle du nom & famille du Fondateur.

Trois Gouverneurs, qui doivent être un Prêtre Docteur de Sorbonne, un Avocat du Parlement, & un Bourgeois de la ville de Paris.

Un Receveur.

Un Greffier ſolliciteur.

Deux Chapelains pour le moins.

Une Gouvernante des filles, qui doit être une femme veuve ſans enfans, ou une fille âgée d'environ trente, ou trente-deux ans au moins, d'honnête qualité, bonne vie, mœurs & converſation d'eſprit, forte de ſanté & de corps.

Quatre Maîtreſſes de même probité, qui ſont tant pour enſeigner aux filles leur ſervice à prier Dieu, lire & écrire à celles qui y ſeront propres, qu'à leur montrer à travailler en linge, à faire des habits, en tapiſſerie, en tricoterie, tant en laine qu'en ſoye, & auſſi à filer tant en lin, chanvre, que laine & ſoye.

Tous ces Officiers & Officieres ſont élûs par les Gouverneurs, & confirmés par les chefs.

Les filles qui ſont au nombre de *Cent*, doivent avoir toutes les qualités marquées ci-deſſus, & ne peuvent demeurer audit Hôpital que juſqu'à

l'âge de vingt-cinq ans accomplis, à moins qu'il ne s'en trouve quelques-unes de propres pour la conduite, instruction & apprentissage des autres, & qu'elles veuillent s'y employer, auquel cas il sera à la discrétion des Gouverneurs d'en retenir autant, & pour tel tems qu'ils verront être convenable pour le bien de la Maison.

L'habit desdites filles doit être d'un gros drap gris lavandé, leur coëffure un bonnet blanc, & leur chaussure des souliers tant en hyver qu'en été.

On remarque dans la Chapelle de cette Maison le buste d'*Antoine Séguier* qui en est le Fondateur. Il est de marbre, & posé sur un pied-d'ouche.

Au-dessus de ce buste sont ces paroles du Chapitre 17. ℣. 17. du Livre de l'Ecclésiastique :

Eleemosyna viri quasi Sacculus
cum ipso,
& gratiam hominis quasi pupillam
conservabit : & postea resurget,
& retribuet illis retributionem.

Au-dessous de ce même buste est cette Inscription :

Anno Domini 1624.

REGNANTE

LUDOVICO JUSTO,

Die D. Antonii ſacra non meditata, vir illuſtris ANTONIUS SEGUIERUS *Senatûs Præſes, omnibus difficilioribus togæ honoribus digniſſimè functus: privator. advocatione, Pariſienſi ſub Præfectura Civili Prætoriana, Libellorum Magiſtratura, Regia in Senatu advocatione, ad exteras gentes legatione, hoc Centum Puellarum orphanotrophium fundavit, ſtruxit, inſtruxit, reditu* XVI. *m. librarum dotavit. Statutis optimis munivit, Deoque ſic bona retribuit, Cœlo majojora recepturus. Favete precibus, charitas rependet. Obiit eodem anno* XVII. *Calendas Decembris, jacet ad D. Andreæ templum, in ſepulchro patrum.*

Dès l'an 1623. le Roi Louis XIII. par ſes Lettres Patentes du mois de Janvier, avoit érigé d'avance la maiſon appellée *le petit Séjour d'Orléans*, en Hôpital, & avoit approuvé & autoriſé la fondation que le Préſident Séguier y fit l'année ſuivante. Le Roi

Louis XIV. voulant aussi favoriser cet établissement, donna des Lettres Patentes au mois d'Avril de l'an 1657. registrées au Parlement le 8. May suivant, par lesquelles il ordonna que les Compagnons de toutes sortes d'arts & de métiers, qui après avoir fait leur apprentissage à Paris, épouseroient des filles orphelines de cet Hôpital de Nôtre-Dame de la Miséricorde, seroient reçûs Maîtres, sans autres Lettres que l'extrait de la célébration de leur mariage, sans faire de chef-d'œuvre, & sans payer aucuns droits de banquets, de Confrerie, ou autres.

Dans la rue de *la Barre*, ou de *Scipion*, est l'Hôpital de *Scipion*, ou de *Sainte Marthe*. Cette rue aboutit d'un côté à la rue des Francs-Bourgeois, & de l'autre dans la rue du Fer-à-Moulins. La rue & l'Hôpital ont pris leur nom de *Scipion Sardini*, Gentilhomme Italien, dont la maison a été convertie en Hôpital. C'est ici que par Arrêt du Parlement du 15. Septembre 1636. tous les prisonniers de la Conciergerie, excepté ceux de la petite cour, les femmes, & ceux qui étoient dans les cachots noirs, furent transferés à

cause de la peste qui se fit sentir cette année-là à Paris. C'est aussi dans cette maison que l'on fait le pain, & où l'on distribue la viande nécessaires pour les autres Maisons, qui comme celle-ci, dépendent de l'Hôpital Général.

L'EGLISE DE S. MARCEL.

Cette Eglise est sans contredit une des plus anciennes de Paris, & M. de Launoy a prétendu même que c'en étoit l'ancienne Cathédrale, mais son sentiment fut aussi-tôt refuté par *Adrien de Valois*, & l'a été encore depuis par plusieurs autres Ecrivains. Tout ce qu'on peut dire de plus probable sur l'origine de cette Eglise, c'est qu'étant défendu d'enterrer les morts dans les Villes, les Cimetieres étoient aux environs : ainsi celui des Moines de la Cité étoit où sont aujourd'hui les Filles Pénitentes; celui des Religieuses de sainte Aure, où est à présent l'Eglise de saint Paul; celui du Peuple, où est l'Eglise des saints Innocens. *Saint Marcel* ayant été inhumé dans l'endroit qui porte son nom, on peut croire que c'étoit ici le Cimetiere des Evêques & des Clercs de Paris, & cela avec d'autant plus

de raiſon, que dans les Cimetieres il y avoit toujours un Oratoire avec un Autel ſur lequel on offroit le ſaint Sacrifice pour les morts, & qu'il y en avoit un ici ſous l'invocation de *ſaint Clément*. Dieu honora le Tombeau de ſaint Marcel de tant de miracles, que ſous Louis le Debonnaire la petite Chapelle où ſaint Marcel avoit été inhumé, fut changée en une Egliſe qui prit le nom de ce Saint, & l'a toujours porté depuis, quoiqu'elle ait été pluſieurs fois détruite & rebâtie. Il paroît par une Charte de *Charles le Simple* de l'an 918. que cette Egliſe fut d'abord deſſervie par des Moines, car ce lieu y eſt qualifié de *Monaſtere de ſaint Marcel*; mais avant l'an 1158. il avoit changé d'état, puiſque dans une Bulle du Pape *Adrien IV.* laquelle eſt de cette année-là, il eſt parlé du Doyen de ſaint Marcel, & de ſes freres tant préſens, que ceux qui leur ſeront dans la ſuite canoniquement ſubſtitués, ce qui ſemble déſigner une Egliſe Collégiale. Cela eſt encore plus clairement prouvé par des Lettres de manumiſſion, que ceux qui deſſervoient l'Egliſe de ſaint Marcel, donnerent en 1238. aux ſerfs & aux hom-

mes de corps qu'ils avoient à S. Marcel, à Vitri, à Ivri, &c. Depuis ce tems-là il n'y a point eu de changement dans la qualité de cette Eglise où il y a eu jusqu'à présent un College de Chanoines.

Au milieu du Chœur, on voit un Tombeau sur lequel est la figure d'un Evêque, avec cette Inscription au tour :

HIC JACET

Magister PETRUS LOMBARDUS,
Parisiensis Episcopus,
qui composuit Librum Sententiarum,
Glossas Psalmorum, & Epistolarum.
Cujus obitus dies est 13. *Cale. August.*
anno 1164.

Pierre Lombard dont on vient de lire l'Epitaphe, étoit d'un village auprès de Novare en Lombardie. Il vint en France avec des Lettres de son Evêque nommé *Luc*; qui le recommandoit à saint Bernard. Celui-ci le recommanda à son tour à *Gilduin*, Abbé de saint Victor lez-Paris, par sa Lettre 410. Lombard devint si sçavant, qu'il fut surnommé le Maître des Sentences, & des Théologiens

Scholaſtiques, *Magiſter Sententiarum*, *& Theologorum Scholaſticorum.* Il fut Précepteur de Philippe de France, fils du Roi Louis VI. puis Chanoine de Chartres, & enfin Evêque de Paris en 1159. ou 1160. par la démiſſion qu'en fit en ſa faveur Philippe de France ſon diſciple. Jean le Sophiſte, Roſcelin, ſaint Anſelme, Abeillard, & Gilbert de la Porée, ayant introduit la Philoſophie d'Ariſtote dans la Théologie, Pierre Lombard oppoſa à cette ſcience pleine d'obſcurités & de chicanes, un ouvrage qu'il compoſa de paſſages de l'Ecriture Sainte, des Conciles & des Peres, & l'intitula *le Livre des Sentences* qu'il diviſa en quatre Livres, & qui eſt aujourd'hui regardé comme étant ce que la Théologie ſcholaſtique a produit de plus raiſonnable. *Le Maire* dans ſon Paris ancien & nouveau, page 29. dit que le Livre des Sentences a mérité les Commentaires de plus de trois cens Docteurs en Théologie. Eſt-ce un mérite que d'avoir beſoin de tant de Commentateurs pour être entendu? Bien des gens croyent que c'eſt plûtôt un défaut. Ce même Deſcripteur dit auſſi que ce fut Pierre Lombard

qui institua dans l'Université la Faculté de Théologie, & que c'est pour cela que cette Faculté lui fait dire tous les ans un Obit solemnel, le jour de saint Pierre, en cette Eglise de saint Marcel, où tous les Bacheliers de la Licence sont obligés d'assister sous peine d'un écu d'or d'amende. Pierre Lombard mourut le 20. d'Août de l'an 1162. & non pas en 1164. comme le dit son Epitaphe, qui est d'autant moins croyable qu'elle n'a été mise que dans le siecle dernier. Saint Antonin a refuté une fable qui couroit de son tems, & qui trouve encore des Partisans. Elle veut que *Pierre Lombard*, *Gratien* & *Comestor*, ayent été trois freres jumeaux nés d'une conjonction illégitime. Cela est aussi éloigné de la vérité, que le sont entr'eux les différens lieux où ces trois sçavans hommes avoient pris naissance. Pierre Lombard étoit né en Lombardie; Gratien en Toscane; & Comestor à Troyes en Champagne.

Les Reliques de saint Marcel, qui depuis sa mort étoient conservées dans cette Eglise, furent transportées dans l'Eglise Cathédrale par Eudes de Sulli Evêque de Paris, du tems de Philippe

Auguſte. Au reſte la dévotion au Tombeau de ſaint Marcel avoit invité un ſi grand nombre de perſonnes à venir demeurer auprès, qu'il s'y étoit formé un bourg qui s'étant encore accru dans la ſuite, mérita que le Roi Charles VI. en 1410. le qualifiât de Ville, & lui fit don d'un marché chaque Semaine, & de deux foires par an.

L'EGLISE DE S. MARTIN.

Cette Egliſe Paroiſſiale eſt dans le Cloître de ſaint Marcel, & n'étoit originairement qu'une Chapelle dont il eſt fait mention dans la Bulle du Pape Adrien IV. de l'an 1158. Elle fut érigée en Paroiſſe l'an 1480. ayant été dédiée & conſacrée le 24. Août de la même année par *Louis-de Beaumont*, Evêque de Paris. En 1668. trois voleurs étant entrés la nuit dans cette Egliſe, rompirent le tabernacle, & emporterent le S. Ciboire. Ils furent pris, & brûlés vifs, mais avant leur ſupplice, ils découvrirent qu'ils avoient enveloppé une des Hoſties dans un moucheoir, & l'avoient jettée contre les murailles du jardin du Val-de-Grace. Je parlerai de la réparation publique qui fut faite en expiation de ce

ſacrilege, dans la deſcription du Quartier qui ſuit. La Cure de cette Paroiſſe eſt à la nomination du Chapitre de S. Marcel.

L'EGLISE DE S. HYPOLITE.

Cette Egliſe eſt encore une Paroiſſe fort ancienne dont il eſt auſſi parlé dans la Bulle d'Adrien IV. de l'an 1158. mais on ignore le tems auquel elle a été érigée en Paroiſſe. La Cure eſt auſſi à la nomination du Chapitre de S. Marcel. Le Curé de ſaint Hypolyte gagna en 1683. le procès qu'il avoit contre le Curé de ſaint Martin au ſujet de la nomination à la Cure de ſaint Jacques du Haut-Pas. Par Arrêt du Parlement, le Curé de ſaint Martin fut débouté de ſa prétention, & le Curé de ſaint Hypolite maintenu dans le droit de nommer à la Cure de ſaint Jacques du Haut-Pas, alternativement avec le Chapitre de S. Benoît.

La rue de Lourſine eſt nommée *vicus de Lorſinis*, & *vicus de Lorcinis* dans le teſtament de *Gallien de Pois*, Chanoine de S. Omer, & Fondateur des Cordelieres qui ſont dans cette rue. Ce teſtament eſt de l'an 1287. Son premier nom étoit donc *la rue de Lor-*

ſine dont on a fait *Lourſine*. En 1404. on la nommoit *la rue de Lourſine lez-ſaint Marcel*. Depuis on l'appella la rue du *Clos de Ganay*, à cauſe du Chancelier *de Ganay* qui y avoit une maiſon de plaiſance. Cette rue eſt ſituée dans le Fief de Lourſine qui appartient à la Commanderie de S. Jean de Latran. Au reſte il n'y a que la moitié de cette rue qui ſoit du Quartier de la Place Maubert, car l'autre moitié eſt du Quartier de S. Benoît. Parcourons la partie de cette rue qui eſt du Quartier de la Place Maubert.

A l'entrée de cette rue eſt la Maladerie de *ſainte Valere*, autrefois appellée l'*Hôpital de Lourſine*, & dédié ſous l'invocation de *ſaint Martial* & de *ſainte Valere*. Les Calviniſtes en 1560. mirent en piéces une figure de *Jeſus-Chriſt* qui étoit au-deſſus de la porte. Pour réparation de cet outrage, le Clergé de ſaint Marcel, celui de ſaint Hypolite & celui de ſaint Martin, allerent en proceſſion à ſaint Médard, & de-là à l'Hôpital de Lourſine; & par ordre d'Euſtache du Bellai, Evêque de Paris, Jean Moreau ſous-Chantre & Chanoine de Nôtre-Dame, mit une autre figure à la place.

Cette maiſon a appartenu depuis à un Bourgeois nommé *Prevoſt*, mais je ne ſçai point à quel titre. Elle dépend aujourd'hui de l'Hôtel-Dieu auquel elle a été unie. Si j'avois vû les Lettres Patentes & l'Arrêt d'union, j'en aurois pû parler plus pertinemment.

L'*Hôtel Zone* que le Peuple appelle l'*Hôtel Jaune* par corruption, étoit une des maiſons de plaiſance du Commandeur de ſaint Jean de Latran. Elle a pris ſon nom, ſelon *Sauval*, d'un Commandeur qui avoit réſolu d'aller naviguer juſqu'à la *Zone* torride.

LE COUVENT DES CORDELIERES.

Guillaume de Nangis, Auteur contemporain, dit que ce Monaſtere fut fondé en 1270. dans un des fauxbourgs de Troyes par Thibaud VII. Roi de Navarre & Comte de Champagne; que ces Religieuſes de ſainte Claire, Urbaniſtes, furent transferées en 1289. à Paris au faubourg S. Marceau; & qu'à l'occaſion de cette tranſlation que l'on méditoit, *Gallien de Pois*, Chanoine de S. Omer, légua par ſon teſtament de l'an 1287. trois maiſons qu'il avoit dans le faubourg S. Marceau, pour ſervir à la fonda-

tion d'un Couvent de Religieuſes de ſainte Claire, ſuppliant en même tems la Reine Marguerite qu'il ſçavoit être dans le même deſſein, d'appuyer ce nouvel établiſſement de toute ſon autorité. On ne voit pas cependant que cette Reine ait fait d'autre bien à ce Couvent que d'avoir fait bâtir une maiſon qui y tenoit, & où elle ſe retira quelques années avant ſa mort. Par ſes Lettres datées du Monaſtere des Sœurs Mineures de ſainte Claire près de Paris, & de l'an 1294. elle leur laiſſe cette maiſon avec toutes ſes dépendances, à condition qu'elles ne la pourront vendre, ni donner. Elle en réſerva auſſi la jouiſſance à ſa fille *Blanche*. Celle-ci étoit la fille aînée de ſaint Louis, & de la Reine Marguerite ſa femme. Elle avoit épouſé *Ferdinand*, fils aîné d'Alfonſe X. Roi de Leon & de Caſtille. Après la mort du Prince ſon mari, elle revint en France, & ſe retira dans ce Monaſtere auquel elle fit beaucoup de bien. Quelques-uns aſſûrent qu'elle s'y fit Religieuſe, mais d'autres diſent que non. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'elle y mourut le 7. de Juin de l'an 1322. & qu'elle y fut inhumée. On prétend

que l'Eglise fut commencée par la Reine Marguerite, & achevée par Blanche sa fille. En 1497. le grand-Autel fut bâti, avec un autre qui est à côté, & l'un & l'autre furent consacrés le 23. d'Avril de la même année par *Jean Simon de Champigni*, Evêque de Paris, le grand sous les noms de sainte Claire & de saint François, & l'autre sous celui de saint Louis, Evêque de Toulouse.

LE MONASTERE DES FILLES ANGLOISES.

Ce Couvent est situé dans une rue qui porte leur nom, & qui est auprès de celle du Chant de l'Allouete. Des Dames Angloises ayant quitté leur patrie pour venir en France professer la Religion Catholique Romaine plus ouvertement qu'en leur pays, s'établirent au bout de ce faubourg en 1620. Elles ont pris depuis la Regle de saint Benoît, & sont sous la Jurisdiction de l'Archevêque de Paris. Leur Eglise est dediée sous l'invocation de *Nôtre-Dame de Bon-Espoir.*

Le Clos-Payen est un lieu où l'on blanchit une quantité surprenante de toiles, à la faveur de la petite riviere de Biévre, ou des Gobelins, qui passe auprès.

LES GOBELINS.

Cette Maiſon eſt dans la Paroiſſe de ſaint Hypolite, & preſque la derniere du faubourg ſaint Marcel. Elle a pris ſon nom de *Gobelin*, fameux Teinturier de Reims, qui ſous le Regne de François premier, vint établir ici une Manufacture, & y fit bâtir une maiſon appellée *la Folie-Gobelin*. Cet établiſſement réuſſit, & Gobelin laiſſa des biens conſiderables à ſes deſcendans. Leur maiſon changea de nom, & fut appellée l'*Hôtel des Gobelins*. L'un des derniers le vendit dans la ſuite à M. *le Leu* Conſeiller au Parlement. M. *Colbert* toujours attentif à tout ce qui pouvoit contribuer à l'avantage & à la gloire du Royaume, acheta cette maiſon, & pluſieurs autres qui lui étoient contigues, & y établit une Manufacture qui a toujours été très-renommée pour la teinture des laines, & pour la fabrique des Tapiſſeries *de haute & baſſe liſſe*. Pour aſſûrer cet établiſſement, le Roi fit un Edit en 1667. qui lui donne une forme conſtante & perpetuelle. Ce fut en conſéquence de cet Edit qu'on mit les armes de France

ſur la principale porte de cet Hôtel, & au-deſſous de l'Ecu un marbre où l'on lit cette inſcription, *Manufacture Royale des Meubles de la Couronne.* Ce même Edit porte que les Manufactures ſeront regies ſous les ordres du Surintendant des Bâtimens, & que la conduite particuliere appartiendra à une perſonne capable, qui aura le titre & les fonctions de *Directeur :* que le Surintendant & le Directeur ſous lui, tiendront la Manufacture remplie de bons Peintres, Maîtres Tapiſſiers de haute liſſe, Orfévres, Fondeurs, Graveurs, Lapidaires, Menuiſiers en ébene & en bois, Teinturiers, & autres bons Ouvriers en toutes ſortes d'Arts & Métiers : qu'il ſera entretenu dans ladite Manufacture ſoixante enfans pendant cinq ans aux dépens de Sa Majeſté, leſquels pourront après ſix ans d'apprentiſſage, & quatre années de ſervice, lever & tenir boutiques de Marchandiſes, Arts & Métiers auſquels ils auront été inſtruits, tant à Paris que dans les autres Villes du Royaume, ſans faire experience ; que pour traiter favorablement les Ouvriers Etrangers employés dans les Manufactu-

res; ceux qui viendront à décéder travaillant actuellement, seront censez & réputez Regnicoles, & leurs successions recueillies par leurs enfans & héritiers, comme s'ils étoient Sujets naturels de Sa Majesté : enfin que les Ouvriers de ces Manufactures jouiront de plusieurs autres privileges & exemptions, &c. Ce fut un Tapissier de Bruges nommé *Jans*, qui étoit établi aux Gobelins avant que le Roi l'achetât, qui fit les premieres Tapisseries de haute & basse lisse, qui y furent faites. On y retint ce *Jans*, & sa famille y est toujours restée depuis, & a toujours excellé dans cet Art. *La haute lisse* a pris son nom de ce que le métier avec lequel on la fait, est posé en hauteur, au lieu que celui de *la basse lisse* est posé horizontalement comme celui des Tisserans. La teinture des Gobelins, & sur-tout pour l'écarlate, est renommée & recherchée par tout le monde. On fait aussi depuis peu un vernis aux Gobelins, qui passe pour être celui de la Chine. Le sieur *Dagly* Liégeois, en est l'Inventeur, & a été quarante ans à le trouver, ou à le perfectionner. Il obtint un privilege exclusif par Lettres

Patentes

Patentes du mois de Novembre 1713. Ce vernis a même une qualité que celui de la Chine n'a pas ; car on peut l'appliquer ſur des matieres ployables telles que des étofes, de la toile & du cuir. Quelque tache qu'il s'y faſſe, on l'enleve avec une éponge, même longtems après qu'elle s'y eſt faite.

L'HOSPITAL GENERAL.

DU faubourg ſaint Marcel deſcendons vers celui de *ſaint Victor*, & commençons à le parcourir par l'*Hôpital Général.* Le nombre des Pauvres qui étoient dans Paris en 1649. ſe trouva monter à quarante mille perſonnes. Ce Peuple libertin, ou tout au moins indépendant, fit penſer des perſonnes de grande vertu au deſſein de les enfermer. Le Premier Préſident *de Belliévre* ſe mit à la tête d'une ſi pieuſe entrepriſe, & l'on eut recours au Roi pour la faire exécuter. Sa Majeſté l'appuya de ſon autorité & de ſes bienfaits. Elle donna un Edit au mois d'Avril 1656. portant établiſſement de l'Hôpital Général pour y renfermer les Pauvres mendians de la ville & des fauxbourgs de Pa-

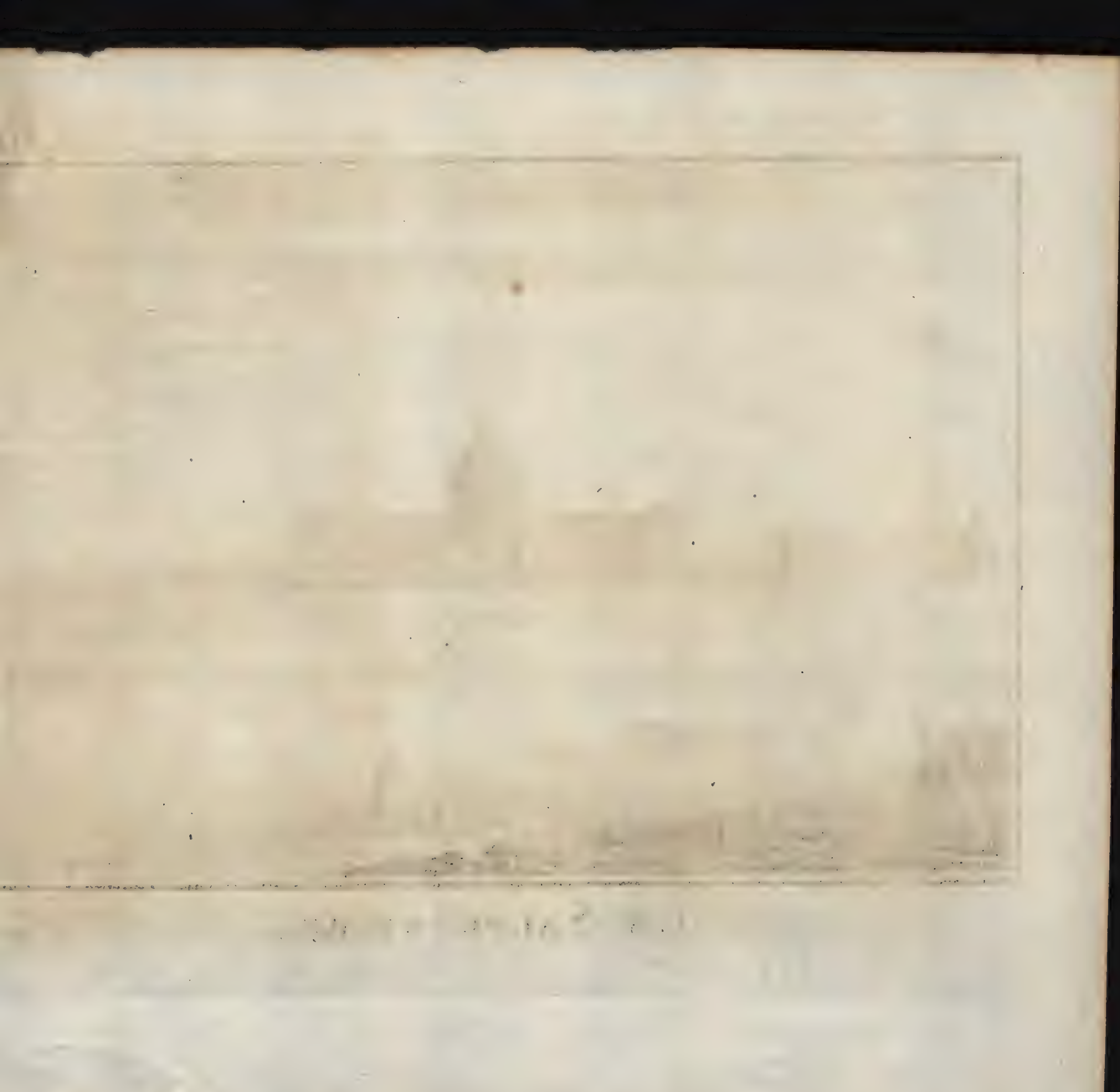
ris ; & cet Edit fut vérifié au Parlement le premier Septembre ſuivant. Non ſeulement le Roi donna à l'Hôpital Général les deux Châteaux de *Biceſtre* & de *la Salpétriere* qui ſont les deux principales Maiſons qui le compoſent, pluſieurs fonds en terres & en maiſons, mais encore le gratifia de pluſieurs privileges, & ne laiſſa preſque point paſſer d'année qu'il ne l'aſſiſtât par des libéralités conſidérables. C'eſt donc à juſte titre que *Louis le Grand* s'en déclara le Fondateur & le Protecteur. Le *Cardinal Mazarin* voulut auſſi contribuer à cet établiſſement, & donna d'abord cent mille livres, puis il légua par ſon teſtament ſoixante mille livres. *Pompone de Belliévre*, Premier Préſident, donna un contrat de vingt mille écus ſur la Ville, & une ſomme encore plus conſidérable par ſon teſtament. Il y eut encore pluſieurs autres Bienfaicteurs qui ne voulurent point être connus. Les deux Châteaux, & les autres maiſons qui compoſent l'Hôpital Général, ayant été reparées & miſes en état, il fut ouvert le 7. de May de l'an 1657. pour tous les Pauvres qui voulurent y entrer de leur propre volonté ; & dé-

fense fut faite à tous Mendians de demander l'aumône dans Paris, sous peine d'être enfermés.

BICESTRE.

C'est un Château dans la campagne, situé sur le côteau de Ville-Juifve. Il a pris son nom de *Jean*, Evêque de *Wincester* en Angleterre, qui en 1290. fit bâtir un Château en cet endroit, qui s'appelloit auparavant *la grange aux Queux*; dans la suite par corruption de *Wincester*, le Peuple le nomma *le Château de Bicestre*. Cette maison étant tombée en ruine, *Jean de France*, Duc de Berry, y en fit bâtir une autre vers l'an 1400. dont les Historiens ont fort vanté la magnificence. C'est ici que le Duc d'Orléans & le Duc de Berry s'étoient retirés, suivis de leurs amis, de trois ou quatre mille Gentilshommes, & de six mille chevaux Bretons, afin de boucher de ce côté-là les avenues de la ville de Paris; mais le Duc de Bourgogne étant venu avec des forces superieures aux leurs, le Duc de Brabant son frere, fit usage de l'étroite amitié qui étoit entre lui & les Armagnacs, y négocia un accommodement

entre les deux partis, en 1410. & ce traité fut d'abord nommé *la Paix de Wincester*, & enfin *la trahison de Wincester*, parce que ce traité dura si peu de tems, qu'en 1411. certains Bouchers séditieux, nommés les *Gois*, & qui étoient du parti du Duc de Bourgogne, pillerent & brûlerent ce Château, en sorte qu'il n'y resta que les murailles. Le Duc de Berry le donna en cet état en 1416. au Chapitre de Nôtre-Dame, avec les terres qui en dépendoient, à la charge de quelques Obits, & de deux Processions tous les ans. Etant tombé entierement en ruine, le Roi Louis XIII. fit élever en sa place un Hôpital pour les soldats estropiés à l'armée, qui en 1634. fut consacré à Dieu sous le nom de la Commanderie de S. Louis. Cet établissement n'ayant pas eu le succès qu'on en attendoit, & Louis XIV. ayant conçû un projet plus grand qu'il exécuta dans la suite, il donna *Bicestre* à l'Hôpital Général en 1656. pour y enfermer les Pauvres Mendians de la ville & fauxbourgs de Paris. Aujourd'hui on n'y met que les pauvres hommes & garçons valides, ou invalides. On fait travailler à differens métiers





A. Aveline

LA SALPETRIERE.

ceux qui ſont valides, & quant aux invalides on les traite de leurs maladies, quelqu'incurables qu'elles puiſſent être.

LA SALPETRIÈRE.

Cet Hôpital doit ſon origine au Roi Louis XIII. & ſon nom à l'uſage auquel il le deſtina. Ce Prince peu content de l'Arſenal, fit élever de l'autre côté de la Riviere, & preſque vis-à-vis, un grand édifice qu'on nomma d'abord *le Petit Arſenal*, mais qui prit bientôt le nom de *Salpétriere*, à cauſe du ſalpêtre qu'on y faiſoit. Louis XIV. le donna auſſi à l'Hôpital Général lors de ſon établiſſement, & l'on y a fait depuis de ſi grands bâtimens, que c'eſt aujourd'hui la Maiſon la plus grande de toutes celles qui compoſent cet Hôpital. C'eſt une quantité prodigieuſe de bâtimens. L'*Egliſe* eſt d'un parfaitement beau deſſein, donné & exécuté par *Liberal Bruand*, Architecte du Roi ; & conſiſte en un dôme octogone de dix toiſes de diamétre, percé par huit arcades qui aboutiſſent à quatre nefs de douze toiſes de long chacune, qui forment une croix, & dans les angles il y a quatre Chapelles à

pants. Le grand-Autel est orné d'un tableau de la Resurrection de *Jesus-Christ*, qui est du *Frere André*, Religieux Dominiquain, & digne de cet habile Peintre. Cet Autel est placé au centre de ce dôme, & comme il est isolé, il peut être vû commodément de toutes ces nefs destinées pour séparer les hommes d'avec les garçons, & les femmes d'avec les filles. Une des nefs est pour les gens de dehors, & au-devant de celle-ci, en dehors, est un grand portique ou vestibule décoré de colonnes Ioniques, & d'un Attique au-dessus. A chaque côté de ce vestibule il y a un gros pavillon couvert d'ardoises où logent les Ecclésiastiques qui desservent cette Maison. L'Hôpital de la Salpétriere est destiné aux enfans au-dessous de quatre ans, & aux femmes de quelque âge qu'elles soient, & de quelque infirmité qu'elles soient affligées. Il y a dans cette Maison deux grandes sales de huit cens petites filles chacune, qu'on fait travailler à differens ouvrages selon leur force & capacité. Outre cela, il y a dans un autre appartement trois grands dortoirs composés de deux cens cinquante cellules pour les vieil-

les gens mariés qui ne peuvent point gagner leur vie, & ce lieu eſt nommé *les Ménages*. Dans une autre cour ſéparée, eſt la Maiſon de force pour les filles & femmes débauchées qu'on y met en correction.

Lorſqu'en 1657. on enferma les Pauvres Mendians de la ville & des fauxbourgs de Paris, le nombre ne monta qu'à quatre ou cinq mille, mais il s'eſt ſi fort accru depuis, qu'à préſent on en compte près de dix mille, en y comprenant les Enfans Trouvés. Ils ſont diſtribués en cinq ou ſix Maiſons, qui ſont S. Jean de Biceſtre, S. Louis de la Salpetriere, Nôtre-Dame de la Pitié, ſainte Pélagie, ſainte Marthe de Scipion, l'Hôpital des Enfans Trouvés, & la Maiſon de S. Nicolas, dite de *la Savonerie*.

C'eſt un ſpectacle bien édifiant que la maniere dont on ſoulage la miſere de tous ces Pauvres, & rien n'eſt plus beau que l'ordre & la police qu'on y obſerve pour contenir dans le devoir & dans la ſoumiſſion un auſſi grand nombre de perſonnes, la plûpart déreglées par la mauvaiſe éducation & par la pauvreté.

Cet Hôpital eſt pour le ſpirituel

ſous la direction d'un *Recteur* & de vingt-deux Prêtres. Lors de l'établiſſement, on offrit cette direction aux Miſſionnaires de S. Lazare, mais feu M. Vincent leur Supérieur Général, reconnoiſſant que ſes Eccléſiaſtiques avoient aſſez d'employ, témoigna qu'ils ne pouvoient pas l'accepter. On eut recours aux Grands-Vicaires de l'Archevêque de Paris qui étoit abſent, & ils nommerent pour Recteur *Louis Abelli*, homme éclairé & vertueux, qui dans la ſuite fut Evêque de Rhodès. Ces vingt-deux Prêtres ſont départis en nombre néceſſaire dans les Maiſons qui compoſent ledit Hôpital Général, à proportion des Pauvres qui y ſont enfermés, pour les catechiſer, les inſtruire & leur adminiſtrer les Sacremens. Outre cela, le Recteur donne par écrit de petites inſtructions aux Maîtres d'Ecole, aux Maîtres & aux Maîtreſſes des dortoirs & des ouvroirs, afin d'occuper l'eſprit des Pauvres dans la penſée continuelle de leur ſalut.

Pour la direction temporelle, le Roi nomma en même tems vingt-ſix perſonnes de différentes conditions pour Directeurs perpetuels de cet Hôpital,

& pour *Chefs* de la Direction le Premier Président du Parlement, & le Procureur Général; ausquels il ajoûta depuis, l'Archevêque de Paris, par une Déclaration expresse du 29. Avril 1673. & en 1690. Sa Majesté ajoûta encore quatre autres *Chefs*, qui sont le Premier Président de la Chambre des Comptes, celui de la Cour des Aydes, le Lieutenant Général de Police, & le Prevôt des Marchands, ensorte qu'il y a sept Chefs de la direction temporelle. Outre ces Chefs, & les vingt-six Directeurs ou Administrateurs perpetuels, il y a encore un Receveur & un Secretaire. Les Directeurs ou Administrateurs sont reçus au Parlement, & y prêtent serment de bien & fidellement administrer le bien des Pauvres. Le Receveur prête aussi le serment au Parlement, mais le Secretaire le prête au Bureau de la direction.

Après être sorti de l'Hôpital Général, si l'on veut rentrer dans la Ville par la rue S. Victor, on traverse auparavant une grande Place qu'on appelle *le Marché aux Chevaux*, parce que les Mercredis & les Samedis de chaque semaine on y mene ceux qui

sont à vendre. On avoit placé dans cet endroit depuis quelque tems une machine pour donner l'*Estrapade* aux Soldats aux Gardes qui avoient délinqué. Elle étoit auparavant sur les fossez de la porte S. Jacques.

LE JARDIN ROYAL.

LE premier objet qui se présente dans la rue saint Victor, c'est le *Jardin Royal* pour les Plantes médicinales. Il a été établi par Lettres Patentes de Louis XIII. du mois de Février 1626. aux instances de *Gui de la Brosse*, Médecin ordinaire de ce Monarque, & qui en fut Intendant. Ce sçavant Médecin pensa d'abord au plus difficile, c'est-à-dire, au recouvrement des fonds nécessaires pour faire réussir son entreprise, & il les trouva dans la protection du Cardinal de Richelieu, du Chancelier Séguier, & de M. de Bullion, Surintendant des Finances. La Brosse s'appliqua ensuite à la clôture & à la disposition du terrein, & à faire venir des plantes de toutes parts pour les y élever. Au bout de dix ans il donna au Public un Catalogue de plus de deux

mille que contenoit ce Jardin, & l'an 1640. il y en fit pour la premiere fois la démonstration publique.

Voilà l'origine véritable du Jardin Royal des plantes médicinales, & ceux-là se trompent qui la rapportent à Henry le Grand : ce Prince a la vérité donna à *Jean Robin* une petite pension, & le soin de cultiver à Paris dans un Jardin particulier, les plantes que quelques Voyageurs avoient apportées de nos colonies, mais ce petit établissement ne dura pas longtems.

La Surintendance du Jardin Royal des Plantes étoit originairement attachée à la place de premier Médecin du Roi, il se trouva dans cette place un Médecin, qui peu touché de la Botanique, négligea tellement ce Jardin qu'il n'en étoit plus un. M. *Valot* devenu premier Médecin, entreprit de relever cet établissement, & y réussit par les soins de M. *Fagon*, qui alla en Auvergne, en Languedoc, en Provence, sur les Alpes & sur les Pyrenées, & n'en revint qu'avec une quantité prodigieuse de plantes qui repeuplerent ce desert. M. Valot en fit venir aussi des pays étrangers, & même des pays les plus éloignés, en sorte

qu'en 1665. on publia un Catalogue de toutes les Plantes de ce Jardin qui alloient à plus de quatre mille. Ce Catalogue est intitulé *Hortus Regius*, & le petit Poëme latin qui est à la tête, est de M. Fagon.

La Surintendance de ce Jardin fut d'abord attachée, comme je viens de le dire, à la Charge de premier Médecin du Roi, mais M. Colbert, Controlleur général des Finances & Surintendant des Bâtimens du Roi, la fit unir à la Surintendance des Bâtimens, & il ne resta au premier Médecin que le titre de Surintendant des exercices qui se font à ce Jardin, sans qu'il eut même la nomination de ceux qui en remplissoient les places. Cela continua sur le même pied sous la Surintendance de M. de Louvois, & sous celle de M. Colbert de Villacerf, mais après la retraite de ce dernier en 1698. M. Fagon pour lors premier Médecin, obtint du Roi un Reglement en date du 7. Janvier 1699. confirmé par Lettres Patentes du 9. May 1708. par lequel Sa Majesté ordonna que son premier Médecin, & ceux qui lui succéderoient en ladite Charge, auroient l'entiere *Surintendance* de la culture

des Plantes & direction dudit Jardin Royal, ensemble la distribution des logemens & salles à faire les Leçons, qu'ils continueroient à nommer & présenter ceux qu'ils auroient choisis pour remplir les Charges de Démonstrateur & sous-Démonstrateur des Plantes, matiere médicinale & Chirurgie, & autres Officiers dudit Jardin Royal, & qu'ils auroient aussi le choix des Jardiniers & Portiers dudit Jardin ; ne laissant au Surintendant général des Bâtimens que la disposition des fonds destinés à l'entretien de ce Jardin Royal. Après la mort de Louis XIV. le Roi Louis XV. par sa Déclaration du 10. Septembre 1715. confirma toutes ces dispositions, & accorda ladite Surintendance au Sieur *Fagon* sa vie durant, nonobstant qu'il ne fut plus dans ladite Charge de premier Médecin. M. Fagon se retira pour lors au Jardin Royal où il mourut le 11. Mars 1718. âgé de près de quatre-vingt ans. Le Sieur Poirier, premier Médecin du Roi regnant, étant mort presque en même tems, Sa Majesté jugea à propos, avant que de disposer de la Charge de son premier Médecin, d'en séparer la Surin-

tendance du Jardin Royal, ce qui fut fait par la Déclaration du 31. Mars de l'an 1718. & d'en donner l'Intendance au Sieur *Pierre Chirac*, qui n'étoit encore que premier Médecin du Duc d'Orléans, Régent du Royaume, mais qui eſt devenu dans la ſuite premier Médecin du Roi. Celui-ci étant mort le premier de Mars de l'an 1732. le Roi pourvût par Commiſſion du 6. Août de la même année le Sieur *du Fay* de l'Académie des Sciences, de l'*Intendance* du Jardin Royal des Plantes, qui travailla à le rétablir avec autant d'ardeur, que ſon prédéceſſeur avoit été négligeant à le réparer. M. du Fay étant mort au mois de Juillet 1739. le Roi a nommé M. le Clerc *de Buffon* de l'Académie des Sciences. Il doit informer le Secretaire d'Etat ayant le Département de la Maiſon du Roi, de tout ce qui pourra concerner les beſoins dudit Jardin, comme auſſi de la vacance des places de Démonſtrateur, ſous-Démonſtrateur, Profeſſeurs, & autres Officiers employés, & domeſtiques dudit Jardin, auſquelles Sa Majeſté s'eſt reſervée de nommer telle perſonne qu'elle eſtimera convenable.

L'on fait gratuitement dans ce Jardin des Démonſtrations publiques pour la Botanique, la Chymie & l'Anatomie. Celles de la *Botanique* ſe font dans le Jardin pendant les mois de Jüin & Juillet, par le Sieur Ant. de Juſſieu, Profeſſeur, qui explique publiquement près de ſix mille plantes rangées avec méthode dans des endroits appellés *Ecoles*, & dicte des Traités de leurs proprietés dans l'Amphitéâtre. M. Bernard de Juſſieu ſon frere, Démonſtrateur pour les plantes des environs de Paris, veille à la culture des plantes dudit Jardin, & mene les Ecoliers à la campagne. Les Démonſtrations de *Chymie* ſe font en même tems par le Sieur Lemery Profeſſeur, dans un Laboratoire conſtruit exprès à côté de l'Amphitéâtre, & a pour Démonſtrateurs le Sieur Bolduc Apotiçaire du Roi, & le Sieur Habert Apoticaire. Un troiſiéme Profeſſeur (le Sieur Hunauld) enſeigne à des heures différentes l'*Anatomie* dans le même Amphitéâtre, & a pour Démonſtrateur le Sieur Duverney, Chirurgien de S. Coſme.

Le Jardin eſt beau & ſpacieux. On le diſtingue en *Jardin bas*, & en *Jar-*

din haut. Ce dernier est un terrein d'environ quatre arpens, qu'on nommoit autrefois le *Champ des Coupeaux*, *& la Bute des Coupeaux* sur laquelle étoit un moulin à vent qui portoit le même nom. *Sauval* nous apprend que ce fut de son tems qu'on enferma ce champ dans le Jardin des Plantes, comme aussi une voirie qui étoit tout auprès, & que de l'un & de l'autre on forma la montagne qu'on y voit aujourd'hui, au tour de laquelle regne une allée en spirale, bordée d'arbustes de différentes especes, & qui conduit au haut de cette bute, où la vûe est assez étendue & magnifiquement variée. Ces deux Jardins sont remplis de plantes, d'arbres, & d'arbustes les plus rares & les plus curieux que l'on a fait venir, pour la plûpart, des pays les plus éloignés, & que l'on cultive avec beaucoup de soin. Dans ce Château est placé le cabinet de Curiosités naturelles, formé en partie par celui de M. de Tournefort, de son Herbier, & de celui de M. Vaillant; & en partie par des recueils de tout ce qui peut interesser l'histoire des drogues simples.

On ne doit pas sortir du Jardin

Royal des Plantes, ſans voir le cabinet d'*Aubriet*, Peintre habile, qui eſt occupé à deſſiner, & à peindre d'après nature les plantes les plus curieuſes, & à en faire des Recueils pour le cabinet du Roi. Ce Peintre fut le compagnon de voyage de feu M. de Tournefort, lorſque le Roi Louis XIV. envoya ce ſçavant Botaniſte en Grece, en Aſie & en Afrique.

Au-deſſus de la porte extérieure de ce Jardin, eſt une table de marbre noir ſur laquelle eſt écrit en lettres d'or:

JARDIN ROYAL

POUR LA CULTURE DES HERBES

MEDICINALES.

1633.

L'HÔPITAL DE LA PITIÉ.

Cette Maiſon fut fondée l'an 1612. & a été unie à l'Hôpital Général en 1656. Sous la Régence de Marie de Medicis, on acheta en 1612. trois grandes maiſons avec leurs jardins, ſituées dans les fauxbourgs de ſaint Victor, de ſaint Marcel & de ſaint Germain, pour ſervir d'autant d'Hôpi-

taux où l'on avoit résolu d'enfermer les Pauvres vagabonds de l'un & de l'autre sexe, les femmes dans une maison à part, & les hommes dans les deux autres. Cet établissement échoua au bout de six ans, & il n'en restoit d'autre vestige vers l'an 1650. que la Maison de *la Pitié* près de S. Victor, où l'on entretenoit encore un certain nombre de petits garçons & de petites filles, & quelques vieilles femmes infirmes. Lorsqu'on reprit le dessein d'enfermer les Mendians valides & invalides, & que le Roi l'eut autorisé par son Edit du mois d'Avril 1656. on prit la Maison de la Pitié pour être une de celles qui devoient composer l'Hôpital Général, & ce fut même dans l'Eglise de la Pitié qu'on chanta une Messe du S. Esprit, la veille du jour que les Pauvres devoient être enfermés, c'est-à-dire, le 13. de May de l'an 1657. Depuis ce jour-là, on a toujours entretenu dans cette Maison un grand nombre de pauvres enfans des deux sexes, & qui doivent être de Paris. On les instruit au travail, & les ouvrages qu'ils font, contribuent à leur entretien. Plusieurs personnes vont souvent à cet Hôpital

demander des filles pour les ſervir. D'autres ſont mariées à des Artiſans. Pendant quelque tems on en a fait embarquer un nombre conſiderable pour peupler nos Colonies où elles ont été mariées. Cet Hôpital eſt le lieu ordinaire où les Adminiſtrateurs de l'Hôpital Général tiennent leurs aſſemblées.

Derriere l'Hôpital de la Pitié, & dans la rue du Puits-l'Hermite, eſt la Maiſon de *ſainte Pelagie* qui eſt auſſi dépendante de l'Hôpital Général, & eſt ſous la même adminiſtration. C'eſt au zéle, & en partie aux bienfaits de *Marie Bonneau*, veuve de Jean-Jacques de Beauharnois *de Miramion*, que le Public eſt redevable de l'établiſſement de cette Maiſon, où l'on enferme les femmes & les filles dont la conduite eſt ſcandaleuſe, ſoit qu'elles s'y retirent d'elles-mêmes, ſoit qu'on les y mette de force par ordre du Roi, ou par l'autorité des Magiſtrats. Le projet en fut formé par cette pieuſe Dame, & par elle propoſé à la Ducheſſe d'Aiguillon, à la Dame de Farinvilliers & à la Dame de Traverſé. Ces trois Dames crurent entrevoir de l'impoſſibilité dans la réuſſite, mais

Madame de Miramion leur persuada le contraire, & offrit de donner dix mille livres, & toute son application pour le succès de cette entreprise. Les trois autres Dames donnerent chacune une somme pareille. On acheta avec cet argent une place près de la Pitié, où l'on fit bâtir une maison convenable au dessein qu'on avoit. Madame de Miramion en dressa la Regle, & les Administrateurs de l'Hôpital Général se chargerent de la faire observer. On fit ici deux appartemens séparés, l'un pour les filles & les femmes qui viennent s'y retirer d'elles-mêmes, & cet appartement fut nommé *sainte Pélagie*; & l'autre pour les filles & les femmes qu'on y enfermeroit de force, & il fut nommé *le Refuge.* Louis XIV. par ses Lettres Patentes du mois d'Avril 1665. registrées au Parlement le 5. Juin suivant, confirma cet établissement.

L'ABBAYE DE S. VICTOR.

Il y avoit anciennement dans ce faubourg de Paris, un Oratoire sous l'invocation de *saint Victor* Martyr. Si l'on s'en rapporte à *Alberic*, Moine de Cîteaux qui vivoit en 1129. ces

Oratoire étoit un Prieuré dépendant de l'Abbaye de S. Victor de Marseille : *Domus S. Victoris*, dit cet Historien contemporain, *quæ erat Prioratus Nigrorum Monachorum de Massilia, &c.* On voit aussi dans une Charte de Philippe I. & de l'an 1085. qu'il y avoit dans ce même lieu une Communauté de Moines, dont le Supérieur nommé *Anselme*, prenoit la qualité d'Abbé de S. Victor. Le même *Alberic* ajoûte, que ces Moines de Marseille ayant été renvoyés, on fit venir en leur place des Chanoines Réguliers de la Congrégation de S. Ruf*. Malgré ce témoignage si positif, il y en a qui prétendent qu'avant qu'on mit ici des Chanoines Réguliers de S. Ruf, cette Maison n'étoit qu'un double *Reclusoir* où il y avoit un Reclus, dont la Chapelle se nommoit *S. Victor*; & une Recluse nommée *Basille*, dont l'Oratoire étoit sous l'invocation de *S. Sebastien.* On dit que cette Recluse survêquit au Reclus, & que sa Tombe se voit encore à S. Victor.

* *Ejectis prædictis Monachis, adductus est Conventus Canonicorum Regularium de sancto Ruffo.*

Guillaume de Champeaux, ainsi nommé du lieu de sa naissance, qui est un bourg de Brie auprès de Melun, ayant embrassé l'Institut des Chanoines Ré-

guliers nouvellement établis à S. Victor lez-Paris, donna encore un nouvel éclat à cette réforme. Il avoit enseigné à Paris la Rhétorique, la Dialectique & la Théologie, avec grande réputation, & est le même que celui dont Abeillard fut le disciple, & ensuite l'émule. Quoique Guillaume de Champeaux eut quitté le monde, le monde ne l'avoit point oublié, & sa réputation s'étoit même augmentée par le motif de perfection qui l'avoit conduit dans le Cloître. On crut qu'il seroit infiniment plus utile à l'Eglise, si on l'élevoit à l'Episcopat; & enfin il fut tiré de saint Victor pour être Evêque de Châlons sur Marne vers l'an 1113. Il laissa en sa place le plus cher de ses disciples, nommé *Gilduin*. Celui-ci fut le premier Abbé de S. Victor, & devint si recommandable, que le Roi Louis VI. surnommé *le Gros*, le prit pour son Directeur. Ce Prince s'étant trouvé à Châlons la même année, il donna des Lettres, qui sont comme la Charte de fondation de l'Abbaye de S. Victor, car il s'en déclara le Fondateur, lui donna des biens considerables; & fit bâtir une Eglise à l'endroit même où étoit la Chapelle de S. Victor, & que l'on nomme aujour-

l'hui *la Chapelle de Nôtre-Dame de Bonnes Nouvelles*. Cette Charte est signée du Roi, de deux Archevêques, de neuf Evêques, du Connêtable, & des autres grands Officiers de la Couronne.

En 1124. *Estienne de Senlis*, Evêque de Paris, donna à l'Abbaye de saint Victor la vacance des Prébendes de l'Eglise de Paris, de celles de saint Germain de l'Auxerrois, de saint Marcel, de saint Cloud, de saint Martin, de Champeaux en Brie, mais en 1133. il fit encore plus, car il lui donna une Prébende dans chacune de ces Eglises.

Henry de France, fils de Louis le Gros, Abbé pour lors de saint Spire de Corbeil, donna aussi aux Chanoines Réguliers de saint Victor, l'an 1146. une Prébende dans la même Eglise de saint Spire. Il paroît par les Lettres qu'il fit expédier à ce sujet, que Louis le Gros avoit fait inhumer quelques-uns de ses enfans dans l'Eglise de saint Victor, *cui etiam*, dit-il en parlant de Louis le Gros son pere, & de cette Abbaye, *juxta regalem munificentiam plurima beneficia contulit, & in argumentum vera dilectionis*

quosdam de filiis suis fratribus nostris, cum ex hâc vitâ decederint, in eadem Religionis domo sepelire mandavit. Il faut que le Roi Louis le Gros ait eu un plus grand nombre d'enfans que ne le disent nos Généalogistes, car, selon eux, il ne paroît pas qu'il y en ait eu d'enterrés à saint Victor.

Le Chapitre de l'Eglise de Paris contribua aussi à la fondation de cette Abbaye, & lui donna en 1122. une Ferme avec cent-vingt arpens de terre labourable, situés à Chevilly & à Orly.

La Maison de saint Victor étoit si célebre par la piété & par la doctrine de ses Religieux, qu'elle devint comme le Chef d'une Congrégation, qui en peu de tems se répandit dans toutes les Provinces du monde Chrétien; comme le dit un Ecrivain, *non est angulus orbis Christiani, in quo Victorinorum Congregatio se non dilataverit.* On voit même par le testament de Louis VIII. datté de l'an 1225. que cette Maison avoit quarante Abbayes dans le Royaume de France.

La vie pénitente des Chanoines de saint Victor, & le mérite extraordinaire de quelques-uns d'entr'eux, tels

que

que *Guillaume de Champeaux*, *Hugues de ſaint Victor* qu'on appelloit le nouveau ſaint Auguſtin, *Richard de ſaint Victor*, *&c.* firent naître une parfaite union entre ſaint Victor & Clairvaux. *Saint Bernard* l'entretint avec ſoin par ſes Lettres, & même par ſes viſites, car quand il venoit à Paris, il logeoit à ſaint Victor comme dans ſa propre maiſon. Ce fut dans un de ces voyages, & apparemment dans celui que ce Saint fit en 1147. qu'il laiſſa à ſaint Victor ſa *Coule* pour marque de ſon amitié, & de l'union qu'il conſervoit avec ces Chanoines. Ils lui en donnerent une autre plus commode pour l'hyver & pour ſes voyages. Ce fut encore par un effet de l'affection qu'il avoit pour ces Chanoines, qu'il alla à ſainte Geneviéve demander en plein Chapitre l'uſage de l'eau néceſſaire à la Maiſon de ſaint Victor. Il y fut accompagné par *Geoffroy*, Evêque de Langres, & par *Jean de la Grille*, Evêque de S. Malo. Cet acte qui eſt de l'an 1150. ſe trouve dans les notes du P. Mabillon ſur les Lettres de S. Bernard.

Saint Thomas de Cantorberi eut auſſi beaucoup d'affection pour la

Maiſon de ſaint Victor, & y logea lorſqu'il paſſa à Paris. On y conſerve avec vénération le Cilice de ce ſaint Archevêque.

Cette Maiſon fut dès ſon inſtitution non ſeulement une Ecole de ſainteté, mais encore une Ecole pour les Sciences, qui devint une des plus fameuſes de la Chrétienté. Ainſi l'on ne doit pas être ſurpris du grand nombre d'hommes diſtingués qui ſont ſortis de cette Maiſon. On compte pluſieurs Cardinaux, tels qu'*Yves* & *Hugues*, qui furent élevés à cette dignité par Innocent II. & *Jean de Naples* qui le fut par Adrien IV. Je parlerai des autres perſonnes de diſtinction en rapportant leurs Epitaphes.

On chercheroit inutilement les anciens édifices de cette Abbaye, car il n'en reſte que le Portail qui eſt ſur la rue, & d'une Architecture la plus gothique & la plus hardie de Paris. Ce ſont trois gros pendentifs de pierre, faits en arcs, ſuſpendus en l'air, & qui reſſemblent aſſez à une mitre.

L'Egliſe d'à-préſent a été bâtie ſous le Regne de François I. Ce fut *Michel Boudet*, Evêque de Langres qui en poſa la premiere pierre le 18. Décem-

bre de l'an 1517. & *Jean Bordier*, Abbé de S. Victor, posa la premiere pierre du Chœur. Ce même Abbé fit bâtir un Dortoir pour les Chanoines, & fit aussi rebâtir les murs du pourtour de cette Abbaye ; & puis fit rehausser & construire les Cloîtres tels qu'ils sont à présent. En 1531. il fit bâtir l'Infirmerie ; en 1535. le Refectoir ; & en 1536. & 1542. il fit fondre les cloches.

Le Sanctuaire est décoré de deux grands tableaux d'onze pieds de hauteur sur huit pieds six pouces de largeur. Ils ont été peints par *Jean Restout*, Peintre ordinaire du Roi, Adjoint à Professeur de l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture, neveu & éléve du fameux *Jean Jouvenet*. Les sujets de ces deux tableaux sont divinement liés l'un à l'autre.

Dans l'un c'est *Melchisedech*, Prêtre du Très-Haut, & Roi de Salem, qui étant venu à la rencontre d'Abraham victorieux des Rois des Elamites, de Sennaar, de Pont & de Goim, le benit, & lui présenta du pain & du vin, ou selon l'explication des Peres, offrit pour lui du pain & du vin au Seigneur. Melchisedech est

ici repréſenté debout devant un autel orné de feſtons d'épics de bled & de raiſins, ſymboles de ſon offrande. Sur cet autel ſont auſſi pluſieurs pains, & un vaſe rempli de vin. Ce Prêtre du Très-Haut tient un pain, & l'éléve pour l'offrir au Seigneur. Abraham de ſon côté eſt à genoux devant l'autel, & offre à Melchiſedech la dixme de tout ce qu'il avoit pris ſur les Rois qu'il avoit vaincus. Ce butin eſt repréſenté par des armes & par des vaſes. Loth & ſa famille délivrés par Abraham, ſont auſſi à genoux devant cet Autel, & étant inſtruits du culte du vrai Dieu, ils l'adorent pendant que le Prêtre fait ſon offrande. Derriere cette famille eſt le Roi de Gomorre, accompagné d'un cortege convenable à ſon rang. Il paroît dans l'admiration & la ſurpriſe de ce qu'il voit, n'étant ni inſtruit, ni rempli du même eſprit de religion que les autres.

Le ſujet de ce tableau n'étoit que la figure du myſtere dont celui qui ſuit eſt l'accompliſſement, puiſqu'il nous repréſente *la Céne*. Le Peintre a mis ici la figure du Chriſt ſur le devant du Tableau, afin de la faire voir

entiere, & par là lui donner plus de noblesse. *Jesus-Christ* est dans l'action de benir le pain, c'est-à-dire, qu'il institue le Sacrement de l'Eucharistie. Les Apôtres sont dans l'admiration de ce qu'ils entendent & de ce qu'ils voyent. *Judas* est au fond du tableau, encore à table avec les autres. Il semble se lever pour aller exécuter l'exécrable dessein qu'il avoit conçu dans son cœur. Il est pâle, inquiet, & tient sa bourse à la main.

Ces deux tableaux sont accompagnés de deux autres peints par le même Peintre. L'un représente la résurrection du Lazare, & l'autre, David, qui par la priere désarme la colere de Dieu, & obtient la cessation de la peste.

Les Connoisseurs estiment beaucoup les peintures des vitres de la Chapelle de saint Clair, où l'histoire de l'Enfant prodigue est représentée. Celles des Chapelles du Lazare & de saint Sauveur ne sont pas moins belles, ni moins estimées.

A côté du grand-Autel, contre la Nef, a été transporté le corps de *Thomas*, Prieur de cette Abbaye, qui d'abord fut inhumé dans le Cloî-

tre, puis transferé dans la Chapelle de ſaint Denis, & enfin dans le Chœur où, ſur une table de marbre, eſt cette Epitaphe :

HIC JACENT
B. THOMÆ *à ſancto Victore*
oſſa veneranda;
qui inter Stephani *Epiſcopi Pariſienſis*
manus,
pro Eccleſiaſtici Juris deffenſione
Martyr occubuit
anno Domini 1130.
Devoti poſuere Syncanonici Victorici
anno Chriſti 1667. *prid. Kal. Januarii.*

Pour l'intelligence de cette Epitaphe, il faut ſçavoir qu'*Eſtienne de Senlis* étant Evêque de Paris, *Thibault de Noteret*, Archidiacre de Brie, mit ſon Archidiaconé en interdit pour un vol qui y avoit été fait à un Chanoine de Paris. Eſtienne qui n'avoit point été informé du vol, ni de l'interdit qu'après coup, regarda cette conduite comme un attentat à la Juriſdiction Epiſcopale, & leva cet interdit. Thibault ſe pourvût devant le Clergé de Paris qu'il aſſembla exprès, mais la déciſion lui fut contraire, &

la Sentence d'Eſtienne fut approuvée. L'Archidiacre de Brie en appella encore au Pape Innocent II. qui nomma trois Cardinaux pour terminer ce différend. Leur déciſion qui eſt dattée de l'an 1127. fut approuvée par le Pape, & fut entierement contraire à Thibault, qui promit de ſe conformer à ce qui venoit d'être reglé. Comme l'Evêque Eſtienne avoit une confiance entiere en *Thomas*, Prieur de ſaint Victor, qu'il appelloit *ſon œil* & *ſon pied*, Thibault ne doutant point que ce ne fut lui qui eut excité l'Evêque à le pourſuivre juſqu'à la Sentence définitive du Pape, en conſerva une haine implacable contre lui, & le fit aſſaſſiner par ſes parens, pour ainſi dire, entre les bras de l'Evêque, puiſqu'ils revenoient enſemble de l'Abbaye de Chelles où ils étoient allés pour faire quelque réforme dans cette Abbaye. Cet aſſaſſinat fut commis proche de Gournay ſur Marne l'an 1130. *Eſtienne* en fut ſi pénétré de douleur, qu'après avoir prononcé une Sentence d'excommunication contre ceux qui avoient eu part à ce crime, ou qui recevroient les meurtriers, il ſe retira à Clairvaux d'où il écrivit au

Pape & à Geofroy, Evêque de Chartres son Légat, afin qu'ils en fissent justice. *Saint Bernard* en écrivit aussi au Pape pour exciter son zéle contre une action aussi horrible, & lui demander qu'il punit l'Archidiacre premier auteur de ce meurtre. Geofroy, Evêque de Chartres, & Légat du Pape, ordonna aux Evêques des Provinces de Reims, de Rouen, de Tours & de Sens, de se trouver au Concile de Joüare, & d'y proceder contre les auteurs de ce meurtre suivant la rigueur des Canons. Nous n'avons point les actes de ce Concile, mais une Lettre du Pape Innocent II. adressée aux Evêques qui y avoient assisté, nous apprend qu'ils excommunierent tous ceux qui avoient eu part à ce meurtre, & que le Pape confirmant ce Jugement, ajoûta qu'on cesseroit de célébrer le Service Divin dans tous les lieux où se trouveroient ces meurtriers, & que Thibault & les autres seroient privés de leurs bénéfices. Quoique S. Bernard qualifie Thomas de *Martyr Bienheureux*, & que les Chanoines de saint Victor lui ayent donné la qualité de *Bienheureux* dans l'Epitaphe qu'ils firent mettre sur son

Tombeau en 1667. il n'a cependant jamais eu aucun culte public.

Au milieu du Chœur eſt une Tombe de cuivre ſur laquelle eſt cette Epitaphe :

SISTE GRADUM,

VIATOR, TANTISPER,

DUM HÆC PERLEGERIS.

Hoc Tumulo PETRI LIZETI, *σῶμα animæ, quondam σῆμα jacet. Qui olim ob heroïcas animi ſui dotes, vir ſingulari memoria, & ſumma Juriſprudentia, in ſupremum Pariſienſis Centuriæ Senatum à Rege Ludovico XII. adſcitus, Senatoris munere triennio functus eſt; deinde triumviratus Regii advocati munus duodecim annis Divo Franciſco Primo feliciter obivit; ac demum ob ſuæ vitæ integritatem, in ſummum Curiæ Magiſtratum evectus, Juſtitiæ habenas viginti annorum curriculo ita moderatus eſt, ut qui Religioſæ Domûs Abbas, volente Henrico II. fieret, dignus omnium calculo videretur. Cujus ſpiritus terram linquens, Cœlum tandem conſcendit* 1554. *ſeptimo Idus Junii. Annos natus* 72.

Pierre Lizet dont on vient de lire l'Epitaphe, étoit né à *Salers*, petite ville de la haute Auvergne. Son esprit, & la connoissance qu'il avoit acquise dans la Jurisprudence, l'éleverent par degrés à la Charge de Premier Président au Parlement de Paris. Il avoit commencé par être Avocat, puis il fut fait Conseiller par le Roi Louis XII. ensuite Avocat du Roi, & enfin Premier Président. Il exerça cette Charge pendant vingt ans avec beaucoup de capacité, d'intégrité & de dèsinteressement, mais ayant déplu à la Maison de Lorraine, & la Duchesse de Valentinois ne voulant souffrir dans les premieres places que des personnes qui fussent absolument à elle, on ôta la Charge de Premier Président à Lizet, & en 1550. on lui donna pour récompense, & pour l'empêcher de mourir de faim, l'Abbaye de saint Victor, qui jusqu'alors avoit toujours été possedée en regle. Pour aller au plus près de la régularité, Lizet se fit ordonner Prêtre dans la Chapelle de l'Infirmerie de cette Maison, par *Eustache du Bellay*, Evêque de Paris, l'an 1553. A peine Lizet avoit-il été nommé Ab-

bé de saint Victor, qu'il fit imprimer en 1551. un gros Livre intitulé *de Sacris Libris in Linguam vulgarem non vertendis, &c. adversus pseudo-Evangelicam hæresim.* Cet ouvrage ne lui fit point honneur, & fit voir qu'on peut être un sçavant Jurisconsulte & un très-mince Théologien. *Théodore de Beze* fit à ce Livre une réponse burlesque, intitulée *Epistola Magistri Benedicti Passavantii, &c.* qui est aujourd'hui plus connue que le Livre de Lizet.

Dans la Chapelle de saint Denis est la Tombe & l'Epitaphe de *Pierre* surnommé le Mangeur, *Comestor.* Ce sçavant étoit né à Troyes, & fut Doyen de l'Eglise de cette Ville. Il fut ensuite Chancelier de celle de Paris, y enseigna la Théologie, & donna au Public l'*Histoire Escolastique*, ouvrage qui eut un grand cours pendant les deux ou trois siécles suivans, & qui fut regardé comme un corps complet de Théologie positive. L'Auteur se retira à saint Victor où il mourut, & où l'on lit cette Epitaphe :

PETRUS *eram*, *quem* PETRA *tegit*,
dictusque COMESTOR,

Nunc Comedor : vivus docui,
nec cesso docere
Mortuus, ut dicat qui me videt
incineratum;
Quod sumus iste fuit,
Erimus quandoque quod hic est.

Pierre Comestor, ou *le Mangeur*, mourut le 21. Octobre 1185.

Dans la Chapelle de Nôtre-Dame de Bonne-Nouvelle a été enterré *Eude*, Prieur de saint Victor, qui fut choisi pour être Abbé de sainte Geneviéve lorsqu'on y mit des Chanoines Réguliers de saint Victor. On lit sur sa Tombe:

Martyris ODO *Prior prius, post virginis Abbas,*
Martyrium didicit virginitate sequi.
A Victore *rosas certaminis, à* Genovefa
Lilia purpurei plena pudoris habens;
Intulit hos flores Paradiso tempore florum
A puero senior, in sene Virgo puer.
Mitis cum Moyse, *cum* Nathanaële *fidelis,*
Cum Samuële *sacer, cum* Simeonè *timens.*
Ne pereas per eum te, Parisius, Paradiso

Orba parente para, non paritura parem.

Leonius étoit Chanoine de saint Benoît de Paris lorsqu'il se fit Moine de saint Victor. Il étoit Poëte latin, & quelques-uns ont prétendu qu'il fut l'inventeur de cette espece de vers rimés à l'hemistiche, & à la fin, & qu'on nomme *Leonins*. L'invention de ces vers est certainement plus ancienne que ce Poëte. *Sauval* dit qu'on en faisoit déja du tems de Neron; d'autres l'attribuent au Pape Leon II. du nom, qui vivoit en 683. & d'autres enfin veulent que l'Hymne composée par *Paul Diacre* en l'honneur de saint Jean-Baptiste, laquelle commence :

Ut queant laxis resonare fibris,
Mira gestorum famuli tuorum, &c.

ait été le modele de cette espece de Poësie. L'ancienneté de l'invention ne prouve point qu'on n'ait pû donner le nom de *Leonins* à cette sorte de vers qu'il avoit peut-être plus particulierement imitée que les autres. Quoiqu'il en soit, *Leonius* mourut au mois de Décembre de l'an 1187. mais on ne

sçait plus en que endroit de cette Maison il fut inhumé.

Adam de saint Victor fut aussi inhumé dans cette même Chapelle au mois de Juillet 1192 & avoit composé divers ouvrages de pieté, & les vers qu'on a mis pour lui sevir d'Epitaphe, peuvent, au besoin tenir lieu de Sermon pour le jour des Cendres.

Hæres peccati, natura filius iræ,
Exiliique reus nascitur omnis homo.
Unde superbit homo? cujus conceptio culpa,
Nasci pœna, labor vita, necesse mori.
Vana salus hominis, vanus decor, omnia vana,
Inter vana nihil vanius est homine.
Dum magis alludit, præsentis gloria vitæ,
Præterit, imo fugit; non fugit, imo perit.
Post hominem vermis, post vermem fit cinis, heu heu!
Sic redit ad cinerem gloria nostra suum.

Hugues de saint Victor, qui par l'éminence de son esprit & de son sçavoir, avoit mérité qu'on le nommât un second Augustin, mourut le 11. de Février de l'an 1140. & fut inhumé dans

le Cloître où l'on mit ſur ſa Tombe l'Epitaphe ſuivante :

Conditur hoc Tumulo Doctor celeberrimus
HUGO,
Quam brevis eximium continet urna virum !
Dogmate præcipuus, nullique ſecundus in orbe,
Claruit ingenio, moribus, ore ſtilo.

Dans ce Cloître, auprès du Refectoir, eſt le Tombeau & l'Epitaphe d'*Obizon*, Médecin du Roi Louis le Gros, lequel après s'être fait une grande réputation dans le monde, & après y avoir acquis des biens conſiderables, apporta ſes talens, ſa gloire & ſes richeſſes dans cette Maiſon, & conſomma le ſacrifice qu'il en fit, en s'y conſacrant lui-même à la vie Religieuſe. Voici l'Inſcription également chrétienne & élégante qu'on y lit :

Reſpice qui tranſis, & quid ſis diſce vel unde,
Quod fuimus nunc es, quod ſumus iſtud eris.
Pauper Canonicus de divite factus
OBIZO

Huic dedit Ecclesiæ plurima, seque Deo:
Summus erat Medicus, mors sola triumphat in illo,
Cujus adhuc legem nemo cavere potest.
Non potuit Medicus sibimet conferre salutem.
Huic igitur Medico sit Medicina Deus.

Richard de saint Victor mort le 10. de Mars de l'an 1173. fut aussi enterré dans ce Cloître, & sur sa Tombe on lit:

Moribus, ingenio, doctrina clarus & arte,
Pulvereo hic tegeris, docte RICHARDE, *situ,*
Quem Tellus genuit felici Scotia partu,
Te fovet in gremio Gallica terra suo.
Nil tibi parca ferox nocuit, quæ stamina parvo
Tempore tracta gravi rupit acerba manu.
Plurima namque hic superant monimenta laboris,
Quæ tibi perpetuum sunt paritura decus.
Segnior ut lento sceleratus mors petit ædes

Sic propero nimis it ſub pia tecta gradu.

Dans le même Cloître, à côté de la porte par où l'on va à la Bibliotheque, on voit cette Epitaphe :

HIC JACET
JACOBUS D'ALESSO,
ex Divi Franciſci de Paula
ſorore pronepos,
Diaconus, noſter Canonicus.
Obiit 18. *Junii* 1603.

Tam ſanctos cineres pavidus venerare, viator;
Sanctus, vel ſancto proximus ille fuit.

Claudius de la Lane S. C. P.
de Montebeonis, avunculo ſuo poſuit.

Les deux vers qu'on vient de lire, ſont de *Santeul* dont je vais parler.

Jean-Baptiſte de Santeul, Chanoine Régulier de cette Abbaye, & un des excellens Poëtes latins du dernier ſiécle, étant mort à Dijon le 5. Août 1697. à deux heures après minuit, ſon corps fut tranſporté ici, & inhumé dans ce Cloître où l'on lit ces deux

Epitaphes, dont elle qui eſt en vers, eſt de M. *Rollin* ſi connu par ſes ouvrages.

Voici comme ces Epitaphes ſont conçues & figurées.

F. JOANNIS B PT. DE SANTEUL
PARISINI, SUBDIACONI, ET CAN. NOSTRI
EPITAPHIUM.

Quem ſuperi præconem, habuit quem ſancta Poëtam
Religio, latet hoc marmore SANTOLIUS.
Ille etiam heroas fonteſque, & flumina, & hortos
dixerat: at cineres quid juvat iſte labor?
Fama hominum merces ſit verſibus æqua profanis:
Mercedem poſſunt carmina ſacra Deum.

Obiit anno Domini M. DC. XCVII.
Nonis Auguſti.
Ætatis LXVI. *Profeſſionis* XLIV.

Eſt Deus
qui ſcit me,
qui dedit
carmina.
Job 35. 10.

A. † Ω.

F. Joannes-Baptista DE SANTEUL
Hujus Abbatiæ
Canonicus Regularis
& Subdiaconus:
qui sacros Hymnos
piis æque ac politis versibus
ad usum Ecclesiæ
concinnavit.
Obiit
die quinta Augusti
anno reparatæ salutis M. DC. XCVII.
ætatis LXVI.
Canonicæ Professionis
XLIV.

A Ω.

Dicat omnis Populus amen ei
Hymnum Domino.
Par. 16. 35.

Plusieurs autres personnes illustres par leur naissance, ou par leur esprit, ont aussi été inhumées dans l'Eglise ou dans le Cloître de cette Maison, mais je ne parlerai ici que de M. du Bouchet, de M. Mainbourg & de M. Bouillaud.

Louis Mainbourg ayant été congé-

dié de la Société des Jésuites, se retira à saint Victor où il mourut le 13. d'Octobre 1686. âgé de 77. ans. Il est connu par un grand nombre d'ouvrages écrits avec plus d'agrément que de vérité.

Ismaël Bouillaud étoit de *Loudun*, & très-sçavant dans la Mathématique, dans la Jurisprudence & dans l'Histoire. Son esprit & son sçavoir lui avoient procuré des emplois de confiance & de distinction. Il mourut le 25. Novembre de l'an 1694.

Henry du Bouchet, Seigneur de Bourneville, Conseiller au Parlement de Paris, a trop mérité de cette Maison & du Public, pour n'avoir pas ici un article étendu, & qui rende à sa mémoire une partie de la reconnoissance qui lui est dûe. Ce Magistrat par son testament reçû le 27. de Mars de l'an 1652. par *Jean le Caron* & *Philippe Gallois*, Notaires-Gardes-notes du Roi en son Châtelet de Paris, élut sa sépulture en l'Eglise de saint Victor, légua sa Bibliotheque aux Chanoines Réguliers de l'Abbaye dudit saint Victor, à condition que les gens d'étude auront la liberté d'aller étudier en la Bibliotheque de ladite Abbaye trois

jours de la Semaine, trois heures le matin, & quatre heures l'après-dîné, lesquels jours seront le Lundi, Mercredi & Samedi. Il y ajoûta encore quelques autres conditions, entr'autres celle-ci qu'il avoit vûe dans beaucoup de manuscrits desdits Religieux, & qu'il veut aussi être observée pour les Livres qu'il leur laisse, qui porte, *ea conditione quod Abbas & Conventus non possint alienare vel vendere.* M. du Bouchet légua ausdits Religieux *trois cens quarante livres un sol neuf deniers* de rente à prendre sur les Gabelles pour en jouir par eux à perpétuité, & être employées aux nécessités desdits Religieux, qui seront tenus de faire que l'un d'eux se trouve ausdits jours & heures en ladite Bibliotheque pour avoir le soin de bailler & de remettre les Livres après que les étudians en auront fait. De plus ledit Testateur donna & légua ausdits Religieux *trois cens soixante-dix livres* de rente à prendre sur le Clergé de France, à la charge que cette somme ne pourra être divertie & employée à autres choses qu'à l'achapt des Livres nouveaux, & à réparer ceux qui en auront besoin, & aussi à faire mettre les armes dudit

Testateur sur tous lesdits Livres, & sur ceux qui seront achetés.

On a mis près de la porte par laquelle on entre dans la Bibliotheque, le buste en marbre de M. *du Bouchet*, avec cette Inscription :

EPITAPHIUM

SISTE VIATOR;

Hîc inter sanctorun, Doctorum,
nobiliumque rliquias,
miscentur cneres.
V. C. HENRICI DU BOUCHET,
in suprema Gallirum Curia
Senators;
cui
nobile Buchetiorum Elbenæorumque
genus.
sanctitas,
integritas singulars in munere,
doctrina & erudiio immensa,
cujus Monimentum ære perennius reliquit
in præclaro Bibliothecæ dono,
quam Remp. Litteraram cohonestavit,
in hac Regali Abbatia,
Musarum aptheca,
immortalitalem conscivere;
tu ne ingratus abscede :
vita functo bene preare, à quo tu

immortalitatem nanciſcere,
accepiſti.
Obiit Æra Chriſti ann. 1654.
die 23^{a}. *Aprilis.*
Ætatis 61.

Sur la table qui eſt de l'autre côté, eſt gravé l'article du teſtament de M. du Bouchet, qui contient le legs avec les charges & conditions auſquelles il a été fait.

Cette Bibliotheque eſt aujourd'hui d'autant plus nombreuſe & plus curieuſe, qu'elle eſt compoſée de trois ou quatre autres, car M. du Bouchet joignit la ſienne à celle des Chanoines de ſaint Victor; M. *Couſin*, Préſident de la Cour des Monnoyes, mort en 1707. légua auſſi la ſienne à cette Maiſon, & vingt mille livres pour faire un fonds, dont le revenu doit être employé à l'augmentation de cette Bibliotheque; à condition qu'elle ſera publique; que l'on dira tous les ans une Meſſe haute le 26. Février qui eſt le jour anniverſaire de ſon décès; & que l'on prononcera le même jour un diſcours ſur l'utilité des Bibliotheques publiques. Enfin M. *du Tralage* lui a legué le plus beau recueil de Cartes

& de Mémoires Géographiques qu'il y ait peut-être au monde. Le goût que ce ſçavant homme avoit toujours eu pour cette ſorte d'érudition, l'étude ſolide qu'il en avoit faite, & les grands ſecours que ſes grandes recherches & ſes dépenſes extraordinaires lui avoient fournis, rendoient ce Recueil digne de la Bibliotheque de *Louis le Grand*.

M. *de Peireſc* diſoit avoir vû parmi les manuſcrits de cette Bibliotheque un recueil de tout ce qui avoit été fait pour & contre Jeanne d'Arc, ſurnommée *la Pucelle d'Orléans*, lorſqu'on lui fit ſon procès, & que ce recueil avoit été fait par ordre de l'Abbé de ſaint Victor de ce tems-là.

Le Jardin de cette Maiſon eſt ſpacieux, & le baſſin de greſſerie qu'on y voit, & qui eſt d'une ſeule pierre, quoiqu'il ait plus de dix pieds de diamêtre, ſervoit autrefois de lavoir.

L'enclos s'étend juſqu'à la rue de Seine, au coin de laquelle, vis-à-vis la Pitié, il y a une tour où l'on enfermoit autrefois les enfans de famille débauchés. On dit que le premier qu'on y mit, s'appelloit *Alexandre* de ſon nom de bâtême, & à cauſe de lui

lui on donna à cette tour le nom d'*Alexandre*. Sauval dit que c'eſt ainſi qu'elle eſt appellée dans les titres de ſainte Geneviéve dont les Religieux ſont Seigneurs en partie de la rue de Seine où elle eſt bâtie. On lit dans la vie de *Pierre Bercheur*, Moine de l'Ordre de ſaint Benoît, qu'il y fut auſſi mis en priſon parce qu'il n'avoit pas ſur la Religion les ſentimens qu'il devoit ; & comme pendant le ſéjour qu'il y fit, il compoſa un Dictionnaire, les grimauds l'ont confondu avec *Deſpautere*, & ont donné le nom du dernier à cette tour. Ces deux ſçavans ont vêcu cependant dans des tems bien différens, car Bercheur vivoit ſous le Roi Jean ; & Deſpautere n'eſt mort qu'en 1520. & même plus tard, ſelon quelques Ecrivains. C'eſt le même *Bercheur* qui mourut Prieur de ſaint Eloy de Paris.

En ce même coin eſt une fontaine, avec ces deux vers latins de *Santeul*, qui font alluſion à la Bibliotheque qui eſt dans cette Maiſon, & laquelle eſt publique.

Quæ ſacros doctrinæ aperit domus intima fontes,

Civibus exterior dividit urbis aquas.

Imitation.

Au dedans de ce lieu ſi ſaint & ſi fa-
meux
S'ouvrent les reſervoirs d'où s'épand la
ſcience,
Comme au dehors, Peuples heureux,
Ces eaux pour vos beſoins coulent en
abondance.

Boſquillon.

La Porte de la Ville, nommée *la Porte ſaint Victor*, étoit ſituée au coin des murs du Séminaire des Bons Enfans. Elle avoit été rebâtie, comme on la voyoit, en 1570. mais pour l'embelliſſement de la Ville & pour la commodité publique, elle fut démolie en 1684. par ordre des Prevôt des Marchands & Echevins. On la nommoit *la Porte S. Victor*, parce qu'elle étoit fort proche de l'Abbaye de ce nom qu'elle avoit auſſi donné à la rue.

LE SEMINAIRE DES BONS ENFANS.

Cette Maiſon eſt dans la rue de S. Victor, & étoit autrefois un College que quelques-uns prétendent avoir été fondé en 1250. par *Gautier de Châ-*

teau-Thierry, Evêque de Paris. Nous n'avons cependant rien de plus ancien, ſur ſon ſujet, que la permiſſion que Renaud, Evêque de Paris, accorda en 1257. aux Bourſiers qui l'occupoient, d'avoir une Chapelle intérieure, ſans préjudice des droits du Curé de ſaint Nicolas du Chardonnet. Mathieu de Vendôme, Abbé de ſaint Denis, en qualité d'exécuteur teſtamentaire de *Gui Renart*, Médecin du Roi Philippe le Hardi, aſſigna à ce College *quinze livres pariſis* de revenu pour l'entretien d'un Chapelain, ſur la Prevôté de Paris. Saint Louis légua par ſon teſtament ſoixante livres à ce College des Bons Enfans. Le Comte d'Alençon un de ſes fils, donna au même College quarante ſols; & pluſieurs autres à leur exemple, lui firent des liberalités. Le dèſordre s'étant mis dans le temporel de ce College, il étoit preſque abandonné lorſque Jean-François de Gondi, Archevêque de Paris, en donna la Principalité à M. Vincent de Paul, par acte du 17. Avril 1625. Ce ſaint homme s'y retira ſur la fin de cette même année, & y commença l'établiſſement de la Congrégation de la Miſſion dont

cette Maiſon doit être regardée comme le berceau. M. Vincent ayant été obligé d'aller faire ſa demeure à ſaint Lazare, il établit au College des Bons Enfans un Séminaire qui eſt dirigé par des Prêtres de la Congrégation de la Miſſion. Il eſt toujours rempli d'un grand nombre d'Eccléſiaſtiques qu'on y éleve dans l'eſprit & la ſcience de leur état. La Bibliotheque eſt plus diſtinguée par la qualité, que par la quantité des Livres qui la compoſent. *Julien Barbé* mort Supérieur de cette Maiſon, eſt celui qui a le plus travaillé à ramaſſer & à choiſir les Livres qu'on y voit. Ce Séminaire eſt ſous le vocable de ſaint Firmin, mais quoiqu'il y ait ſur la porte cette inſcription, *Séminaire de ſaint Firmin*, le Public s'eſt toujours obſtiné à le nommer *le Séminaire des Bons Enfans.*

LE COLLEGE DU CARDINAL LE MOINE.

Ce College eſt ſitué dans la même rue, & du même côté que le Séminaire des Bons Enfans. *Jean le Moine* étoit né dans le bourg de *Creci*, Diocèſe d'Amiens. Les uns prétendent qu'il étoit fils d'un Maréchal, & les autres qu'il étoit d'une famille noble

& ancienne, mais pauvre. Il étudia dans l'Université de Paris, & y prit le Bonnet de Docteur en Droit Canon; ensuite étant allé à Rome, il y devint Auditeur de Rote, & se distingua beaucoup par son sçavoir. Ayant fait un Commentaire sur le Sexte ou sixiéme livre des Decretales, qui est une collection de celles de Boniface VIII. ce Pape ne crut pas pouvoir moins faire pour le récompenser, que de le faire Cardinal. Ce fut en cette qualité qu'il l'envoya Légat en France, à l'occasion du démêlé qu'il y avoit entre ce Pape & le Roi Philippe le Bel. Dans cette négociation qui est peut-être la plus délicate qu'il y ait jamais eue d'un Pape à un Roi, le Cardinal le Moine se comporta avec tant de dextérité & de sagesse, que s'il n'eut pas la satisfaction d'avoir mis d'accord ces deux Puissances, il eut du moins celle d'avoir sçu plaire à l'une, sans déplaire à l'autre, & de faire approuver sa conduite à toutes les deux. Ce fut pendant sa Légation qu'il fonda la Chapelle nommée l'*Autel des Paresseux*, laquelle est proche du Chœur en la Nef de l'Eglise de Nôtre-Dame de Paris. Ensuite il fonda en

1303. le College qui fait le ſujet de cet article, & pour cet effet il acheta l'emplacement qu'occupoient les grands-Auguſtins avant qu'ils euſſent été transferés vers le Pont-neuf. Il amuſoit ſouvent le Roi de l'occupation que lui donnoit ce College qu'il faiſoit bâtir alors, & de l'utilité dont feroit cet établiſſement, lui demandant même des privileges & des gratifications pour le maintenir. Il voulut que ce College fut nommé *la Maiſon du Cardinal*, & que celui qui en aura la direction, prenne la qualité de *Maître de la Maiſon du Cardinal*. Son deſſein fut qu'il y eut ici cent Bourſiers, ſçavoir ſoixante Artiens & quarante Théologiens, & pour favoriſer l'établiſſement de ce grand nombre d'Etudians, il conſentit que ceux qui y fonderoient des Bourſes, en euſſent la préſentation. Prévoyant encore les changemens qui arriveroient dans la valeur de la monnoye, il prit la précaution de regler la valeur des Bourſes par le poids de l'argent, & ordonna que les Bourſes des Artiens ſeroient de quatre marcs chacune, & celles des Théologiens de ſix, d'argent pur, au poids de Paris, mais dans la ſuite cette

précaution eſt devenue inutile, ainſi que je le dirai. Il voulut auſſi qu'outre le Maître du College, il y eut un Prieur & deux Procureurs, dont les fonctions ſeront les mêmes que celles du Prieur & des Procureurs du College d'Harcourt. Le Cardinal enfin engagea tous ſes biens pour la fondation de quatre Bourſiers Artiens & de deux Théologiens, dont la nomination, après lui, appartiendra au Doyen & Chapitre de ſaint Vulfran d'Abbeville, qui les prendront du Diocèſe d'Amiens, ſi cela ſe peut, ſinon des Diocèſes les plus proches. *Simon de Giberville*, Chanoine de Paris, fut nommé par le Cardinal le Moine pour être Maître de ce College, & ce Cardinal ordonna qu'à l'avenir l'élection du Maître appartiendroit au Chapitre de Paris. Par un article du Reglement qu'il fit à Avignon en 1310. il défend qu'aucun des Ecoliers du ſon College puiſſe être Recteur de l'Univerſité, ou Procureur de Nation.

Comme il y avoit dans l'emplacement que le Cardinal le Moine avoit acheté des Auguſtins, une Chapelle & un Cimetiere, il y établit un Chapelain pris du nombre des Théologiens

de ce College, qu'il chargea du soin des ames des Ecoliers, & lui donna deux marcs d'argent de pension de plus qu'aux autres. Le Pape Clément V. par sa Bulle donnée à Poitiers le 5. May 1308. adressée à Guillaume, Evêque de Paris, approuva l'établissement de ce Chapelain, auquel seroit donné le soin des ames des Maîtres & des Ecoliers avec pouvoir de les entendre en confession, & de les absoudre, excepté des cas réservés au saint Siége. Ce Chapelain, ou *Curé*, outre les huit marcs d'argent, doit avoir les offrandes qui se feront à la Chapelle, & les droits funéraires des Maîtres & des Ecoliers qu'on y enterre, & même des Etrangers dont les corps y seront apportés pour y être inhumés.

Le Cardinal *Jean Cholet*, & le Chevalier Jean des Graves, *de Gravibus*, parent du Cardinal le Moine, fonderent aussi de quoi entretenir plusieurs autres Boursiers, en sorte qu'il y avoit quatorze Boursiers Théologiens, & quatre Boursiers Artiens, lorsque le Parlement de Paris par son Arrêt du 2. Avril 1545. fixa le nombre des Boursiers à vingt-quatre, sçavoir dix-

huit Théologiens & ſix Artiens. La préſentation de ces ſix nouvelles Bourſes fut partagée par ce même Arrêt entre le Chapitre de ſaint Vulfran d'Abbeville, de Noyon & d'Amiens. Le même Arrêt nous apprend que par Sentence du 2. Septembre 1532. rendue entre les Bourſiers & le Curé de ce College, le marc d'argent a été fixé à la ſomme de *quatre livres ſix ſols huit deniers*, à laquelle évaluation ils s'étoient ſoûmis. En conſéquence le Parlement ordonna que chaque Bourſier Théologien auroit par an la ſomme de vingt-ſix livres tournois, & deux pains chaque jour, chacun du pois de douze onces ; & que chaque Bourſier Artien ſe contentera de la ſomme de dix-huit livres tournois ſeulement. Le même Arrêt ordonne que le *Curé* pendant les neuf ans de ſon adminiſtration, & tant qu'elle lui ſera continuée, aura par an ſix marcs d'argent en qualité de Bourſier Théologien, & deux marcs à raiſon de ſa Cure, avec les funerailles, oblations & autres fruits. Il y avoit auſſi deux Chapelains Commendataires, à chacun deſquels le Parlement aſſigne dix-huit livres tournois par an. Par ce que je viens de di-

re, on peut voir que l'adminiſtration du Curé ou Chapelain, n'eſt qu'une commiſſion qui ſe peut révoquer.

Le Cardinal le Moine étant mort à Avignon, ſon corps fut apporté à Paris, & inhumé dans l'Egliſe de ce College, ainſi qu'il l'avoit ordonné par ſon teſtament. Voïci l'Epitaphe qu'on y lit :

HIC JACET

Dominus JOANNES MONACHUS
Ambianenſis Diœceſis,
tituli ſanctorum Marcelli & Petri,
Preſbyter, Cardinalis, Fundator
iſtius Domûs,
qui obiit Avenione, an. Domini 1313.
Die 22. *Augusti; ſepultus fuit*
prima die menſis Octobris.

Quoïqu'il ne ſoit point dit dans cette Epitaphe que le Cardinal le Moine ait été Evêque, il eſt cependant prouvé qu'il fut Evêque de *Meaux*, par un titre de l'an 1303. dans lequel il prend cette qualité; ainſi ce ne fut point de Poitiers comme l'ont dit quelques Ecrivains. Au reſte la ſtatue du Cardinal le Moine qui eſt ſur ce Tombeau, eſt la moins manierée, & la meilleure qu'ait fait *Germain Pilon.*

Dans le même Tombeau du Cardinal fut aussi inhumé *André le Moine* son frere, Evêque de Noyon, avec cette Inscription :

HIC JACET
Dominus ANDRÆAS MONACHUS,
Ambianensis Diœcesis,
quondam Noviomensis Episcopus,
frater germanus
Domini Joannis Monachi,
istius Domûs Fundatoris,
qui obiit anno Domini 1315.
die undecima Aprilis,
apud Sempigniacum prope Noviomum;
septima die mensis Maii sequentis,
fuit hic sepultus.
In augmentum Scolarium
Domûs hujus, quatuor millia florenorum
de florentia legavit.
ORATE PRO EO.

Les Boursiers de ce College pour honorer la mémoire du Cardinal leur Fondateur, & pour signaler leur reconnoissance, célébroient autrefois tous les ans le 13. de Janvier, une fête qu'on nommoit *la solemnité du Cardinal.* Le 12. de Janvier tous les anciens du College s'assembloient

dans une ſale de la Maiſon, & nommoient une perſonne du College pour repréſenter cette année le Cardinal le Moine. Auſſitôt que l'élection en étoit faite, on l'habilloit en Cardinal, & il aſſiſtoit en cet équipage aux Vêpres qui ſont chantées ſolemnellement dans la Chapelle du College, accompagné d'un Aumônier qui portoit ſon chapeau rouge. Le ſoir ce Cardinal repréſentatif donnoit un grand ſoûpé à ſes confreres de College, & ſur la fin du repas faiſoit ſervir de grands baſſins pleins de dragées & de confitures ſéches qu'il diſtribuoit à la Compagnie. Le lendemain 13. du mois, jour auquel ce College célébre la Fête de *S. Firmin* ſon Patron, qui eſt auſſi celui de l'Egliſe d'Amiens, la Nation de Picardie y vient célébrer la premiere Meſſe où il y a une retribution pour tous les aſſiſtans. Enſuite on alloit ſaluer le Cardinal qui faiſoit une nouvelle profuſion de dragées & de confitures ſéches. Sur les onze heures, on alloit à la grand-Meſſe qui étoit quelquefois célébrée pontificalement par le Cardinal-même. Après le dîner tous les Ecoliers venoient le complimenter, & récitoient des vers & des

harangues en l'honneur du Cardinal le Moine, & de celui qui le répréſentoit. Le reſte de la journée ſe paſſoit ſur le même ton. Quoique le Maire en 1685. & les P. P. Dom Félibien & Dom Lobineau en 1725. ayent parlé de la Cérémonie du Cardinal, comme ſi elle ſe pratiquoit actuellement, il eſt néanmoins certain qu'il y a très-long-tems qu'elle ne s'obſerve plus.

Le Maire * remarque comme une choſe très-curieuſe à ſçavoir, qu'autrefois les Comédiens de l'Hôtel de Bourgogne aſſiſtoient à cette grand-Meſſe, & la chantoient en muſique avec toute leur ſymphonie, en mémoire de *Jean le Moine*, Cardinal, qui ayant acheté de ſes propres deniers l'Hôtel de Bourgogne, le donna à ces Comédiens, à condition qu'ils ne repréſenteroient que des Piéces ſaintes, & c'eſt pour ce ſujet que ce Cardinal y fonda une place que l'on appelloit *la Loge du Cardinal le Moine*. Le Maire penſoit ſans doute à toute autre choſe qu'à ce qu'il écrivoit ſur l'achapt de l'Hôtel de Bourgogne aux dépens du Cardinal le Moine, & ſur la Loge affectée à cette Eminence. Quoique

* Paris ancien & nouveau, *pag.* 503. *tome* II.

cet Ecrivain ne fut qu'un critique médiocre, il est honteux pour lui de ne s'être point apperçu d'un anachronisme de deux cens trente-cinq ans qui frappe les yeux les moins clairvoyans. Que dire du feu P. * *Dom Lobineau*, critique fameux, qui après avoir adopté l'anachronisme de le Maire, fait des réflexions à ce sujet, & nous dit gravement *qu'il n'est cependant point mention de ce Cardinal dans le contrat, par lequel les Confreres de la Passion acquirent de* Jean Rouvet *une partie considerable de cet ancien Hôtel .... peut-être*, ajoûte-t'il, *le Cardinal ne voulut-il pas être nommé.* Eh comment vouloit-il qu'un homme mort en 1313. intervint dans un contrat passé avec les Confreres de la Passion en 1548 ? A cela on ne peut répondre, qu'en lui demandant, *quomodo cecidisti de gloria ?* Comment un homme aussi habile a-t'il pu commettre une faute aussi lourde ?

* Histoire de la ville de Paris, *tome* II. *p.* 507.

Le College du Cardinal le Moine est un de ceux qu'on nomme de *plein exercice*, c'est-à-dire, où il y a toutes les Classes, depuis la Sixiéme, jusqu'à la Philosophie inclusivement. *Guil-*

laume Farel & *Jean Calvin* avoient fait leurs études dans ce College, & profiterent mal des bonnes inſtructions qu'ils y avoient reçues. *Beze* dit poſitivement que *Farel* y avoit étudié ; & quant à *Calvin*, il y a ici une tour qu'on nomme encore *la Tour de Calvin*.

L'*Abbé de Maroles* dans l'Abrégé de l'Hiſtoire de France qu'il a donné au Public, a remarqué que les trois plus habiles hommes qu'il y ait eu pour les Belles Lettres, avoient enſeigné en même tems dans ce College ; que *Turnebe* y faiſoit la premiere Claſſe, *Bucanan* la ſeconde, & *Muret* la troiſiéme. Ce fait eſt encore atteſté par *Pierre Bourbon* & par *Giles Ménage*. Cependant comme *Bucanan* dit dans ſa vie qu'il a régenté au College de ſainte Barbe, & qu'il ne dit point l'avoir fait à celui du Cardinal le Moine, bien des gens doutent de la vérité de la remarque ; mais on pourroit l'accorder avec le ſilence de Bucanan en diſtinguant les deux voyages que ce bel eſprit fit à Paris, & en diſant que dans le premier il régenta au College de ſainte Barbe, comme il le certifie lui-même ; & que dans le ſecond, qu'il

fit en 1544. il fit une Classe au College du Cardinal le Moine pendant une partie de l'année, à la place de quelqu'un des Professeurs en titre.

Jean Gélida de la ville de Valence en Espagne, enseignoit la Philosophie dans ce College, pendant que *Muret* y régentoit aussi.

De tous les Colleges de l'Université de Paris que la guerre civile avoit désolés, celui du Cardinal le Moine avoit été le plus mal traité, à quoi avoit beaucoup contribué sa situation à l'entrée de la Ville. Le fameux *Edmond Richer* en ayant été fait *grand-Maître & Principal*, il ne s'appliqua pas seulement à regler les études, & au bien spirituel de cette Maison, mais encore il en rétablit la clôture, l'Eglise, les autres édifices qui étoient presque tous tombés en ruine, & en fit défricher la cour qui étoit si hérissée de ronces & de chardons, que les couleuvres & les lezards y trouvoient une retraite aussi commode que dans les déserts les plus affreux. Il porta même ses soins sur les dehors du College, & sur le Quartier; car il détruisit près de saint Nicolas du Chardonnet une cloaque appellée *le trou pu-*

nais, qui infectoit tout le voisinage. Il vint à bout de la détourner dans la Seine par de grands travaux qu'il fit faire, ce qui rendit depuis le Quartier fort sain. Il remedia aussi aux ravages que les inondations de la Seine faisoient tous les hivers, en regorgeant sous terre, dans le grand jardin de son College, & dans ceux des Bernardins, en faisant élever des terrasses & des chaussées jusqu'au Quay de la porte saint Bernard.

LE COLLEGE D'ARRAS.

Cette Maison est située dans une rue qui porte aussi le nom d'*Arras*, & qui aboutit d'un côté à la rue S. Victor, vis-à-vis le College du Cardinal le Moine, & de l'autre à la rue Clopin. Ce College fut fondé en 1332. par *Nicolas le Caudrelier*, Abbé de saint Vaast d'Arras, tant de ses propres deniers, que des legs & aumônes de quelques personnes dont il étoit dépositaire. Ce College fut d'abord établi dans la rue Chartiere vers le clos Bruneau, & ensuite transporté dans la rue où il est aujourd'hui. Il avoit été fondé pour des Ecoliers de la ville d'Arras, mais il est tombé en ruine,

& il n'y a présentement ni Boursiers, ni Principal.

L'EGLISE ET LE SEMINAIRE DE S. NICOLAS DU CHARDONNET.

Le Clos du *Chardonnet* avoit pris son nom des *chardons* dont il étoit rempli, & étoit encore inhabité en 1230. lorsqu'on proposa à *Guillaume*, Evêque de Paris, d'y bâtir une Chapelle dans la partie qui relevoit de l'Abbaye de saint Victor, & d'y mettre un Prêtre séculier pour la desservir. Il s'adressa à ces Religieux qui lui accorderent une *piéce de terre de cinq quartiers*, sauf le droit seigneurial sur les terres des environs, & à condition que si le lieu changeoit d'état, ce ne seroit qu'avec leur permission. L'Evêque & les Religieux se donnerent mutuellement leurs Lettres dattées du mois d'Avril 1230. Cette Chapelle ne fut pas plûtôt bâtie que le clos du Chardonnet changea de face, & se peupla si considérablement, que treize ans après le même Evêque *Guillaume* jugea à propos d'y faire construire une Eglise Paroissiale sous l'invocation de *saint Nicolas*. Il fallut encore avoir

recours aux Religieux de ſaint Victor, qui accorderent non ſeulement le Cens, mais encore tout ce qu'ils avoient de droit ſur une piéce de terre, ſituée auprès du Ponceau de Biévre, de vingt-quatre toiſes de long, & de dix-huit de large, pour y bâtir cette Egliſe Paroiſſiale, en ſe reſervant ſur-tout le terrein d'alentour, le Cens, la Seigneurie & toute Juſtice, à condition encore que ce lieu ne pourroit changer d'état ſans leur permiſſion: *Dederunt & conceſſerunt cenſum & quidquid juris habebant in quadam pecia terræ, ſita juxta Pontellum Beveris, in cenſiva ipſorum, in cardoneto, viginti quatuor toſias in longitudinem, & decem & octo in latitudinem continente, ad Eccleſiam ſancti Nicolai conſtituendam, &c.* diſent les Lettres par leſquelles *Guillaume* érigea cette Chapelle en Paroiſſe, & leſquelles ſont du mois d'Avril de l'an 1243. De ſon côté, l'Evêque Guillaume céda & tranſporta à l'Abbaye de ſaint Victor à perpetuité toute la terre qu'il avoit au Chardonnet dans la cenſive de cette Abbaye, ſans en reſerver autre choſe que le Cimetiere qu'il avoit beni & limité de certaines bornes. C'eſt à ce

titre que la Cure de ſaint Nicolas du Chardonnet eſt à la nomination & collation de l'Archevêque de Paris. Il fut reglé en même tems que le Curé de S. Nicolas ne prendroit aucune choſe ſur toutes les perſonnes qui demeuroient dans l'enceinte de l'Abbaye de S. Victor, hormis ceux qui ſe marioient & s'établiroient dans la Paroiſſe de ſaint Nicolas, qui en ce cas-là ſeroient aſſujettis aux droits Curiaux.

L'Egliſe qu'on voit aujourd'hui, fut commencée en 1656. à côté de l'ancienne, & ce fut le Sieur Martin Tréſorier de France, qui au mois de Juillet de la même année, en poſa la premiere pierre. M. *de Perefixe* fit la Dédicace de cette Egliſe quelque tems après avoir été nommé à l'Archevêché de Paris. Depuis ce tems-là on a travaillé à pluſieurs repriſes à cet édifice qui cependant n'eſt pas encore achevé, quoiqu'en 1709. le Roi ait accordé une Loterie dont le benefice a été employé à ſa continuation.

L'intérieur de cette Egliſe eſt décoré d'une Architecture d'Ordre Compoſite en pilaſtres, dont les chapiteaux ſont d'une invention peu commune. Le grand-Autel eſt orné d'un grand

tableau qui repréſente *Jeſus-Chriſt* qui reſſuſcite, & a été peint par *Verdier*, éleve de *le Brun*. Le *Crucifix* qui eſt au-deſſus de la porte du Chœur, de même que les ſtatues en bois de la Vierge & de ſaint Jean, qui l'accompagnent, ſont des morceaux admirables qui ont été ſculptés d'après les deſſeins de le Brun, par *Pouletier* de l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture.

La grand-Chapelle qui eſt à côté de la Sacriſtie eſt celle de la Communion, & eſt ornée de pluſieurs tableaux. Celui qui eſt ſur l'Autel, repréſente *les Pelerins d'Emaüs*, & a été peint par *Saurin*. Ceux qui ſont aux deux côtés, ont été peints en 1714. & 1715. par *Charles Coypel*, & repréſentent le miracle de *la Mane* & *le Sacrifice de Melchiſedech*. Le Sacrifice d'*Abraham* & *Eliſée* dans le déſert, font le ſujet de deux autres tableaux qui ſont entre les croiſées, & qui ont été peints par *Milet Franciſque*.

A un des piliers qui eſt à côté gauche du Crucifix, on voit une table de marbre noir, ſur laquelle eſt gravée l'Epitaphe d'un des plus grands Magiſtrats qu'il y ait eus.

D. O. M.

JOANNI SELVÆ, *Parisiensis Senatus amplissimi Galliæ ordinis Præsidi summo, magnæ probitatis, atque integritatis viro, deque Republica (in qua multos honoris & dignitatis gradus, cùm eos propter incredibilem ejus moderationem non concupivisset, adeptus est) benè merito. Apud Insubres, Anglos, atque Hispanos, cum de rebus maximis ad eos missus est, ob eximiam ejus in administrandis negotiis prudentiam, cæterasque non vulgares virtutes præcognito, valdeque laudato Regi Magno Francisco, à quo in sanctius atque interius consilium assumptus est, ob exploratam difficillimis atque gravissimis temporibus fidem ejus, & industriam, grato atque probato.*

Cæciliæque Buxiæ *Bonæ.*

Gnati castè, pudicè, ac liberaliter ab illis, dum vixerunt, educati; parentibus opt. atque chariss. posuerunt.

Obiit ille 1529. mense Aug.

Plus bas on lit :

Hoc marmoreum atavi, Rothomagi pri-

mùm, tum Burdigalæ, dehinc Mediolani, Lutetiæ demùm Principis Senatûs illuſtriſſimi, Monumentum, temporum injuriâ veteriſque hujus Eccleſiæ ruinis penè obliteratum, JOANNES BAPTISTA DE SELVE, *atnepos, Eques, Dominus* de Viliers le Châtel, &c. *Curiæ Monetarum Franciæ Procurator Catholicus, ad æternam tanti viri memoriam reparavit.*

Anno Domini 1683.

Ce *Jean de Selve* dont je viens de rapporter l'Epitaphe, a été un des grands hommes de ſon ſiécle. Il étoit né en Limouſin d'une famille noble & ancienne, & qui juſqu'à lui avoit ſuivi la profeſſion des armes. Celui-ci ayant beaucoup d'inclination pour les Lettres, s'attacha particulierement à la Juriſprudence dans laquelle il fit de grands progrès. François I. ayant connu ſon mérite, le fit Premier Préſident du Parlement de Rouen, puis de celui de Bourdeaux, enſuite l'envoya dans le Milanez pour y établir l'adminiſtration de la Juſtice, & enfin le fit Premier Préſident du Parlement de Paris en 1520. & non pas

en 1521. comme il est dit dans Moreri. Si les Editeurs de ce Dictionnaire avoient consulté cette Epitaphe, ils n'auroient pas renversé, comme ils ont fait, les tems où de Selve fut nommé à ces Magistratures. François I. ayant été fait prisonnier à la bataille de Pavie, Louise de Savoye sa mere, choisit de Selve pour aller à Madrit traiter de sa délivrance avec Charles-Quint. Il y fut envoyé avec François de Tournon, Archevêque d'Embrun, & Philippe Chabot, Comte de Brion; mais le fin & le secret de la négociation n'étoit confié qu'à de Selve.

Au pilier qui est de l'autre côté du Crucifix, on lit l'Epitaphe qui suit :

SISTE VIATOR.

Vixit STEPHANUS CHAUVELIN, *vir inter nobiles antiquæ nobilitatis; magnæ eruditionis inter Doctos; inter Magistratus non sine magna Religione Judex; hic totius vitæ, quæ sexaginta prope fuit annorum, spatium omne justitiæ consecravit, & misericordiæ perpetuis operibus, de justitia populi loquuntur, fuit in judicando populis misericors & pater, & pro viro*

viro matri illorum, misericordiam senserunt pauperes, sentiuntque etiam num, quos ptochotrophiis inclusos suis fovit curis, dignissimus utique ptochotrophus auxit pecuniis, & magna tandem sui censûs parte moriendo ditavit, ne desineret ipsis opitulari, etiam cum vivere desivisset. Quid quæris Viator, tumulum ejus, & cineres? Transtulit eos vera & christiana humilitas: perge ad Cœmeterium, ibi ex ipsius judicio tacite repositi sunt, & sine apparatu; mortem voluit esse quasi clandestinam, ut resurrectionis gloria major foret; inhumationem ingloriam, ut nudus reverteretur illuc unde nudus egressus fuerat, tumulum denique humilem & obscurum, ut melius ex eo tria te doceret, justitiæ studendum, benefaciendum pauperibus, ac demum in vera humilitate moriendum.

Obiit 7. Idus Octob. 1670.

ORA, VIATOR, ET ABI.

Dans la Chapelle de S. Jerôme est un monument de marbre noir, au milieu duquel est un buste de marbre blanc, & aux quatre coins sont des Vertus assises, & désignées par les at-

tributs qui leur ſont propres. Au-deſſous du buſte on lit :

HIERONIMUS BIGNON,

SUI SÆCULI AMOR, DECUS,

EXEMPLUM, MIRACULUM.

Plus bas, ſur une table de marbre noir eſt cette Inſcription :

Quid hæc circonſtantium virtutum pompa ſibi velit, haud requiret quiſquis HIERONIMI BIGNONII, *Regii in curia Pariſienſi Advocati, hanc eſſe effigiem noverit; quem doctrinæ ac humilitatis rara concordia, & juſtitiæ ac pietatis indivulſa ſocietas, & Deo & hominibus commendarunt.*

Fuit illi ſcientia multiplex, & exquiſita, eademque expedita & facilis, & quæ non actiones modò publicas exornaret, ſed familiarem quoque convictum mira ſuavitate condiret; hujus ſplendor ne quem perſtringeret, fecit incredibilis animi modeſtia, qua ſibi cunctos præponebat, non varia ſimulatione, ſed intimo ſenſu; neminem ille deſpicere viſus, nemini obloqui, omnes contra fovere, amplecti; ita cum om-

nium admirationem excitaret, nullius incendit invidiam; eruditorum & princeps & pater, communi ſuffragio habitus.

Atque hæ privatæ quodammodo BIGNONII *dotes fuerunt; quales autem in ampliſſimo, quo per omnem fere vitam functus eſt munere, oſtenderit; quam animi firmitatem, fidem, Religionem, benignitatem, æquitatem, patientiam, nec dici poteſt, nec neceſſe eſt; adeo quidquid dixeris, non intra verum modo erit, ſed intra famam. Nec verentur duo ſuperſtites filii,* Hieronimus, *&* Theodoricus; *ille paternæ dignitatis hæres; hic libellorum ſupplicum magiſter, qui hoc optimo parenti Monumentum mœſti poſuere, ne in celebrandis ipſius virtutibus nimiùm videantur amori tribuiſſe, quarum teſtem appellare poſſunt, non Galliam modo, ſed orbem.*

Obiit an 1656. 7. *Aprilis.*
ætatis 67.

Quoique cette Inſcription ſoit aſſez longue, il s'en faut beaucoup qu'elle renferme tout ce qu'il y avoit à dire

à la gloire de *Jerôme Bignon*, qui par son esprit, par son grand sçavoir, & par sa probité, a été l'admiration de son siécle. En 1620. il fut pourvû de la Charge d'Avocat Général au grand Conseil, fut fait Conseiller d'Etat peu de tems après, & Avocat Général au Parlement de Paris en 1625. à la place de M. Servin qui venoit de mourir. De son mariage avec *Catherine Bachasson*, il eut deux garçons, & une fille qu'il maria à *Estienne Briquet*, sujet d'une grande espérance, à qui il céda en 1641. sa Charge d'Avocat Général au Parlement. Peu de tems après, le Cardinal de Richelieu quoiqu'assez mal intentionné pour M. Bignon, le fit nommer *grand-Maître de la Bibliotheque du Roi.* M. Briquet étant mort en 1645. M. Bignon reprit sa Charge d'Avocat Général, & l'exerça jusqu'à sa mort arrivée le 7. d'Avril 1656. C'est Jerôme & Thierri Bignon, ses fils, qui ont consacré cette Epitaphe à leur illustre pere.

Jerôme Bignon II. du nom, fils aîné de Jerôme premier, étoit né le 11. Novembre 1627. & mourut Conseiller d'Etat le 15. Janvier de l'an 1697. De son mariage avec *Susanne Phely-*

peaux, sont descendus Messieurs Bignon qui subsistent encore aujourd'hui, & qui se sont toujours distingués dans les Conseils de nos Rois.

Quant à Thierri Bignon, fils puîné de Jerôme premier, il fut Conseiller au Parlement, puis Maître des Requêtes, ensuite Président au grand Conseil, & enfin Premier Président de cette Cour supérieure en 1690. Il mourut le 19. Janvier 1697. quatre jours après son frere aîné, & ne laissa de *Françoise Talon* sa femme, que Marie-Anne-Françoise Bignon, mariée à Michel-François de Verthamon, Premier Président du grand-Conseil, après la mort de son beau-pere, qui non seulement a survêcu à son épouse, mais même aux enfans qu'il en avoit eus.

Dans une Chapelle qui a été proprement décorée par les soins de Marc-René de Voyer de Paulmy d'Argenson, Garde des Sceaux de France, & par Messieurs d'Argenson, Conseillers d'Etat, ses enfans, sont la sépulpure, & les Epitaphes de plusieurs sujets illustres du nom de *Voyer d'Argenson*, d'une des plus anciennes Maisons de Touraine. Comme ces Epita-

phes sont ici dans un ordre renversé, & peu conforme à celui des filiations, il est à propos pour mettre le Lecteur en état de connoître distinctement ceux en l'honneur desquels on les a faites, de remarquer que *Pierre de Voyer* dont l Epitaphe est ici au milieu des autres, est le chef de la branche de Voyer d'Argenson, la seule qui subsiste aujourd'hui. Il étoit fils de *Jean de Voyer de Paulmy*, troisiéme du nom, & de *Jeanne de Guesaut*, Dame d'Argenson, & parce qu'il eut cette Terre en partage des biens de sa mere, il en prit le nom. Il fut Chevalier de l'Ordre du Roi, & grand-Bailli de Touraine, & avoit épousé *Elisabeth Hurault de Chiverni*, niéce du Chancelier de ce nom, de laquelle il eut René de Voyer Comte d'Argenson, Claude, François, & Marie de Voyer, tous quatre mentionnés dans cette Epitaphe, quoique *Moreri* & les Genéalogistes qu'il a copiés, ayent passé sous silence ces trois derniers.

Rene de Voyer d'Argenson, qui étoit le fils aîné de Pierre, se destina d'abord à la profession des armes, qui avoit été celle de tous ses ancêtres paternels, mais Elisabeth Hurault sa

mere, & des conjonctures générales & particulieres, le déterminerent à prendre le parti de la Robe. Il fut reçu Conseiller au Parlement de Paris en 1620. âgé de 24. ans, & bientôt après ayant passé à la Charge de Maître des Requêtes, il servit en qualité d'Intendant au siége de la Rochelle, & dans la suite il n'eut plus que des Intendances d'armées, ou que des Intendances de Provinces. Dans un grand nombre d'occasions il servit autant de sa personne, & beaucoup plus de son esprit qu'un homme de guerre. On l'employa aussi dans des négociations fort délicates. Après tant de travaux, & la mort d'*Helene de la Font* sa femme, il résolut de ne plus travailler que pour l'éternité, & se mit dans l'état Ecclésiastique, mais la Chrétienté eut besoin de lui pour négocier la Paix de la République de Venise avec le Turc, & il fut nommé Ambassadeur Extraordinaire vers cette République. Il n'accepta cette Ambassade qu'à condition qu'il n'y seroit qu'un an, & que lorsqu'il en sortiroit, son fils que l'on faisoit dès-lors Conseiller d'Etat, lui succederoit dans ce ministere. A peine fut-il arrivé à Ve-

nise en 1651. qu'il fut pris, en disant la Messe, d'une fiévre violente dont il mourut en quatorze jours. Ainsi son fils se trouva à l'âge de 27. ans Ambassadeur à Venise. Son premier soin fut de faire élever à son pere dans l'Eglise de S. Job un Mausolée que le Sénat s'obligea par un acte public de faire entretenir & conserver.

René de Voyer d'Argenson II. du nom, fut Ambassadeur à Venise après la mort de son pere. Ce fut dans le cours de son Ambassade qui dura cinq ans, que nâquit à Venise M. d'Argenson, un des grands hommes des deux derniers siécles. La République de Venise fut sa marraine, lui donna le nom de *Marc*, le fit Chevalier de S. Marc, & lui permit à lui & à toute sa postérité, de mettre sur le haut de leurs armes celles de l'Etat, avec le cimier & la devise. René II. ayant fini son Ambassade, se retira dans ses terres, puis à Paris où il mourut en 1700. Il avoit épousé *Marguerite Houlier de la Poyade*, Dame de Rouffiac, de laquelle il eut le fameux Marc-René de Voyer de Paulmy d'Argenson dont je viens de parler, & François-Elie de Voyer d'Argen-

ſon, Doyen de l'Egliſe Royale de S. Germain de l'Auxerrois, puis Evêque de Dol, enſuite Archevêque d'Embrun, & enfin Archevêque de Bourdeaux.

Marc-René de Voyer d'Argenſon auroit bien voulu ſuivre la profeſſion des armes, mais des convenances d'affaires domeſtiques lui firent prendre la Charge de Lieutenant Général au Préſidial d'Angoulême, qui lui venoit de ſon ayeul maternel. Il ne fut pas longtems dans cette Charge ſans que le Public s'apperçût qu'il étoit trop grand Magiſtrat pour une auſſi petite Magiſtrature. Quelques démêlés qu'il eut avec ſa Compagnie, l'obligerent de faire un voyage à Paris, où il fut bientôt connu de M. de Pontchartrain alors Controlleur Général des Finances. Ce Miniſtre & quelques autres perſonnes de grande conſideration réſolurent de le fixer à Paris, & lui firent acheter une Charge de Maître des Requêtes ſur la foi de ſon mérite, comme l'a dit un bel eſprit *. Il fut fait Lieutenant Général de Police en 1697. & donna dans cette place qu'il remplit pendant vingt-un ans, de grandes marques de capacité

* M. de Fontenelle.

& de courage. Au commencement de l'an 1718. le Duc d'Orléans Régent du Royaume, le fit Garde des Sceaux & Président du Conseil des Finances. Il garda ces deux dignités jusqu'à ce que le bien des affaires générales sembla demander qu'il s'en démit. Il remit la Présidence des Finances au commencement de l'an 1720. & les Sceaux au commencement de Juin de la même année. Il mourut le 8. de May 1721. & son corps fut inhumé dans cette Chapelle où il avoit marqué sa place, comme il paroît dans une des Epitaphes qu'on va lire. Il laissa de *Marguerite le Fevre de Caumartin* sa femme, deux fils, aujourd'hui Conseillers d'Etat, & une fille mariée à N... le Gendre de Collandre, Marêchal des Camps & Armées du Roi, & Commandeur de l'Ordre de S. Louis.

Sur l'Autel de la Chapelle de ces illustres personnages, est un grand tableau qui représente la construction du Temple de Jérusalem.

La face de cette Chapelle qui est vis-à-vis l'Autel, est toute incrustée de marbre, & l'on y voit au bas d'une pyramide le portrait en buste de mar-

bre blanc, de *Marc-René de Voyer de Paulmy d'Argenſon*, accompagné de tous les attributs qui conviennent aux dignités de Chef du Conſeil des Finances & de Garde des Sceaux de France dont ce grand homme avoit été revêtu. Au-deſſous du petit coffre qui renferme les Sceaux de France, eſt cette Epitaphe ainſi figurée :

HIC JACET

MARCUS RENATUS DE VOYER

DE PAULMY D'ARGENSON

Regi à Sanctioribus Conſiliis
morum in urbe Cenſor;
Ordinis Regii ſancti Ludovici
Cancellarius, ærarii publici Præfectus;
& Galliæ Sigillorum Cuſtos.
Obiit Pariſiis VI. *Id. Maii*
anno M. DCCXXI. *ætatis* LXVIII.
menſibus VII. *dieb.* IV.

Dans les paneaux des baſes qui ſemblent ſoûtenir toute cette Architecture de marbre, ſont les Epitaphes ſuivantes :

D. O. M.

RENATUS DE VOYER *è Comitibus*
DE PAULMY *Comes* d'ARGENSON,

Christianissimi Regis
ad Serenissimam Venetorum
Rempublicam Legatus ;
Parentibus illustris , prosapiâ sublimis ;
perpetuis muneribus clarus ,
temporaneis clarissimus.
Rebus gestis inclitus , virtutibus
absolutus , Venetiis desideratus ,
hîc situs est.
Anno salut. M. DC. LI. *ætat.* LV.

Amantissimo Patri Renato amantissimus
filius Renatus nominis ac Legationis
(utinam) & virtutum hæres
cum luctu Christiano posuit , Senatusque
pietati commendavit Tabulam hanc
marmoream expressam ad illius
similitudinem , quæ Venetiis visitur ,
ubi legati illustrissimi , tam de Galliâ ,
quàm de Venetâ Republicâ ,
optimè meriti ,
cineres placidè conquiescunt.
Piæ avi amantissimi memoriæ ,
devotissimus Nepos ,
Marcus Renatus de VOYER *de* PAULMY,
Marchio d' ARGENSON,
Consistorianus Comes ,
Urbanæ disciplinæ Præfectus
posuit in hoc Sacello ,
in quo Proavus jacet , & ipse post mortem

tumulandus est
anno M. DCC. XVII. *die*

Attende quisquis es virtutis inconcussæ
amator. Inviolatæ fidei miles
hîc jacet Torquatus
Petrus de VOYER, *Dominus*
*d'*ARGENSON, *ex antiquâ stirpe*
Vicecomitum de PAULMY,
apud Turones oriundus, à secretis
Henrico Magno, & Ludovico Justo
Consiliis, necnon Turonensis Provinciæ
Magnus Ballivus,
Regi semper addictissimus,
qui bellis insignis, tùm civilibus,
tùm exteris, Gallia suo Henrico,
& quiete orbata,
Reginâ Mariâ Mediceâ Regente
Principum & Magnatum
defectionibus restitit, animo intrepido,
forti consilio, & eruditâ sapientiâ
vir, sibi parùm, at suis, & Reip.
verè natus, & opere justus,
ita & Deo super omnia devotus,
ut cætera tantum ad Christi
Regnum curaret.
Obiit Parisiis eâ, quâ constanter
vixerat, pietate,
22° *mensis Decembris, anno* 1616.
ætatis 53.

PETRUS VOYERIUS
Anagramma
vir opere justus.

Illustrissimo Conjugi ELIZABETHA
HURAULT, *virtutum ejus*
imitatrix sedula,
amoris sanctissimi constantisque
fidelitatis monumentum,
quod ponendum vivens conceperat,
ea fato functa, optimis parentibus,
Renatus & Claudius de VOYER
filii mœrentes extruxere.
E vitâ excessit mater piissima,
30. *Maii anno* 1645. *ætatis* 74°.

Æternæ addas memoriæ Franciscum
& Mariam de VOYER,
parentum cineribus mixtos,
necnon obdormientem hîc in Deo
Dominam Helenam Delafont,
uxorem Renati de VOYER
*Domini d'*ARGENSON,
Regii Consistorii assessoris ordinarii,
nuper exercituum
Germaniæ, Italiæ, Cathaloniæ,
justitiæ & ærario Præfecti;
& nunc apud Aquitanos Proconsulis,
raræ mulierem bonitatis,
& castæ prudentiæ, quæ mortuis
adjuncta est 9° *Februarii die,*

anno 1638. ætatis 35.
Eorum ut animæ gaudio fruantur æterno,
Viator Deum precare.

D. O. M.

Sub hoc Marmore neque corpus
cujusquam, neque tumulum quære.
Una sistitur memoria viri illustrissimi,
quam pro sua in charissimum
parentem pietate amantissimus filius
Marcus Renatus de VOVER
de PAULMY *d'*ARGENSON,
reducendam duxit.
Ut qui cineres alteri sepulcro credidisset,
in hoc Sacello domestico
præsens quoque modo exhiberetur.
Morare tantisper Viator
neque revocatum aliundè clarissimi viri
Monumentum ignora, cujus virtutes
non eodem quo corpus loco
circumscribi debuerunt piæ memoriæ
& perennitatis nominis
Renati de VOYER *de* PAULMY,
*Comes d'*ARGENSON
& de ROUFFIAC, *&c.*
qui ex antiquâ & perillustri apud
Turonas prosapiâ
Togatam secutus militiam
primùm Senator, dein Libellorum
supplicum Magister

missus Dominicus & Consistorianus
Cones
post Patrem apud Venetos legatione
functus Regiâ,
integritate vitæ & morum probitate
spectabilis,
Templum hoc æterno Patri dicavit,
dotavit, & à fundamentis erexit.
Demùm in senectute bonâ,
& cœlestium fructium uberi, vitam
clausit mortalem,
immortalem auspicaturus.
Die XXX. *Aprilis* M. DCC.

Dans la Chapelle de *saint Laurent* est une Epitaphe où l'on ne sçait ce qu'on admire le plus, ou du mérite de la Dame pour qui elle a été faite, ou de la tendresse & de l'affliction du mari qui la lui a consacrée.

ADSTA PAULULUM VIATOR.

Homo es, hominis nimium
flebilem ne renuas
audire sortem.
Moritur mulier verè fortis,
FRANCISCA ROUALLE;
Moritur heu conjux quam charè charæ
conjugi!

Mores ingenui, prudens simplicitas, pietas sine fuco,
Forma liberalis, grata, venusta, pudicitia inconcussa,
Amor denique totus in maritum effusus, amorem
in marito parem accenderant.
Mors ecce invida & crudentis amantes separat.
Moritur illa ex partu filiolæ superstitis.

Anno Domini 1682. *Maii* 15.
Ætatis 35.
Oppressus dolore maritus,
FRANCISCUS GOURREAU
Eques, *Dominus* de la Proustiere,
& du Bois-Gilloust,
in suprema Galliarum curia Præses
hoc Epitaphium posuit,
æternum suæ irreparabilis jacturæ,
& mœroris indesinentis
Monimentum.

La Chapelle de *saint Charles* est peut-être celle de tout Paris qui est décorée avec le plus de goût & le plus de génie. *Le Brun*, l'un des plus grands Peintres que la France ait eus, la fit orner pour servir de Mausolée à

ſa mere, & toute la décoration a été imaginée & conduite par cet excellent Artiſte.

La mere de ce Peintre eſt ici repréſentée par une figure de marbre qui ſort du tombeau au ſon de la trompette. Cette figure eſt admirable, & marque parfaitement l'avidité qu'elle a d'aller jouir de la Gloire, tant par ſon expreſſion, que par cette Inſcription tirée de l'Ecriture Sainte :

Satiabor cum apparuerit gloria tua.

L'Ange qui eſt en l'air, & qui ſonne de la trompette, eſt dans une attitude & d'une légereté qu'on ne peut aſſez admirer. Ce Monument a été ſculpté par *Jean-Baptiſte Tubi*, un des plus habiles Sculpteurs du dernier ſiécle.

A l'autre face de cette Chapelle eſt le Mauſolée de *le Brun*, qui y eſt repréſenté en buſte de marbre, au bas d'une piramide poſée ſur un piedeſtal dans le panneau duquel eſt l'Epitaphe qui ſuit :

A LA MEMOIRE

DE CHARLES LE BRUN

Ecuyer, Sieur de Thiônville, premier

Peintre du Roi, Directeur des Manufactures Royales des Gobelins, Directeur-Chancelier de l'Académie Royale de Peinture & Sculpture.

Son génie vaste & superieur le mit en peu de tems au-dessus de tous les Peintres de son siecle. Ce fut lui qui forma la célebre Académie de Peinture & de Sculpture, que LOUIS LE GRAND *a depuis honorée de sa Royale protection, qui a fourni des Peintres & des Sculpteurs à toute l'Europe, où elle a toujours tenu le premier rang.*

L'Académie du dessein de cette superbe Rome, qui avoit eu jusqu'à présent l'avantage des beaux Arts sur toutes les autres Nations, le reconnut pour son Prince en 1676. & en 1677. Ce sont ses desseins qui ont répandu le bon goût dans tous les Arts; & sous sa direction les fameuses Manufactures des Gobelins ont fourni les plus précieux meubles & les plus magnifiques ornemens des Maisons Royales.

Pour marque éternelle de son mérite, LOUIS LE GRAND *le fit son premier Peintre, lui donna des Lettres authentiques de Noblesse, & le*

combla de ſes bienfaits. Il eſt né à Paris le 22. de Mars 1619. & y eſt mort dans le ſein de la pieté le 12. de Février 1690.

Suſanne Butay *ſa veuve, après avoir élevé à ſon illuſtre époux ce monument de ſon eſtime & de ſa reconnoiſſance, l'a rejoint dans le tombeau le 26. de Juin 1699.*

Ce dernier Mauſolée a été ſculpté par feu *Coyzevox*, dont l'excellence dans ſon art eſt connue de tout le monde.

Le tableau qui eſt ſur l'Autel de cette Chapelle, repréſente *S. Charles Borromée* à genoux devant un crucifix, & a été peint par *le Brun.* La gloire de ce Peintre, & la dévotion particuliere qu'il avoit pour ce Saint dont il portoit le nom, concoururent à faire de ce tableau un chef-d'œuvre de Peinture.

Le Séminaire de S. Nicolas du Chardonnet a été inſtitué par *Adrien Bourdoïſe*, Prêtre d'une vertu éminente ; & cet établiſſement a été trouvé ſi utile & même ſi néceſſaire, qu'il a été imité dans toutes les Villes Epiſcopales du Royaume. M. Bourdoiſe com-

mença en 1612. le Jeudi de la premiere ſemaine de Carême, à former une Communauté de dix Ecclésiaſtiques au Collége de Reims où il demeuroit pour lors. Elle paſſa peu de tems après au College du Mans, enſuite à celui du Cardinal le Moine, puis à celui de Montaigu. Le 7. Décembre de l'an 1620. elle fut introduite par *Compain*, fils d'un Secretaire du Roi, dans une maiſon qui lui appartenoit, & qui étoit voiſine de ſaint Nicolas du Chardonnet. Comme cette maiſon, ni une autre qui étoit auprès, & que cette Communauté avoit louée, ne ſuffiſoient pas pour la loger, elle alla s'établir au College des Bons-Enfans, ſans néanmoins ſe déſaiſir de la maiſon de *Compain*, où elle étoit encore en 1632. ſous la direction de *George Froger*, Curé de S. Nicolas du Chardonnet, lorſque Louis XIII. par ſes Lettres Patentes dattées de Mets au mois de Février de cette année, approuva & confirma les conventions faites par les Prêtres de ſaint Nicolas, & leur permit de vivre en Communauté, mais cela ne ſuffiſoit pas, & ils en obtinrent d'autres dattées de S. Germain en Laye, & du

mois de May de la même année, qui les rendoient capables de faire des acquisitions de fonds ou de maisons, & de recevoir des donations, &c. *Armand de Bourbon, Prince de Conti*, ayant appris que la maison que ces Prêtres occupoient, n'étoit point payée, quoique le contrat d'acquisition en eut été passé depuis plusieurs années, il leur donna quarante mille livres pour en faire le payement, à condition de n'en parler à personne. Jean-François de Gondi premier Archevêque de Paris, érigea cette société de Prêtres en Séminaire, par ses Lettres du 20. Avril 1644. & le Roi confirma cette érection par ses Lettres Patentes du mois de May de la même année. L'Archevêque de Paris mit la derniere main à cet établissement le 10. Juin de la même année en signant les Constitutions de ce Séminaire. L'Instituteur fut fâché du pouvoir que le Roi avoit accordé à sa Communauté de faire des acquisitions, & de recevoir toutes sortes de donations, parce que son dessein étoit qu'elle ne possédât rien en propre, & vêquit sous la dépendance du Curé & de la Fabrique de S. Nicolas du Chardonnet.

La Cure de ſaint Nicolas du Chardonnet eſt à la nomination & collation de l'Archevêque de Paris.

Meſſieurs du Séminaire de ſaint Nicolas du Chardonnet ont fait bâtir en 1730. une fort belle maiſon dans la même rue, & auprès de leur Séminaire. Elle eſt deſtinée à l'éducation des jeunes gens qui ſe deſtinent à l'état Eccléſiaſtique, & qui vont étudier dans les Colleges de l'Univerſité. Ils ne ſont reçus dans cette maiſon qu'en payant penſion, & ſont dirigés par trois Eccléſiaſtiques de la ſociété du Séminaire. Ils aſſiſtent en ſurplis les Dimanches & les Fêtes, aux Offices qu'on célebre dans l'Egliſe de ſaint Nicolas du Chardonnet.

La rue *des Bernardins* ſe nommoit en 1246. 1380. & longtems depuis, la rue S. Bernard, *viâ ſancti Bernardi*, à cauſe du College des Moines de Cîteaux qui eſt dans cette rue, leſquels on nomme quelquefois *Bernardins*, à cauſe de l'honneur que ſaint Bernard a fait à cet Ordre.

LE COLLEGE DES BERNARDINS.

Ce College fut fondé vers l'an 1244. par *Eſtienne de Lexinton*, An-

glois de naissance, & Abbé de Clairvaux, qui voulant exciter l'amour de l'étude dans son Ordre, obtint du Pape Innocent IV. la permission d'établir ce College pour faire étudier les Religieux de son Ordre. On dit que le principal motif qui porta cet Abbé à fonder ce College, fut celui d'occuper ses Moines, & afin qu'à l'avenir ils ne fussent point exposés au mépris des Freres Prêcheurs, des Cordeliers, & des autres Religieux qui faisoient profession de science. Le Pape ne se contenta point d'approuver la fondation de ce College, il ordonna au Chapitre Général de Cîteaux d'en établir d'autres. En effet le Chapitre Général assemblé au mois de Septembre de l'an 1245. en fit un *Statut* exprès, & ordonna qu'il y auroit étude dans toutes les Abbayes de l'Ordre où les Abbés pourroient, ou voudroient l'avoir; en sorte que dans chaque Province il y eut au moins un Monastere où l'on enseigneroit la Théologie. L'Abbé de Clairvaux fut déterminé à établir ce College en cet endroit, à cause que son Abbaye y possédoit déja une maison que l'Auteur des Annales de Cîteaux appelle l'*Hôtel des Comtes de Champagne.*

Champagne. Il joignit à cette Maiſon & à l'emplacement qui en dépendoit, ſix arpens de terre qu'il acquit des Religieux de ſaint Victor, & quelques autres acquiſitions. Eſtienne de Lexinton pour illuſtrer ſon ouvrage, engagea Alfonſe de France, frere de ſaint Louis, & Comte de Poitiers, à accepter la qualité de Fondateur & de protecteur de ce College. Il en coûta à ce Prince cent quatre livres pariſis de rente à prendre ſur la Prévôté de la Rochelle, que l'Abbé s'obligea d'employer à l'entretien de vingt Religieux Profés de l'Abbaye de Clairvaux, dont treize ſeroient Prêtres, pour y faire l'office, y vivre dans l'obſervance réguliére, & y étudier en Théologie, ainſi qu'il eſt porté par l'acte de fondation, qui eſt datté du 3. May 1253. Ce même Prince donna enſuite vingt livres pariſis de rente à prendre auſſi ſur la Prévôté de la Rochelle, pour une Meſſe qu'il fonda en cette Maiſon. Ce College fut gouverné par un Supérieur qui porta d'abord le nom de *Prieur*, & puis celui de *Proviſeur*, qui étoit le nom qu'on donnoit ordinairement aux Superieurs des Colleges,

Cette Maiſon qui n'étoit d'abord que pour les Religieux de l'Abbaye de Clairvaux, fut venduë le 14. Septembre de l'an 1320. au Chapitre général, & à tout l'Ordre de Citeaux en commun, qui paya pour cette acquiſition à ladite Abbaye la ſomme de treize mille livres. Le Roi confirma ce tranſport au mois de Février ſuivant, & ſe reſerva le droit de patronage, & tous les autres droits que le Comte Alphonſe avoit ſur cette Maiſon.

Lexinton avoit fait bâtir une Chapelle pour ce College, laquelle fut changée en une grande & belle Egliſe que le Pape Benoît XII. qui avoit été Profeſſeur en ce College, & le Cardinal *Guillaume Curti*, ſurnommé *le Blanc*, à cauſe qu'il avoit été Religieux de l'Ordre de Citeaux, entreprirent de faire bâtir, mais qu'ils n'acheverent point. La premiere pierre de cet edifice fut poſée le 24. de May de l'an 1338. comme il ſe voit par les lettres du Roi Philippe VI. & s'il étoit achevé, ce ſeroit ſans contredit un des plus beaux Bâtimens Gothiques qu'il y ait.

Aux deux côtés de la porte de cette

Eglise étoient deux inscriptions, au dessous des armes de Benoît XII.

Hæc arma sunt sanctissimæ memoriæ Domini BENEDICTI *Papæ duodecimi, Cisterciensis Ordinis, cujus est præsens studentiun Collegium, Professoris; qui hanc fundavit Ecclesiam, & multis dotavit indulgentiis.*

Dominus GUILLELMUS, *quondam Cardinalis, Doctor Théologiæ, Tholosanus natione, Cisterciensis religione; Ecclesiam præsentem ad perfectionem qualem obtinet produxit: Bibliothecam insignivit, sexdecim Scolares in Theologia studentes in perpetuo fundavit.*

Hic GUILLELMUS *cognomento* ALBUS, *creatus fuerat Presbiter Cardinalis, tituli Sancti Stephani in monte Cœlio, à Benedicto XII. anno Domini,* 1337. *& anno ejusdem* 1346. *Pontificatus autem Clementis* VI. *quinto, obiit Avenione, auctore* Onuphrio.

Le Pape Benoît XII. étoit de Toulouse, & se nommoit *Jacques Fournier*, ou *Novelli*. Il avoit été Religieux de l'Ordre de Citeaux, & avoit professé

la Théologie dans le College de ſaint Bernard à Paris, puis fut Abbé, enſuite Evêque, Cardinal & Pape le 20. Décembre 1334.

Quant au *Cardinal Guillaume*, il ſe nommoit *Guillaume Curti*, ſurnommé le Cardinal le *Blanc*. Il n'étoit point natif de Toulouſe, comme l'ont dit pluſieurs Ecrivains, & comme je l'ai dit moi-même après eux dans les premieres éditions de cette Deſcription, mais bien du Dioceſe de Toulouſe.

* Tom. I. p. 435. & 436.

Sauval * parle d'un Eſcalier à vis qui eſt proche de la Sacriſtie, & qui dans ſon eſpece eſt une merveille de l'Art. C'eſt, dit-il, une vis tournante double à Colonne, où l'on entre par deux portes, & où l'on monte par deux endroits, ſans que de l'un on puiſſe être vu de l'autre; cette vis a dix pieds de profondeur, & chaque marche porte de hauteur huit à neuf pouces. Ces deux eſcaliers ſont égaux l'un à l'autre en toutes leurs parties; la façon du noyau eſt ſemblable de haut en bas, & les marches pareilles. Ces degrés n'ont que deux croiſées, l'une qui les éclaire tous deux par en haut, & l'autre par en bas.

Le plus petit fut fait pour conduire aux voûtes des Nefs basses de l'Eglise, & a cinquante sept marches. L'autre n'est point achevé, & devoit conduire aux voûtes hautes.

En 1709. les débordemens de la Riviere ayant fort endomagé le pavé de cette Eglise, on le releva de cinq ou six pieds en 1710. pour éviter à l'avenir de pareils inconveniens. La démolition du Monastere & de l'Eglise de Port-Royal des Champs, arrivée dans cette même année, donna occasion d'acheter la menuiserie du maître-Autel, & les stales de ces Religieuses, & on les a placées ici avec avantage. Les paneaux de ces stales sont sculptés avec beaucoup de goût & d'art. Ces formes furent faites par ordre du Roi Henry II. dont on voit ici la devise.

Guillaume du VAIR, Evêque de Lisieux, & garde des Sceaux de France, mort à Tonneins en Agenois le 3. d'Août 1621. fut inhumé dans cette Eglise où l'on mit l'Epitaphe qu'il s'étoit faite lui-même, & qui est ainsi conçuë :

GUILLELMUS DU VAIR,
Episcopus Lexoviensis
Franciæ Procancellarius,
hic expecto resurectionem
natus 7. Martii
1557.

Quelques Ecrivains, & *Germain Brice* après eux, se sont trompés sur le tems de la mort de M. du Vair, qu'ils reculent jusqu'en 1633. Il se sont aussi trompés sur le mois & l'année de sa naissance, car M. du Vair dit lui-même dans son Testament fait le 10. Juin 1620. qu'il étoit pour lors âgé de soixante-trois ans, trois mois & trois jours.

Dom Paul *Pezron* Religieux de l'Ordre de Citeaux, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, Abbé de la Charmoie, & un des plus sçavans hommes des deux siécles derniers, a demeuré & Professé longtems la Théologie dans ce College. Il mourut dans le Château *de Checi*, en Brie, où il étoit allé pour tâcher de retablir sa santé, le 9. d'Octobre 1706. Il a donné au public plusieurs ouvrages remplis d'une profonde éru-

dition, mais laquelle ſouvent n'y fait point l'effet qu'il s'étoit propoſé. Le principal de ſes ouvrages eſt celui qui eſt intitulé, *l'Antiquité des tems rétablie & juſtifiée.* Ce livre le mit aux priſes avec le P. *Martianay*, Moine Benedictin de la Congrégation de ſaint Maur, & ave c le *P. le Quien*, de l'Ordre de ſaint Dominique, qui écrivirent l'un & l'autre en faveur de la Chronologie du texte hebreu, contre celle de la verſion des ſeptante que Dom *Pezron* préferoit à l'autre. Quoique le préjugé fut en faveur des défenſeurs du texte original, Dom *Pezron* ne fut pourtant point vaincu. Dans des matieres auſſi antiques & auſſi problematiques, il y a toujours des reſſources qui rendent la victoire douteuſe.

Dans cette même rue étoit la Maiſon paternelle de Meſſieurs *Bignon*. L'Abbé Bignon l'a occupé aſſés longtems, & puis la vendit à *Chol de Torpane*, Chancelier de la Principauté Souveraine de Dombes, aux héritiers duquel elle appartient encore aujourd'hui.

Il y a auſſi dans cette rue des Bernardins, une Maiſon qui appartient

à M. *Barré*, Auditeur des Comptes, & dans laquelle il a raſſemblé une infinité de choſes curieuſes & rares, ſoit en livres, en manuſcrits, en eſtampes, &c.

Le Quai de *la Tournelle*, ſe nommoit autrefois le Quai *ſaint Bernard*, à cauſe de ſa proximité du College des Bernardins, dont je viens de parler. Il a pris le nom qu'il porte aujourd'hui, d'une vieille tour quarrée qui eſt attenant la porte ſaint Bernard, & de laquelle je parlerai.

La premiere Maiſon remarquable qu'on trouve ſur ce Quai, en ſortant de la rue des Bernardins, eſt *l'Hôtel de Neſmond*. Il y a peu d'Hôtels dans Paris qui ayent auſſi ſouvent changé de nom que celui-ci. Anciennement on le nommoit l'Hôtel *de Tyron*, puis de *Bar*, de *Montpenſier*, *du Pin*, & de *Neſmond*. On l'a quelquefois nommé auſſi l'Hôtel de *Lorraine*, à cauſe qu'il appartenoit aux Ducs de Bar & de Lorraine, mais d'ordinaire *l'Hôtel de Bar*. Les Anglois le confiſquerent en 1423. parceque le Duc de Bar & de Lorraine ſuivoit le parti de Charles VII. René d'Anjou Comte de Provence, Duc de Bar & de Lorrai-

Hiſt. de la ville de Paris, p. 311. *Tome I.*

ne, le donna pour cinq ſols par an de redevance, à *Dorin*, Clerc de la Chambre des Comptes, & à *Perrine* ſa femme, Lavandiere de Louis XI. Il paſſa enſuite, je ne ſçai comment aux Ducs de Montpenſier dont un d'eux le donna au premier Préſident de *Selve*. Meſſieurs de Neſmond qui ont rempli les premieres charges du Parlement, en devinrent propriétaires & lui donnerent leur nom. Cette famille s'étant éteinte au commencement de ce ſiécle, ſon Hôtel a été vendu à un particulier qui n'a pas encore jugé à propos d'en informer le public.

LA COMMUNAUTE' DES FILLES DE SAINTE GENEVIE'VE.

La Maiſon de ces Filles touche à l'Hôtel de Neſmond, & je dirai comment elles l'ont acquiſe, dans l'Hiſtoire abbregée que je vais faire de leur établiſſement.

Cette Communauté telle qu'elle eſt aujourd'hui, a été formée de deux Societés qui n'en font plus qu'une. Dès l'an 1636. *Mademoiſelle du Bloſſet* avoit aſſemblé quelques filles, qui

ſans aucune ſingularité d'habits, ſans vœux & ſans cloture, s'occupoient au travail, recitoient le petit Office de la Vierge, viſitoient les pauvres malades, aſſiſtoient ceux de la campagne, prenoient des Penſionnaires, & tenoient de petites écoles. Elles prirent *ſainte Geneviéve* pour leur Patrone, & formerent un corps de Communauté ſéculiére ſous l'autorité de l'Archevêque de Paris. Au mois de Juillet de l'an 1661. elles obtinrent des Lettres Patentes du Roi, & demeuroient alors ſur les Foſſés de ſaint Victor, auprès du coin de la rue des Boulangers.

Dame *Marie Bonneau*, qui dès l'âge de ſeize ans, étoit demeurée veuve de Jean-Jacques de *Beauharnois de Miramion*, Conſeiller au Parlement, malgré les agrémens de ſa figure, les avantages de la fortune & les ſolicitations du monde les plus preſſantes, réſolut de ſe conſacrer entierement au ſervice de Dieu, & forma un deſſein aſſés ſemblable à celui de Mademoiſelle du Bloſſet, qu'elle commença d'exécuter vers l'an 1660. ou 1661. La maiſon où elle demeuroit étoit ſituée dans la rue ſaint Antoine, &

dans la Paroiſſe de ſaint Paul. Elle y aſſembla une petite Communauté qui vivoit ſelon les réglemens qu'avoient dreſſés M. *du Fetel*, Prêtre d'une grande vertu, & qu'elle avoit pris pour ſon Directeur par l'avis de M. Vincent de Paul, & de M. Feret Curé de S. Nicolas du Chardonnet. M. du Fetel étant mort, Madame de Miramion ſe mit ſous la direction de M. Feret, & cette conſideration encore plus forte que celle de ſa fille qu'elle maria au Préſident de Neſmond, la détermina à venir demeurer vis-à-vis l'Egliſe de ſaint Nicolas du Chardonnet, en 1662. Ce fut là qu'ayant connu la Communauté des filles de ſainte Geneviéve inſtituée long-tems auparavant par Mademoiſelle du Bloſſet, & le rapport qu'il y avoit entre cette Communauté & la ſienne, elle conçut le deſſein d'unir ces deux Communautés. M. Feret qui étoit Directeur de l'une & de l'autre, s'employa efficacement à cette union qui fut concluë le 14. Août 1665. & le contrat en fut ſigné avec l'agrément de M. *de Perefixe*, Archevêque de Paris, le 14. de Septembre de la même année. Madame de Miramion fonda

pour lors plusieurs places, & fut établie premiere Supérieure de cette Communauté. Après cette union M. Feret travailla à lui donner des constitutions qui furent approuvées par le *Cardinal de Vendôme*, Légat *à latere*, au mois de Juin de l'an 1668. & par *François de Harlay* de Champvalon, Archevêque de Paris, au mois de Février 1674. Ces constitutions étant munies de ces deux approbations, on les présenta au Roi qui accorda de nouvelles Lettres Patentes qui furent enregistrées au Parlement le 30. Juillet 1674.

Dès l'an 1670. Madame de Miramion avoit acheté une Maison qu'un riche Partisan nommé *Martin* avoit fait bâtir sur le Quai de la Tournelle attenant l'Hôtel de Nesmond, & en y installant sa Communauté, Madame de Miramion fit le contraire de ce qu'avoient fait les vendeurs au Temple du tems de Jesus-Christ. Madame de Miramion acheta peu de tems après une Maison au vilage *d'Ivri* pour servir à la recréation, ou au rétablissement de la santé de ses filles. Son zéle alla encore plus loin, car elle acheta une autre maison qui tou-

choit à celle où la Communauté étoit établie ; & cette maiſon fut deſtinée aux femmes & aux filles qui veulent faire des retraites, ſoit qu'elles ſoient riches ou qu'elles ſoient pauvres. L'on commença ces retraites par celles qui étoient pauvres, le jour de Noël de l'an 1687. Les principaux devoirs de cette Communauté ſont d'enſeigner gratuitement aux petites filles de dehors à lire & à écrire, & les autres exercices qui leur conviennent ; de donner aux malades & aux bleſſés toutes ſortes de remedes ; de prendre des Penſionnaires pour les élever chrêtiennement, &c.

Madame de *Miramion* mourut en odeur de ſainteté le 24. Mars de l'an 1696. âgée de 67. ans. Elle étoit la jeune veuve qui avoit reſiſté aux ſollicitations, & aux violences du fameux Comte de *Buſſi-Rabutin*, & de laquelle il a parlé dans le premier tome de ſes Mémoires.

Le Pont de la Tournelle aboutit ſur ce Quai, & eſt de ce quartier, mais j'ai cru en devoir faire la deſcription, en faiſant celle de l'Iſle de Nôtre-Dame. Il a pris ſon nom de même que le Quai, d'une ancienne tour

quarrée qui eſt entre ce pont, & la porte ſaint Bernard.

Cette tour, & celle de Billy qui étoit de l'autre côté de la riviere, ſervoient autrefois à en défendre l'entrée. Celle qui donne lieu à cet article ayant été inhabitée pendant plusieurs années, fut accordée en 1632. aux ſollicitations de M. *Vincent de Paul*, pour y retirer les criminels condamnés aux Galéres, en attendant leur départ. Ils y furent mis & nourris des aumônes publiques juſqu'en 1639. qu'une perſonne de piété laiſſa ſix mille livres de rente pour l'entretien de ces miſérables. Le Procureur Général du Parlement a l'adminiſtration du temporel, & le Curé de ſaint Nicolas du Chardonnet celle du ſpirituel. Le Concierge de cette tour eſt nommé par le Secretaire d'Etat qui a la Marine dans ſon département.

LA PORTE SAINT BERNARD.

L'ancienne porte de *la Tournelle*, ou de *ſaint Bernard* qui étoit en cet endroit ayant été abatuë, on y fit élever en 1670. l'arc de Triomphe



LA PORTE S^T. BERNARD.

qu'on y voit, & ce fut l'illuſtre M. *Blondel* qui en donna le deſſein, & qui compoſa les Inſcriptions qu'on y lit. Il parle dans ſon cours d'Architecture de la peine que lui a donné ce *rabillage*, à cauſe des chambres qu'on a voulu ménager dans l'épaiſſeur.

Cette porte a deux arcades ou portiques, & une pile au milieu. La hauteur de cet Edifice eſt de dix toiſes, & la largeur de huit. Un Attique en maniere de piedeſtal continu, regne ſur un entablement ſoutenu par une corniche. De grands bas-reliefs occupent les deux faces de cette Porte. Louis XIV. eſt repreſenté dans celui qui eſt du côté de la Ville, répandant l'abondance de tous côtés ſur ſes ſujets; & dans l'attique on a gravé en creux cette Inſcription.

LUDOVICO MAGNO

ABUNDANTIA PARTA

PRÆF. ET ÆDIL. PONI

CC.

ANN. R. S. H. M. DC. LXXIV.

Cette Inſcription a été dictée par

la reconnoissance, & fait allusion à quelque impôt sur les marchandises qui entrent dans Paris par ce côté là, & que le Roi venoit de suprimer dans le tems qu'on commença à rebâtir cette porte.

Le bas-relief qui est du côté du Faubourg nous fait voir Louis XIV. habillé en Divinité antique, & tenant le gouvernail d'un Navire qui vogue à pleines voiles. L'inscription explique l'allégorie, & est ainsi conçuë :

LUDOVICI MAGNI

PROVIDENTIÆ

PRÆF. ET ÆDIL. PONI

CC.

ANN. R. S. H. M. DC. LXXIV.

Ces deux bas-reliefs, & les vertus qui sont sur les piles au dessous de l'imposte, sont de *Baptiste Tuby*, un des habiles Sculpteurs qu'il y ait eu.

Je reviens sur mes pas le long du Quai de la Tournelle, pour parcourir la rue de *Biévre*, qui est de ce

quartier, & parallele à la rue des Bernardins. Cette rue va de la Place Maubert aux grands degrez par lesquels on descend à la riviere de Seine, vis-à-vis le jardin nommé le Terrein. Elle a pris son nom de la riviere de *Bievre*, ou des Gobelins qui y a coulé pendant plusieurs siécles. *Sauval* assure que son canal qui est caché sous le pavé, & sous les maison, y étoit de son tems encore presque tout entier, & ne servoit plus depuis fort long-tems que d'égout aux eaux d'une partie du quartier de saint Nicolas du Chardonnet, & de la Montagne sainte Geneviéve. Il ajoûte qu'il étoit couvert d'une voûte toute de pierre de taille, fort longue, large, haute, & très-bien bâtie. Il se mocque ensuite de *Cenalis* ou *Cenault* qui ayant entendu parler d'une bête appellée Biévre ou Castor, & en latin *Fiber*, a cru que cette rue en avoit pris le nom, & l'a nommée dans sa Hierarchie Françoise, *via Castorina*, seu *fiberina*. La rue de Biévre est étroite, & mal bâtie. Il n'y a de remarquable que le College de saint Michel.

LE COLLEGE DE SAINT MICHEL.

C'eſt *Guillaume de Chanac*, Evêque de Paris qui fonda ce College. Il étoit Limouſin, & de noble extraction. Il y en a qui diſent qu'il étoit de la maiſon de *Pompadour*, mais qu'il aima mieux porter le nom de ſa mere qui étoit *Chanac*, tout cela peut être, mais n'eſt point prouvé. Ce qu'il y a de ſûr c'eſt que ce College a été nommé indifferemment le College de *Chanac*, *de Pompadour & de ſaint Michel*; & l'on voit dans un Arrêt du Parlement du 9. Février 1510. *qu'Antoine de Pompadour*, Chevalier, repréſentoit le Fondateur de ce College. Guillaume de Chanac donna ſa maiſon ſituée dans la rue de Biévre, pour cette fondation, avec cent livres de rente, des ornemens pour la Chapelle, & des livres pour la Bibliotheque. Voici comme il s'explique dans ſon Teſtament fait l'an 1348. ſur le nombre des Bourſiers qu'il veut qu'il y ait dans ce College. *Statuimus & Ordinamus quod in domo noſtra quam habemus Pariſiis in vico de Bievrea decem vel duodecim ſcholares habeant manſionem.* Un autre Guillau-

me de Chanac, Evêque de Chartres, & de Mende, & Cardinal, par ſon Teſtament de l'an 1384. donna à ce College la ſomme de cinq cens livres, avec ſa croſſe & ſa mître, & pluſieurs livres pour être mis dans la Bibliotheque, avec ceux que ſon oncle avoit donnés. Bertrand de Chanac Archevêque de Bourges, Patriarche de Jéruſalem, adminiſtrateur de l'Evêché du Puy, & Cardinal, à l'exemple de ſes deux parens donna auſſi à ce College une pareille ſomme de cinq cens livres, avec une grande maiſon ſituée dans le Fauboug ſaint Marcel, & nommée à cauſe de lui *la maiſon du Patriarche.* Toutes ces donations furent confirmées par Arrêt du Parlement rendu le 23. de Septembre 1402. qui ordonna que les Bourſiers ſeroient nés en Limouſin, conformement à l'intention des Fondateurs qui étoient natifs de cette Province. Quoique cette fondation fut pour dix ou douze Bourſiers, les biens en ſont ſi conſiderablement diminués depuis, qu'à peine peut-on aujourd'hui y en entretenir ſix. Ce College a autrefois ſervi d'hoſpice à un homme qui de nos

jours a fait une grande figure dans le monde. *Guillaume Dubois* né à Brive la Gaillarde en Limousin, où il fit ses humanités jusqu'à la Rhétorique inclusivement, vint à Paris en 1669. pour y continuer ses études, & y apporta pour toute ressource, l'expectative d'une bourse dans ce College. En attendant qu'il y en eut une de vacante, il y fut logé dans un bouge, & nourri par l'Abbé de *Jayac*, qui étoit auprès de M. *Faure*, Principal du College dont je fais ici l'histoire. Quelques-uns disent même qu'il servit M. Faure, car les domestiques à petit colet sont fort ordinaires dans les Colleges de Paris. Ce même Guillaume Dubois devint dans la suite Archevêque de Cambray, Cardinal de l'Eglise Romaine, & principal Ministre d'Etat. Il mourut le 10. Août 1723. âgé de soixante-six ans, onze mois & quatre jours.

Addition à la page 269. de ce Volume ; après la ligne 8. mettés à la ligne ce qui ſuit.

* L'ancien égout général de Paris, commençoit au bout de la rue du Calvaire, au Marais, & ſe continuoit en traverſant les Fauxbourgs du Temple, de ſaint Martin, de ſaint Denys, de la nouvelle France, de Montmartre, des Porcherons, de la Ville l'Evêque, du Roûle, les Champs-Eliſées, & le bas de Chaillot juſqu'à la Riviere. Cet égout n'étoit formé que par une tranchée fouillée dans des Marais, ſans aucune maçonnerie ni pavé, ce qui avoit beaucoup contribué à ſon encombrement, à lui faire perdre ſa pente, & à faire regonfler les eaux dans Paris. De maniere qu'en 1715. la Ville fut obligée de détourner les eaux des égouts de la vieille rue du Temple, qui rentroient plûtôt qu'elles ne ſortoient. On pratiqua une ouverture dans le foſſé qui va depuis la rue du Calvaire juſqu'à la Riviere, près le

* Dictionnaire Géographique de la Martiniere, édition de Dijon, article de Paris.

bastion de l'Arcenal. Ce remede occasionoit un grand mal qui arrivoit par les grandes averses, lesquelles en fournissant des eaux en abondance entrainoient avec elles dans la Riviere des immondices capables de fournir une eau mal saine dans les pompes du Pont Nôtre-Dame. Ce fut pour remedier à tous ces inconveniens qu'en 1737. la Ville prit la résolution non seulement de reconstruire ce grand égout général dans toute sa longueur, mais encore de faire construire un reservoir dans lequel on garderoit de l'eau pour rincer ledit grand égout général. Ce nouvel égout pour la plus grande partie a été fait dans un terrein nouveau, pour conserver un écoulement aux eaux descendantes des differens embranchemens qui y aboutissent, & en même tems afin d'éviter autant qu'il seroit possible les fouilles à travers les vases & les terres infectées. Le sieur *Beausire* le fils, Architecte du Roi, Mr. Général, Controleur, Inspecteur des bâtimens de la Ville, fut chargé de lever les plans, de marquer les profils généraux, & les nivellemens, pour connoître le nou-

vel alignement qui pourroit être donné à un ouvrage de cette conséquence, pour examiner la pente actuelle, & celle qu'on pourroit regler. La longueur suivant le plan général a été arrêtée à trois mille cent six toises depuis son commencement, à la sortie de l'égout de la vieille rue du Temple, au bout de la rue des Filles du Calvaire, jusqu'à la Riviere, près & au dessus de la Savonnerie. L'ancien égout avoit trois mille cent soixante six toises. La diminution de la longueur du nouvel égout sur l'ancien a produit une augmentation de pente proportionnée à la diminution de la longueur. Le niwellement a été fait plusieurs fois, vérifié avec la derniere exactitude par Messieurs le *Camus* de l'Académie Royale des Sciences, & *Beausire*. Ils trouverent dix-sept pieds onze pouces dix lignes de pente depuis le fond de l'égout du Calvaire à sa chute dans le grand égout, jusques à la surface des basses eaux de la Riviere de Chaillot observée en 1719. Cette longueur & sa pente ont été divisées en quatre parties differentes. Premierement depuis la tête au bout de la rue du Calvaire au Marais, jus-

qu'au Ponceau du Faubourg de la Nouvelle France, qui contient neuf cens quatre-vingt cinq toises deux pieds, il a été donné trois pieds dix pouces de pente, à raison de quatorze lignes par vingt-cinq toises de longueur, ce qui fait plus d'une demi ligne par toise. Secondement, depuis ce Pont jusqu'à celui du Faubourg saint Honoré près du Roûle, qui est de treize cens quatre-vingt trois toises deux pieds, il a été donné sept pieds deux pouces cinq lignes de pente, à raison de trois quarts de ligne par toise. Troisiémement, depuis le Roûle jusqu'à la sortie de la voûte au Quai de Chaillot, qui est de sept cens trente-sept toises de longueur, il a été donné cinq pieds un pouce de pente, à raison d'une ligne par toise. Quatriémement, depuis la sortie de la voûte au Quai de Chaillot, jusqu'au bout du radier qui introduit les eaux dans le courant de la Riviere, il a été donné environ deux pieds de pente. Ces pentes ont été distribuées inégalement pour augmenter la pente d'en bas, du côté proportionement à l'augmentation d'eau provenant des embranchemens,

mens, & aux immondices qu'elles y amenent. Cet égout a été conſtruit en maçonnerie dans toute ſa longueur, avec dalles de pierre en caniveau au fond, poſées ſur des plateformes de pierre, au lieu de maſſif, à cauſe de l'abondance des ſources qui l'auroient empêché de faire corps. Les murs des deux côtés ont quatre ou cinq pieds de haut: les couronnemens ſervent de trotoir pour marcher le long de l'égout, & pour en faciliter le netoyement. On a pris un eſpace de trente ſix pieds de large ſur toute la longueur; le vuide de l'égout en prend ſix pieds, l'épaiſſeur des murs cinq pieds, les talus ſix pieds de chaque côté, & les chemins au deſſus ont chacun ſix pieds de large; les talus ont été reglés pour leur hauteur & leur pente, ſur la proportion de la diagonale du carré. On a abandonné l'eſpace de l'ancien égout aux Propriétaires des Marais, en échange du terrein qu'on leur a pris pour les nouveaux ouvrages. Cet égout eſt découvert d'un ponceau à l'autre, & c'eſt ſous chacun d'eux que les coudes ſont perdus, à l'exception de celui de la voirie,

entre le Faubourg ſaint Denys, & de la Nouvelle France. La tranchée qu'on y auroit ouverte auroit cauſé une trop grande infection, qui auroit pu occaſionner des maladies dans ces cantons. Les lignes ſont droites d'un ponceau à un autre, & ſous chacun d'eux il y a une banquette pour que les balayeurs n'ayent pas le pied dans l'eau. Ceux des ponceaux qui n'étoient qu'en charpente ont été refaits en pierre; on a racomodé les uns, on a élargi les autres, pour la commodité des voitures publiques. Il y a quatorze vannes dans cet égout, eſpacées à peu près également, pour retenir les eaux qu'on lâchera par écluſées pendant qu'on netoyera l'égout ou qu'on y fera quelques réparations, ou pour fournir de l'eau s'il arrivoit quelqu'incendie aux environs de ces quartiers là. L'on trouve la premiere vanne ſous l'extrémité de la voûte de l'égout du Calvaire, pour empêcher que les eaux n'y entrent au ſortir du reſervoir. La ſeconde eſt au deſſus, & près l'entrée de la partie voûtée, en deſcendant la barriere du Temple. La troiſiéme, ſous l'extrémité de la partie voûtée près la

barriere. La quatriéme, près & au-dessus de la chute de l'embranchement de l'égout de la Croix. La cinquiéme, près & au-dessus du ponceau saint Martin. La sixiéme, près & au-dessus du coude que forme l'alignement de l'égout, près la voirie du Faubourg saint Denys. La septiéme, près & au-dessus du ponceau de la rue de la Nouvelle France. La huitiéme, près & au-dessus du ponceau de Montmartre. La neuviéme, près & au-dessus du ponceau du chemin de la grande Pinte. La dixiéme, près & au-dessus du ponceau de la rue de l'Arcade, derriere la Ville-l'Evêque. La onziéme, environ au milieu de la largeur, entre les ponceaux de la Madeleine, & celui du Faubourg saint Honoré. La douziéme, près & au-dessus du ponceau du Roûle. La treiziéme, près & au-dessus du ponceau de l'avenue des Champs Elisées. La quatorziéme, près & au-dessus de l'entrée de la partie voûtée au mur des Fermiers Généraux, à la ruelle de Chaillot. Chaque ponceau a des escaliers de pierre pour descendre dans l'égout, & des gargouilles pour l'écoulement des

eaux. Les ſources qu'on a découvertes en fouillant les terres, ſont d'un bon ſecours pour l'égout; elles le refraichiſſent continuellement par une nouvelle eau; on leur a laiſſé des barbacanes dans les aſſiſes courantes pour les y recevoir.

C'eſt à la tête de cet égout général, c'eſt-à-dire, vis-à-vis la rue des Filles du Calvaire, qu'on a bâti le reſervoir dans lequel on garde l'eau pour rincer l'égout. Ce bâtiment eſt ſitué ſur deux arpens de marais qui appartenoient au Grand Prieuré de France, & dont la Ville a fait l'acquiſition. Elle les a fait entourer de murs, & y a fait élever trois corps de bâtimens détachés, & d'une Architecture fort ſimple. Celui du milieu eſt pour ſerrer le foin, & pour la manœuvre des machines du puits qui y eſt renfermé. Celui du côté du rempart eſt pour loger le Concierge. Le troiſiéme eſt du côté des marais, & eſt pour loger les domeſtiques, & pour les écuries, tant des chevaux travaillans, que des chevaux malades. On y a conſtruit auſſi deux belles glaciéres à l'uſage de la Ville, au-deſſus deſquelles eſt un angar deſtiné à ſer-

rer tout ce qui eſt néceſſaire pour le travail du reſervoir. Ce reſervoir a trente-cinq toiſes cinq pieds quatre pouces de longueur, ſur dix-ſept toiſes cinq pieds quatre pouces de largeur. Il eſt revêtu de murs & de contre murs, & eſt garni dans le fond d'un maſſif de maçonnerie, ſur lequel il y a une forte épaiſſeur de glaiſe ſous une forme de ſable qui la couvre avec un pavé de grais. Le mur interieur eſt couronné d'une tablette de pierre. Le reſervoir contient vingt-deux mille cent douze muids d'eau. Dans le fond on a obſervé une retraite d'un pied de large, dont la ſurface ſert de *repaire*, ou marque pour ne point vuider toute l'eau, & en conſerver toujours huit pouces ſur la ſurface du pavé. Vers le milieu, du côté du rempart, il y a un balcon ſaillant ſur l'eau, au bord duquel ſont deux clefs qui deſcendent juſqu'à deux ſoupapes pour les ouvrir, afin de laiſſer couler l'eau dans l'égout. Une des ſoupapes a dix-huit pouces d'ouverture, & ſe racorde ſur un tuyau de fer de même diametre, qui ſort par un aqueduc voûté ſur l'alignement droit de l'égout. L'autre ſoupape n'a

que six pouces de diametre, & est aussi racordée sur un tuyau de fer qui a sa sortie dans le fossé le long du rempart, afin de le netoyer jusqu'à la Riviere, à cause des égouts de la rue saint Claude, & de la Roquette qui s'y déchargent. Ainsi on n'éprouve plus le desagrément de la mauvaise odeur, soit à droite, soit à gauche, depuis l'entrée de la Riviere dans Paris, jusqu'à sa sortie. Les deux clefs s'ouvrent avec des tourniquets, & il y a une décharge de superficie qui vient aboutir dans le grand égout. Comme les eaux des sources de Belleville n'auroient pas suffi pour fournir la quantité d'eau nécessaire, afin de remplir le reservoir dont il faut faire un fréquent usage, surtout dans les tems de secheresse, on a construit un puits de douze pieds de diametre, dont le dessus du rouet qui porte la maçonnerie, est de six pieds plus bas que la surface des basses eaux de la Riviere, mesurées sur celles de 1731. Les sources qui s'y rendent sont si abondantes, qu'elles y entretiennent toujours près de dix-sept pieds de profondeur d'eau. Les épuisemens qu'il a falu faire pour sa constru-

ction & sa perfection, ont donné beaucoup de peine. Aux deux côtés du puits on a bâti deux machines hydrauliques, composées chacune d'un rouet, d'un arbre debout, & d'un autre couché avec sa lanterne, de deux manivelles de bronze, qui font mouvoir six corps de Pompes aspirantes & refoulantes de neuf pouces de diametre. Lorsque ces machines sont en mouvement, par le moyen de deux chevaux de chaque côté, elles donnent soixante & quinze coups de piston par minute; & les pistons en sont si fideles, que sur la levée de quatorze pouces, ils rendent dix-huit pintes & demie d'eau, mesure de Paris par chaque coup de piston, & par conséquent sept mille muids d'eau par vingt-quatre heures. Ces machines aussi simples que solides, sont de la composition de M. *Petitot*, ancien Secretaire du Gouvernement de Lyon, qui a fait aussi celle des Invalides.

On a posé les deux Inscriptions qu'on va lire.

DU REGNE DE LOUIS XV.

De la quatriéme Prevôté de Messire Mi-

chel-Etienne Turgot, Chevalier, Marquis de Sousmons, Seigneur de saint-Germain sur Eaulne, Vaterville & autres lieux, Conseiller d'Etat; de l'Echevinage de Pierre-Jacques Coucicault, Ecuyer, Conseiller du Roi, Quartinier; Charles l'Evêque, Ecuyer; Louis-Henry Veron, Ecuyer, Conseiller du Roi, & de la Ville; Edme-Louis Meny, Ecuyer, avocat au Parlement, Conseiller du Roi, Notaire; étant Antoine Morin Ecuyer, Avocat du Roi & de la Ville; Jean-Baptiste-Julien Taitbout, Chevalier de l'Ordre du Roi, Greffier en chef; Jacques Boucot, Chevalier de l'Ordre du Roi, Receveur.

Le grand égout général de Paris, qui n'étoit formé que par une tranchée, a été commencé en pierre en 1737. dans un nouveau terrein, depuis la rue du Calvaire, au Marais, jusqu'à la Riviere près Chaillot, ainsi que ses embranchemens, les Pompes & le Reservoir pour laver cet égout, qui a été achevé en 1740.

De la cinquiéme Prevoté de Messire Michel-Etienne Turgot, Chevalier, Marquis de Sousmons, &c. de l'E-

chevinage de Louis le Roi de Foteüil, Ecuyer, Conſeiller du Roi, Quartinier; Thomas Germain, Ecuyer, Orféвre ordinaire du Roi; Jean-Joſeph Sainfray, Ecuyer, Conſeiller du Roi & de la Ville, Notaire; Michel l'Enfant, Ecuyer; étant, Antoine Moriau, Ecuyer, Procureur & Avocat du Roi & de la Ville; Jean-Baptiſte-Julien Taitbout, Greffier en chef; Jacques Boucot, Chevalier de l'Ordre du Roi, Receveur.

Cet ouvrage a été exécuté ſur les deſſeins, & ſous la conduite de M. J. B. Auguſtin Beauſire, *Conſeiller, Architecte du Roi, Maître Général, Controleur-Inſpecteur des bâtimens de la Ville.*

SECONDE INSCRIPTION.

Les 12. 14. & 16. Juillet 1740.

Le Roi, la Reine & Monſeigneur le Dauphin allant à Compiegne, ſont venus viſiter le réſervoir, & les ouvrages du grand égout, ont vû enſuite l'eau du reſervoir entrer dans l'égout, & y couler avec une grande rapidité.

Leurs Majeſtés, & Monſeigneur le Dauphin, s'étant arrêtés à la grille du Faubourg ſaint Martin, ont vu l'effet des vannes, & la force de l'écoulement de l'eau.

Page 384. entre les deux dernieres lignes.

Dans ce même monument a été dépoſé le cœur de très-haut, très-puiſſant, & très-excellent Prince, Monſeigneur, *Louis Henry*, Duc de Bourbon, Prince de Condé, Prince du Sang, Duc d'Enghien & de Guiſe, Pair & Grand-Maître de France, Gouverneur & Lieutenant Général pour le Roi en ſes Provinces de Bourgogne & Breſſe, Chevalier Commandeur des Ordres du Roi, & Chevalier de la toiſon d'Or, décedé à Chantilly le mercredi 27. Janvier 1740. à midi & un quart, âgé de 47. ans cinq mois & neuf jours.

Page 385. après la ligne 13.

Dans un pilier qui eſt auprès de la baluſtrade de la Chapelle des cœurs des Princes de Bourbon-Condé, eſt le cœur de Monſeigneur le

Duc du Maine, comme il paroît par une table de marbre noir, ſur laquelle on lit:

ICY

Eſt le cœur de très-haut, très-puiſſant & très-excellent Prince
LOUIS-AUGUSTE DE BOURBON,
DUC DU MAINE,
Prince legitimé de France,
par la grace de Dieu
Prince Souverain de Dombes,
Pair de France,
Duc d'Aumale, Comte d'Eu,
Commandeur des Ordres du Roi.
Lieutenant Général de ſes Armées,
Colonel Général des Suiſſes & Griſons,
Gouverneur & Lieutenant Général
pour Sa Majeſté,
dans ſes Provinces du haut & bas
Languedoc,
Grand Maître & Capitaine Général
de l'Artillerie de France,
décédé en ſon Château de Sceau
le 14. May de l'année 1736.
âgé de 66. ans,
Priez-Dieu pour lui.

Page 442. *entre les lignes* 4. *&* 5.

Dans cette Egliſe, & dans le mur

du pilier qui est à droite en entrant, est un marbre qui couvre les cœurs de Monsieur & de Madame la Marêchale de *Clerambault*, lesquels sont renfermés dans un coffre de cuivre encastré dans le mur dudit pilier. Sur le marbre dont je viens de parler, est cette Inscription :

Sous ce marbre sont réunis les cœurs
de Messire Philippe de Clerambault,
Chevalier des Ordres du Roi,
Gouverneur de Berry, Marêchal de France,
Décedé l'an 1565. temps auquel
Louis le Grand *l'avoit choisi*
Gouverneur de Monseigneur le Dauphin;
Et de Dame Louise-Françoise
Bouthillier de Chavigny *son épouse*,
Morte le 27. Novembre 1722.

Conformément à l'intention & derniere volonté de ladite Dame Maréchale de
Clerambault,
Messire Louis Bouthillier
de Chavigny *Marquis* de Pons
son Neveu,
Et son Legataire universel,
s'est acquitté de ce triste devoir
par reconnoissance,
Et pour marque de son amour envers elle.

Hoc Marmor
Juncta tegit Conjugum Corda
PHILIPPI DE CLERAMBAULT,
Regionum Ordinum Equitis
Torquati,
Biturigum Proregis, Franciæ
Mareſcalli,
Qui Sereniſſimum educaturus
DELPHINUM
A LUDOVICO MAGNO deſignatus,
Anno eodem M. D. CLXV. obiit;

Et LUDOV. FRANCISCÆ BOUTHILLIER
DE CHAVIGNY,
XXVII. Nov. Ann. M. D. CCXXII.
corpore ſolutæ,
Supremæ cujus obtemperans
voluntati, Bina jungendo,
LUD. BOUTHILLIER DE CHAVIGNY
March. DE PONS,
Ex Fratre Nepos, ex Teſtamento
unicus Hæres,
Hæc mœſti pia doloris ſigna dedit.

Dans l'Egliſe interieure de cette Abbaye eſt une tombe de marbre ſous laquelle a été inhumé le corps de Madame la Maréchale de *Clerambault*, dont les deux Epitaphes qu'on y lit font connoître les grandes qualités.

PRECES lacrymis, piæ Virgines, jungite,
Hîc, veſtri vivens ſemper ſtudioſa, jacet
LUD. FRANCISCA BOUTHILLIER DE CHAVIGNY,
Illuſtriſſimi viri
PHILIPPI DE CLERAMBAULT,
Regiorum Ordinum Equitis Torquati,
Biturigum Proregis,
Franciæ Mareſcalli,
uxor digna.
Hæc Regiarum Puellarum,
Quarum altera CAROL. II. Hiſp. Regi,
Altera VICT. AMEDEO
Regi Sardinæ nupſit,
Nec non PHILIPPI Aurelianenſis,
Qui ann. VIII. Regni gubernacula
Ob pupillarem Lud. XV. ætatem ſuſcepit,
Educationi Præpoſita,
Auguſtis Educatorum Parentibus
Acceptiſſima deinceps ſuperfuit,
Et occubuit
V. Kal. Dec. M. D. CCXXII. ætatis LXXXIX.
LUD. BOUTHILLIER DE CHAVIGNY
March. de Pons,

Ex fratre Nepos, ex Teſtamento
unicus Hæres,
Æternum pietatis Monumentum
Gratus & mœrens poſuit.

Sereniſſ. Princip. DE BOURBON
Abbatiſſæ,
Hujuſq; Sanctimonialium
Monaſterii aſſenſu,
ut hîc quotannis Sacrum
Sacrificium,
Præviis vigiliarum precibus,
In Mareſcallæ ejuſdem Amitæ ſuæ
ſolatium animæ, ſemel offerretur,
conſtituit & dedit
Idem March.
DE PONS CHAVIGNY
Sortem IV M. Libellarum, C.
earum annui reditûs,
Ut in Actis apud *Chevalier* Notar.
& Colleg. extat.
Pariſiis V. Id. April. M. D. CCXXV.

Requieſcat in pace.

Saintes Filles, *joignez vos Prieres
à vos larmes,
Cy gît qui vous aima toujours
tendrement pendant ſa vie,
Dame* Louiſe-Françoiſe Bouthillier de
Chavigny,

Digne Epouſe
De Meſſire Philippe de Clerambault
Chevalier des Ordres du Roi,
Gouverneur de Berry, Maréchal
de France,
Gouvernante de la Reine d'Eſpagne
Femme de Charles II.
De la Reine de Sardaigne femme de
Victor Amedée,
Et de Philippe d'Orleans
Regent du Royaume pendant huit ans
Durant la Minorité de Louis XV.
Cette Education lui a merité l'eſtime
& la bienveillance de cette Famille
Royale juſques à ſa mort,
arrivée le 27. de Novembre 1722.
la 89. de ſon âge.
Meſſire Louis Bouthillier de Chavigny
Marquis de Pons,
Son Neveu, & ſon Legataire
Univerſel,
Penetré de reconnoiſſance & de douleur
lui a fait mettre cette Tombe
Comme un Monument éternel de ſa
tendreſſe.

Du conſentement de Son Alteſſe
Sereniſſime Madame de Bourbon
Abbeſſe,
Et des Dames Religieuſes de ce
Monaſtere, *Ledit*

Ledit Seigneur Marquis de Pons
A fondé & donné
La ſomme de quatre mille livres de principal,
Faiſant celle de cent livres
de rente annuelle,
Pour faire dire dans cette Egliſe
tous les ans une Meſſe avec les Vigiles,
Pour le repos de l'Ame
de ladite Dame Maréchale
de Clerambault *ſa Tante,*
Par Contrat paſſé
Pardevant Chevalier *& ſon Confrere*
Notaires à Paris,
Le 9. Avril 1725.

Ces Epitaphes & Inſcriptions ſont de la compoſition de M. Simon, Cenſeur Royal, au mérite duquel je rendrois ici une partie de la juſtice qui lui eſt duë, mais comme il eſt l'Approbateur de cet ouvrage, je ſuis à la merci de ſa modeſtie.

Page 518. après la ligne 25. ajoutez:

Par Arrêt du Parlement du 7. Juillet 1740. l'Abbeſſe de ſaint Antoine eſt déboutée de ſa demande, & condamnée aux dépens, & l'Archevêque

de Paris, & ses successeurs audit Archevêché, sont conservés dans le droit de nommer à cette Cure.

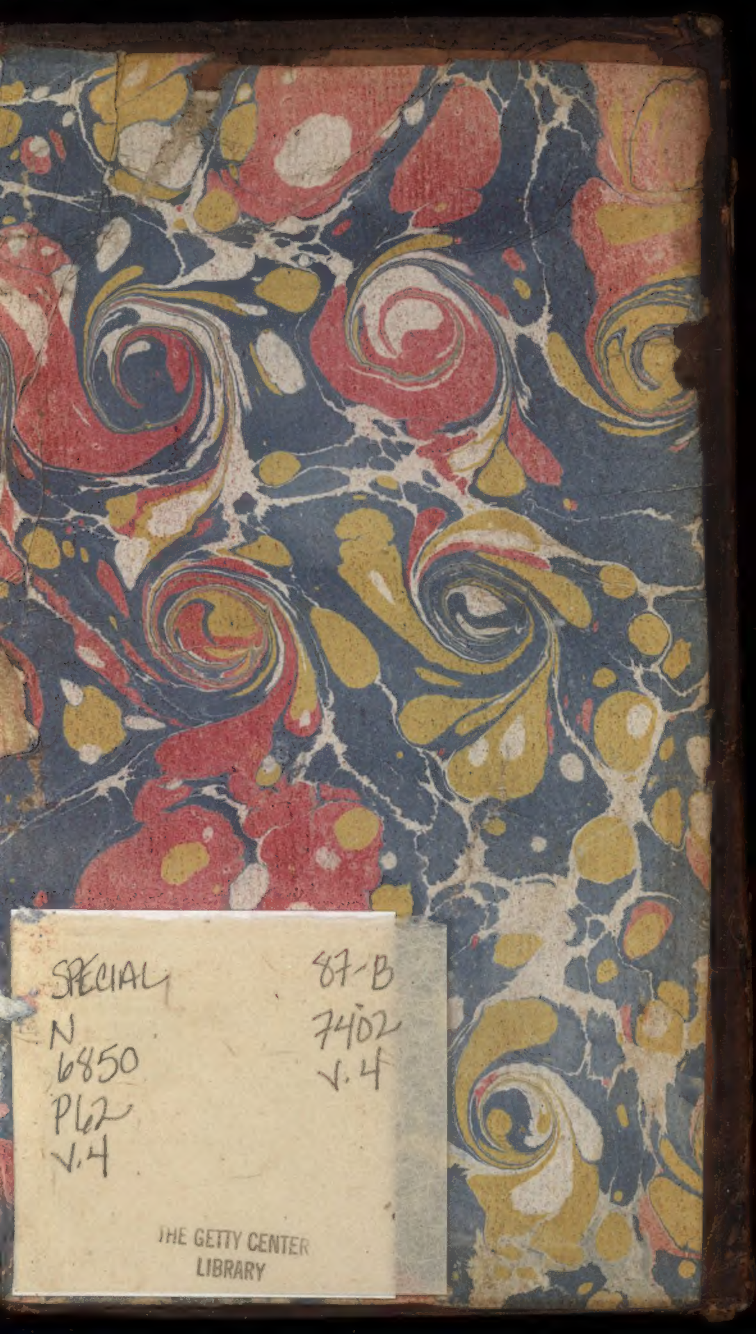
Fin du quatriéme Tome.

Fautes à corriger dans ce Volume.

PAge 52. *ligne* 11. peur eux, *lisez* pour eux.
page 65. *ligne* 21. & 22. Bourgoigne *lisez* Bourgogne.
page 66. *ligne* 28. ses cendres, *lisez* les cendres.
Ibid. ligne 30. peut, *lisez* peus.
page 70. *ligne* 11 mausolé, *lisez* mausolée.
page 84. *ligne* 14. 3. *lisez* 38.
page 88. *ligne* 28. qui étoit, *lisez* qui étant.
page 147. *ligne* 11. minées, *lisez* ruinées.
page 157. *ligne* 19. les urbanistes, *lisez* des urbanistes.
page 187. *ligne* 9. ont accordé, *lisez* ont accordée.
page 222. *ligne* 3. *mettés une virgule après* Palais,
page 227. *ligne* 3. proprius, *lisez* proprius.
ibidem *ligne* 22. oppressiorum, *lisez* oppressorum.
page 255. *ligne* 10. par, *lisez* pour.
page 276. *ligne* 10. mil, *lisez* mille.
page 314. *ligne derniere, mettés une virgule après* Cardinal, *& ajoûtés* Duc.
page 333 *ligne* 7. l'un représente *lisez* l'une représente.
page 384. *ligne* 21. vivant, *lisez* vivent.
ibid. *ligne* 24. P xx *lisez* xxi.
page 450. *ligne* 7. Piqu-puces, *lisez* Piquepuce.
page 512. *ligne* 11 Piquepuces, *lisez* Piquepuce.
page 527 *ligne* 21 étant en terre Sainte, *lisez* étant en la terre Sainte.
page 626 *ligne* 27. reparées & mises en état, *lisez* reparés & mis en état.
page 647. *ligne* 13. de S. Martin, de Champeaux en Brie, *ôtés la virgule qui est après* S. Martin.
page 654. *ligne* 13. Victorici, *lisez* Victorini.
page 713. *ligne* 8. crudentis, *lisez* crudelis.


16fl
D583




SPECIAL
N
6850
P62
V.4
87-B
7402
V.4
THE GETTY CENTER
LIBRARY

